



HAL
open science

L'insécurité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : le cas de la frontière entre le Niger et le Nigeria

Adamou Moussa Ibrahim

► **To cite this version:**

Adamou Moussa Ibrahim. L'insécurité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : le cas de la frontière entre le Niger et le Nigeria. Science politique. COMUE Université Côte d'Azur (2015 - 2019), 2019. Français. NNT : 2019AZUR0020 . tel-02452722

HAL Id: tel-02452722

<https://theses.hal.science/tel-02452722>

Submitted on 23 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THÈSE DE DOCTORAT

L'insécurité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : le cas de la frontière entre le Niger et le Nigeria

M. Adamou MOUSSA IBRAHIM

ERMES

**Présentée en vue de l'obtention
du grade de docteur en Science politique
D'Université Côte d'Azur
Dirigée par : Pr. Christophe ROUX
Soutenue le : 22 octobre 2019**

Devant le jury, composé de :
Michel Hastings, Professeur, Institut
d'Études Politiques de Lille
Hubert Peres, Professeur, Université de
Montpellier
Christine Pina, Professeure, Université Côte
d'Azur
Christophe Roux, Professeur, Université de
Montpellier

L'insécurité transfrontalière en Afrique de l'Ouest :

le cas de la frontière entre le Niger et le Nigeria

Jury :

Président du jury

Christine Pina, Professeure, Université Côte d'Azur

Rapporteurs

Michel Hastings, Professeur, Institut d'Études Politiques de Lille

Hubert Peres, Professeur, Université de Montpellier

Directeur de thèse

Christophe Roux, Professeur, Université de Montpellier

RÉSUMÉ

Titre : L'insécurité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : le cas de la frontière entre le Niger et le Nigeria

À l'instar des grandes transformations des relations internationales, les notions de la sécurité, d'insécurité et de frontière leurs études ont été bouleversées par la multiplication des activités qualifiées de terroristes dans maints endroits du monde. Cette thèse se saisit de thème à la frontière entre le Niger et le Nigeria, victime ces dernières années d'une insécurité transfrontalière que lui impose notamment l'organisation Boko Haram qui agit à l'échelle transnationale en s'affranchissant des limites frontalières dans le bassin du Lac Tchad. Ainsi cette crise sécuritaire a fait l'objet d'une panoplie des réactions aussi bien nationales que bilatérales ou encore issues des organisations régionales et internationales. La gestion diversifiée de cet ébranlement met en lumière les contradictions qui animent les relations internationales et la complexité des ressorts d'une insécurité transfrontalière mouvante, mal connue et peu médiatisée.

Mots clés : sécurité, insécurité, frontière, Niger, Nigéria, Boko Haram.

ABSTRACT

Title : Cross-border insecurity in West Africa: the case of the border between Niger and Nigeria

Like the great transformations of international relations, the notions of security, insecurity and border have been deeply transformed, especially due to the advent of the phenomenon labelled as terrorism in many places of the world. This doctoral dissertation explores this situation at the border between Niger and Nigeria. The region has been subjected to cross-border insecurity imposed inter alia by the organization Boko Haram, which acts on a transnational scale without considering the state borders in the Lake Chad Basin region. Thus, this security crisis has been the subject of a number of reactions at national or bilateral levels or from regional and international organizations. The diversified management of this shock wave highlights the contradictions that animate international relations and the complexity in handling this transboundary insecurity that is shifting, poorly known and poorly publicized.

Key words: security, insecurity, border, Niger, Nigeria, Boko Haram.

DEDICACES

À ma *FAMILLE*.

Aux victimes de la barbarie, de l'injustice et de la bêtise humaine.

Aux opprimés de l'humanité, qui gardent l'espoir malgré leurs malheurs et souffrances.

À tous ceux qui œuvrent pour un monde juste et meilleur.

REMERCIEMENTS

À mon arrivée en France en fin 2012 avec l'objectif de réaliser une thèse de doctorat, bon nombre d'obstacles ont failli briser cet espoir. Alors que je terminais mon mémoire de Master II à l'Université de Nice, j'ai contacté le professeur Christophe Roux pour être membre du jury de ma soutenance. Avant d'être mon directeur de thèse, il fut la personne qui m'a donné de l'espoir qu'il était possible que j'y arrive. Il m'a donné ma chance. C'est pourquoi je souhaite ici le remercier, lui étant redevable de la confiance qu'il m'a accordée du début à la fin de ce travail. Sa patience, sa franchise, sa rigueur, sa liberté, sa curiosité et son enthousiasme sont autant de qualités que j'aimerais porter pour la suite de ma carrière. Ainsi, je le remercie très sincèrement et chaleureusement pour avoir accepté d'encadrer ma recherche et pour m'avoir guidé dans ma réflexion.

Je remercie particulièrement mon épouse dont le soutien fut sans failles durant cette aventure.

J'adresse mes sincères remerciements à tous ceux qui, famille, amis et collègues, m'ont accompagné et soutenu, d'une manière ou d'une autre, durant ces années de recherche pendant lesquelles il y a eu bien du vécu.

SOMMAIRE

DÉDICACES.....	I
REMERCIEMENTS.....	II
SOMMAIRE.....	III
LISTE des SIGLES.....	VI
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
CLAIRIFICATION CONCEPTUELLE.....	8
I. La sécurité un concept contesté à typologie multiple.....	8
II. La sécurité humaine : sens et réalité.....	17
III. Sécurité globale : un enjeu de l'interdépendance.....	22
IV. Insécurité : un phénomène multiforme.....	24
V. Le terrorisme : un terme courant au sens multiple.....	26
VI. La frontière : au-delà de la discontinuité.....	33
MÉTHODOLOGIE : ATOUS ET LIMITES.....	47
PREMIÈRE PARTIE : LES ÉTATS FACE AUX DÉFIS MAJEURS : LA GENÈSE DE L'INSÉCURITÉ TRANSNATIONALE.....	55
Chapitre 1 : la mise en contexte de la frontière entre le Niger et le Nigeria.....	58
Section 1 : La frontière, le nouvel État nation et les populations	60
Section 2 : Un aperçu des rapports interétatiques entre les deux pays.....	79
Chapitre 2 : Le phénomène de l'insécurité sur la frontière et ses effets.....	87
Section 1 : Une topographie de l'insécurité sur la frontière.....	87
Section 2 : L'état d'urgence ; entre solution sécuritaire et asphyxie économique.....	110
Chapitre 3 : Aux origines de l'insécurité transfrontalière.....	127
Section 1 : Le terrorisme, principal facteur de l'insécurité dans la région.....	127

Section 2 : De la rébellion aux conflits ethniques en passant par les groupes d'autodéfense : Le manga, une culture d'instabilité ?	165
DEUXIÈME PARTIE : LA GESTION NATIONALE ET TRANSNATIONALE DE L'INSÉCURITÉ TRANSNATIONALE.....	183
Chapitre 4 : les actions étatique et bilatérale pour la sécurisation de la frontière.....	187
Section 1 : Niger et au Nigeria face à la mobilisation antiterroriste.....	190
Section 2 : Les actions bilatérales pour la lutte contre l'insécurité entre le Niger le Nigeria	240
Chapitre 5 : Les actions multilatérales sur la frontière.....	255
Section 1 : Les instruments sous-régionaux de la lutte contre le terrorisme	257
Section 2 : L'engagement continental pour la lutte contre le terrorisme dans le bassin du Lac Tchad.....	287
Chapitre 6 : à la recherche des réponses : Les leçons d'une mauvaise et tardive gestion sécuritaire ?	323
Section 1 : Le rôle des anciennes puissances coloniale : briser les tabous.....	325
Section 2 : Les réponses de la communauté internationale, médecin après la mort ?	352
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	383
ANNEXES.....	394
BIBLIOGRAPHIE.....	404
Ouvrages généraux.....	405
Ouvrages spéciaux.....	410
Chapitres d'ouvrages.....	411
Encyclopédies.....	416
Mélanges.....	417
Colloques.....	417
Thèses.....	418

Articles de revues.....	419
Articles (Presse généraliste)	428
Rapports.....	430
Documents web.....	437
Vidéos.....	459
INDEX.....	461
TABLE DES FIGURES.....	458
TABLE DE TABLEAUX.....	467
TABLE DES CARTES.....	468
TABLE DES ANNEXES.....	469
TABLE DES MATIÈRES.....	470

LISTE des SIGLES

AELE : Association européenne de libre-échange

AFP : Agence France-Presse

AFRIPOL : Office de police criminelle intergouvernemental

ANASI : Association nigérienne pour l'Appel et la Solidarité islamique

ANAUSI : Association nigérienne pour l'Appel, l'Unité et la Solidarité islamique

ANP : Agence Nigérienne de Presse

APSA : Architecture de paix et sécurité de l'Union Africaine

AQMI : Al-Qaïda au Maghreb islamique

ARCI : Association pour le Rayonnement de la Culture islamique

BAD : Groupe de la banque africaine de développement

BH : Boko Haram

BLC : Base logistique continentale

CAERT : Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme

CBLT : Commission du bassin du lac Tchad

CEDEAO : communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEMAC : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

CER/MR : Communautés économiques régionales/ Mécanismes régionales

CIJ : Cour Internationale de Justice

CMNN : Commission Mixte Nigéro-Nigérienne de Coopération

CMS : Conseil de médiation et de sécurité

CNCCAI : Collecte et le Contrôle des Armes illicites

CNPC : China National Petroleum Corporation

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

CPJC : Centre de prévention de justice criminelle

CPS : Conseil de paix et de sécurité

CSH : Commission sur la Sécurité Humaine

DCAF : Centre pour le Contrôle démocratique des Forces armées

DIA : Defence Intelligence Agency (Agence de renseignement de la défense)

DLR : Dépôts logistiques régionaux

EASF : Force en attente de l’Afrique de l’Est

ECOMOG : Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group

ECOSOC : Conseil économique et social des Nations unies

ECOWARN : ECOWAS Warning and Response Network

EEE : Espace économique européen

FAA : Force africaine en attente

FAN : Forces armées nigériennes

FBI : Federal Bureau of Investigation

FDR : Front démocratique pour le Renouveau

FMM : Force multinationale mixte

FSP : Fonds spécial de la paix

G5S : Groupe des 5 Sahel

GNN : Garde nationale du Niger

GS : Groupe des sages

GSPC : Groupe salafiste pour la prédication et le combat

HACP : Haute Autorité à la Consolidation de la Paix

HCDH : Haut-Commissariat aux droits de l'homme

HCR : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

HRW: Human Rights Watch

ICG: International Crisis Group

IDH : Indice de développement humain

ISS : Institut d'étude de sécurité

MJRN : Mouvement pour la justice et la réhabilitation du Niger

MOSECON: Modern Security Consulting Group

MSF : Médecins Sans Frontières

MUJUAO : Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest

NIA : National Intelligence Agency (l'Agence nationale des renseignements)

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OCHA : Bureau de la coordination des affaires humanitaires

OIG : organisation intergouvernementale

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONG : Organisation non gouvernementale

ONU : Organisation des Nations unies

ORA : Organisation de la Résistance armée

OTAN, : Organisation du traité de l'Atlantique nord

OUA : Organisation de l'Unité africaine

PAM : Programme alimentaire mondial

PNSD : Politique nationale de sécurité et de défense

PNUD : Programme des Nations unies pour le développement

PSN : Politique de Sécurité nationale

RSS : Réforme du secteur de la sécurité

SCAR : Système continental d'alerte rapide

SDS/SAHEL : Stratégie pour le Développement et la Sécurité des Zones Sahélo-Sahariennes

SNPC : Stratégie nationale de Prévention des Conflits

SSS : State Security Service (Services de sécurité de l'État)

UA: Union africaine

UCDP: Uppsala Conflict Data Program (Department of Peace and Conflict Research)

UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

UNGCTS : Stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies

UNHCR : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance

WANEP : West Africa Network for Peace (Réseau ouest-africain pour l'édification de la paix)

INTRODUCTION GÉNÉRALE

« J'espère que vous ne m'en voudrez pas de ces quelques banalités en guise d'introduction. Je ne vous apprendrai rien en vous disant que nous vivons dans un monde de conflits et de confrontations »¹.

¹ Noam CHOMSKY, « Un monde sans guerre Discours au Forum social mondial de Porto Alegre, janvier 2002 », *Actuel Marx*, n° 33, janvier 2003, p. 57

INTRODUCTION GÉNÉRALE

« Nous vivons dans un monde où la "sécurité et l'insécurité " cohabitent dans un seul village, malgré leurs divergences de concepts et de fondements. L'insécurité qui est définie comme "un manque de sécurité ; inquiétude provoquée par l'éventualité d'un danger " ; n'est en fait que la finalité de menaces portées par des mouvances et entités criminelles, cherchant à endiguer une sécurité globale, pour mieux prospérer dans le temps et les espaces »².

Mounir LALDJI

L'une des caractéristiques frappantes de la période actuelle est la visibilité de l'intensification des crises de tout genre, et ce dans le monde entier. Ces crises sont souvent liées à la question de la sécurité : un peu partout, la sécurité des personnes et des biens serait menacée. Lorsque de telles crises sont avérées, elles sont la conséquence de plusieurs facteurs, notamment celui du fonctionnement et du comportement des États, des sociétés, voire des rapports socioculturels, socioéconomiques, sociopolitiques et religieux entre les hommes.

En 2008 Hans Boutellier écrivait que « la sécurité est omniprésente dans nos vies. Rares sont les sujets évoqués dans laquelle elle n'est pas mentionnée, ne serait-ce qu'une seule fois. Il y est fait allusion tant dans les discussions quotidiennes que dans les débats politiques. Elle-même est devenue l'un des enjeux sociaux les plus importants dans le monde actuel »³.

L'Afrique se reconnaît sans doute dans cette affirmation. Ainsi, pour sa part, certes elle n'est pas réductible aux conflits armés. Mais entre les premières indépendances et le début des années 1990, un nombre impressionnant de pays africains ont été touchés par une forme ou une autre de conflit. Ainsi, comme le souligne Mamoudou Gazibo, par rapport à l'Europe et aux Amériques, l'Afrique a enregistré un nombre plus important de conflits et cela jusqu'en 2002, période à partir de laquelle ils semblent diminuer⁴. Cette situation fait que les questions de sécurité reviennent toujours au cœur des discussions. Ces conflits africains sont différents selon

² Mounir LALDJI, « Les menaces des entités criminelles transnationales sur la sécurité intérieure des États », *Sécurité globale*, n° 6, février 2016, p. 48.

³ Hans BOUTELLIER, *L'utopie de la sécurité. Ambivalences contemporaines sur le crime et la peine*, traduit par A. W. ANITA CONCAS, Bruxelles, Larcier, 2008, p. 57.

⁴ Mamoudou GAZIBO, *L'instabilité en Afrique et ses déterminants*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010, p. 117.

leur intensité, leur durée et leur extension territoriale, mais aussi selon leur nature⁵. Ils peuvent être régionaux ou internationaux (même si ce dernier cas devient quasiment inexistant).

Tableau 1: Nombre de guerres et victime de guerre en Afrique et dans le monde

<u>Nombre de morts dans des conflits depuis 1989</u>		<u>Importance des conflits africains (1990-2004)</u>											
Afrique	738 770												
Moyen-Orient	502 342												
Asie	444 333												
Europe	78 265												
Amériques	71 998												
À l'exclusion du génocide rwandais													
		1990-1994 (moyenne)			1995-1999 (moyenne)			2000-2004 (moyenne)			2004 (moyenne)		
		T	G	Te	T	G	Te	T	G	Te	T	G	Te
		7	6	2	7	7	1,4	9	6	1,2	5	5	1
		25	20	14	24	13	10	20	12	9	19	11	8
		28	30	14	29	53	14	45	50	13	26	45	12

Source : statistiques de l'UCDP⁶ 7 et Société Radio-Canada⁸

Ainsi, il existe beaucoup de guerres civiles, d'insurrections, de conflits armés ainsi qu'une violence criminelle et du terrorisme⁹. Sur ce dernier, à l'instar des autres pays africains, depuis le début des années 1990, l'actualité politique de l'Afrique de l'Ouest¹⁰ est souvent dominée par l'instabilité de la région. Une instabilité dominée surtout par la terreur qu'impose le groupe terroriste Boko Haram (BH), précisément dans le bassin du lac Tchad, défiant l'État nigérian tout en menant des incursions dans les pays voisins, notamment le Cameroun, le Tchad, et le Niger. BH fait parler de lui du fait de sa méthode brutale pour atteindre ses objectifs politiques et territoriaux. Selon les observateurs cités par Laurent Artur du PLESSIS, BH constitue l'un des périls qui montent en Afrique en s'affirmant comme la plus puissante organisation terroriste de l'Afrique francophone (même s'il est né et est basé dans un pays anglophone) qui éclipse à ce jour Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et le Mouvement pour l'unicité et le djihad en Afrique de l'Ouest (MUJUAO) en semant la terreur dans bassin du lac Tchad¹¹. Observer la

⁵ Philippe HUGON, *Géopolitique de l'Afrique*, Cedex, juillet 2012, 3^{ème} édition., p. 183.

⁶ Pour Uppsala Conflict Data Program. UCDP est un programme de collecte de données sur la violence organisée, basé à l'Université d'Uppsala en Suède. Voir <https://ucdp.uu.se>

⁷ Philippe HUGON, « Conflits armés, insécurité et trappes à pauvreté en Afrique », *Afrique contemporaine*, n° 218, février 2006, p. 34

⁸ Ximena SAMPSON, « Où la guerre fait-elle rage dans le monde? », *Société Radio-Canada*, en ligne : <<https://ici.radio-canada.ca>>, publié le 13 juillet 2018 (consulté le 11 novembre 2018).

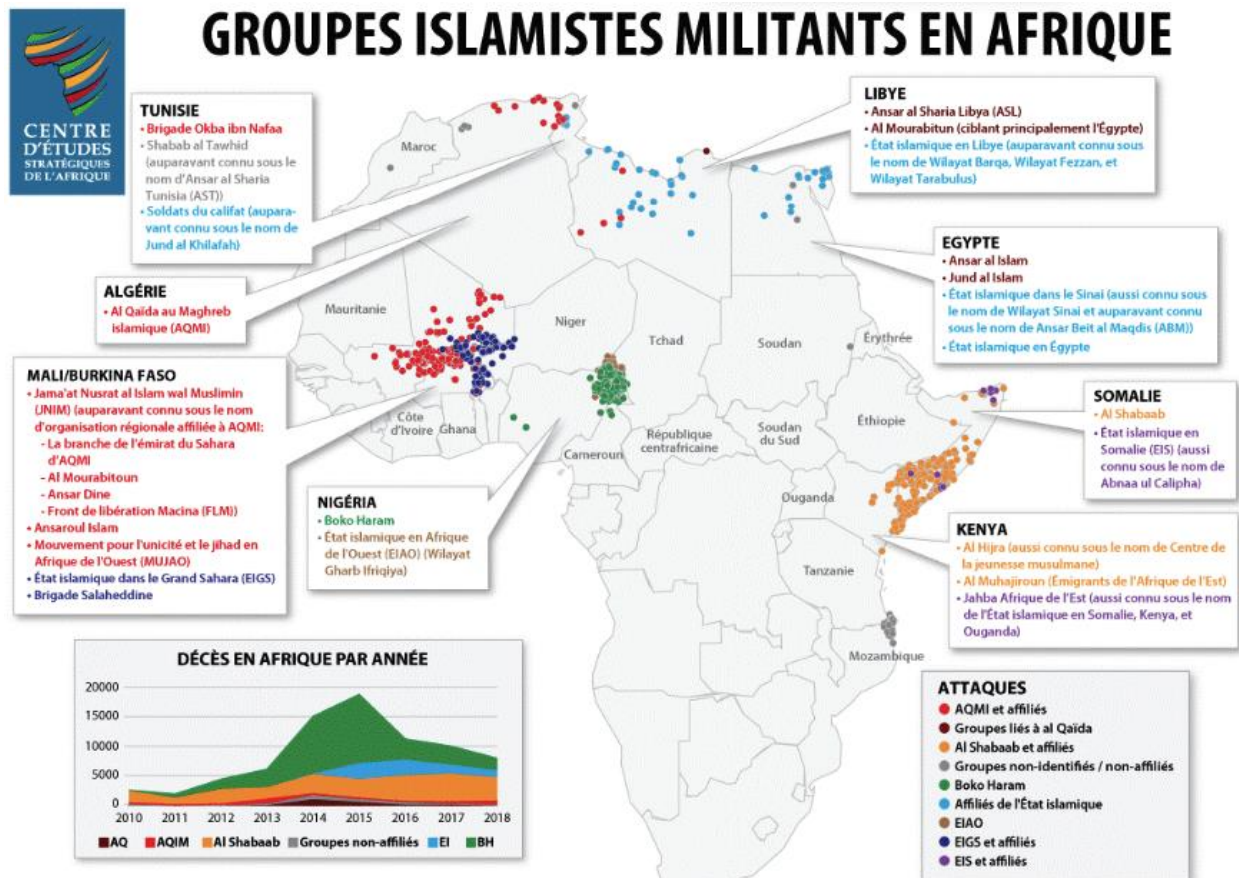
⁹ Philippe HUGON, *Géopolitique de l'Afrique*, op-cit

¹⁰ L'Afrique de l'ouest comprends aujourd'hui quinze pays dans sa vision régionale et géographique, tous sont rassemblés dans la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ces pays sont : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone, le Togo et le Cap-Vert.

¹¹ Laurent Artur du PLESSIS, *Le djihad à la conquête du monde*, Jean-Cyrille Godefroy, février 2015, p. 77

situation de conflictualité africaine et de la violence que suppose la guerre, nous permet d'extrapoler les propos du sociologue français Raymond Aron selon lequel « la guerre est de tous les temps historiques et de toutes les civilisations »¹², cela pouvant être étendu à l'échelle interne aux États.

Carte n°1 : Cartographie des défis sécuritaires que pose les groupes islamistes militants en Afrique.



Source : Par le Centre d'études stratégiques de l'Afrique, publié le 29 janvier 2019

La position géographique de notre objet d'étude – l'insécurité frontalière entre Niger et Nigéria – nous permettra d'effectuer une analyse de la région ouest-africaine qui confirme le diagnostic de la multiplication des conflits transfrontaliers et crises internes que les pays du Sahel tentent de résoudre à travers des stratégies et moyens divers.

Géographiquement la région ouest-africaine se situe au sud du Sahara avec des côtes s'ouvrant sur l'Océan Atlantique à l'ouest et au sud. À part le Niger, le Mali et le Burkina Faso

¹² Antoine-Denis N'DIMINA-MOUGALA, « Les conflits africains au XXe siècle. Essai de typologie », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 225, janvier 2007, p. 121.

chacun des États de la sous-région a une limite avec l'Océan. Avec une population d'environ 372 551 411 habitants en 2017, la région présente une grande disparité entre États, notamment le Nigeria qui détient à lui seul plus de 170 millions d'habitants¹³.

Cette conjoncture va alors inviter la question de l'insécurité transfrontalière dans les préoccupations des États de la région. C'est le cas de la frontière entre le Niger et le Nigeria. Cette frontière, pour sa part, reflète cette crise sécuritaire mondiale à travers celle liée aux terrorismes et aux criminalités transnationales. Il est alors pertinent de s'intéresser à l'insécurité transfrontalière que le Niger et le Nigeria affrontent sur leur frontière commune depuis une décennie.

La volonté d'aborder cette question, sur cette partie d'Afrique de l'Ouest, nous anime d'abord, à cause du caractère terroriste de l'insécurité dont elle fait l'objet, mais au-delà, du fait qu'elle nous donne lieu de mener une étude nous permettant de comprendre la dynamique d'une organisation terroriste dont l'origine et la zone d'influence se situent en Afrique noire. De surcroît, ce phénomène constitue un défi nouveau pour cette région cosmopolite à histoire paisible. Nous avons donc choisi sciemment cette frontière parce qu'au vu de la dégradation de la situation sécuritaire, qui a fait beaucoup de victimes, nous avons jugé utile de chercher, à travers ce travail, à comprendre les ressorts d'une telle situation, sous l'œil observateur des pays concernés et de la communauté internationale, et à analyser les efforts entrepris (ou non) pour la sécurisation de cette frontière à l'image des différentes interventions de la communauté internationale. Ce qui marque le point de départ de nos réflexions dans cette recherche repose sur un ensemble de questions :

- pour quelles raisons le terrorisme s'est-il développé dans cette partie du lac Tchad ? Pourquoi de jeunes Nigériens se retrouvent en combattants djihadistes au Nigeria pour le compte de BH ? Pourquoi le Nigeria n'arrive-t-il pas à maîtriser cette insurrection ? Comment est-on passé d'un soulèvement local du nord du Nigeria à un mouvement terroriste qui défie quatre États (Nigeria, Nigeria, Cameroun et Tchad) pendant toutes ces années avec autant de morts provoqués dans un tel degré de violence ? Et, enfin, comment les acteurs envisagent de sortir

¹³ Department Of Economic and Social Affairs, Population Division UNITED NATIONS, « Afrique de l'ouest », *Pyramides des âges pour le monde entier de 1950 à 2100*, en ligne : <<https://www.populationpyramid.net>>, publié en 2017 (consulté en juin 2017).

de ce qui apparaît comme un chaos sécuritaire ayant bouleversé, entre autres, le mode de vie de la région de Diffa (Niger) et l'État de Maiduguri (Nigeria) au cœur de ce travail ?

Loin de toutes réponses simplistes, nous engageons nos recherches dans une perspective ancrée dans les travaux de science politique incluant les relations internationales qui traitent les questions de sécurité et de l'insécurité. Par ailleurs, malgré l'existence de publications qui ont commencé à aborder le cas de BH ces dernières années¹⁴, nous demeurons insatisfaits face aux réponses que ces travaux peuvent offrir à nos interrogations. En premier lieu, il faut noter que la littérature théorique relative à la sécurité et à l'insécurité internationale est relativement diverse et variée. Malgré l'existence d'une abondante littérature sur les questions sécuritaires, les travaux relatifs à l'insécurité transfrontalière à l'Afrique de l'ouest demeurent rares, particulièrement sur la zone géographique de notre étude, et le peu qui est disponible, au-delà du traitement des aspects essentiellement juridiques, ne fait pas encore l'objet d'un cadrage unique bien établi. La carence de travaux à ancrage théorique spécifiquement développés autour de l'Afrique de l'Ouest combinée au fait que la littérature des relations internationales s'est davantage intéressée au fait régional (en étudiant les conflits et leurs solutions pour bonne part sous l'angle du droit) qu'à l'interaction entre les différents ordres régionaux rend compte de la difficulté de nos investigations. Ces lacunes nous ont incité à tâcher de mener un effort empirique s'appuyant d'abord sur l'analyse d'une littérature « grise » faite de notes, colloques ou rapports d'organisations internationales régionales – telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) et la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) – et continentales telle que l'Union africaine (UA) et ses traités et protocoles ainsi que des rapports des missions des États. En plus des travaux universitaires, nous avons également effectué, avec les moyens qui étaient les nôtres, plusieurs déplacements sur le terrain afin de mener, dans un contexte difficile et parfois périlleux, des entretiens.

À l'instar des grandes transformations des relations internationales, les notions de la sécurité et de l'insécurité n'ont pas fait l'exception : leurs conceptions et leurs études stratégiques aussi bien militaires que civiles ont été formellement bouleversées. L'étude de ces notions fait l'objet d'une réévaluation constante, d'adaptations aux nouveaux enjeux et contextes internationaux. Ceci redéfinit et recadre le champ et les conceptions de ces notions et apporte un besoin de

¹⁴ Tel que : BOKO HARAM Histoire d'un islamisme sahélien de Pauline Guibbaud (2014) ; Boko Haram : Le Cameroun à l'épreuve des menaces (2014) et Boko Haram : Parti pour durer (2016) de Léon Koungou ; Boko Haram : Nigeria's Islamist Insurgency (2015) de Virginia Comolli ; Boko Haram : Islamism, Politics, Security and the State in Nigeria (2014) de Marc-Antoine Pérouse de Montclos, etc.

nouvelles stratégies. De surcroît, l'action parfois coordonnée, improvisée ou même désordonnée, des États, des groupes et communautés, des organisations interétatiques ou privées, élaborant entre eux ou contre d'autres des stratégies, engendre pour ces acteurs des influences stratégiques nouvelles aux formes diverses. De fait, leurs stratégies modifient les enjeux de la sécurité¹⁵. Par ailleurs, sans une meilleure compréhension des problèmes de sécurité et d'insécurité, il est illusoire de pouvoir envisager une stratégie cohérente d'objectifs et de moyens nécessaires pour la pacification des États à laquelle populations, gouvernements et communauté internationale disent aspirer. De même, sans stratégie commune et coopération multilatérale, il ne peut y avoir des transformations, chez les acteurs des relations internationales, de leurs conceptions et de leurs actions de sécurité. Ceci vient alors interroger le traitement de cette crise sécuritaire sur cette frontière entre le Niger et le Nigeria.

Cela impose nécessairement une clarification des concepts. Notre travail de recherche s'intéresse aux notions de sécurité et d'insécurité qui apparaissent comme deux inséparables antonymes. Il est alors important, avant tout, de nous arrêter d'abord sur ces termes qui ont un sens assez variable en fonction de contexte. En effet, il est capital pour la recherche tout comme pour les chercheurs et tous les autres praticiens du domaine d'étude des relations internationales que les principaux fondements conceptuels de ces notions soient bien et mieux compris. Par ailleurs, ce souhait de clarification des concepts vise à éclairer ce que sont les propriétés du terme « sécurité », qui en sont les destinataires, et ce que sont la notion d'insécurité, ses causes, ainsi que la façon dont terrorisme et frontière, particulièrement en cause dans notre zone d'étude, s'insèrent dans ces débats.

¹⁵ Charles-Philippe DAVID, *La guerre et la paix approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de Sciences Po, mars 2015, 3^{ème} édition revue et augmentée, p. 33.

CLAIRIFICATION CONCEPTUELLE

I. La sécurité un concept contesté à typologie multiple

« *Le moyen d'être sauf, c'est de ne pas se croire en sécurité* »¹⁶.

Thomas Fuller, historien (1608-1668)

La sécurité, qu'elle soit interne (nationale) ou externe (internationale), constitue une référence de premier plan qui détermine l'existence de toute institution, qu'elle soit un État, une organisation internationale telle que l'Organisation des Nations Unies (ONU) ou une organisation régionale comme la CEDEAO. Elle est un moyen qui permet la jouissance des droits et libertés fondamentaux des individus, des États et institutions, mais également un moyen de maintien d'un ordre permettant leur développement et leur prospérité.¹⁷

Les études épistémologiques et empiriques de la sécurité révèlent l'apparition des nouvelles visions et des transformations du système international. Chez les spécialistes des questions de sécurité, une certaine unanimité semble bien établie sur le minimum de paramètres nécessaires pour tenter une définition de la sécurité. D'abord, la notion renferme pour toute communauté la préservation de ses valeurs centrales, l'absence de menaces contre elle, mais également, la capacité de formuler ses propres objectifs politiques. La conception de la sécurité doit être une décision d'un groupe, d'une ethnie, d'un État ou d'une organisation internationale, donc rarement une décision individuelle. Dans le *Dictionnaire de la stratégie*, Dominique David appréhende la sécurité « *au sens le plus large du terme, comme l'état d'un sujet qui s'estime comme non menacé par tel ou tel danger ou pense avoir les moyens d'y répondre si ce danger vient à devenir actuel* »¹⁸. Autrement dit, être en sécurité c'est être à l'abri de toute vulnérabilité, dans le sens d'une absence de menace ou de la disposition des moyens de la neutraliser. Cette sécurité peut être renforcée par des moyens militaires et/ou politiques de la défense. À partir de là, la sécurité peut être comprise, selon Charles-Philippe David, cité par Pierre Berthelet dans son ouvrage "Chaos international et sécurité globale : La sécurité en débats", comme « *l'absence de menaces militaires et non militaires que peuvent remettre en question les valeurs*

¹⁶ Pierre BERTHELET, *Chaos international et sécurité globale. La sécurité en débats*, Publibook, 2014, p. 17.

¹⁷ Barbara DELCOURT, « Sécurité : un concept polysémique », in BATTISTELLA D. (dir.), *Relations internationales. Bilan et perspectives*, Paris, Ellipses, août 2013, p. 216-217

¹⁸ Charles-Philippe DAVID et Jean-Jacques ROCHE, *Théories de la sécurité: Définition, approches et concept de la sécurité internationale*, Paris, Monchrestien, 2002, p. 41

centrales que veut promouvoir ou préserver une personne ou une communauté, et qui entraîne un risque d'utilisation de la force »¹⁹.

Thierry Balzacq, universitaire français spécialisé dans la théorie des relations internationales, la sécurité et les études diplomatiques, dans son article portant sur la définition la notion de sécurité souligne à quel point il s'agit d'un travail périlleux. Non pas à cause de son insertion dans la plupart des domaines de la vie sociale, mais surtout, relève-t-il, parce que le concept est lui-même susceptible d'être connoté idéologiquement. Selon lui, cette tonalité idéologique, qui empêche tout réel consensus à son sujet, place cette notion au rang de « concept essentiellement contesté »²⁰.

Par ailleurs, il serait aussi intéressant de revenir sur l'étymologie latine de « sécurité ». Elle révèle une contradiction intrinsèque, presque un oxymore, un choc entre la particule sine (sans) et l'idée de cura (soin). Les deux éléments rassemblés (sine + cura) donnent à la sécurité un sens déconcertant : (l'absence de soin), c'est-à-dire le contraire de ce qu'elle veut dire aujourd'hui. La sécurité, pour dédire Cicéron, ne désignait donc pas « l'absence d'anxiété dont dépend une vie heureuse ». Mais ce sens ne va s'imposer que longtemps plus tard²¹.

De ce fait, le besoin de sécurité est une pulsion psychologique fondamental de l'homme, que s'il n'est pas satisfait, suscite un malaise et mobilise une part importante des ressources intellectuelles, nerveuses et physiques, qui pourraient être utilisées à d'autres fins. De nombreuses activités humaines sont ainsi perturbées, voire rendues impossibles lorsque règne un climat d'insécurité : la sécurité est un état de quiétude intérieure, de sérénité et d'équilibre. Ce sens ne s'imposera que bien plus tard. Le plus souvent, la sécurité est considérée comme synonyme de la paix, sauf que la sécurité représente plus que la paix, c'est-à-dire plus large en tant que fait/notion. Elle désigne « l'état d'esprit confiant et tranquille de celui qui se croit à l'abri du danger ». Cependant, elle reste ainsi conçue comme subjective. En effet, il est facile de sous-estimer ou de surestimer le niveau et le degré de la sécurité. D'autant que le terme apparaît parfois obscurci par l'accompagnement d'adjectifs tels qu'on les lit dans les débats publics ou les forums internationaux parlant de sécurité collective, sécurité commune, humaine, sécurité coopérative, démocratique, économique, environnementale, globale, militaire,

¹⁹ Pierre BERTHELET, *Chaos international et sécurité globale: La sécurité en débats*, op. cit., p. 19

²⁰ Thierry BALZACQ, « Qu'est-ce que la sécurité nationale ? », *Revue internationale et stratégique*, n° 52, avril 2004, p. 34

²¹ Collectif, *Sciences Po - Concours commun + Bordeaux + Grenoble - Réussir toutes les épreuves*, Paris, Vuibert, 2017.

nationale, sociétale, sécurité internationale... Elles relèvent de plans et d'approches très différentes²².

Il faut noter que plusieurs définitions, venant des diverses tendances théoriques, ont traversé les époques. Selon Arnold Walfers, « *la sécurité dans un sens objectif, mesure l'absence de menace sur les valeurs centrale (acquired) ou, dans un sens subjectif, l'absence de peur que ces valeurs centrales ne fassent l'objet d'une attaque* ». ²³ Mais, en 1943, Walter Lippmann, définissait la notion de sécurité comme suit : « *un pays est en sécurité dans la mesure où il n'a pas à sacrifier des valeurs essentielles pour éviter la guerre et où il peut, en cas de menace, les préserver en gagnant une telle guerre* »²⁴. En 2005, Edwar Kolodziej proposait pour sa part : « *La sécurité comprend tous ces échanges entre êtres humains et leurs agents - États, organisations internationales, entreprises, associations, etc. - qui ont comme but non seulement le résultat préféré des acteurs engagés, mais aussi ceux qui pour lesquels ces derniers sont prêts à utiliser la violence et l'intimidation coercitive pour obtenir ce qu'ils veulent* »²⁵.

Au-delà des définitions sur la sécurité qui s'éloigne de tout autres domaines d'étude comme l'économie politique ou la protection de l'environnement, elle suscite bon nombre des questions d'une grande importance, en l'occurrence :

1- Quel est le sujet de la sécurité ?

C'est la question de base qui est au cœur de la controverse, car c'est l'élément référent. Le premier aspect est celui des *sécuritaires traditionnels*, selon qui l'État reste l'acteur incontournable qui détient le monopole de l'usage de la force (tel que le défend la populaire expression wébérienne du "monopole de la violence légitime"²⁶). En deuxième lieu, les nouveaux acteurs qu'on peut appeler des *sécuritaires élargis*, qui font leur apparition dans les années 1980 sur la scène internationale (les ONG, OIG...), et qui concurrencent l'État sur l'usage de la force, particulièrement sur la prévention de son usage. Enfin, un troisième acteur plus récent qu'on peut appeler *sécuritaires critiques*, qui concentre ses réflexions sur l'émancipation des humains et la sécurité sociétale, et surtout selon qui l'État serait la principale source de problème de sécurité et non la source de sa résolution.²⁷ Si ces vues reflètent le

²² Jean François GUILHAUDIS, *Relations internationales contemporaine*, Paris Litec, 3^{ème} édition, 2010, p. 661

²³ Dario BATISTELLA, *Théorie des relations internationales*, 5^{ème} mise à jour et augmentée, Les presses Science Po, juillet 2015, p. 525

²⁴ Charles-Philippe DAVID, *La guerre et la paix approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, 3^{ème} édition revue et augmentée, Presses de Sciences Po, mars 2015, p. 44.

²⁵ Ibidem

²⁶ Marian EABRASU, Les états de la définition wébérienne de l'État, Presses de Sciences Po, n°45, janvier 2012, p. 195

²⁷ Charles-Philippe DAVID, *La guerre et la paix...*, *op. cit.*, p. 42

caractère multi-centré du monde actuel, ces désaccords démontrent en un mot que l'espace politique est à la fois discuté et dirigé par des acteurs étatiques et non étatiques²⁸, ainsi que le suggérait l'approche défendue par James Rosenau au début des années 1990 et d'après lequel « *la question des rapports entre les acteurs transnationaux (ATN) et les États a donné lieu, depuis le début des années 1990, à une abondante littérature. À en croire certains auteurs, en quinze ans, un nouvel équilibre des pouvoirs se serait instauré entre les États et cet ensemble hétéroclite constitué par les ONG (organisations non gouvernementales), les firmes multinationales, les opérateurs financiers, les migrants, les terroristes, les trafiquants de drogue, les mafias et une infinité d'autres acteurs privés.... L'idée qu'avec la mondialisation et la "transnationalisation", nous sommes entrés dans une ère de « turbulences » mondiales. L'État ne disparaît pas, mais il n'a plus les mains libres et ne contrôle plus les événements* »²⁹. Pour cet auteur, le système interétatique ne constitue plus le pivot central de la vie internationale. Il coexiste avec un système "multi-centré", les acteurs non étatiques devenant les déterminants principaux de la politique étrangère. Le sentiment de soumission et de loyauté des individus et des groupes à l'égard des autorités étatiques faiblit, alors que leur capacité à s'émouvoir pour un drame lointain s'accroît. Les compétences effectives des gouvernements nationaux se sont érodées avec la prolifération des groupes transnationaux. Une véritable "bifurcation" s'est opérée entre le "monde des États" et le monde "multi-centré", chacun d'eux obéissant à des principes contradictoires : alors que le premier continue à être animé par des motivations classiques d'appétit de puissance et de sauvegarde de sa souveraineté, la recherche de l'autonomie prime pour le second³⁰.

2- *Quel est l'objet de la sécurité ?*

La notion de sécurité dispose naturellement une dimension objective, mais également subjective. Elle est objective dans le sens où une menace peut être réelle, territoriale, qu'elle vienne d'un État ou d'un groupe ethnique, d'un mouvement terroriste ou d'une guérilla et occasionne des pertes en vies humaines et matérielles. Mais c'est sa dimension subjective qui questionne quant à la nature de la menace, car si la sécurité est acquise du fait de l'absence de la menace aux valeurs, et que cette menace vient d'un État ou d'un individu, comment être sûr d'une telle absence ? Le problème de la subjectivité du concept de sécurité repose alors sur le fait que l'absence de menace ne peut être fondée que sur des perceptions. Au-delà des unités matérielles et physiques, la menace est particulièrement perçue et la sécurité est obtenue lorsque

²⁸ Ibidem

²⁹ Samy COHEN, « Les Etats et les nouveaux acteurs », *Politiques internationales*, n° 107, septembre 2005, p. 1

³⁰ Ibidem

la peur se dissipe. Cette marque de subjectivité explique pourquoi les débats au tour de la sécurité ont toujours été rudes³¹.

3- *Quels sont les enjeux de la sécurité ?*

Deux types d'enjeux répondent à cette question : d'abord, les enjeux classiques qui concernent la souveraineté, la survie, les institutions et le territoire de l'État. Ces enjeux répondent ainsi au model westphalien ; mais il y a également des enjeux plus récents ou modernes tels que les crimes transnationaux, l'épuisement des ressources naturelles (eau, pétrole ...), le terrorisme, le droit de la personne ou les interventions de paix et qui ne sont pas limitées au territoire national, mais surtout qui exigent une réponse régionale et internationale ; ces enjeux quant à elles répondent au model post-westphalien³². Mais reste à savoir, de par les traces qu'a laissées l'ancien millénaire et les développements du nouveau monde, si l'État peut harmoniser et collaborer avec d'autres acteurs. C'est évidemment oui que répondent les *sécuritaires classiques* qui croient en l'éternelle domination de l'État. Cependant, pour les *sécuritaires élargis*, c'est seulement quand les intérêts et les agendas des États, ONG et OIG vont coïncider que l'on pourra dire qu'une telle situation est possible. Enfin les *sécuritaires critiques* quant à eux estiment que non, l'État ne peut pas collaborer avec d'autres acteurs, car les structures interétatiques devront être abandonnées³³.

4- *Quelles sont les approches des études de sécurité ?*

La vision stricte ou élargie de la sécurité marque le principal débat de ces dernières années, selon lequel qu'il est possible de résumer par une "fausse" contradiction entre la sécurité militaire et non militaire. Pour les partisans de la sécurité militaire, il s'agit de conserver, dans l'absolu, l'essentiel du champ d'analyse de la sécurité, soit "l'étude de la menace, de l'utilisation et du contrôle de la force militaire". C'est ainsi que Walt, pivot de l'école réaliste estime qu'une extension du concept dilue la cohérence intellectuelle de l'approche. De même, Morgan estime que la sécurité « *concerne l'utilisation délibérée de la force par les États, et qu'élargir l'étude de la sécurité pour couvrir d'autres préjudices économiques, environnementaux et ainsi de suite, est malheureux* »³⁴, car à vouloir expliquer tout celle-ci n'explique rien. Alors que les partisans de la sécurité non militaire trouvent cette approche transgressive et estiment qu'il est nécessaire d'ajouter d'autres acteurs et de nouveaux abords d'analyse qui ne soient pas militaire afin de mieux cerner les hypothèses de base, les aspects

³¹ Charles-Philippe DAVID, *La guerre et la paix approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, op-cit, p. 42

³² Ibidem, p. 42

³³ Ibidem

³⁴ Ibidem, p. 43

normatifs et ethnocentriques, ainsi que les dimensions économiques, sociétales, environnementales, alimentaires et légales de la sécurité³⁵.

Deux conclusions ressortent de cette vision. La première démontre que « *l'État est fréquemment source majeure d'insécurité internationale* »³⁶. La deuxième conclusion, quant à elle, démontre que les études de sécurité doivent examiner le *non-recours* à la force, par conséquent indiquer les motivations et les stratégies qui préviennent l'usage de la force³⁷.

5- À quel niveau d'analyse doit-on rattacher le concept de la sécurité ?

Tout d'abord, il faut noter qu'il n'existe plus, du moins dans certains pays, une limite réelle entre le monde du politique et celui du militaire. De nouvelles formules sont utilisées pour atténuer l'insécurité et faire face aux dimensions non militaires de la sécurité. Ces formules indiquent, en général, que l'État est débordé ou, du moins, qu'il ne dispose plus de la capacité de résoudre seul ces problèmes de sécurité. Même si, de plus en plus, elles se réfèrent à la sécurité régionale ou internationale, les approches classiques de la sécurité se réfèrent particulièrement à la sécurité nationale. Par ailleurs, les références à la sécurité, qu'elles soient nationales, régionales ou internationales, demeurent principalement interétatiques. Après la Guerre froide, l'école réaliste énonce la notion de *sécurité coopérative*, afin de démontrer, au détriment de la confrontation, que la coopération dominera désormais les rapports entre les États, mais l'État demeure, à tous les niveaux d'analyse, le gendarme de la question de sécurité. En outre, depuis des décennies, les approches libérales de la sécurité, quant à elles, prônent une coopération entre acteurs étatiques et non étatiques en vue de solutionner les problèmes non militaires, grandissants, liés à la sécurité. Dans ce sens, les notions de *sécurité commune* et *sécurité globale* manifestent la décadence de l'influence de l'État. Des rapports³⁸ ont été réalisés pour démontrer cela, dans le but de manifester la volonté de conceptualiser la question de sécurité sur une base multilatérale et transnationale afin d'harmoniser les rapports entre les États, les OIG et les ONG et qu'ils puissent lutter collectivement autour des nouveaux enjeux

³⁵ Ibidem, p. 44

³⁶ Ibidem

³⁷ Ibidem, p. 44

³⁸ Le rapport de la commission Brandt (« Commission indépendante sur les problèmes de développement international ») publié en 1980 a penché ses recommandations sur les problèmes des pays en voie de développement. Il a été suivi par celui de la Commission indépendante sur les problèmes de désarmement et de sécurité, nommée également commission Palme, publié en 1982 sous l'intitulé Common Security : A Programme for Disarmament. C'est un rapport, qui a traité des problèmes de la sécurité internationale, de la guerre, des conflits et des agressions, de la course aux armements et des rivalités militaires, contenait un très grand nombre de recommandations et de propositions. Mais elle est principalement penchée sur la dimension du désarmement, avec pour but la transformation de la traditionnelle course aux armements entre les grandes puissances. Le rapport Ramphal ; celui de la CIISE en 2001 et du groupe de personnalités de haut niveau de l'ONU en 2004. Voir Milton Leitenberg, « Un monde qui préfère la guerre », *Le Monde diplomatique*, novembre 1983, p. 36

internationaux liés à la sécurité. Les approches critiques de la sécurité, quant à elle, favorisent le concept de la *sécurité humaine*, dans le but de dépasser l'État et de mieux répondre aux besoins d'émancipation de l'individu, notamment, les libertés politiques et les droits de la personne. De là, une distinction peut être soulignée entre la sécurité de l'État et celle de l'humain, et lorsqu'une incompatibilité des objectifs se manifeste entre les deux, la sécurité humaine doit être prioritaire au détriment de la sécurité de l'État³⁹.

Notre objectif dans cet alinéa n'est pas de donner une redéfinition du terme sécurité. Il s'agit plutôt de souligner certaines références qui vont permettre de saisir comment appréhender la notion de la sécurité, tout en gardant à l'esprit que c'est un concept « essentiellement contestable »⁴⁰, et qui fait l'objet d'un renouveau intellectuel en même temps que l'évolution forte des problématiques qui orientent le système international. Cela explique l'évolution de la notion de sécurité nationale vers celle de sécurité humaine et globale – c'est-à-dire qu'il n'existerait pas en tant que concept sans les usages concurrents dont il est l'objet. Le tableau de synthèse proposé par Amitav Acharya met en évidence les dimensions et, partant, les types de sécurité qu'il est possible de distinguer.

³⁹ Ibidem, p. 44

⁴⁰ La notion de sécurité n'est pas naturellement le seul concept essentiellement contestable ; tous les concepts des Relations Internationales, tel que : puissance, intérêt national, équilibre de puissance...etc, et bien d'autres concept de la science politique tel que, la démocratie, totalitarisme, liberté, égalité, justice, droit...etc, et des sciences sociales sont des concepts contestables ; cependant, en Relations internationales, aucun concept n'a suscité autant de débats.

Tableau 2. Les quatre images de la sécurité

Les quatre images de la sécurité			
		Attention centrée sur la menace	
		Violence physique	Violence physique + non militaire
Attention centrée sur l'unité concernée	Individu	Sécurité personnelle	Sécurité humaine
	État	Sécurité nationale	Sécurité globale

Source : Amitav Acharya, « Human Security : East Versus West », *International Journal*, 56, été 2001, p. 453.

Fidèle à la tradition scientifique et à l'instars des grandes périodes des mutations du système international, depuis la fin de la guerre froide, le concept de sécurité a connu une forte réflexion théorique par des écoles des pensées, nous avons résumé cela dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Les grandes réflexions théoriques de la notion de sécurité

Théorie Fondement	Réaliste Néoréaliste	Idéaliste	Libérale Néolibérale	Constructiviste	Critique
Dimension d'analyse	Puissance et Intérêt national	Éthique et droit	Démocratie, Interdépendance et Institutions	Idée, valeurs, normes et identités	Structure du pouvoir Émancipation
Niveaux d'analyse	État Système d'État	OIG Société civile	États, OIG Société civile	Agents structures	Individus, Élités nationales et transnationales
Postulat de base	Les États sont égoïstes et concurrents	Les états se soumettent ou sont contraints de se soumettre aux règles de droit	Les Etats coopèrent au sein des institutions internationales	Les identités sont construites et interprétées entre les agents	Le savoir et le discours des formes de pouvoir contestables
Épistémologie Méthodologie	Positiviste Explicative	Positiviste Explicative	Positiviste Explicative	(Post) positive Explicative ou interprétative	Post-positiviste Interprétative
Présupposés normatifs sur le conflit et la guerre	Le conflit et la guerre sont inhérent au système international	Le conflit et la guerre peuvent être éliminés	Le conflit et la guerre peuvent être éliminés/surmontés	Le conflit et la guerre peuvent être éliminer	Le conflit et la guerre peuvent être contrer par des changements radicaux
Visions prospectives sur la paix	La paix par l'équilibre de puissance	La paix par l'état de droit (paix positive)	La paix par la coopération (Paix positive)	La paix par la transformation et la socialisation des agents	Sécurité humaine Sécurité comme discours
Conception de la sécurité	Sécurité nationale Sécurité internationale	Sécurité collective	Sécurité globale Sécurité commune	« Sécurisation »	La paix par le communautarisme et la contestation des discours dominants
Acteurs anglo-saxons influents	R. Gilpin, C. Glaser J. Mearsheimer, S. Walt, K. Waltz	J. Burton, G. Clark, R. Falk, F. Kratochwil M. Walzer	J. Ikenberry, R. Koehane M. Mandelbaum, J. Nye, B. Russett	E. Edler, M. Finnemore P. Katzentein, J. Weldes, A. Wendt	K. Booth, D. Campbell R. Cox, A. Tickener R. Walker

Parmi les transformations des concepts des relations internationales faisant suite au bouleversement des relations internationales depuis la fin de la Guerre froide, comme nous le disions plus haut, celui afférant à la sécurité figure parmi l'un des plus significatifs : c'est un concept qui renferme des multiples approches et des outils nouveaux qui sont mis à la disposition de la communauté internationale. Son importance grandissante dans les relations internationales a conduit les spécialistes à travailler considérablement dans la clarification de son sens réel, mais aussi la place de la sécurité nationale face à la sécurité humaine, de même que la sécurité globale. Ce travail novateur, d'autant plus légitime que les acteurs des relations internationales s'en emparent parfois, leur donne à chacun une portée le plus souvent distinguée.

En revanche, il faut le souligner, la sécurité humaine et la sécurité globale sont des concepts nouveaux dérivés du concept originel de sécurité. Ils sont souvent utilisés sur des questions liées aux conflits de notre temps, notamment dans le cadre des actions pour la paix de ONU. La transformation de l'application de la sécurité témoigne de son élargissement pour aller au-delà des États et des territoires nationaux comme le défend le paradigme libéral et critique de la sécurité au détriment du paradigme réaliste comme nous l'avons vu plus haut. Le concept a fait des progrès considérables pour placer l'humain et la communauté sur le même schéma que l'État-nation, mais a aussi valorisé ses dimensions non militaires, pour une paix positive en adaptant des nouvelles méthodes. Toutes ces transformations diverses sont effectives dans le but de préserver, protéger les humains aussi bien que les États, mais aussi la diminution des menaces, directes et indirectes, militaires et territoriales et à la qualité de vie⁴¹. Nous allons ici faire comprendre tous ces nouveaux visages de la sécurité, à travers l'analyse de grandes séquences d'énoncés contemporains. Comme tout réseau déductif, celui de la sécurité définit son objet (ce qu'il faut sécuriser), son sujet (ceux qui sécurisent : les principaux acteurs et organes), ses cibles (ce contre quoi il faut se prévenir) et ses modalités d'intervention (les moyens de la sécurité). Sur tous ces plans, les transformations avec la configuration précédente sont nettes. Nous allons essayer de clarifier les notions de sécurité humaine et sécurité globale afin de comprendre les liens et différences entre elles.

⁴¹ Charles-Philippe David et Jean-Jacques ROCHE, *Théories de la sécurité: Définition, approches et concept de la sécurité internationale*, Monchrestien, 2002, p. 111.

II. La sécurité humaine : sens et réalité

Le concept de la sécurité humaine a vu le jour au lendemain de la fin de la Guerre froide. Pour la première fois la communauté internationale s'interroge sur la question d'insécurité au niveau des individus plutôt que les États comme c'était toujours le cas. Après la chute du mur de Berlin, le monde se rend compte que la protection des personnes, qui avait été au cœur de la sécurité, fut trop souvent négligée et mis à l'écart au profit d'une attention extrême portée à l'État. La notion classique de sécurité fut, dès lors, contestée par des concepts comme la sécurité coopérative, la sécurité globale, la sécurité sociétale, la sécurité collective, la sécurité internationale et la sécurité humaine. Cette dernière, au-delà de tous les objets référents, priorise et surtout met l'accent sur l'être humain. C'est à partir de là qu'un consensus s'est progressivement détaché autour de l'importance d'analyser en profondeur le concept de sécurité tout en mettant l'accent sur le nouveau contexte mondial caractérisé par la fin du monde bipolaire. Cela a donné suite à une collaboration meilleure entre le sud et le nord du monde. Cette période a marqué le concept de la sécurité humaine et son intégration, progressivement, dans les agendas politiques internationaux. Mais, malgré ce long processus, les acteurs internationaux ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur une définition unique de la sécurité humaine qui fasse autorité et permette à la communauté internationale de répondre efficacement à un large éventail de défis et de menaces, notamment, les conflits violents, la privation illégale des droits civils et politiques, la privation économique et la dégradation de l'environnement. Ce qui fait que le concept de sécurité humaine ne fait pas toujours l'unanimité auprès de la communauté internationale. Un grand nombre d'acteurs lui reprochent l'ambiguïté profonde selon laquelle la sécurité va bien au-delà de la sauvegarde de l'intégrité de l'État ou de l'humain. Les contestateurs de la sécurité humaine se demandent ce qui doit être considéré comme une menace contre la sécurité et ce qui ne doit pas l'être.⁴²

La sécurité humaine se singularise par le fait que les menaces peuvent venir de l'extérieur tout comme de l'intérieur des États. La protection de l'individu constitue son principal objet d'exploration et non la protection de l'État. Selon Dominique David, le concept de sécurité humaine « *allie la sauvegarde contre des violences ponctuelles à la sauvegarde vis-à-vis d'atteintes chroniques...Il est de plus en plus pris pour référence l'ONU, qui rappelle ainsi que*

⁴² Délégation Aux Droits de l'Homme et à la DÉMOCRATIE, *Sécurité humaine : Clarification du concept et approches par les organisations internationales. Quelques repères*, Organisation Internationale de la Francophonie, Janvier 2006, p. 3-4.

la sécurité doit aller bien au-delà de la défense armée des territoire »⁴³. Pour Fen Hampson, la sécurité humaine révèle une « aspiration partagée, visant à promouvoir et faire progresser les droits de la personne, notamment à faire en sorte que les individus dont la sécurité physique et le bien-être sont menacés puissent être mis hors de danger »⁴⁴.

Mais selon la Commission sur la Sécurité Humaine CSH des Nations Unies, la sécurité humaine se définit comme :

« Protéger le noyau vital de toutes les vies humaines, d'une façon qui améliore l'exercice des libertés et facilite l'épanouissement humain.... La sécurité humaine signifie la protection des libertés fondamentales, qui sont l'essentiel de la vie. Elle signifie aussi protéger l'individu contre des menaces graves ou généralisées »⁴⁵.

En 1994, le Rapport mondial sur le développement humain du PNUD, intitulé *Nouvelles dimensions de la sécurité humaine*, est publié. Il est considéré comme étant la première initiative importante visant à exposer le concept de sécurité humaine et souligne deux aspects principaux de la sécurité humaine : d'une part, la protection contre les menaces chroniques, telles que la famine, la maladie et la répression et, d'autre part, la protection contre tout événement brutal susceptible de perturber la vie quotidienne. Ici, selon le PNUD, la sécurité humaine est mise en relation avec sept dimensions auxquelles correspondent des types spécifiques de menaces⁴⁶ :

- **la sécurité économique**, qui recouvre l'accès à l'emploi et aux ressources, et la menace par la pauvreté, soit contre l'extrême pauvreté. Selon le Comité des droits économiques, sociaux et culturels du conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), la pauvreté est un déni des droits de l'homme touchant toutes les sociétés à divers degrés ;
- **la sécurité alimentaire**, signifiant l'accès matériel et économique à la nourriture pour tous et à tous moments, est confrontée à la menace de la faim et de la famine ;
- **la sécurité sanitaire** et l'accès aux soins médicaux et à de meilleures conditions sanitaires à faire face aux blessures et maladies ;

⁴³ Charles-Philippe David et Jean-Jacques ROCHE, *Théories de la sécurité: Définition, approches et concept de la sécurité internationale*, op-cit, p. 112

⁴⁴ Ibidem

⁴⁵ Unité Sur la Sécurité HUMAINE, *Sécurité humaine en théorie et en pratique*, Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires, Fonds des Nations Unies pour la Sécurité Humaine, 2009, p. 6.

⁴⁶ Guillaume DEVIN et Marie-Claude SMOUTS, *Les organisations internationales*, Paris, Armand colin, 2011, p. 188

- **la sécurité environnementale** affronte les menaces de pollution, de dégradation de l'environnement mettant en danger la survie des personnes et de l'épuisement des ressources ;
- **la sécurité personnelle** est contrariée par des menaces qui peuvent prendre plusieurs formes : des menaces exercées par l'État, des États étrangers, d'autres groupes de personnes (tensions ethniques), des menaces à l'encontre des femmes ou des enfants en raison de leur vulnérabilité et de leur dépendance.
- **la sécurité de la communauté** qui signifie que la plupart des personnes tirent leur sécurité de leur appartenance à un groupe social (famille, communauté, organisation, groupement politique, groupe ethnique, etc.), peut être menacée par des tensions survenant souvent entre ces groupes en raison de la concurrence pour l'accès limité aux opportunités et aux ressources ;
- **la sécurité politique** qui doit garantir le respect des droits et libertés fondamentaux, est menacée par l'arbitraire et la répression.

Cette classification⁴⁷ établie par le PNUD est importante en ce qu'elle fixe des limites très larges, qui tranchent par rapport aux tentatives passées de conceptualisation du concept de sécurité. Elle oblige, en outre, les autres définitions de la sécurité humaine à justifier leurs restrictions par rapport à ce point de départ⁴⁸. Ce même rapport recommande des retournements des situations profond, en substituant la sécurité humaine à la sécurité nucléaire. "*Pour la plupart des gens, concluait le rapport, un sentiment d'insécurité surgit davantage des craintes par la vie quotidienne que par un évènement apocalyptique mondial*". En effet, c'est là la profondeur de question de sécurité humaine qui est basée sur l'interdépendance, la prévention et le primat des individus. Bon nombre des gouvernements (tel que le Canada) et organisations internationales ont adopté le concept. Ce dernier vient révolutionner les relations internationales en mettant fin à la conception westphalienne du rapport entre l'individu et l'État. Désormais l'État doit veiller sur ses citoyens et leur bien-être et en cas d'échec, il doit en assumer la responsabilité sur la scène internationale. Ce point pose la question de *l'ingérence internationale*, car la protection des populations est prioritaire à la souveraineté étatique. La commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États estime, en ce sens, dans son rapport *La responsabilité de protéger*, paru en décembre 2001, que la sécurité humaine est une responsabilité de droit international. Cette responsabilité s'impose à l'État en ce qu'elle

⁴⁷ Programme Des nations unies pour le développement PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain, chapitre 2: "Les nouvelles dimensions de la sécurité humaine"*, Economica, 1994, p. 23-26.

⁴⁸ Ibidem

est une obligation qui résulte du droit à la souveraineté. Et que la responsabilité de protéger se base sur les besoins humains de ceux qui demandent protection ou assistance, en recouvrant la sécurité physique, le bien-être économique et social, le respect des droits des individus et des libertés fondamentales – ce qui englobe toute menace à la santé, à la vie, aux moyens de subsistance et à la dignité des humains ; donc une intervention d'humanité provoquée par des agressions internes et externes en nette croissance⁴⁹. Selon la commission, des niveaux inacceptables doivent être dépassés pour légitimer et occasionner une intervention à des fins de protections des humains. À partir de là, les États qui ne veulent ou ne peuvent pas assurer cette protection humaine, ne peuvent profiter de la règle de non intervention comme le stipule la Charte des Nations unies⁵⁰.

Par ailleurs, comment expliquer l'intérêt grandissant de la sécurité humaine au sein de la communauté internationale ? Plusieurs facteurs sont à la base de cela, parmi lesquels :

- 1- Le développement accru des principes et des normes qui renforcent les régimes de droit de la personne ;
- 2- La diffusion accélérée, depuis la fin de la Guerre froide, des valeurs démocratiques, pratiquement partout dans le monde ;
- 3- L'influence de plus en plus importante des organisations non gouvernementales ;
- 4- L'impact des médias, notamment pendant des crises humanitaires et de violation collective des droits de la personne ;
- 5- L'influence des certaines grandes puissances (États), pour redéfinir l'agenda de la sécurité à l'internationale ;
- 6- Les bouleversements dans l'économie mondiale qui réduisent l'autorité des états, et renforcent la puissance des multinationales ;
- 7- L'affaiblissement des confrontations militaires entre les États vers une guerre intra-étatique ;
- 8- L'affaiblissement ou faillite des états qui n'arrive pas à assumer leur responsabilité de protection des populations ;

Cette sécurité humaine, telle qu'elle est conçue, est cadrée par trois axes de base. D'abord, l'aspect juridique de la sécurité, qui mentionne l'obligation de respecter le droit de la personne et des minorités par les États, faute de quoi ils sont sanctionnés. Ensuite, l'aspect humanitaire qui souligne que les civils (non combattants) ne doivent pas être des victimes des guerres et que

⁴⁹ Charles-Philippe David et Jean-Jacques ROCHE, *op-cit*, p. 113

⁵⁰ *Ibidem*, p. 114

les États ont la responsabilité d'intervenir, contenir et prévenir ou même réprimer toute crise qui risque de donner suite à un massacre ou génocide, et l'assistance aux réfugiés. Et, enfin, l'aspect socio-économique (même s'il intéresse peu notre axe de recherche), à travers des projets de développement durable, les États et leurs collaborateurs devant résoudre les causes profondes des conflits armés et de la violence. En définitive, la sécurité humaine englobe l'amélioration de la sécurité politique, économique, écologique, alimentaire, médicale et sociétale dans le prolongement de ce qu'avait souligné le PNUD en 1994⁵¹.

Ainsi, pas de sécurité humaine sans une paix consolidée ; de ce fait, pour revenir sur le lien entre la sécurité traditionnelle et la sécurité humaine, force est de constater que les politiques de sécurité humaine sont d'ordinaire vues comme complémentaires des politiques de sécurité étatiques. Naturellement, les États veilleront sur le maintien de leur capacité de défense territoriale et les institutions internationales de leur part, (OTAN, ONU, CEDEAO, etc.), continueront à se porter au secours de leurs membres et alliés. Mais, avec ce monde interconnecté, les États sont de plus en plus intégrés dans des logiques que l'on appelle de gouvernance mondiale⁵². Il en résulte que ce sont certainement les politiques de sécurité classiques qui deviendront le complément des opérations plus urgentes de sécurité humaine⁵³.

III. Sécurité globale : un enjeu de l'interdépendance

Nous l'avons vu, la notion de sécurité a été repensée en 1980 afin de prendre en compte la dimension de la sécurité humaine, mais aussi de la dimension non militaire de la sécurité. Richard Ullman est l'un des premiers à rapprocher la sécurité à la notion de « dégradation », car dans sa pensée *« la sécurité est menacée dès lors qu'une succession d'événements fait craindre, sur un court laps de temps, une diminution drastique de la qualité de vie pour la population d'un État, et réduit d'une manière significative, les choix offerts et la marge de manœuvre du gouvernement et des entités non gouvernementales (individus, groupes, firmes) à l'intérieur de l'État »*⁵⁴. Donc, cela démontre l'élargissement du domaine de sécurité, en prenant en compte d'autres facteurs et acteurs extérieurs afin de donner une vision « globale »

⁵¹ Ibidem, p. 115

⁵² La notion est un concept d'actualité qui recouvre aussi bien l'influence de la société civile sur les processus internationaux de prise de décision que le rôle des organisations intergouvernementales et des entreprises transnationales dans la politique mondiale. L'absence de consensus autour de sa définition limite cependant son application, en particulier dans le cadre du développement durable par exemple. Voir Philipp Pattberg « La gouvernance, une simple mode ? », *Regards sur la Terre*, 2009, p. 82

⁵³ Texte Traduit de l'anglais par Sonia Marcoux MARY KALDOR, « La sécurité humaine : un concept pertinent ? », *Politique étrangère* (hiver 2006), p. 905

⁵⁴ Charles-Philippe DAVID, *op-cit*, p. 116

de la sécurité. Cette notion de sécurité globale a été renforcée par bon nombre de commissions, dont celles que nous avons déjà énumérées plus haut.

En définitive, la sécurité globale illustre les limites des États face aux menaces, multiformes et non militaires à la sécurité, dans sa diversité. Il faut le rappeler : ces menaces sont les fruits des conditions des États, notamment, économiques, politiques, sociales ou environnementales. Ces conditions mettent en cause le fonctionnement et la survie de l'État, tout en provoquant des conflits et installe une violence qui bouleverse les conditions d'existence des populations. Donc tout cela nécessite une mobilisation globale et les politiques de sécurité des États ne peuvent plus être élaboré sur une base unilatérale, surtout pas dans un contexte d'interdépendance. Pour faire face, collectivement, aux nouveaux enjeux internationaux, les États, les organisations internationales et les ONG doivent penser la sécurité, sur une base multilatérale et transnationale. La mise en place des institutions fortes et des conventions contraignantes s'impose afin de neutraliser des nouvelles menaces, à l'origine de tant d'instabilité et d'insécurité politique, sociale et humaine. C'est l'un des outils que nous allons développer plus loin dans notre analyse de l'insécurité qui prévaut sur la frontière entre le Niger et le Nigeria.

Un autre point important à rappeler est que certains enjeux non militaires ont des répercussions sur le plan militaire, mais ne peuvent pas être résolus à travers l'usage de la force armée. D'où l'aspect « synergétique » de la sécurité globale, conséquence de l'interconnexion entre les dimensions politiques, économiques, sociales ou environnementales. Ainsi, une insuffisance ou faille sécuritaire dans un domaine peut, immédiatement ou à long terme, avoir un effet sur la sécurité d'un autre domaine ou dans plusieurs domaines, affectant, ainsi la sécurité de l'État en général⁵⁵. Par ailleurs, l'interconnexion ou la mise en relation entre les domaines de sécurité, notamment les sept dimensions auxquelles correspondent des types spécifiques de menaces que PNUD propose et que nous avons évoqué plus haut ; peuvent avoir une répercussion, aussi bien négative que positive sur la sécurité globale.

Il est ainsi important de se poser la question de savoir sur la base de quels critères et de quel type d'information peut-on dire que l'on est en situation de sécurité globale ? Cependant, s'il est difficile de mesurer la sécurité, il est possible de rationaliser les éléments qui la composent. La sécurité, par effet « négatif » est en fait liée au sentiment d'insécurité. On n'a la sécurité que lorsque l'on ne se sent pas dans une situation d'insécurité. De ce fait, comme le défend Jean

⁵⁵ Ibidem, p. 118

François GUILHAUDIS, que nous avons cité plus haut, le besoin de sécurité est une finalité psychologique fondamentale de l'homme⁵⁶. De nombreuses activités humaines sont ainsi perturbées, voire rendues impossibles lorsque règne un climat d'insécurité.

IV. Insécurité : un phénomène multiforme

Il est indéniable que de nos jours, la question de l'insécurité est si banale qu'on ne pense pas à l'histoire du phénomène. Pourtant, il n'y a pas si longtemps, la question n'inquiétait pratiquement personne⁵⁷. En effet, la question de l'insécurité peut avoir plusieurs conceptions et chacun peut avoir sa propre définition. Pour certains, c'est un pur et simple fantasme ; ou un moyen pour les États de légitimer leurs actions de répression sur les populations, voir même pour son existence ; conséquence de l'écroulement des valeurs morales ; résultat de l'influence des images de violence que certains médias diffusent. Toutefois, l'insécurité est un phénomène réel et ses attributs sont aussi multiples que ses causes (agressions, vols, vandalisme, terrorisme international, « bavures », etc.).

La complexité du phénomène de l'insécurité impose qu'il soit bien et mieux encadré, d'une manière qu'il soit plus facile à comprendre. Aussi bien pour les responsables de la sécurité ou des groupes sociaux et autres. L'insécurité est loin d'être une évidence, elle est le sujet d'un débat d'interprétation, du coup, il mérite d'être éclairci.⁵⁸

- L'insécurité : quelle origine ?

Traditionnellement, l'agression extérieure constitue la principale menace et source d'insécurité, notamment pour les grandes puissances. Mais de nos jours, avec l'avènement des nouvelles menaces, les tendances ont changé, et ces agressions ne constituent plus la principale source d'insécurité. Les craintes aujourd'hui sont le crime organisé, le terrorisme, l'acquisition d'armes de destruction massive par des États voyous⁵⁹ et acteurs non étatiques. En conséquence, les États accordent un intérêt particulier à cette question, notamment à l'immigration, même si le contrôle des frontières ne peut constituer un moyen de suppression de ces menaces. Selon Mary Kaldor on ne peut y faire face qu'en s'attaquant aux conflits contemporains qu'elle a

⁵⁶ Jean François GUILHAUDIS, *relations internationales contemporaine, op-cit*, p. 661

⁵⁷ Sébastien ROCHE, *Insécurité et liberté*, Seuil, mai 1994, p. 9.

⁵⁸ Ibidem, p. 19-20

⁵⁹ L'expression d'état voyou renvoie à l'idée d'un État qui ne respecte pas les lois internationales les plus essentielles, organise ou soutient des attentats, ou viole de manière systématique les droits les plus élémentaires de l'être humain. C'est un concept, qui, jusqu'à ces derniers temps, un rôle primordial dans l'analyse et la stratégie politique américaines. Voir Noam Chomsky, L'Amérique, « État voyou », *Le Monde diplomatique*, août 2000, p. 4-5

appelés « nouvelles guerres », qui sont le corpus des guerres (multiformes), des crimes organisés et violations des droits humains. L'auteur souligne que ces guerres nouvelles prennent de l'ampleur le plus souvent dans les pays à histoire autoritaires ou totalitaires et qui furent fermés au monde extérieur. Ces nouvelles guerres sont bien différentes des anciennes guerres qu'a connues l'Europe et qui inspirent la pensée moderne de la sécurité. D'abord, les guerres anciennes de l'Europe opposaient des armées régulières, alors que ces nouvelles guerres détruisent l'État, en érodant sa légitimité, fragilisent ou ruinent l'économie et banalisent la violence. Ces guerres n'éclatent plus pour des raisons géopolitiques et/ou idéologiques comme jadis, mais, le plus souvent, pour des raisons exclusives et identitaires⁶⁰ basées sur la différence qui installe la division des peuples (ethnique et religieuse principalement), elles mettent en place des unités dissidentes des forces de sécurité régulières, des réseaux d'acteurs paraétatiques (mercenaires) et non étatiques, des chefs de guerres, des gangs...etc. Ces guerres évitent le combat direct et privilégient la monopolisation de contrôle des territoires à travers l'usage de la violence délibérément et faire régner la terreur. Ce sont des guerres dans lesquelles on peine à distinguer les acteurs combattants et non combattants (tel qu'en Afghanistan avec les Talibans⁶¹ et au Pakistan, en Somalie avec Shebab⁶² ou au Nigéria avec les combattants de BH). De ce fait, quand il faut intervenir pour régler le conflit avec les moyens qui s'imposent comme la force, la contre-insurrection par exemple, est menée par des forces régulières, qui disposent des dernières technologies sophistiquées, dans certaines régions, le niveau de destruction et de peur des attaques aériennes, navales et parfois terrestres et des bombardements est bien plus important. Conséquence, aux victimes civiles viennent s'ajouter les déplacements de population en masse (tel que l'on assiste actuellement au Moyen-Orient avec la guerre syrienne ou sur la corne d'Afrique avec les affrontements au Soudan du Sud et dans la région du lac Tchad qui est l'objet de notre travail)⁶³.

Une réalité inéluctable est que de ces nouvelles guerres, nous connaissons le début, mais leur fin est difficile à saisir tant elles semblent non maîtrisables et interminables. Ce sont des guerres sans victoire ni défaite claire (tel que la guerre américaine en Somalie) et la poursuite de la violence constitue aux parties en conflit le seul moyen de se maintenir, politiquement et

⁶⁰ Voir, Élise Féron et Michel Hastings, « Les nouvelles guerres de cent ans », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 177, mars 2003, p. 545 à 556

⁶¹ Les talibans sont un mouvement fondamentaliste islamiste se faisant appeler Émirat islamique d'Afghanistan et qui s'est répandu au Pakistan et surtout en Afghanistan depuis octobre 1994.

⁶² Harakat al-Chabab al-Moudjahidin est un groupe terroriste islamiste somalien d'idéologie salafiste djihadiste créé en 2006. C'est une Faction de l'Union des tribunaux islamiques, créée pour promouvoir la Charia en Éthiopie.

⁶³ Mary KALDOR, « La sécurité humaine : un concept pertinent ? », *Politique étrangère*, n° Hiver, avril 2006, p. 902-903

économiquement. De plus, ces guerres se propagent à travers le passage des réfugiés, des déplacés, des réseaux criminels et des idées extrémistes et dangereuses qu'elles alimentent, que ce soit en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie centrale ou dans le Caucase (les réfugiés syriens en Turquie en sont une illustration). Mais il y a aussi, récemment, l'influence de la technologie, notamment de l'Internet, à travers lequel des personnes se radicalisent parfois et passent à l'acte violent, aussi bien collectivement qu'individuellement. C'est dans ces « trous noirs », dans cette jungle et ce contexte complexe que naissent la majorité des menaces que vit l'humanité actuellement. Il résulte souvent de ces « nouvelles guerres » un État faible ou en situation d'échec, une société civile faible, une dépendance financière forte à l'égard de l'extérieur, notamment les aides humanitaires et onusiennes (pour le cas des pays du Tiers monde), l'érosion du monopole de la violence, la disponibilité d'armes légères un peu partout et par tous genres de personnes, telles que de jeunes hommes (bras valides) sans emploi, souvent anciens soldats ou policiers, et la propagation d'une économie illégale ou informelle. Bref, un monde sans définition⁶⁴. Ceci vient en appui des conditions dans lesquelles BH s'est installé dans la région de Diffa au cœur de notre terrain.

Parler, agir et réfléchir sur la question de l'insécurité transnationale est un véritable défi pour les États et leurs collaborateurs, car cette insécurité touche toutes les couches de la société sans épargner aucun domaine. Elle se présente sous toutes ses formes et dans de très nombreux États. Par ailleurs, au vu du rôle du terrorisme dans la propagation quasi générale de ce phénomène d'insécurité, il est important d'examiner la notion du terrorisme pour aborder cette question d'insécurité transfrontalière en Afrique de l'ouest, mais il y a obligation, à notre sens, de revenir sur la notion de frontière également, notamment les frontières africaines près et postcoloniale, car elle joue un rôle déterminant dans la clarification du phénomène de l'insécurité sur la frontière qui fait l'objet de notre étude et d'une manière générale cela peut expliquer la facilité par laquelle l'insécurité transfrontalière devient une situation incontrôlable en Afrique de l'ouest (le Sahel en l'occurrence).

V. Le terrorisme : un terme courant au sens multiple

Le préalable important à retenir ici est le fait que le terrorisme n'a fait l'objet d'aucune définition cohérente et universelle qui fasse l'unanimité. Ceci depuis le début de la Guerre froide, aussi bien au plan international, rendant inefficace les résolutions de l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme, que par les États qui ont tous une définition propre ; d'ailleurs dans

⁶⁴ Ibidem, p. 903

un même pays on peut avoir une diversité de définition du terrorisme selon les organes impliqués dans la lutte contre le terrorisme. C'est le cas des États-Unis d'Amérique où la définition du département d'État diffère de celle du FBI ou de la Maison blanche⁶⁵.

En fait, « *Le terrorisme, est une notion qui, compte tenu de sa très forte connotation politique, divise profondément les États. En dépit des nombreux instruments internationaux qui s'y réfèrent, il ne fait toujours pas l'objet d'une définition universellement admise en droit international. Si la question a été évoquée de manière récurrente, au cours des dernières décennies, aucune réponse satisfaisante ne lui a encore été donnée* »⁶⁶. Quelle que soit l'angle sous lequel il est abordé, le problème de la définition du terrorisme est et demeure la pierre d'achoppement des études sur le sujet⁶⁷. Mais il faut quand même l'étudier, car c'est une question qui est toujours au cœur des préoccupations des nations et des peuples du monde.

Donc, tout comme la sécurité et l'insécurité, le terrorisme est une notion difficile à définir et d'ailleurs il n'existe pas une définition précise du terme. Selon Paul Dubouchet le terrorisme est un phénomène situé entre la guerre et la paix, en soulignant la remise en cause de la formule de Cicéron, selon laquelle « *entre la guerre et la paix, il n'y a rien* »⁶⁸. Mais selon un rapport de l'ONU datant de 2004, « *...le terrorisme est devenu un réseau mondial composé de groupes non pas lié par une structure organisationnelle, mais unie par une série d'objectifs se recouvrant partiellement* »⁶⁹. La France définit le terrorisme dans son Code pénal : « *Constituent des actes de terrorisme, lorsqu'elles sont intentionnellement en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur* »⁷⁰. (Article 421-1 et 421-2).

Toujours dans cette quête de définition du terrorisme, la littérature existante en la matière démontre que les États arabes étaient les premiers à se doter d'un traité régional sur le terrorisme dénommé la Convention arabe pour la suppression du terrorisme adoptée au Caire le 22 avril 1998. Cette convention définit le terrorisme comme « *tout acte de violence ou menace de*

⁶⁵ Jacques BAUD, « Encyclopédie des terrorismes et violences organisées », in *Renseignement Histoire et Géopolitique*, Lavauzelle, mars 2009, p. 1174

⁶⁶ Guillaume Le FLOCH, « Approche de droit internationale dans l'identification du terrorisme au regard de l'Etat », in *L'Etat et le terrorisme*, sous la dir. de P. B. BLANC, Paris, Editions de la Sorbonne, 2018, p. 23

⁶⁷ Ludovic HENNEBEL et Gregory LEWKOWICK, « Le problème de la définition du terrorisme », in *Juger le terrorisme dans l'Etat de droit*, sous la dir. de L. H. VANDERMEERSCH, Bruxelles, Bruylant, 2009, p. 18

⁶⁸ Paul DUBOUCHET, *De la guerre au terrorisme...Les vraies causes*, Paris, L'Harmattan, janvier 2016, p. 59.

⁶⁹ Premier rapport de l'équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, créée en application de la résolution 1526 (2004) concernant l'organisation Al Qaida, les talibans ainsi que les personnes et entités qui leur sont associées.

⁷⁰ Loi n°96-647 du 22 juillet 1996 - art. 3 JORF 23 juillet 1996, (article 421-1 et 421-2)

violence, quels qu'en soient les causes et les buts, commis pour mettre en œuvre un projet criminel individuel ou collectif et visant à semer la terreur parmi les gens ou à les effrayer en leur portant atteinte ou en mettant en péril leur vie, leur liberté ou leur sécurité ou à porter atteinte à l'environnement, à l'un des services publics, aux biens publics ou privés, ou à les occuper ou à s'en emparer, ou encore à mettre en danger l'une des ressources nationales »⁷¹.

Par ailleurs aux États Unis, le *Federal Bureau of Investigation* (FBI), en se basant sur le *Code of Federal Regulations*, donne ainsi une définition du terrorisme comme « *l'usage illégal, ou la menace de faire usage de la force ou de la violence, par un groupe ou un individu basé et opérant entièrement à l'intérieur des États-Unis et de ses territoires sans ordre venu de l'étranger, contre des personnes ou des biens, pour intimider ou contraindre un gouvernement, la population civile, ou une partie de celle-ci, dans le but de promouvoir des objectifs politiques ou sociaux* »⁷²

Selon Jakkie Cilliers, le phénomène du terrorisme est en effet très largement répandu en Afrique sous une forme interne aux États. Il y est pratiqué par des divers acteurs (des mouvements rebelles, groupes indépendantistes), mais aussi des forces gouvernementales. Tous ces acteurs font largement recours au moyen de la terreur et de l'effroi. Mais selon l'auteur, comprendre le développement du terrorisme en Afrique, dépendra d'une double approche, l'une s'attachant à sa version internationale actuelle et l'autre au recours à la terreur comme une stratégie délibérée dans la plupart des conflits intérieurs qui affectent le continent⁷³.

Bien qu'il ne soit pas un phénomène nouveau, l'utilisation facile du mot terrorisme dans tous les sens, cache son vrai sens en réalité. Avant tout il constitue une stratégie de combat qu'un groupe peut en faire recours à un moment donné de son évolution comme nous le disons plus haut. Définir le terrorisme reste alors une question complexe, car il n'existe pas une définition qui fait l'unanimité et qu'en réalité c'est depuis l'inauguration de la notion du « terrorisme » lors de la révolution française⁷⁴.

Pascal Boniface écrivait : « *le terrorisme c'est toujours les autres* », car selon lui, personne ne se revendique l'être, mais chacun l'attribue à son adversaire. De fait, au vu de la non-

⁷¹ Mohammed Amin AL-MIDANI, *Les droits de l'homme et l'Islam. Textes des Organisations arabes et islamiques*, Strasbourg, Université Marc Bloch, 2003

⁷² Philippe BONDITTI, « L'organisation de la lutte anti-terroriste aux Etats-Unis », *Cultures & Conflits*, n° 44, avril 2001, p. 65.

⁷³ Jakkie CILLIERS, « L'Afrique et le terrorisme », *Afrique contemporaine*, n° 209, janvier 2004, p. 84

⁷⁴ Jean-Marc SOREL, « Existe-t-il une définition universelle du terrorisme? », in *Le droit international face au terrorisme*, sous la dir. de K. BANNELIER, T. CHRISTAKIS et O. C. DELCOURT, CEDIN-Paris I Cahiers internationaux, octobre 2002, p. 36

existence d'une définition morale du terrorisme, cela pousse les tiers à qualifier une action de terroriste dès lors qu'il la juge illégitime ou qu'il entend la faire passer pour telle, et l'actualité récente sur le terrorisme constitue une preuve⁷⁵. Prenons l'exemple du Cameroun, qui, face à la montée en puissance de Boko Haram au nord du pays (frontalier avec le Nigeria), les autorités ont proposé une nouvelle législation anti-terroriste⁷⁶ à la fin de 2014. Bien qu'adoptée par le Parlement, la législation a fait l'objet d'une condamnation à l'unanimité dans l'opposition, qui estime que le président cherche à la museler en menaçant ses leaders de la peine de mort, qui, selon son interprétation, le pouvoir en place assimile en fait les populations camerounaises qui manifesteraient leur mécontentement à des terroristes⁷⁷. Ceci pour montrer à quel point il est difficile d'arriver à un consensus et ou le sens relatif de la conception du fait terroriste, encore moins sa définition claire, surtout dans les pays à faible instauration de la démocratie.

Parce que quand il s'agit d'être d'accord avec une définition du terrorisme, l'aspect de la subjectivité inhérente au concept constitue le principal problème ; et souvent les définitions proposées comportent forcément une dimension politique. En ce sens, comme le défendent Philippe DAVID et Benoît GAGNON, les définitions étatiques font une distinction entre les États et les groupes sub-nationaux, car elles stipulent que seuls les États constituent l'autorité légitime détenant le monopole de la violence. De facto, le terrorisme fait référence à un individu ou un petit groupe d'individus qui manque de légitimité concernant l'emploi de la brutalité ; l'acte du terroriste est perçu comme une absence de moralité⁷⁸.

Donc le terrorisme reste un qualificatif assez relatif au vu des critères qui le déterminent, bien qu'il soit bien connu, y égard sa généralisation dans le monde. Jean-Marc Sorle note ainsi que l'histoire prouve que le terrorisme ne cesse de surfer sur la crête de l'ambiguïté tout en se

⁷⁵ Pascal BONIFACE, *Vers la 4ème guerre mondiale? ou on en est: Après GAZA après OBAMA*, 2ème éd., Armand Colin, mai 2009, p. 124

⁷⁶ Dans la législation, l'article 2, qui vise à définir les actes jugés comme terroristes, et notamment l'alinéa 1 : "Est puni de la peine de mort, celui qui, à titre personnel, en complicité ou en co-action, commet tout acte ou menace d'acte susceptible de causer la mort, de mettre en danger l'intégrité physique, d'occasionner des dommages corporels ou matériels, des dommages aux ressources naturelles, à l'environnement ou au patrimoine culturel dans l'intention de : a) D'intimider la population de provoquer une situation de terreur ou de contraindre la victime, le gouvernement et/ou une organisation, nationale ou internationale, à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque, à adopter ou à renoncer à une position particulière ou à agir selon certains principes. b) De perturber le fonctionnement normal des services publics, la prestation de services essentiels aux populations ou de créer une situation de crise au sein des populations. c) De créer une insurrection générale dans le pays."

⁷⁷ Mathieu OLIVIER, « Cameroun : Paul Biya accusé d'instrumentaliser une loi antiterroriste à des fins politiques », *Jeuneafrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié le 16 janvier 2015 (consulté le 28 mars 2017).

⁷⁸ Vanessa Martin VANASSE et Marc-Olivier BENOI, « La définition du terrorisme : Un état des lieux », in *Repenser le terrorisme : concepts, acteurs et réponses*, sous la dir. de C.-P. D. GAGNON, Laval, Les Presses de l'Université Laval, 2007, p. 26-27

présentant sous diverses formes⁷⁹. Pour sa part, X. Crettiez note que « *s'il est toujours possible de condamner sur le plan éthique une action terroriste, il est bien délicat de le faire sur le plan politique, lorsqu'elle reçoit un soutien populaire* » : la notion n'échappe donc pas à une part d'ambiguïté. À titre d'exemple on peut citer le terrorisme du Hamas à Gaza et le soutien des locaux. Ceci conforte l'affirmation du philosophe Claude Lefort (1924-2010), selon laquelle « *On est souvent le barbare de quelqu'un d'autre* »⁸⁰.

Le terrorisme reste une réalité incontestable qui alimente malheureusement un certain besoin de rêve, de renversement de l'ordre établi⁸¹. Et la complexité réelle du fait terroriste et de son interprétation occasionne un flou dans la visibilité en matière des relations internationales. Et il reste au centre de la guerre de l'époque actuelle reconfigurant ainsi l'ordre constitutionnel mondial, ainsi le souligne Bobbitt dans son ouvrage, *Terror and consent. The wars for the Twenty-first Century*.⁸²

Point de définition qui fasse pleinement consensus donc : la majorité des études sur le terrorisme démontrent qu'il est difficile ou même impossible de lui trouver une définition précise qui reçoive l'unanimité, bien qu'il ait existé des études moins récentes qui ont traité cette question de définition, telle que l'ouvrage *Le terrorisme* d'Isabelle Sommier⁸³, mais qu'il existe des éléments communs de définitions diverses, issues des textes internationaux, nationaux ou de la doctrine juridique, notamment, le mobile politique, le caractère grave de l'infraction, la qualité de non combattants des victimes ou encore l'instauration d'un climat de la terreur⁸⁴.

L'un dans l'autre, derrière les apparences conventionnelles concernant la méthode du terrorisme (c'est-à-dire l'usage de la violence), sa qualification de l'acte terroriste (considéré comme un acte criminel par l'État), sur ses conséquences ainsi que ses objectifs (créer la terreur à travers la mort, mais aussi pour susciter une émotion collective en installant la peur de

⁷⁹ Jean-Marc SOREL, « Existe-t-il une définition universelle du terrorisme? », in *Le droit international face au terrorisme*, sous la dir. de K. BANNELIER, T. CHRISTAKIS et O. C. DELCOURT, CEDIN-Paris I Cahiers internationaux, octobre 2002, p. 38

⁸⁰ Pierre BERTHELET, *Chaos international et sécurité globale: La sécurité en débats*, op-cit, p. 10

⁸¹ Ibidem, p. 39

⁸² Stanislav J. KIRSHHBAUM, « Philip Bobbitt et le nouvel ordre constitutionnel: Les défis à la sécurité nationale et internationale », in *Les défis du système de sécurité*, sous la dir. de S. J. KIRSHHBAUM, Bruxelles, Bruylant, 2014, p. 6-7

⁸³ Isabelle SOMMIER, *Le terrorisme*, Paris, Flammarion, juin, 2000, p. 73

⁸⁴ Thibolt PEREZ, « Protection des données personnelles et lutte contre le terrorisme: analyse de l'article L. 222-I du code de la sécurité intérieure », *Cahier de la sécurité et de la justice*, n° 42, 4^{ème} trimestre 2017, p. 157

l'intérieur et l'extérieur des frontières⁸⁵), l'interrogation se situe sur les causes, c'est-à-dire sa motivation et sa légitimité, donc la question revient vers la qualification de ses acteurs⁸⁶. Toutefois, nous trouvons intéressant d'exploiter les facteurs favorables au terrorisme qu'indique Mario Bettati dans son livre *Le terrorisme : les voies de la coopération internationale*, qui mentionne d'une façon non exclusive, mais prépondérante « *l'extrémisme idéologique, les conflits violents régionaux ou locaux, la mauvaise gouvernance, la discrimination ethnique ou religieuse* ». ⁸⁷

La qualification criminelle du terrorisme, malgré les incertitudes de définition, n'a pas empêché les décideurs politiques de le désigner comme un enjeu. « *Compte tenu de l'urgence et de la gravité des événements survenus le 11 septembre dernier, la communauté internationale devrait surmonter ses différences, notamment celles qui subsistent quant à la définition du terrorisme, et renforcer réellement ses efforts de lutte contre ce fléau*⁸⁸ » : c'est ainsi que le caractérise l'assemblée générale des Nations unies. En 2006, Kofi Annan écrivait dans son rapport que « *l'un de meilleur moyen qui s'offre à nous de manifester que le terrorisme est inacceptable consiste à nous préoccuper de ses victimes et à les aider à se faire entendre. Nous devons chercher à réduire l'attrait du terrorisme en exaltant le caractère sacré de la vie des civils et en prônant justice, dignité et compassion pour les victimes* »⁸⁹.

Tout ceci prouve la grande complexité de l'analyse politique du terrorisme, qui selon la thèse de Daniel Dory, est conditionnée par la prise en compte de deux obstacles importants. Le premier est constitué par l'obstacle définitionnel déjà évoqué ; l'autre est constitué par l'obstacle de l'appréhension empirique. Alors, leur manifestation est simultanée et interactive, telle qu'on peut la représenter dans la figure 1 ci-après.

Ainsi dans le cas du djihadisme⁹⁰, la politiste Myriam Benraad y voit une « réaction politique », qui, pour le comprendre, nécessite de « *le traiter comme une idéologie contemporaine et s'attacher au discours et à la vision du monde de ses adeptes* »⁹¹. Il se manifeste d'ailleurs dans

⁸⁵ G DUGARD, et al., « Nouvelles armes psychologiques et stratégie d'influence », in *Géostratégie et armement au XXI^e siècle*, sous la dir. de A. D. L'ARMEMENT, La documentation française, Avril 2014, p. 511

⁸⁶ Ibidem, p58

⁸⁷ Mario BETTATI, *Le terrorisme: les voies de la coopération internationale*, Odile Jacob, mai 2013, pages, p. 98.

⁸⁸ Assemblée Générale des Nations Unies AG-NU, « Assemblée générale priée de ne pas attendre une définition juridique exacte du terrorisme pour organiser la lutte contre ce fleau », *United Nations*, en ligne : <<http://www.un.org>>, AG/1201 5 Octobre 2001 (consulté le 25 mai 2016).

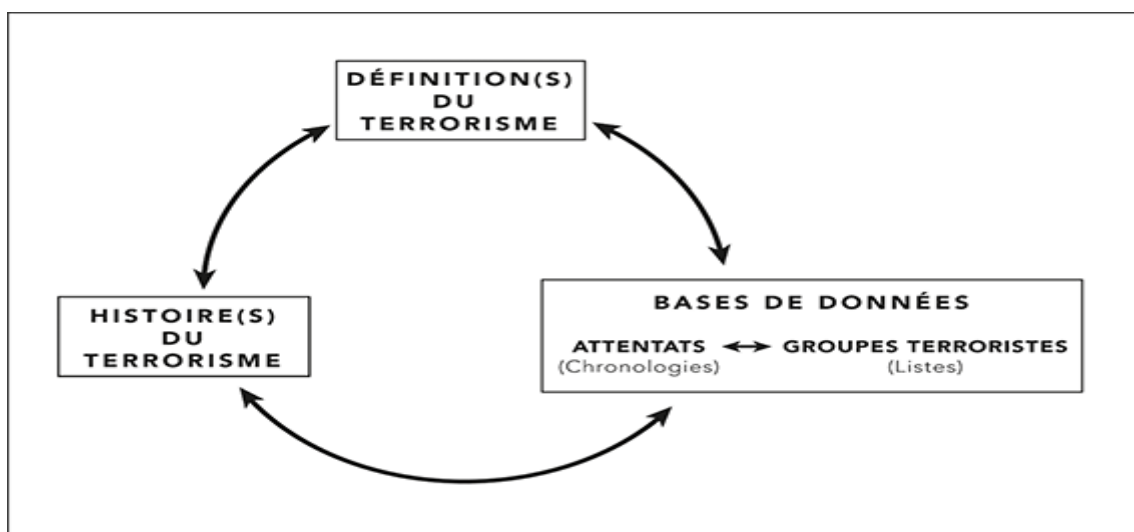
⁸⁹ Mario BETTATI, *Le terrorisme: les voies de la coopération internationale*, op-cit, p.107

⁹⁰ Akram BELKAÏD et Dominique VIDAL, « Beaucoup de controverses et peu d'études de terrain: Le djihadisme sous la loupe des experts », *Le Monde diplomatique* (Décembre 2017), p. 8-9.

⁹¹ Ibidem

la plupart des cas, par le fait que l'acte terroriste existe en tant que doctrine et en même temps comme un mode d'action. Il constitue en cela une réalité indéniable qui continue à séduire des milliers d'individus dans le monde, aussi bien dans les pays musulmans que dans des démocraties occidentales. Sans oublier que la mort de Oussama Ben Laden (leader d'Al Qaida) a fondamentalement fortifié la propagation du djihadisme en donnant naissance à plusieurs branches partout dans le monde, en Afrique comme ailleurs⁹². Enfin, pour s'intéresser à la réponse adéquate pour faire face au fait terroriste, nous partageons le sens de réserve que Daniel Stoecklin défend dans une contribution à la revue *Hermès* dans laquelle l'auteur affirme que « *La réponse sécuritaire face au terrorisme est peu efficace, car elle est incapable de penser le problème profond qui se cache derrière lui. Notre compréhension du terrorisme dépend de la façon dont ce phénomène se présente à notre esprit, c'est-à-dire de la manière dont il est médiatisé. Nous allons voir que les médias peuvent paradoxalement contribuer à placer le terrorisme dans une configuration qui le renforce* »⁹³. Dans le graphique ci-dessous Daniel Dory nous démontre l'interaction conceptuelle et empirique déterminant l'établissement du fait terroriste. Nous allons voir plus loin ce qu'il en est de notre cas d'étude.

Figure 1 : Interactions conceptuelles et empiriques déterminant l'établissement du fait terroriste



Source : Daniel Dory, "L'analyse géopolitique du terrorisme : conditions théoriques et conceptuelles"⁹⁴

Quel qu'il soit, le terrorisme est présenté par ceux qui l'identifient comme un acte illicite à combattre. Il demeure une guerre avec son type de particularité même si l'on « *sait qu'une*

⁹² Mathieu GUIDÈRE, *Le retour du Califat*, Paris, Gallimard, 2016, p. 155

⁹³ Daniel STOECKLIN, « Les affinités électives du terrorisme », *Hermès*, n° 79, 2017, p. 217

⁹⁴ Daniel DORY, « L'analyse géopolitique du terrorisme : conditions théoriques et conceptuelles », *L'Espace Politique*, n° 33, février 2018, p. 4.

guerre n'est jamais entièrement juste »⁹⁵. Les formes plurielles que le terrorisme a pris ont conduit les spécialistes qui travaillent sur sa classification en tenir compte de plusieurs facteurs le régissant ; ainsi il existe le *terrorisme interne* (terrorisme « de » l'État, terrorisme « dans » l'État – révolutionnaire, indépendantiste ou séparatiste, animaliste, et écologique, social) et le terrorisme international (terrorisme d'État et terrorisme transnational). Ici, notre d'étude prend sa forme à partir des deux formes, c'est-à-dire interne et international⁹⁶. Il est interne de par sa nature d'un *terrorisme « dans » l'État* (revendication à l'intérieur d'un État venant de population) et international de par sa nature de terrorisme transnational (un conflit interne qui glisse sur la scène internationale).

À ce niveau de notre recherche empirique, il est primordial de faire le constat sur l'existence du terrorisme, du moins, l'existence des critères qui le régisse, parmi les facteurs d'insécurité sur l'objet de notre étude, c'est-à-dire sur la frontière entre le Niger et le Nigeria. Nous avons évoqué plus haut l'existence du mouvement Boko Haram dans le nord du Nigeria et que ce mouvement fait son incursion sur le territoire nigérien, ainsi une partie de notre analyse va porter sur la présence des composantes du terrorisme telles que propose la littérature sur notre terrain d'étude, nous y reviendrons dans les détails dans notre chapitre 3.

VI. La frontière, au-delà de la discontinuité

Astrid von Busekist capte notre attention par cette interrogation qui a tout son sens dans notre travail : « *De quelle couleur est la ligne de démarcation entre une tache noire et un fond blanc ? Comment se matérialise la limite entre la mer du nord et la manche ? À qui appartient la frontière entre deux objets contigus ? À l'un ou l'autre, ou aux deux ?* »⁹⁷. Et l'auteure de poursuivre : « *Interrogée, critiquée, justifiée ou louée, la frontière dit ce qui limite et borne les espaces ; elle distingue les groupes, les ethnies ou les communautés ; elle bride aussi les conversations et régule les échanges* ». Nous allons voir plus loin les considérations que cela implique à la frontière entre le Niger et le Nigeria.

D'abord, bien qu'ancienne en géopolitique, en géographie et en histoire, la question des frontières est devenue un thème récurrent de l'actualité sous la pression des tensions

⁹⁵ Jean-Marc SOREL, *op.cit.*, p. 68

⁹⁶ Kevin Constant KATOUYA, *Réflexions sur les instruments de droit pénal international et européen de lutte contre le terrorisme*, Publibook, février 2013, p. 43.

⁹⁷ Astrid Von BUSEKIST, *Porte et Murs: des frontières en démocratie*, Albin Michel, février 2016, vol. 224 pages, p. 7, Paris.

internationales, des migrations, mais aussi des coopérations transfrontalières et transnationales⁹⁸.

En effet, la frontière interétatique est avant tout un sujet de droit international : sa fonction principale est de marquer la zone d'interventions et de compétence d'un État et donc de délimiter sa souveraineté. Il reste un phénomène complexe par son ancrage historique, sa sensibilité et les multiples sens qui lui sont donnés. Néanmoins, elle a changé d'aspect, de fondements et de fonctions avec le temps. Par ailleurs, pour mériter la qualification de frontière internationale, celle-ci doit faire l'objet d'une acceptation locale : en d'autres termes, des États voisins, mais aussi et surtout d'une reconnaissance internationale. En effet, la mise en place d'une frontière renferme un processus essentiellement technique qui s'appuie sur un corpus légal que Paul de Geouffre de Lapradelle a synthétisé en 1928 dans un ouvrage intitulé *La frontière, un sujet de droit international*, qui est considéré comme le texte fondateur de l'étude institutionnelle de la thématique de la frontière moderne. Mais elle est, fondamentalement, une construction sociale, instituée par des rapports de force, des négociations, des compromis entre acteurs politiques qui en instituent le tracé et le légitime à un moment donné⁹⁹.

L'histoire de la frontière contemporaine, c'est-à-dire linéaire, ne date pas de la naissance de l'État moderne, c'est un héritage qui vient d'Asie depuis VIII^e siècle. Entre VIII^e et IX^e siècles, pas moins de huit traités de frontières sont signés entre les empires chinois et tibétain. Dans un premier temps la Chine des Song signe un traité dénommé traité de Shanyuan¹⁰⁰ avec le royaume de Liao en 1005, pour mettre fin aux longues guerres qui les opposaient : ce traité est basé sur le partage des populations qui pouvait être reporté sur une carte. Mais quelques années après, la Chine des Song signe un traité avec le royaume de vietnamien en 1078, cette fois-ci sur un partage territorial linéaire sur les montagnes, avec la mise en place d'une commission de délimitation en 1084. D'autres exemples s'en suivent avant la naissance de la frontière telle que

⁹⁸ François MOULLÉ, « Un monde traversé de frontière », in *Frontières*, sous la direction de F. MOULLÉ, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2017, p. 13

⁹⁹ Sylvie CONSIDÈRE, « La frontière est un objet géopolitique socialement construit », in *Fontières*, sous la dir. de F. MOULLÉ, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2017, p. 23

¹⁰⁰ Le traité de Shanyuan de 1004/1005 est un traité important des relations entre les Song du Nord (960-1127) et la dynastie Liao (916-1125). La classe dirigeante des Liao est composée de personnes d'origine nomade connus sous le nom de Khitans (Qidan en Chinois), qui prennent le pouvoir au nord-est près de la province actuelle de Heilongjiang. La dynastie Song, connu également sous le nom Song du Nord, dirige virtuellement toute la Chine à la fin du Xe, à la suite de la victoire sur les royaumes du nord et du sud. Voir *Manuel de géopolitique - 2e éd. - Enjeux de pouvoir sur des territoires*, de Frédéric Lasserre

nous la connaissons actuellement, c'est le cas du monument la *stèle des vautours*¹⁰¹, sur le bloc calcaire qui le caractérise est gravé le plus ancien traité de frontière connu à ce jour.¹⁰²

Il faut retenir que l'Europe, elle, a marqué la naissance du caractère indivisible, mais aussi l'homogénéité entre la structure gouvernementale et le territoire. Ce qui donne l'*État territorial* qui est une entité relativement cohérente à l'intérieur d'un espace donné. L'émergence de l'État-nation a renforcé cette cohérence qui donne, par la suite, la naissance de l'État moderne en Europe après le XVI^e siècle. Ce que les Européens ont, par la suite, propagé dans le monde à travers leur politique d'expansion coloniale. Cependant, cette gestion géographique du territoire n'est pas parfois en compatibilité avec les pratiques politiques dans certaines localités dans ce monde ; en conséquence, on assiste, jusqu'à présent, à des crises de légitimité, surtout, celle de l'État territorial dans certains États résultants de la décolonisation.

La frontière linéaire semble être aujourd'hui le seul modèle qui s'impose et qui fait pratiquement l'unanimité quant à sa forme déterminée de partition politique et de maillage territorial. Le caractère universel de ce modèle de frontière, mais aussi de son application, tient à une autre universalité, celle de leur intégration dans un système-monde, révélé par Halford Mackinder en 1904, cité par Frederic LASSERRE et Emanuel GONON : « *Nous devons désormais traiter avec un système politique plus lié, de rayonnement mondial. Toute explosion sociale, au lieu d'être dissipé dans un environnement indifférent, sera fortement relayée jusqu'à l'autre extrémité du globe* »¹⁰³.

Ce modèle linéaire de frontière joue un rôle interne et externe, effectivement, la reconnaissance internationale et nationale de la frontière qu'elle détermine est implicitement interdépendante. C'est l'exemple de l'exigence du gouvernement serbe de Bosnie en 1994, d'une reconnaissance internationale des limites des territoires qu'elle contrôlait, en rejetant toute reconnaissance tripartite, c'est-à-dire les belligérants. Cet exemple soulève la question, complémentaire, de la reconnaissance bilatérale, une limite frontalière même si elle est reconnue internationalement, doit être absolument reconnu par l'État voisin.

Les frontières constituent un élément central des relations interétatiques. Leur gestion constitue une affaire complexe située entre la gestion du territoire et celle de la diplomatie. De

¹⁰¹ Cette stèle commémore la victoire de la cité de Lagash sur son ennemie Umma vers 2340 av. J.-C. Le conflit opposait les deux cités en raison d'un bout de terrain attribué par le roi de Kish Missilim à Lagash un siècle plus tôt mais que revendiquait la cité d'Umma. *Voir louvre.fr*

¹⁰² Frederic LASSERRE et Emanuel GONON, *Manuel de la géographie: enjeux de pouvoir sur des territoires*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 196.

¹⁰³ *Ibidem*, p. 197

ce fait, elles ne peuvent pas être perçues et gérées comme de simples barrières entre les États, mais plutôt comme le résultat des situations sociopolitiques réelles, internes et externes. Michel Foucher conçoit les frontières « *comme des structures spéciales élémentaires, de forme linéaire, à fonction de discontinuité géographique et de marque, de repère* »¹⁰⁴. Mais au-delà de la linéarité qui leur est traditionnellement associée du fait de leur tracé, les frontières agissent ainsi en profondeur sur l'espace et les sociétés, notamment, en fonction de leur degré d'ouverture et de fermeture. Ce qui semble aujourd'hui retenir, particulièrement l'attention tant de la communauté scientifique que de la communauté politique, selon Picouet et Renard, cité par Madeleine B. D'HAUTEFEUILLE : « *de limite séparante et filtrante (coupure spatiale), la frontière s'affirme de plus en plus comme une zone de contacts, d'échanges, de coopération institutionnalisée, de mobilité diversifiée. Tout se passe comme si les différentiels spatiaux étaient désormais valorisés, non plus représentés en termes de contraintes et de concurrences, mais plutôt en tant que complémentarités et ressources* »¹⁰⁵.

Mais ces frontières ne sont ni institués ni protégés sans rencontrer des difficultés, la réalité de son histoire laisse penser qu'elles connotent avec la lutte et l'affrontement, cependant les tensions aux frontières ne sont que des formes d'expression des relations interétatiques à travers d'un différend frontalier réel, de l'intérieur et de l'extérieur des États voisins¹⁰⁶.

1- Question de définition de la frontière

Dans son ouvrage *La crainte des masses*, dans sa quête d'une définition à la frontière, Etienne Balibar écrivait :

« A la question "qu'est-ce qu'une frontière ?", qui est certainement l'un des préalables de nos discussions, il n'est pas possible de donner une réponse simple. Pourquoi ? Fondamentalement, parce qu'on ne peut pas attribuer à la frontière une essence qui vaudrait pour tous les lieux et tous les temps, pour toutes les échelles de lieux et de temps, et qui serait incluse de la même façon dans toutes les expériences individuelles et collectives... (...). Mais en vérité l'impossibilité, qui nous complique théoriquement les choses, est aussi notre chance.

¹⁰⁴ Ibidem

¹⁰⁵ Madeleine BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE, *Entre marge et interface, recompositions territoriales à la frontière franco-brésilienne (Guyane / Amapá)*, 2012, [Thèse pour le doctorat de géographie : Université des Antilles et de la Guyane : 2012], p. 13

¹⁰⁶ Ibidem, p. 198

Car pour comprendre le monde instable dans lequel nous vivons, nous avons de notions complexes, c'est-à-dire dialectiques. »¹⁰⁷.

En effet, la définition de la frontière est caractérisée par deux axes, d'abord, celui lié aux obstacles naturels, en suite celui de la recherche de la simplicité.

- Le premier axe lié aux obstacles naturels, rappelle l'analyse classique de Geouffre de la Pradelle qui écrivait « *avant la délimitation, la frontière se présente sous un aspect dynamique. C'est un débat, un procès en vue d'une séparation de deux compétences, de deux influences affrontées* »¹⁰⁸, c'est-à-dire que plus l'obstacle est insignifiant et inconsistant, plus la frontière avance. Ainsi son dynamisme dépend de rapports de force, car dans les territoires peuplés, elle se heurte à autrui. Depuis plus d'un siècle, la fixation des frontières des États européens laisse penser que ces derniers ont priorisé la géographie pour la tracée de leurs frontières, le cas de la Grande-Bretagne laisse croire que c'est vrai ; cependant, le cas de la frontière en l'Espagne et le Portugal prouve le contraire¹⁰⁹ ;

- Le second axe correspondant à la recherche d'un tracé simple, et porte sur le problème de la linéarité C'est une conception qui s'oppose au désordre qui marque souvent la phase primaire d'une frontière en formation, cette dernière ne se forme pas naturellement de façon linéaire, elle contourne les obstacles et avance loin devant ou encore bute pendant qu'un autre segment se développe. Ce dogmatisme de description des limites a longtemps constitué une situation complexe pour les États que seul le progrès de la science cartographique a su conforter. Il faut également le dire, cette avancée de la science cartographique a été un facteur de la simplification des tracés.

Une frontière quel que soit son axe d'attribution, caractérise une source ou un moyen multiforme pour les États qui la partage. Nous trouvons entre autres deux grandes sources ou nature des frontières :

- La frontière comme source d'obstacle

Le degré de perméabilité des frontières diffère d'un pays à l'autre, pendant que certaines frontières sont faciles à franchir d'autres constituent un véritable garde-fou, permettant parfois, à l'État de se protéger de l'extérieur. Force est de constater que depuis le Moyen Âge, jusqu'à

¹⁰⁷ Etienne BALIBAR, *La crainte des masses: Politique et philosophie avant et après Marx*, Galilée, Paris, janvier 1997, p. 371

¹⁰⁸ Michel BOTIN, « La frontière des États : approche historique et juridique », *Science de la Société*, n° 37, février 1996, p. 16

¹⁰⁹ Ibidem, p. 16-17

récemment, l'imperméabilité croissante des frontières semble être la principale tendance. C'est peut-être avec l'émergence de l'État national, qui, de par sa nature, met en place des services et institutions lui garantissant et protégeant sa souveraineté.

Selon Geouffre de la Pradelle la frontière devient une institution protectrice « *Elle y apparait comme une portion du territoire soumise à des servitudes locales renforcées ou généralisées... qui résume l'ensemble des institutions spécialement créées dans la zone périphérique du territoire dans un but de défense ou de discipline. C'est une zone de services publics distincts des services de l'intérieur et dont chacun porte le nom de frontière douanière, militaire, maritime, etc.* »¹¹⁰. Ces institutions ont évolué à travers le temps et deviennent le symbole de la protection de l'État ; il est possible de citer entre autres :

Tout d'abord, l'*armée* : c'est à partir de la fin du XIX^e siècle, avec la mise en place du système de la défense nationale que l'armée a commencée à constituer une source de contrôle et d'obstacle pour la circulation des biens et des hommes entre les nations, ce qui n'était pas le cas avant. À titre d'exemple symbolique le cas de la ligne Maginot¹¹¹ dans l'Est de la France.

En deuxième lieu, la *douane*, qui s'applique particulièrement sur les biens, c'est-à-dire les marchandises, sauf impératif militaire exceptionnel. Elle traverse plusieurs étapes variables, passant du libre-échange au protectionnisme des États.

Ensuite la *police*, qui vient en dernier sur les frontières, pour conforter la douane, ce qui aboutit à la naissance du couple douane-police, rendant le garde-fou frontalier plus efficace.

Toutefois, l'armée renforce la police et la douane, sur plusieurs kilomètres, rendant la zone frontière plus haute et plus épaisse. Mais ces services ne couvrent pas toutes les zones frontières de l'État moderne.¹¹²

- **La frontière comme source de proximité**

La frontière peut être également un moyen de rapprochement qui favorise une forte activité sur les lignes frontalières. Bernard Guénéé écrivait sur les frontières médiévales : « *cette limite précise, loin de séparer deux mondes distincts et étrangers, était au contraire l'épine dorsale*

¹¹⁰ Ibidem, p. 20

¹¹¹ Du nom du ministre de la Guerre André Maginot, c'est une ligne de fortifications construite par la France le long de ses frontières avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie de 1928 à 1940.

¹¹² Ibidem, p. 21

d'une zone plus large qui s'étendait de part et d'autre de la limite qu'on appelait la marche, qui avait sa vie et ses problèmes propres »¹¹³.

Quelle soit une source d'obstacle ou de proximité, la frontière marque le centre de gravité de la question de voisinage entre les États, déterminant ainsi, le début d'une souveraineté ou s'arrête une autre souveraineté.

2- Frontière et voisinage des États

La frontière peut être contestée par des États tout comme par des minorités en quête de liberté, c'est là où elle peut constituer une source de tension et alimente les crises de voisinage. « *Mais c'est simple, une frontière, où elle est respectée et c'est la paix, ou elle ne l'est pas et c'est la guerre* »¹¹⁴, disait Charles Rousseau. Mais le géopoliticien Friedrich Ratzel défendait : « *Faire la guerre, c'est promener sa frontière sur le territoire d'autrui* ». Donc pour la stabilité d'une frontière il n'y a pas mille moyens de le faire, il faut un consensus entre les États voisins, mais aussi entre les populations qui vivent sur les frontières.

Selon Foucher, la frontière d'un État devait correspondre à celle d'une nation, d'une langue, d'une culture. Elle est ainsi le symbole de et le garant de l'unité nationale. Mais aussi une source d'identité collective sous la protection d'un ordre internationale dont les principes doivent assurer sa stabilité. Cependant, si elle permet de forger l'unité, son tracé peut être parfois malencontreux. « *Toute limite administrative, a fortiori toute frontière politique, une fois qu'elle est dûment jalonnée, a tendance à durer, même à s'éterniser. Tout se passe comme si sa marque avait un mal inouï à s'effacer* »¹¹⁵. Elle est un moyen de séparation entre les hommes, mais aussi d'union entre les hommes, à travers la cohésion des groupes et de façonnage des communautés.

Julien Freund écrivait que « *la société politique est toujours société close... Qui importe l'étendue d'un pays ! Si vaste soit-il, la société politique qui le contrôle reste close du fait même qu'elle a des frontières. Or, on insiste peu dans la science politique sur cette dernière notion. Elle est pourtant capitale non seulement parce qu'elle est depuis toujours à l'origine*

¹¹³ Ibidem, p.22

¹¹⁴ Charle ROUSSEAU, « La frontière », in *Colloque de la société française pour le droit internationale*, Paris, Pédone, 1980, p. 300

¹¹⁵ Obernard BRODEL, *L'identité de la France*, Arthaud Flammarion, Paris 1988, t. 1, p. 281.

d'innombrables contestations entre communautés voisines, mais elle est le signe de l'indépendance politique et de la portée de la loi »¹¹⁶

séparant deux États, la frontière résulte en principe, d'une volonté commune. Étant une ligne, elle doit faire l'objet d'une délimitation qui est une opération juridique consistant à dessiner et à marquer la frontière, c'est une étape durant laquelle les États déterminent ensemble, le choix entre une frontière naturelle ou artificielle. La démarcation quant à elle, est une opération de matérialisation réelle de décisions prises, par rapport à la délimitation, lors des opérations juridiques entre les États¹¹⁷.

En 1949, la Cour Internationale de Justice réaffirmait que, l'ordre international est avant tout un ordre territorial, car « *entre États indépendants, le respect de la souveraineté territoriale est l'une des bases essentielles des rapports internationaux* ». C'est-à-dire, le fait de franchir en armes la frontière d'un État tiers sans autorisation préalable est un acte de violation de l'intégrité territoriale, un acte constitutif de l'agression condamnée fermement par la charte de Nation Unie. C'est le principe de l'intangibilité des frontières, qui a pour objectif, l'interdiction des revendications territoriales ou de modification des frontières par l'usage de la force. Toutefois, il n'interdit pas la possibilité d'apporter une modification passive, à travers une entente entre les États concernés.

L'ordre mondial est largement fragilisé par le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, c'est-à-dire qu'une contradiction les sépare considérablement. Ce principe hérité de la Révolution française et appliqué dans la charte des nations unies marque le fondement de base du droit de la décolonisation en désavantage de la souveraineté des puissances colonisatrices. Cela donne naissance à l'État moderne qui revendique les droits traditionnels de l'État avec d'autant plus de rigueur qu'il sait combien ses frontières héritées de la décolonisation sont le plus souvent artificielles (frontière au crayon comme le qualifient certains), et très fragiles, qui conduisent en guerre, souvent des peuples voisins.

L'ancien sens du mot frontière renvoyait au fait de « *se mettre en bataille pour combattre, et comme l'on faisait frontière particulièrement sur les limites d'un pays, le mot a pris le sens de limite de l'État à État* ». Mais de nos jours, la frontière a perdu pratiquement sa consistance. Car avec les besoins liés à la sécurité et la technologie avec la mondialisation et

¹¹⁶ Université De Nice-Sophia ANTIPOLIS, « Les alpes maritimes et la frontière: 1860 à nos jours », in *Acte de colloque de Nice 1990*, Université de Nice, p. 13, Serre-Nice, 1992, p. 13.

¹¹⁷ Ibidem.

l'interdépendance, où on constate également que les tensions ne s'exportent plus, mais plutôt se répercutent en chaîne.

La convention des Nations Unies sur le droit de la mer, dite de Montego Bay (1982), illustre la perte de fixité de la frontière, notamment en mettant en place la réglementation de la frontière maritime. De même la technologie percute la notion classique de la frontière de par l'imposition de la frontière aérienne. Pour sa part, le plan économique a imposé le plan du libre-échange qui conduit à l'affaiblissement des frontières douanières. Ce facteur économique conduit dans certaines régions, des zones de contact par excellence, qui résultent par la suite à l'éradication des frontières, du moins à favoriser la coopération régionale ou même mondiale.¹¹⁸

L'existence de cette zone de contact, dite zone-frontière, a donné lieu à la mise en place des règles juridiques pour endiguer les problèmes juridiques qu'impose le voisinage.

Cette question de voisinage a passionné les spécialistes du domaine ; certains ont parlé d'un *droit des confins*, qui parle de la fin du territoire sur lequel on applique le droit interne propre au territoire ; et d'autres reconnaissent directement le *droit du voisinage*, qui parle, lui, de la coopération avec les espaces voisins, c'est-à-dire coopération internationale. Toutefois, il est important de s'interroger sur l'existence réelle de ce droit de voisinage, même si le droit international régleme les droits et devoirs des pays voisins, qui se développent progressivement, à cause de la croissance des échanges et de la nécessité de défendre l'environnement ou même de la reconnaissance de région transfrontalière.

Charles Rousseau écrivait, « *Le voisinage n'est pas seulement un état de fait, il tend de plus en plus à devenir un état de droit, générateur comme tel de compétences et d'obligation au profit ou à la charge des États limitrophes* »¹¹⁹.

Le voisinage peut donc être une source d'obligations renforcées, des circonstances aggravantes de la responsabilité internationale de l'État dans la mesure où l'État limitrophe doit faire preuve d'une diligence particulière pour prévenir les dommages causés par son fait de l'État voisin¹²⁰.

¹¹⁸ Ibidem, p.16-18

¹¹⁹ Ibidem, p. 19

¹²⁰ Ibidem, p. 20

3- Aperçu de typologie des frontières

L'élaboration d'une frontière devient obligatoire courant le XX^e siècle sous forme d'une procédure bilatérale, mais aussi multilatérale (c'est-à-dire le recours à l'arbitrage international). De fait, cette élaboration, qu'elle soit dans un contexte de création ou de révision d'une frontière passe par plusieurs étapes, notamment, celle de discussion, négociation, mais surtout trois principaux processus successifs : D'abord, le choix d'un principe général de partition physique, ethnique ou religieuse ; puis la fixation des principaux points géographique par lesquels la frontière passe ; et enfin, le report sur une carte les principales lignes de frontière qui marque les limites des deux États, mais aussi le bornage sur le terrain à travers des signes visibles du traçage de la ligne frontalière.

La complexité de ce processus d'établissement de frontière est si complexe, souvent chaotique et s'inscrit dans la durée, qu'il est nécessaire, avant de l'entamer, engager des actions d'ordre diplomatique (discussion informelle, correspondance) ou militaire (altercation, contestation ou conflit) ou même les deux à la fois. En effet, la délimitation comme dernière étape de ce processus qui concrétise la ligne frontière peut avoir plusieurs formes telles que : bornes ou séries de bornes, palissade en bambou ou rideau de roseaux. Cette délimitation n'est pas toujours matérialisée, car, parfois, le coût financier assez élevé ou l'état de l'environnement désavantageux (aspect géographique tel qu'altitude ou zone aride) ou même l'utilité réduite de sa construction (zone géographique peu peuplée ou inhabitée et/ou faible rentabilité économique).

Par ailleurs, certains auteurs estiment qu'une quatrième étape est nécessaire pour terminer le processus de construction d'une frontière : celle de la mise en place des actions et procédures d'entretien et de surveillance des barrières frontière. Bien que technique, cette étape est rarement notifiée dans un texte particulier sauf dans quelques cas de traité de démarcation ou une commission est mise en place à ce propos, c'est le cas de la commission de la frontière internationale créée en 1908 par les États-Unis et le Canada.¹²¹

La finalisation de ce processus de démarcation donne suite à une typologie observable sur le terrain. Les tentatives de classification des frontières sont nombreuses. L'une des premières portes sur le processus de création de la frontière en mettant l'accent sur le lien entre le

¹²¹ F. LASSERRE et E. GONON, *op.cit.*, p. 200-201

processus de fixation des frontières et la dynamique du peuplement de la zone limite. Toutefois malgré ces nombreuses tentatives, aucune typologie n'a encore fait l'objet d'un consensus.

De par les définitions classiques de la frontière, nous pouvons établir une typologie qui combine deux axes cartésiens, les différentes fonctions de la frontière ; "ligne de séparation" et "zone de contact" avec ses applications spatio-temporelles *fixes* et *mobiles*. Cela donne suite à une typologie classique de frontières, ayant pour caractéristique de se situer dans un espace continu.

- **Frontières des États-nationaux :** c'est un modèle qui relève du domaine primordial des frontières politico-institutionnelles des États nationaux *westphaliens*¹²². Il en résulte que la frontière est à la fois fixe et bâtit également la séparation entre des systèmes politiques souverains. Sa fonction principale est le contrôle, mais aussi la fonction douanière et fiscale¹²³. Ce type de frontière marque la construction primaire et historique des États-nations et aux modèles traditionnels de la théorie des échanges "internationaux"¹²⁴, entre entreprises et nations relevant de systèmes politiques et économiques différents.

En fonction de la composition d'intérêts internes et de leur adjonction avec les intérêts de l'État ou des États limitrophes, la tangibilité des frontières interétatiques donne naissance à une multitude prototype des frontières. C'est un assemblage d'intérêts des États sur plusieurs domaines tels que militaires (celui d'avoir des frontières limpide et contrôlable), aussi économiques (celui du profit, basé sur la logique de la spécialisation et de la compétitivité internationale). Dans ce modèle toute coopération transfrontalière est basée sur les actions des États, du moins d'un caractère interétatique. Les échanges relèvent des pouvoirs politiques des autorités de part et d'autre de la frontière.

- **Frontières des zones d'intégration :** c'est un modèle supranational basé sur une politique de coopération entre États limitrophes avec pour dessein de fonder un espace d'union ou confédération tout en maintenant les frontières établies. Le cas européen, avec sa politique d'intégration, en est un exemple. Par ailleurs, les négociations bilatérales ou multilatérales constituent le point clé pour la mise en place de ce modèle de frontière. C'est

¹²² Le système westphalien a mis fin à la Guerre de 30 ans que l'Europe a connu et marque la naissance des concepts directeurs des relations internationales modernes : l'équilibre des puissances, l'inviolabilité de la souveraineté nationale et le principe de non-ingérence dans les affaires d'autrui. *Voir Dictionnaire des relations internationales chez Dalloz*

¹²³ Norbert ELIAS, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Pocket, 2003.

¹²⁴ Les principales théories de l'échange international sont celles du libre-échange et du protectionnisme. Le débat entre ces deux théories est l'un des plus vieux de la science économique, ayant opposé physiocrates, puis classiques, adeptes du libre échangeisme contre mercantilistes devenus colbertistes et protectionnistes.

le cas de l'Espace Économique Européen (EEE), fruit d'un accord signé en 1992 et entré en vigueur en 1994, entre la Communauté européenne de l'époque et les pays de l'Association européenne de libre-échange. Cet accord est conçu pour permettre aux pays voisins de la Communauté de bénéficier des avantages du marché intérieur européen. En contrepartie, les pays de l'AELE qui participent à l'EEE (la Suisse a dû y renoncer suite au vote référendaire négatif du peuple suisse le 6 décembre 1992) doivent accepter les règles du marché unique¹²⁵.

Par ailleurs, en Afrique, à l'exception du Maghreb, la notion de frontière suscite toujours de débats parfois très vifs. Cela est dû simplement aux tracés qui ont marqué les conditions de partage du continent. Contrairement aux frontières européennes qui se sont formées après plusieurs guerres de territoire et qui ont donné naissance aux États-nations actuels, les frontières coloniales africaines ont précédé les États, qui ont eux-mêmes devancé l'émergence éventuelle de nations correspondantes. Il a souvent été dit que les frontières africaines sont artificielles et arbitraires, ce qui n'est pas nécessairement faux. Mais c'est le cas de bon nombre de frontières dans le monde. La particularité des frontières africaines est qu'elles ont été décidées par les grandes puissances coloniales, c'est-à-dire par des forces extérieures au continent africain, et cela sans consultation des populations africaines ni de leurs institutions politiques existantes à l'époque des faits. D'où les nombreuses critiques adressées à l'Europe d'avoir balkanisé le continent africain. Quoi qu'il en soit, ces États, qu'ils soient grands ou petits, exploitent leurs frontières, du moins, les populations qui y vivent et tous sont exposés, d'une manière ou d'une autre, aux mêmes crises¹²⁶.

En Afrique de l'ouest particulièrement, la frontière, quelle que soit sa nature, constitue une source d'activité. C'est un constat très visible malgré les quelques cas de contentieux interétatique sur la délimitation des frontières¹²⁷. Ces frontières sont le plus souvent dominées par des agents spécialisés dans le domaine du commerce et cela depuis longtemps. L'espace frontalier représente le cœur des activités économiques ; parfois, il constitue un avantage lié à

¹²⁵ F. LASSERRE. E. GONON, *op.cit.*, p. 201

¹²⁶ Vincent THÉBAULT, « La construction des territoires d'Etat », in *Géopolitique de l'Afrique et du Moyen-Orient*, sous la dir. de R. POURTIER, Nathan, 2^{ème} édition actualisée et enrichie, p. 91-92

¹²⁷ Le contentieux en Afrique occidentale, on peut citer, entres-autres, celui de la Haute Volta (Burkina Faso actuel depuis 1984) et le Mali, qui se sont livrés à des affrontements armés lors de deux conflits en 1974 et en 1985, dont la cause revêt une dimension territoriale liée à la revendication de la zone frontalière de l'Agacher. Encore, celui du Burkina Faso avec le Bénin pour le contrôle de la zone frontalière de Kourou-Koalou. Il y'a aussi celui qui oppose le Burkina Faso au Niger. Celui qui oppose le Nigeria au Cameroun, celui du Burkina Faso avec le Ghana. Celui opposant le Niger au Dahomey (Benin actuel depuis 1975). A cette liste, il faut ajouter le conflit sénégalomauritanien qui a entraîné le problème du rapport entre Maures d'une part, et populations d'origine Wolof, Peul et Soninké d'autre part. Voir *Frontières africaines 1964-2014 : Le défi de l'intangibilité* de Ladjali OUATTARA

une rente de situation coloniale et postcoloniale des États, mais des fois, une adaptation des populations à la situation postcoloniale, comme le pensent certains auteurs qui considèrent que le dynamisme d'une frontière proviendrait du désir de groupes ethniques homogènes, arbitrairement divisés par la colonisation, de remédier à cette situation en mettant en œuvre des réseaux articulés autour de leur solidarité traditionnelle, dans ces périphéries nationales où existe une forte solidarité des populations victimes de la partition coloniale dans le but de sauvegarder leur unité culturelle et historique. Toutefois, l'instauration de la frontière n'a pas représenté partout une coupure traumatisante, mais plutôt une condition du dynamisme économique de certains espaces spécifiques. L'étude des réseaux marchands entre Niger et Nigeria que nous verrons dans le chapitre 1 permet ainsi de montrer que le commerce frontalier peut participer du bon usage de la partition coloniale plutôt que de son refus.

Tout en évitant toute idée reçue, il convient de souligner que notre travail intervient dans une période marquée par la prégnance d'un constat où la sécurité et l'insécurité cohabitent dans un seul bloc, malgré les divergences de concepts et de fondements théoriques que nous avons soulignés plus haut. Donc l'insécurité définie, simplement comme "un manque de sécurité, inquiétude provoquée par l'éventualité d'un danger" n'est en réalité que la finalité de menaces formées par des mouvances et entités criminelles, cherchant à mettre fin à une sécurité, plus ou moins globale et à imposer leurs visions, dans le but de mieux prospérer dans le temps et l'espace. Comment les acteurs intervenant dans notre objet d'étude doivent faire face à cette insécurité et s'efforcent de répondre par la recherche d'une sécurité globale ? C'est certainement une question facile à poser, mais il est difficile d'y répondre aisément.

Nous devons souligner le fait que pour lutter contre l'insécurité transnationale, il ne suffit pas pour les États de bombarder les positions des groupes criminels et terroristes et de parler de libération des zones occupées. Il conviendrait plutôt de situer les causes principales, en ciblant l'environnement propice à leur propagation, et cela, à travers une coopération bilatérale et régionale. Car comme nous l'avons évoqué, ces crimes transnationaux ne connaissent pas le principe de frontières entre les États. D'où la nécessité d'une coopération sur les actions (avec une coordination claire) et efforts des États et leurs collaborateurs.

Le terrorisme constitue la principale source d'insécurité sur la zone géographique qui fait l'objet de notre étude, d'où l'importance de marquer sa différence avec toute autre source d'insécurité. Il faut savoir que, à la différence des criminalités organisées qui ont comme but principal de s'accaparer des ressources économiques par tous les moyens, le terrorisme quant à

lui s'entête à affaiblir l'appareil de l'État et tout ce qui lui est favorable, de détruire le plus possible et d'anéantir le tissu politique, économique et social et cela avec une grande satisfaction. Ce phénomène connu de tous actuellement est considéré comme l'une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationale jamais connues, car il n'épargne aucun continent. Bon nombre des spécialistes des questions de sécurité démontrent que les principales motivations de ce fléau sont loin d'être religieuses, même si les religieux ont du mal à démontrer cela. Davantage, elles portent un masque religieux comme beaucoup commencent à le penser. Selon les prédicateurs islamiques et tant d'autres théologiens, ce masque religieux est porté très souvent par des individus qui n'ont aucune connaissance des fondements religieux, que ce soit de l'Islam, du Christianisme ou d'une autre religion. Ils démontrent cela en se basant sur le niveau d'instruction des personnes qui passent à l'acte. L'endoctrinement de ces personnes en vue d'une radicalisation est plus probable et plus facile. Il est non moins important, également, de souligner la diversité de la classe sociale et psychologique de ces personnes. Mais ils ont tous un point en commun, notamment leur vulnérabilité, donc facilement influençable, et cela quel que soit leur milieu ou environnement social (la prison par exemple). Cette dernière représente le centre parfait, pour les recruteurs, dans leur quête de recrutement, et plusieurs cas l'ont montré, du moins en Occident. Ce milieu est l'école du crime radical par excellence, malgré les contrôles du service pénitencier. En fait, l'intégrisme religieux ou idéologique trouve son compte dans des profils psychologiques affaiblis, qui sont la proie idéale pour un recrutement ciblé et bien orchestré par des cellules bien ordonnées avec des buts bien définis.

Notre analyse va se poursuivre, et nous allons voir si les définitions et les conceptions des frontières se confirment sur la frontière entre le Niger et le Nigeria. L'étude de cette question de frontière, notamment, à travers l'interconnexion entre les villes frontalières, nous permet d'éclairer deux champs de réalité, c'est-à-dire, tout d'abord, comment est vécue et perçue cette frontière par les populations, de part et d'autre ; effectivement, sans perdre de vue les structures et institutions politico-militaires, économique-financières et socioculturelles de leurs environnements. Nous allons par la suite nous intéresser à la gestion nationale et supranationale de la question d'insécurité qui prévaut sur la frontière, par les autorités compétentes. Mais nous allons d'abord préciser le cadre méthodologique que nous utilisons pour mener à bien cette recherche.

MÉTHODOLOGIE : ATOUTS ET LIMITES

La focale de notre recherche questionne l'analyse de la gestion nationale et transnationale de l'insécurité transfrontalière au cours de ces dernières années à travers la théorie de sécurité globale dans le but de comprendre ses concepts de base et leur application effective sur nos constats sur le terrain en passant par l'exploration des enjeux sécuritaire locaux, nationaux et supranationaux dans cette région frontalière du lac Tchad.

Pour la faisabilité de notre travail, nous allons d'abord nous concentrer sur le contexte qui nous mènera à comprendre comment cette insécurité s'est progressivement installée dans cette zone frontalière de 1500 km, que nous allons délimiter en second point, en l'occurrence sur la zone frontalière du lac Tchad entre les deux pays. Un choix que nous avons identifié et décidé aux vues de notre connaissance de la zone, de son accessibilité relative pour nos enquêtes de terrain, de la disponibilité des données, mais surtout parce que c'est la zone qui fait plus l'objet d'une insécurité chronique sur la frontière entre les deux pays.

De nombreux chercheurs ont démontré comment les interdépendances entre les États, notamment sécuritaires, sont intenses aux seins d'une même région à cause des interactions entre différents conflits initialement isolés, mais dont les infiltrations d'acteurs externes aux conflits initiaux et leurs interconnexions transnationales / régionales liées au territoire, à l'économie ou au politique, les transforment en complexes conflictuels régionaux, comme le soulignaient Charles-Philippe David et Afef Benessaïeh dans leur article « *La paix par l'intégration? Théories sur l'interdépendance et les nouveaux problèmes de sécurité* ». ¹²⁸ Les hypothèses de ces auteurs nous éclairent sur la vulnérabilité de cette frontière du fait des interconnexions diverses entre les deux pays, mais surtout entre les peuples des deux États.

Il est alors devenu primordial d'analyser les transformations sécuritaires et l'engrenage d'une insécurité transfrontalière qui s'opèrent en Afrique de l'ouest d'une manière générale. Même si, nous constatons que, ces sources d'insécurité multiples la transforment en une région politique, plus ou moins coordonnée, où le comportement des États s'adapte, relativement, aux interdépendances et aux interactions multilatérales, découlant de la sécurisation des enjeux régionaux. Il faut le rappeler, globalement, l'Afrique sub-saharienne a été pendant longtemps le théâtre des guerres par procuration qui découlaient de la rivalité Est-ouest jusqu'à la fin de

¹²⁸ Charles-Philippe DAVID et Afef BENESSAIEH, « La paix par l'intégration? Théories sur l'interdépendance et les nouveaux problèmes de sécurité », *Études internationales*, n° 28, février 1997, p. 227

la Guerre froide. Mais pas seulement : l'Afrique de l'ouest a été, pour sa part, le champ de multiples conflits armés, dont au moins cinq guerres civiles, pas moins de quarante coups d'État militaires réussis, sans oublier plusieurs tentatives de coups d'États non réussis ou avortés, et au moins trois grands cas de rébellion ou de mouvement de lutte pour l'indépendance¹²⁹. Bien de ces pays africains en butte à des difficultés sociopolitiques sont fragilisés par une situation d'insécurité interne ou externe ou de paix relative. Bien que, depuis ces dernières décennies, d'une façon générale, le continent africain, fortement appuyé par le reste de la communauté internationale, ait fait des progrès dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la gouvernance démocratique, des défis majeurs restent encore à relever. C'est dans ce sens que l'insécurité galopante aux frontières de certains États africains est donc devenue une préoccupation majeure de ces derniers et donc la frontière entre le Niger et le Nigeria notamment. D'ailleurs ces États ont compris que la lutte contre l'insécurité transfrontalière dépasse leur compétence individuelle et nécessite une véritable conjugaison des forces étatiques et une lutte commune contre ce mal commun qui les déstabilise et hypothèque leur projet d'intégration régionale et africaine. Ainsi, certains États ont entrepris des actions communes pour lutter contre, ou même éradiquer complètement l'insécurité sur leurs frontières (tel que le G5 Sahel pour la sécurité commune de cinq pays du sahel et la force multinationale mixte FMM pour la sécurité commune de la région du lac Tchad).

Pour bien et mieux comprendre notre travail, deux observations d'une grande importance sont nécessaires. D'abord, nous entendons l'inscrire dans le contexte des évolutions et transformations internationales nouvelles, du moins post-guerre froide, qui ont nourri les débats sur les notions de *sécurité* et de *l'insécurité*, en passant par la notion de *frontière* également. Mais nous ambitionnons aussi de nous repérer sur le long terme, c'est-à-dire placer l'analyse dans un temps assez long pour suivre les tendances des actions terroristes ou tout autre source d'insécurité dans la région. Ensuite, nous entendons par *action de sécurisation* toutes les démarches, qui peuvent être faites, dans le sens de pacification, qu'il s'agisse d'initiatives diplomatiques et/ou politiques, donc de moyens pacifiques, ou l'usage de la force, donc d'actions militaires.

D'un point de vue méthodologique, trois points seront abordés le long de notre analyse.

¹²⁹ Issaka K. SOUARÉ, *Guerre civiles et coups d'Etat en Afrique de l'ouest. Comprendre les causes et identifier des solutions possibles*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 15

Le premier point va porter sur une précision géographique. Nous allons voir en quoi cette frontière est une source de proximité, mais aussi pourquoi elle apparaît très poreuse – une particularité qui lui est propre et qui la rend vulnérable, nous y reviendrons sur la base des remarques théoriques, comme celles de Bernard Guénée, entre autres, dans sa pensée sur le caractère confins de la frontière. Au-delà de la mise en contexte de la frontière entre le Niger et le Nigeria et des liens qui existent entre les deux pays et de leur peuple respectif, nous nous penchons alors sur la frontière Est entre les deux pays, c'est-à-dire la partie nigéro-nigériane du Lac Tchad.

Le second point précise, à travers le cadre de l'insurrection de BH au nord Nigeria, l'identification de ce groupe comme l'acteur principal de l'insécurité sur cette frontière (dans un contexte propre à la partie nord du Nigéria et du Sahel d'une manière générale, marqué par la nouveauté particulière du terrorisme). Cela nous donnera l'occasion de parcourir l'évolution du mouvement et aussi analyser les motivations individuelles et collectives de ses membres qui expliquent le recours à ce type de combat et à l'escalade des violences en 2015. Lorenzo Bosi consacre son article intitulé *État des savoirs et pistes de recherche sur la violence politique* à ce type de violence : une « *violence politique – qu'elle soit anticipée, menaçante ou effective – implique la mobilisation par des groupes armés de répertoires d'action hétérogènes, et ce indépendamment de leurs orientations idéologiques ou de leur rapport à l'État. Ces groupes visent à infliger des dommages matériels, psychologiques et symboliques à des individus et/ou à leurs biens dans le but d'obtenir le soutien ou l'opposition de publics variés à des changements politiques, sociaux et/ou culturel* »¹³⁰. Nous explorerons cette piste ; mais avant tout, nous plaçons les causes de cette insurrection dans notre hypothèse défendant les difficultés de gestion du pouvoir politique au Nigeria et de la généralisation de l'injustice sociale, une hypothèse que nous allons également développer plus loin sur la base d'éléments empiriques. Nous allons également revenir rapidement sur les autres sources d'insécurité dans cette région du lac Tchad, et de l'éventuel lien, historique et immédiat, dans l'incursion de BH sur la zone frontalière.

Le dernier point apporte sur l'identification et l'analyse de la gestion matérielle et immatérielle, aussi bien nationale que multilatérale de cette insécurité sur cette frontière. À partir de notre analyse sur les conditions favorisant l'émergence et l'évolution de BH sur la zone frontalière et de son incursion sur le territoire nigérien, que ce soit à travers ses

¹³⁰ Lorenzo BOSI, « État des savoirs et pistes de recherche sur la violence politique », *Critique internationale*, n° 54, janvier 2012, p. 171

confrontations avec les forces armées nigériennes ou le kidnapping, les enlèvements ou tout simplement les assassinats des citoyens et clercs religieux. Partant du principe traditionnel de la responsabilité des États, tout État est censé assurer la sécurité de ses citoyens et de leurs biens. Mais au-delà de leur déficit structurel et de leur préoccupation vis-à-vis de cette insécurité, notre analyse évoquera l'ultime nécessité d'une coopération bilatérale et multilatérale dans la pacification de cette frontière et cela à travers la vision et le postulat sécuritaire de la théorie de sécurité globale.

A travers notre collecte de données et la méthode d'analyse qui guideront cette recherche, nous nous sommes intéressés, à travers des entretiens (trois séjours au Niger en 2015, 2016 et 2018, aussi bien à Niamey que dans la région de Diffa, mais aussi à Abuja, la capitale du Nigeria), aux réfugiés de guerres (internes et externes) liées aux actions du groupe terroriste BH (chefs religieux, la diaspora nigérienne au Niger etc.), aux sociétés civiles, aux hommes politiques, aux militaires et aux officiels (préfet, maire), de par leur participation dans l'intensification, de pacification ou leur victimisation par le phénomène d'insécurité dans la zone frontalière. Toutefois, nous n'avons pas pu aller du côté nigérian du fait d'une insécurité chronique à l'époque le long de la frontière avec la région de Diffa. Par ailleurs, du fait de l'existence de l'autorité régionale constituée par la CEDEAO, qui siège à Abuja, nous avons effectué un séjour dans les locaux de la commission de ladite institution en octobre 2015 où nous avons récolté également des données. Tout cela nous a permis de confronter les hypothèses et d'apprécier la qualité des données récoltées, de part et d'autre, afin de les analyser.

Par ailleurs, malgré nos avantages qui nous permettent de mener à bien cette recherche parmi lesquelles nos facilités linguistiques (car nous pratiquons les langues parlées de la zone frontalière : le Haussa, le Peul, le Kanouri et l'Arabe), notre connaissance géographique relative de la zone, ou notre interaction non problématique avec les habitants dans notre quête d'entretiens, plusieurs difficultés méthodologiques nous ont mis au défi parce que notre travail traite la violence d'une manière générale et du terrorisme en particulier dans la région. Elle touche donc naturellement des questions de défense et de sécurité des États. Ainsi, il est évident que dans ce contexte une certaine limite s'oppose à nous : l'insécurité caractérisée qui rend difficile nos différentes missions de terrain, notamment avec l'inaccessibilité de certains acteurs, mais aussi leur limite dans les informations qu'ils peuvent donner par peur des représailles qui les dissuadent, de même que les témoins locaux, de parler ouvertement de la situation.

De même, des difficultés existent concernant le choix des personnes à interroger, car cela nécessite une forte vigilance, du fait que les perceptions, les rôles des uns et des autres sont divers et parfois contradictoires. De plus, le pouvoir et le poids des personnes interrogées (militaires, personnes civiles, élites politiques, autorités régionales...) et des rapports entre ceux-ci et les États et des organisations régionales et internationales influent nécessairement sur la qualité et la véracité des réponses collectées. Quand bien même, nous avons pu effectuer trois missions.

Nos propos ici ne sont pas d'entrer dans des débats polémiques concrets ou dans des prises de position sur des problèmes d'insécurité sur les frontières des États ou d'une géopolitique particulière. Il ne s'agit pas ici non plus de décider ou de trancher, bien évidemment, mais plutôt d'analyser, d'observer et d'expliquer une situation qui a marqué l'histoire de paix et de sécurité, au-delà des États, et plus effectivement d'une frontière, d'un peuple et de l'humanité d'une manière générale.

C'est pourquoi, dans ce travail, notre objectif est d'apporter d'abord, des éléments de compréhension globale de la situation d'insécurité à caractère transnational sur cette zone du lac Tchad, ceci à travers des aspects sociopolitiques, géographiques, économiques, idéologiques, structurels et organisationnels, des acteurs intervenant d'une manière ou d'une autre sur ce phénomène d'insécurité dans cette zone à l'instar de sa contribution au désordre mondial et aux menaces transnationales. Donc une façon de procéder à un état de lieux d'une insécurité transfrontalière. Mais notre travail va aussi apporter une analyse sur la portée et la réalité d'une insécurité transfrontalière qui sévit sur une frontière commune entre deux États souverains. Se pose alors la question qui sous-tend notre problématique : quelle solution transnationale apporter à ce problème transfrontalier ? Au fil des réactions nationales et internationales, quelles réussites et quelles difficultés dans la gestion interviennent dans ce défi transfrontalier ? Nous allons donc soumettre une analyse de la situation sécuritaire dans la région frontalière en insistant sur les actions des États et leurs collaborateurs, avec leur rôle dévolu, leur prétention à s'afficher comme des nouveaux acteurs, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous allons ainsi confronter deux réalités des États, c'est-à-dire, leurs difficultés en tant qu'État face aux divers défis qui leur sont propres et leur capacité à gérer un fait sécuritaire commun et à le faire connaître.

Bien qu'il y ait des aspects juridiques importants dans cette étude liée à la coopération interétatique et régionale et même internationale, il ne s'agit pas de développer une approche

juridique, mais de revendiquer un ancrage dans une démarche de sciences sociales intéressée par les éléments empiriques caractérisant un contexte politique et social. Notre travail se veut dynamique et évolutif pour comprendre *l'insécurité* et suivre un processus de la mise en place d'une *sécurité* sur cette frontière, en passant par les politiques nationales et régionales pour la sécurisation transfrontalière régionale ; à travers des coopérations sécuritaires bilatérales et multilatérales telles que la CEDEAO¹³¹. En cela, cette thèse en science politique va à la rencontre de différents domaines, notamment vers les relations internationales et les études de sécurité d'une manière générale telles qu'elles découlent des bouleversements mondiaux de la période de post-Guerre froide.

Par ailleurs, pour la production de la matière de notre travail, nous avons également mobilisé des ressources de presse et de la littérature politique et administrative ou encore des expertises ; au détriment des éléments théoriques et analyses universitaires qu'ainsi que la production d'expertise que nous évoquions plus haut. La nature de notre problématique qui se veut d'actualité et évolue au jour le jour en est la cause.

De façon qu'une compréhension relativement aboutie et cohérente soit acquise du phénomène d'insécurité sur la frontière entre le Niger et le Nigeria, nous allons articuler notre travail autour de deux grandes parties.

Dans une première partie, nous proposerons un aperçu historique de l'insécurité transfrontalière entre les deux pays. Pour ce faire, nous aborderons une mise en contexte détaillée de la frontière entre le Niger et le Nigeria (chapitre I), ainsi que la description du phénomène d'insécurité et ses effets sur cette frontière (chapitre II) en passant par les causes et les conséquences de cette insécurité (chapitre III). L'intention de cette contextualisation n'est pas de donner un cours d'histoire ou de géographie, mais de proposer un paramétrage indispensable à l'analyse du phénomène.

La deuxième partie nous permettra de nous interroger sur la gestion de cette insécurité transnationale, notamment les politiques en matière de sécurité et les actions des États concernés directement, donc le Niger et le Nigeria (chapitre IV). Ainsi, de par la propagation régionale du phénomène d'insécurité, nous allons nous intéresser à son enjeu géostratégique et géopolitique, afin de parler de la mobilisation régionale et continentale dans le but de mieux

¹³¹ Il faut le rappeler, l'objectif initial de la CEDEAO serait de mettre en place un espace politique et pacifique régional par l'intermédiaire d'institutions supranationales.

comprendre comment les États concernés ont à faire face au phénomène (chapitre V). Dans notre dernier chapitre nous focalisons notre analyse sur la nature de la mobilisation de la communauté internationale vis-à-vis de l'insécurité sur cette frontière, à l'instar de sa mobilisation un peu partout dans le monde pour la sécurisation des peuples et leurs biens et instaurer une paix durable (chapitre VI). L'objectif ici n'est pas de faire un procès à la communauté internationale : il est plutôt une façon de réaliser une analyse dynamique basée sur des approches systémiques notamment discutées en relations internationales. Cela nous permettra de nous abstenir de tout constat simpliste fondé sur la capacité des uns et des autres à intervenir pour la sécurisation de cette frontière. Notre attitude à l'égard de cette question visera à tâcher de comprendre la terrible contradiction entre « beaucoup de morts et moins d'actions », mais aussi d'obtenir une idée plus précise de la structuration des acteurs et facteurs de l'insécurité dans cette zone isolée.

PREMIÈRE PARTIE :
LES ETATS FACE AUX DÉFIS MAJEURS : LA GENÈSE DE
L'INSÉCURITÉ TRANSNATIONALE

PREMIÈRE PARTIE : LES ÉTATS FACE AUX DÉFIS MAJEURS : LA GENÈSE DE L'INSÉCURITÉ TRANSNATIONALE

« Les frontières sont clairement perçues comme le tranchant du rasoir sur lequel est suspendu le sort de la paix et de la guerre, de la vie et de la mort des nations modernes »¹³².

Michel LUNTUMBUE

L'émancipation progressive des pays africains a commencé dans les années 1950 à travers différentes modalités, qui interviennent parfois d'une manière passive et négociée tout comme, suite à une violente résistance. Cette période a marqué le traçage des frontières de la plupart des États africains tel que nous les connaissons aujourd'hui. La plupart de ces frontières ont été tracées par la volonté unilatérale des puissances coloniales, le plus souvent sans prendre en considération l'existence des aspects ethniques, linguistiques, religieux ou politiques des habitants. Ces traçages réalisés par les commissaires d'abornement, en méconnaissance des substances naturelles et géographiques, mais aussi des divisions socio-politiques traditionnelles, ont provoqué d'énormes difficultés d'acceptation entre les peuples et les États. Les affirmations du Premier ministre britannique Lord Salisbury, cité par Muhammad B. AHMAD en est une illustration : *« nous avons entrepris de tracer sur les cartes des régions où l'homme blanc n'avait jamais mis le pied. Nous nous sommes distribués des montagnes, des rivières et des lacs, à peine gênés par cette petite difficulté que nous ne savions jamais exactement où se trouvaient ces montagnes, ces rivières, ou ces lacs »¹³³.*

Il est évident que cette volonté d'un découpage colonial qui aurait divisé des populations et des zones linguistiques homogènes repose sur l'illusion de la perfection frontalière, ainsi que sur le mythe de la concordance entre frontière géographico-politique et frontière ethnico-linguistique. Mais, en réalité, les frontières d'État n'ont cependant jamais correspondu, ni en Europe, ni en Afrique, ni nulle part ailleurs, à des séparations franches entre des groupes humains et des aires linguistiques radicalement différentes. Cependant, aucun groupement humain ne vit sans échanges et sans apports extérieurs, qu'ils soient culturels, linguistiques, économiques ou humains. Dans le cas de la séparation entre le Niger et le Nigeria,

¹³² Muhammad B. AHMAD, « Introduction: Les Frontières Africaines et la nécessité de les définir », in *Délimitation et Démarcation des Frontières en Afrique: Considérations Générales et Études de Cas*, sous la dir. de D. D. COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE, Addis-Abeba, septembre 2013, p. 13

¹³³ Yves PERSON, « L'Afrique noire et ses frontières », *Le mois en Afrique*, n° 80, août 1975, p. 21.

l'interpénétration des populations exclut d'emblée cette idée, particulièrement dans les régions frontalières, où vivent des populations haoussas, kanouri, peules, songhai, touarègues et Toubous¹³⁴.

Toutefois, cette opération bouleversante a divisé, souvent, des groupes ethniques consanguins, les éloignant les uns des autres de leurs territoires et habitudes telles que les rituels culturels, la chasse, la pêche etc. En conséquence de cela, les tribus se sont éparpillées sur plusieurs pays, soumis à des pouvoirs politiques inhabituels pour eux. Ceci confronte immédiatement les nouveaux États face à des contestations des frontières. S'en suivent des guerres des territoire parfois entre les peuples tout comme entre les États. Néanmoins, plus de soixante années après, d'une manière globale, les pays africains et leurs populations respectives ont su accepter ces frontières et s'y adapter, parfois comme moyen de rapprochement et de maintien des liens historiques. Cependant, ces jeunes pays d'Afrique ont montré des difficultés sérieuses à garantir leurs propres stabilités ou leur développement, aussi bien politiquement qu'économiquement. L'ancien secrétaire général des Nations Unies Boutros Boutros-Ghali avait rappelé à cet égard que « *si toutes les frontières sont artificielles, celles des États du continent africain le sont plus que toutes les autres, c'est pourquoi elles contribuent si largement à perpétuer l'instabilité et le sous-développement* »¹³⁵.

Des nombreuses études ont alors essayé de démontrer ou justifier les raisons qui sont, sans doute, aussi diverses que variées. Quand est-il de la frontière entre le Niger et le Nigeria, est-ce que la nature cette frontière justifie la crise sécuritaire qu'elle traverse aujourd'hui dans sa partie Est ?

Les frontières sont alors des réalités tangibles, comme le défend Matthieu Cimino, elles sont parfois invisibles ou dissimulées, souvent tracées à même le sol, elles constituent l'enveloppe des États et limite le champ de leur territorialité¹³⁶, ajoute l'auteur, sachant qu'il parle de la frontière au sens historique et géographique, et au second degré en science politique.

Sans passer par toute qualification tiers-mondiste ou tout autre facteur culpabilisateur des uns et des autres, un retour historique sur la nature de cette frontière nous apportera quelques

¹³⁴ Camille LEFEBVRE, « Histoire des frontières du Niger », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 73, Janvier-Mars 2004, p. 20

¹³⁵ Cité dans Ladjji Karamoko OUATTRA, « les frontières en Afrique : héritage du passé colonial, enjeu actuel », *Note de recherche de l'Institut de Recherche et d'Enseignement sur la Paix*, n° 11, Juillet 2014, p. 14.

¹³⁶ Matthieu CIMINO, « La carte et le territoire en islam politique: Idéologie spatiale et enseignement de la géographie par l'organisation de Etat islamique », in *Politiques des frontières*, sous la dir. de F. DUBET, Paris, La Découverte, 2018, p. 190

éléments de réponses sur le contexte et la réalité pré et post colonial de la frontière entre les deux pays (chapitre 1), mais aussi sa situation constatée d'insécurité (chapitre 2), ainsi que les causes et conséquences de cette insécurité (chapitre 3).

CHAPITRE 1 : LA MISE EN CONTEXTE DE LA FRONTIERE ENTRE LE NIGER ET LE NIGERIA

Souvenirs d'un officier l'armée coloniale en poste à Nguigmi au Niger en 1927

« Les postes de douane se succédèrent, le poste anglais, baraque déserte, le poste français, baraque déserte. La perméabilité douanière était totale. On se demandait alors comment on ne pourrait jamais arriver à trancher à chair vive entre ces deux pays : le Niger et le Nigeria, sur plus de mille kilomètres de frontière de l'ouest à l'est, à travers des populations identiques »¹³⁷.

Il nous est impossible d'analyser et de comprendre les enjeux liés à cette question d'insécurité transfrontalière entre les deux pays sans recours à l'histoire de cette frontière qu'ils ont en commun, de même qu'un aperçu de la coopération entre les deux pays. D'abord, il faut savoir que la frontière entre le Niger et le Nigeria est entièrement terrestre et grossièrement orientée d'Ouest en Est. Elle constitue l'un de ces héritages ironiques les plus douloureux et les plus contradictoires de l'histoire.

Elle sépare les deux pays sur près de 1 500 kilomètres, et s'accorde, dans sa nature actuelle, aux différents rapports de forces locaux au moment de la colonisation. À l'époque de sa pénétration dans la région, l'armée française suivait une progression ouest/est, qui a donné son orientation à la frontière actuelle. Elle a également pris en considération les enjeux locaux de l'époque et à travers des négociations avec les colons anglais, ils tracent ensemble la ligne frontalière qui est subdivisée en trois grandes zones à savoir l'Ouest, le Centre et l'Est¹³⁸.

La configuration de la partie centrale, qui correspond aux différents niveaux d'extension des entités haoussas et peules au XIXe siècle, démontre cet aspect de négociation entre les deux parties coloniales. Les Sokoto et Maradi villes constituent le plus grand marché du centre. Ce marché a été créé par la rébellion contre le *djihad*¹³⁹ conduit par les peuls. Le tracé de la partie ouest de la frontière quant à lui a été marqué par la forte présence du sultanat du Damagaram

¹³⁷ Marc-Antoine Pérouse de MONTCLOS, « Boko Haram et la souveraineté du Nigeria : une histoire de frontières », *Hérodote*, n° 159, Avril 2015, p. 58

¹³⁸ Camille LEFEBVRE, *op-cit*, p. 19

¹³⁹ Voir Antoine Hasday dans « La pensée djihadiste décryptée » « *Djihad peut se traduire par « effort », « abnégation », « combat » ou bien « lutte ».* Dans la tradition islamique, il renvoie à la fois à l'idée de combattre pour Dieu, de résister à l'impiété, et de lutter contre ses propres passions (*djihad contre soi-même* ou « grand *djihad* »). Le terme apparaît dans 35 versets du Coran dont 22 pour indiquer un "effort" d'ordre général, 10 pour faire référence à la "guerre", et 3 pour indiquer un "effort spirituel". Voir Nicolas Normand, *Le grand livre de l'Afrique*, p. 116

au XIXe siècle, qui, au moment de la conquête coloniale, avait réussi à coopérer avec la puissance coloniale, ce qui lui accorde un soutien lui permettant de remettre en cause l'influence du sultanat du Bornou. Ce chamboulement dans les équilibres locaux a permis la modification de la physionomie de la région. Enfin, le tracé de la partie Est marque l'affaiblissement du pouvoir central du Bornou qui a fortifié la puissance du sultanat de Zinder et lui a permis d'acquérir une certaine autonomie par rapport à celui-ci. Toutefois, au moment des négociations entre les Français et les Anglais, ce sont les rapports de forces du moment, c'est-à-dire coloniales, qui prévalent sur les dépendances anciennes¹⁴⁰.

C'est une frontière internationale, qui symbolise la division ferme entre les populations de la République du Niger d'une part et celle du Nigéria de l'autre côté. Mais, outre cela, du côté Est (qui correspond à la région de Diffa) et de l'État de Borno du côté du Nigeria¹⁴¹, cette frontière a divisé un peuple avec une histoire, une culture et une tradition commune, un peuple qui relevait de l'ancien royaume kanouri¹⁴² de Kanem Bornou¹⁴³, mais également, elle a divisé (selon certaines opinions, d'une manière destructrice, que nulle part ailleurs, le long de la frontière de 1500 km qui sépare les deux pays) le cœur métropolitain de Borno, le centre de gravité de son pouvoir, le symbole de sa fierté et de son identité à travers son ancienne capitale Birni Gazargumo. Mais comme évoqué plus haut, les deux peuples ont su vivre à proximité en s'adaptant à la nouvelle configuration territoriale (section 1), et à l'échelle étatique, les liens entre les deux États, qui ont pu asseoir une coopération solide dès leur indépendance (section

¹⁴⁰ Camille LEFEBVRE, *op-cit*, p. 19

¹⁴¹ C'est un pays fédéral qui rassemble 36 Etats fédérés (Les États fédérés sont les suivants : Abia, Adamawa, Akwa Ibom, Anambra, Bauchi, Bayelsa, Benue, Borno, Cross River, Delta, Ebonyi, Edo, Ekiti, Enugu, Gombe, Imo, Jigawa, Kaduna, Kano, Katsina, Kebbi, Kogi, Kwara, Lagos, Nasarawa, Niger, Ogun, Ondo, Osun, Oyo, Plateau, Rivers, Sokoto, Taraba, Yobe et Zamfar).

¹⁴² *Kanuri* aussi écrit *kanouri* en français, est une langue de la famille des langues nilo-sahariennes, un dialecte parlé par environ 4 millions de personnes au Nigeria au Niger au Tchad et bien sûr au Cameroun ; on retrouve également une minorité vivant dans le sud de la Libye et au Soudan. Les populations qui partagent cette langue sont précisément réparties entre les provinces du Kanem au Tchad, du Bornou State au Nigeria frontalier au Cameroun par le mayo Sawa, du Manga et du Mounio dans la région de Diffa, Zinder et les oasis du Kawar (Bilma), à l'est du Niger et dans quelques districts moins importants. Voir Martin VERLET : ethnologue sur la question

¹⁴³ L'Empire *Kanem-Bornou* a duré mille ans, du 9^{ème} au 19^{ème} siècle. Il a été fondé par les Kanuris, un peuple d'origine mixte, négroïde et berbère, établi à l'est du Lac Tchad. L'empire a été gouverné par la dynastie Saifawa à partir de sa capitale Njiminear, actuel Mao. Basé sur le commerce transsaharien, cet État a été soumis à l'influence de l'Islam qui est devenu la religion acceptée au 11^{ème} siècle. Pendant les 200 années suivantes, des conquêtes ont étendu l'empire vers l'ouest jusqu'au Fleuve Niger, et à l'est jusqu'au Wadaï Au nord son pouvoir s'étendait jusque dans le Fezzan. Au 14^{ème} siècle, des guerres avec le peuple Boulala du sud ont entraîné un déplacement vers une nouvelle capitale à Ngazargamu à l'ouest du Bornou. Le 16^{ème} siècle a vu une nouvelle expansion et un nouveau pouvoir sous Idris Alaoama qui avait obtenu des armes à feu en Afrique du Nord. L'empire a décliné au 18^{ème} siècle, mais a pu arrêter la progression du Djihad islamique Peul 1810. Il a finalement été absorbé par le Royaume de Wadaï en 1846. Voir Martin VERLET : ethnologue sur la question.

2) malgré la multidimensionnalité de leurs relations, qui ont traversé effectivement des revirements, conséquences des différents régimes politiques que les deux pays ont connus.

Section 1 : La frontière, le nouvel État nation et les populations

Dans l'Afrique postcoloniale, pendant longtemps, il a été une question d'harmonisation des liens existants entre les nouvelles frontières, les populations qui y vivent et les jeunes États. De toute évidence, loin de l'espace politique nouveau, les populations se sont adaptées pour leur survie et celle de leurs biens. Dans cette section nous allons parler rapidement des conditions de la mise en place de la frontière entre les deux États et de son exploitation par les populations de part et d'autre de la frontière.

A- Frontière et population, un lien de proximité et de séparation

Avant tout, cette frontière était le point de rencontre entre l'empire français et l'empire britannique. Comme dans la plupart des pays colonisés, elle est le fruit des pourparlers ardues et compromis entre les Français et les Anglais. Parce que, pour les administrations coloniales toutes les frontières n'avaient pas la même importance, donc pas les mêmes enjeux, et par conséquent, toutes n'étaient pas gérées de la même façon. Qu'en est-il de la frontière entre les deux pays appelés « la ligne Say-Baroua » et quels sont les rapports sociaux et commerciaux entre leurs populations respectives qui vivent la frontière ?

a- L'histoire d'une frontière imaginaire : la ligne Say-Baroua

À l'époque coloniale, deux grandes conceptions de l'espace caractérisent les enjeux pour les deux puissances coloniales. D'une part, l'espace est entendu comme un territoire de *manœuvre militaire*, d'autre part comme territoire de *contrôle de ressources naturelles*. Cette frontière marque également la véritable déchirure dans le mode de déplacement des populations, jusqu'alors maîtrisé par les populations¹⁴⁴. Jean Cabot écrivait en 1978 que « *des modifications de limites coloniales entre empires rivaux, mais aussi à l'intérieur de chacun des empires, interviennent jusqu'à la veille ; de la Seconde Guerre mondiale, ces « corrections » de frontières ont donc, jusqu'aux derniers instants avant l'indépendance, fait balancer certains groupes ethniques d'un territoire à l'autre, d'une future nationalité à une autre, sans que jamais*

¹⁴⁴ Ahmad Tidjani Malam MOUSSA, « L'intégration régionale: un processus millénaire au Sahel dans le cadre de l'espace de circulation », in *Les Etats-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest: Le cas du Niger*, sous la direction de M. W. MATO, karthala, octobre 2007, p. 49.

*les peuples concernés n'aient été le moins du monde consultés*¹⁴⁵». Quelles sont les conséquences de ce constat pour la ligne Say-Barroua ?

En 1890, la France et l'Angleterre signent des accords bilatéraux, notamment celui du 5 août de la même année, successif à la convention anglo-allemande du 1^{er} juillet 1890. Ces accords viennent fortifier la concrétisation du projet colonial français d'un vaste empire africain. Néanmoins, il restait à en prendre possession, à le délimiter, voire même à l'agrandir. Dès le 10 juillet 1890 Harry Alis attire l'attention du sous-secrétaire aux colonies de l'époque, Eugène Étienne, de la forte nécessité pour la France d'atteindre lac Tchad avant les Anglais et les Allemands¹⁴⁶. Cela démontre l'appétit colonial qui aboutit à la délimitation de la frontière entre le Niger et le Nigeria et qui a été conclue définitivement en 1906. Mais il faut noter qu'elle est une reprise du tracé de XIXe siècle entre les émirats haussa de Zinder, Maradi et Tessaoua, au nord (c'est-à-dire du côté du Niger), et l'empire hausa-peul de Sokoto au sud, issu du jihad d'Usman Dan Fodio (du côté du Nigeria donc). En 1898, une première ligne a été tracée par les diplomates de l'administration coloniale. La ligne passait plus au nord et démembrait Zinder, Maradi et Tessaoua (qui sont aujourd'hui une partie intégrante du Niger)¹⁴⁷. Elle est la première intervention dans la région et elle marque l'insatisfaction des Français. Cette circonstance les oblige à tenter l'itinéraire ouest-est, les forçant à faire un détour par le nord (région de Tahoua actuellement au Niger) pour s'abstenir du fameux « arc de cercle de 100 miles autour de Sokoto ». Mais du côté du Nigeria, cette ligne Say-Barroua, est le résultat d'une expérience du terrain. La diminution de l'arc de cercle de 100 miles à 50 ramène tout le bassin versant gauche de Dallol Maouri, de même que la ville de Birnin Konni, aux Français. C'est également le cas de la région de Maradi (centre-est du Niger) où les frontières historiques précoloniales du Katsina et du Gobir dit « indépendants » sont rétablies (Maradi, Tassawa et Tsibiri). Toutefois, la frontière a été tracée par la déclaration franco-anglaise du 5 août 1890 et fixée progressivement par les conventions du 14 juin 1898, du 8 avril 1904 et du 29 mai 1906 avant d'être achevée définitivement au début juillet 1911, au terme d'un marchandage ultime approuvant dans leurs grandes lignes des opérations de délimitation et d'abornement de la mission Tilho-O'Shee (1907-1908). Ces tractations qui donnent naissance à la ligne Say-Barroua, ont fait l'objet des pourparlers entre les Anglais et les Français pendant plus de vingt

¹⁴⁵ Jean CABOT, « Les frontières coloniales de l'Afrique », in *Territoire à prendre: Stratégie, géographie et idéologie*, sous la dir. de F. MASPERO, Hérodote: revue trimestrielle, juillet-septembre 1978, p. 115

¹⁴⁶ Tessières YVES, « Un épisode du partage de l'Afrique : la mission Monteil de 1890-1892. In: Revue française d'histoire d'outre-mer » (3e trimestre 1972), p. 345

¹⁴⁷ Brot MICHE, « La problématique des frontières franco-britanniques d'Afrique occidentale. In: Matériaux pour l'histoire de notre temps », *Colonisations en Afrique*, 1993, p. 23

ans et démontrent le rapport de force entre les deux puissances coloniales, surement influencées par la situation internationale instable à l'époque¹⁴⁸. Cette frontière a été donc, décidé dans un contexte colonial et dans l'intérêt de ce dernier. Cela apparaît à la lumière du fait que le Nigeria est mieux servi parce que sa frontière septentrionale lui a permis d'avoir une population nombreuse et des terres qui se prêtent aussi bien à l'élevage qu'à l'agriculture, alors que le côté nigérien est désertique et dépeuplé : il serait aventureux de justifier que la délimitation a été une simple coïncidence¹⁴⁹. En réalité le colonisateur français ne s'est jamais préoccupé comme il aurait pu le faire de garantir au territoire du Niger des conditions lui permettant une certaine viabilité économique à travers une extension de son territoire vers les régions plus riche et plus viable du sud. Même si cela a été souhaité sans succès par la volonté manifestée par des officiers français (le capitaine Moll et le commandant Gadel), mais sans l'aval des autorités supérieures. Pour ces derniers, la bonne frontière est celle qui avantage la France, en lui laissant une voie de communication convenable et permanente et que le bornage décidé répond à sa préoccupation : la considération des conditions locales (géographique, ethniques...etc.) ne constitue pas une fin en soi¹⁵⁰. Mais cette route française, coûteuse et laborieuse selon eux, perd son intérêt et avec elle, le territoire du Niger lui-même, car, par souci d'économie et du gain de temps, les Français utilisaient la voie anglaise qui passe par Lagos et Kano pour le ravitaillement de la région de Zinder et du territoire de Chari¹⁵¹.

Toutefois, à sa finalisation, cette frontière reste très perméable aux populations qui se livrent pacifiquement à leurs activités traditionnelles et leur mode de vie qui consiste pour les populations à migrer, pour les éleveurs à suivre les voies séculaires de la transhumance, pour les commerçants à vaquer à leur négoce comme par le passé. Cela jusqu'au délai d'un an prévu par la convention du 29 mai 1906 pour le repli sur le territoire de leur choix. À l'occasion, le franchissement de la frontière permet de se soustraire au recensement, à la corvée, à la difficulté, à la justice et même à la conscription quand elle est étendue en 1915 au territoire militaire du Niger¹⁵².

Pour la mise en forme du territoire, le pouvoir colonial, après avoir coupé les liens, entame le traçage des limites qui fonctionnaient comme étant des clôtures. Les transformations de l'espace donnent naissance à une nouveauté qui consiste pour certaines chefferies locales,

¹⁴⁸ Gerard FOURAGE, *La frontière meridionale du Niger: de la ligne Say-Baroua à la frontière actuelle (1890-1911)*, Toulouse, Université de Toulouse le Mirail, thèse de doctorat en histoire, 1979, volume 2, p. 513-514

¹⁴⁹ Ibidem, 517

¹⁵⁰ Ibidem, p.518-519

¹⁵¹ Ibidem

¹⁵² Ibidem, p. 488

surement pour leurs intérêts ou attirés par l'une ou l'autre partie, à s'établir sur leur territoire avec armes et bagages. Il faut savoir que cela aurait pu être en faveur des populations et en leur mode de vie, notamment les mouvements de circulation, des biens et des personnes, dans l'un ou l'autre sens, c'est-à-dire du côté nigérian ou nigérien (anglophone et francophone). Mais cela n'a pas été le cas pour deux grandes raisons. D'abord, parce que ces *autocraties*, à travers leurs positions de choix pour s'installer, sont minutieusement contrôlées. En deuxième lieu, cela a mis en place une frontière délimitée, obéissant à des contrôles et à péage au détriment d'une frontière de convention qui constituerait un marché de part et d'autre, avec un espace marqué par les marchés et les puits à travers deux États dont les frontières constituent une proximité, un marché et un atout. De surcroît, au Niger, la matérialisation réelle de la frontière fut la *route nationale*¹⁵³ ouest-est qui est la route nationale de pénétration coloniale. Toujours dans la partie nigérienne, cette route englutit toutes les pistes. Cela s'observe encore aujourd'hui sur le réseau routier du pays, qui a désormais la forme d'une « arête à un seul côté », alors que le reste des pistes qui animaient le reste du pays, notamment le nord et le nord-est, ne fonctionnent qu'au ralenti, et cela a pour conséquence la décadence des villes-support, à moins qu'elles ne soient sur un passage valorisé. Ainsi, dans la conception de base de l'espace de l'État, les inspirations d'un territoire étaient basées sur des logiques de l'espace de production, délimité et fermé, opposées à l'espace des sociétés locales, ouvert à la circulation et aux échanges. Malgré la prise en compte certains aspects de l'organisation territoriale précoloniale¹⁵⁴.

Il n'est pas prioritaire ici de revenir sur les conditions ou des modalités du partage colonial de l'espace nigéro-nigérien, même si les conséquences de cela resteront durables et fâcheuses pour certains : les contraintes découlant des frontières postcoloniales auraient contribué à dégrader les valeurs traditionnelles, à affaiblir les liens communautaires, à modifier les conditions économiques et à éloigner des sociétés symbiotiques¹⁵⁵. Toutefois, avec la modernisation des États, bien qu'ils héritent le principe d'un espace de production, celui-ci balance entre espace de circulation et espace de production et cela semble avoir marqué l'essentiel des activités au Sahel¹⁵⁶. Cet épisode sur la ligne Say-Baroua nous permet de

¹⁵³ Une route nationale est, principalement dans plusieurs pays d'Afrique ou d'Europe, une route importante qui traverse tout ou une partie du pays.

¹⁵⁴ Ahmad Tidjani Malam MOUSSA, « L'intégration régionale: un processus millénaire au Sahel dans le cadre de l'espace de circulation », in *Les Etats-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest: Le cas du Niger*, sous la direction de M. W. MATO, karthala, octobre 2007, p. 55-57

¹⁵⁵ Gerard FOURAGE, *La frontière meridionale du Niger...*, op. cit, vol. 2, p. 520

¹⁵⁶ Ahmad Tidjani Malam MOUSSA, op-cit, p. 49

comprendre quand nous allons, plus loin, parler des interactions entre les peuples et de leurs conceptions de la frontière, car comme l'écrivait Georg Simmel « *la frontière n'est pas un fait spatial avec des conséquences sociologiques, mais un fait sociologique qui prend une forme spatiale* »¹⁵⁷. Les frontières ne sont que ce que les hommes en font ou en feront et la frontière entre le Niger et le Nigeria ne fera pas l'exception des expériences humaines. D'ailleurs, au-delà de l'histoire, le présent semble avoir plus le dessus et construit un espace de vivre-ensemble dans la diversité que l'État moderne a conforté pendant un temps.

b- La diversité au centre de rapprochement et de l'éloignement des populations

Sans retourner dans une histoire lointaine, il est à rappeler que globalement, avant la pénétration européenne, l'histoire de l'Afrique de l'Ouest a été révélée par des écrits de géographes et des voyageurs arabes, par les récits reproduits par les traditions orales, par l'archéologie des sites urbains anciens, mais aussi des sculpteurs (bronzes, bois, terres cuites), par des technologies artistiques et artisanales et leurs produits (textiles, cuirs, parures et ornements) par la compréhension des rites et des modes de régulation sociale traditionnels¹⁵⁸.

Pendant des siècles, cette histoire ancienne s'est appuyée sur l'apogée, l'émersion et la disparition des empires et royaumes attachés à l'exploitation du sel et de l'or. Mais la pénétration arabe, porteuse de l'islam, va marquer ces empires, ainsi que leur commerce lointain, à partir de XI^e siècle. Cette pénétration arabo-islamique va progressivement coexister avec les traditions africaines non musulmanes, en se fortifiant à travers la création des universités où on apprend la médecine, les techniques et la diffusion de l'écriture, avec l'apport des commerçants. L'harmonie régna pendant des siècles et il faudra attendre longtemps plus tard pour que les premières crises de guerres interviennent. L'islam n'a pas significativement progressé au-delà des bornes de la forêt et des savanes. Il va marquer, pour la première fois, la différenciation de l'espace régionale, à travers ses pratiques sociales et culturelles, mais il ne trace pas de véritables frontières, pas plus d'ailleurs que ne le feront ultérieurement les missions protestantes et catholiques venus dans la région. Finalement, dans l'Afrique de l'Ouest pré-coloniale, ni le politique ni le spirituel ne tracent des signes de partage de l'espace. La frontière définie, tels que nous la connaissons maintenant, tracée par les spécialistes géographes n'a donc

¹⁵⁷ Camille LEFEBVRE, *Frontières de sable, frontières de papier. Histoire de territoires et de frontières, du Jihad de Sokoto à la colonisation française du Niger, XIXe – XXe siècles*, Publication de la Sorbonne, Paris, février 2015, p. 420.

¹⁵⁸ Club Du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) - OECD, « L'Afrique de l'Ouest : Une région en mouvement, Une région en mutation, Une région en voie d'intégration », *Document de travail 1ère ébauche du Club du Sahel*, en ligne : <<http://www.oecd.org>>, Février 2007.

en réalité existé à aucun moment. Le rapport entre la société et le pouvoir se focalise sur la gestion des hommes sur le contrôle de territoire¹⁵⁹. Cependant, l'arrivée des Européens et le partage colonial vont changer la donne, car il constituait une rupture pour les sociétés ouest-africaines qui seront désormais soumises à un mode de gouvernement plus préoccupé de la gestion et de l'exploitation d'un territoire et de ses ressources que du gouvernement des hommes. Ce modèle d'exercice du pouvoir sera l'héritage des nouveaux États aux indépendances sous des formes civiles ou militaires. Ceux-ci vont chercher à se justifier par le nouvel impératif d'unification et de construction de l'État-nation. La naissance des États indépendants reposera sur cette fragmentation et l'amplifiera¹⁶⁰.

Mais malgré cette métamorphose de l'espace, les nouveaux États et leurs populations respectives vont s'adapter au vu de l'histoire qui démontre que les échanges, la mobilité ou même les rapports entre les peuples changent en fonction des circonstances. Le cas de la frontière entre le Niger et le Nigeria en est un exemple parce que l'espace de circulation entre les deux pays est, en majorité, entretenu par un genre social propre, mettant en rapport plusieurs aspects, notamment des engrenages sociétaux (c'est-à-dire les liens qui associent les membres des sociétés des parts et d'autres de la frontière), les délimitations territoriales, la diversité ethnique, deux modèles d'État différents d'un point de vue administratif, mais aussi des types des frontières divers. Dans certaines zones, cet engrenage fait disparaître la notion même des frontières. Aussi, malgré la forte fragmentation de l'espace régional et l'expansion des villes, malgré les mutations sociales et les évolutions culturelles, malgré une exposition croissante aux influences extérieures, le socle des liens entre la population frontalière reste ancré dans le monde rural, même si les groupes sociaux urbains s'y reconnaissent encore majoritairement, les solidarités familiales perdurent, de même que la référence au village, au terroir, à ses traditions et célébrations. Ce rapport diversifié a pour base ancienne l'articulation entre des cités, capitales du pouvoir et du commerce, et des terroirs ruraux, espaces d'établissement des paysanneries et de parcours des éleveurs. Les routes marchandes et les cités-marchés créées par de puissants réseaux commerçants assurent les mobilités et les échanges. L'espace frontalier entre les deux pays contemporains repose toujours sur cette configuration : rapport entre milieux urbains et espaces ruraux, intensification des communications et des transports, concentration de pôles de production et de commerce, circulation des marchandises et mobilité des hommes. Donc, les relations entre le Niger et le Nigeria sont, avant toute autre question,

¹⁵⁹ Ibidem

¹⁶⁰ Ibidem

humaines, au-delà de leur histoire coloniale. Les populations de deux pays ont tissé des liens familiaux allant au-delà des frontières issues du tracé colonial. Ces liens sont aussi économiques ensuite comme l'atteste le dynamisme des échanges entre les deux pays. Mais elles sont surtout culturelles, linguistiques et religieuses cela est très visible à travers les migrations de marabouts¹⁶¹ et d'élèves coraniques, particulièrement, qui désertent, chaque année, les villes du Niger pour se rendre dans les écoles coraniques réputées des grandes cités du Nigeria (Sokoto, Kano, Zaria ou Maiduguri) dans le but d'améliorer leur compréhension et leur mémorisation du Coran. Ce va-et-vient populaire continu des religieux donnent à l'islam et à ses courants de pensée, un caractère homogène dans cette région¹⁶².

Dans notre travail d'articulation des rapports ou des liens entre la population du Niger d'une part et celle du Nigeria de l'autre part, il nous est fondamentalement important de souligner les rapports ethniques entre les deux sociétés qui vivent côte à côte dans une diversité ethnique et linguistique issue d'une longue histoire et de mélanges constants, notamment le cas de la région de Diffa à l'extrême-est du Niger avec son appellation traditionnelle de *Mangari*, zone frontalière avec les anciennes parties de l'empire Bornou (au Nigeria et au Tchad). Comme annoncé dans l'introduction, nous allons accorder un intérêt particulier à cette région parce qu'elle est au centre de la situation d'insécurité transfrontalière qui fait l'objet de notre travail.

L'histoire de ce morceau géographique explique la proximité entre zone francophone et anglophone homogène qui a toujours été le carrefour pour des nombreux peuples et ethnies¹⁶³ de la région du lac Tchad, sédentarisés sur le même territoire, composant des sociétés pluriethniques, et qui vivent en symbiose et en compétition les uns avec les autres, économiquement, socialement, politiquement et culturellement.

¹⁶¹ Dans les pays musulmans, et particulièrement en Afrique, saint local reconnu comme protecteur des moissons et dont le tombeau est l'objet d'un culte populaire. Voir *larousse.fr*

¹⁶² Grégoire EMMANUEL, « Réseaux de commerce et maillages urbains », in *Sur la route d'Istanbul*, sous la dir. de L. B. EMILE, Villes du sud, 1996, p. 147-148

¹⁶³ D'après Frederik Barth c'est une population qui : 1- se perpétue biologiquement dans une large mesure ; 2- a en commun des valeurs culturelles fondamentales, réalisées dans des formes culturelles ayant une unité manifeste ; 3- constitue un espace de communication et d'interaction ; 4- est composée d'un ensemble de membres qui s'identifient et sont identifiés par les autres comme constituant une catégorie que l'on peut distinguer des autres catégories de même ordre. Voir F. Barth, "Les groupes ethniques et leurs frontières", traduit de l'anglais par Poutignat. P et J. Streiff-Fenart, *Théories de l'ethnicité*, Paris PUF, p. 203-249

Carte n°2 : Zone géographique et population du Lac



Source : Expertise collégiale réalisée par l'IRD, Le développement du lac Tchad. Situation actuelle et futurs possibles, 2014

De ce fait, on ne peut pas comprendre la situation complexe de cette région sans se référer à son histoire. Dans l'ensemble du royaume Bornou, dans leur vivre ensemble, les groupes ethniques interprètent le code culturel commun, au-delà des langages verbaux, donc les langues parlées, à travers des signes de représentations. À titre d'exemple, la différence entre deux pièces de vêtement ou accessoires différents est aussi entendue comme le contraste entre deux groupes ethniques ¹⁶⁴:

- *Chapeau à plumes d'autruche* = élément nomade = Wodaabé (donc peuls)
- *Bonnet brodé* = élément sédentaire = Kanuri

¹⁶⁴ Bovin METTE, « Nomades « sauvages » et paysans « civilisés » : WoDaaBe et Kanuri au Borno », *Journal des africanistes*, tome 55, fascicule 1-2, 1985, p. 54

Ces indices, dans leur ensemble, servent d'éléments, distinctifs perçus, intégrés et bien reconnus par les autres membres de la société et au-delà, par les étrangers.

Revenons un peu en arrière sur le royaume du Kanem-Borno (ce qui devient le *Borno* d'aujourd'hui, État fédéré du nord-est du Nigeria, est aussi l'un des états précapitalistes du Sahel ouest-africain). Il est important d'y revenir parce que c'est l'histoire et l'origine des Kanuri qui sont majoritaires dans la région du lac Tchad sont aussi au centre de la crise d'insécurité dans la région. En fait, le Kanem-Borno est très ancien, il est apparu à l'Est du lac Tchad, autour de 900 avant J-C. Avec une homogénéité ethnique, le Kanem a été contrôlé par les nomades Magumi, notamment sa composante blanche Sef. Cette dernière prit le contrôle politique sur les autres clans et régna la dynastie pendant près de mille ans et possède l'une des plus longues listes connues de souverains en Afrique avant de tombées en 1830 lorsque Al-Kanemi arriva au pouvoir après la menace peulh venue de l'ouest. Les Kanouri constituent le clan dominant et aristocrate de l'État de Borno et constituèrent ce dernier à travers un long processus¹⁶⁵. C'est une ethnie née du métissage des Magumi, venus du Kanem, et des autochtones du Borno de langue tchadienne, ainsi que du mélange de leurs cultures respectives¹⁶⁶. Ils prennent le dessus sur les autres ethnies telles que Tubu, les Koyam, les Kulu et les Arabes shuwa qui, à l'époque, étaient contraints de s'établir au Borno¹⁶⁷.

Avec l'islam comme religion, idéologie et modèle, la capitale du Borno se déplaça de l'est à l'ouest du lac Tchad (qui correspond aujourd'hui à Maiduguri), et était le centre de commandement pour la propagation territoriale vers le sud. A travers cette progression, les autres ethnies se voient forcées à s'incorporer au détriment de leur structure culturelle spécifique. Cette incorporation se manifeste de diverses manières. Pendant que certaines ethnies furent réduites en esclavage dans le cadre des guerres d'expansion territoriale, d'autres furent incorporés comme des simples ethnies soumises ; d'autres ont été favorisés pour diverses raisons, en intégrant directement la classe dominante, le cercle politique et groupe administratif. L'islam, quant à lui, a fait son entrée dans la l'État de Borno vers 1090 de notre ère selon un modèle de royauté divine. Il se représenta dans un premier temps comme la religion de la cour et des commerçants, avant de se répandre par la suite dans le reste de la société. Dès son entrée, l'islam s'est adapté bien à la composition hiérarchique antérieure. En dehors de cette hiérarchie,

¹⁶⁵ Ibidem.

¹⁶⁶ B. M. BARKINDO, « Le Kanem-Borno: ses relations avec la Méditerranée, le Baguirmi et les autres États du bassin du Tchad », in *L'Histoire générale de l'Afrique: L'Afrique du XVIe au XVIIIe*, sous la dir. de B. A. OGOT, Paris, Unesco, 1999, p. 554

¹⁶⁷ Ibidem, p. 547

l'État de Borno se divisait en zones géographiques ethniquement distinctes, à l'instar des autres États soudanais d'Afrique de l'Ouest, mais sa particularité, qui souligne sa force, reposait, entre autres, sur la participation populaire et sur le contrôle du commerce à longue distance. L'élite dirigeante détenait le monopole du commerce dans toute sa diversité¹⁶⁸.

Pour sa sécurité et sa défense, l'armée de Borno est composée essentiellement d'esclaves, une force qui lui permet son expansion. Au cours de cette dernière, l'armée capture des nouveaux esclaves et les intègre dans ses corps, mais aussi en vend une partie en Afrique du Nord et transforme les autres en domestique. Ce chamboulement sociétal a progressivement changé la société de Borno, lui permettant l'incorporation de certaines minorités ethniques, c'est d'ailleurs suite à ce processus que le groupe ethnique Kanouri naît. L'histoire du cosmopolitisme de l'État de Borno a ainsi donné naissance au royaume de *She hu* de Borno (émir) à la tête de l'État avec Maiduguri pour capitale. À leur arrivée dans la région, les colonisateurs européens se sont emparés de Borno, la Grande-Bretagne colonisa la plus grande partie du sud de Borno, pendant que la France s'occupait de la partie la plus septentrionale de l'État, donc la région de Diffa (Mangari), qui devient plus tard le côté Est du Niger¹⁶⁹. Dans ce retour historique de Borno, nous voulons démontrer la place de la représentation ethnique dans cette zone frontalière entre *Borno* et *Mangari*, donc entre le Niger et le Nigeria, mais également la connexion des deux sociétés au-delà de l'échelle étatique.

D'un autre côté, il est pertinent pour nous de nous intéresser à l'analyse de Mette Bovin des groupes ethniques dans la région du lac Tchad. Car cela est indispensable pour nous de démontrer la complexité ethnique dans la région, mais aussi les interactions entre ces ethnies à l'échelle villageoise du fait que la zone est beaucoup plus rurale qu'urbaine.

Dans ce vaste territoire, associant donc un bout géographique de *Borno* de l'État fédéral du Nigeria et de *Mangari* du sud-est du Niger, on décompte plus de trente ethnies ; qui vivent ensemble dans une diversité ethnique qui produit une articulation sociale homogène. Les *Kanuri* sont majoritaires certes, ils représentent les trois quarts de la population qui compte en 2013 plus de 6 millions d'habitants dans la région (entre Niger, Nigeria, Tchad et Cameroun). Traditionnellement c'est un peuple d'agriculteurs (cultivant le mil, haricot et condiment). Mais aussi ils pratiquent un peu de l'artisanat, et possèdent un peu de bétail donc parfois ils sont des éleveurs. C'est un groupe ethnique divisé en plusieurs sous-groupes, notamment les Kanembu,

¹⁶⁸ Bovin METTE, *op-cit*, p. 55

¹⁶⁹ Ibidem, p. 56

Manga, Djetko, Sugurti, Kuburi, Boddewei, Koyyam. En suite les Fulani ou peuls, un peuple mi-nomade, mi-sédentaire, sont principalement des nomades, essentiellement des éleveurs transhumants des vaches et des chevaux, et leur mode de vie est rythmé par les besoins saisonniers de l'élevage¹⁷⁰. Actuellement, ils sont aussi sédentarisés que les autres ethnies, même si certains d'entre eux vivent encore dans des campements nomades en pleine brousse et chevauchent entre les frontières sans y accorder une importance.

Il y a aussi les Arabes Shuwa, également nomades ou semi-nomades, ils ont été intégrés très tôt dans l'appareil étatique du Borno, ils sont très rares du côté de Mangari, ils sont apparus il y a trois siècles environ comme éleveurs de moutons venant du Soudan. Par ailleurs, l'endogamie a longtemps été très importante pour toutes les ethnies, mais avec le temps, cela a changé, créant une forme de mixité interethnique entre elles. Par la suite les Fulani épousent des Kanuri, des Hausas ou des personnes appartenant à d'autres ethnies et ainsi de suite. Cette exogamie a donc renforcé les liens entre ces peuples malgré les différences culturelles qui peuvent toujours être relevées dans la société. Cependant, des conflits s'éclatent souvent, pendant la saison des pluies, parfois à l'intérieur des mêmes zones entre ethnies, entre nomades et paysans, du fait que les animaux détruisent les cultures dans les champs, avant la récolte. Particulièrement entre les Peuls nomades détenteurs des troupeaux et les autres ethnies cultivateurs. Sur le plan d'échanges commerciaux, les Peuls achètent du mil et d'autres produits agricoles aux Kanuri, qui, en échange, achètent du lait et font travailler les Peuls (les femmes travaillant à la maison pour les femmes kanouri, les hommes dans les champs). Les Shuwa achètent également du mil aux Kanuri et vendent du beurre, des mortiers et des récipients en bois. Ce sont eux qui ont le monopole de la fabrication et de la commercialisation des récipients en bois dur. Les Peuls achètent aux Kanuri du mil, des nattes, etc., et en période de famine et de sécheresse les femmes peuls vendent leur force de travail (pilage du mil pour les femmes kanouri, par exemple). Les haussas sont par ailleurs des commerçants, intermédiaires sur les marchés, mais aussi des bouchers et tanneurs, un métier d'ailleurs impur pour les kanuri entre autres. Aux côtés des toutes ces ethnies on trouve quelques commerçants Ibo, originaires du sud-est de la Nigeria, quelques Yoruba, quelques Touaregs appelés aussi des Buzu, et enfin quelques représentants d'autres ethnies venant d'ailleurs. Alors, cet ensemble ethnique constitue la société pluriethnique d'une ville ou d'un village de l'État de Borno. Ils se croisent et échangent au marché, particulièrement les jours des marchés hebdomadaires qui s'organisent d'une ville à l'autre, d'un village à l'autre. Ces marchés constituent le centre des contacts économiques,

¹⁷⁰ Ibidem, p. 57

religieux et culturels se nouent et se reproduisent jusqu'à de nos jours. C'est aussi là qu'on remarque clairement les différences ethniques. Donc, en bloc, les rapports entre tous ces groupes ethniques se révèlent à la fois symbiotiques et conflictuels. Chaque ethnie exploite sa propre niche écologique¹⁷¹. Nous comprenons ainsi, mieux pourquoi, le vivre-ensemble des différentes ethnies dans la région.

B- Déplacement et productivité des populations sur la frontière

Bien que la majorité des frontières africaines sont considérée comme artificielles, et constitue, dans beaucoup des cas, un frein pour la mobilité des populations ainsi que le rendement économique des sociétés habitant la frontière. Cependant, plusieurs raisons démontrent les échanges harmonieux entre les populations, de part et d'autre de la frontière, mais aussi du développement des échanges économiques, formels et informels entre le Niger et le Nigeria, et cela sur plusieurs ordres, malgré les contrastes régionaux qui passent à travers la différence de zone monétaire, mais aussi l'écart important en termes de puissance économique.

Comme l'a souligné Michel Foucher, géographe, ancien ambassadeur et directeur des études à l'IHEDN interrogé lors d'une mission d'information sénatoriale française il y a quelques années, « *la "coopération" transfrontalière est déjà une pratique répandue sur le continent : ... ; les relations entre le sud du Niger et le nord du Nigéria...* »¹⁷².

Le poids important de la migration de proximité fondée sur la géographie, l'unité culturelle et les traditions circulatoires reste très actuel, notamment des Nigériens vers le Nigeria. La spontanéité des mouvements des populations conduit à une situation anarchique qui débouche, au gré des situations, sur des expulsions massives de ressortissants de pays triés sur le volet. On en a vu des épisodes entre les deux pays, en temps de crise. Mais en vérité, l'accession à l'indépendance des anciennes colonies a ouvert la voie à une libéralisation des flux qui se fonde sur un droit et une liberté de circuler.

a- Les villes frontalières, un facteur de désenclavement

La transformation moderne des frontières sahéliennes d'une manière générale, celle entre le Niger et le Nigeria particulièrement, se distingue par la mise en perspective énergétique et pratique des acteurs économiques à partir des villes situées sur la frontière et des zones

¹⁷¹ Ibidem, p. 59

¹⁷² Jeanny LORGEUX et Jean-Marie BOCKEL, *Rapport d'information de la session ordinaire de 2013-2014 N° 104*, Enregistré à la Présidence du Sénat le 29 octobre 2013, Sénat France, 2014, p. 66.

fonctionnelles transfrontalières dans lesquelles les interdépendances sont particulièrement développées. Des initiatives réglementaires sont destinées à favoriser l'intégration régionale, en l'occurrence les organisations intergouvernementales et des accords bilatéraux entre les deux pays en matière de libre circulation des personnes et des biens et de développement économique. Mais cela a pu être ralenti par des instabilités sur ces frontières communes¹⁷³ : c'est effectivement ce qui se passe aujourd'hui dans la région du Lac Tchad.

Ces nouvelles frontières apportent donc des opportunités aussi diverses que variées, aussi positives que négatives. À ce titre, les trafics de drogue et d'armes entre autres, suivent les itinéraires transfrontaliers qui sont maîtres des réseaux bien ancrés et qui s'appuient sur des complices jusque dans l'appareil d'État. Cela va leur permettre l'acheminement des marchandises sur des grandes et longues distances. Ces frontières étatiques sont aussi exploitées par des acteurs criminels et extrémistes religieux qui l'utilisent comme des sanctuaires permettant aux groupes criminels et terroristes de commettre leurs actes dans les pays voisins¹⁷⁴. C'est le constat malheureux qu'on peut faire sur la répercussion des actions de BH sur les territoires nigériens, tchadiens et camerounais. Sur la frontière nigéro-nigériane, l'insurrection est présente et ses actions provoquent un déplacement massif des réfugiés de guerres transfrontaliers. Sur cette frontière entre les deux pays, le développement économique transfrontalier sur des longues distances est beaucoup appuyé et encouragé par la discontinuité territoriale, cela aussi bien sur des produits agricoles que sur les produits manufacturés qui viennent de divers marchés mondiaux, ce qui permet un flux économique aussi formel qu'informel le long de la frontière.

Sur la frontière entre les deux pays, les villes, petites et grandes, sont les centres d'où rayonnent divers liens de causalité et déterminent les composants essentiels de véritables réseaux qui ont été forgés par l'histoire et qui conservent aujourd'hui toute leur vitalité, malgré les diverses contraintes contemporaines. De fait, en matière du commerce, les villes frontalières nigériennes sont des relais, des plaques tournantes et des points de rupture de charge tournée pour les unes davantage vers l'Afrique du Nord et pour les autres vers l'Afrique noire. L'importance de ces villes les places au centre de réseaux marchands étendus qui les relient particulièrement aux grandes mégalo-poles du Nigeria et les rattachent à des localités parfois très éloignées telle que Tripoli (Libye), Alger (Algérie), Cotonou (Benin), Lomé (Togo), Accra

¹⁷³ OCDE/CSAO, *Un atlas du Sahara-Sahel: Géographie, économie et insécurité*, Cahier de l'Afrique de l'ouest éd., édition OCDE, décembre 2014, p. 156.

¹⁷⁴ Ibidem

(Ghana) et Abidjan (Côte-d'Ivoire). L'une des premières choses à mettre en avant dans les échanges commerciaux entre les villes frontalières, et qui conditionne les échanges entre le Niger et le Nigeria, est le marché des changes parallèle entre le franc CFA et le naira nigérian qui se traduit par une intense circulation d'hommes, d'informations et de fonds financiers et par là une étroite imbrication entre places de change. S'ensuivent les divers types de commerce, tel que des matériaux de construction depuis le marché de Katakou de Niamey, mais aussi le flux de marchandises originales et à très longue distance qui relie le golfe de Guinée à la mer Méditerranée tel que le transit, par le Niger, de cigarettes américaines¹⁷⁵.

Au vu de l'usage d'une monnaie différente (Naira pour le Nigeria et franc CFA pour le Niger), les grands et petits commerçants utilisent les différences entre les taux d'échange, niveaux de taxation, mais aussi parfois, les subventions nationales. De part et d'autre de la frontière ces commerçants contournent les règles nationales interdisant les imports ou exports de certains produits. C'est le cas des hydrocarbures à titre d'exemple. D'un point de vue formel, pour les gouvernements, la frontière constitue un atout, aux vues des retombées qu'elle peut apporter à la caisse de l'État, tel que la taxe de transit ou le dynamisme économique, mais elle est aussi une contrainte très forte sur le contrôle sécuritaire de la population, mais aussi de la frontière elle-même. Toutefois, cette frontière dispose des potentialités indispensables pour les agglomérations et marchés de part et d'autre de la frontière, car elle constitue une vaste zone fonctionnelle transfrontalière, telle que le flux entre des villes sœurs comme Diffa et Maiduguri, Zinder et Kano ou Maradi et Katsina. Ces trois zones frontalières sont des zones où la frontière nationale est assez visible du fait de la grandeur de portion territoriale¹⁷⁶.

Mais c'est aussi le cas parce qu'elles sont des agglomérations où le passage des personnes et des biens au travers des frontières nationales est l'activité principale de marché frontalier. Ce dernier constitue un bien commun spécifique à diverses fonctions, notamment économique, parce qu'il accorde une place essentielle aux consommateurs et producteurs locaux. À la différence des autres marchés nationaux, le marché frontalier offre des aubaines complémentaires aux investisseurs dans les activités productives. Les productions peuvent être exportées de l'autre côté de la frontière en fonction de la demande. Pour les petits commerçants exploitant le différentiel local, le marché frontalier offre des atouts commerciaux leur permettant de transporter leur production manufacturée entre villes voisines, tel que les échanges entre les villes frontalières de Illela (Nigéria) et Birnin Konni (Niger) ou Diffa (Niger)

¹⁷⁵ Grégoire EMMANUEL, *op-cit*, p. 148

¹⁷⁶ OCDE/CSAO, *op-cit*, p. 157

et Maiduguri (Nigeria). Il en est de même pour les grands commerçants, mais à une échelle plus large. La position géographique et la spécialisation des villes sur des produits spécifiques des villes est beaucoup plus favorable et stratégique au marché transfrontalier plutôt que la taille de la population des villes, c'est le cas de la ville nigérienne de Gaya, l'un de cœur du commerce frontalier du Niger avec le Nigeria et le Bénin, avec une population de 38000 habitants en 2010, à elle seule cette ville fait transiter 20% des importations et 70% des exportations totales du Niger¹⁷⁷. Le long de la frontière entre les deux pays, il existe une forte concentration des marchés déterminant le caractère fonctionnel de la région. Cette zone frontalière est définie comme un espace disposant une forte cohésion interne liée aux interactions par des acteurs socio-économiques de part de d'autres de la frontière¹⁷⁸.

Les échanges parallèles entre les deux pays sont très anciens nous le disons. Ils remontent de l'époque coloniale, et reposent sur les contrastes territoriaux fixés par le partage colonial. Celui-ci a mis en place des frontières qui traversent les mêmes groupes socioculturels. De fait, cela, en lui seul, est un facteur de premier plan pour le progrès des échanges illicites. Car, ces populations qui vivent sur les zones frontalières s'adaptent consciemment aux contraintes qu'imposent les partages territoriaux comme nous l'avons vu dans le passé.

b- La différence monétaire, un avantage pour les liens commerciaux entre les peuples ?

Roland Pourtier affirmait que « *toute frontière est une rupture, et en même temps une interface propice aux échanges. Les différences de monnaies, de système économique, de production attirent le commerce. L'instauration des postes de contrôle, de surveillance des frontières et surtout les douanes engendre des activités multiples, l'écale et illégale* »¹⁷⁹. En ce sens, plusieurs éléments expliquent d'une façon approfondie le dynamisme des relations d'échange entre le Niger et le Nigeria, particulièrement dans le domaine des échanges commerciaux transfrontières. Au-delà de la proximité géographique entre les deux pays, leur rapprochement est aussi lié au caractère enclavé du Niger le rendant largement dépendant du Nigeria pour son approvisionnement. Le degré élevé de la complémentarité agro-pastorale entre les deux, la différence de taille, superficie géographique et population, et surtout le potentiel économique, leurs contrastes en matière de politiques économiques (douanières, fiscales, de

¹⁷⁷ OCDE/CSAO, *Un atlas du Sahara-Sahel: Géographie, économie et insécurité*, Cahier de l'Afrique de l'ouest éd., édition OCDE, décembre 2014, p. 160.

¹⁷⁸ Ibidem, p. 161-162

¹⁷⁹ Roland POURTIER, *Géopolitique de l'Afrique et du Moyen-Orient*, Paris, Nathan, 2017, p. 86.

subvention, etc.), enfin leur décalage monétaire dans des zones différentes. L'ensemble de ces ingrédients avantageux économiquement pour les opérateurs économiques sont autant des opportunités en faveur des affaires qu'ils s'empressent de saisir quitte à verser dans la contrebande. L'aspect monétaire joue un rôle charnière du fait que le taux de change entre nairas et le franc CFA déterminent, souvent, les termes de l'échange, entre les deux pays, provoquant un enjeu d'équilibre des imports et exports des deux pays, c'est-à-dire, une sous-évaluation du naira stimulera automatiquement les exportations nigérianes, donc augmentation mécanique des importations nigériennes ; alors qu'une surévaluation du naira conduit à un dérèglement des importations nigérianes, favorisant donc les exportations nigériennes. De part et d'autre de la frontière, entre les grandes villes, où sont installés les importateurs et exportateurs, donc les commerçants, fonctionne un modèle de transaction entre les opérateurs économiques. Ces villes et les villages de brousse environnants constituent le pôle des marchés parallèles qui ont substitué le marché officiel entre États depuis des décennies le long de la frontière en formant un réseau solide entre les capitales, villes et village de la région. C'est un marché très actif, accepté pratiquement par tous sur lequel le naira n'a cessé de perdre de sa valeur, amplifiant les mouvements du cours officiel. À titre d'exemple, du côté du Nigeria des villes comme Kano, Sokoto ou Maiduguri constituent les grands axes économiques et le cœur du commerce vivant du nord du pays. Outre leur position des gros marchands, Kano qui a franchi le cap des trois millions d'habitants et Maiduguri qui compte plus d'un demi-million d'habitants en 2015. Ces villes dénombrent des unités industrielles productrices de cigarettes, de biens agro-alimentaires, d'engrais, de parfums, de matériaux de construction, de textiles, de boissons, de produits pharmaceutiques et de biens de consommation courante. Notamment la ville de Kano qui est une place financière importante où sont représentés toutes les grandes banques commerciales et organismes bancaires fédéraux et étatiques. L'autre géant économique est la ville de Lagos avec sa population de plus de vingt millions d'habitants en 2016¹⁸⁰, et est le principal foyer d'activité de la partie septentrionale de la Fédération. Toutes ces villes abritent des grands

¹⁸⁰ AFP et La Croix, « En 50 ans la croissance exponentielle de Lagos, au Nigeria », *La Croix*, en ligne : <<http://www.Lacroix.com>>, publié le 10 mai 2017 (consulté le 15 août 2019).

groupes d'activités des grandes fortunes telles que Elhadji Aminu Dan Tata de Kano¹⁸¹ ou le groupe Dangote d'Aliko Dangote de Kano¹⁸², l'homme le plus riche d'Afrique.

C'est aussi dans ces grandes villes que la finance informelle s'est développée, garantissant le fonctionnement du marché de change parallèle du Nigeria. Le point de change le plus important est Wapa, carrefour animé situé dans le quartier Faggé à Kano, centre commercial précolonial et traditionnelle zone d'accueil des commerçants Touaregs et arabes. Wapa est une sorte de bourse de change parallèle qui offre une grande diversité de devises étrangères : dollar, deutsche mark, livre sterling, franc CFA et franc français, livre libanaise, mais aussi le Rial saoudien et diverses autres monnaies d'Afrique et même d'Asie y transitent. Par surcroît, cette organisation hiérarchique est présente dans toutes les principales villes, à l'instar de la ville de Maiduguri, Kaduna et dans une moindre mesure Sokoto. Ainsi, sur toutes les villes frontalières actives, les grands commerçants et grossistes ont des agents ou des correspondants qui travaillent pour eux, avec comme tâche principale l'approvisionnement en nairas des petits commerçants ou détaillants ou de paysans. L'ensemble du réseau fonctionne sous une hiérarchie verticale (les grands patrons de change de Kano ont des correspondants au Niger) couplée d'une structure horizontale ou chaque ville nigériane a une ville sœur de l'autre côté de la frontière, quelle que soit son importance économique. Par exemple la ville de Maiduguri traite avec la région de Diffa, les villes de Gaydam et Damasak avec Maine-soroa ; alors que la ville de Kano a pour pendant, Maradi et Zinder. La ville de Sokoto ; ou alors Illéla qui traite avec Birnin Konni. A travers une forte influence des combistes et l'interconnexion entre eux et les commerçants contrebandiers et des passeurs, mais aussi par les liens qu'ils entretiennent avec les autorités douanières, toute la localité est enveloppée dans ce circuit informel qui favorise le passage frauduleux des marchandises. Les déplacements continuels de part et d'autre

¹⁸¹L'organisation Dantata a été fondée vers 1910 par Alhassan Dantata, patriarche de la famille Dantata. Il avait commencé par le commerce de marchandises : noix de cola, cacao, perles et arachides à Lagos et à Accra sous le nom Alhassan Dantata & Sons Ltd. A la mort d'Alhassan est en 1955, ses quatre fils ont pris la relève : Mamuda, Sanusi, Ahmadou, et Aminu. Ce dernier devient l'héritier de la véritable dynastie d'hommes d'affaires de Kano, Aminu Dantata a étudié successivement en Égypte, en Arabie saoudite et en Angleterre, avant d'intégrer le groupe familial en 1988. Le groupe est également présent dans le BTP à travers Dantata & Sawoe, qui emploie 4 000 personnes sur ses chantiers, l'empire détient également un grand nombre de participations dans le capital d'entreprises de production d'électricité ou de ciment, ainsi que dans le transport aérien. L'Organisation Dantata est un grand conglomérat ayant des intérêts dans l'exploration pétrolière, la fabrication, la banque et la finance, l'importation et l'exportation, l'agriculture, le merchandising et le commerce des produits de base. Le chiffre d'affaires annuel du groupe dépasse 300 millions de dollars.

¹⁸² Né le 10 avril 1957 dans une famille commerçante Haoussa de Kano, Aliko Dangote dispose d'une fortune personnelle estimée par la revue *Forbes* à 16,7 milliards de dollars (14,6 milliards d'euros). Son holding, Dangote Group (treize sociétés, dont deux cotées au Nigerian Stock Exchange), règne pourtant sans égal sur l'économie nigériane : transport et opérations portuaires, agroalimentaire, matériaux de construction et textile mais aussi dans le secteur des hydrocarbures, où il possède déjà de nombreux intérêts offshores.

de la frontière de ces acteurs ainsi que leurs activités consolide en définitive une harmonie ou un ensemble monétaire dans ces agglomérations frontalières malgré l'utilisation initiale de deux devises différentes¹⁸³. Le cœur des changes entre les deux pays est connecté par un réseau routier exploitable et pratique, notamment entre les grandes villes peuplées et économiquement lourdes, comme Maradi, Birnin-Konni, Zinder ou Diffa, où les commerçants exportent vers le Nigeria du bétail, du haricot-niébé, du souchet, du coton, des oignons, des produits maraîchers et des cuirs et peaux destinées aux tanneries de Kano et de Sokoto principalement. Et, à l'inverse, ils importent au Niger en majeurs partis des matériaux de construction, des produits pétroliers introduits frauduleusement au Niger et des produits alimentaires. Et tant d'autres produits nécessaires dans la vie quotidienne de la population nigérienne tels les textiles, les pièces détachées, les produits pharmaceutiques, les biens divers de consommation courante, les cigarettes, les tissus (wax et basins), la friperie, les chaussures et sandalettes, et divers biens de consommation domestique (concentré de tomates, insecticides, piles électriques). Sans oublier le commerce de réexportation des véhicules d'occasion importés d'Europe par le port de Cotonou (Bénin) puis revendus de l'autre côté de la frontière¹⁸⁴.

Les effets de l'aspect économique sur les échanges frontaliers entre les deux pays est difficile à évaluer du fait de son caractère variable, autrement dit, simultanément, ils peuvent être favorable à certains domaines au détriment des autres domaines, de même, ils peuvent être en faveur ou en défaveur de l'un ou l'autre pays¹⁸⁵. À titre d'exemple, ces dernières années ils ont été plutôt bénéfiques pour le Niger et ses commerçants, en s'approvisionnant en vivres et en produits manufacturés du Nigeria, mais c'est au détriment de ce dernier, car la faiblesse de sa monnaie naira dû à la chute vertigineuse des cours mondiaux du pétrole depuis 2014 (70 %). Cela a réduit considérablement les revenus publics du Nigeria et affaibli sa monnaie¹⁸⁶.

Globalement, ces échanges entre commerçants, mais aussi le milieu de cambistes, sont spécialisés et interdépendants qu'elle soit nigérienne ou nigériane. Ainsi grâce aux échanges commerciaux urbains et ruraux une combinaison entre des villes nigériennes et nigérianes se souligne tant sur le plan du marché des changes parallèles que sur des flux marchands

¹⁸³ Grégoire EMMANUEL, « Réseaux de commerce et maillages urbains », in *Sur la route d'Istanbul*, sous la dir. de L. B. EMILE, Villes du sud, 1996, p. 149-152

¹⁸⁴ Ibidem, p. 152-154

¹⁸⁵ Grégoire EMMANUEL, « Quelques aspects des échanges entre le Niger et le Nigeria », in *Les terrains du développement : approche pluridisciplinaire des économies du Sud*, sous la dir. de R. CLAUDE, Arstom, 1992, p. 156

¹⁸⁶ Bineta DIAGNE, « Nigeria: la faiblesse du naira affecte le commerce à Kano », *Radio France International*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 30 mars 2016 (consulté le 15 juin 2017).

transfrontaliers ou même tout autre type de relations. Cela est nourri par les liens entre les populations (qu'elles soient haoussas, peuls, béribéris ou kanouri, etc.) qui ont partagé par le passé, une histoire ancestrale de liens ténus si bien qu'elles constituent les éléments interdépendants d'un même ensemble économique, social, religieux, linguistique, culturel et finalement urbain où le modèle est le même. C'est ainsi que le mouvement entre les villes frontalières constitue une forte animation en continu (« ça chuchote par-ci, ça magouille par-là, ça grouille au quotidien ») conduisant la généralisation d'un phénomène d'interdépendance et de complémentarité entre les populations et leurs activités de part et d'autre de la frontière. Une bonne partie des véhicules et motos des habitants nigériens, vivant dans les villes frontalières, sont immatriculés au Nigeria tout comme au Niger, et circulent sans contrainte entre deux systèmes administratifs différents ; et il serait une véritable utopie de vouloir éradiquer facilement ce mélange qui favorise la contrebande et fortifie l'informel en alimentant la corruption dans le moindre recoin des activités d'échange.

Pour sa part particulière, la région de Diffa, elle accorde une spécificité propre par rapport aux autres parties de la frontière avec le Nigeria. D'un point de vue institutionnel, à l'instar du Lac, le manga porte le poids d'un carrefour organisationnel diversifié : il est partagé entre trois États, où trois monnaies différentes sont en usage (le naira (Nigeria), le franc CFA d'Afrique de l'Ouest (UEMOA, Niger) et le franc CFA d'Afrique centrale (UMAC, Tchad). Ces États appartiennent en partie à la CEDEAO (Nigeria et Niger), et à la CEMAC (Tchad). L'harmonisation des règles des échanges dans ce complexe monétaire favorise l'informel que la CBLT essaie de formaliser¹⁸⁷. La vitalité des échanges entre réseaux marchands dans la zone la rend dynamique davantage aux côtés du reste de la frontière entre le Niger et le Nigeria. Même s'il existe des multiples potentialités qui peuvent harmoniser le développement des filières de part et d'autre de la frontière. Cela est possible dans la mesure où des échanges officiels et formels interétatiques existent déjà, reste à les améliorer et à les développer davantage. Ces quelques lignes nous expliquent ainsi la facilité à travers laquelle les facteurs et acteurs de l'insécurité sur cette frontière arrivent à s'infiltrer.

¹⁸⁷ G. MAGRIN et G.M. NGARESSEM, « Le lac Tchad et les échanges : un pôle agricole exportateur », in *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, sous la direction de J. L. MAGRIN, Marseille, IRD Editions, coll. Expertise collégiale, 2014, p. 549

Section 2 : Un aperçu des rapports interétatiques entre les deux pays

Même s'il n'y a pas beaucoup des pays ou villes d'Afrique qui ont réussi à mettre en place des programmes de coopération transfrontalière, lié en partie par le retard du processus de décentralisation¹⁸⁸, on observe néanmoins en Afrique de l'Ouest un développement économique des activités transfrontalières marqué par une forte valorisation des organisations intergouvernementales bilatérales et multilatérales. D'un point de vue régional, cela apparaît par le biais de la CEDEAO, créée en 1975 entre quinze pays de la région. S'agissant de la coopération bilatérale entre le Niger et le Nigeria, il n'existe guère d'études sur la question, par-delà le thème des échanges économiques, car la plupart des travaux s'accrochent à la très difficile mesure des flux des biens et des personnes entre les deux pays qui sont avant tout, quoique non exclusivement, informels. Par ailleurs, les deux pays de notre étude ont mis en place leur coopération bilatérale à travers la création de la Commission mixte nigéro-nigériane de Coopération. Leurs relations diplomatiques, sous l'angle politique, a toujours été ouverte et gracieuse, à part la crise des années 1980, suite aux questions de contrebande, ou celle de 2009, qui conduisent à la fermeture temporaire de la frontière exclusivement terrestre entre les deux pays.

A- *La commission mixte nigéro-nigériane de coopération*

Au-delà des principes juridiques internationaux qui ont influencé tous les travaux sur les frontières africaines depuis la décolonisation, notamment celui du principe *uti possidetis*¹⁸⁹, (principe d'intangibilité des frontières)¹⁹⁰. Les États, dans le cadre de résolution des problèmes transfrontaliers, ont traditionnellement l'habitude de mettre en place les commissions des frontières, avec pour but l'application des décisions politiques définissant les frontières aux configurations humaines et physiques locales. Elles étaient périodiques en grande partie pour

¹⁸⁸ Olivier WALTHER, *Affaires de patrons: Ville et commerce transfrontalier au Sahel*, Berne, Peter Lang, 2008, p. 431.

¹⁸⁹ Ce principe qui a été accepté par les dirigeants de l'Organisation de l'Unité Africaine lors de leur réunion en 1964 au Caire et consacré par l'article 2 de la Résolution 16. Bien que le principe n'apparaisse pas directement dans le texte, les États africains indépendants signataires se sont engagés à respecter les frontières territoriales héritées de la période coloniale, ce qui est en effet la définition du principe. En tant que principe juridique, l'*uti possidetis* est important pour les commissions des frontières africaines car il permet d'établir un point de départ juridique pour la définition des frontières. En tant que l'une des ramifications du développement du droit international postcolonial, il constitue aussi le cadre juridique par lequel les différends frontaliers sont résolus, par voie de négociation, de jugement ou d'arbitrage international. Voir le guide de l'utilisateur du Programme Frontière de l'Union Africaine (PFUA) et Donaldson, J. *Perceptions of legal and geographic clarity : defining international land boundaries in Africa*

¹⁹⁰ Union AFRICAINE, *Création et fonctionnement des commissions des frontières en Afrique. Le guide d'utilisateur*, Département Paix et Sécurité (Programme Frontière de l'Union Africaine), Commission de l'Union Africaine, Addis-Abeba, mai 2013, en ligne : <Deuxième édition, 2014>, p. 9

le bornage et la cartographie de sections de frontière. À l'origine elles sont mises en place après des guerres ou des conflits, notamment en Europe à partir du XVIII^e siècle. Ainsi l'Afrique n'a pas manqué la coutume à travers ses frontières terrestres internationales héritées du partage colonial. Ces frontières étaient donc les produits de nombreuses commissions des frontières inter et intra-coloniales qui avaient entrepris des travaux d'arpentage, de cartographie et de démarcation¹⁹¹. Toutes les commissions des frontières ont pour objectif central la prévention du risque de différends entre des États, des populations nationales et/ou locales émanant du chevauchement des revendications sur la juridiction territoriale et maritime¹⁹². Mais avec le temps, l'organisation de la majeure partie de ces commissions des frontières de par le monde s'est transformée en se caractérisant sur deux modèles généraux. D'abord, celui de commission bilatérale ou mixte qui comprend des représentants des deux États limitrophes, à l'instar de celle de la coopération nigéro-nigériane. Le second modèle est celui de la commission nationale des frontières, agence ou département au sein de l'administration nationale d'un gouvernement, à l'instar de celle du Nigeria créé en 1987 avant d'être inauguré en 1988¹⁹³. Le premier modèle fait référence à la commission mixte nigéro-nigériane de coopération créée entre deux peuples intimement liés par l'histoire et la géographie, mais séparés par une frontière factice. Mais dans quelle condition et pour quel but ?

a- Contexte et objet de la création de la commission mixte de coopération

Le duo nigéro-nigérien, dans sa volonté et politique de développement de leurs pas de rapprochement entre leurs peuples respectifs, a créé en 1971 la commission mixte de coopération entre les deux pays¹⁹⁴. Avant d'être officiellement installé le 23 décembre 1973 à son siège au Boulevard des Ambassades à Niamey au Niger (article 7 de la convention portant la création). Elle est l'un des instruments de coopération bilatérale le plus importants, entre les deux pays. Avec son statut diplomatique d'une organisation internationale, la commission s'est spécialisée dans la coordination, la promotion et la facilitation des échanges entre les deux pays (article 3 de la convention portant la création). Mais au-delà, elle constitue un exemple de coopération transfrontalière, au-delà des préjugés des traditionnels accords bilatéraux, car elle est fondée sur une réalité de communauté de destin. Elle a permis aux populations des deux

¹⁹¹ Commission De l'Union AFRICAINE, *Création et fonctionnement des commissions des frontières en Afrique (Le guide d'utilisateur)*, Programme Frontière de l'Union Africaine, Commission de l'Union Africaine/Département de Paix et Sécurité, 2013, p. 7.

¹⁹² Ibidem, p. 12

¹⁹³ Ibidem, p. 13

¹⁹⁴ Conformément à l'article I et II de la convention portant la création d'une commission mixte de coopération entre la république du Niger et la république fédérale du Nigeria signé à Niamey/Niger le 3 mars 1971

pays de vivre la frontière sans rupture et de sauvegarder la particularité de leurs liens¹⁹⁵. Un lien crée par le voisinage, renforcé et façonné par l'histoire, la géographie et le présent des deux pays. Le long de leur frontière en commun, les liens entre les communautés défient le temps et les bouleversements internationaux. Aujourd'hui il est quasi-impossible de dissocier les communautés nigériennes des départements de Dosso, Tahoua, Maradi, Zinder et Diffa, de leurs voisines nigérianes des États de Kebbi, Sokoto, Zamfara, Katsina, Jigawa, Yobé et Bornou. Eu égard à ces attaches, la commission a consacré une bonne partie de son administration dans l'élargissement et la consolidation de la coopération entre les deux pays dans les domaines de l'activité humaine. Mais au-delà des activités humaines et des relations économiques, la commission s'est mobilisée fortement dans bien d'autres secteurs tels que la santé, la sécurité, l'énergie électrique, les télécommunications et les questions transfrontalières¹⁹⁶. Contrairement aux autres commissions qui ont existées dans le continent africain, la commission mixte de coopération nigéro-nigériane est la seule Commission mixte de coopération qui est permanente en Afrique (article 11 de la convention portant la création). Elle a été créée par la forte volonté des présidents Diouri Hamani du Niger et Yakubu Gowon du Nigeria avec une manière administrative paritaire¹⁹⁷. Pour l'aboutissement de ses missions, la commission se voit accorder l'exclusivité de déterminer les voies et moyens de coordonner et d'harmoniser les économies des deux pays dans tous les domaines afin de parvenir à une coopération accrue et plus efficace. Cela a été souligné dans la convention de la commission, notamment son article 3, qui accorde à la Commission « *les responsabilités de proposer aux deux gouvernements les mesures et projets à entreprendre, pouvant favoriser à la fois la réalisation progressive d'une coopération rationnelle, harmonieuse et équilibrée et d'un développement significatif des deux pays à moindre coût et sans grand délai* »¹⁹⁸.

D'un point de vue formel, ce qui caractérise les échanges et coopérations officiels entre les deux pays, la commission mixte a le mérite d'avoir mis en place les éléments concrets et nécessaires dans la promotion du développement conjoint des deux pays cela à travers la planification des projets de proximité des stratégies de financements, mais aussi en influant les décisions des politiques pour faciliter leur concrétisation¹⁹⁹. Le registre des activités de la

¹⁹⁵ Michel BOLOUVI, « Un précurseur de la coopération transfrontalière », *Chronique des frontières: Frontière et intégration en Afrique de l'ouest; avec l'appui du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest*, n° 6, Juin 2007, p. 34

¹⁹⁶ Ibidem

¹⁹⁷ Sani Soulé MANZO, « Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération (CMNN) : Un outil de coopération bilatérale unique en son genre », *Office Nationale d'Édition et de Presse ONEP*, en ligne : <<http://www.lesahel.org>>, publié en juin 2015 (consulté le 23 mai 2016).

¹⁹⁸ Ibidem

¹⁹⁹ Michel BOLOUVI, *op-cit*, p. 34

commission est une référence très utile pour la culture de coopération transfrontalière, particulièrement dans le processus d'intégration régionale comme dans l'espace CEDEAO. Elle intervient dans divers domaines tels que les domaines de l'intégration économique, des transports aérien, routier et ferroviaire, du système de surveillance de la sécurité des frontières, des questions de santé, de l'agriculture et de la lutte contre la désertification, de la gestion des écosystèmes, de la ré-démarcation des frontières, de la fourniture d'électricité et du partage équitable des ressources en eau entre les deux pays, pour ne citer que quelques-uns²⁰⁰.

Dans son article 2, la commission dispose d'une exclusivité pour la recherche, dans tous les domaines, des moyens de coordonner et d'harmoniser l'économie des deux pays, visant à accroître et à renforcer l'efficacité de leur coopération bilatérale. Comme toute structure organisationnelle, et pour son bon fonctionnement, un budget annuel, approuvé chaque année par le Conseil des ministres, et partagé à parts égales par les deux pays, est alloué à la commission. Elle est aussi dotée d'un complexe immobilier de 1,3 ha, sur lequel sont bâtis, un bâtiment administratif de deux étages et six logements pour son personnel. Le tout financé par les deux pays, toujours à parts égales, pour un coût de 600 millions de F CFA. Toutes ces dotations matérielles et humaines sont un ensemble mobilisé par les deux pays dans le but d'atteindre leur objectif conformément à l'article 4 des statuts de la commission signés le 22 décembre 1973 à Niamey²⁰¹.

b- La commission mixte, une valeur à apprécier pour les deux pays ?

Notre analyse de la façon dont la commission mixte recherche les moyens de coordonner et d'harmoniser les relations multi-domaine entre les deux pays, nous amène à retracer les principaux travaux et réalisations que la coopération a pu finalement concrétiser. À partir de là nous constatons que l'une des principales actions qui caractérisent la vitalité et l'efficacité de cette coopération bilatérale entre les deux pays est le domaine de l'énergie. En effet, devenue comme une tradition, le Nigeria, malgré ses insuffisances intérieures en la matière, assure la fourniture d'énergie électrique à la République du Niger, suivant en cela un accord conclu et signé en janvier 1972 entre les deux États, pour la fourniture d'électricité à partir du barrage de Kainji (Nigeria), sous les auspices de la convention portant création de la commission mixte, et régulièrement renouvelée entre la Nigelec (société nigérienne d'électricité) et la Nepa (national electric power authority). En 2016, 90% de l'énergie consommée au Niger est d'origine

²⁰⁰ Sani Soulé MANZO, *op-cit*

²⁰¹ Michel BOLOUVI, « Un précurseur de la coopération transfrontalière », *Chronique des frontières: Frontière et intégration en Afrique de l'ouest; avec l'appui du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest*, n° 6, Juin 2007, p. 37

nigériane²⁰². Dans la même perspective de coopération bilatérale, le domaine de transport n'est pas en reste, il est l'une des liaisons les plus réelles entre les deux pays. Avec son comité sur le transport, la commission a concrétisé la construction et l'entretien des routes reliant des villes nigériennes et nigérianes. Ainsi, aujourd'hui, tous les départements du Niger frontaliers du Nigeria et les États du Nigeria frontaliers du Niger sont ainsi tous reliés par au moins une route bitumée auxquelles s'ajoute des routes en latérites qui facilitent les déplacements des biens et des personnes entre les villes et villages frontaliers. Cependant, dans le domaine de transport ferroviaire, malgré les rencontres et les négociations qui ont été effectuées dans ce sens, ce domaine reste encore un rêve même si les résultats ne sont pas probants du fait de la mauvaise réputation attribuée au port nigérian sur la question sécuritaire. Le transport aérien quant à lui, nonobstant la conclusion d'un accord en la matière, n'a toujours pas généré de ligne aérienne directe entre le Niger et le Nigeria²⁰³. Un autre domaine non moins important pour la commission dans son objectif d'assurer une liaison entre les deux pays et les deux peuples est la télécommunication et service postal. Dans ce sens, le comité en charge du domaine a dès les années 1980 réalisé une liaison hertzienne entre les deux pays (Maradi-Katsina), mais aussi d'autres liaisons de voisinage ont été réalisées avec la collaboration des institutions régionales comme la CEDEAO²⁰⁴.

Par ailleurs, la commission a joué également un rôle important dans le développement et la fortification de la coopération dans le secteur rural. En effet, les deux pays disposent chacun d'une partie désertique sur son territoire. La bande nord du Niger, frontière avec le Mali, l'Algérie, la Libye et le Tchad couvre environ les deux tiers de sa superficie d'une zone désertique, tandis que le tiers restant se confronte quant à lui à une forte désertification²⁰⁵. Le Nigeria, pour sa part, contrairement aux idées reçues, est en réalité soumis, également à une désertification grandissante, notamment les régions des éleveurs peuls vivant au nord. Le désert avance tant et plus à cause de sécheresses à répétition qui apparaissent liées au dérèglement climatique que la planète vit actuellement. L'étude de l'universitaire Jibril Musa, cité par Fabrice NICOLINO, en 2012, sur la question, centrée sur l'État de Yobe démontre que la

²⁰² Sani Soulé MANZO, « Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération (CMNN) : Un outil de coopération bilatérale unique en son genre », *Office Nationale d'Édition et de Presse ONEP*, en ligne : <<http://www.lesahel.org>>, publié en juin 2015 (consulté le 23 mai 2016).

²⁰³ Yacouba SANDI, « Une institution particulière d'intégration régionale en Afrique de l'ouest: le cas de la commission mixte nigéro-nigériane de coopération », in *Les États-Nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest: cas du Niger*, sous la dir. de M. W. MATO, Paris, Karthala, 2007, p. 195-196

²⁰⁴ Ibidem,

²⁰⁵ Dieter GEESING et Hassane DJIBO, *Profil fourrager Niger*, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2001.

désertification touche l'État à hauteur de 23,71 % de sa surface en 1986, 31,3 % en 1999 et 46,52 % en 2009 enfin 63,83 % en 2015 selon une autre étude²⁰⁶. L'étude démontre que cela est causé aussi par le surpâturage des troupeaux, la surexploitation de l'humus, la déforestation se combinent à des sécheresses à répétition qui font disparaître la fertilité des sols tandis qu'avancent les dunes²⁰⁷. C'est ainsi que les deux pays font face ensemble à cette question à travers les actions de la commission mixte, notamment sur le problème lié aux ressources en eau.

Sur la question de la sécurité transfrontalière, plusieurs sessions des conseils des ministres de la commission en ont fait un axe important, notamment le financement et le fonctionnement des patrouilles transfrontalières mixtes, l'examen des projets du Protocole de Coopération entre le Nigéria et le Niger relatifs aux questions transfrontalières, l'examen du Protocole de coopération entre le Niger et le Nigéria relatif à la lutte contre le trafic de drogue, le blanchiment d'argent et les transactions commerciales frauduleuses connexes²⁰⁸. Sur ce point de coopération sécuritaire sur lequel nous revenons dans le chapitre 4, la commission nous rappelle le courant de l'interdépendance, qui, dans sa conception des relations internationales, se focalise sur l'interdépendance et la coopération entre les acteurs des relations internationales qui entretiennent des rapports de toute nature entre les États, les organisations gouvernementales et non gouvernementales et les individus entretiennent entre eux dans un cadre bilatéral ou multilatéral, formel ou informel. Ces rapports sont caractérisés par la compétition²⁰⁹. Mais dans le cas de la commission mixte, il va de soi qu'il s'agit d'un caractère de complémentarité pour assurer une sécurité transfrontalière commune entre les deux États.

A travers cette commission de 36 ans d'existence, les deux États ont enregistré des progrès assez remarquables dans de nombreux domaines nécessaires à leur développement. Même si dans les années 80 une crise temporelle provoque la fermeture de cette frontière. C'est d'abord celle qui intervient du 31 décembre 1983 au 23 janvier 1984 à la suite du coup d'État militaire du Général Buhari²¹⁰ (supposé être un élément qui a aggravé la situation de famine au Niger et

²⁰⁶ Fabrice NICOLINO, « Derrière boko haram, le désert assiège le nigeria », *Charlie Hebdo/ Ecologie* (24 Août 2016).

²⁰⁷ Ibidem

²⁰⁸ Zeinabou GAOH, « Réunion du comité technique de la Commission mixte nigéro-nigériane à Maradi », *Office national d'édition et de presse ONEP* (Lundi 28 Mai 2008), p. 7.

²⁰⁹ Jean-Claude ZARKA, *Relations internationales*, Paris, Ellipses, 2010, 4^{ème} éd., p. 7-8.

²¹⁰ Muhammadu Buhari est né le 17 décembre 1942 à Daura, dans l'État de Katsina situé au nord du Nigeria à la frontière avec le Niger. Il est âgé de 19 ans quand il rejoint l'armée, après plusieurs années de perfectionnement en Grande Bretagne et aux Etats-Unis, puis il gravit les échelons pour devenir en 1980 officier général des forces armées nigériennes. En décembre 1983, en son grade de général, Buhari prendra les rênes du pouvoir après avoir renversé le président Shehu Shagari élu en 1979, cela jusqu'en août 1985, date à laquelle il est renversé par le

qui est parfois associée au président du Nigéria, en haussa – *El Buhari* – en fermant les frontières²¹¹), puis celle du 23 avril 1984 au 28 février 1986, voulu par l'État nigérian dans son programme de lutte contre l'immigration clandestine, ainsi que la contrebande et le trafic de sa monnaie, le pas procède à l'expulsion des étrangers en situation irrégulière se trouvant sur son territoire. Ces feuillets nigériens de fermeture de frontière ont fragilisé considérablement ou même conduisent à la quasi-paralysie de la Commission mixte permanente de Coopération. Même si pendant toute la période de fermeture des frontières du Nigéria, le Niger avait pratiquement bénéficié d'un statut privilégié naturel. Même si ce statut lui a révélé les limites de ses perspectives vis-à-vis de son puissant voisin²¹².

B- La longue histoire d'une coopération bilatérale diversifiée

Si plusieurs accords régissent certes les relations entre le Niger et le Nigeria dans divers domaines, alors que certains sont en permanentes évolutions, d'autres stagnent ou sont dans certains secteurs quasi inexistant. Nous le disons précédemment : ceux intervenant dans le domaine économique et commercial sont plus actifs avant d'être suivis par des accords d'ordre sécuritaire.

Au plan énergétique, même si cela n'est pas nouveau ainsi qu'il ressort de nos développements précédents, l'actualité de la coopération entre les deux parties est marquée par le mémorandum d'entente pour la réalisation d'infrastructures énergétiques communes que les deux pays viennent de signer le 24 juillet 2018, au palais présidentiel d'Aso Rock Villa d'Abuja pour la réalisation des oléoducs ainsi que des raffineries. Dans les clauses, dans un premier temps, le Niger va pouvoir exporter son pétrole brut vers le Nigeria. In fine, les deux pays vont s'activer dans la valorisation de leur production nationale qui recèle d'ailleurs un important potentiel avéré à travers de nouvelles découvertes et portée par de nouveaux débouchés²¹³. Le mémorandum qui est constitué d'une déclaration commune d'intention ainsi que d'autres accords bilatéraux d'ordre techniques ont été signés, côté nigérian par le ministre du Pétrole,

général Ibrahim Babangida. Après trois candidatures malheureuses à la présidentielle, il est élu président le 1^{er} avril 2015, avec 54 % des voix contre 45 % pour le président sortant Goodluck Jonathan, Muhammadu Buhari est l'actuellement le président du Nigeria. Voir jeuneafrique.fr et la-croix.com

²¹¹ Vincent BONNECASE, « Faim et mobilisations sociales au Niger dans les années 1970 et 1980 : une éthique de la subsistance ? », *Genèses*, n° 81, Avril 2010, p. 7

²¹² Mamadou DAGRA, *La politique extérieure du Niger (1974-1987): Contribution à l'étude des structures diplomatiques et de la politique africaine d'un Etat sahélien*, 1987, [Thèse pour le doctorat d'état : Faculté des sciences juridiques et économiques : Université cheikh Anta Diop - Dakar Sénégal : 16 décembre 1987], p. 229.

²¹³ Aboubacar Yacouba BARMA, « Niger-Nigeria : des infrastructures transfrontalières pour une mise en valeur commune du potentiel énergétique », *La Tribune/ Afrique*, en ligne : <<https://afrique.latribune.fr>>, publié le 25 juillet 2018 (consulté le 17 octobre 2018).

Foumakoye Gado, et côté nigérian par son homologue Emmanuel Ibe Kachikwu²¹⁴. Il pourrait être la suite de la volonté du Nigeria, qui, depuis 2016 envisage d'importer du pétrole brut du Niger pour approvisionner sa raffinerie de Kaduna. Cela à travers la construction d'un pipeline de plus de 1000 kilomètres qui relierait le champ pétrolier d'Agadem dans le nord du Niger (exploité par la société chinoise CNPC) à la raffinerie de Katsina située dans le nord du Nigeria, à la frontière entre les deux pays. Un projet qui a pour but de surmonter les difficultés d'approvisionnement qu'occasionnent les sabotages récurrents de ses installations dans le sud du pays. C'est un projet qui pourrait être une bouffée d'oxygène pour le Niger qui peine à trouver des débouchés pour exporter son brut²¹⁵.

Par ailleurs, il faut savoir que ses relations harmonieuses ne manquent pas de couac, notamment sur les questions de gestion des eaux transfrontalières, quand le Nigeria eut manifesté sa mauvaise humeur face au projet ancestral du Niger sur la construction de son premier barrage nommé barrage de Kandaji, Bien qu'il existe déjà, depuis 1990, un accord bilatéral entre les deux pays sur le partage équitable, la conservation et de la mise en valeur de leur ressource en eau communes ²¹⁶. À ce titre, le Nigeria avait consenti d'énormes investissements hydro-agricoles et énergétiques dans la partie aval du fleuve Niger (grands barrages de Kainji et de Jebba : 1,6 million d'hectares de périmètres irrigués, aménagements pour le transport fluvial et approvisionnement en eau des villes). Il est redouté que la construction de barrages (du Niger) en amont du fleuve, et dans une moindre mesure celui de Tossaye au Mali n'entraînent une baisse des débits dans la partie nigériane du cours d'eau. Selon certaines estimations ces deux aménagements (Niger et Mali), pourraient entraîner une réduction de plus de 10 % du volume d'eau annuel reçu au Nigeria²¹⁷.

En conclusion, ces éléments attestent l'existence d'une frontière socialement poreuse et devenue politiquement un lien de coopération interétatique dans des secteurs variés.

²¹⁴ Ibidem

²¹⁵ Aboubacar Yacouba BARMA, « Pétrole : le Nigéria va s'approvisionner en brut au Niger », *LA Tribune/Afrique*, en ligne : <<https://afrique.latribune.fr>>, publié le 29 novembre 2016 (consulté le 17 octobre 2018).

²¹⁶ Madiodio NIASSE, « Les bassins fluviaux transfrontaliers », in *Atlas régional de l'Afrique de l'Ouest*, sous la dir. de O. A. L'OUEST, édité par O. F.-O. (OECD), Broché, février 2009, p. 118

²¹⁷ Ibidem, p. 121

CHAPITRE 2 : LE PHENOMENE DE L'INSECURITE SUR LA FRONTIERE ET SES EFFETS

L'insécurité liée aux banditismes et aux affrontements ethniques, à la pauvreté ou au changement climatique ont dégradé considérablement la situation des populations vivant dans notre zone d'étude. Mais, déjà vulnérable, ces populations vivent ces dernières années, comme évoqué plus haut, une situation de guerre liée à l'incursion terroriste de BH, qui, à travers ses actions, rend la vie difficile aussi bien pour les populations que pour les États. Il faut savoir que même si l'insurrection est née bien avant 2014, c'est à partir de cette dernière qu'elle se propage dans la région du Lac Tchad et va embraser toute la zone comme nous l'observons aujourd'hui, car la nature géographique de la zone constitue un atout pour le groupe dans son jeu de cache-cache avec les drones de surveillance²¹⁸.

L'objectif de ce chapitre est de donner un aperçu de la zone géographique que nous avons décidé d'étudier, comme nous l'avons souligné plus haut, mais aussi d'observer les effets sectoriels de l'insécurité dans la région (économiques et humanitaire entre autres) située à plus de 1 350 kilomètres de Niamey la capitale du Niger.

Section 1 : Une topographie de l'insécurité sur la frontière

Cette partie de notre travail est une analyse de la position géographique, de la composition et du mode de fonctionnement du morceau territorial qui vit l'insécurité transfrontalière. Elle vise aussi à entamer un décryptage des conditions de vie des ménages de la région de Diffa. Notre analyse va se baser essentiellement sur les récentes transformations diverses liées à l'insécurité dans la région. Il est important de prendre en note les violences massives et socialement désastreuses dont la région de Diffa est le théâtre et qui ont porté préjudice au fonctionnement sociétal de la région. Cela a touché la quasi-totalité des acteurs composant cette société, de même que tous les secteurs permettant le bon déroulement des activités quotidiennes de cette même société. Ainsi l'opinion publique a fait l'objet d'un mouvement poussant obstinément les uns contre les autres, dans et par-delà la frontière qui semble les séparer. Nous allons d'abord survoler le Manga (Diffa) comme région géographique (A) avant de dresser un décrypter des origines géographiques de ces acteurs de cette insécurité (B)

²¹⁸ Marc-Antoine Perouse de la MONCTCLOS, « Lac Tchad et terrorisme: déconstruction d'un mythe », *Jeune Afrique n°3014* (du 14 au 20 octobre 2018), p. 27.

A- Hier ignorée, aujourd'hui au centre d'attention : le Manga, au cœur de l'insécurité

Communément appelés *Mangari*, les habitants de cette région vivent, avec évidence, depuis des années, dans un état de frustration liée à l'insuffisante présence de l'État nigérien dans leur quotidien, couplé à un manque cruel de développement qui caractérise leur misère. Cette situation va servir d'un terrain fertile et accessible pour les organisations criminelles, faisant passer, ainsi, la région d'une zone relativement stable à l'une des zones les plus dangereuses du pays, où l'insécurité constitue la première préoccupation des populations locales bien avant qu'elle ne soit celle de l'État. La situation est devenue suffisamment inquiétante pour que les autorités diplomatiques présentes dans le pays prennent leur précaution, à l'exemple de la France qui, en 2016, avertissait : « *Il est vivement recommandé de respecter les consignes de déplacement dans les zones classées en orange et de ne pas se rendre dans les zones classées en rouge, particulièrement dans la région de Diffa - lac Tchad* »²¹⁹. Quels sont alors les enjeux sécuritaires du Manga (a) et ses conséquences humanitaires (b) ?

a- Situation géo-climatique et enjeux sécuritaires du Manga

Ici il est important de souligner tous les facteurs d'ordre géographique et social entre autres qui nous donne des prénotions, nous permettant de mesurer l'ampleur de la situation dont nous allons voir plus loin. Situé dans une zone aride à l'extrême Est du Niger, le département de Diffa devenue région (Manga), couvre une superficie de 156 906 km² (12 % du territoire) ; elle est frontalière au Sud par le Nigeria (dont une partie est délimitée par la rivière Komadougou Yobé) et à l'Est par la République du Tchad. Avec la région d'Agadez, c'est l'une des deux régions les moins peuplées du Niger²²⁰ avec 593 821 habitants en 2012²²¹. La désertification et ses effets constituent l'un des problèmes majeurs de la région, fragilisant ainsi sa viabilité. La pluviométrie à la principale saison de production agricole y décroît progressivement du sud au nord de la région, lui offrant ainsi un caractère pastoral avec un important pâturage.

²¹⁹ France DIPLOMATIE, « Niger Sécurité », *France Diplomatie*, en ligne : <<https://www.diplomatie.gouv.fr>>, publié le 16 février 2016 (consulté le 20 mai 2017).

²²⁰ Jean-Pierre Guengant et Maxime BANOIN, *Dynamique des populations, disponibilités en terres et adaptation des régimes fonciers : le cas du Niger*, Francis GENDREAU; Mumpasi LUTUTALA éd., Rome (ITA) ; Paris : FAO ; CICRED, 2003, p. 63.

²²¹ Institut National de la Statistique ; son annuaire statistique de l'année 2010-2014 ; Tableau 07.01.a : Résultats définitifs du Quatrième (4ème) Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H) 2012, par région et par département.

La région se caractérise par la diversité de ses zones de subsistance qui se constituent d'une ceinture agropastorale, la zone de pastoralisme transhumant et nomade, la zone de culture de décrue et de pêche dans le lac Tchad, la zone de culture irriguée du poivron et la zone de culture pluviale du mil et du sorgho²²². Le contexte géographique et climatique pousse la population à faire recours à une sorte de mélange de sources de subsistance, procédant ainsi à un petit élevage fermier et cultivant de petites parcelles de terre²²³. Mais au-delà de cette situation plutôt dramatique, la région reste un acteur économique important pour le Niger, notamment pour le traditionnel cultivateur du poivron du pays, la région de Diffa. Selon la Chambre Régionale d'Agriculture de Diffa, « avant 2014, les surfaces en poivron étaient estimées à 8.000 ha pour une production de poivron sec de 8.000 à 10.000 tonnes.²²⁴ Le poivron est la culture locomotive de la vallée de la Koumadougou, elle fait travailler des milliers de ménages des deux sexes et tous les niveaux d'âge de la population. La production annuelle de la filière s'élève d'ordinaire à 15 milliards de francs CFA avant l'incursion de BH²²⁵. Mais également un producteur exportateur du poisson fumé, entre la production de Koumadougou Yobé et du lac Tchad, c'est autour de 20 milliards de francs CFA de revenus annuels que génère le domaine²²⁶. À l'échelle nationale, il faut savoir que la région de Diffa est réputée pour être la zone la moins avancée du pays, un cliché qualifiant les originaires de la région comme des « *villageois* ». Mais force est de constater que, selon des recherches poussées, c'est à tort qu'elle est citée comme « la région la plus pauvre dans le pays le plus pauvre » parce que la région de Diffa était au contraire avant la crise sécuritaire actuelle, une région dynamique et relativement stable du pays, comme l'ont révélé les travaux de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), qui conclut : « Avant 2013, Diffa était l'une des régions du Niger avec l'indice de pauvreté le plus faible et le plus stable ». ²²⁷

Depuis la fin des années 1970, la population du lac et de ses rives a triplé (669 307 habitants pour la région, selon INS 2016). C'est l'une des rares zones sahéliennes où la migration est forte, et cela parce que la bande du lac Tchad facilite trois grands cadres de survie pour les populations, à savoir ; une zone vivrière capitale, un pôle économique de grande importance et

²²² Corrie SISSONS et Clotilde LAPPARTIENT, *Les systèmes de marché des revenus du poisson fumé et du poivron rouge séché Région de Diffa, Niger oriental*, Oxfam International, 2016, p. 5, en ligne : <<http://docplayer.fr>>.

²²³ Ibidem

²²⁴ Rédaction Chambre Régionale d'Agriculture de Diffa / Version 24 juin 2016

²²⁵ Radio France Internationale RFI, « Au Niger, l'économie régionale autour de Diffa victime de Boko Haram », *RFI.fr*, en ligne : <<http://www.rfi.fr/afrique>>, Publié le 13 mai 2016 (consulté le 26 avril 2017).

²²⁶ Ibidem

²²⁷ Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE, p. 3

un refuge en cas de sécheresse pour de nombreuses populations dans leurs diverses activités. Donc, conscientes de la situation pluviale de leur zone de survie, et de la fertilité des sols le long de la rivière Komadougou Yobé, les populations ont su s'appliquer ces dernières décennies et développer une importante stratégie d'adaptation à la fragilité du milieu que l'IRD décrit en trois « M », *Mobilité - Multiactivité - Multifonctionnalité*. Selon l'institution, la *mobilité* est celle des populations qui consiste à se déplacer selon les ressources disponibles au cours de l'année et s'adapte à leur variabilité interannuelle ; la *pluriactivité* quant à elle s'étend au sein des exploitations, où l'on pratique des activités telles que la pêche, l'agriculture et l'élevage, selon des dosages variables en fonction des groupes et des années ; et enfin la *multifonctionnalité*, qui permet d'améliorer le même bout de terre par différentes activités (pêche, agriculture, élevage) au cours de l'année²²⁸.

Ainsi, les traditionnels échanges avec le nord du Nigeria, notamment commerciaux, renforcent le dynamisme de la région et cela, bien qu'elle soit loin des centres commerciaux du Niger. Comme nous le disons plus haut, les atouts en commun avec le Nigeria tels que les langues communes et des attaches familiales, ont renforcé ce dynamisme et les liens pendant longtemps à tel point que le naira est la première monnaie utilisée dans la région de Diffa. Davantage pour la région, depuis 2011, elle devient un producteur exportateur du pétrole²²⁹.

Il nous serait important de revenir rapidement sur les grands moments d'investissements et non-investissement de l'État dans la région du Lac, car c'est une situation qui pourrait expliquer l'état de la région aujourd'hui d'un point de vue économique. En effet, au cours des décennies 1970 et 1980, la situation est marquée par des crises écologique et économique et leur généralisation dans tout le pays. Lui succède l'instabilité politique au cours des années 1990-2000 (coups d'État et sanctions de la communauté internationale entre-autre) qui ont été fortement défavorables à la cause de la région du Lac (en dehors des flux réguliers d'aide alimentaire). Les dernières actions importantes de l'État dans le domaine des infrastructures datent des années 1975, avec la construction de la route Diffa-Nguigmi (qui n'avait jamais été réparée ou rénovée jusqu'à 2013), suivie de quelques forages. Il a fallu alors attendre l'État jusqu'aux années 2000 pour que la région retrouve son intérêt auprès de l'État. Une période marquée par une sorte d'amélioration du contexte national. Des facteurs politiques

²²⁸ C. RAIMOND, C. RANGÉ et H. GUÉRIN, « La multi-activité et la multifonctionnalité, principes d'un développement durable pour le Lac ? », in *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, sous la dir. de J. L. MAGRIN, Institut de Recherche pour le Développement "IRD", Marseille, 2014, p. 423

²²⁹ Raliou HAMED-ASSALEH, « Niger: le boom du pétrole fait flamber les prix des loyers à Diffa », *Radio France Internationale*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le mardi 7 octobre 2014 (consulté le 03 mars 2016).

conjuncturels ont été déterminants pour ce retour de l'État, car la région de Diffa était un des fiefs du président Tandja qui dirigea le pays de 1999 à 2010²³⁰.

Ce retour de l'État, accompagné par la manne pétrolière, a engendré la construction et/ou rénovation des infrastructures (aérodrome, réfection et entretien de pistes) ; d'énormes périmètres irrigués fut créé à Ngagam, entre N'guigmi et Bosso, utilisant des forages ; enfin, les centres urbains bénéficièrent aussi d'investissements (entre 2008-2009, la ville de Diffa a reçu divers aménagements urbains en voirie, éclairage, etc. ou la création d'un lycée technologique qui a été ouvert en 2012, de même qu'une école normale). Ainsi que les dynamiques sociales qu'il a déclenchées. Toutefois, cela n'a pas empêché des tensions, comme les émeutes des 27-28 avril 2013 à Diffa²³¹. Une tension à travers laquelle les habitants protestent contre les conditions de recrutement sur le site pétrolier chinois situé dans la localité à Agadem²³². En réponse à ces revendications, en mois de mai de la même année, les autorités et le partenaire chinois, conclus la modification du code pétrolier de 2007, permettant d'étendre aux collectivités territoriales départementales et régionales les 15 % des recettes pétrolières²³³.

Nous le disions tantôt : toute la zone du Lac est habitée par une diversité ethnique qui se vit dans la concurrence. Cette dernière d'ailleurs se confirme à travers des conflits, souvent liés à l'accès aux ressources entre différents acteurs ou différentes activités. Mais d'une manière globale ces conflits de nature agro-pastorale, malgré leur nombre important, sur toutes les rives du Lac, restent limités et très dépendants des conditions hydroclimatiques, et surtout leur résolution reste locale²³⁴. Ces conflits sont pour les populations une occasion de renégocier et de renouvellement des règles qui régissent d'accès à l'espace, une chose à valeur inestimable au vu de la nature de l'environnement, dans lequel, il faut le rappeler, aussi bien le nombre d'actifs agricoles que de troupeaux change fortement d'une année à l'autre. Selon les travaux de l'Institut de Recherche pour le Développement IRD, la souplesse de ces règles revient pleinement comme une charte foncière dans le cadre d'un plan de développement territorial, nécessitant une simple application. Après tout ce qui précède, c'est-à-dire les trois « M », nous constatons donc que les populations riveraines du Lac ont su faire de ce dernier un pôle productif, exportateur net

²³⁰ G. M. NGARESSEM et G. MAGRIN, « Investissements publics et accès aux services : un Lac sous-équipé ? », in *Le développement du lac Tchad. Situation actuelle et futurs possibles*, sous la dir. de J. L. MAGRIN, IRD Editions, coll. Expertise collégiale, Marseille, 2014, p. 228

²³¹ Ibidem, p. 229

²³² Radio France Internationale RFI, « Niger: le Premier ministre à Diffa après des échauffourées entre jeunes et forces de l'ordre », *Radio France Internationale*, en ligne : <<http://www.rfi.fr/afrique>>, Publié le 28 avril 2013 (consulté le 21 juin 2016).

²³³ Ibidem

²³⁴ Jean-Pierre GUENGANT et Maxime BANOIN, *op-cit*, p. 464

de produits (céréales, produits maraîchers, oléagineux, poissons, bovins). Un système aboutissant à des résultats assez visibles qui s'adapte à l'environnement tout en s'inscrivant dans la durabilité²³⁵ jusqu'à l'émergence de l'insurrection BH au nord du Nigeria et de son incursion sur les frontières étatiques, la région de Diffa notamment.

Certes quelques éléments de l'insurrection étaient présents depuis 2003 sur le territoire nigérien, mais, d'après des études, cette présence était banale, mais surtout assez faible pour affronter l'État nigérien, qui, par la suite, a mis en place des manœuvres de surveillance et de contrôle de frontière. Mais 2015 va changer la donne quand le gouvernement décida de participer à l'offensive régionale contre BH : ce dernier va décider à son tour de mener des attaques périodiques et des attentats-suicides dans les villes et villages nigériens du sud-est²³⁶. Ces attaques provenaient apparemment pour la plupart du Nigeria et des îles non contrôlées du lac Tchad. C'est le début d'une guerre asymétrique qui va faire beaucoup parler d'elle.

b- Le lourd prix d'une incursion prévisible ?

C'est en 2010, dans l'État de Borno que les actions du mouvement de BH prennent clairement le *type terroriste*. Celui-ci commence ainsi ses incursions dans diverses localités isolées et rurales, mais aussi moins peuplées, telles que la forêt de *Sambisa*²³⁷, à proximité de la frontière camerounaise, mais aussi sur la frontière avec le Niger à partir de 2015. Néanmoins, cette extension territoriale de l'insurrection sur l'ensemble du bassin du Lac Tchad, notamment la partie nigérienne tire ses origines dans les complexités socioculturelles de cette vaste zone, telle que nous le disons plus haut. Nous constatons d'abord, que cette situation a provoqué, entre 2014 et 2015, le plus important mouvement humain transfrontalier jamais enregistré entre les deux pays, sur cette partie de la frontière commune, et comme le souligne le Rapport de situation de OCHA-Diffa : « *Le nombre de personnes déplacées arrivées au Niger depuis janvier 2014 est estimé à près de 110 000 dont près de 40 000 pour le seul mois d'octobre selon le rapport de la mission conjointe (autorités locales et acteurs humanitaires) conduite à Bosso le 14 novembre 2014* »²³⁸.

²³⁵ Ibidem, p. 465

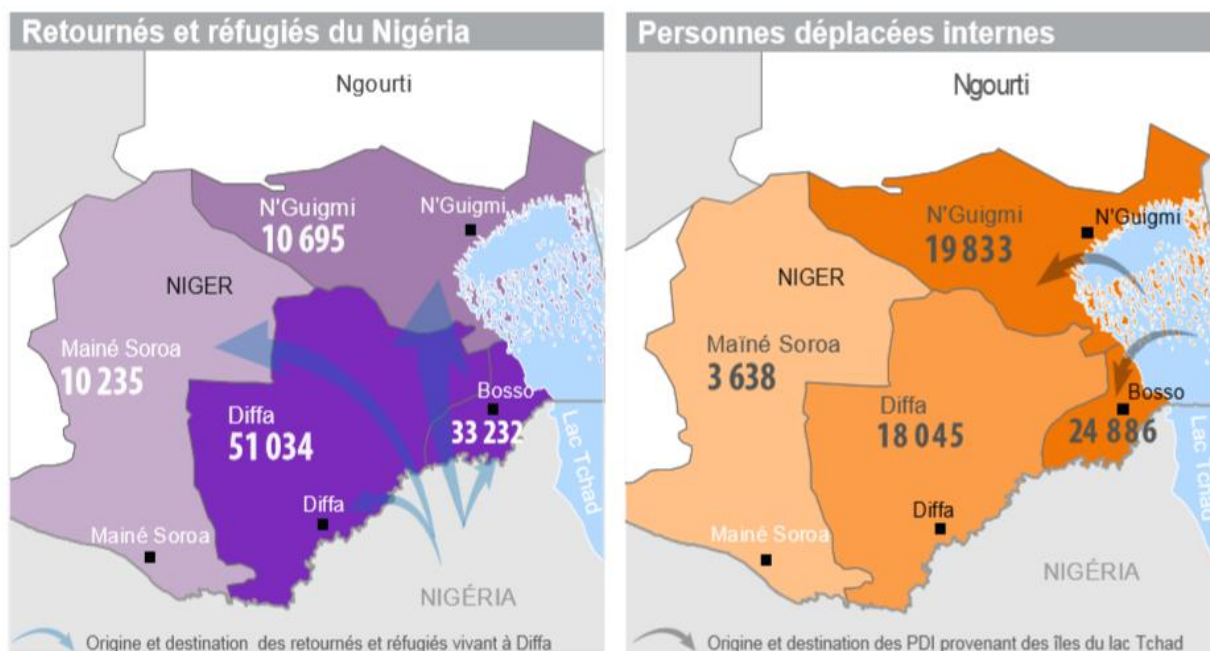
²³⁶ International Crisis GROUP, *Le Sahel - central au cœur de la tempête*, Rapport Afrique n°227, Juin 2015, p. 14.

²³⁷ Principal fief de boko haram aujourd'hui, situé à environ 60 km au sud-est de Maiduguri, la capitale de l'État de Borno, avec une superficie d'environ 60 000 km², c'est une zone est réputée pour sa biodiversité, même si elle se dégrade de plus en plus depuis des années. C'est désormais un maquis sahélien avec beaucoup d'arbustes épineux et quelques poches d'arbres. En savoir plus sur <http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/05/19>

²³⁸ OCHA –Diffa en collaboration avec les partenaires humanitaires et les autorités de la RÉGION, *Niger: Région de Diffa, Rapport de situation n°9*, Bureau de la coordination des affaires humanitaire (OCHA) | Nations Unies, 2014.

Ce déplacement massif n'a pas cessé d'augmenter particulièrement à cause de l'instabilité au nord-est du Nigéria, de plus en plus pressante, mais aussi à cause des mesures drastiques prises par les autorités nigériennes, telles que l'État d'urgence et ses restrictions, de même, début mai 2015, quand ils ordonnent à la radio l'évacuation des habitants des îles du lac Tchad, estimés à plus de 27 000 personnes. La majorité parmi elles s'est déplacée à Bosso et à Nguigmi notamment. Dans les deux cartes ci-dessous, on remarque le déplacement humain massif qui a été répertorié, aussi bien interne qu'externe. Par ailleurs, leur nombre reste difficile à chiffrer, et pour une bonne gestion humanitaire, cela a nécessité un recensement biométrique que les autorités du Niger avec l'appui du HCR ont mis en place en 2017, avec la mise en place d'un moyen d'octroi d'actes de naissance, des certificats de mariages et de décès, des cartes d'identité nationale, des cartes de réfugié et des titres de séjour. Selon le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui continue à prendre en charge les blessés de guerre et à soutenir les services de santé, jusqu'en juin 2017, dans la région de Diffa, des dizaines de milliers de déplacés internes, réfugiés et résidents continuent d'être affectés par les conséquences du conflit. Ils sont souvent dépourvus du minimum vital, ces populations dépendent totalement de l'aide humanitaire pour faire face à leurs besoins essentiels²³⁹.

Carte n°3 : Diffa : Mouvements de populations suite à la crise du nord-est du Nigéria



Source : Gouvernement du Niger, DREC, UNDSS. Date de création : 20 Mai 2015

²³⁹ Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant ROUGE, « Niger : faits et chiffres d'avril à juin 2017 », Comité International de la Croix Rouge CICR, en ligne : <<https://www.icrc.org>>, publié en juillet 2017 (consulté le 26 janvier 2018).

Ce déplacement a affecté la région dans son ensemble, qui a subi de plein fouet les conséquences de la crise sur divers plans, éducatif notamment quand 151 écoles devant accueillir 12 631 élèves avaient alors fermé leurs portes dans cette région selon un rapport de situation locale²⁴⁰. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de Niamey affirme dans un communiqué que ces « 151 écoles ont été fermées à cause de l'insécurité qui a engendré l'absence des maîtres et la psychose au sein des populations »²⁴¹. La crise a ainsi réussi à plonger les populations dans un sentiment permanent d'insécurité et l'omniprésence de la menace directe et indirecte.

Toujours, dans le même sens, par exemple, d'après une communication de Human Rights Watch HRW de février 2018, en 2016, dans la région de Diffa, BH a perpétré trois attaques contre des écoles situées sur la frontière avec Nigeria, détruisant ainsi du matériel scolaire. De même, à Komadougou Yobe, une école a été abandonnée et utilisée par les forces militaires du Niger comme poste stratégique²⁴².

« Pour l'année 2014-2015, certaines écoles n'étaient ouvertes plus de 6 mois et pour cette rentrée 2015, jusqu'à présent les écoles sont fermées, notamment celle située sur la Komadougou, c'est-à-dire du côté sud le route nationale n°1, nous souhaitons déplacer les élèves qui sont sur le côté sud vers le côté nord qui est à présent relativement stable. Dans ce sens, des ONG nous aide, tel PAM, avec des subventions qui vont avec, tout en aidant également les parents qui accueillent ses élèves qui viennent de ces zones conflictuelles »²⁴³.

La région est déstabilisée par les attaques perpétrées par l'insurrection BH. Mais qui sont ces djihadistes qui agissent dans la région ?

B- Des djihadistes locaux ou venus d'ailleurs ?

Radicalisation et extrémisme violent se sont affirmés comme deux phénomènes qui, bien qu'il soit difficile de les définir, restent un défi majeur aujourd'hui pour le Niger, en bousculant profondément l'Est et l'Ouest du pays. Irréfutablement, le phénomène se nourrit du discours

²⁴⁰ Bureau De la coordination des affaires humanitaire OCHA, *Diffa/Niger: Rapport de Situation*, Nations Unies, en collaboration avec les partenaires humanitaires et les autorités de la région, 2015, p. 2, Rapport de situation N°16 (2 novembre 2015).

²⁴¹ Ouest FRANCE, « Niger. Les attaques de Boko Haram font peur, 150 écoles fermées », *Ouest France*, en ligne : <<https://www.ouest-france.fr>>, Publié le 06 novembre 2015 (consulté 12 janvier 2017).

²⁴² HRW Human rights WATCH, « Communication de Human Rights Watch au Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) à propos du Niger », *Human rights watch*, en ligne : <<https://www.hrw.org>>, publié le 11 février 2018 (consulté le 21 mai 2018).

²⁴³ Adamou OUSMANE, conseiller élu de la commune urbaine de Mainé-Soroa, *interviews dans le cadre d'étude de faisabilité de Monsieur MOUSSA*, 30 octobre 2015 à Mainé Soroa.

religieux qui prévaut dans le pays. C'est un phénomène qui s'est constitué en un puissant groupe armé (djihadiste) et qui s'est imposé dans certaines zones du Sahel, notamment dans la région de Gao au Mali, au nord Nigéria et à l'Est du Niger. Pour le cas de ce dernier, si l'insécurité et la guerre est une chose importée pour la région de Diffa (car venu du nord du Nigeria), qu'en est-il des combattants de BH qui agissent dans toute la région ? Nous jugeons important de nous poser cette question, pour aller au-delà du scénario habituel, qui consiste à dire que *tout vient d'ailleurs*, mais aussi pour converser avec la thèse d'Alain ANTIL selon lequel « parler du développement de tendance radicale dans un pays sans contextualiser socialement cette émergence, c'est se condamner à l'incompréhension ». L'auteur s'exprimait en ces termes : «Autre lieu commun fréquemment rencontré : les tendances radicales et violentes ne peuvent qu'être importées dans une Afrique de l'Ouest où l'islam est d'ordinaire « tolérant ». C'est ignorer l'histoire de cette région, où des États précoloniaux théocratiques sont nés dans la violence (le khalifat de Sokoto, entre autres), où certaines résistances à la colonisation se sont cristallisées au nom de l'islam (le mouvement de la Sanoussya) et où des mouvements religieux sectaires et radicaux existent sans connexion avec des réseaux internationaux »²⁴⁴.

Nous l'avons vu dans notre chapitre premier que l'islam est la première religion du Niger, 99% de la population est musulmane d'après le rapport de l'institut national de la statistique du pays INS²⁴⁵. Donc l'islam est présent dans le quotidien des citoyens comme le soulignait Nicolas Pinault, envoyé spécial de VOA Afrique (Voice of America) à Niamey : « *Au Niger, les mosquées sont partout, de la petite salle de prière de quartier à la sublime grande mosquée de Niamey, la religion musulmane est omniprésente dans ce pays sahélien* »²⁴⁶. La croyance est tellement ancrée dans les discours et les faits et gestes que les autorités s'y réfèrent publiquement, ainsi, le président de la République Issoufou Mahamadou s'exprime en référence avec le calife de l'islam, « *Je ne suis pas un intégriste, mais j'aime citer le calife Omar, le troisième calife de l'Islam. C'était un homme juste* ». Entretien du président Issoufou à Jeune Afrique, juillet 2011²⁴⁷. Est-ce que cet attachement à l'islam au quotidien a fait naître les

²⁴⁴ Alain ANTIL, « L'Afrique et la « guerre contre la terreur » », *Institut français des relations internationales (IFRI) Politique étrangère*, n° Automne, mars 2003, p. 591

²⁴⁵ Institut Nationale de la STATISTIQUE, *Le Niger en chiffre 2014*, Direction de la Coordination et du Développement de la Statistique, 2014, p. 3.

²⁴⁶ Nicolas PINAULT, « L'islam au Niger », *VOA Afrique*, en ligne : <<https://www.voaafrique.com>>, publié le 25 février 2016 (consulté le 13 octobre 2017).

²⁴⁷ Anne KAPPÈS-GRANGÉ et François SOUDAN, « Mahamadou Issoufou : « Kadhafi, les Nigériens, le Calife et moi... » », *Jeune Afrique*, en ligne : <<http://www.jeuneafrique.com>>, publié le 28 juillet 2011 (consulté le 06 avril 2017).

djihadistes dans la région, ou bien est-ce simplement une « importation » venant du Nigeria ? Cette interrogation est l'objet du paragraphe à suivre.

a- Les enfants djihadistes du manga, une innocence désorientée ?

Pour comprendre les développements ci-dessous, il est important de revenir rapidement sur l'ancrage de la religion dans la sphère publique. Il faut savoir qu'avant que le pluralisme ne s'affirme au Niger, il n'existait qu'une association islamique créée en 1974, mais à partir de la conférence nationale 1991, donnant naissance au principe de la libre association, celle du champ islamique compris, cela a ouvert la porte à la création d'un certain nombre d'organisations religieuses, qui ont voulu se poser en alternatives face à l'unique association islamique du Niger existante. Cette ouverture donne naissance à la première génération d'associations islamiques non étatiques tel que l'Association nigérienne pour l'Appel et la Solidarité islamique (ANASI), l'Association nigérienne pour l'Appel, l'Unité et la Solidarité islamique (ANAUSI), l'Association nigérienne pour la diffusion de l'Islam au Niger (Adin Islam) et l'Association pour le Rayonnement de la Culture islamique (ARCI). En quête de légitimité, ces associations seront considérées comme les défenseurs de l'Islam, malgré leurs différences et même parfois leurs divergences, elles s'exprimeront donc, le plus souvent, sous le mode de la contestation et de la revendication avec comme argument principal la défense de l'identité religieuse du pays menacée par une laïcisation rampante et anti-islamique²⁴⁸.

En clair, le fait religieux n'est plus dans la sphère privée : il intervient désormais également dans la sphère publique en jouant un rôle important dans les débats publics ou encore mieux, dans les prises des décisions au niveau institutionnel²⁴⁹. Il faut noter que cette situation n'est pas propre au Niger et qu'elle avait suscité un intérêt dans les débats publics dans les années 1990 au vu de la particularité du processus de la visibilité du religieux dans l'espace public. Surtout, dans plusieurs cas, l'agenda du fait religieux s'est transformé en agenda politique mobilisateur et transformateur²⁵⁰. Est-ce le cas au Niger ?

²⁴⁸ Abdoulaye SOUNAYE, « L'Islam au Niger : éviter l'amalgam », *Humanitaire: Sahel: danger de désert humanitaire ?*, n° 28, juillet 2011, p. 2.

²⁴⁹ Conseil Supérieur de la Formation et de la Recherche Stratégique CSFRS et IFRA-NIGERIA, *Analyse des dynamiques religieuses transfrontalière entre le Niger et le Nigeria*, Rapport de synthèse, Trans-Islam, janvier 2016, p. 46.

²⁵⁰ Abdoulay SOULEYMANE, *Islam et modernité: contribution à l'analyse de la ré-islamisation au Niger*, L'Harmattan, Paris, novembre 2016, p. 39.

Le Niger est un pays laïque tel que prévu dans l'article 8 de la Constitution de 2010²⁵¹. Alors que l'État peine à faire respecter ce principe de laïcité (l'exemple des attaques perpétrées contre 70 églises en janvier 2015)²⁵². Ce petit rappel nous permet de comprendre le contexte socioreligieux du pays précédant la crise sécuritaire actuelle. Donc, cette présence ordinaire de la religion n'est pas sans impact sur la population, mais aussi sur l'État et ses agents. C'est pourquoi l'islamisme politique émerge et se développe dans le pays sans attirer une attention particulière. Ceci du fait que, toutes les formes d'expressions et revendications ne sont pas du courant intégriste et djihadiste qui, même s'il existe, demeure minoritaire. Dans un contexte où le pouvoir doit composer avec une partie de l'opinion publique, notamment religieuse, qui considère la guerre contre le terrorisme comme une agression contre l'islam²⁵³.

La région de Diffa (Manga), au vu de sa proximité avec l'État de Borno (seulement 175 kilomètres les séparent), est fortement influencée par l'islam de Borno (carrefour sous-régional en matière d'éducation islamique, il faut le rappeler). Cette influence se répand rapidement et fortement dans toute la région, attirant donc beaucoup des jeunes nigériens. À noter que le mouvement réformiste islamique *Izala*²⁵⁴ est très répandu dans cette partie du Nigeria, un courant au sein duquel Mohamed Yusuf (future leader de BH) a été formé avant de s'en détourner et de le combattre. Mécaniquement donc, ce mouvement devient très présent au Niger, notamment dans la zone de Diffa où, à l'époque, il contrôle deux des six mosquées principales de la ville, influant ainsi des Nigériens vivants à Diffa et ceux partis étudier (qui fréquentent la mosquée de Yousouf) ou travailler à Maiduguri. De retour au Niger, ces jeunes étudiants diffusèrent la pensée de leur leader sous diverses manières. À cela s'ajoute les prêches sur place de Aboubakar Shekau, alors adjoint et futur successeur de Yusuf à la tête de BH, qui aurait, par ailleurs, des liens de famille dans la région de Diffa. En conflit avec les autorités et les populations locales à Maiduguri, des fidèles nigériens de Yusuf (avec quelques ressortissants de Diffa) vont se regrouper pour former une communauté sectaire isolée dans le village de Kannama, à la frontière avec le Niger dès l'année 2000. Mais dès octobre 2003 ils sont violemment dispersés par les forces nigérianes, poussant certains d'entre eux à prendre la

²⁵¹ Niger : Constitution de la VIIe République, disponible du 25 novembre 2010 sur digithèque MJP : <http://mjp.univ-perp.fr/constit/ne2010.htm>

²⁵² Olivier MONNIER, « Les chrétiens du Niger attendent des réponses », *La Croix*, en ligne : <<https://www.la-croix.com>>, (envoyé spécial à Niamey) , publié le 17 mars 2016 (consulté le 12 avril 2017).

²⁵³ International Crisis GROUP, *Niger : un autre maillon faible dans le Sahel*, Rapport Afrique n°208, Septembre 2013, p. 28-29.

²⁵⁴ Mouvement d'inspiration wahabite qui est apparu au Nigeria en 1978 et qui est parfois qualifié d'éradicateur en raison de son nom officiel. Jama'at Izalt Al-bida wa Iqamat al-Sunna (La société pour l'éradication des innovations maléfiques et le rétablissement de l'orthodoxie). Voir « *l'Afrique, nouvelle frontière du djihad ?* » Marc-Antoine Pérouse de Montclos, édition La découverte, mai 2018.p. 230

fuite vers au Niger. Par la suite, un mouvement, relativement isolé, de jeunes issus du courant Izala, mais en rupture avec ce mouvement et en lien avec Yusuf, va se former à Diffa entre 2007 et 2008, autour de la mosquée centrale. Ces jeunes vont progressivement adopter une attitude plus radicale que les autres membres de l'Izala. Leur reprochant de se contenter de critiquer la corruption de l'État tout en conservant des liens avec lui. Ils lancent alors une campagne d'adhésion à la Yusufiyya, s'en suit l'ouverture de leur lieu de culte propre à eux entre octobre et novembre 2008 dans le quartier de Diffa Koura, à Diffa, avec le soutien financier d'El Hadj Kakabuno, un jeune commerçant kanouri local qui émerge. Il conduit le mouvement à Diffa avec l'assistance d'un jeune prédicateur peul, Sayyedi, originaire du Fulatari (département de Maine Soroa) qui fréquentait également Maiduguri. En juillet 2009, alors que la tension et la propagation du mouvement montent à Maiduguri, bon nombre des partisans nigériens de Yusuf à Diffa vendent leurs biens, divorcent parfois de leurs femmes ou les incitent à les suivre et rejoignent leur mentor avec l'idée de « faire le jihad contre le gouvernement nigérian »²⁵⁵ - nous y reviendrons dans notre chapitre 3.

À partir de 2009, c'est l'escalade de la violence entre les forces de sécurité nigérianes et les partisans de Yusuf, notamment avec l'assassinat de ce dernier. C'est la montée de la violence massive à Maiduguri particulièrement et dans bien d'autres villes du nord du Nigéria. Des partisans nigériens et nigériens, vont prendre encore refuge au Niger et fondre dans la population. Ce repli fait ainsi de la région de Diffa une base arrière pour le financement et de ravitaillement divers pour le mouvement BH. Ce dernier installe alors toute une économie, en créant un réseau de personnes bénéficiant de l'insurrection sans nécessairement s'y affilier, qui interviennent en tant que fournisseurs, revendeurs, transporteurs pour le compte du mouvement. La violence devient alors une alternative pour le contrôle du réseau. Certaines opinions font le lien entre l'assassinat du président de la chambre de commerce de Diffa en mai 2015, opposé aux rackets que les militants de BH exercent sur les grands commerçants de la région²⁵⁶.

Le mouvement utilise alors ses moyens pour recruter dans la région, en complétant l'appel au jihad par des bénéfices matériels concrets. À Goudoumaria (à 200 km de Diffa) des ex-combattants de la secte djihadiste, décidant de se repentir confie leur honte, c'est le cas de Baba Gana, âgé de 32 ans, qui dresse un bilan sévère de ses années dans la secte BH.

²⁵⁵ International Crisis GROUP, *Le Niger face à Boko Haram : au-delà de la contre-insurrection*, Rapport Afrique de Crisis Group N°245, février 2017, p. 5-6.

²⁵⁶ Ibidem, p. 7

« J'ai plus appris à tuer qu'à lire le Coran », dit-il, reconnaissant avoir rejoint les rangs djihadistes par appât du gain. Il y a trois ans, des combattants de la secte ont attaqué le camion de ce transporteur, originaire d'une petite ville nigériane frontalière du Niger. Il a suivi son véhicule confisqué et a fini par s'enrôler, séduit par les promesses d'argent. « Au début, je touchais 35 000 nairas (82 euros au cours actuel) par semaine », précise-t-il, regard sombre et corps sec »²⁵⁷.

Des locaux ont bien été recrutés : le mouvement propose beaucoup de moyens attirant les jeunes tels que des emprunts d'investissement aux jeunes, qui souhaitent ouvrir des petits commerces ou l'achat de véhicules de transport, des sommes d'argent à l'engagement, des promesses de salaires ou de motocyclettes et des perspectives de mariage. En particulier, ce dernier il séduit considérablement les jeunes, parce que dans le contexte culturel local, le mariage est un élément essentiel pour le construit identitaire²⁵⁸.

Ce passage nous démontre les moyens utilisés par l'insurrection pour recruter de jeunes individus. Ces derniers à leur tour vont permettre à l'insurrection de se financer à travers des activités de rackets, du commerce entre autres. La figure ci-dessous nous donne un aperçu des secteurs d'attraction des jeunes du Manga. Ceci vient conforter l'hypothèse de Lori-Anne Théroix-Bénoni, dans l'étude qu'elle a menée sur le recrutement des jeunes gens dans les groupes armés. Selon l'auteur, et comme nous l'avons constaté par ailleurs sur le terrain, dans le cas précis de la région de Diffa, bien au-delà des facteurs souvent mis en avant, c'est-à-dire la radicalisation religieuse et le chômage, « les raisons pour lesquelles ils se retrouvent impliqués dans ces groupes sont multiples et elles interagissent entre elles. Et si on doit véritablement identifier les facteurs principaux, l'on s'aperçoit que les logiques de protection de soi, de sa famille et de son activité génératrice de revenus arrivent bien avant les raisons souvent mises en avant »²⁵⁹.

Par recrutement pour le terrorisme il faut entendre le fait de « solliciter des personnes en vue de perpétrer des infractions terroristes, individuellement ou collectivement, que ce soit en commettant directement ces infractions ou en participant ou en contribuant à leur

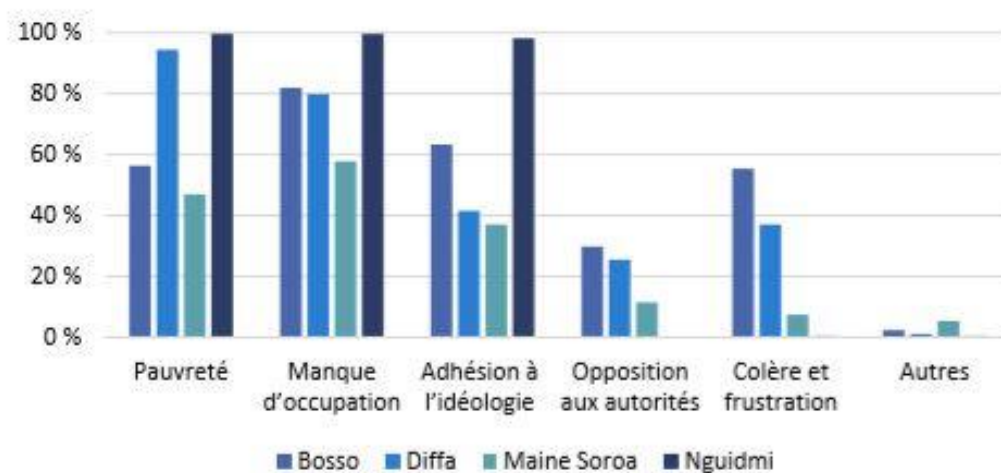
²⁵⁷ Joan TILOUINE, « Un repentir de Boko Haram : « J'ai plus appris à tuer qu'à lire le Coran » », *Le monde Afrique*, en ligne : <<http://www.lemonde.fr/afrique>>, Goudoumaria, Niger, envoyé spécial Le Monde/Afrique publié 31 août 2017 (consulté le 21 janvier 2017).

²⁵⁸ International Crisis GROUP, *Le Niger face à Boko Haram : au-delà de la contre-insurrection*, op-cit, p. 7

²⁵⁹ Julien CHONGWANG, « Pourquoi les jeunes rejoignent les groupes armés au Mali », *Rapprocher la science et le développement*, en ligne : <<https://www.scidev.net>>, Publié le 01/03/17.

commission »²⁶⁰. Le graphique ci-dessous nous donne également un aperçu sur le recrutement dans la région de Diffa.

Figure 2 : Les facteurs d'attraction vers le terrorisme selon une enquête dans la région



Source : Enquête de terrain (Diffa) sur la perception de la sécurité frontalière par les communautés. OIM 2017

Ce graphique démontre à quel point, les différentes raisons pouvant pousser les populations vers le terrorisme sont présentes dans pratiquement toutes les communes de la région, même si c'est à des fréquences différentes. Ainsi, la remarque flagrante est que les adhérents sont des désœuvrés en manque d'occupation. On voit également que l'une des communes les plus touchées par le phénomène (N'Guigmi et Diffa) la mobilisation est forte pour une raison liée à la pauvreté alors que l'adhésion à une idéologie est beaucoup évoquée à Bosso et à N'Nguigmi.

Un constat important, dans la région, est la tendance commune chez les religieux, dans leur discours et en dehors d'un aspect politique idéologique explicite, est leur volonté affichée « de dédouaner » la religion musulmane, qui selon eux, n'est pas à l'origine de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Un imam d'une mosquée de la voie Tijaniyya à Kabelewa défend clairement que « *L'extrémisme violent soit lié aux banditismes et n'ait rien à avoir avec l'islam. Le vol, le viol, le meurtre... ce n'est pas de l'islam* »²⁶¹. C'est une position qui est exprimée par 72% des interviewés de la mission d'étude sur la radicalisation et l'extrémisme violent dans la

²⁶⁰ Rapport de la commission au parlement européen et au conseil sur la mise en œuvre de la décision-cadre 2008/919/JAI du Conseil du 28 novembre 2008 modifiant la décision-cadre 2002/475/JAI relative à la lutte contre le terrorisme.

²⁶¹ Dr Ibrahim MOUSSA, Mme Badaye Cherif FADJIMATA et Boubacar Amadou Ali et Oumarou Makama BAWA, *Etude sur les causes et les dynamiques de la radicalisation et l'extrémisme violent dans les régions de Diffa – Tillabéri*, mission d'étude, ONG Internationale Oxfam Niger, Juillet 2017, p. 16

région que Oxfem a pilotée. Ces insistant surtout sur des causes sociales telles que l'exclusion, la pauvreté et/ou la révolte des jeunes.

À partir de 2014, le long de la Komadougou, des jeunes nigériens radicalisés vont sillonner les villages où ils tentent d'identifier, de convaincre et de convoier des jeunes femmes des villages kanouri vers les zones tenues par BH de l'autre côté de la frontière. Le retour des combattants nigériens partis rejoindre le mouvement de l'autre côté de la frontière, avec des moyens financiers considérables, leur offrant une prospérité et un certain privilège (fruit des pillages et des récompenses accordées par le mouvement), attire l'attention des jeunes qui deviennent des nouvelles recrues. C'est ainsi que plusieurs centaines de jeunes Nigériens auraient rejoint le mouvement BH, certains par conviction et d'autres par opportunité et appât du gain²⁶².

À partir de là, il est important de situer l'analyse des religieux locaux sur cette question de radicalisation. Toujours selon la mission d'étude dans la région de Diffa réalisée par Oxfam, l'argumentation de 85% des leaders religieux interrogés s'enracine dans l'idéologie. Pour eux, la radicalisation des jeunes est due à un refus catégorique de suivre *le droit chemin* (même si le sens de ce qualificatif est ambigu). Pour eux, c'est la responsabilité des jeunes instruits en arabe (disposant des connaissances du Coran) : ils sont à la base de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans la région notamment. Selon un religieux et imam de vendredi à Diffa enquêté, la « *radicalisation et le refus de suivre le droit chemin. C'est généralement les instruits (en islam) qui se radicalisent* »²⁶³ en définissant l'extrémisme violent comme « *une transformation des connaissances acquises suivant une idéologie pour amener les autres à y adhérer même par la violence* ». Dans le même sens, un imam et prédicateur de Mainé Soroa définit la radicalisation comme « *le fait d'être borné, figé et ne pas accepter les idées des autres* »²⁶⁴.

Il est intéressant ici d'observer le rôle d'une autre catégorie qui pense autrement, mais qui a n'est pas leader dans cette action : le groupe des personnes scolarisées qui, le plus souvent, sont des fonctionnaires. Eux voient un lien de cause à effet entre les concepts de radicalisation et de l'extrémisme. Dans leur discours, sans certifier que l'islam soit la cause de la violence, ils

²⁶² International Crisis GROUP, *Le Niger face à Boko Haram : au-delà de la contre-insurrection*, op-cit, p. 7

²⁶³ Ibrahim MOUSSA, Mme Badaye Cherif FADJIMATA et Boubacar Amadou Ali et O. Makama BAWA, op-cit, p. 15

²⁶⁴ Ibidem, p. 16

pensent que les individus font une mauvaise interprétation des textes religieux. Selon l'enquête, 63% de cette catégorie suppose qu'il existe deux types de radicalisés dans la région²⁶⁵ :

- Les jeunes engagés, ayant étudié l'islam, mais sans avoir une bonne analyse ni une interprétation correcte des textes. Cette catégorie de jeunes à la ferme conviction de « servir la religion » et s'engage pour un jihad sincère à la limite de leurs faibles connaissances. Généralement ces derniers occupent les positions de leader dans la hiérarchie guerrière des extrémistes.

- Il existe également une deuxième catégorie de jeunes qui n'ont pas de connaissances religieuses, mais se radicalisent pour des fins matérielles. Ils obéissent naïvement aux ordres qui les poussent à poser des actes violents. Ces sont des soldats incultes, mais obéissants appréciés des djihadistes.

Au-delà de cette catégorisation, la forme plurielle de cet extrémisme nous conduit à nous interroger sur, les causes principales de la radicalisation et de sa manifestation dans la région de Diffa. S'agissant des causes, elles sont aussi diverses que variées et s'interagissent entre elles comme nous l'avons vu plus haut. Au-delà des discours qu'on entend par-ci par-là qui rappellent les causes évidentes quasi universelles de la radicalisation, l'enquête de Oxfam réalisé en 2017 dans la région de Diffa nous donne un aperçu global des causes de cette radicalisation et extrémismes violent. Regroupés par catégorie et peuvent être réorganisés selon différents types de causes : les causes socioéconomiques, les causes culturelles, les causes politiques et les causes religieuses.

²⁶⁵ Ibidem, p. 16-17

Figure 3 : Facteurs d'intensité de la radicalisation et extrémisme violent dans la région de Diffa



Source : données du terrain, avril 2017 de la mission d'étude Oxfam dans la région de Diffa

Quant à comment elle se manifeste, c'est-à-dire les éléments qui marquent le passage du moment transitoire au passage à l'acte (rejoindre le mouvement), cela est illustré par des témoignages. Ainsi, selon un réfugié à Nguigmi, père d'un jeune radicalisé « *la radicalisation et l'extrémisme violent dans la région de Diffa se manifestent chez l'individu par des prises de position violentes et antagonistes par rapport à toute forme d'État ou d'autorité. Il commence par un refus de l'autorité parentale et sort du cadre familial* »²⁶⁶. Un autre témoignage (un détenu qui veut garder l'anonymat) le complète en affirmant que « *l'individu devient tout d'abord silencieux, ou parle seul, mange des aliments tels que les dattes, porte des habits noirs et se coiffe rarement* »²⁶⁷. Un cadre de l'administration à Bosso interrogé par la mission de Oxfam atteste que « *l'endoctrinement commence par un changement subit de comportement qui se manifeste par une rébellion dans le cercle familial, dans le milieu scolaire quand il s'agit d'un élève, dans les écoles coraniques et dans certains lieux fréquentés par le jeune* »²⁶⁸.

Ici, il est important d'évoquer cet aspect parce que, même si on suppose que tous les djihadistes sont des terroristes et inversement, les symptômes et les raisons d'adhésion à l'idéologie sont différentes. Ainsi un djihadiste de BH est différent d'un djihadiste syrien ou

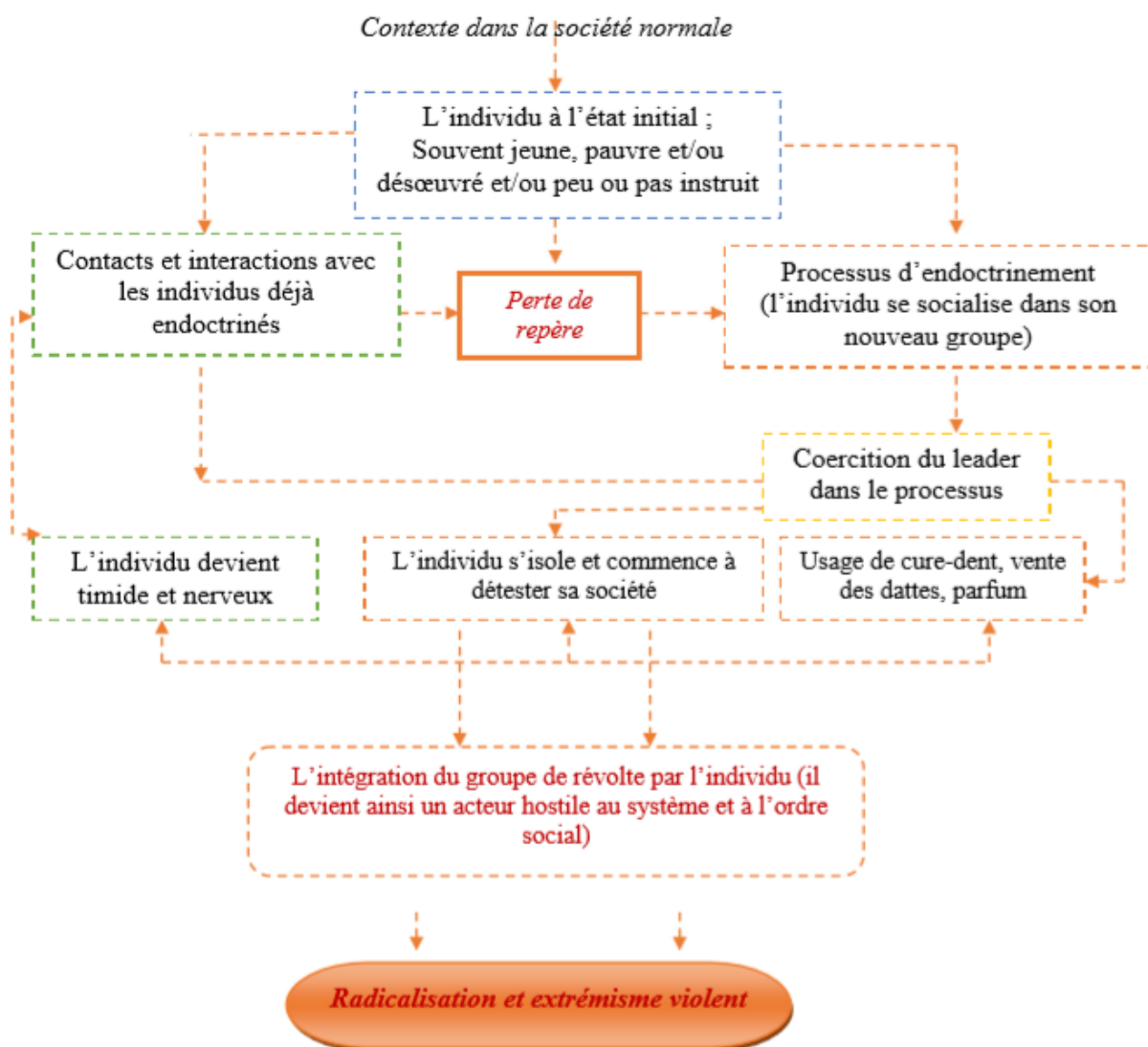
²⁶⁶ Ibidem, p. 18

²⁶⁷ Ibidem

²⁶⁸ Ibidem

français (qui, d'après l'analyse d'Armin AREFI, peut être motivé par l'inaction occidentale face aux massacres perpétrés par Bachar el-Assad contre sa propre population et qui aurait favorisé le départ de djihadistes français pour la Syrie)²⁶⁹. Ils ont des profils différents et agissent différemment, même si leur point commun c'est leur objectif qui consiste à commettre la terreur pour faire valoir leur volonté. La figure ci-dessous nous donne un aperçu de la trajectoire qui transforme un fils duMmanga, d'un individu normal à un extrémiste radical et violent (djihadiste).

Figure 4 : Cadre conceptuel du processus conduisant à la violence extrémiste dans la région de Diffa



Source : données du terrain, avril 2017 de la mission d'étude Oxfam dans la région de Diffa

²⁶⁹ Armin AREFI, « Pourquoi des Français sont attirés par le djihad », *Le Point International International*, en ligne : <Le Point.fr>, Publié le 09 septembre 2014 (consulté le 13 février 2017).

Il ressort clairement de tout ce qui précède, que l'idéologie du mouvement intégriste s'est installée progressivement dans le manganèse en profitant de l'attachement que la population a avec la religion. Tout de même, il vient du nord Nigeria, donc importé, en partie, mais a été reçu facilement par certains jeunes nigériens de la région et que ces jeunes consistaient un danger pour le pays. Tel que l'illustre le témoignage d'un prédicateur de Diffa, préférant garder son anonymat pour des raisons de sécurité, il s'appelle alors « imam Abakar », il témoigne avoir « *senti le danger et mis en garde les autorités nigériennes* » très tôt. Dès 2006, il a essayé sans succès de ramener les islamistes nigériens Mohammed Yusuf et Abubakar Shekau dans le « vrai chemin de l'islam ». Cette même volonté de vouloir redresser la situation dont il mesure le danger le conduit à vouloir rencontrer le leader de l'insurrection Mohammad Yusuf, il part alors à sa rencontre dans son centre baptisé « Ibn Taymiyya » à Maiduguri, un endroit où il prêche, enseigne et reçoit. Entre 2006 et 2007, ils se sont vus trois fois, mais selon Imam Abakar il n'y avait rien à faire pour ramener Yusuf à la raison. Il s'étonne même de sa médiocre connaissance islamique. Contrairement à ce qu'il a fait croire, Mohammed Yusuf n'a pas étudié la théologie en Arabie saoudite, c'est du moins le ressenti qu'aurait eu Abakar²⁷⁰. Ce dernier s'exprimait ainsi : « *J'ai pointé ses erreurs et, parfois, il en était bien conscient. Je lui ai donné un livre sur le takfir (déchéance du statut de musulman). Quelques mois plus tard, il m'a dit l'avoir lu à moitié. Puis il m'a dit l'avoir perdu. Il me disait qu'il rectifierait ses prêches petit à petit. Une fois, nous sommes allés le voir avec de nombreux marabouts et érudits pour le lui rappeler, mais il nous a répondu qu'il ne pouvait plus faire sortir ses idées de la tête des gens. Il interdisait les études dans les autres écoles coraniques que la sienne et beaucoup de ses disciples avaient déchiré leurs diplômes. Mais il déformait les textes* »²⁷¹.

Cette détermination de l'imam Abakar, de même que son voyage en quête du débat contradictoire pour la peur du danger qui prévaut, interroge sur la présence sur place des prédicateurs partisans de cette idéologie. Il est évident que Diffa, à travers ses propres enfants, a servi d'arrière base pour le mouvement. L'insurrection va d'ailleurs faire usage de cet atout pour faire incursion sur le territoire nigérien, en utilisant ses combattants locaux qui leur fournissent, entre autres, des renseignements. Selon Aboubakar Hamadou Marah alors préfet

²⁷⁰ Joan TILOUINE, « Au Niger, l'imam salafiste qui n'a pas pu empêcher Boko Haram de commettre des massacres », *Le monde Afrique*, en ligne : <<http://www.lemonde.fr/afrique>>, Reçit, envoyé spécial Diffa (Niger), publié le 03 septembre 2017 (consulté le 20 octobre 2017).

²⁷¹ Ibidem

de Bosso : « *Nous savons qu'il y a des éléments de Boko Haram dans la ville. Tout le problème est de savoir qui est qui* »²⁷².

Toutefois, ce qui est certain, en BH, existe quelque chose de très fort qui a pu attirer les jeunes de Diffa les rendant des djihadistes redoutables. Pour le résident du palais du Katzelma, le chef de canton de la Komadougou, chef traditionnelle de Diffa, « *La secte a joué à fond sur le sentiment d'appartenance des jeunes à la « nation kanouri » regroupant les Kanouri du Cameroun, du Niger, du Niger et du Tchad. Elle a également surfé sur le sentiment d'abandon par l'État central éprouvé par certains jeunes Diffaëns qui ont pensé trouver dans leur ralliement à Shekau la réponse à des problèmes réels* »²⁷³.

En définitive, il est évident que ce qui précède ne vient que conforter la thèse d'Alain ANTIL, car même si la tendance radicale et violente n'a pu qu'être importée dans la région de Diffa, elle a certainement trouvé un terrain relativement préparé, du moins compatible avec ces idéaux. En effet, le terrorisme est un fait réel dans la région, les djihadistes, aussi bien locaux qu'étranger commettent leurs exactions sur la frontière, et déstabilise aussi bien la partie nigérienne que nigériane. C'est une situation complexe qu'il faut étudier, surtout quand certains grands responsables de l'insurrection sont du manga, tel que Kaka Bounou, connu comme le banquier qui "recrute les jeunes" pour le compte de l'insurrection djihadiste, mais aussi, comme responsable des attaques et attentats, perpétrés à Diffa et Bosso en février 2015.

b- Une incursion anticipée dans une situation explosive ?

Après avoir fait régner la terreur dans la partie dans le nord-est du Nigeria et nargué les autorités, BH a fait incursion sur le Cameroun avant d'attaqué le Niger à son tour en février 2015 comme nous le soulignons plus haut : « *Après le Cameroun, le Niger subit à son tour des attaques de BH sur son territoire. Les insurgés contrôlent depuis novembre un chapelet de villages côté Nigeria sur une bande frontalière de 350 kilomètres. Les djihadistes ont mené des incursions tactiques, des exactions, et des opérations de recrutement avant de passer à un mode*

²⁷² Jean-Louis Le TOUZET, « Les réfugiés ont autant peur de l'armée que de Boko Haram », *Liberation*, en ligne : <<http://www.liberation.fr>>, Envoyé spécial à Bosso et Diffa (Niger), publié le 11 mars 2014 (consulté le 15 juin 2017).

²⁷³ Seidik ABBA, « Retour à Diffa, ville de ma jeunesse merveilleuse engloutie par Boko Haram », *Le Monde*, en ligne : <<http://www.lemonde.fr>>, Série (5/5). Le journaliste déambule dans la ville de son enfance, au sud-est du Niger, meurtrie par la secte islamiste nigériane. envoyé spécial, publié le 21 avril 2017 (consulté le 20 mai 2018).

réellement offensif en février : tirs d'obus, tentatives d'action de sabotage, incursions au sol et attentats suicides »²⁷⁴.

C'est en ces termes qu'un reportage de la Radio France International (RFI) parle d'incursion de BH sur le territoire nigérien. D'abord, avant cette incursion, la tension avait atteint son paroxysme sur la bande frontalière, créant ainsi un climat tendu pour les habitants qui était dans un dilemme de partir ou rester, mais surtout l'armée qui se retrouve en tête à tête avec les combattants de BH. Toujours dans le même reportage de RFI, réalisé en compagnie de l'armée nigérienne en patrouille, par le lieutenant Idrissa notamment, nous rapporte le face-à-face fragile entre les deux camps, en illustre cette image.

Figure 5 : Timide face à face entre l'armée régulière du Niger et éléments Boko haram



Crédit photo RFI face à face sur la frontière entre éléments de Boko haram et militaires nigériens à Bosso à l'Est du Niger

Cette image au bord de la rivière Komadougou Yobé, en sa période du niveau baissé, met en évidence le climat tendu, mais passif entre une zone occupée par des insurgés au Nigeria et l'armée régulière en territoire nigérien. Sur leur qui-vive, les deux côtés s'observent dans un silence et des échanges rares selon des témoignages. Nous sommes à la porte de l'explosion de la situation qui intervient le 6 février 2015 dans les villes Bosso et Diffa, deux villes distantes

²⁷⁴ Nicolas CHAMPEAUX, « Sur les trace de Bono Haram: Niger à l'heure du face à face », *Radio France International*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, Reportage RFI, publié le 27 février 2015 (consulté le 12 janvier 2016).

de 100 km, c'est la première fois que BH effectue des incursions massives au Niger²⁷⁵. Pour certaines opinions nigériennes, cette incursion a été provoquée par les propos du président de la République, d'abord, quand il déclare « *je suis Charlie* » en marge de la marche républicaine de Paris le 11 janvier 2015 suite aux attentats des jours précédents en France²⁷⁶. À cela s'ajoute son accueil, à Niamey le mardi 20 janvier, d'une vingtaine des pays pour la mise en place d'une force commune (future Force multinationale Mixte) permettant de contrer l'avancée en puissance de BH²⁷⁷. Dans les mêmes coulisses, l'Assemblée nationale du Niger se prononcera, le lundi 9 février 2015, sur l'engagement des forces armées nigériennes à combattre BH au Nigéria, aux côtés du Cameroun, du Nigéria et du Tchad²⁷⁸. Il est important de s'intéresser à la perception populaire de cette question d'insécurité liée au terrorisme, il faut savoir qu'un discours d'un *complot de l'extérieur* (théorie de complot) revient souvent dans les conversations et nourrit une hostilité grandissante à l'encontre de l'Occident, particulièrement les Français et des Américains. Selon une enquête de Antonin Tisseron de l'Institut Thomas More et selon des expressions qu'il a recueillies, notamment d'une jeune nigérienne, ces deux pays seraient « *derrière toutes les formes de terrorisme* ». *Tous deux (français et des Américains), en effet, mentiraient sur les raisons de leur présence, allant même jusqu'à entretenir une violence servant leurs intérêts idéologiques, géostratégiques et géoéconomiques suivant une topique de la domination destinée à contrôler l'Afrique et à empêcher son émergence. Comment expliquer le cas échéant, est-il argué, une intervention militaire en Libye contre Kadhafi dont les conséquences vont encore peser plusieurs années sur la sous-région ? Pourquoi les combattants de BH poursuivent-ils leurs attaques en dépit des efforts réalisés par les partenaires internationaux des États du bassin du lac Tchad ? Comment comprendre que la secte nigériane puisse encore mener des actions offensives en dépit des multiples outils de renseignement dont disposent les Français et les Américains ?* »²⁷⁹. Un jeune juriste nigérien

²⁷⁵ Union UA AFRICAINE, *Analyse Préliminaire sur les incursions de Boko Haram au Niger*, Commission de l'UA, UA, Alger, le 8 Février 2015, p. 1-3, Alger, le 8 Février 2015.

²⁷⁶ Christophe BOISBOUVIER, « Mahamadou Issoufou: «Nous sommes tous Charlie» », *Radio France Internationale RFI*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, Entretien avec le président Issoufou, publié le 12 janvier 2015 (consulté le 11 juillet 2017).

²⁷⁷ Dorothee THIENOT, « Sécurité : à Niamey, la communauté internationale s'est réunie contre Boko Haram », *JeuneAfrique*, en ligne : <<http://www.jeuneafrique.com>>, Envoyée spéciale à Niamey, publié le 20 janvier 2015 (consulté le 11 juillet 2017).

²⁷⁸ Pierre LONGERAY, « Boko Haram pénètre au Niger pour la première fois », *Vice News*, en ligne : <<https://news.vice.com>>, publié le 06 février 2015 (consulté le 12 juin 2017).

²⁷⁹ Antonin TISSERON, « Regards locaux sur le terrorisme. Quelques remarques à propos du Niger », *Dynamiques Internationales: Institut Thomas More, GRIP*, n° 12, janvier 2017, p. 8.

interviewé estime pour sa part que : « *Si la lutte n'est pas efficace, c'est parce que les partenaires stratégiques ne jouent pas franc-jeu* »²⁸⁰.

Il faut noter que ces critiques, exacerbées fin avril 2015 par l'attaque de BH sur l'île de Karamga²⁸¹, renvoient à la prégnance des théories du complot et à des fantasmes largement répandus. Sans oublier, à l'échelle mondiale, au cœur du débat sur les principales dimensions internationales du phénomène de terrorisme apparaît l'implication importante d'États²⁸², souvent, dans leur but de satisfaire un besoin politique à court ou moyen terme.

Il est naturel qu'un État se protège contre toute menace, de surcroît quand elle est à ses portes, tel le cas de BH pour le Niger. Mais ceci va provoquer l'agitation de l'insurrection nigérienne contre le Niger, un pays qu'il épargnât jusqu'à lors. En illustre la vidéo du leader du mouvement Aboubacar Chekaou, datant du 20 janvier, dans laquelle il formule des menaces directes contre le Niger en ces termes :

« *Mahamadou Issoufou "Tu vas voir, président du Niger, tu vas voir. Tu fais partie de ceux qui sont allés compatir avec le président français François Hollande, le petit-fils de Charlie* »²⁸³.

Cette menace va donc se matérialiser à travers cette incursion du 6 février, une première, mais avant laquelle le mouvement contrôle une partie importante de la partie nigérienne de la frontière commune. Cette occupation de proximité lui permet alors de commettre des actions relativement isolées sur le territoire nigérien, comme lorsqu'il a été soupçonné d'avoir assassiné un muezzin à Diffa, le 12 janvier de la même année et attaqué une mosquée de la même ville quelques jours auparavant, le 5 janvier causant la mort d'un civil²⁸⁴. Cette incursion aurait été précipitée par cette mobilisation d'envergure et collective. Mais elle n'a pas été une surprise, même si elle a été précédée par des petites attaques de ravitaillement et d'assassinat, selon l'opinion publique, comme nous le soulignons plus haut, et que le confirme le préfet de Mainé-Sorao dans une interview accordée en octobre 2015 :

²⁸⁰ Ibidem

²⁸¹ C'est la première attaque d'envergure que l'insurrection avait commise (une source évoque même plus de 2 000 membres du groupe islamiste) et qui a coûté la vie à un cinquantaine des militaires. C'est une attaque qui a semé la désolation au sein des forces de défense et de sécurité nigérienne, elle avait fait couler beaucoup d'encre et de salive dans le pays. Avec ce bilan très lourd dans les rangs des soldats, cet épisode avait même semé le doute au sein de l'opinion quant à la capacité opérationnelle des forces sécuritaires à faire face aux terroristes

²⁸² Mario BETTATI, *Le terrorismes, les voies de la coopération internationale*, op-cit, p. 147

²⁸³ Jeune AFRIQUE, « Boko Haram : Shekau menace Déby, Biya et Issoufou », *Jeune Afrique avec l'Agence France Presse AFP*, en ligne : <<http://www.jeuneafrique.com>>, publié le 21 janvier 2015 (consulté le 13 juillet 2017).

²⁸⁴ Union africaine, op-cit, p. 2

« Les suretés ont compris que tôt ou tard BH ferait incursion au Niger, ils ont occupé des villes et villages frontaliers importants, comme Damasak, ils ont chassé les occupants et qu'il fallait s'attendre à une continuité de la conquête territoriale vers tout l'espace habité par les Kanuri ou la proximité immédiate du Nigeria »²⁸⁵.

Depuis le début de cette crise qui commence en réalité depuis 2014, la situation a connu toute une série de basculements, à savoir la gestion des déplacés, aussi bien internes qu'externes, la multiplication des attaques, les ripostes des armées régulières, les prémices d'une crise humanitaire en passant par le nombre important des victimes aussi bien militaires que civiles. L'ensemble de ces traumatismes, affectant le mode de fonctionnement sociétal, ont concassé les échanges sur la bande frontalière. La militarisation de la zone et l'évacuation du Lac Tchad par les autorités nigériennes, ont par la suite asphyxié l'économie locale, à cela s'ajoute les restrictions administratives mises en place dans le cadre de l'état d'urgence. Nous allons éplucher cela dans la section qui suit.

Section 2 : L'état d'urgence ; entre solution sécuritaire et asphyxie économique

Nous entamons ce paragraphe avec ce passage des Wanda Mastor et François Saint-Bonnet dans leur article intitulé « *De l'inadaptation de l'état d'urgence face à la menace djihadiste* » :

« En septembre 2001, le président des États-Unis a déclaré la « guerre au terrorisme ». En novembre 2015, le président français lui a emboîté le pas en déclarant : « La France est en guerre. » Il s'agit d'une guerre angoissante et sidérante, car on connaît mal l'ennemi. Faut-il aller le débusquer sur son terrain comme l'ont tenté les Américains ? Telle l'Hydre, un autre terroriste prendra la place de celui qui a été subjugué. Faut-il refermer ses frontières et se barricader ? Tels des chevaux de Troie, les djihadistes agissent à l'intérieur des États occidentaux. Faut-il surveiller l'ensemble de la population en caressant l'espoir de prévenir la commission d'attentats ? Tel Argus (ou Panoptès : « celui qui voit tout ») avec ses cent yeux, endormi par quelque musique, l'ennemi est en mesure de tromper la vigilance des plus sagaces agences de renseignement. Même si la connaissance du terrorisme djihadiste progresse, elle reste lacunaire. Or, si l'on en croit Sun Tzu : « Qui connaît l'autre et se connaît lui-même peut livrer cent batailles sans jamais être en péril. Qui ne connaît pas l'autre, mais se connaît lui-même, pour chaque victoire, connaîtra une défaite. Qui ne connaît ni l'autre ni lui-même perdra

²⁸⁵Issaka MAI SALLE, préfet départemental de Mainé-Soroa, interview accordé dans le cadre d'étude de faisabilité de Monsieur MOUSSA, 25 octobre 2015 à Mainé soroa.

inéluclablement toutes les batailles » (*L'Art de la guerre*) »²⁸⁶. Ceci interroge sur l'approche du Niger de sa lutte contre les attaques de BH sur son territoire.

La dégradation de la situation sécuritaire sur l'ensemble de la région interpelle les autorités politiques de la région, le Niger, pour sa part, suite à l'incursion de BH et de l'envergure de la situation ; les élus inscrivent la question sur leur agenda politique. Toutes les grandes villes frontalières nigériennes sont occupées telles que Douchi, Damassak, maloumfatorie...etc., il faut agir. La crainte s'installe dans les esprits. Aristote écrivait dans son ouvrage « Politique » : « *La crainte rend plus attentif à la sûreté de l'État. Ceux donc qui veillent à son salut doivent feindre de temps en temps quelques dangers ou rapprocher des périls qui sont éloignés pour que les citoyens alarmés restent toujours sur le qui-vive comme une garde de nuit* »²⁸⁷. Ces lignes nous rappellent alors la réaction des élus nigériens qui s'interrogent sur le devenir de la région de Diffa en ces termes :

*« Les députés nigériens de Diffa ont interpellé le gouvernement, le 30 décembre, sur la menace grandissante de BH dans leur région, frontalière du Nigeria où agit la secte islamiste. Ces élus de l'opposition sont inquiets, car ils voient de plus en plus de jeunes de la région qui rejoignent les rangs de BH - de l'autre côté de la frontière - contre de l'argent ».*²⁸⁸

Après un accord multilatéral avec les pays voisins (Tchad, le Niger, le Nigeria, le Cameroun et le Bénin) le 7 février 2015 pour mobilisation collective, le gouvernement de l'époque décrète le 10 février de la même année, l'état d'urgence pour la région de Diffa²⁸⁹, un régime juridique prolongée plusieurs fois depuis lors (jusqu'à cette année 2019), accordant des pouvoirs accrus aux forces militaires et de police, avec la mise en place d'un couvre-feu. Cette militarisation de la région donne lieu à des activités des forces et des manœuvres militaires de part et d'autre de la frontière entre les deux pays, soldant ainsi à la fermeture de plusieurs axes de passage des biens et des personnes. Ces décisions politiques et militaires indispensables selon les autorités donnèrent suite à un désastre humanitaire qui n'est pas sans conséquence (A) dans divers secteurs de la société (B) - une chose que nous avons pu observer nous-mêmes lors de nos déplacements sur le terrain. Cette section va nous apporter un aperçu de la situation.

²⁸⁶ Wanda MASTOR et François SAINT-BONNE, « De l'inadaptation de l'état d'urgence face à la menace djihadiste », *Pouvoirs*, n° 158, mars 2016, p. 51.

²⁸⁷ Cité par Alain JOXE, « Atlantisme et crise de l'Etat européen: la crise militaire », in *La crise de l'Etat*, sous la dir. de N. POULANTZAS, Paris, Puf, 1976, p. 295

²⁸⁸ Radio France Internationale RFI, « Niger: menace grandissante de Boko Haram dans la région de Diffa », *Radio France Internationale*, en ligne : <www.rfi.fr>, publié le 31 décembre 2014 (consulté le 23 mars 2017).

²⁸⁹ Organisation Internationale pour les Migrations OIM, *Projet de Renforcement de la Sécurité Frontières dans la Région de Diffa (Sedini)*, Librairie en ligne de l'OIM, 2016.

A- *L'état d'urgence, une mesure à conséquences néfastes ?*

De l'enfer à l'enfer ? écrivait de Benjamin Rutabana quand il évoque la situation poste génocide au Rwanda. Loin de comparer ce dernier avec la situation au Manga ou du Nord-Est du Nigeria, nous voulons ici relater le passage de la population d'une peine à une autre. Pour ce faire, nous essayerons de nous interroger entre deux situations, celle des déplacés nigériens qui ont fui la guerre et l'état d'urgence dans le nord-Est du pays pour rejoindre le Niger, qui finit aussi à son tour d'être dans un état d'urgence, donc d'un état d'urgence à un autre. Ou celle des habitants de Diffa qui agonisent économiquement depuis 2013 suite à l'état d'urgence dans les États du nord Nigeria, sur qui les restants des portes se referment suite l'état d'urgence dans la région de Diffa par les autorités nigériennes. Le constat est clair : cette décision, si elle est un besoin étatique et militaire impératif (a), est loin d'être une facilité pour les civils (b). État d'urgent, comme élément du droit, nous rappel l'affirmation de Sébastien Pellé : « *Le droit devient alors trop souvent l'instrument politique d'une réaction immédiate et symbolique aux drames qui agitent la société* »²⁹⁰. Notons ainsi, que l'état d'urgent constitue la première mesure prise par les autorités nigérienne face à la crise, quelle analyse y apporter ?

a- **Un besoin déterminant à court terme ?**

Mario Betatti écrivait "*l'absence d'une définition juridique générale du terrorisme explique largement pourquoi les États sont généralement conduits à répondre de manière empirique aux actes de violence*"²⁹¹. Est-ce le cas du Niger dans son combat contre l'incursion de BH à travers l'instauration de l'État d'urgence dans la région de Diffa ? Dans la compréhension de la formule « l'état d'urgence », il convient de s'interroger sur le sens de l'expression. Selon *Le dictionnaire des organisations* :

*« L'état d'urgence est un régime exceptionnel qui, certains troubles intervenants, renforce les pouvoirs de l'autorité administrative. C'est un régime intermédiaire entre l'état de siège et la situation normale »*²⁹².

Cette mesure a, donc, d'abord été instaurée au Nigeria le 14 mai 2013 dans trois États du nord (même si les gouverneurs de Borno, d'Adamawa et de Yobe sont fermement opposés vis-

²⁹⁰ Sébastien PELLÉ, « Quelles nouvelles incriminations en matière de lutte contre le terrorisme? », in *Le terrorisme nouveaux enjeux, nouvelles stratégies*, Acte du colloque, Pau le 25 novembre 2016, p. 61, Presses universitaires de Pau et des Pays de l'Adour, septembre 2017, p. 61.

²⁹¹ Mario BETTATI, *Le terrorismes, les voies de la coopération internationale*, op-cit, p. 153

²⁹² Alain MONToux, *Le dictionnaire des organisations: Dicojob: concepts et vocabulaire*, Publibook, 2012, t. 1, p. 244.

à-vis de l'État fédéral sur l'état d'urgence qu'ils jugent inutile et inefficace, pointant du doigt la montée des violences²⁹³). Ce sont les États frontaliers avec le Niger qui ont adopté alors cet état d'urgence en réponse aux attaques régulières de l'insurrection BH. Cette décision conduit alors l'armée nigérienne à lancer une offensive militaire contre l'insurrection dans ces États (à l'époque, le pays avait d'ailleurs incité son voisin le Niger à prendre des mesures plus musclées pour lutter contre BH²⁹⁴).

Cette violence, entre les conditions de l'état d'urgence et les attaques de BH, va se solder par une première vague de personnes déplacées (37 200 personnes à la fin de l'année 2013) qui vont traverser la frontière pour rejoindre le Niger. En 2014, BH va occuper des grandes villes le long de la frontière : le nombre des déplacés va ainsi augmenter pour atteindre 150 000 personnes à la fin de l'année 2014²⁹⁵. En fin 2017, selon les autorités nigériennes et humanitaires, plus de 240 000 personnes se trouvent dans la région de Diffa. Parmi elles, des réfugiés pour la plupart originaires du Nigeria, des déplacés internes, ainsi que des personnes qui reviennent dans leur pays d'origine après une période de déplacement²⁹⁶ (voir carte n°3). Alors que certains sont installés dans les camps des réfugiés, la majorité est accueillie chez des particulier ou par des personnes avec lesquelles ils ont des liens de famille.

*« Ce qui est exceptionnel à Diffa, c'est que parmi les déplacés, ils ne sont que 7 500 à vivre dans un camp de réfugiés. La majorité d'entre eux vit parmi la population locale qui est également confrontée à de grandes difficultés »*²⁹⁷ observait Filippo Grandi, Haut-Commissaire pour les Réfugiés, en visite dans la région en décembre 2016. En réitérant que *« le Niger est un exemple dont je parlerai dans le monde entier, je vous le promets »*²⁹⁸.

Donc c'est dans ce contexte, aggravé par l'incursion du 6 février, que l'état d'urgence sera décrété le 10 février par les autorités nigériennes. C'est une mesure militaire présentée comme nécessaire pour contrôler la situation qui déborde. Le Niger est en guerre désormais, avec un

²⁹³ Priscilla SADATCHY, « Boko Haram : un an sous état d'urgence », *Note d'Analyse du GRIP*, 3 juin 2014, p. 15.

²⁹⁴ Service Canadien du renseignement de sécurité SCRS, *Stabilité politique et sécurité en Afrique du Nord et de l'Ouest*, Publié dans le cadre de son programme de liaison-recherche, Canada avril 2014, p. 101, Points saillants de la conférence .

²⁹⁵ Jon EDWARDS, *Etude de cas du Niger*, Medecins sans frontières, Novembre 2016, p. 6, en ligne : <<https://arhp.msf.es>>, Août 2016.

²⁹⁶ Médecins Sans frontières MSF, « Le poids de la violence à Diffa, dans le sud-est du Niger », *Médecins sans frontières MSF*, en ligne : <<https://www.msf.fr>>, publié le 16 Mai 2017 (consulté le 13 juin 2017).

²⁹⁷ Louise DONOVAN, « Le chef du HCR félicite le Niger pour son aide aux réfugiés », *Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés*, en ligne : <<http://www.unhcr.org>>, publié le 13 décembre 2016 (consulté le 14 mars 2017).

²⁹⁸ Ibidem

ennemi suffisamment redoutable, car même s'ils ne sont pas insaisissables ils sont assez imprévisibles et n'ont aucune limite dans leurs actions. Le caractère asymétrique de la guerre rend l'état d'urgence plus que nécessaire pour y faire face, du moins d'un point de vue militaire et stratégique. C'est à travers cette mesure que les autorités militaires et politiques peuvent mettre en place une stratégie militaire, avec un effectif, en hommes et en matériel, qui va s'exposer, même dans des zones dites publiques, afin de faire face à ce danger toujours imminent.

Cette disposition de l'état d'urgence inventée par les Français pendant la guerre d'Algérie, notamment en 1955²⁹⁹, est souvent qualifiée de dispositif à géométrie variable. Mais elle a permis et permet toujours aux autorités de disposer d'un véritable éventail de mesures leur permettant de faire face à une situation dramatique ou même chaotique dans leur pays. Tel est le but des autorités comme l'indique à RFI un responsable militaire dans la région de Diffa : « *cela rend notre action contre BH plus efficace, notamment pour démanteler les cellules dormantes. L'armée peut en effet interpellier des suspects et mener des perquisitions sans mandat. C'est utile, car suite aux dénonciations de citoyens, nous menons encore des perquisitions tous les jours* »³⁰⁰.

C'est conformément au principe du *jus ad bellum*³⁰¹ que l'État, à travers ses militaires, fait usage de sa force armée. Parce qu'il incombe de sa responsabilité en tant qu'État d'assurer *grosso modo* la sécurité des biens et des personnes sur son territoire³⁰². Le gouvernement fait usage de ses pouvoirs de guerre afin de confronter l'insurrection, en passant par la reconnaissance des insurgés comme belligérants, chose qui lui rend possible l'application de l'ensemble du *jus in bello* en vigueur³⁰³. Comme nous avons eu à le mentionner dans notre introduction, l'État a alors fait recours à son autoconservation tel que Mireille Coustom nous l'évoque dans son ouvrage « *c'est une expression doctrinale rattachée à la théorie des droits fondamentaux selon laquelle l'État a le droit au maintien de son existence propre, au besoin de la force* »³⁰⁴. Ceci rejoint également la conception de l'État de Philip Bobbitt, dans sa pensée

²⁹⁹ Véronique CHAMPEIL-DESPLATS, « Histoire de lumières françaises : l'état d'urgence ou comment l'exception se fonde dans le droit commun sans révision constitutionnelle », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, Volume 79, février 2017, p. 205 à 227

³⁰⁰ Radio France Internationale RFI, « Niger: l'état d'urgence prolongé dans la région de Diffa », *RFI Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr/afrique>>, publié le 27 mai 2015 (consulté le 23 juin 2017).

³⁰¹ Connue sous le nom de « Droit de faire la guerre » ou « Droit de prévention de la guerre », le « Jus ad bellum, est l'ensemble des règles qui restreignent les parties à un conflit à l'usage de la force.

³⁰² David CUMIN, *Manuel de droit de la guerre*, Bruxelles, Larcier, 2014, p. 38-39.

³⁰³ David CUMIN, *Le droit de la guerre (Volume 3): Traité sur l'emploi de la force armée en droit international (Droit comparé)*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 1247.

³⁰⁴ Mireille COUSTON, *Droit de la sécurité internationale*, Bruxelles, Bruylant, 2016, p. 222.

qui tourne au tour de l'utilisation de la violence par les États, une utilisation qui leur donne une légitimité tant sur le plan interne qu'externe³⁰⁵.

Alors, à court et moyen terme l'état d'urgence est primordiale et sa prorogation dans la région de Diffa reste un besoin pour les autorités, comme l'indique des communiqués officiels : « *La situation sécuritaire dans la région de Diffa reste encore préoccupante avec un niveau de menace assez élevé dû aux attaques de BH* »³⁰⁶. Déclare Abdou kaza (alors gouverneur de Diffa à l'époque) à VOA Afrique.

Y égard de la gravité de la situation en 2015, selon les autorités, la proclamation de l'état d'urgence a permis de redonner espoir à la population qui a quittées de regagner le bercail, mais aussi son adhésion à collaborer et à dénoncer les complices. Cela a permis de mettre la main sur des individus suspectés membres ou collaborateurs de BH.

Lorsque l'on fait un point sur les trois années de guerre, avec les différentes prorogations de l'état d'urgence dans la région de Diffa et que l'on en prend en compte les sanglants revers qui ont été infligés à BH, malgré l'accalmie de l'année 2017, ce mouvement continue encore à disposer d'une capacité de nuisance et poursuit tout de même ses incursions répétées sur le territoire nigérien comme le témoignent les attaques menées à Toumour et Chetimari en janvier 2018. Mais au-delà de soutien militaire que cet état d'urgence et des effets positifs qu'il apporte en termes de satisfaction de certains objectifs, il convient de relever qu'il ne manque pas *d'effets pervers* (négatifs) sur les conditions de vie des populations, aggravant alors la situation économique et humanitaire, « *C'est le prix à payer pour notre sécurité* »³⁰⁷ » affirment les députés de la majorité présidentielle.

Par ailleurs, la main de fer des autorités nigériennes peut se comprendre à partir de leur constat selon lequel il existe des commerçants qui fournissent secrètement des vivres au groupe islamiste nigérien BH. Cela n'arrange pas leur combat contre l'insurrection, mais aussi cela risque de compromettre tous les efforts consentis dans la lutte contre BH atteste Mahamadou Dandano gouverneur de Diffa en ajoutant, lors d'une réunion avec les opérateurs économiques locaux à laquelle étaient aussi présents, des chefs militaires engagés dans le combat contre BH :

³⁰⁵ Stanislav J. KIRSHBAUM, « Philip Bobbitt et le nouvel ordre constitutionnel: les défis à la sécurité nationale et internationale », in *Les défis du système de sécurité*, sous la dir. de S. J. KIRSCHBAUM, Bruxelles, Bruylant, 2014, p. 2

³⁰⁶ Nicolas PINAULT, « L'état d'urgence prorogé de trois mois dans la région de Diffa au Niger, proche de la frontière du Nigeria », *Voa Afrique avec l'AFP*, en ligne : <<https://www.voaafrique.com>>, publié le 1er mars 2016 (consulté le 23 juin 2017).

³⁰⁷ Radio France INTERNATIONALE, Niger: l'état d'urgence prolongé dans la région de Diffa, *op-cit*.

« Nous avons constaté que de plus en plus de gens sont en train d'entretenir le commerce avec notre ennemi qui est BH (...) Nous avons pris la décision qu'à partir d'aujourd'hui, il va falloir arrêter cela (..) Nous leur avons clairement expliqué qu'il n'y a pas de différence entre un élément de BH et quelqu'un qui fait du commerce avec BH... Le message est passé. Dorénavant le même traitement infligé à BH sera réservé à ceux qui commercent avec lui »³⁰⁸.

Selon une source de l'AFP, à travers laquelle on peut comprendre à quel point les intéressés arrivent à contourner l'état d'urgence et ses restrictions, de même que le couvre-feu et les interdictions (partielles ou totales) sur le commerce du poisson et des poivrons et des ventes de carburant et d'engrais :

« Les commerçants stockent des vivres dans la broussaille, tout près de la frontière et « la nuit les éléments de Boko Haram viennent les chercher » en « déposant de l'argent au même endroit »³⁰⁹.

Cette complexité de la situation et la difficulté de sa gestion confirment la légitimité des restrictions de l'État d'urgence et fortifient sa prolongation spontanée jusqu'à l'apaisement. Mais comme nous le soulignons, il est également, en partie, la source de la souffrance des populations.

b- État d'urgence une mesure désastreuse ?

Qualifier cette mesure comme un phénomène sismique, précipice pour l'économie et la survie dans cette région, est devenu un discours banal qui fait presque l'humanité de la population locale cernée par notre étude. Les jeunes sont particulièrement affectés par cette mesure du fait que leurs activités sont en majorités interdites. Ceci est très visible quand on circule dans la ville de Diffa et ses environs, car l'état d'urgence a interdit certaines activités essentielles à l'économie locale telle que la pêche la culture de poivron et impose des restrictions de mouvements dans de nombreuses zones, en empêchant notamment la circulation des deux roues³¹⁰, et toute autre activité la nuit est également interdite dans toute la région, à travers la mise en place d'un couvre-feu. Dans un reportage de VOA Afrique Abacar Issa,

³⁰⁸ Jeune Afrique avec AFP, « Niger : les autorités mettent en garde les commerçants « complices » de Boko Haram », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://afrique.latribune.fr>>, publié le 30 septembre 2017 (consulté le 23 novembre 2017).

³⁰⁹ La Tribune AFRIQUE, « Le Niger met en garde les commerçants « complices » de Boko Haram », *La Tribune Afrique*, en ligne : <<https://afrique.latribune.fr>>, publié le le 02 octobre 2017 (consulté le 23 novembre 2017).

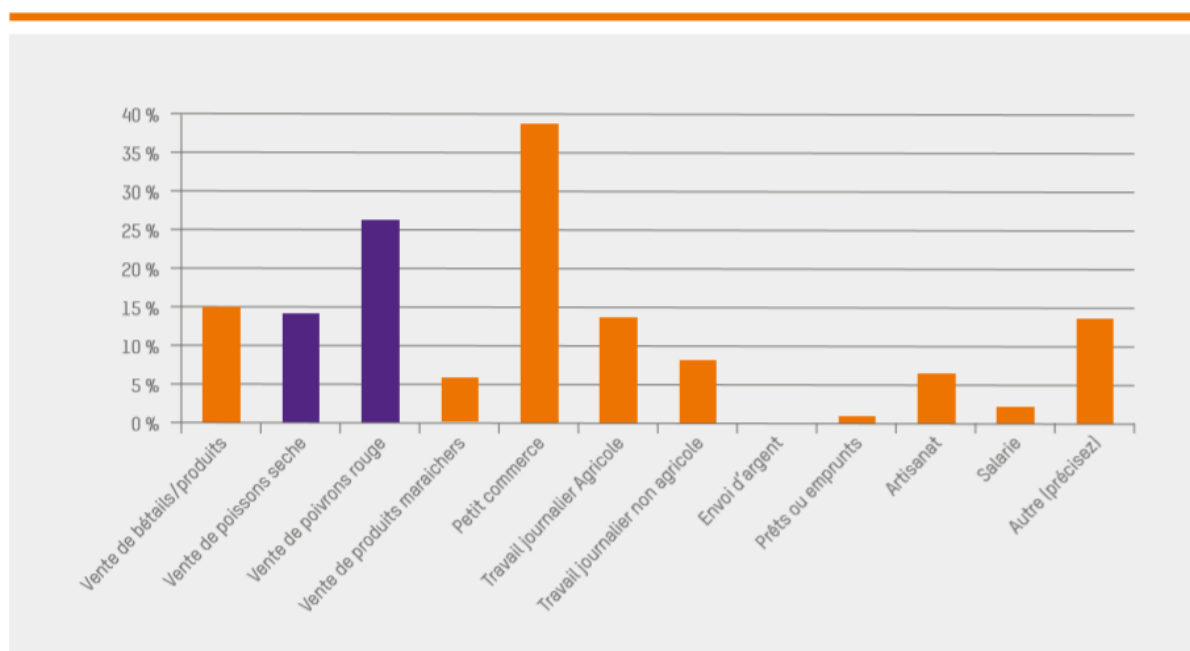
³¹⁰ REACH, *Evaluation protection de la population hôte dans la région de Diffa*, Rapport novembre, Groupe de Travail Protection Diffa/Niger, 2017, p. 9, en ligne : <<http://www.reachresourcecentre.info>>.

président communal des jeunes de Diffa explique l'infinie souffrance de la population à laquelle s'ajoute les restrictions de l'état d'urgence et sa reconduite systématique depuis 2015 :

« Les jeunes semblent être les plus affectés puisque la culture du poivron, principale activité économique est certes autorisée, mais ils ne peuvent toujours pas utiliser les Kabou-kabou, les taxis motos de transport en commun. Toute autre activité la nuit est également interdite. Il y a environ 13 000 jeunes qui nourrissaient leurs familles en utilisant des taxis-motos. Ils sont tous là, aujourd'hui, les mains croisées. Quant à ceux qui font les petits commerces de vente de hors-d'œuvre, de thé ou des omelettes, à partir de 20h, ils ne voient plus personne, car les véhicules ne circulent pas, les piétons non plus à partir de 22h. Cela dure trois ans, c'est pourquoi "on est vraiment fatigué de cet état d'urgence »³¹¹.

Ces conditions ont considérablement réduit les revenus des commerçants, en attente la figure ci-dessous.

Figure 6 : Revenu en pourcentage de la population à avoir touché des revenus des marchés du poisson et du poivron, février 2015.



Source : données recueillies à partir des évaluations d'Oxfam en octobre 2016

³¹¹ Abdoul-Razak IDRISSE, « Reconstitution de l'état d'urgence dans la région de Diffa », *VOA Afrique*, en ligne : <<https://www.voafrique.com>>, Reportage, envoyé spécial à Diffa, publié le 08 janvier 2018 (consulté le 21 septembre 2018).

En situation de guerre, cette mesure reste une évidence, mais sa reconduite infinie n'arrange pas les choses non plus, comme l'atteste Kiari Moustapha, coordonnateur régional de l'Alternative Espaces Citoyens à Diffa :

*« C'est reconduit systématiquement sans évaluation, alors que les conséquences sur le plan humanitaire sont évidentes. La mesure a permis de vider des villages entiers sur le bord de la Komadougou, les rendant encore plus vulnérables. Du coup, les insurgés ont facilement traversé la frontière pour venir faire leurs opérations, parfois sur des sites de réfugiés »*³¹².

C'est un constat que nous avons observé sur le terrain et que nous confirme plusieurs personnes interviewées telle que Monsieur Manzo, commerçant ambulancier dans les marchés hebdomadaires dans le département de Mainé soroa : *« Les conditions de cet état d'urgence a dégradé nos conditions de vie et rend notre vie difficile plus que les attaques de BH »*³¹³.

Rappelons-le, cette crise a éclaté dans une zone régulièrement touchée par des diverses crises liées, d'abord, à la sécurité alimentaire, mais aussi aux tensions (ou même affrontements) inter-ethniques, même si elles sont souvent de faible intensité. Ceci met presque fin à la culture de mobilité de la population. Donc, habituellement non stable, cette population se retrouve soit installées dans les camps dédiés aux déplacés ou retranchés chez eux, pour les actifs locaux, pour cause d'une psychose généralisée qui occupe les esprits. Elle est prise entre deux feux, l'état d'urgence et ses restrictions et la menace de BH. Un producteur local s'exprimait ainsi : *« Nous sommes terrés chez nous, nous ne pouvons pas y aller par peur et des islamistes et de nos propres militaires qui semblent avoir la gâchette facile »*³¹⁴.

Pris en tenaille entre deux feux, la population ne circule pas convenablement pour aller vers leurs activités génératrices de revenus. La population ne circule pas tout comme l'argent ne circule plus a-t-on l'habitude de dire pour exprimer les difficultés liées à l'économie dans le pays. Cela se répercute sur le pouvoir d'achat, déjà faible, qui en conséquence se trouve en berne. Cette dégradation de la situation économique affecte aussi directement la gouvernance locale, notamment dans la gestion du processus de la décentralisation récent et inachevé. Même si dans les textes des avancées notables ont été enregistrées, dans la pratique la situation est plus complexe. Par surcroît, dans la commune de Diffa et ses environs, jusqu'à la veille de la crise

³¹² Ibidem

³¹³ Manzo MOUSSA, commerçant ambulancier dans les marchés hebdomadaires dans le département de Mainé-Soroa, interview accordé dans le cadre d'étude de faisabilité de Monsieur MOUSSA, 26 septembre 2017 à Mainé soroa

³¹⁴ Ibrahim DIORI, *Etat d'urgence dans la région de Diffa*, Alternative Espaces Citoyens, 2015, p. 10, en ligne : <<https://www.alternativeniger.net/>>, Rapport de mission d'observation de la situation humanitaire et des droits de l'homme 2015.

sécuritaire, les recettes émanaient de la taxe sur les marchés et commerces de poisson et poivron, deux domaines mis à plat par les restrictions de l'état d'urgence. Aujourd'hui le service public est pratiquement assuré par des acteurs divers tels que les missions humanitaires. Ce qui fragilise la légitimité des institutions étatiques et communales vis-à-vis des administrés.

Selon Laura Garel, porte-parole d'Oxfam France, « *les mesures d'urgence ont un effet dévastateur pour les populations de Diffa comptant parmi les plus pauvres au monde. Les restrictions étranglent l'activité économique, exacerbent la situation humanitaire et aggravent l'insécurité alimentaire et la malnutrition qui sévissent. Beaucoup de personnes prennent de grands risques pour continuer à pêcher, à cultiver et à faire du commerce afin que leur famille ne soit pas confrontée à la faim. Le nombre considérable de personnes ayant fui leurs foyers et qui sont déplacées et hébergées par des communautés elles-mêmes pauvres et démunies suscite une pression énorme sur des ressources déjà rares. Les civils paient un prix trop élevé pour ces mesures. Le gouvernement doit assouplir les mesures d'urgence pour éviter une crise d'insécurité alimentaire aigüe* »³¹⁵.

Quand on observe, d'un côté, la perception locale de la menace terroriste, de même que les risques qu'en cours les populations. Et de l'autre côté les contraintes qu'occasionne, en pratique, l'état d'urgence. On se rend compte que l'affirmation de Laura Garel ne fait que confirmer l'opinion, presque générale, dans la région.

Ce qui est certain, au fil des années l'ensemble des facteurs qui surgissent dans cette situation de guerre ont réussi à bouleverser principalement le tissu social et l'économie de la région, à commencer par les filières de la pêche et de la culture de poivron qui paient le prix des mesures de l'état d'urgence. « *Le contrôle de ces filières, nécessaire au financement de BH, désorganise l'économie locale et impacte négativement sur la production et la commercialisation des denrées alimentaires ainsi que l'approvisionnement des populations en nourriture de base* »³¹⁶. Nous allons parcourir ci-après les effets sectoriels de cette insécurité.

³¹⁵ Caroline PRAK, « La population de Diffa au Niger, doublement victime de Boko Haram et des mesures d'urgence », *Oxfam France*, en ligne : <<https://www.oxfamfrance.org>>, Publié le 03 février 2017 (consulté le 23 juin 2017).

³¹⁶ Bakary SAMBE, « Boko haram dans le bassin du Lac Tchad: Au-delà du sécuritaire, le danger ethniciste et le désastre humanitaire », *Observatoire des Radicalismes et Conflits religieux en Afrique (ORCRA)*, Mai 2016, n° 2, p. 4, Publication de Timbuktu Institute –African Center for Peace Studies .

B- Effets sectoriels de cette insécurité

De fait, au-delà effectivement de nombre de morts galopant chaque jour depuis l'insurrection que BH a engendré dans la région du bassin du Lac Tchad, celle-ci a aussi provoqué l'une des plus grandes crises de déplacés en Afrique. Nous l'avons vu plus haut, le Niger, pays détenteur de millions de têtes de bétail (avec un effectif dans la région de Diffa, en termes de productions et des exportations de 300 000 bovins en 1990, de 400 000 en 2000 et de 950 000 en 2010, ce qui correspond à peu près à un neuvième du cheptel nigérien³¹⁷), faisant de l'élevage un des secteurs économiques parmi les premiers pourvoyeurs d'emploi aux côtés de l'agriculture. Le Nigeria pour sa part est un pays consommateur et producteur des produits manufacturés, premier client des marchands nigériens du Lac Tchad. Un import-export s'impose dans la région. Mais du fait de l'insécurité aux frontières, ce négoce connaît la plus grande et grave crise de son histoire, en affectant le tissu social historique entre les deux associés. S'il faut résumer les facteurs conduisant à cette récession, nous pouvons dire que c'est d'abord à la suite de la fermeture de la frontière avec le Nigeria en 2014, avec la forte surveillance de la frontière tchadienne qui va avec. Cela conduit à l'arrêt de la transhumance et de la circulation des biens et services. Sans oublier l'évacuation des îles du Lac voulu par la mesure de l'État d'urgence. C'est une souffrance humaine sans précédent. Suzanna Tkalec, alors directrice humanitaire de Caritas déclarait en 2016 : « *La Syrie m'a brisé le cœur, mais avec des souffrances humaines extrêmes et presque aucune couverture médiatique, la crise alimentaire provoquée par BH au Nigeria et au Niger a été la pire de son genre* »³¹⁸. Ainsi, en fragilisant les liens sociaux (a), la situation a également impacté négativement la chaîne économique qui oscille entre une désintégration et une réintégration (b).

a- La fragilité d'un tissu social historique, la confiance perdue ?

Historiquement réputé en tant que lieu de passage et de convergence de nombreuse activité, la région de Diffa est très ouverte sur ses voisins nigérien et tchadien. Ceci, dans une ambiance sous-régionale dynamique, mais profondément sensible aux variations économiques et aux exigences de ses plus proches voisins et affectée profondément ces dernières années par le phénomène BH couplé aux enjeux du terrorisme international. Nous l'avons vu plus haut, la

³¹⁷ H. GUÉRIN et F. RÉOUNODJI et C. RANGÉ, « Dynamiques d'élevage: De la compréhension des systèmes et dynamiques d'élevage à la définition de mesures d'accompagnement pour davantage de sécurité et de productivité », in *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, sous la dir. de J. L. MAGRIN, IRD Editions, coll. Expertise collégiale, Marseille, 2014, p. 345

³¹⁸ Le MONDE et REUTERS, « La crise humanitaire autour du lac Tchad est « la plus négligée en 2016 » », *Le Monde*, en ligne : <<http://www.lemonde.fr>>, Compte rendu publié le 22 décembre 2016 (consulté le 24 juin 2017).

crise sécuritaire s'est peu à peu transformée en une crise humanitaire puisque les nombreuses attaques et évacuations ont provoqué des mouvements de population importants. Cette situation d'incertitude a pesé sur le tissu social entre les communautés. La réduction des ressources accessibles associée à l'augmentation des actes de délation a mis à mal les sentiments de solidarité et de fraternité entre certaines communautés. On a observé l'installation d'une frustration grandissante chez certains jeunes les plus touchés par la crise sécuritaire. Leur constat était régulièrement fait que « ce sont toujours les mêmes jeunes » qui profitent des programmes (en lien possible avec l'absence de coordination des acteurs). De même, ces jeunes autochtones se sentent marginalisés par les acteurs humanitaires qui, selon eux, aident davantage les Nigériens à leur détriment. Cette situation provoque des tensions entre autochtones et les déplacés venus d'ailleurs (aussi internes qu'externes). Ces tensions grandissantes limitent les opportunités d'épanouissement individuelles et collectives. Par ailleurs, les maisons de la culture, sensées dynamiser et mobiliser la jeunesse et de renforcer la cohésion sociale sont peu fonctionnelles³¹⁹. Un autre point non moins important est à souligner : dans leurs actions (communes et individuelles) pour contrecarrer le phénomène terroriste, les Etats provoquent en effet des atteintes graves aux droits et libertés de l'homme, ceux-ci sont autant de sources de frustration et de radicalisation de certains esprits faibles ou les cellules dormantes, qui seraient des potentiels combattants pour l'insurrection. C'est une situation qui a provoqué d'énormes traumatismes aussi bien individuels que collectifs nécessitant une intervention psychoéducative.

Ce témoignage récolté par Oxfam, de Dalla, Nigérien de 40 ans, déplacée interne au site spontané de Kindjandi pour les déplacés internes, montre l'ampleur du désespoir et de manque de confiance, du moins de la méfiance que la crise a provoquée entre les populations et les autorités sécuritaires : « *Les militaires nous associent à BH. Nous ne comprenons pas pourquoi, mais nous n'y pouvons rien. Nous sommes stigmatisés, particulièrement les jeunes. Si nous étions rattachés à eux [BH], nous n'aurions pas fui et souffert ici* »³²⁰.

De la même façon, la répercussion de la situation sur les familles n'est pas sans conséquence sur les enfants, car elle a causé des incidences certaines sur l'augmentation du nombre d'enfants séparés, que ça soit involontairement ou volontairement. Selon un rapport de *humanitarian*

³¹⁹ Agence Française de développement AFD, *Republique du Niger: Note de communication publique opérationnel NCO, CNE 1181 - Projet Jeunesse Diffa*, Janvier 2017, p. 2-3, en ligne : <NCO PJD 01.17 VFF propre CNE 1181 « Jeunesse Diffa » >.

³²⁰ Jessica SKINNER et Sultana BEGUM, *Lac Tchad, théâtre d'une crise Méconnue: Paroles de réfugiés et de personnes déplacées internes du Niger et du Nigeria*, Oxfam Niger et Nigeria, Oxfam France, août 2016, p. 10.

response et global protection cluster, les tendances de support intra et interfamiliales pourraient être affectées causant ainsi des nouvelles séparations pour les enfants déjà séparés et l'existence de nouveaux cas de séparation.

Il faut aussi prendre en considération le fait que la population locale, à cause de cette insécurité, attend beaucoup de la communauté internationale. Depuis le début de la crise, bon nombre de rencontres se sont succédées pour aider les pays concernés à y faire face, mais la population victime directe ne voit pas venir à son niveau des actions concrètes pour contrer efficacement l'insurrection et mettre fin à la crise. A petit feu, on constate une résilience de la population qui ne croit plus à la communauté internationale et encore moins aux États.

De même, dans certaines localités de la région, la pression montante autour des ressources et services, déjà insuffisante avant la crise, constitue une source de tensions intercommunautaires. Comme celle de 2016, entre éleveurs et déplacés suite à l'insuffisance de l'eau disponible pour la consommation des personnes et du bétail³²¹ ou encore la multiplication des altercations communautaires entre les Peuls et les Kanouri dans le département de Maine Soroa depuis le début de cette année 2019, faisant plusieurs victimes.

Aux côtés de ce désastre social, la catastrophe économique est la plus visible et la plus ressentie, d'ailleurs, souvent, elle accentue le désastre social.

b- Les structures économiques en passe entre une désintégration et une réintégration

Comme ailleurs en Afrique subsaharienne, le service (transport notamment) tout comme la commercialisation des produits, aussi divers que variés, s'effectuent en général à travers un réseau de marchés hebdomadaires, dont la densité et les spécialisations reflètent les orientations de l'économie locale. Il est important de connaître ces marchés (hiérarchie, saisonnalité, produits, acteurs, prix) afin d'établir un constat sur l'économie locale. Ainsi, au Manga les branches des marchés hebdomadaires traduisent l'organisation de son économie. Cela varie alors en fonction des conditions environnementales et des saisons, mais globalement les produits dominants sont le poisson, le poivron, les produits de l'élevage et les produits maraîchers. A travers le service transport, les principaux pôles de consommation sont reliés de part et d'autre de la frontière.

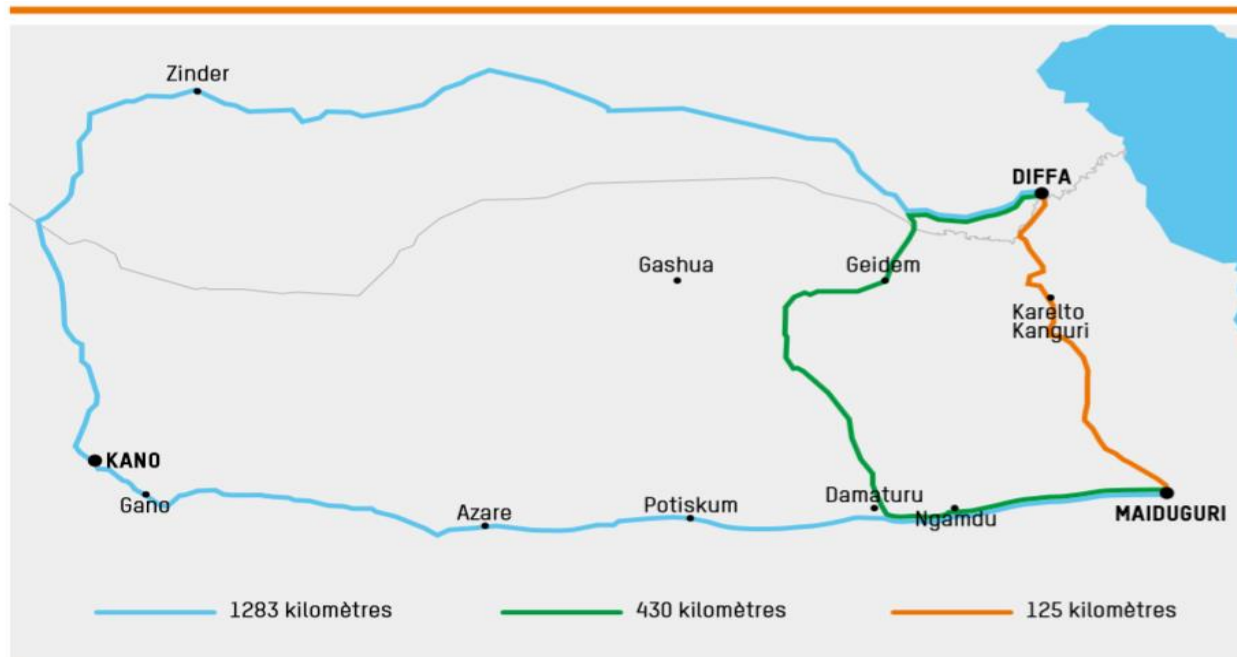
³²¹ Equipe Humanitaire NIGER, *Niger: aperçu des Besoins humanitaires*, Equipe Humanitaire Pays et de ses partenaires, Novembre 2016, p. 12.

En effet, une multitude des facteurs liés, directement ou indirectement, à la crise sécuritaire que connaît la région, compliquent davantage la situation de la population locale. Parmi elles, on compte, la dévaluation du naira nigérian (entraîné par une forte inflation³²²), l'insécurité alimentaire saisonnière, mais aussi les inondations. Mais la plus critique, immédiate et d'actualité est la perturbation du marché des revenus causée par le conflit impliquant l'insurrection nigériane BH et les opérations militaires dans la région. Cela a été accentué par le mouvement de population. Cette situation a été intensifiée par les restrictions d'accès aux terres agricoles et aux commerces transfrontaliers, comme nous l'avons évoqué plus haut. En conséquence, des nombreux centres de marché à l'est de Diffa ont été fermés (donc le réseau de transport inter marché fermé également). Selon une évaluation d'Oxfam, cela touche près de 80 % des communautés, qui y accédaient en temps de sécurité³²³. Et s'il n'est pas fermé le réseau dévient plus long suite au grand détour que les commerçants et transporteurs doivent parcourir pour rejoindre les grands centres de commerce comme Maiduguri entre autres. Ainsi, le commerce et le transport ont particulièrement subi des profondes modifications dans leur organisation, leur fonctionnement et leur performance. D'abord, les itinéraires de transport qui changent en augmentant le prix et le temps, comme c'est le cas sur l'axe Diffa-Maiduguri que la carte ci-dessous nous montre. Elle retrace les deux parcours alternatifs que les transporteurs doivent adapter suite à la crise qui verrouille leur axe habituel, qui est plus court, d'avant la crise.

³²² John ASHBOURNE, « Nigeria : « La dévaluation du naira a entraîné une forte inflation » », *Jeune Afrique: Economie & finance*, en ligne : <<http://www.jeuneafrique.com>>, Publié le 26 août 2016.

³²³ Corrie SISSONS et Clotilde LAPPARTIENT, *Les systèmes de marché des revenus du poisson fumé et du poivron rouge séché, région de Diffa, Niger oriental*, EMMA (Analyse et cartographie des marchés en état d'urgence), Oxfam, Rapport complet, Décembre 2016, p. 9

Carte n° 4 : Itinéraires routiers vers le marché de Maiduguri, passé et présent



Source : données recueillies à partir des évaluations d'Oxfam en octobre 2016

Les difficultés dans le domaine de transport ont poussé bon nombre de transporteurs à abandonner le métier. Le coût de la vie vient s'ajouter aux contraintes sécuritaires. Comme le souligne Sabou Ali, secrétaire général des transporteurs de la région de Diffa :

« Il y a de l'insécurité sur les routes en raison de B, et nous avons perdu toute l'activité dans les zones interdites. Des routes et marchés sont interdits. La circulation a beaucoup baissé (...). Les camions roulaient auparavant au gasoil du Nigeria vendu à 400 francs CFA le litre (60 centimes d'euro) contre 530 FCFA (80 centimes) aux pompes nigériennes. La circulation avait lieu 24h sur 24 mais maintenant les véhicules ne circulent plus entre 19h et l'aube³²⁴.

Il apparaît certain que cette guerre et les mesures prises pour la contrer ont réussi à écraser le potentiel économique du Manga avec ses marchés du poisson fumé et du poivron rouge séchés comme colonne vertébrale. Selon une étude, en moyenne, dans le domaine de la pêche une chute de 72 % a été enregistrée pendant cette crise (un pêcheur gagne 1515 dollars par an, avant la crise et n'en gagne plus que 420 en cette période de guerre). Le marché de la culture du poivron quant à lui a été affaibli de 96 %. En conséquence, les dégâts sont énormes pour les ménages, notamment sur leurs revenus et leur capacité à nourrir leurs familles et à subvenir à leurs besoins. Entre les producteurs et les métayers qui n'ont accès qu'au cinquième des terres

³²⁴ Agence France Presse AFP, « Niger : Diffa, capitale régionale étranglée par Boko Haram », *Jeune Afrique*, en ligne : <<http://www.jeuneafrique.com>>, publié le 19 juin 2016 (consulté le 29 juin 2017).

qu'ils possédaient ou sur lesquelles ils travaillaient auparavant ; et les petits et grands producteurs de poivron sont tenus d'avoir l'autorisation du gouverneur de Diffa (en vertu de l'État d'urgence) pour acheter des intrants agricoles (surtout des engrais et du carburant) ou en recevoir un quota du gouvernement. C'est toute l'économie locale et régionale dans son ensemble qui est affaiblie³²⁵. En effet, au vu de leur situation difficile et leur manque d'assistance, mais surtout de leur obligation morale de survivre, certains pêcheurs vont affronter le danger en continuant de pêcher dans la crainte qu'ils se fassent arrêter et emprisonner par les militaires et soient accusés d'activités terroristes par leur présence dans des zones militarisées, ou de se faire tuer par ces derniers, qui pourraient les confondre avec des membres de BH. Pour éviter cela, les pêcheurs pêchent généralement de nuit, en évitant les camps militaires, mais en augmentent le risque qu'ils tombent sur les troupes de BH³²⁶. Ce jeu de cache-cache ne fait que les exposer à des grands risques et à courir de plus grands dangers.

À ces conséquences néfastes sur l'économie du pays, il faut ajouter le manque à gagner que le Niger a perdu à cause de cette guerre qui ne finit pas. Il faut rappeler que le pays avait le projet de la construction d'un pipeline qui devait relier sa zone de production pétrolière (Agadem), en passant par le Tchad, pour acheminer son pétrole jusqu'au port de Kribi, au Cameroun. Il devait être opérationnel avant fin 2017. En ce début 2018, le projet n'est pas à l'ordre du jour à cause de cette guerre sur sa traversée. Une perte conséquente sur l'économie du Niger, car ce dernier comptait, à travers ce projet, transporter l'équivalent de plus de 60 000 barils/jour, en dopant la production pétrolière du pays, qui devait atteindre 24 % du PIB avant fin 2017 ³²⁷.

Donc le phénomène de l'insécurité ne cesse de se dégrader et de se propager dans toute la région du Lac, avec des périodes d'escalades. Elle provoque ainsi un déplacement continu de la population dans tous les sens, en témoigne le cas de Garba, (un homme qui travaille en tant que gardien pour Médecins sans frontières MSF à Garin Wazam ; un site accueillant des déplacés, situé à 58 kilomètres de la ville de Diffa) et qui, depuis plus de trois ans, fuit la violence liée à BH. Il a été déplacé quinze fois entre le Cameroun, le Nigeria et le Niger. Il témoigne que le pire lui est arrivé au Niger : « *J'ai pris la décision d'envoyer mes trois femmes et mes neuf enfants vers le Tchad, où je pensais qu'ils seraient en sécurité. Moi je devais les*

³²⁵ Annick Van Lookeren CAMPAGNE et Sultana BEGUM, *L'or rouge et la pêche dans le Bassin du Lac Tchad: Rétablir les moyens de subsistance détruits et protéger les populations dans la région de Diffa au Niger*, Note d'information OXFAM, Oxfam International, février 2017, p. 4-5, en ligne : <www.oxfam.org>.

³²⁶ Ibidem

³²⁷ Facinet SYLLA, *NIGER : Boko Haram, une menace pour l'avenir et le développement*, Groupe de la Banque africaine de développement, février 2015.

rejoindre un peu plus tard. En chemin, alors qu'ils étaient en pirogue, ils ont été attaqués par un groupe de BH. On m'a dit que toute ma famille avait été égorgée, mais je n'en sais pas plus. Je n'ai même pas pu leur dire au revoir. »³²⁸.

Nous avons suffisamment relaté ce phénomène dramatique. Il est à présent important de revenir sur les souches de cette organisation criminelle : quel est ce mouvement terroriste qui brise des familles et déstabilise, pendant des années, plusieurs pays ? D'où vient-il ? Tel est l'objet du chapitre qui suit.

³²⁸ Médecins Sans frontières MSF, « Le poids de la violence à Diffa, dans le sud-est du Niger », *Médecins sans frontières MSF*, en ligne : <<https://www.msf.fr>>, publié le 16 Mai 2017 (consulté le 13 juin 2017).

CHAPITRE 3 : AUX ORIGINES DE L'INSECURITE TRANSFRONTALIERE

« Entre tous les ennemis, le plus dangereux est celui dont on est l'ami »³²⁹.

Alphonse Karr (1808-1890).

Au moment où le radicalisme religieux ou le terrorisme défient l'humanité dans sa globalité, l'Afrique de l'Ouest n'est pas en reste. Cela fait une décennie que la région est envahie par une peur nouvelle (qui vient s'ajouter aux différents problèmes de survie que les populations affrontent) qui se transforme en psychose et est imposée par un ennemi venu de l'intérieur, qui est tantôt visible, parce qu'il ne se cache pas et s'affiche, tantôt invisible quand il agit violemment et en toute discrétion. A travers son idéologie et sa facette musulmane, cet ennemi veut imposer sa conception des sociétés et des institutions aux États et populations, quelle que soit leur religion. Sur la frontière entre le Niger et le Nigeria, bien d'autres facteurs constituent les causes de l'insécurité, mais le terrorisme lié à BH constitue le facteur principal d'instabilité dans la région. Dans ce chapitre nous allons évoquer cette question de BH (section 1) avant d'évoquer les pratiques anciennes de l'insécurité sur la frontière (section 2).

Section 1 : Le terrorisme, principal facteur de l'insécurité dans la région

Comme nous le disons plus haut, le terrorisme est un mot qui s'est imposé dans les vocabulaires et langages courants, de même que les discours politiques avec une connotation presque universelle. Mais son sens banal et courant a dissimulé son sens juridique et académique. Jean Paul CHAGNOLLAUD, spécialiste de la Méditerranée et du Moyen-Orient, note ainsi que « *d'une certaine manière, on peut toujours devenir le terroriste de quelqu'un* »³³⁰. C'est une expression intéressante qui peut avoir tout son sens : cette possibilité relative soulève des interrogations. Ainsi, on constate que souvent, des pays font appel à des définitions imprécises et vagues ou même ambiguës qui vont leur permettre la validation des actions criminelles des uns, et de criminaliser des actions légitimes des autres, c'est-à-dire d'inclure dans cette définition les activités de leurs ennemis et d'y exclure leurs propres activités et celles de leurs alliés. Cette obscurité au tour de la définition de ce terme dans certains pays

³²⁹ Alphonse KARR, « Les guêpes », *Le Cabinet de lecture : gazette de la ville et de la campagne* (5 mai 1841), p. 396.

³³⁰ Jean Paul CHAGNOLLAUD, *Relations internationales contemporaines, un monde en perte de repères*, 2^{ème} édition revue et argumentée, Paris, L'Harmatan, 1999, p. 265.

interroge les grandes instances des droits de l'homme international, au vu du manque d'une définition plus ou moins universelle.

Par ailleurs, quel que soit la définition du terme terrorisme, le mouvement BH a terrorisé la population qui vit sur cette frontière entre le Niger et le Nigeria tout en déstabilisant les pays. Ainsi, avant d'évoquer les raisons de sa propagation dans la région, nous allons parler des conditions de sa naissance et le début de l'insurrection djihadiste (A), mais nous allons par la suite analyser les réponses des États face à cette crise sécuritaire que BH impose (B).

A- *Boko Haram, l'histoire d'un mouvement au départ légitime ?*

Avant de parler du mouvement de BH, il est important de rappeler le sens et l'origine des deux mots qui déterminent l'appellation, notamment *BOKO* et *HARAM*. Bon nombre de personnes pensent que le mot *boko* vient de la langue hausa³³¹, la langue la plus parlée dans le nord du Nigeria ; cependant, ce n'est pas le cas. Le terme *boko* vient en fait de l'approbation local du mot anglais *book* (qui veut dire livre). A travers l'héritage colonial britannique, cette langue sahélienne s'est approprié ce mot anglais (avec bien d'autres mots bien évidemment), pour parler de l'école laïque, occidentale ou même globalement la culture occidentale. Donc, d'une manière générale, le terme *boko* est synonyme de tout ce qui renvoie à l'Occident. Tandis que le mot *HARAM*, quant à lui, vient de la langue arabe et désigne ce qui est prohibé (illicite). Par conséquent, BH signifie tout simplement *l'éducation occidentale est interdite*, tel que soulignait Roland Pourtier « *l'éducation occidentale est un péché* »³³². Telle est l'idée de base de ce mouvement, mais qu'en est-il des conditions et étapes de sa naissance ? (a) et à quel moment s'est-il réfugié dans la clandestinité pour devenir une des organisations les plus violentes au monde (b) ?

a- La naissance du mouvement, à l'instar des mouvements religieux répétitifs au Nigeria

Au lendemain des indépendances, le recours à la violence a de nouveau été nécessaire pour stabiliser la fédération nigériane, qui a connu de nombreux coups d'État entre 1966 et 1999, par une guerre sécessionniste de Biafra de 1967 à 1970, sans oublier les conflits sans fin autour de

³³¹ Le Haussa ou Hausa est une des principales langues commerciales de l'Afrique de l'ouest, elle est classée au rang de 41^{ème} rang mondial. Le pays haoussa proprement dit s'étend à cheval sur la frontière entre le Niger et le Nigeria, mais des communautés haoussa se sont implanté au Soudan, au Cameroun, au Togo et au Ghana. D'autre part, les commerçants haoussa sont présents dans tous les grands centres urbains d'Afrique de l'Ouest, et jusqu'en Afrique du Nord (Tripoli, etc.). Voir *HAUSA ou HAOUSSA* de Jacques MAQUET : professeur à l'université de Californie à Los Angeles sur <http://www.universalis-edu.com>

³³² Roland POURTIER, *Géopolitique de l'Afrique et du Moyen-Orient*, Paris, Nathan, 2017, p. 75.

l'exploitation du pétrole dans le Sud (Delta du Niger). Aujourd'hui un front supplémentaire apparaît à travers cette violence islamiste imposée par BH.

Pour mieux analyser et comprendre un état d'impuissance et d'insuffisance qui provoque l'installation d'un environnement favorable à l'explosion sociale au Nigéria, il nous serait important de faire appel à Robert Rotberg qui, dans son ouvrage *When State Fails : Causes and Conséquences* (2004), nous offre plus d'éléments d'analyse de la situation de fragilité structurelle de l'État fédéral nigérian. À partir du principe de l'État régalien, tout État existe dans le but d'assurer la provision de certains biens publics fondamentaux à sa population, tels que la sécurité, l'éducation, les soins de santé, des infrastructures de bonne qualité, des opportunités d'emploi, un cadre juridique indépendant, etc... Cependant, au moment où un État devient incapable d'assumer une telle responsabilité, il perd sa légitimité aux yeux de sa population. C'est ainsi que cette dernière, ou tout du moins une partie d'elle, va se retourner vers des entités de substitution qu'elle estime mieux mériter leur confiance, peu importe les raisons ou les moyens. Ces entités de substitution sont diverses et variées et peuvent être des groupes ethniques, des mouvements religieux ou même des groupes de revendication armée. Au vu de la situation du clivage entre le sud et le nord, et de la place de la religion, l'interrogation se pose au Nigéria. Comprendre la réalité sociohistorique et politique de la violence politique au Nigéria aide sans doute à avoir une idée sur le point de départ de ce mouvement. De même, une relecture de l'histoire de périodes précoloniales, coloniales et postcoloniales du Nigéria s'avère utile. En effet, il s'agit d'un pays bâti par une vision étrangère (l'ancienne puissance coloniale principalement) décidant ainsi l'unification des trois grandes régions (Nord, Ouest et Est)³³³ du bassin du Niger. Ce fédéralisme voulu par le haut n'arrive toujours pas à se faire accepter par tous, et semblablement interroge les différentes couches sociales sur le sentiment d'appartenance nationale et fragilise la volonté du vivre ensemble.

Au-delà des divergences entre les communautés, il est important de parler du rôle que joue le caractère fédéral du pays, car la répartition des richesses par ce dernier pose problème comme le souligne Daniel. C. BACH dans son article « Les effets pervers du fédéralisme nigérian » ; « *Depuis 1970, le mode de redistribution des revenus fédéraux incite à la division des États...* »³³⁴.

³³³ Emmanuel IGAH, « Géopolitique et population du "géant" africain », *Population & Avenir*, n° 682, Mars-Avril 2007, p. 5

³³⁴ Daniel C. BACH, « Les effets pervers du fédéralisme nigérian », *Politique africaine*, Décembre 1988, p. 23

Cette fédération, donc, réunit de grandes communautés ethniques qui ont des rapports différents avec le pouvoir politique. Ce dernier est basé sur une polarisation ethnique du terrain politique national qu'il a du mal à contenir et à laquelle il répond par des moyens violents et répressifs. Ce contexte va alors faire émerger des acteurs, de l'intérieur, qui vont à leur tour, faire de la violence leur moyen privilégié de revendication.

À côté de cela se pose la question du contexte écologique divers et de l'impact que l'environnement a sur leurs systèmes d'organisation politique globale et régionale. La diversité religieuse est une problématique qui s'est toujours invitée dans les discours quotidiens du *haut en bas* des composants du pays. Ici, c'est la réalité du nord du pays qui nous intéresse le plus. La religion est tellement importante dans la vie quotidienne dans ces localités à majorité musulmane que les protestations islamiques ne sont pas une chose nouvelle. C'est l'exemple du mouvement de *Mai Tasine*³³⁵ dans les années 1980 qui dans son extrémisme va jusqu'à l'interdiction du port de la montre et qui s'est propagé dans la ville de Kaduna et de Maiduguri. Mais il a vite été sévèrement réprimé et éradiqué par l'État fédéral³³⁶.

Mais depuis 2002, le nord du Nigeria, notamment dans l'État de Borno, un mouvement, qui se revendique salafiste³³⁷ voit le jour dans un contexte social dégradé où vit une jeunesse désœuvrée dans un fort climat d'injustice sociale. À la base le mouvement s'appelait *Jama'atu Ahlis-Sunnah Lidda'awati Wal Jihad*, avec comme source d'inspiration l'islam sunnite³³⁸. Puis

³³⁵ L'insurrection du groupe islamiste Mai Tasine (du nom d'un prophète islamiste implanté dans l'Etat de Kano, dans le Nord) est née dans les années 80 et a causé la mort de près de 5000 personnes en Avril 1984, sous l'égide de Mohamed Marwa à Kano.

³³⁶ Alain VICKY, « Frustration sociale et violence confessionnelle au Nigeria: Aux origines de la secte Boko Haram », *Le Monde Diplomatique* (avril 2012), p. 8-9.

³³⁷ Le salafisme est un mouvement sunnite (de « sunna », « pratiques du prophète »). Les « salafs » désignent les « prédécesseurs », c'est-à-dire les premiers compagnons du prophète Mahomet, puis leurs successeurs pendant deux générations. Aujourd'hui, les salafistes les prennent pour exemple pour revendiquer un retour à l'Islam des origines, le plus « pur », selon eux. Ils considèrent que toute innovation de l'Islam pervertit la religion. L'imam Ahmed ibn Hanbal (780-855) est le premier à prôner un islam rigoriste appuyé sur un appel aux ancêtres et condamnant les innovations théologiques. Après sa mort, sa doctrine donne naissance à une école juridique : le hanbalisme, présent surtout en Arabie Saoudite. Voir Mohammad Nasser Al Dîn Al Albani, *Le salafisme du mythe à la réalité*. V. également Shiraz Maher, *Salafi-djihadism, the history of an idea*, Londres, Penguin Books, 2017.

³³⁸ L'islam sunnite est le courant majoritaire de l'Islam qui s'appuie sur la Sunna, les sunnites sont ceux qui obéissent à la théorie et à la pratique de la Sunna. Dans le monde, 90 % des musulmans sont sunnites et 10 % chiïtes. On peut distinguer quatre grandes doctrines et écoles d'interprétation (Madhab) au sein du mouvement sunnite. Voir *larousse.fr*

1-Les Hanafites (de Abu Hanifa, mort en 767) : ils accordent beaucoup d'importance au jugement personnel du croyant lorsqu'il s'agit de déterminer ce qu'il faut faire ou ne pas faire. Ainsi, ils peuvent être considérés comme les moins rigides dans leur interprétation de l'islam. Ce sont pour la plupart les musulmans de Turquie, d'Inde, du Pakistan, etc. Voir, *les quatre doctrines : doctrine-malikite.fr*

2-Les Malikites (de Malik ibn Anas, mort en 796) : ils se basent sur le droit musulman en vigueur à Médine du temps du Prophète Mahomet (VIIe siècle). Ils accordent également une forte importance à l'opinion personnelle et se retrouvent principalement en Afrique du nord et au Soudan. Voir, *les quatre doctrines : doctrine-malikite.fr*

la secte va vite se démarquer en justifiant son bien-fondé par une lecture rigoriste du Coran³³⁹. C'est dans une teneur socioéconomique très dégradée et amère que la secte se fixe son projet d'application de la charia³⁴⁰ sur l'ensemble des territoires à majorité musulmane (particulièrement les onze États fédérés du nord) et dans tout le pays dans le long terme³⁴¹. Ainsi, des interconnexions internes avec la politique ainsi que des dispositions et financements internes et externes ont permis progressivement à ce mouvement de marquer l'histoire de l'insécurité et des crimes jamais enregistrés dans la zone, notamment sur la frontière entre le nord-est du Nigeria et ses voisins.

Contrairement au christianisme arrivé plus tard dans le pays, l'islam occupe une place de choix dans l'histoire du géant d'Afrique³⁴² au vu du rôle important que joue la religion dans la vie politique et la maîtrise du pouvoir. Au lendemain de son indépendance en 1960, le Nigeria a opté pour un État laïque dans le but d'éviter des conflits religieux. Ainsi, la charia appliquée dans quelques États fédérés du nord fut modifiée. Ainsi à titre d'exemple, le code criminel qui stipulait comme châtiment l'amputation des jambes fut aboli. Selon la Constitution aujourd'hui, il est strictement interdit à tout chef de gouvernement, qu'il soit régional ou fédéral, d'imposer une religion particulière à la population : en d'autres termes, il n'y a pas de religion d'État, toute personne est libre de choisir et de pratiquer la religion qui lui convient. Mais en pratique, la laïcité au Nigeria, dans son application, présente des bizarreries et évolue dans une relative étrangeté³⁴³. Le débat est fréquent entre le gouvernement fédéral et certains États fédérés du

3-Les Shafiites (du juriste musulman Al Shafii, mort en 820) : leur doctrine accorde beaucoup d'importance au droit musulman. Cette doctrine se retrouve dans le Golfe persique et en Indonésie. *Voir, les quatre doctrines : doctrine-malikite.fr*

4-Les Hanbalites (de Ahmad ibn Hanbal, mort en 855) : ce sont les plus rigoureux et les plus conservateurs dans leur vision de l'islam. Leur doctrine repose sur une interprétation littérale stricte du Coran. Ce mouvement se retrouve essentiellement en Arabie Saoudite. *Voir, les quatre doctrines : doctrine-malikite.fr*

³³⁹ Livre sacré de l'islam composé des révélations transmises par Dieu (en arabe Allah) au prophète Mahomet par l'intermédiaire de l'archange Gabriel (en arabe Djibrail), le Coran est divisé en 114 chapitres, appelés surates (de l'arabe sūrat), subdivisés en versets (ayat) et classés selon un ordre de longueur décroissante. Parole divine, le Coran est à la fois l'acte constitutif de la religion islamique et sa référence absolue. Son texte a fourni, à côté du recueil des traditions liées à la vie du Prophète (la sunna), les bases de l'édifice islamique : la théologie et le droit musulmans, la langue et la littérature arabes, enfin le culte musulman, qui réserve une place centrale à la récitation de ses versets. *Voir Larousse.fr*

³⁴⁰ La charia est la loi islamique codifiant l'ensemble des droits et des devoirs tant individuels que collectifs des musulmans. En arabe, "charia" signifie "le fil conducteur dans la vie". C'est le "code de conduite islamique", un ensemble de règles, dispositions, interdits et sanctions issues de la tradition et de la jurisprudence. Elle dicte le statut personnel et familial, le droit pénal et public. La loi islamique découle du Coran et de la sunna (les dires du prophète Mohammad) et régit la vie religieuse, sociale, et individuelle. Elle est appliquée avec plus ou moins de rigueur dans certains Etats musulmans. *Voir que-est-ce-que-la-charia par l'AFP sur lalibre.be. Consulté le 24/05/2017*

³⁴¹ Zabée BETCHÉ, *Le phénomène Boko Haram: Au-delà du radicalisme*, L'harmattan, avril 2016, p. 21-22.

³⁴² Ibidem, p. 42

³⁴³ Léon KOUNGOU, « Démocratie et fondamentalismes religieux au Nigeria : vivre libre dans la peur », *Géoéconomie*, n° 52, Janvier 2010, n° 52, p. 106

nord sur la conception et l'application de la laïcité, et cela suscite bien des questionnements. Néanmoins force est de constater que les politiques à l'échelle fédérale hésitent dans bien des cas à contrer les extrémistes religieux dont les fidèles constituent un important électorat. Et malgré l'engagement déterminant du gouvernement fédéral à garantir le respect de la laïcité, il est à constater que la religion est un facteur incontournable dans tous les secteurs de la vie, en particulier dans le nord du pays. Même s'il est difficile de donner le nombre exact de musulmans et chrétiens au Nigéria, elles restent les deux plus grandes religions dans le pays, et la violence entre les deux demeures une réalité continue qui dépasse les différences confessionnelles pour toucher des facteurs ethniques et géographiques entre le Nord et le Sud ou dans le Nord entre chrétiens et musulmans, ou – plus complexe encore – entre musulmans dans le nord. Donc, les violences demeurent un phénomène récurrent provoquant une aveugle et profonde rivalité. C'est dans cet ordre institutionnel sombre, de violence, de tension religieuse et d'insécurité que BH se manifeste et se démarque par son mode d'opération qui se veut une version subsaharienne des talibans afghans. Sa vision radicale de l'Islam ne fait pas l'unanimité de la majorité des musulmans nigériens.

Comme nous le disions plus haut encore, évidemment les protestations islamiques ne sont pas nouvelles dans le nord, mais historiquement, elles sont aussi diverses que variées dans leurs tendances religieuses. On peut les classer en quatre grandes orientations très différentes dans leur pratique religieuse.

- D'abord les *confréries soufies*³⁴⁴, aussi la *Qadiriyya* et la *Tijaniyya*, qui se basent sur la pratique de la méditation, cherchent le salut dans l'extase et suivent les enseignements d'un cheikh charismatique et parfois mystique ;
- Ensuite les mouvements de type *salafi*, qui s'inspirent du wahhabisme saoudien, avec comme but un retour à la religion originelle des ancêtres de l'islam, tels que Jama'at Izalat al-Bida wa Iqamat al-Sunna qui veut dire « *Société pour l'éradication des innovations maléfiques et le rétablissement de l'orthodoxie* », avec comme principaux prédicateurs le feu cheikh Abubakar Mahmud Gumi et Ismaila Idriss ibn Zakariyya. Officiellement établie en 1978, celle-ci s'est scindée en deux factions, l'une basée à Kaduna sous l'égide de cheikh Yusuf Sambo Rigachikun, l'autre à Jos sous la direction des cheikhs Samaila Idriss puis Sani Yahaya Jingir, qui les a finalement réunifiées sous sa coupe à la fin de l'année 2011 ;

³⁴⁴ Le *soufisme* est l'école de la mise en pratique des principes divins. Il implique une illumination intérieure, non un raisonnement intellectuel ; il passe par la révélation (Illumination) et le témoignage, non par la logique. Par principe divins. Voir *l'Internaute.fr*

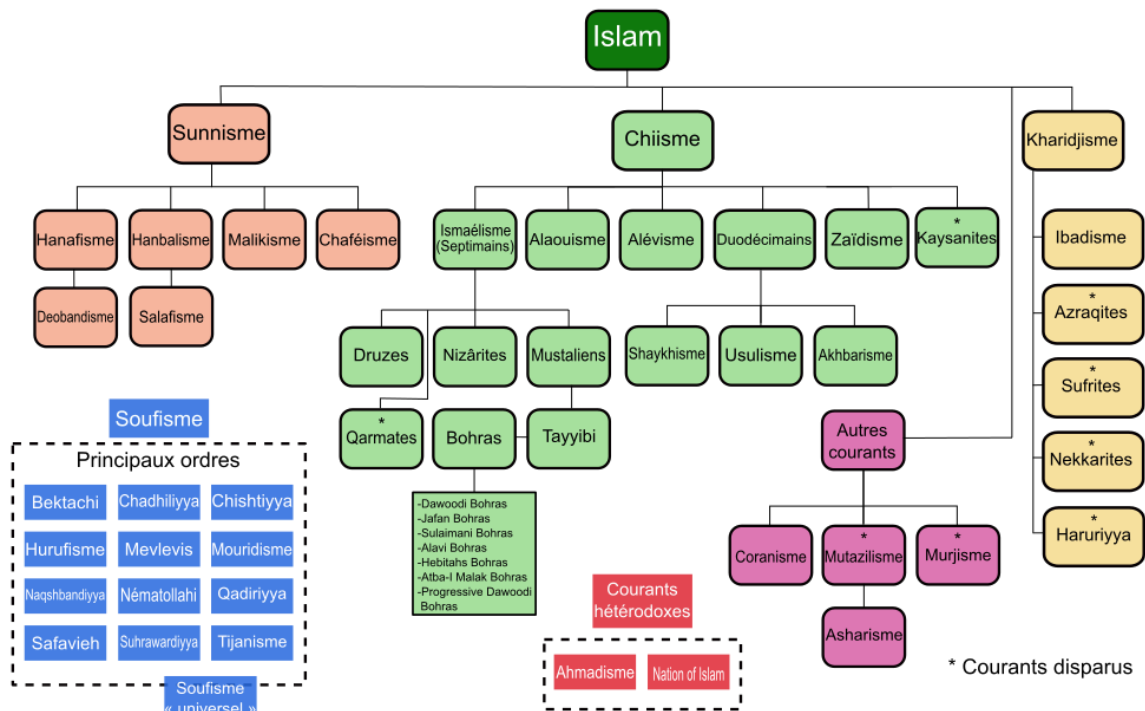
- Puis les mouvements *mahdistes* et *messianiques*, moins nombreux et parfois millénaristes, ils croient à la venue d'un prophète et qui ont pu mener l'insurrection Maitatsine « Celui qui maudit », dont on a évoqué plus haut, sous l'égide de Muhammad Marwa à Kano en 1980 ;

- Enfin les islamistes « modernes » et républicains sous influence égyptienne ou Iranienne, à l'instar des Frères musulmans, des « chiites » (yan schi'a) d'Ibrahim el-Zakzaky et d'un groupe dissident fondé à Kano en 1994 par Abubakar Mujahid, le Mouvement pour le réveil de l'Islam (Ja'amutu Tadjidmul Islami)³⁴⁵

Donc, c'est dans cette hétérogénéité que débarque l'idéologie de l'insurrection qui rejette toutes ces tendances avec une ferme volonté de s'imposer au détriment des autres qui sont historiques. Pour avoir plus de visibilité, le graphique ci-après nous explicite les grands courants de l'islam.

³⁴⁵ Marc-Antoine Pérouse de MONTCLOS, « Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigeria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ? », *Questions de Recherche*, n° 40, Juin 2012, p. 5-6.

Figure 7 : L'islam et ses dérivées



Source : Wikipédia encyclopédie libre

1- Au cœur de son émergence

Certes cette émergence et du caractère permanent de la violence, dans tout le pays vient en illustration de la thèse de Serge SUR, sur la défaillance *étatique* ou *soft States* qu'il présente en ces termes :

« ... Ils reposaient sur des frontières artificielles, sans unité nationale, religieuse ou culturelle, étaient dirigés par des pouvoirs autoritaires, mais fragiles, et connaissaient un sous-développement dramatique..... Les États qui sont confrontés à des oppositions ethniques, à des conflits internes entre communautés qui se déchirent – ce qui se traduit par l'oppression réciproque, voire par des massacres plus ou moins organisés – et les États dont les services publics ne fonctionnent plus, qui ne peuvent plus remplir leurs fonctions régaliennes, assurer la sécurité, la justice, l'éducation pour tous, et qui connaissent des phénomènes de corruption, de criminalité, une sorte de décomposition de l'appareil d'État »³⁴⁶.

³⁴⁶ Serge SUR, « Les États défaillants », *Commentaire*, n° 112, Avril 2005, p. 894

Cette thèse accompagnée de celles de la littérature traitant les questions de conflits internes aux États et tous les critères marquant les faiblesses de États, particulièrement africains ; pourraient confirmer l'émergence et le développement de BH au Nigeria.

Tout commence en 2002 à Maiduguri la capitale de l'Etat de Borno, où le fondateur du mouvement Muhammad Yusuf³⁴⁷ créa une mosquée couplée d'une école coranique. Ce complexe éducatif attire en masse les populations, notamment, les pauvres et les jeunes sans-emploi ayant abandonné l'université. Tout de suite, cette mosquée devient le fief du nouveau mouvement³⁴⁸. Pour la mise en place de son mouvement, Muhammad Yusuf s'est inspiré d'abord, des enseignements de leaders religieux des certaines orientations dont on a évoqué, notamment Ibrahim el-Zakzaky, d'Abubakar Mujahid et d'une faction salafiste des Izala « Éradicateurs ». De là il commence la dénonciation du régime en place et sa forte incitation à la mise en place de la charia 'a³⁴⁹. Il est également un grand admirateur de Osama Ben Laden et des talibans afghans. Ainsi, il affiche ouvertement dans ses prêches un discours anti-occidental et dénonce la corruption et l'injustice sociale de l'État nigérian, responsable selon lui des misères et pauvreté de la région du nord qui a le sentiment d'être abandonné par un pouvoir tourné vers le sud, à majorité chrétienne, et surtout vers la côte atlantique dynamique, où se situe Lagos, la capitale économique du pays³⁵⁰.

Avant de lancer le mouvement, il a d'abord rompu avec sa confrérie le izala en 2000, mais a continué l'exploitation du réseau izala pour attirer des fidèles partout dans la région. Toutefois, ce mouvement, appelé parfois Yusufiyya, contrairement aux anciens mouvements, n'est pas une confrérie ordinaire de plus, avec sa propre nouvelle méthode. Il s'est distingué aussi de la protestation des Izalas, contre les cheikhs soufis, d'un côté, et des rituels millénaristes de Maitatsine, de l'autre côté. Dès son lancement, il exalte un appel à la désobéissance et à la confrontation avec les représentants de l'État fédéral, mais aussi avec les tenants de l'Islam traditionnel. Encore, dans cette logique de projection sur les éventuels liens et points communs, le mouvement n'a pas complètement rejeté la modernité occidentale, contrairement à Maitatsine, et n'a pas interdit à ses fidèles d'accepter et faire usage de la

³⁴⁷ Un Nigérian né le 29 janvier 1970 dans le village de Girgir, dans l'État de Yobe. Formé dans des écoles coraniques au Tchad et au Niger, Mohammed Yusuf aurait également entamé des études de théologie à Médine, en Arabie saoudite.

³⁴⁸ Laetitia Tran NGOC, *Boko Haram: Fiche Documentaire actualisée*, Note d'Analyse du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Octobre 2012, p. 2, en ligne : <<http://www.grip.org/fr/node/605>>.

³⁴⁹ Marc-Antoine Pérouse de MONTCLOS, op-cit, p. 6

³⁵⁰ Margaux SCHMIT, « Boko Haram : face à sa régionalisation », in *8e Festival de Géopolitique: Dynamiques africaine*, *Diploweb*, Samedi 19 Mars 2016

technologie (tel que le port des montres ou de se déplacer en bicyclette ou en moto). Cela s'explique du fait que Mohamed Yusuf lui-même était un homme d'affaires connu et utilisait des ordinateurs et avait investi dans le commerce de voitures³⁵¹. Tellement au point avec la science, avec ses deux adjoints, Mohammed Yusuf utilise l'organigramme de l'administration territoriale pour organiser son mouvement en plaçant des *émirs*³⁵² au niveau de chaque État fédéré et de collectivité locale où il avait des partisans. Encore mieux, pour atteindre son objectif, il a collaboré avec les autorités politiques du Borno, notamment en 2000, où il accepta de prendre part à un comité gouvernemental sur la charia et de par son influence il fait nommer en 2003 un de ses fidèles au ministère régional des Affaires religieuses³⁵³.

Toutefois, l'agent causal permettant à la secte Yousufuyya de se faire entendre et sa recherche de légitimité est la suspension de la charia dans le nord, notamment l'État de Zamfara, qui a été le premier État au Nigeria à décréter la charia' a en octobre 1999, puis l'État Borno en 2001. Car après quinze ans de dictature militaire, élu président en mai 1999, Olusegun Obasanjo, après des négociations, obtint auprès des gouverneurs, au nom de la sauvegarde de la paix civile et de la cohésion sociale, l'arrêt de la loi islamique donc de la charia. C'est alors, son opposition farouche à cette décision qui va leur donner de la voix, dans le nord, les rendre publiques et se faire connaître dans le pays³⁵⁴. Le charismatique leader de la secte Muhamed Yusuf, appelé Ustaz Yusuf, va lors sillonner les régions du nord, à travers des prêches géants et réitérer son appel à la lutte pour la justice sociale, contre la corruption et le retour à la loi islamique.

Ici le témoignage qu'un chef religieux vivant dans la ville frontalière de Damasak et connaissant bien la situation dans laquelle le mouvement a émergé, nous a accordé lors d'un entretien à Maine Soroa en 2015 :

« En fait, Boko haram a commencé depuis longtemps, et nous on n'avait pas compris, nous pensons seulement que c'est du izala, on voyait Muhammad Yusuf venir de Maidugur, il prêche ici à Damasak et continue sur Malon Faturi et il revient sur Damasak pour retourner à Maiduguri, nous pensons que c'est une chose banale dont on a l'habitude, des prêches par-ci

³⁵¹ Au moment de son arrestation en 2009, d'après les images, il portait un jean, une montre de luxe et un téléphone portable, autant de signes de richesse et de modernité que rejetait un Muhammad Marwa. Deux de ses enfants auraient par ailleurs été scolarisés au collège Al-Kanemi de Maiduguri, un établissement public.

³⁵² C'est un titre de noblesse utilisé dans le monde musulman accordé aux chefs militaires, gouverneurs d'un territoire dans les anciens empires musulmans.

³⁵³ Ibidem,

³⁵⁴ Christian SEIGNOBOS, « Boko Haram : innovations guerrières depuis les monts Mandara. Cosaquerie motorisée et islamisation forcée », *Afrique contemporaine*, n° 252, Avril 2014, p. 149

par-là. Mais à un moment nous constatons la nette différence avec les izali dans ses prêches, car nous connaissons l'idéologie de izala, et son leader malam Djafar. Mais nous aurions appris qu'il a dû avoir un différend avec son chef Djafar et de là il a pris son chemin. Donc ici à Damasak Muhammad Yusuf a un élève, un natif de Damasak nommé Malam Awdou, il habite juste à côté de mon quartier, nous c'est là qu'on a su que quelque chose se passe, à l'époque on les appelle les talibans, c'est là qu'il rassemble des jeunes et organise des prêches pendant le mois de ramadan, ou dénonce la justice étatique assurée par « police station », très farouche à l'éducation dans les écoles. Il a écrit un livre que j'ai lu personnellement, où j'ai vu son classement des mécréants, et nous sommes en tête. Ils nous dérangent beaucoup et sont trop hautains, ils ne nous considèrent pas comme des musulmans, mais que c'est eux qui ont la vraie religion. Après il commence à aller prêcher au marché, à rassembler des jeunes, mais cette fois, ils sont armés de bâton, suite à cela ils ont commencé à déranger les responsables et chefs traditionnels, car ils ont désormais un style vestimentaire propre à eux (avec des pantalon sauté, turban rouge et bonnet blanc). Jusqu'à ils ont commencé à aller dans les périphéries de la ville pour apprendre l'utilisation des arcs à flèche. Ainsi, ils se déplacent avec leurs moyens de défense, jusqu'à dans les mosquées, notamment les prières de vendredi, jusqu'à les autorités commencent à déployer la police devant les mosquées, car on les voit armés... »³⁵⁵.

Son mouvement va avoir une forte influence psychologique sur la population vulnérable dans la région, où l'État est quasi absent dans le domaine des politiques sociales. C'est avec ses œuvres de bienfaisance qu'il occupa alors ces espaces abandonnés, en distribuant de la nourriture et des abris aux démunis, construisant des écoles coraniques, telles que sa mosquée de Maiduguri. Malgré l'obscurité au tour de ses sources de *financement* (*Financé par divers moyens selon le GIABA*³⁵⁶)³⁵⁷, il obtient une légitimité rapide et rassembla du monde autour de lui. Donc le mouvement va se servir d'un malaise social, d'une absence de l'État, d'un désespoir

³⁵⁵ Malam OUSMANE, *interviews dans le cadre d'étude de faisabilité de Monsieur MOUSSA*, 28 octobre 2015 à Mainé soroa.

³⁵⁶ Groupe Intergouvernemental d'Action Contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) a été créé par la Conférence des Chef d'Etat et de Gouvernements de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 2000. Le GIABA est une institution spécialisée de la CEDEAO, chargé du renforcement des capacités des Etats membres pour la prévention, et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans la région.

³⁵⁷ D'après une étude sur le financement du terrorisme en Afrique de l'ouest que réalisée par GIABA en 2013 ; boko haram est financé par une série de moyens, tel que : Quatre typologies ont été élaborées sur la base des études de cas présentées dans le cadre du projet. *Voir page 13 du rapport de GIABA 2013, www.giaba.org*
1/Le financement du terrorisme par le commerce et d'autres activités lucratives. 2/Le financement du terrorisme par le biais des ONG, des organisations caritatives, et des prélèvements. 3/Le financement du terrorisme par la contrebande d'armes, de biens et de devises par les passeurs de fonds. 4/ Contributions financières de dirigeants politiques locaux.

de la population, le tout enveloppé par la religion, qui va constituer l'âme du mouvement et sa force de résistance³⁵⁸.

Il s'installe aisément et confortablement dans la région, avec un discours toujours plus dur et plus radical. Il constitue un islam extrémiste minoritaire face à un islam plus tolérant tel que la Tidjaniyya. Il se radicalise au fur et à mesure jusqu'à s'opposer à l'autorité publique en rejetant tous les aspects séculaires de la société nigériane. La violence de ses enseignements provoque la stigmatisation des imams qui ne sont pas d'accord avec sa vision de l'islam, et va jusqu'à orchestrer des assassinats ciblés³⁵⁹, notamment, celui de Jafar Adam, son ancien mentor et chef du izala à Kano, avec qui il était en conflit et dont il a été soupçonné d'avoir ordonné l'assassinat. La question des mérites du modèle démocratique occidental et de la participation à un gouvernement laïque constitue la principale source du conflit. Au prétexte de l'obligation de couper leur barbe, Mohammed Yusuf avait rigoureusement interdit à ses fidèles de trouver un emploi dans la fonction publique, au prétexte que cela les aurait obligés à couper leurs barbes. Il renie formellement l'appareil de l'État nigérian, notamment, les forces de sécurité et toute forme d'autorité politique inspirée ou héritée du système occidental qu'il considère comme une innovation (*Bida'a*³⁶⁰), sachant que les Izala, malgré leur particularité rigoureuse, ne s'opposent pas au caractère laïque de l'État fédéral, ne revendiquent pas l'établissement d'une République islamique dans le pays et surtout comptent de nombreux fonctionnaires dans la fonction publique. Cheikh Jafar Adam dénonce donc ouvertement les déviances doctrinaires de Ustaz Yusuf et ses fidèles et refuse que ces derniers fréquentent sa mosquée. Considérés comme des jihadistes, ces fidèles de Yusuf, chassés de la mosquée de Jafar, furent arrêtés par la police. C'est dans cette tension que Jafar Adam a été assassiné à Kano en 2007, dans sa mosquée à l'heure de la prière du matin, vraisemblablement par des fidèles de Mohamed Yusuf, qui était à l'époque en prison, car ils considèrent Jafar comme un informateur³⁶¹.

Pour Jafar, Muhamad Yusuf est un imposteur utilisé par les ennemis du nord du Nigeria, car sa nouvelle vision de l'islam du nord est nuisible à la population musulmane d'une manière

³⁵⁸ Léon KOUNGOU, *Boko haram: Parti pour durer*, l'Harmattan, mars 2016, p. 23.

³⁵⁹ Ibidem

³⁶⁰ Il s'agit de toute croyance, ou parole ou bien action inventée après la mort du prophète Mohamed réalisé dans le but d'adorer ou de se rapprocher d'Allah, et qui ne repose sur aucune preuve tirée du Coran ou de la Sunnah. Toutefois, c'est une question qui fait couler beaucoup d'encre en islam depuis la mort du prophète, car il n'y a pas d'unanimité dans sa définition.

³⁶¹ Marc-Antoine Pérouse de MONTCLOS, *Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigeria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ? op-cit*, p. 7

générale et celle du Nord précisément. Il explique cela dans ses prêches partout à l'époque du début de la secte fanatique. Ainsi, il affirmait dans un prêche :

« Ce nouveau phénomène qui interdit la fonction publique, qui appelle la jeunesse à se rebeller contre les études modernes et que tous celui qui travaille pour l'État devient automatiquement mécréant ; ce sont des choses infondées et les principales raisons de sa naissance selon mes réflexions, sont :

1- *D'abord "hubbu zuhur" c'est-à-dire "l'amour de popularité", selon lequel, à travers sa réputation de prédicateur va apporter une nouveauté qui créer un débat général qui va pousser à ce qu'on parle de la personne partout, dans les villes et villages.*

2- *Ensuite "le caractère profane et l'ignorance", quand on est dans cette situation et qu'on veut trancher sur des questions de sociétés que même les savants ne tranchent pas facilement avant d'avoir un consensus général.*

3- *En troisième, « Al bad'u bil furu'i kabla tahkiki hi usul », c'est-à-dire, une intrusion dans la science, autrement dit, commencer l'apprentissage primitif dans un domaine et sauter les étapes pour aller s'intéresser à l'étape où les compétences n'atteignent pas encore celle d'un élève de l'école primaire ou du collèg et, quelles que soient ses connaissances, ne peuvent pas résoudre les problématiques des universitaires.*

4- *La majorité de nos jeunes est fatiguée et fainéante et n'aime pas cette école moderne, et ils trouvent l'occasion d'avoir quelqu'un qui leur explique l'interdiction de cette école. Il faut reconnaître que le peu de notre jeunesse qui va à l'université ne choisit pas des études scientifiques telles que les mathématique, chimie ou médecine, ils se rassemblent dans les études de langues, de religion. Parce que c'est plus simple et plus facile. De ce fait notre jeunesse ne cache derrière cette fatwa³⁶² pour dissiper leur incapacité et fainéantise.*

5- *Enfin, la collaboration entre nos adversaires et quelques-uns d'entre nous, nous le savons tous, les gens avec qui nous vivons aujourd'hui (c'est-à-dire le Sud du pays) nous devancent de loin en matière d'étude scientifique, et en développement, parce que le colon est resté presque un siècle au sud avant de descendre vers le nord. Mais ces dernières années nous commençons à évoluer et nous développer, et au vu de notre nombre si ça continue ainsi, la question de nous exploiter ne sera plus possible. Mais si on nous ralentit en nous blessant cela va continuer, et il fallait trouver un moyen de l'intérieur pour nous*

³⁶² Dans la religion islamique, consultation juridique donnée par une autorité religieuse à propos d'un cas douteux ou d'une question nouvelle ; décision ou décret qui en résulte.

nuire, parce que si c'était un blanc ou étranger qui nous dit que l'école n'est pas bien on allait tout de suite comprendre le jeu, c'est ainsi qu'il fallait trouver l'un de nous pour faire le travail, à travers la religion il sera écouté et accepter, dans une veste religieuse il représente notre ennemi... »³⁶³.

A travers sa diverse façon de voir et de faire, même localement, l'insurrection, questionne fort sur sa définition : le mouvement est *sectaire* quand il cherche à endoctriner les jeunes, mais il est *totalitaire* quand il développe une vision globale d'un gouvernement islamique qui intervient même dans les aspects de la vie privée ; il est *intégriste* quand il interdit les vêtements serrés ou moulants et veut interdire aux femmes de monter sur des motos taxis ou de voyager seules. L'ambiguïté et le syncrétisme autour de sa position religieuse posent autant de problèmes de qualification. D'ailleurs, Mohammed Yusuf condamnait en même temps le soufisme, le judaïsme, le parsisme, le christianisme, le polythéisme, l'athéisme et la démocratie³⁶⁴. Plus surprenant encore, lui et ses éléments dénonce le izala et une guerre se déclare entre les deux camps ; en témoigne l'allocution de son ancien maître et collaborateur Sheik Albani Zaria lors d'une assise à Zaria :

« ...ces éléments de Boko Haram que nous, nous appelons "Khawarij"³⁶⁵ sont un peu partout dans les écoles et mosquées des izala et salaf, ils organisent des assises et expliquent à nos étudiants que notre combat de prêche, d'éducation religieuse, ne sont que de la perte du temps, qu'il faut se soulever et bouleverser le pays et faire le "djihad"³⁶⁶, ce n'est pas le moment de faire des études ou faire quoi que ce soit si ce n'est le combat ultime. Ainsi, chère salaf et izala affrontez-les dans ce qu'ils sont venus vous dire...dans cette mosquée de malam Mussa et

³⁶³ Sheikh Mahmud Ja'afar Adam. Prêche sur boko haram. Ajoutée le 22/11/2012. Extrait de son appel sur le danger que véhicule le phénomène boko haram. Enregistrement vidéo in : Youtube. Page A M Bashir Shuwa. Format vidéo, 18 :08. Disponible sur : <https://www.youtube.com>. Consultée le 21/03/2017, traduit de haussa.

³⁶⁴ Ibidem,

³⁶⁵ Les Khawarij sont apparus suite au différend entre Ali et Mu'awiya. Ils ont refusé l'arbitrage entre 'Ali et Mu'awiya à l'issue de la bataille de Siffin qui les avaient opposés en 657. Cette bataille entre musulmans avait été meurtrière et 'Ali accepta l'idée d'un arbitrage pour arrêter le bain de sang. Les Khawarij ont prétendu que l'arbitrage est à Allah seul... Et ils ont décidé de tuer 'Ali, Mu'awiya et 'Amr Ibn al-'às... Durcissant leur position, d'un point de vue théologique aussi, ils ont prétendu la subordination de la foi aux œuvres : tout péché grave (pour eux) est une infidélité manifeste à l'égard de Dieu, et celui qui le commet doit être considéré comme s'excluant, de lui-même, de la religion, et être traité en conséquence. Les Khawarij ont été qualifiés par le Prophète Muhamed comme étant des gens qui faisaient beaucoup d'actes cultuels -même beaucoup plus que les compagnons eux même-, mais que suite au fait qu'ils interprétaient le Coran au premier degré, sans tenir compte des convenances et des règles ni de la sunna, leurs cœurs étaient fermés et le Coran n'atteignait pas leurs cœurs. Selon l'imam Maymoun bin Mihran présente la secte kharijite d'après sa principale caractéristique en disant : « *Le khariji c'est celui qui considère comme mécréant et légifère le versement de ton sang dès que tu adopte un avis différent que le sien* ». Voir les sectes égarées en islam sur doctrine-malikite.fr

³⁶⁶ Effort sur soi-même que tout musulman doit accomplir contre ses passions. (Il est considéré par le prophète Muhammad comme le « djihad majeur »). C'est aussi le combat pour défendre le domaine de l'islam. (Il est qualifié de « djihad mineur »). Voir Larousse.fr

partout ailleurs j'espère que le message va vous parvenir, prenez les bonnes décisions et agissez.Les samedis et dimanches sont mes jours d'enseignement ici dans cette mosquée, et pendant ces jours ma fatawa est unique, si vous attrapez un élément de Boko Haram ramenez-le ici dans la mosquée, on va vérifier cela, si jamais c'est le cas, sur place on va le décapiter et c'est tout, que tout le monde l'entende, de même autour de ma maison, si on intercepte un combattant de boko haram, sans condition sur place on va le tuer, c'est comme ça que les autorités publiques, les chefs traditionnels, les chargés de sécurité l'entendent, que tout le monde l'entende de même que les boko haram, c'est ça la décision chez nous, car on a perdu toute possibilité de négociation avec eux, c'est la guerre entre nous »³⁶⁷.

Ces interventions diverses témoignent de l'extrême tension qui régnait entre toutes les confréries. Mais il faut rappeler qu'au début de sa manifestation publique, le mouvement n'a pas fait recours à la violence, malgré la répression sanglante de 2002 par les autorités nigérianes, suite aux émeutes lors de l'enterrement d'un marabout, où des membres du mouvement ont été tués. C'est à partir de là que le mouvement se bouscule relativement dans la clandestinité et prend les armes pour la première fois, le 31 décembre 2003, en riposte à l'attaque de sa retraite par la police nigériane³⁶⁸.

D'un autre côté, de par les contestations de l'ordre religieux, les fidèles de Mohamed Yusuf s'attaquent aux chefs traditionnels, qui ont une réputation sociale de premier plan, suspectés de collaborer avec les autorités, notamment avec les forces de sécurité. À Maiduguri, cœur du mouvement, l'insurrection avait passé un arrangement avec le Shehu ou le monarque de Borno (héritier de l'Empire kanouri du Kanem-Borno), Mustapha Ibn Umar Kyari Amin El-Kanemi, dans lequel il autorise le mouvement à choisir sa propre date pour organiser dans des lieux publics la prière marquant la rupture du jeûne du mois de ramadan. Ces arrangements ont été une bombe à retardement, car la situation se dégrade quand les autorités politiques s'en sont mêlé. En 2009, après la mort du Shehu héritier, Mustapha Ibn Umar Kyari Amin El Kanemi a été remplacé par Umar Garbai Abba Kyari, un proche du gouverneur de Borno Ali Modu Sheriff, impopulaire et peu respecté par la population, celui-ci n'a pas pu endiguer la crise de

³⁶⁷ Sheik Albanin Zaria. Allocution sur Muahamad Yusuf. Ajoutée le 27/10/2013. Extrait de son allocution dans la mosquée de Malam Mussa Sahabi à Zaria. Youtube. Ishaq Sabaru, 31 :24 vidéo disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=l7CIrWTG6q8> consulté le 21/03/2017, traduit de haussa.

³⁶⁸ Laetitia Tran NGOC, *Boko Haram: Fiche Documentaire actualisée*, Note d'Analyse du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Octobre 2012, p. 2, en ligne : <<http://www.grip.org/fr/node/605>>.

Maiduguri quelques mois plus tard³⁶⁹. Du fait de sa proximité avec le gouverneur, considéré comme un corrompu détesté, il a au contraire contribué à délégitimer l'autorité traditionnelle et religieuse du Shehu autrefois bien vue et respectée³⁷⁰.

Pour l'insurrection, il est un produit du système avec une carrière régionale et a longtemps travaillé dans l'administration de l'État du Borno. Diplômé des universités du Nord du Nigeria, il est aussi titulaire d'un doctorat de l'université nord-américaine de Houdegbe au Bénin. Il incarne alors l'éducation occidentale. Il est investi, du fait de sa connexion avec l'ancien gouverneur de l'État du Borno, Ali Modu Sheriff (bien qu'accusé de corruption et de financement de BH, entre autres)³⁷¹. Au regard de la tension entre son autorité et les membres de la secte, ces derniers ont assassiné son frère en mai 2011. Toujours dans son objection vis-à-vis des autorités traditionnelles, l'insurrection rejette l'autorité du sultan de Sokoto (l'Empire de Sokoto a été créé au XIX^e siècle par Usman dan Fodio fondé en 1804), Muhammadu Saad Abubakar III, un personnage à la tête d'un califat qui gouverne essentiellement les Haoussa-Peuls du nord-ouest du Nigeria, et qui est un ancien militaire de haut rang. Il est contesté pour son timide soutien à une extension de la charia et en raison des conditions de sa nomination en 2006, suite à la mort de son prédécesseur dans un accident d'avion aux circonstances floues. D'une manière générale, les partisans de la secte renient donc tout et exigent une application intégrale et sans condition du droit coranique en rejettent la modernité du sud du Nigeria³⁷². Parce que pour Ustaz Yusuf, l'école occidentale détruit en profondeur la culture islamique, il condamne de ce fait la mixité des sexes, l'abandon des mœurs, la corruption des valeurs traditionnelles, l'utilisation du calendrier grégorien ou même la pratique du sport, qui, selon sa vision, distrait les fidèles. Il interdit à ses fidèles de fréquenter les établissements privés d'inspiration occidentale et les écoles publiques nigérianes héritées du système colonial britannique. Il interdit même aux musulmans de leur louer un terrain, l'objectif ultime étant d'obtenir la fermeture de ces établissements. En fin de compte, on peut déduire facilement et clairement que le programme de BH est simplement politique parce qu'il rêve d'une République islamique intégriste bien plus que vers la conquête du pouvoir³⁷³.

³⁶⁹ Marc-Antoine Pérouse de MONTCLOS, « Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigeria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ? », *Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po*, n° 40, Juin 2012, p. 7.

³⁷⁰ Ibidem

³⁷¹ Vincent HIRIBARREN, « Qui est le Shehu du Borno ? », *Libération Africa4 regards croisés sur l'Afrique* (24 février 2016).

³⁷² Marc-Antoine Pérouse de MONTCLOS, Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigeria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ? *op-cit*, p. 7

³⁷³ Ibidem, p. 8

Toutefois, Sanni Umaru, qui succède à Mohammed Yusuf après son assassinat en 2009, explique à la presse locale qu'en réalité leur groupe appelé BH ne s'oppose pas à l'éducation moderne, mais à la perversion de la société à travers son occidentalisation pervertie. Muhamad Yusuf a souligné dans son livre qu'il admet lui-même les bienfaits d'innovations technologiques comme « les avions, les voitures, les téléphones, les ordinateurs, Internet et le fax », qu'il a largement eu l'occasion d'utiliser à titre personnel. Mais ce qu'il rejette fermement c'est l'utilisation de cette modernité pour le compte de l'homme et non de Dieu, créateur de toutes choses³⁷⁴. Cette occidentalisation n'est pas propre à la secte dans région : presque toutes les tendances religieuses condamnent cela depuis toujours d'ailleurs, particulièrement sur le fait que l'enseignement moderne inculque des valeurs erronées « *telles que la débauche et l'homosexualité pour les beaux-arts ; l'usure, la spéculation, le profit et la création de pénuries artificielles pour les écoles de commerce ; l'emploi d'engrais, la dégradation de l'environnement et la maltraitance des animaux pour les lycées agricoles ; la ségrégation sociale pour les urbanistes ; les expérimentations chimiques et le mépris des soins spirituels pour les facultés de médecine et de psychologie, etc.* »³⁷⁵.

D'une manière globale, du côté musulman ou non, en Afrique les critiques sur le modèle éducatif hérité de la colonisation sont souvent énoncées. Sans oublier ce côté culturel ou on reproche à l'occidentalisation, bon nombre des effets pervers tels que :

« *Le reprochent notamment d'être impérialiste, élitiste, urbain, agnostique, amoral, prescriptif, rigide, réservé aux jeunes, peu respectueux des coutumes locales et trop orienté sur la mesure de la performance des étudiants dans une logique de formatage et de préparation à l'insertion dans une économie marchande et capitaliste* »³⁷⁶.

Donc l'insurrection derrière son caractère islamiste et intégriste s'accroche à la pensée anticoloniale généralisée en Afrique. Cela se fait sentir particulièrement dans l'État de Borno plus que dans les autres États du nord du fait d'une alphabétisation très basse. D'après des statistiques récentes, près de la moitié des enfants ne sont jamais allés à l'école primaire et plus d'un tiers ne suivent pas non plus d'enseignements coraniques. Avec l'État de Zanfara, Borno était même l'État de la fédération qui comptait le plus faible taux de scolarisation primaire (21 %) en 2010. En conséquence, le refus de l'éducation occidentale chez les partisans de l'insurrection reflète manifestement la composition sociale d'une secte qui recrute beaucoup

³⁷⁴ Ibidem

³⁷⁵ Ibidem

³⁷⁶ Ibidem, p. 9

d'analphabètes, de mendiants et talibés (élèves) appelés les "almajirai". Ces élèves coraniques vulnérables sont exposés et sont plus faciles à endoctriner, car ils sont illettrés et n'ont pas suivi le cursus des écoles moderne qui leur permet une ouverture d'esprit.

Un autre facteur non moins important est à souligner également : celui de l'échec d'un modèle occidental qui n'a pas pu développer le Nord musulman du Nigeria pour diverses raisons surement, et cela explique le succès de BH. Le mouvement compte aussi des cadres au chômage qui n'ont jamais terminé leur cursus universitaire. C'est par exemple le cas d'Aminu Tashen-Ilimi, un étudiant de Maiduguri qui a formé le groupe extrémiste des « talibans » avant d'être chassé de sa base rurale du Yobe en 2003. Il y en a beaucoup comme lui pour qui à la recherche d'un projet professionnel s'ajoute à leur ressentiment grandissant à l'égard des élites occidentalisées au moment où les élections frauduleuses de 2003 et 2007 démontrent clairement la corruption des pouvoirs en place, par comparaison aux anciens dirigeants du pays au moment de l'indépendance, qui étaient moins diplômés certes, mais réputés plus patriotes et plus intègres.

De 2003 à 2008, l'insurrection a traversé plusieurs étapes qui lui ont permis de s'imposer et d'asseoir sa loi un peu partout dans le nord, particulièrement dans l'État de Yobe. En s'attaquant à des postes de police et des bâtiments publics et tous autres symboles du pouvoir politique. Cela attire l'attention des autorités, qui interdisent toute apparition publique à la secte (télévisions et radios). Le mouvement s'adapte, en utilisant des cassettes des prêches. Ainsi il se renforce et se concentre sur le recrutement de nouveaux membres et fortifie ses ressources matérielles jusqu'à 2009 où tout a basculé après l'assassinat de leur leader Muhammad Yusuf³⁷⁷.

À ce stade nous constatons la dynamique et la détermination de ce mouvement qui a traversé plusieurs étapes de son émergence partant de la création de son identité et la mobilisation de sa cause autour de ses fidèles, nous allons voir comment il affronte ses groupes rivaux et sa façon d'agir qui s'adapte au contexte. Cela rejoint les différentes étapes de l'insurrection que nous donne Daniel Byman selon laquelle le recours à la violence est une dimension intrinsèque de tout mouvement insurrectionnel.

³⁷⁷ Tirthankar CHANDA, « Boko Haram en cinq actes: évolution de l'islam radical au Nigeria », *Radio France Internationale RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 13 mai 2016 (consulté le 26 janvier 2017).

2- La métamorphose de la secte

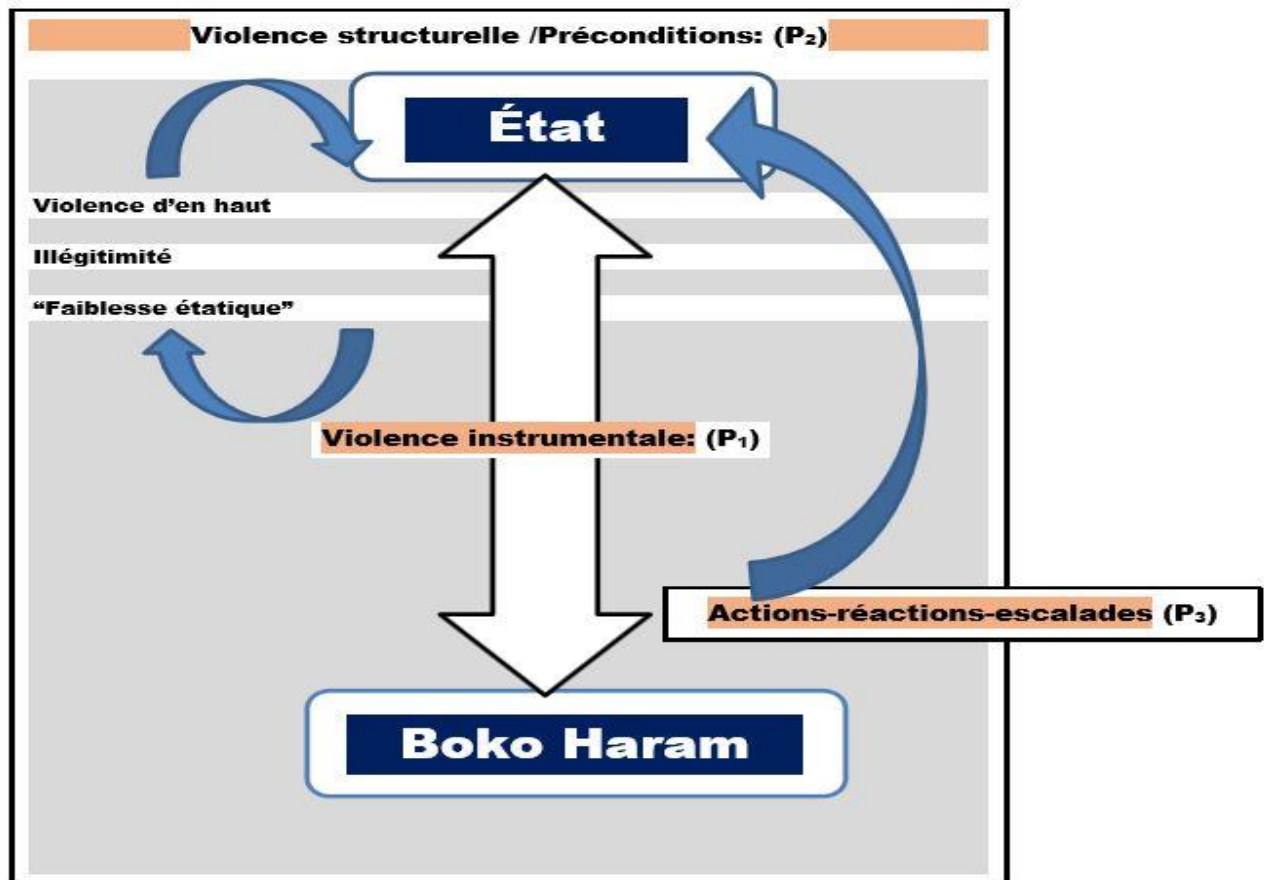
Après avoir retracé les grandes étapes ayant fortifiées progressivement l'insurrection, et donc les facteurs structurels qui nous permettent de comprendre le contexte historique à partir duquel l'extrémisme violent s'est imposé dans le nord du Nigeria, il nous faudrait par la suite apporter une analyse des déclics qui nous permettront de comprendre l'escalade de cette violence. Pour cela il nous faut faire recours à la thèse de Martha Crenshaw, dans ce qu'elle appelle « *Government use of unexpected and unusual force in response to protest or reforms attempts....* »³⁷⁸. D'après elle donc, la mobilisation disproportionnée de la violence par les forces de défense nationale peut susciter des réactions de représailles, de la part du groupe terroriste. L'escalade de la violence s'analyse effectivement dans une perspective relationnelle que les postulats de cette recherche nous permettront de mettre en relief.

Les trois postulats de cette analyse sont donc les suivants : **P₁** « *L'acte terroriste représente un choix stratégique* » ; que **P₂** « *L'objectif du terrorisme est d'apporter des changements dans l'environnement d'un acteur* » ; et **P₃** « *Le terrorisme s'inscrit dans un processus d'action-réaction : c'est une réponse aux actes/politiques du gouvernement* »³⁷⁹

³⁷⁸ Rayanesalgo Anatole France PITROIPA, « Le Nigéria à l'épreuve du terrorisme : Une analyse des racines sociohistoriques et politiques de la violence revendiquée par Boko Haram », *Perspectives on Terrorism*, Université de LAVAL.

³⁷⁹ Ibidem

Figure 8 : Les interactions des rapports entre l'État nigérian et Boko Haram



Source : Illustration de Rayanesalgo Anatole France PITROIPA, à partir de la théorie de la violence instrumentale de Martha Crenshaw et de la défaillance étatique de Robert Rotberg.

De fait, à ses débuts, les acteurs actifs du groupe sont essentiellement des diplômés de l'université et des personnes ayant rompu avec leur milieu social d'origine (classe aisée ou classe moyenne). Ils étaient que quelque 200 personnes qui installent un camp près de la frontière avec le Niger, dans le village frontalier de Kanamma, dont on évoquait plus haut (un espace qu'on a pu voir lors de notre premier déplacement sur le terrain). C'est à partir de cette base qu'ils commencent à lancer des attaques (isolées) sur des positions de la police nigériane et voler des munitions³⁸⁰.

Mais 2009 va marquer un tournant dans le fonctionnement et les actions de la secte. Quand, lors d'un cortège funèbre, pour des raisons non connues, les forces de sécurité ouvrent le feu

³⁸⁰ Le FIGARO, « Boko Haram, la secte anti-Occidentaux se radicalise », *Le Figaro*, en ligne : <<http://www.lefigaro.fr>>, publié le 20 février 2013 (consulté le 15 juillet 2017).

sur des membres de la secte faisant plusieurs blessés, le leader de la secte souligne cela dans un prêche et incite indirectement à la riposte :

«.. Hier jeudi 17 Jumada II 1430 (qui correspondait à 11 juin 2009), des frères en route pour les funérailles des 4 frères décédés, pour le cimetière de Guongué, en quittant le centre de l'islam Ibn Taymiyya de Maiduguri.... Ils ont croisé l'armée nigériane dans le cadre de son opération nommée plush (opération peluche, sous le commandement du gouverneur de Borno Modu sherif), ils ont ouvert le feu sur nos frères, actuellement on a 18 frères hospitalisés. Nous sommes allés à l'hôpital pour vérifier cela, nous les avons vus et nous témoignons qu'ils n'ont rien fait et rien demandé, c'est juste l'injustice et la répression de l'Etat de Borno, dans son but de freiner notre mouvement et nuire au reste de la population. Ils ont créé cette brigade pour nous, nous le savons et en voilà la preuve. Ils ont tiré sur nos frères pour les tuer, mais Dieu ne l'a pas voulu...ils ne nous aiment pas, l'État nigérian n'a pas été créé pour la justice, ni pour protéger l'islam et les musulmans, mais pour combattre l'islam ...c'est ça le travail de l'Etat du Nigeria. Ainsi, notre opposition à eux est éternelle...ils ont tiré sur nos frères et ils nous refusent de leur donner du sang à l'hôpital, on en a vu trop et on ne peut pas laisser passer, partout dans le pays on interpelle nos frères et notre mouvement ...ainsi, on n'est pas d'accord, c'est pas possible, ils ont organisé une guerre, on n'écouterà personne et on pardonne pas et plus de place aux négociations, nous contestons ces militaires (drogué, malades, etc..). Dieu a dit combattez les leaders des mécréants... cette armée qui ne veut pas connaître les négociations ou pouvoir parler, n'écoute que les armes, alors nous répondons par le feu...cette épreuve est la preuve de la maturité de nos frères et qu'ils sont prêts, je dis ici que le Nigeria doit appliquer la charia, tout celui qui veut me défier sur le contraire n'a qu'à le faire et il verra. Ce sont nos ennemis détestez-les, les armes vont parler...voilà ma lettre ouverte à ce qu'on appelle président et huit autres personnes, parmi eux le petit gouverneur de Borno Ali Modu Sherif : ces évènements sur nos frères, on n'est pas d'accord, nous ne serions pas d'accord et on ne va pas lâcher ni pardonner, le militaire n'écoute que les armes »³⁸¹.

C'est avec brillance et charisme qu'il présente ce sermon radical et séduisant pour ses auditeurs qu'il a pu attirer l'attention de ses fidèles. En s'appuyant sur des versets, il construit un argumentaire sur la nécessité et l'obligation de riposter. En banalisant la capacité de ses détracteurs, qu'il qualifie des corrompus et vendus, il réussit à faire un écho sur un contexte

³⁸¹ Muhammad YUSUF, « waazin shekh muhammad yusuf maiduguri 1,2,3 et 4 », Youtube. Muhammad Bakur, en ligne : <<https://www.youtube.com>>, publié le 11 février 2011 (consulté entre juin et octobre 2017).

local de corruption connu de tous. Ces affirmations donnent davantage de motivation à ses partisans qui se mobilisent un peu partout dans les villes du nord.

Ainsi, les 26 et 27 juillet 2009 l'histoire du nord Nigeria bascule dans la violence, quand des militants de la secte s'en prennent à des cibles précises, dans les États de Bauchi, Kano, Borno et Yobe, provoquant ainsi une forte répression policière, faisant au moins 800 morts en deux jours. Quelques jours après, le leader Muhammad Yusuf est arrêté par les autorités de Maiduguri en même temps que certains de ses proches. Cela cause une panique dans la secte, poussant un bon nombre d'entre eux à partir en exil dans les pays limitrophes tels que le Niger et le Tchad³⁸².

Le 29 juillet 2009, donc le leader est arrêté à Maiduguri pendant une répression militaire et policière, il est transféré, torse nu et menotté, dans les locaux de la police. Dans un communiqué l'armée a réaffirmé avoir remis le chef de la secte vivant comme le souligne les mots du commandant de l'opération :

*« J'ai personnellement arrêté Mohammed Yusuf et l'ai remis à la police le même jour après un rapide interrogatoire », a affirmé à l'AFP le commandant de l'opération militaire intervenue jeudi à Maiduguri, le colonel Ben Ahonotu »*³⁸³.

Mais la donne va changer quand un climat de confusion va surgir, notamment quand, filmé par des témoins, on va retrouver le corps du leader gisant sur le sol, à demi nu, les mains menottées et les membres déchiquetés. Les circonstances de sa mort vont aggraver la situation. Entre la version de la police, celle de l'armée et les vidéos de son interrogatoire qui circulent, il est difficile de trancher sur la vraie version. Entre le colonel de l'armée Ahonotu qui dit *« J'ai ensuite appris qu'il avait été tué lors d'un échange de coups de feu », a ajouté l'officier en précisant que l'interrogatoire de Yusuf avait été mené par un officier supérieur dont il n'a pas communiqué l'identité »*. Et la police qui dit *« Il n'était pas mort durant sa détention, mais avait été tué lors d'un échange de coups de feu lors d'une tentative d'évasion »*³⁸⁴. C'est une confusion totale.

³⁸² Tirthankar CHANDA, « Boko Haram en cinq actes: évolution de l'islam radical au Nigeria », *Site web de Radio France Internationale RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 13 mai 2016 (consulté le 26 janvier 2017).

³⁸³ Jeune Afrique et AFP, « Qui a tué le chef des « Talibans » ? », *Jeune Afrique*, en ligne : <<http://www.jeuneafrique.com>>, publié le 05 août 2009 (consulté le 09 juillet 2017).

³⁸⁴ Ibidem

Mais aussi les images mises en ligne qui circulaient, qui démontrent l'extrême violence de l'humiliation dont le leader était victime. Son corps profané constitue alors une preuve irréfutable des injustices qu'il ne cessait de dénoncer. Cette confusion dramatique offre aux fidèles du mouvement non seulement l'illustration que l'État ne les aime pas et constitue une menace contre leur mouvement, mais également une bonne raison de se mobiliser sans condition. À l'instant de sa mort, Muhammad Yusuf passe du statut de guide spirituel à celui de martyr. Sa disparition devient ainsi une solide base symbolique sur laquelle le mouvement peut entamer sa reconstruction.

À la suite de ces événements de juillet 2009, la mobilisation du mouvement devient clandestine et se dissimule pendant presque une année. Il a fallu juin 2010 pour entendre parler du mouvement lorsque Abubakar Shekau, désigné par Yusuf comme son bras droit, apparaît, officiellement dans un message vidéo et annonce le réveil du mouvement et qu'il prend la tête sous l'appellation *Jamā'at Ahl al-Sunnah Lidda'awat wa-l-Jihād* (Groupe Sunnite pour la prédication et le djihad)³⁸⁵. À partir de cette année, le mouvement élargit son champ d'action vers les régions ouest, en commettant des attentats, particulièrement pendant les événements chrétiens tels que Noël.

b- L'heure d'Aboubacar Shekau : le début de l'insurrection sanguinaire

Le caractère terroriste de la secte BH prend une tournure radicale en 2010 sous le commandement de Abu Muhammad Bin Muhammad Shekau, plus connu sous Aboubacar Shekau, moins charismatique et moins intelligent que son prédécesseur, mais plus brutal³⁸⁶. Loin d'être un théologien stratège, il est de nature incontrôlable et mentalement perturbé selon Marc-Antoine Pérouse de Montclos³⁸⁷. Il suffit de regarder ses vidéos pour le comprendre.

Ce trajectoire rappelle la théorie de David Galula, un officier français enseignant à Harvard, quand il écrivit en 1964 son manuel "*Contre-Insurrection, Théorie et Pratique*". Il pose, au sortir de la Guerre d'Algérie, les bases de la lutte étatique contre un insurgé. Il distingue dans un premier temps, deux étapes dans la lutte contre des groupes insurgés. D'abord, une "*guerre froide*" ou l'insurrection ne s'est pas encore constituée en armée et va avoir recours à des actions subversives (terrorisme, assassinats ciblés, sabotage). Dans cette configuration, la contre-

³⁸⁵ Elodie APARD, « Les mots de Boko Haram (1/2) : les prêches de Mohammed Yusuf sur le « djihad obligatoire » », *Le monde/Afrique*, en ligne : <<http://www.lemonde.fr>>, publié le 29 avril 2016 (consulté le 10 juillet 2017).

³⁸⁶ Léon KOUNGOU, *Boko haram: Parti pour durer*, Paris, L'Harmattan, 2016, p. 31.

³⁸⁷ Marc-Antoine Pérouse de MONTCLOS, « Boko Haram: entre fragmentation et internationalisation? », *l'ENA hors les murs*, n° 467, janvier/février 2017, p. 38

insurrection s'organise par l'arrestation des chefs insurgés et l'infiltration des mouvements pour les démanteler à travers le renseignement. Il s'agit donc ici d'actions qui permettent d'anticiper voire d'éviter la lutte armée entre forces régulières et irrégulières. En deuxième étape l'officier développe le concept de "*guerre chaude*" où l'insurrection rentre dans une phase de lutte armée, les forces conventionnelles doivent ainsi limiter l'affrontement conventionnel avec ces groupes. Selon l'auteur, le résultat est en effet peu efficace, car il est possible de détruire une partie des du contingent insurrectionnel et de capturer un territoire, mais cela déclenchera le repli des insurgés dans une autre région et la reconstitution de leurs forces (repli des combattants de BH au Niger et au Tchad après la forte répression de l'Etat nigérian à partir de 2007). Il est aussi recommandé de ne pas utiliser les moyens des insurgés, les opérations de type "commando" ne pouvant pas être la seule réponse, de même que le terrorisme serait contreproductif, car il entraînerait un désordre favorable aux irréguliers³⁸⁸.

Revenons sur Abubacar Shekau. Il est né au Nigeria entre 1965 et 1975 à Shekau, un village d'agriculteurs et d'éleveurs de Yobe, une zone frontalière avec le Cameroun, le Tchad et le Niger. Décrit comme grand et mince et surtout mystérieux, il grandit dans un quartier défavorisé de Maiduguri « le fief de BH ». Selon *Jeune Afrique*, "Il traîne dans la rue, fume de la marijuana", et "comme beaucoup de jeunes du coin, il est fasciné par Mohamed Yusuf". Il rencontre Yusuf par l'entremise d'un proche, d'après la BBC, et se lance à ses côtés dans la lutte armée pour la création d'un État islamique appliquant la charia, dans le nord du Nigeria, jusqu'à devenir son bras droit³⁸⁹. D'ailleurs on le voit à côté de son leader dans certaines de ses vidéos de prêche. Après 2009, Abubacar Shekau a pu prendre le temps de réorganiser le mouvement, avec l'aide d'autres groupes terroristes au Sahel comme AQMI, les Shebaab somaliens, etc.³⁹⁰, particulièrement avec le soutien d'AQMI qui aurait permis de se structurer³⁹¹.

Ces lignes de Zabée BETCHÉ en disent quelque chose : « *Pendant un an, on n'entendra plus parler de Boko Haram. En fait, les survivants ont fui au Niger et au Tchad où ils se*

³⁸⁸ Nicolas PICCIOTTO et Simon WASSERMAN, « Géopolitique des guerres asymétriques », *Classe Internationale*, en ligne : <<https://classe-internationale.com>>, publié le 6 février 2016 (consulté le 20 août 2017).

³⁸⁹ Benoît ZAGDOUN, « Qui est Abubakar Shekau, le chef fanatique de Boko Haram ? », *Franceinfo*, en ligne : <<http://www.francetvinfo.fr>>, publié le 12 mai 2014 (consulté le 26 septembre 2017).

³⁹⁰ Bonaventure Cakpo GUEDEGBE, *Boko Haram: Bras armé du terrorisme international, déstabilisation du Nigeria et reconfiguration géopolitique de la zone sahélienne*, Observatoire géopolitique du religieux, Institut de Relations Internationales et Stratégiques, 2015, p. 3, en ligne : <<http://www.iris-france.org>>.

³⁹¹ Gérard CHALIAND et Michel JAN, *Vers un nouvel ordre du monde*, Paris, Editions du Seuil, avril 2013, p. 184.

réorganisent. Pour mieux resurgir en septembre 2010, quand ils attaquent la prison de Bauchi et libèrent 700 prisonniers, dont près de 200 de leurs membres »³⁹².

Depuis la prise de la direction du mouvement par Abubacar Shekau, la secte connaît une dérive mafieuse et tombe dans la violence terroriste, dans l'indifférence, il s'en prend aux civils et aux représentants de l'État. Ainsi, en décembre de la même année, la secte revendique une série d'attaques dans la ville de Jos au centre du pays et à Maiduguri, qui fait au moins 86 morts. Désormais, la saga de violences est bel et bien enclenchée avec la généralisation d'attaques à la bombe et d'attentats-suicide et avec pour cibles des écoles, des églises, des mosquées. Le phénomène « attentat moto » perpétré par des motards cagoulés armés qui tirent sur les fonctionnaires, les militaires, les policiers, les islamistes modérés, mais aussi sur des civils, avant de se faire exploser en kamikaze, le tout est concentré principalement dans le nord-est³⁹³.

Mais vite leurs actions vont se propager un peu partout dans le pays, avec des attaques symboliques. Les plus spectaculaires sont, entre autres, celle du centre du pays perpétrée le 26 août 2011, faisant vingt-trois victimes, qui cible le siège des Nations Unies à Abuja, situé dans un quartier diplomatique qui abrite plusieurs lieux symbole de représentations étrangères, telles que l'ambassade des États-Unis et bon nombre d'agences onusiennes opérantes au Nigeria (UNICEF, PNUD et OMS)³⁹⁴. Les épisodes de violence se poursuivent en 2012 et 2013 à travers des attaques toujours plus meurtrières, notamment les attaques kamikazes de Kano, faisant plus de deux cents victimes ou celle des voitures piégées contre des églises chrétiennes à Zaria et Kaduna, qui donnent suite à une vague de violences opposant musulmans et chrétiens et faisant au moins quatre-vingt victimes à la suite desquelles l'insurrection demande à ce que les chrétiens quittent le nord³⁹⁵. Dans un générique de la vidéo du 12 avril 2012, l'insurrection refuse l'appellation BH, le nom sous lequel le mouvement est connu, en réitérant sa mission contre les chrétiens du pays :

« On s'engage dans le djihad pour protéger l'Oumma contre les chrétiens qui la déciment. Nous ne sommes pas Boko Haram, nous sommes des musulmans Ahl-Sunnah, vous devez

³⁹² Zabée BETCHÉ, *Le phénomène Boko Haram: Au-delà du radicalisme*, Paris, L'Harmattan, 2016, p. 41.

³⁹³ Tirthankar CHANDA, « Boko Haram en cinq actes: évolution de l'islam radical au Nigeria », *Site web de Radio France Internationale RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 13 mai 2016 (consulté le 26 janvier 2017).

³⁹⁴ Le Monde avec Reuters et AFP, « La secte islamiste Boko Haram revendique l'attentat contre l'ONU au Nigeria », *Le Monde édition Afrique*, en ligne : <<http://www.lemonde.fr>>, publié le 26 août 2011 (consulté le 26 août 2017).

³⁹⁵ Tirthankar CHANDA, *op-cit*

comprendre la vérité. Nous sommes le cataclysme qui va s'abattre sur les fauteurs de trouble [...]. Voici la kalachnikov pour nettoyer le Nigeria »³⁹⁶.

Face à cette dégradation généralisée de la situation sécuritaire le président de l'époque Goodluck Jonathan déclare l'état d'urgence, comme nous le disons plus haut, dans trois états du nord frappés par les actions du mouvement terroriste :

« Je déclare l'état d'urgence dans les États de Borno, Yobe et Adamawa, a annoncé le chef de l'État dans un discours télévisé, en référence à ces trois États du nord-est du pays, théâtre d'une série d'attaques sanglantes menées par Boko Haram. Le président a présenté comme "une déclaration de guerre" les dernières violences revendiquées par le groupe »³⁹⁷.

A travers sa détermination et ses actions désastreuses, le mouvement est passé en quelques années du statut de secte millénariste avec des rêves idéalistes à celui de groupe djihadiste international grâce à une stratégie de communication inspirée des organisations terroristes redoutables telles que Daesh, basée sur l'utilisation de la vidéo et incarnée par son leader³⁹⁸, et des prises d'otage des ressortissants étrangers dont celui de la famille française Moulin-Fournier enlevée le 19 février 2013³⁹⁹ : alors qu'ils visitaient un parc naturel dans le nord du Cameroun, les trois adultes et les quatre enfants ont été retenus «dans deux endroits» par le groupe islamiste souligne le père de famille⁴⁰⁰ avant d'être libérés deux mois plus tard après des négociations entre le gouvernement camerounais et les islamistes contre rançons. S'ensuite celui du prêtre catholique français, Georges Vandenbeusch, curé d'un village de l'extrême nord du Cameroun, libéré six semaines plus tard⁴⁰¹. En avril 2014, ce sera le tour de deux prêtres italiens Giampaolo Marta et Gianantonio Allegri et d'une religieuse canadienne enlevé dans leur paroisse de Tchère toujours au Cameroun⁴⁰². Cela pose la question des frontières sur la propagation des actions de la secte. Ces attaques en continu et la multiplication de nombre de morts poussent les Nations Unies à qualifier, pour la première fois, le mouvement de « terroriste » : ceci intervient d'ailleurs sous la demande de l'État nigérian qui a demandé officiellement au Conseil de

³⁹⁶ Elodie APARD, « Boko Haram, le jihad en vidéo », *Politique africaine*, n° 138, février 2015, p. 142

³⁹⁷ Le Monde et Agence FRANCE-PRESSE, « Le président nigérian déclare l'état d'urgence dans trois Etats », *Le Monde édition Afrique*, en ligne : <<http://www.lemonde.fr>>.

³⁹⁸ Elodie APARD, « Boko Haram, le jihad en vidéo », *Politique africaine*, n° 138, juin 2015, p. 135

³⁹⁹ Léon KOUNGOU, *Boko haram: Parti pour durer*, l'Harmattan, mars 2016, vol. 264 pages, p. 31.

⁴⁰⁰ Clément MATHIEU, « Les Moulin-Fournier racontent leur calvaire », *Paris Match*, en ligne : <<http://www.parismatch.com>>, publié le 21 avril 2013 (consulté le 22 septembre 2017).

⁴⁰¹ Christophe CHAMPIN, « La nouvelle vie du père Vandenbeusch, ex-otage de Boko Haram », *Radio France Internationale RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 10 octobre 2013 (consulté le 22 septembre 2017).

⁴⁰² Liberation Et AFP, « Deux prêtres italiens et une religieuse canadienne enlevés au Cameroun », *Liberation*, en ligne : <<http://www.liberation.fr>>, publié le 05 avril 2014 (consulté le 25 septembre 2017).

sécurité de l'ONU d'ajouter le groupe armé islamiste BH à une liste d'organisations considérées comme terroristes. Le pays a déposé cette demande auprès d'un Comité des sanctions contre Al-Qaïda, qui dépend du Conseil. La décision entrera en vigueur jeudi 22 mai 2014 à 15 heures (heure de New York, soit 21 heures en France) si aucun des quinze pays membres du Conseil ne présente d'objections d'ici là⁴⁰³, ce qui fut le cas.

Tout se joue en faveur de la secte qui devient une véritable armée organisée dont les effectifs s'élèvent à quelque 300 combattants permanents et ses partisans sont évalués à plus de trois cent mille personnes à travers les dix-neuf États du nord, ainsi que dans les pays frontaliers, notamment le Niger et le Tchad, ce qui en fait une véritable menace régionale⁴⁰⁴ et ce qui constitue des conditions idoines pour la secte dans son projet de la mise en place d'un califat, à l'instar de l'époque de Cheikh Ousmane dan Fodio, qui est une de leur inspiration ; en témoignent les propos d'Abul Qaqa, mort en 2012, qui était le porte-parole de la secte : « *Notre objectif est de revenir au Nigeria d'avant la colonisation, quand la charia était la loi appliquée à tous* »⁴⁰⁵.

C'est en 2013 que la configuration de la violence annonce le climat d'une guerre civile à Borno particulièrement. La secte est bien armée, car elle dispose des chars et des armes antiaériennes et ses combattants sont plus ou moins formés. Ces derniers prennent d'assaut pour la première fois des casernes militaires, des commissariats et édifices publics. C'est le début des affrontements face à face avec l'armée nigériane et une première dans le conflit qui les oppose. Malgré l'état d'urgence instauré dans la région, le mouvement arrive à lancer des attaques au quotidien contre des villes et des villages. En 2014, le mouvement constitue tout un empire, et contrôle désormais des territoires dans le nord du pays, il accentue son emprise et élargie sa domination à coup des carnages sur une grande partie de Borno et Adamawa, avant la fin de l'année, la secte contrôle quatre grandes villes, Gwoza, Bama, Baga et Gulani et une trentaine d'agglomérations, ce qui fait 70% de l'État de Borno⁴⁰⁶, ainsi que le montre la carte suivante.

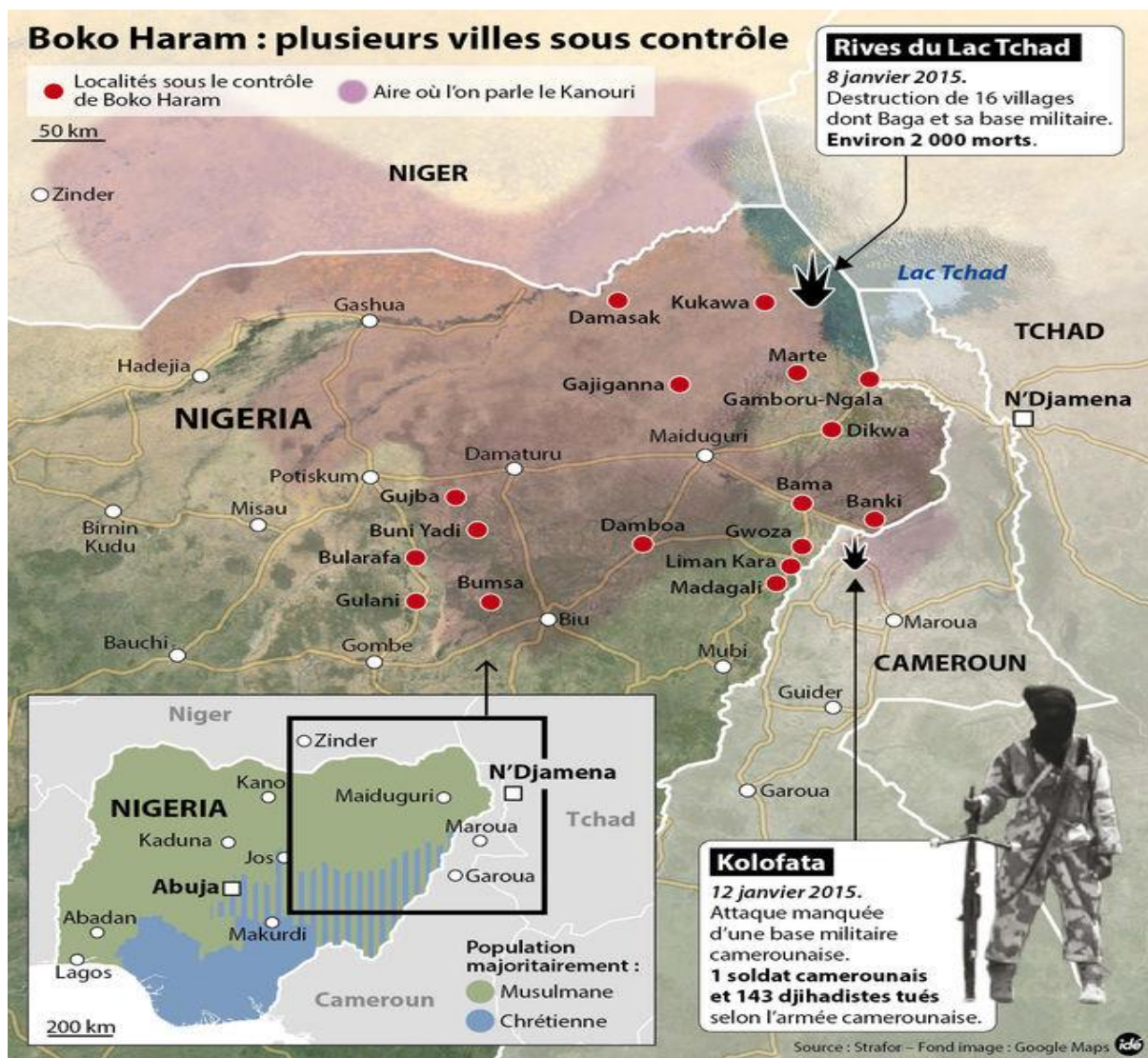
⁴⁰³ Libération Et AFP, « Le Nigeria veut que l'ONU classe Boko Haram comme organisation terroriste », *Libération*, en ligne : <<http://www.liberation.fr>>, publié le 20 mai 2014 (consulté le 26 septembre 2017).

⁴⁰⁴ Laetitia Tran NGOC, *Boko Haram: Fiche Documentaire actualisée*, Note d'Analyse du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Octobre 2012, p. 2, en ligne : <<http://www.grip.org/fr/node/605>>.

⁴⁰⁵ Zaché Betché, *op-cit*, p. 41

⁴⁰⁶ Tirthankar CHANDA, « Boko Haram en cinq actes: évolution de l'islam radical au Nigeria », *Site web de Radio France Internationale RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 13 mai 2016 (consulté le 26 janvier 2017).

Carte n° 5 : Propagation et crimes contre l'humanité de Boko Haram



Source : France Inter avec agences, publiées le jeudi 15 janvier 2015

Solide et bien confiant, Aboubacar Shakau proclame le califat islamique à Gwoza en août 2014 dans une vidéo de 52 minutes et rendue publique à l'instar de l'organisation djihadiste l'État islamique en Irak et en Syrie :

« Merci à Allah qui a donné à nos frères la victoire à Gwoza », qui désormais fait "partie du califat islamique », déclare Abubakar Shekau en affirmant ; « Nous n'allons pas quitter la ville. Nous sommes venus pour rester »⁴⁰⁷.

L'affaire dite « bring back our girl », connue sous « les lycéennes de chibok » va rendre publique la gravité de la situation à l'opinion publique internationale quand dans la nuit du 14

⁴⁰⁷ Le Point et AFP, « Le chef de Boko Haram proclame un "califat islamique" au Nigeria », *Le Point International*, en ligne : <<http://www.lepoint.fr>>, publié le 24 août 2014 (consulté le 25 septembre 2017).

au 15 avril 2014, plus 276 adolescentes du lycée de Chibok au nord-est du Nigeria étaient enlevées par des djihadistes du groupe terroriste BH.

« Le 14 avril, il est minuit à Chibok. Le dortoir des filles est bondé, car, demain, c'est jour d'examen. Cinq cent trente élèves, filles et garçons, sont venus de toute la région pour passer les épreuves de fin de secondaire. Soudain, le calme de la nuit est rompu par une violente explosion. Des rafales de kalachnikov claquent. Environ 75 hommes armés, arrivés à bord de pick-up et de camions, investissent la ville et assaillent le collège. Les deux gardiens sont tués, toutes les jeunes filles sont embarquées de force et le feu est mis à l'établissement »⁴⁰⁸.

L'existence de BH est connue de tous dorénavant, les médias en parle partout dans le monde et les indignations internationales s'interrogent désormais sur qu'est-ce qui se passe dans le nord du Nigeria et comment en est-on arrivé là, comment y remédier. Dans les lignes qui vont suivre nous allons analyser les ripostes des États et ses conséquences.

B- La riposte des États comme source de la dégradation de la situation d'insécurité

Nous abordons ce point par ces quelques lignes de Jakkie Cilliers dans un article sur *l'Afrique et le terrorisme*.

« À un certain niveau, il est facile de décrire et de comprendre ce qu'est le terrorisme. C'est le recours illégitime à la violence contre des individus ou des biens afin de contraindre et intimider des États et des sociétés pour des revendications politiques exprimées la plupart du temps en termes sociaux, économiques ou religieux »⁴⁰⁹.

Après un aperçu historique qui nous a permis de comprendre globalement les facteurs divers qui ont conditionné les violences terroristes multiformes perpétrées dans ce géant pétrolier, il est incontestablement important d'apporter une analyse des éléments provoquant l'explosion de cette violence et dans quelles conditions. Au-delà des idées reçues, nous pensons qu'il faut s'interroger sur l'hypothèse selon laquelle l'agent causal de la montée de l'islamisme et de la radicalisation de l'insurrection réside dans le rapport de force et de violence disproportionné qui l'oppose à l'État nigérian et son armée. Car on peut penser que quand un État opte pour une répression intensive ou bien face à son inefficacité dans sa lutte contre le terrorisme, elle provoque la radicalisation de ce dernier (particulièrement le Nigeria, qui, selon Guy NICOLAS,

⁴⁰⁸ Jacques Duplessy GUILLAUME DE MORANT, « Abubakar Shekau « Les filles dont vous vous préoccupez, nous les avons libérées. Elles sont devenues musulmanes ! » », *Paris Match* (15-21 Mai 2014), p. 48

⁴⁰⁹ Jakkie CILLIERS, « L'Afrique et le terrorisme », *Afrique contemporaine*, n° 209, Janvier 2004, p. 81

est un pays en crise permanente depuis son indépendance⁴¹⁰, réputé pour son pouvoir politique corrompu⁴¹¹ et autoritaire, ou les citoyens sont mal pourvus dans l'exercice de leurs droits fondamentaux) et comme le pense Jakkie Cilliers dans le cas d'Algérie.

a- Dégradation de la situation au nord du Nigeria : action de l'État un l'élément déclencheur

L'irruption des nouveaux acteurs transnationaux (terrorisme et groupes criminels notamment) sur la scène internationale a considérablement modifié le paysage mondial, « L'État n'est plus seul au monde, c'est une évidence », il doit faire de la place à ces acteurs qui ne cessent d'accroître leur influence de par la mondialisation⁴¹². Josepha Laroche disait : « l'État n'est plus le seul acteur à régner sans partage, comme ce fut le cas durant plusieurs siècles »⁴¹³. Alors que le mur de Berlin est tombé, le monde bipolaire appartient à l'histoire, la question de puissance des États se pose encore, même s'il demeure le centre, l'ordonnateur et l'étalon de l'usage et la force, le symbole de la puissance⁴¹⁴. Mais comment un État peut être puissant alors qu'il ne maîtrise pas les menaces et que les violences inédites échappent à tout contrôle et que les dommages et agressions défient sa puissance ? Comment être puissant alors que des acteurs sociaux désorganisés, stériles et dispersés arrivent à défier des grandes puissances qui n'arrivent même pas à les localiser ? À partir de là, la puissance devient impuissante comme le pense et le défend Hobbes : *plus l'ennemi se détourne de la norme, plus la puissance perd de sa pertinence*⁴¹⁵.

C'est à partir de là que nous posons la question de rapport de force entre l'État nigérian et BH. La puissance militaire nigériane a-t-elle été discréditée ou remise en cause par le caractère violent de la secte jusqu'à ne pas être capable de mettre fin à violence perpétrée par l'insurrection ? Alors que l'État, dans sa conception hobbesienne, doit être le garant indéniable

⁴¹⁰ Guy NICOLAS, « Le Nigeria : pôle de restructuration géopolitique, ou ligne de front entre chrétiens et musulmans ? », in *L'Afriques noires l'Afrique blanches*, sous la dir. de Y. LACOSTE, Hérodote: revue de géographie et de géopolitique, juillet-septembre 1992, p. 261

⁴¹¹ Daniel Jordan SMITH et Étienne SMITH, « Corruption, culture politique et démocratie au Nigeria Réactions populaires à la croisade anti-corruption du président Obasanjo », *Politique africaine*, n° 106, Février 2007, p. 29-31

⁴¹² Samy COHEN, *La résistance des Etats : la démocratie face aux défis de la mondialisation*, Paris, Seuil, septembre 2003, p. 9.

⁴¹³ Josépha LAROCHE, « De l'interétatique au transnational (*Chaos International*) », Paris, L'Harmattan, décembre 2018, p. 11

⁴¹⁴ Pierre BUHLER, *La puissance au XXIème Siècle: Les nouvelles définitions du monde*, Paris, CNRS éditions, 2014, p. 538.

⁴¹⁵ Bertrand BADIE, *L'impuissance de la puissance: essai sur les nouvelles relations internationales*, Paris, Fayard, 2004, p. 10.

et absolu de la sécurité de la collectivité⁴¹⁶. Les interrogations vont se succéder pour nous amener au postulat wébérien selon lequel la violence physique légitime de l'État alimente les confrontations et qu'il va de soi que seul un État fort peut arrêter la puissance de son agresseur⁴¹⁷. Mais il ne faut pas perdre de vue les normes internationales reconnues sur l'interdiction de la torture qui datent de plus de trois cents ans, qu'on peut d'ailleurs retrouver dans diverses déclarations des droits qui proscrivaient les traitements inhumains et cruels, tel dans l'article 5 de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, l'article 3 de la convention de Genève de 1949 concernant le traitement cruels, inhumains ou dégradants adoptée en 1984 ; de même, par des traités régionaux, telle que la charte africaine des droits de l'homme et des peuples⁴¹⁸. Le non-respect de ceci engage la responsabilité d'un acteur dans une guerre sur les conséquences de la crise comme celle de l'État du Nigeria contre BH.

Donc partant de tout ce qui précède, s'il est évident et n'est guère une surprise que la responsabilité de l'armée nigérienne dans la dégradation de la situation sécuritaire dans le nord du Nigéria soit engagée, là n'est pas la question, car l'objectif est d'apporter une analyse des facteurs qui ont entraîné la dégradation de la situation.

Bien sûr, comme elle le fait régulièrement, l'armée va nier sa mise en cause pour son usage excessif de la force. Et va naturellement justifier ses agissements⁴¹⁹. Mais le degré de la riposte militaire violente de l'État avec son *opération peluche* mise en place spécialement pour combattre BH a anticipé la radicalisation de la secte, qui aurait pu être réglé pacifiquement à l'instar des négociations voulues et engagées entre la secte et les autorités d'Abuja par l'intermédiaire de Sheik Tahirou Bauchi entre 2013 et 2014⁴²⁰. Comme le soulignent John Horgan et Kurt Braddock dans leur livre *Terrorism studies*, dans ce passage, « *the last category of situational factors involves the concept of precipitating event that immediately precedes outbreaks of terrorism. Although it is generally thought that precipitants are the most unpredictable of cause, there..... Government use of unexpected and unusual force in response to protest or reforms attempts...* »⁴²¹.

⁴¹⁶ Zaki LAIDI, *Le grande perturbation*, Paris, Flammarion, 2004, p. 223.

⁴¹⁷ Ibidem, p. 127

⁴¹⁸ Jean-François CARON, *La guerre juste: les enjeux éthiques de la guerre au XXI^{ème} siècle*, Laval, Presse de l'Université de Laval, 2015, p. 95.

⁴¹⁹ Sam BOTON, « Nigéria : l'armée rejette les accusations d'Amnesty International », *La nouvelle tribune*, en ligne : <<https://lanouvelletribune.info>>, publié le 15 juin 2017 (consulté le 26 septembre 2017).

⁴²⁰ Sarfilu GUMEL, « Dahiru Bauci Yayi Magana Kan Boko Haram », *Voice of America VOA/Hausa*, en ligne : <<http://www.voahausa.com>>, publié le 02 décembre 2014 (consulté le 26 septembre 2017).

⁴²¹ John HORGAN et Kurt BRADDOCK, *Terrorism studies*, Londres, Routledge, 2011, p. 103.

Selon ces auteurs, les actions violentes disproportionnées des services de sécurité peuvent provoquer des réactions de représailles de la part du groupe terroriste. De ce fait, quand on observe les différentes étapes qui ont marqué l'évolution de la secte islamiste, malgré sa politique et volonté initiale d'instaurer un califat islamique dans les États du nord du pays, nous arriverons à l'idée selon laquelle la secte ne disposait pas des moyens et raisons légitimant une action violente lui permettant de faire face à la structure de l'État. La secte se cache derrière des revendications socio-économiques pour une harmonie et justice sociale : il a fallu une riposte violente de l'État pour que la secte pense et s'organise pour se protéger dans un premier temps, mais l'escalade de la violence va s'accroître davantage quand l'armée va décider de les anéantir définitivement. Les combattants justifient leurs actions : pour eux ils sont en position de légitime défense quand ils parlent des correspondances de certains militaires telles que les propos des militaires lors des événements du cortège funèbre « *nous allons les tuer tous* », ces mots accordent aux combattants de la secte une préparation psychologique pour affronter l'armée. S'ensuit l'assassinat de leur leader Muhammad Yusuf, nous l'avons vu, et cela a suscité l'indignation d'abord des partisans de la secte, mais au-delà, une part entière de la population était en émoi, poussant le président de l'époque Umaru Yar'Adua à demander l'ouverture d'une enquête, mais aussi à l'international, telle que l'ONG Human Rights Watch qui a appelé à l'ouverture immédiate d'une enquête sur ce qui s'apparente à une « exécution extrajudiciaire et illégale »⁴²².

Cette indignation internationale renforce le sentiment d'injustice que la secte dénonce et va légitimer sa radicalisation en affirmant que la force est son seul moyen de riposte parce que le dialogue les conduit directement en prison. De toute évidence, quand on observe la configuration des événements qui se sont succédés, ce phénomène est clair et n'est pas difficile à comprendre, particulièrement quand on considère que les centres de détention sont des lieux évidents de vulnérabilité où le besoin de se mêler aux autres est fort prégnant, à l'instar de l'analyse de l'institut d'étude de sécurité ISS.⁴²³ En effet, quand les États ont des ressources limitées, en l'occurrence le Nigéria, ou quand la corruption touche l'appareil de l'État dans son moindre recoin, il lui sera difficile, voire impossible de construire des prisons capables de séparer les extrémistes de candidats potentiels, ou de détecter des formes de radicalisation. BH

⁴²² Christophe AYAD, « Nigeria: Polémique sur les circonstances du décès du chef «taliban»; Yusuf, mort à discrédit », *Libération*, en ligne : <<http://www.liberation.fr>>, publié le 04 août 2009 (consulté le 26 septembre 2017).

⁴²³ Cassim Cachalia RAEESAH, Salifu UYO et Ndung'u IRENE, « Les dynamiques de la radicalisation des jeunes en Afrique: Revue des faits », *Institut d'études de sécurité ISS*, n° 296, Aout 2016, p. 6-7.

a bénéficié de cette incapacité et l'a exploité à son avantage pour recruter des jeunes vulnérables. L'évolution des stratégies de radicalisation et de recrutement a constitué des défis supplémentaires d'importance pour les États, qui essaient de neutraliser la portée mondiale des organisations extrémistes, ce qui n'était pas la préoccupation de l'État nigérian ni de ses pays voisins. La propagation régionale rapide et surtout désastreuse de la secte en est une preuve.

Machiavel développait dans son livre *Le prince*, que la raison d'être de l'État est de se maintenir et de se développer, en maintenant la préservation de la sûreté de sa population ; dans cette soif de sécurité, il use divers moyens, notamment par manipulation, trahison ou même agression⁴²⁴; mais à quel prix et pour quelle conséquence, ici pour le Nigéria ? De toute évidence, des facteurs aussi politiques que sécuritaires nous démontrent que la répression par l'État fédéral ainsi que les atteintes aux droits de l'homme ont attisé le mécontentement et la colère dramatique du mouvement Yusufiste à son égard. Ce fait a conduit aussi à la détresse de la jeunesse, déjà désœuvrée, qui perd foi en l'État, avant de penser l'utilisation de moyens moins pacifiques pour se faire entendre par le pouvoir public aussi local que fédéral ; en conséquence, nous constatons la présence de divers groupes qui s'adonnent au banditisme, bien avant le phénomène BH, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédant, parfois sous couvert de ce dernier après son apparition.

Dès lors que la répression est opérée par l'État, les victimes n'ont aucune possibilité de protection ou de recours de la part de ses institutions⁴²⁵ peu importe l'État, parce que les abus de la part des gouvernants creusent le fossé entre la politique et le social et installe le discours du « nous contre eux » et conduit les jeunes à rechercher leur identité et une cohésion ailleurs, mais surtout la réponse à leur problème, du moins là où ils se sentent considérés et respectés, c'est incontestablement ce qui a été profitable à BH à sa création, mais surtout après la mort humiliante de son leader Muhamad Yusuf en 2009.

Primo Levi écrivait « *La violence n'engendre que la violence..., dans un mouvement pendulaire qui grandit avec le temps au lieu de s'amortir* »⁴²⁶. Dans le même sens, très tôt l'armée nigériane amorce le jeu de la tuerie, *œil pour œil et dent pour dent*, avec les partisans du mouvement : à la moindre supposition ou apparence physique d'un simple citoyen, l'armée passe à l'exécution ; l'installation de la culture de la mort entre les deux côtés crée une psychose

⁴²⁴ Jean-Serge MASSAMBA-MAKOUMBOU, *Politique de la mémoire et résolution des conflits*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 52-53.

⁴²⁵ Ibidem

⁴²⁶ Cité par Chris HEDGES, *la guerre est une force qui nous octroie du sens*, traduit par N. HUSTON, Arles, Actes SUD question de société, 2016, p. 16.

dans le nord et ses zones frontalières, cela aura affectivement et physiquement brisé le tissu de l'harmonie sociale.

Ce climat détruit le schéma hobbesien dans le pays, selon lequel, « *les citoyens hypothèquent certains de leur droit en se soumettant à l'État, ce dernier, en contrepartie leur garantit la sécurité* »⁴²⁷, mais l'armée, dans sa fermeté de lutte sans réserve contre les terroristes, produit l'effet inverse. En 1986, le ministre français de l'Intérieur Charles Pasqua affirmait « *Il faut terroriser les terroristes* »⁴²⁸. Le Nigeria aurait fait le choix de faire de même avec les terroristes de l'organisation djihadiste BH, qui installe la terreur sur son territoire. Mais la riposte par la terreur ne résout pas la crise, c'est plutôt une aberration, comme le soulignent les lignes de Chris Hedges :

*« La terreur est chorégraphiée. La terreur doit être vue et ressentie pour être efficace. La terreur exige des images macabres. La terreur doit instiller une peur paralysante. La terreur requiert la souffrance des familles, des cadavres mutilés, les supplications angoissées d'otages et de prisonniers impuissants. La terreur est un message qui fait sans cesse l'aller-retour dans le dialogue vicié de la guerre. La terreur déclenche un véritable tsunami de rage, d'horreur, de honte, de douleur, de dégoût, de pitié, de frustration et d'impuissance. Elle consume civils et combattants. Elle fait de la violence la plus haute des vertus, justifiée au nom de nobles idéaux. Elle déclenche un carnaval de mort et plonge la société dans une folie sanglante »*⁴²⁹.

Les stratégies maladroites des gouvernements, qui consistent le plus souvent à réprimer violemment les mouvements terroristes, n'ont souvent pas été assez efficaces pour les fragiliser ou réduire la menace qu'ils représentent en réduisant considérablement leur capacité d'action. Au contraire, il provoque l'effet inverse : elle favorise l'augmentation des menaces potentielles que représentent les mouvements en élargissant le nombre de jeunes tentés de s'engager dans des activités extrémistes⁴³⁰.

La multiplication des attaques sur l'État et ses institutions au Nigeria donne une expertise de notre idée de départ selon laquelle que le mouvement est avant tout un problème d'origine interne, causé par des défaillances multiples qu'on a évoquées plus haut, même si selon Léon

⁴²⁷ Mohamed BENNOUNA, « La protection diplomatique, un droit de l'Etat? », in *Paix, Développement, Démocratie*, sous la dir. de B. BOUTROS-GHALI, Bruxelles, Bruylant, 1998, p. 245

⁴²⁸ Maxime TANDONNET, « Charles Pasqua, celui qui voulait «terroriser les terroristes» », *Le Figaro*, en ligne : <<http://www.lefigaro.fr>>, publié le 30 juin 2015 (consulté le 25 avril 2017).

⁴²⁹ Chris HEDGES, *La guerre est une force qui nous octroie du sens*, traduit par N. HUSTON, Arles, Actes SUD, 2016, p. 18.

⁴³⁰ Ibidem

Koungou, *"Boko Haram est un problème nigéro-nigérian dont le Cameroun, le Tchad ou le Niger ne sont que des victimes collatérales"*. Mais pour des raisons qui lui sont propres, le mouvement fait incursion par des actions violentes sur la frontière avec le Niger.

Par ailleurs, il faut noter qu'à partir de 2016 le mouvement s'est scindé en deux parties, quand Aboubacar Chekaou (qui avait juré allégeance au « calife » al Baghdadi de l'État islamique en début 2015⁴³¹) aurait été écarté par *Daech*⁴³². L'organisation djihadiste aurait ainsi préféré nommer à la tête de sa filiale nigériane Abou Moussab al Barnawi, proche des combattants libyens et moins imprévisibles, qui est désormais présenté par le magazine de *Daech* comme le nouveau chef de sa branche nigériane⁴³³. Il prend le contrôle d'un certain nombre de groupes sur le lac Tchad, une partie de ses rives et le long de la Komadougou, donc frontalier avec le Niger alors que l'aile menée par Shekau, le chef historique du mouvement, s'est concentrée sur la forêt de Sambisa et les monts Mandara, zone frontalière avec le Cameroun⁴³⁴. Cependant il n'existe pas une démarcation claire entre les deux factions en termes de territoire, mais les populations fondent la différence entre les deux en fonction du degré de violence lors des attaques. Selon quoi la nouvelle faction est moins violente et plus civilisée nous confie un militaire dans la région qui a voulu garder l'anonymat. L'attaque des positions militaires de Bosso et Nguaguam en juin 2016 pourrait en être une illustration quand les combattants djihadistes affirment épargner les populations :

*« A Bosso, Boko Haram ne s'est pas attaqué directement aux populations même s'il a fait des victimes collatérales. Le 16 juin, des éléments du groupe ont tué sept gendarmes à Nguaguam, tout en assurant à la population qu'ils ne s'en prendraient pas aux civils. Certains y voient un changement de modus operandi, contrastant avec les massacres passés »*⁴³⁵.

b- Les répercussions frontalières de Boko Haram

Dès 2013, avec la tendance expansionniste de BH, quand ses membres procèdent à des incursions au Cameroun, ils affichent publiquement l'internationalisation de l'insurrection. Dès

⁴³¹ Le FIGARO, « Boko Haram prête allégeance à l'Etat islamique », *Le Figaro*, en ligne : <<http://www.lefigaro.fr>>, publié le 07 mars 2015 (consulté le 12 juin 2017).

⁴³² *Daech* ou *daesh* en anglais est l'acronyme (sigle formé d'initiales) de "Dawlat islamiya fi 'iraq wa sham" que l'on traduirait de l'arabe au français par L'Etat islamique en Irak et au Levant. C'est une organisation militaire, politique et terroriste d'idéologie salafiste existe depuis 2006.

⁴³³ L'Humanité Avec AFP, « Nigéria. La secte Boko Haram ouvertement divisée », *L'Humanité*, en ligne : <<https://www.humanite.fr>>, publié le 8 août 2016 (consulté le 12 juin 2017).

⁴³⁴ Ibidem

⁴³⁵ *La Croix* et AFP, « Niger: la difficile lutte contre Boko Haram », *La Croix*, en ligne : <<https://www.la-croix.com>>, publié le 01 juillet 2016 (consulté le 13 juin 2017).

lors, elle devient une préoccupation de plus en plus pressante pour les voisins du Nigeria, qui craignaient l'extension des troubles sur leurs territoires, avec le constat flagrant qui démontre l'incapacité de l'État nigérian à endiguer le problème. Bien que bien prévenu, le Niger s'inquiète désormais.

En effet, l'interrogation au tour de la sécurisation de la frontière entre les deux pays a été posée pour la première fois par les autorités nigériennes en janvier 2011, quand elles ont intercepté une dizaine de personnes soupçonnées d'être des associées de la secte BH, qu'ils considèrent jusqu'à là une affaire interne du Nigeria. Ces personnes avaient en leur possession des grenades et des explosifs artisanaux avec comme plan des attaques à la bombe dans plusieurs endroits publics de la ville Diffa à l'Est du Niger.

Ainsi, en février 2012, dans la région de Diffa, la police nigérienne a démantelé un réseau de quinze personnes qui préparaient une opération contre la garnison militaire locale⁴³⁶. Une situation qui va conduire les autorités nigériennes à fermer la frontière entre les deux pays, ce qui entraîne des conséquences dramatiques pour la région de Diffa et désormais la méfiance est là et la question de sécurité des frontières est au cœur des préoccupations des habitants de la frontière. Il est à noter que les villages frontaliers touchés par la crise n'étaient pas préparés à une situation de crise provoquant le déplacement massif de populations ; mais ils ont été confrontés à la situation et y ont fait face à travers différentes manières, en fonction de l'ampleur des problèmes rencontrés (dilemme, entre fuir pour sauver sa vie et rester aider ses proches et les réfugiés).

Pour sa première incursion d'envergure sur le territoire nigérian, le bilan a été de cent-neuf combattants de BH, quatre militaires et un civil ont été tués⁴³⁷. Un constat clair se dessine selon lequel l'insurrection, dès le début, a commencé par un échec d'un point de vue des pertes en vies humaines, mais une réussite d'un point de vue psychologique, car depuis ce jour, la psychose n'a cessé de faire des ravages sur les quotidiens de la population, provoquant ainsi d'énormes conséquences. En effet, la montée en puissance, d'un cran, des activités terroristes avec une menace réelle, a pesé sur le psychique des riverains qui ont compris que le terrorisme était désormais chez eux, contre eux et c'est à prendre avec sérieux. C'est l'une des premières

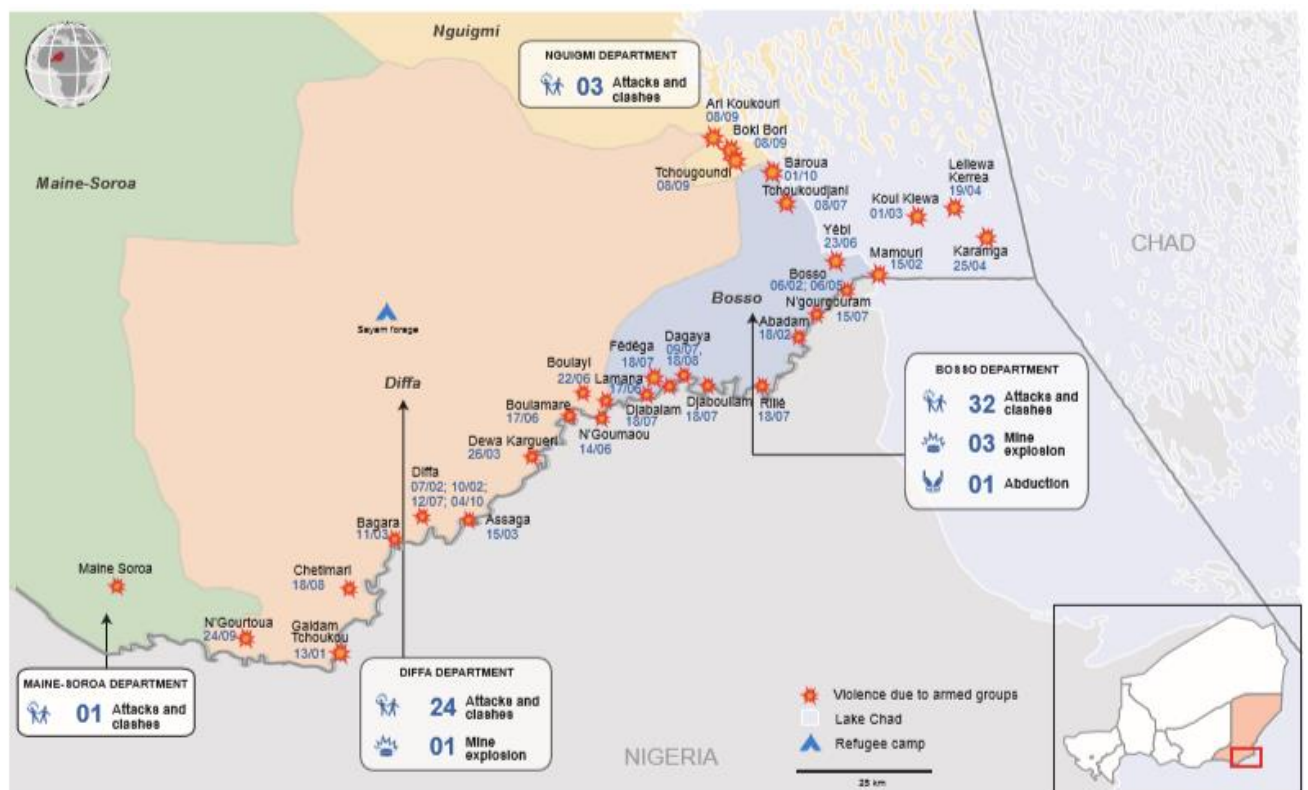
⁴³⁶ Service Canadien du renseignement de SÉCURITÉ, *Stabilité politique et sécurité en Afrique du Nord et de l'Ouest: Points saillants de la conférence*, Regards sur le monde : avis d'experts, Conférence organisée par le Service canadien du renseignement de sécurité dans le cadre de son programme de liaison-recherche, Publié en avril 2014, p. 100-101.

⁴³⁷ VOA Afrique avec AFP, « Première attaque de Boko Haram au Niger à Bosso et Diffa », *VOA Afrique*, en ligne : <<https://www.voafrique.com>>, publié le 06 février 2015 (consulté le 14 juin 2017).

fois que la population s'interroge sur la responsabilité des autorités à les protéger et assurer la sécurité de la frontière, mais aussi de garantir la stabilité de leur économie transfrontalière de survie, qu'elle soit officielle ou la grande économie grise transfrontalière qui existe. L'inquiétude a été importante, pesant sur la conscience de la population locale, parce que cette dernière est consciente que ses enfants sont partis combattre au côté de Shekaou et qu'ils reviendront certainement combattre leur propre terre.

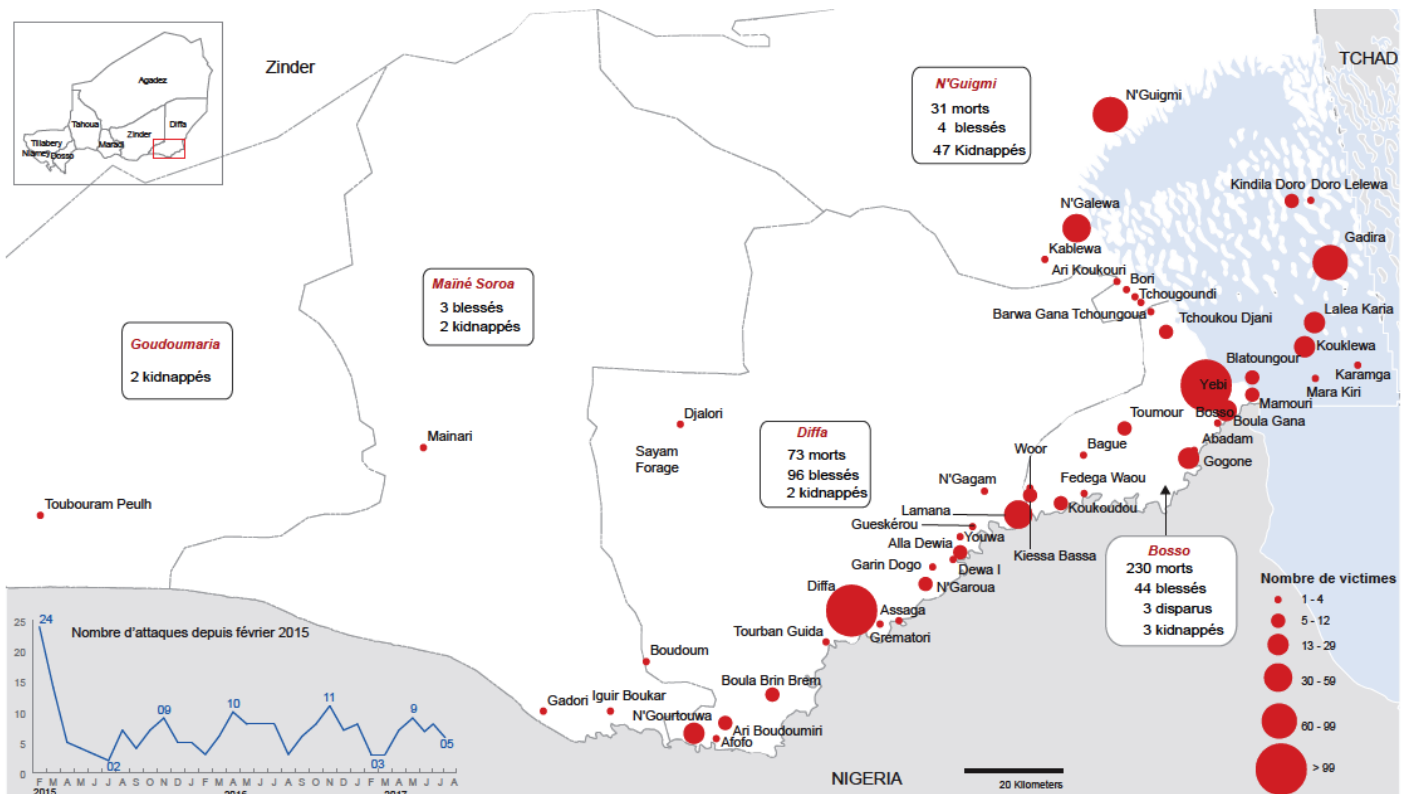
Cette situation va exhorter les autorités nigériennes à lancer les signaux d'alarme sur la menace préoccupante de BH qui ne cessent de grandir sur sa frontière avec le Nigeria. En octobre 2015, c'est une trentaine des villes et villages frontalières qui sont attaqués au quotidien comme nous le retrace la carte ci-dessous.

Carte n° 6 : Attaques de Boko Haram sur la frontière nigérienne situation d'octobre 2015



Source : Bureau de la coordination des affaires humanitaires (Diffa/Niger), (www.unocha.org)

Carte n° 7 : Niger/ Diffa - Victimes civiles liées aux attaques de Boko Haram (06 février 2015 au 22 août 2017)



Source : Bureau de la coordination des affaires humanitaires (Diffa/Niger) ; UNDSS, FDS , créée le 24 août 2017, (www.unocha.org)

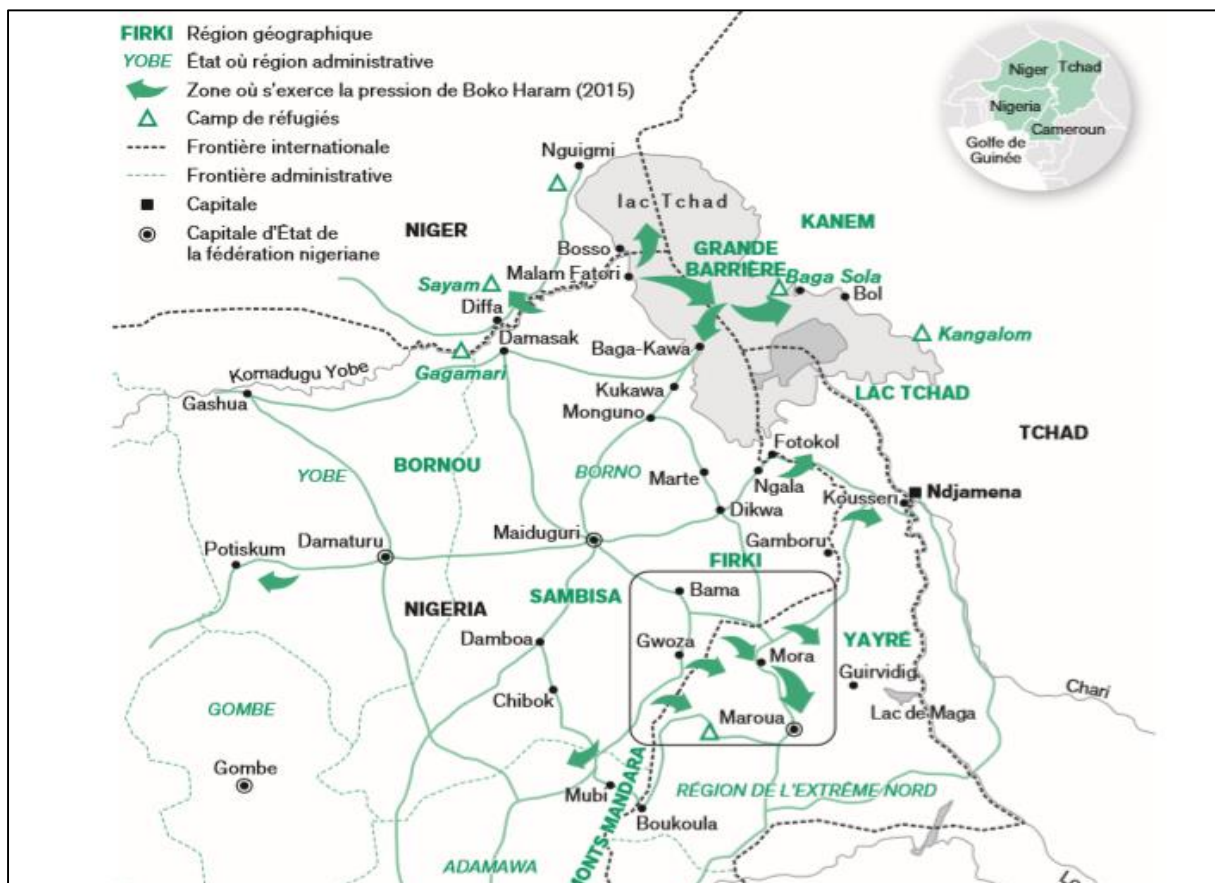
Depuis 2015, la crise a connu une intensité variable d'une année à l'autre, mais en 2018, les attaques terroristes ont connu une augmentation importante, particulièrement dans les localités bordant les berges de la Komadougou et les localités proches des îles du Lac Tchad, avec bien d'autres types d'incidents et de crimes, notamment des enlèvements, extorsions et menaces.

D'un point de vue global, même s'il fallait s'attendre à une incursion de l'insurrection sur les pays frontaliers, il est important de comprendre que les principales raisons sont d'ordre stratégique pour la secte. Il est indéniable qu'elle a voulu étendre sa sphère d'influence au-delà de son fief originel traditionnel. Autrement dit, et selon Yann Saint-Pierre, président et spécialiste du contre-terrorisme au sein du groupe MOSECON (Modern Security Consulting Group), cette incursion est une tactique pour l'insurrection, lui permettant de "dispenser la

coalition militaire" mise en place par les pays du bassin du lac Tchad en attaquant ses membres les plus vulnérables⁴³⁸.

Ainsi, essayer de diviser la coalition n'est qu'une des nombreuses raisons pour lesquelles BH fait incursion au Niger, mais aussi au Tchad. Ceci vise, selon l'expert, d'abord, à cibler les côtés faibles de la coalition militaire régionale et c'est justement le Niger qui apparaît comme le maillon le plus faible de l'équipe⁴³⁹. À comprendre cette thèse, c'est dire que BH a voulu créer des nouveaux fronts qui vont aboutir à une multiplication des zones d'action de la coalition et donc inscrire la guerre dans la durée. Ci-dessous, une carte qui mentionne les incursions transfrontalières de l'insurrection sur les autres pays frontaliers avec le quartier général de l'insurrection.

Carte n°8 : La pression transfrontalière croissante de Boko Haram en 2015



Source : Christian Seignobos, « Boko Haram et le lac Tchad. Extension ou sanctuarisation

? »⁴⁴⁰

⁴³⁸ Fethi DJEBALI, « Lac Tchad: la stratégie de "dispersion" de Boko Haram », *Agence Anadolu AA*, en ligne : <<https://aa.com.tr>>, publié le 16 février 2015 (consulté le 15 juin 2017).

⁴³⁹ Ibidem

⁴⁴⁰ Christian SEIGNOBOS, « Boko Haram et le lac Tchad. Extension ou sanctuarisation ? », *Afrique contemporaine*, n° 255, Mars 2015, p. 95

Cette incursion laisse croire que la volonté territoriale de l'insurrection va fortement au-delà de la frontière territoriale et prend surtout en considération les frontières ethniques entre le Nigeria et Niger, mais aussi Cameroun. Ceci est facile pour elle à cause de la porosité des frontières comme nous le disons précédemment. Ici, notre intérêt tourne autour de la frontière entre le Niger et le Nigeria, dont nous pensons avoir les manettes. Une frontière qui au-delà du terrorisme connaît d'autres sources d'insécurité.

Section 2 : De la rébellion aux conflits ethniques en passant par les groupes d'autodéfense : Le manga, une culture d'instabilité ?

Comme nous l'avons déjà évoqué, aux côtés du terrorisme qui constitue la principale source d'insécurité aujourd'hui sur la frontière entre les deux pays, et dans toute la région d'une manière générale, d'autres facteurs de tensions ont existé et perdurent encore d'une manière ou d'une autre. À part la rébellion du *Manga* des années 1990, c'est tant d'autres sources d'instabilité et des menaces qui fragilisent la région telles que des groupes de bandits armés, basés dans le lit du lac Tchad et dans le Massif du Tibesti au Tchad, pratiquant aussi des vols de bétails et des attaques sur des axes routiers⁴⁴¹. Ces facteurs perturbent les allers et retours sur la frontière avec le Nigeria particulièrement. À cela s'ajoute l'augmentation des flux migratoires, le tous conforté par la défaillance de l'État qui n'arrive pas à assurer la sûreté publique et à contrôler les frontières. Pendant longtemps, ces diverses sources d'insécurité cette frontière, engendrent une économie criminelle impliquant des groupes ethniques, des familles, des individus ou même parfois des autorités.

Globalement, la partie nigéro-nigériane ne fait pas l'exception de la réalité du bassin du lac Tchad que l'universitaire Issa Saibou a décrit dans son article dédié à la partie camerounaise du Lac intitulé, l'embuscade sur les routes des abords sud du lac Tchad. Selon l'auteur, « *des bandits de grand chemin opèrent sur les routes des abords sud du lac Tchad. Ce banditisme rural tire ses sources aussi bien dans des impératifs de survie que dans les travers de la modernité, qui a érigé l'accumulation spontanée du capital en norme et mis des armes sophistiquées entre les mains des malfrats. Ces véritables seigneurs de la route tirent parti de l'absence de banques près des marchés frontaliers, de la porosité des frontières interétatiques, de l'insuffisance des forces de sécurité. Plus qu'un simple problème de maintien de l'ordre,*

⁴⁴¹ Haut-commissariat À la Restauration de la Paix HCRP, *Stratégie de développement et de sécurité dans les zones sahélo-sahariennes du Niger*, la Stratégie de Développement et de Sécurité dans les zones Sahélo-Sahariennes du Niger (SDS-Sahel Niger) , Cabinet du premier ministre du Niger, 2012, p. 29.

cette criminalité transfrontalière est l'une des facettes majeures de l'insécurité dans le bassin du lac Tchad »⁴⁴².

Il est important de revenir rapidement sur ces agissements criminels parce qu'elles ont contribué, dans certaines mesures, à l'extension du conflit qui oppose le mouvement BH aux États du bassin du Lac Tchad, Niger et Nigeria notamment.

A- La rébellion du Manga et ses conséquences

De 1994 à 1998, la région de Diffa a été le théâtre de la rébellion Toubou à laquelle la signature des accords de N'Djamena a mis fin. Mais cette rébellion et ses exactions sur les populations civiles ont conduit certains groupes ethniques à prendre les armes à leur tour pour leur autodéfense, à savoir les Peuls, Arabes et Kanuri entre autres. Les accords aboutissant à la fin de cette rébellion, se sont soldés, après arrêt des affrontements armés, par l'insertion au sein des forces de sécurité régulière nigérienne des rebelles et miliciens. En effet, comme bon nombre des accords entre les États et les rébellions en Afrique, après une décennie et malgré des améliorations assez visibles, on constate des manquements. Selon Bakary Sambé, cette crise a été mal gérée, notamment la mauvaise gestion du désengagement des combattants, et cela continue d'avoir d'énormes conséquences sécuritaires⁴⁴³. L'auteur affirme qu'il n'y a pas eu de politique systématique de confiscation des armes, ce qui a permis la survivance de deux foyers d'insécurité, l'un dans le lit du Lac Tchad (Bosso) et de Komadougou Yobé (Chetimari). L'exacerbation d'actes criminels de 2008, dans la région, notamment aux alentours de la forêt de Bilabirim, ont nécessité l'intervention des forces armées, particulièrement sur les reliquats de miliciens peuls qui n'ont pas pu bénéficier des accords de N'Djamena, chose qui va les conduire à s'orienter vers des activités criminelles autour du bassin du Lac Tchad. C'est un phénomène que les actions de BH et ses conséquences ont aggravé⁴⁴⁴. Et nous pensons que cette situation a conduit un nombre important des fils du Manga à rejoindre le mouvement terroriste nigérian. Nous allons faire un retour sur la genèse de cette rébellion (a) avant d'examiner son impact sur la naissance de l'insécurité actuelle lié à BH (b).

⁴⁴² Issa SAÏBOU, « L'embuscade sur les routes des abords sud du Lac Tchad », *Editions Karthala « Politique africaine »*, n° 94, février 2004, p. 81

⁴⁴³ Bakary SAMBE, « Boko haram dans le bassin du lac Tchad au-delà du sécuritaire, le danger ethniciste et le désastre humanitaire », *op-cit*, p. 2

⁴⁴⁴ Ibidem

a- La genèse de la rébellion de *Mangari*

C'est une rébellion armée qui a débuté à partir des années 1990 dans l'Est du pays, faisant partie de la vague de rébellions qui ont touché le pays dans les zones de l'Aïr, de l'Azawak, du Kawar et du Manga. Cette dernière a impliqué principalement les ethnies touarègues et Toubous du Manga avec des revendications d'abord socio-économiques, avant de prendre progressivement une dimension beaucoup plus politique avec diverses revendications vis-à-vis de l'État lui reprochant, entre autres, le caractère centralisateur du pouvoir étatique qui exclut et isole des communautés de la région dans la gestion des affaires publiques, ainsi que l'abandon de la région qui a pourtant été gravement éprouvée par les sécheresses à répétition (1973-74, 1984-85). Cette situation endommage la paix relative entre les diverses communautés du Manga⁴⁴⁵. Les problèmes climatiques ont donc détérioré les principaux supports productifs et concouru à l'appauvrissement et à la décapitalisation d'une grande partie de la population de la zone vivant principalement de l'élevage et de l'agriculture aux abords du lac, comme nous l'avons évoqué dans notre chapitre 2.

De fait, ces insuffisances dans la région constituent la motivation de la rébellion qui réclame la décentralisation et une amélioration continue des conditions de vie de la population à travers des actions importantes de relance de l'économie et du développement régional. Par ailleurs, il faut rappeler que cette situation économique difficile appauvrissant la population a favorisé une multiplication des vols de dromadaires des Peuls par certaines communautés (les Toubou notamment) : même si c'étaient des pratiques qui existaient bien avant, elles étaient occasionnelles et limitées. Mais leur progression forte et organisée lui accorde un mobile de plus en plus économique auquel les médiations traditionnelles et la justice n'ont pas pu apporter des solutions durables dès lors que les malfaiteurs ont commencé à se procurer des armes à feu (une nouveauté) en provenance du Tchad et de la Libye, et cela dès les années 1980. Le vol de bétail devient alors un enjeu économique qui a conduit à des affrontements meurtriers pour les Peuls. C'est le début du conflit armé opposant les communautés Peuls et Toubous. Un conflit qui se politise à partir de 1994 avec des revendications fédéralistes et régionalistes. C'est la naissance du Front Démocratique pour le Renouveau (FDR) sur la partie nord du Manga, regroupant majoritairement les Toubou, mais qui comprend quelques Arabes, Boudouma et Kanouri tandis que les Peuls, qui s'organisent en milices, en se procurant également des armes

⁴⁴⁵ Organisation Des Nation Unies ONU, *Projet de Consolidation de la Paix dans la région de Diffa (Niger)*, PNUD ; Coopération française ; P/VNU, CRNUPDA , Programme des Volontaires des Nations Unies, Mission d'évaluation finale, Avril 2003 , p. 9

de guerre tout en se positionnant dans la partie sud du Manga. Plus tard, la milice arabe rejoint la milice peule pour faire front contre le FDR⁴⁴⁶.

Ce regroupement marque le début des affrontements souvent meurtriers entre les deux camps (avec des victimes civiles des fois) qui ont duré jusqu'à la fin du conflit avec la signature des accords de paix entre les différents clans et le gouvernement du Niger à N'Djamena au Tchad. Toutefois, ce climat d'insécurité qui a bouleversé le Manga au cours des années 1990 n'est pas sans lien avec les nouveaux événements qui bousculèrent la politique et la situation institutionnelle qu'avait traversées le pays.

Il faut le rappeler : cette période avait marqué l'avènement de la démocratie au Niger, lui permettant de passer d'un régime à parti unique à un système politique multipartite, chose qui a permis aux Nigériens d'élire librement leur président de la République et leurs représentants à l'Assemblée nationale. Cette mutation pour le pays s'est réalisée sans crise majeure ni effusion de sang, ce qui ne fut pas toujours le cas dans d'autres pays africains⁴⁴⁷. C'est donc dans ce contexte compliqué pour l'Etat, amplifiée par une morosité économique et financière, que cette rébellion voit le jour. Néanmoins, le pays, appuyé par les partenaires au développement, va s'engager pour un retour et une consolidation de la paix qui va se matérialiser d'abord à travers la signature, le 24 avril 1995 (d'ailleurs la date est répertoriée comme jour férié chaque année dans le pays, dénommée *journée de la concorde nationale*), du premier accord de paix entre le gouvernement et l'Organisation de la Résistance armée ORA (la rébellion touarègue au nord du pays dirigé par Rhissa Ag Boula⁴⁴⁸). Mais celui du FDR intervient le 28 août 1998 à N'Djamena en mettant en place les bases d'une sécurisation de la région⁴⁴⁹. Grâce à ces travaux, le pays a pu se doter d'un atout important pour sa stabilité interne avec la Stratégie Nationale de Prévention des Conflits (SNPC). Aux côtés de l'affichage de la volonté politique du gouvernement pour restaurer et consolider la paix, la substance essentielle des accords de paix se base sur quatre axes majeurs : d'abord, la décentralisation, puis, le développement socio-économique des zones touchées par le conflit, ensuite, la sécurisation des zones touchées par le conflit et enfin, l'intégration et la réintégration des ex-combattants dans les différents corps de l'État et leur réinsertion socio-économique dans leur région d'origine⁴⁵⁰.

⁴⁴⁶ Ibidem

⁴⁴⁷ Emmanuel GRÉGOIRE, « La cohabitation au Niger », *Afrique Contemporaine*, n° 175, 3^{ème} trimestre 1995, p. 43

⁴⁴⁸ Emmanuel GRÉGOIRE, *Touaregs du Niger, le destin d'un mythe*, Paris, Karthala, 2010, p. 59.

⁴⁴⁹ Organisation Des Nation Unies ONU, *Projet de Consolidation de la Paix dans la région de Diffa (Niger)*, op-cit, p. 10

⁴⁵⁰ Ibidem

Ce procédé de parties prenantes dans le conflit mérite un rapprochement avec *la théorie du changement* que l'OCDE a pensé et baptisé « vers un guide du CAD pour l'évaluation des activités en faveur de la prévention des conflits ». Selon l'organisme, la première chose à faire pour conforter les stratégies suivies en matière de programmation et d'évaluation dans le domaine de la prévention des conflits et de la construction de la paix (comme cela aurait pu être pour la rébellion du Manga), est d'abord de devenir plus explicite sur les hypothèses sous-jacentes formulées à propos de la manière dont survient le changement, autrement dit sur les théories relatives à la manière d'instaurer la paix. Les dynamismes en faveur de la prévention des conflits et de la construction de la paix sont conduits en fonction d'idées et d'objectifs précis concernant ce que l'on espère atteindre c'est-à-dire l'objectif. Ces théories peuvent alors être énoncées très simplement : « Nous pensons que si nous réussissons à faire ceci, nous obtiendrons cela » (avancée en direction de la paix). Néanmoins, dans un nombre considérable de cas, ces théories ne sont pas formulées ni annoncées (du moins très mal conçues). Elles trouvent leur expression concrète dans les compétences et les stratégies que les spécialistes de la prévention des conflits et de la construction de la paix et les responsables de l'action gouvernementale ont acquises ou mises en œuvre, dans les capacités des organismes agissant sous leur conduite, leur attachement personnel à certaines méthodologies et les éclairages apportés à titre individuel par les différents décideurs sur le processus de construction de la paix, c'est un fait d'une manière générale. Mais, certaines théories sur la question, mettent l'accent sur les acteurs du changement "le passage d'un état conflictuel à un état passif", c'est-à-dire les individus ou les groupes, voire les relations entre eux, qui doivent changer. Alors que d'autres portent sur ce qui doit changer : "une institution, une politique, une norme sociale". Enfin, il existe d'autres qui sont directement en phase avec une méthodologie ou une stratégie particulière et ont trait à la manière dont le changement peut ou doit s'opérer⁴⁵¹.

De toute évidence, la pacification de la région de Diffa après la rébellion semble avoir lieu dans des conditions moins planifiées et organisées, nécessitant ainsi une clarification des notions et la conception de la paix et de sa construction par les acteurs concernés. Par ailleurs, en gardant un œil sur cet accord tout en observant la situation sécuritaire actuelle, liée à l'incursion de BH, dans la région, il est nécessaire de chercher l'éventuel rapport des circonstances entre l'histoire et l'actualité.

⁴⁵¹ Editions De L'OCDE, « Annexe 6. Théories du changement », *Revue de l'OCDE sur le développement*, n° 8, mars 2007, p. 95-96

b- Faire la paix et non construire la paix : quelle facture pour le Manga ?

Ici il est important de s'interroger sur le coût de ces accords de paix, c'est-à-dire ses défauts, et leurs conséquences et savoir s'ils ont favorisé l'essor de BH dans le Manga. L'expérience sur la question en Afrique démontre la fragilité des accords post-conflits, qui sont souvent limités dans le temps, donc souvent ces accords tournent au tour de faire la paix plutôt que de construire la paix sur la durée et ceci n'est qu'une bombe à retardement. Dans sa thèse, Chékou Koré Lawel pose les principales questions sur le prix d'une paix négociée avec les rébellions au Niger, celle des Touareg au nord du pays notamment, car les accords sont toujours difficiles à respecter.

La paix négociée pose un autre défi. Elle débouche en effet, sur un État pléthorique et budgétivore, dans une société sortante exsangue d'une période de guerre. Du coup un nouveau dilemme se pose aux faiseurs de paix : « *Faut-il consacrer les moyens publics très maigres à soigner les nouvelles positions d'anciens belligérants pour consolider la paix, en satisfaisant leurs besoins d'intégration socio politique, ou plutôt privilégier les attentes, toujours nombreuses en pareil contexte d'une population longtemps meurtrie par la guerre ? Comment avec un budget maigre restaurer l'autorité de l'Etat et son retour dans la vie quotidienne des gouvernés, tout en affectant le peu de moyens à l'insertion des ex-combattants rebelles ?* » ; même si l'intégration reste difficile, « *il est vrai que l'intégration par une discrimination positive des couches les plus défavorisées et la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels et du droit au développement ont une importance cruciale dans l'éradication et la prévention des conflits, mais au Niger elle pose un problème de justice tout court* »⁴⁵².

Cette thèse vient conforter l'hypothèse de Bakary Sambé dont nous évoquons plus haut l'apport. En preuve, on voit réapparaître de temps en temps des collusions entre l'armée régulière et quelques résidus des groupes armés rebelles qui considèrent que les accords de paix sont peu ou ne sont pas appliqués. Par ailleurs, ces mécontentements finissent par faire réapparaître de nouveaux rebelles à l'instar du MJRN en 2016 à l'Est de Diffa. Mais souvent, pour les autorités et les médias, cela reste du banditisme résiduel traditionnel. Une position qui sert avantageusement à dissimuler l'instabilité sécuritaire récurrente, jusqu'à l'avènement de

⁴⁵² Lawel CHEKOU KORE, *Rébellion touareg au Niger- approche juridique et politique*, [Droit : Spécialité, Relation Internationales Option : Sécurité et Défense : Université Paris Descartes: École Doctorale Droit Gestion et Relations internationales : 30 Novembre 2012], p. 53-54.

BH qui profite de cette occasion pour s’implanter en utilisant la frontière comme un atout de refuge et de basculement en fonction des circonstances.

Dans un article de l’IRSEM, Yvan GUICHAOUA et Mathieu PELLERIN reviennent sur l’efficacité et la stratégie du Niger dans sa lutte contre ces rebellions et sa quête de paix nationale, avec ses succès et ses échecs. Le pays, dans certaines mesures, a pu relativement assoir sa *peacebuilding*⁴⁵³, mais pour combien de temps ? La question se pose parce que le pays a mis en place une stratégie d’instrumentalisation des tensions intercommunautaires. Tout en favorisant la formation de milices communautaires pour affaiblir les rébellions pour aboutir aux négociations⁴⁵⁴. Certes, cette stratégie est payante à court terme. Mais les conséquences de ces expériences viennent en appui à cette thèse.

En 1986, Donald Crummey annonçait, dans une situation de guerre, que le véritable défi était de considérer la violence dans son ancrage social, d’identifier et de saisir les racines des conflits et de comprendre comment et pourquoi les gens ont recours à la violence⁴⁵⁵. De toute évidence, les acteurs liés à cette rébellion de Manga n’ont pas tenu compte de cet aspect de Donald Crummey. Ainsi nous assistons aujourd’hui à un retour récurrent de la violence dans la région malgré les différentes mesures prises pour pacifier la région.

Dans le même sens, il est inquiétant, dans ce climat d’insécurité relative, de voir revenir des nouveaux mouvements qui font parler d’eux. Notamment celui du nouveau Mouvement pour la justice et la réhabilitation du Niger (MJRN), un groupe armé jusqu’ici inconnu et dirigé par un membre de l’ethnie Toubou, menaçant de "s’attaquer au Niger" pour défendre sa communauté très minoritaire dans le pays. C’est un mouvement qui s’est rendu public par un communiqué reçu et publié par l’AFP Abidjan en ces termes :

⁴⁵³ Ou « la consolidation de la paix ». Selon l’ONU, la consolidation de la paix et les opinions varient sur ce que cela recouvre. Le terme lui-même est apparu pour la première fois il y a plus de 30 ans dans les travaux de Johan Galtung, qui a plaidé pour la création de structures de consolidation de la paix pour promouvoir une paix durable en s’attaquant aux « causes profondes » des conflits violents et en soutenant les capacités des autochtones à gérer la paix et à résoudre leurs conflits eux-mêmes. *Voir la commission de la Consolidation de la paix de l’ONU*

⁴⁵⁴ Yvan GUICHAOUA et Mathieu PELLERIN, « Faire la paix et construire l’État : Les relations entre pouvoir central et périphéries sahéliennes au Niger et au Mali », *Étude de l’Institut de recherche stratégique de l’École militaire IRSEM*, n° 51, juillet 2017, p. 65.

⁴⁵⁵ Franck Van ACKER et Koen VLASSENROOT, « Les «maï-maï» et les fonctions de la violence milicienne dans l’est du Congo », in *Politique africaine: RDC, la guerre vue d’en bas*, sous la dir. de C. TOULABOR, traduit par T. D. MARCHAL, Karthala, 2001 janvier, p. 104

« *Le Mouvement pour la justice et la réhabilitation du Niger informe l'opinion nationale et internationale de son intention d'avoir recours à la lutte armée pour obtenir nos droits fondamentaux* »⁴⁵⁶.

Malgré un écho médiatique du mouvement passé inaperçu, nous pensons que cela est à prendre avec beaucoup d'attention, car tout mouvement qui risque de prendre les armes dans cette région, même si c'est pour éviter que l'histoire ne se répète comme avec ces groupes armés dont l'existence historique a poussé et facilité l'installation de BH dans le Manga. Car il ne faut pas oublier que cette histoire douloureuse n'est pas sans lien avec l'installation de l'insurrection au Niger. Marc-Antoine Pérouse de Montclos défend l'idée selon laquelle la présence ancienne de BH dans les pays limitrophes du nord-est du Nigeria (donc le Niger notamment) est appuyée par des facteurs à la fois structurels et conjoncturels. En l'occurrence la faiblesse des États de la région, la porosité des frontières, le poids de l'histoire, mais que les affinités ethniques avec les peuples n'y sont évidemment pas pour rien⁴⁵⁷. Si les rébellions ont des revendications, des fois légitimes, il existe, comme souligné plus haut, du banditisme couplé à des conflits intercommunautaires dans la région – une équation supplémentaire, toujours difficile à résoudre pour la région.

B- Banditisme et conflit intercommunautaire, une perturbation récurrente

Il est incontestablement réel que dans la région, les commerçants et transporteurs sont souvent des victimes des coupeurs de route, qui attaquent les véhicules entre les marchés hebdomadaires et volent les voyageurs, parfois avec violence. C'est une activité très ancienne qui profite à un système bien organisé dont la bande frontalière souffre. Selon Marc-Antoine Pérouse de Montclos, de l'autre côté de la frontière nigérienne, la ville mégapole de Maiduguri profite de ces activités et constitue un refuge pour les contrebandiers qui exercent dans les pays voisins⁴⁵⁸. Ceci dans un environnement où les affrontements qui opposent les agriculteurs et les éleveurs sont fréquents. Il est indéniable que cela crée un cadre idéal pour le développement d'organisations terroristes tel que BH et une source d'instabilité de la frontière telle que nous le voyons aujourd'hui dans la région. Même si le banditisme rural et l'insécurité traditionnelle ont une histoire longue dans la région et dans le bassin du lac Tchad d'une

⁴⁵⁶ Jeune Afrique et AFP, « Niger : un nouveau groupe rebelle menace de prendre les armes », *Jeune Afrique*, en ligne : <<http://www.jeuneafrique.com>>, publié le 08 septembre 2016 (consulté le 15 juin 2017).

⁴⁵⁷ Marc-Antoine Pérouse de MONTCLOS, « Boko Haram: les enjeux régionaux de l'insurrection », *Fondation Jean-Jaurès*, n° 246, février 2015, p. 2.

⁴⁵⁸ Marc-Antoine Pérouse de MONTCLOS, « Boko Haram et la mise en récit du terrorisme au « Sahelistan » Une perspective historique », *Afrique contemporaine*, n° 255, Mars 2015, p. 32

manière générale⁴⁵⁹. Dans les paragraphes qui vont suivre nous allons d'abord remonter un peu le temps sur ce fardeau social (a) avant d'expliquer rapidement les enjeux liés aux tensions intercommunautaires.

a- La criminalité des coupeurs de route, l'autre fardeau pour l'État

Ces dernières décennies, la position géographique du Niger lui accorde une place de premier niveau en matière du trafic transfrontalier, notamment celui des armes. Le pays devient le principal itinéraire de transit pour les armes qui circulent dans la région en provenance particulièrement de la Libye, du Mali et du Nigeria. D'après une étude, ces armes sont utilisées pour diverses fins, pour commettre des vols, des actes de banditisme notamment dans tout le pays⁴⁶⁰. Au Manga on constate une certaine multiplication de ce genre d'actes qui augmente l'insécurité sur plusieurs zones de la région, mais aussi certains axes de voyage où des bandits armés perturbent la quiétude des populations et s'en prennent aux personnes sans défense, en occasionnent divers traumatismes à plusieurs citoyens ou vont même ruiner des familles qui vont perdre à jamais leur fonds de commerce.

Dans le va-et-vient des commerçants sur la frontière avec le Nigeria, avant l'avènement de BH, leur inquiétude était surtout de ne pas tomber sur les *coupeurs de route*, principale forme de criminalité rurale, car les commerçants et les transporteurs reviennent avec l'argent en liquide en plus de leur marchandise, celui-ci surtout dans le sens du retour du Nigeria où ils partent pour écouler leur produit et reviennent avec d'autres types de marchandises. Dans sa quête, pour une bonne compréhension de cette variante du grand banditisme rural, Issa Saibou revient sur la question nécessaire selon lui des dimensions anthropologiques et historiques de ce phénomène qu'il évoque en ces termes :

« Le phénomène de coupeurs de route est une pratique à la fois séculaire et universelle. Qu'il s'agisse de l'Europe médiévale ou de l'Amérique du temps des pionniers, de l'Asie centrale ou de l'Afrique précoloniale, razzias, pillages et autres modalités de l'attaque à main armée perpétrés par des seigneurs de guerre, des bandes professionnelles ou par des gens du

⁴⁵⁹ Commission Du Bassin du Lac Tchad CBLT, *Plan de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique du Lac Tchad*, 13 Novembre 2015, p. 30.

⁴⁶⁰ Savannah De TESSIÈRES, *Mesurer les flux d'armes illicites: Le Niger*, Note d'information de Small Arms Survey, mars 2017, p. 6 et 9, en ligne : <<http://www.smallarmssurvey.org>>, avec le soutien du Bureau fédéral des affaires étrangères allemand en coordination avec le projet SANA .

commun, ont perturbé les voies de communication, le quotidien des opérateurs économiques et la vie des entités politiques »⁴⁶¹.

Donc pour avoir leurs victimes et leurs biens, le mode opératoire des malfaiteurs se caractérise, par l'entrave de la libre circulation de leurs victimes en érigeant sur leurs passages des barricades à l'aide de troncs d'arbres ou de grosses pierres. Autrement dit, il s'agit d'une embuscade tendue aux usagers sur les divers types de voie de leur passage, qui peut être un axe routier moderne, une piste rurale, une piste pour cycle ou simplement pour piétons. Les personnes qui tombent dans cette embuscade sont dépouillées de leurs biens par les malfrats généralement armés et/ou cagoulés qui n'hésitent pas à exercer des violences de toutes sortes sur leurs victimes⁴⁶². Toutefois, il faut savoir que l'écrasante partie de ces actes criminels transfrontaliers entre les deux pays, se font dans la partie nigériane du trajet des voyageurs.

Selon une enquête réalisée par l'Organisation internationale pour les migrations OIM (octobre 2016-octobre 2017, pour 6 722 entretiens dans 99 villages dont 5 271 entretiens à Diffa donc 78 %), 42 % des personnes interrogées déclarent connaître des problèmes d'insécurité frontalière au niveau de leur village ou hameau, notamment celles liées aux agressions violentes qui constituent le type de problème sécuritaire le plus fréquent⁴⁶³, avant l'avènement de BH évidemment. Et que le banditisme, les trafics illicites et incursions terroristes sont causés par la mauvaise gestion de sécurité à la frontière. Alors que 69 % des enquêtes retiennent le banditisme (coupeurs de route) comme une conséquence directe de la mauvaise gestion de la sécurité à la frontière, en conséquence les vols de bétail sont, en effet, fréquents dans la région⁴⁶⁴. Le graphique suivant accorde une vue d'ensemble de ces diverses sources d'instabilité dans la région de Zinder et Diffa, rappelons ici que c'est le cas de la région de Diffa qui nous intéresse et que nous analysons.

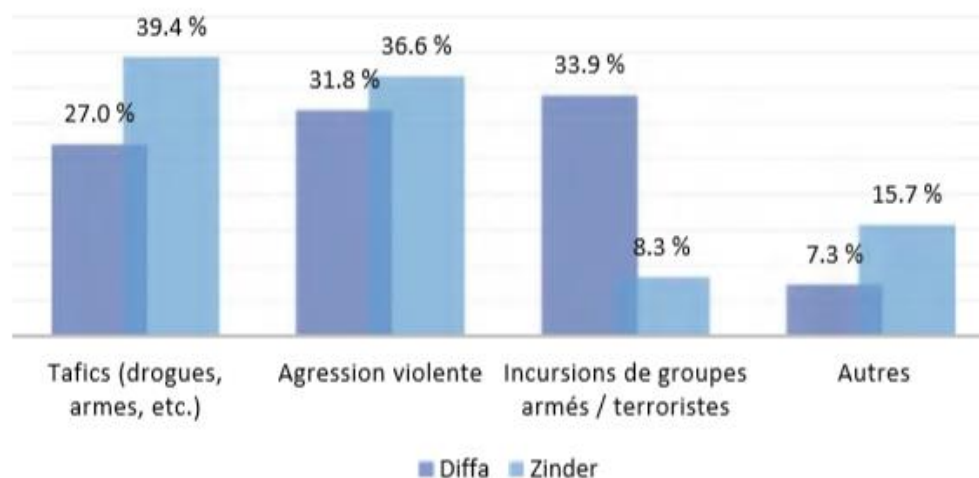
⁴⁶¹ Issa SAIBOU, *Les coupeurs de route : Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du Lac Tchad*, Paris, Karthala, 2010, p. 7.

⁴⁶² Mathieu TANKEU, *Enquête au cœur du phénomène des coupeurs de route*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 11.

⁴⁶³ Organisation Internationale pour les migrations OIM, *Intégration et perceptions des communautés sur la sécurité frontalière: Régions de Diffa et Zinder*, L'Organisation des Nations Unies Charché des Migrations, 2017, p. 17, en ligne : < www.iom.int>, Dans le cadre du projet « Engager les communautés dans la gestion des frontières au Niger ».

⁴⁶⁴ Ibidem, p 19

Figure n° 9 : Types de problèmes sécuritaires frontalières selon les communautés locales



Source : Enquête de terrain (Diffa et Zinder) sur la perception de la sécurité frontalière par les communautés. OIM 2017

b- Les tensions et conflits intercommunautaires, le cocktail Molotov de plus

Dans son manuel de référence, la CEDEAO définit le conflit comme « *Un désaccord sur une question qui peut entraîner des problèmes émotionnels, psychologiques ou physiques. C'est une opposition, une contradiction, un désaccord au sujet : des idées, opinions, points de vue, croyances, intérêts, appartenances ethniques, tribales, raciales et besoins des individus. Il nous est impossible de l'éviter, car il est inhérent à la vie humaine et il existe dans toutes les structures sociales : famille, gouvernements, institutions, organisations, etc.* »⁴⁶⁵.

En effet, le Niger, pays membre de la CEDEAO, est caractérisé par une multiplicité de facteurs de risques de tensions et de conflits intercommunautaires qui compromettent, entre autres, ses efforts de développement dans l'ensemble du pays. D'une manière générale, cette problématique est une monnaie courante dans bien d'autres régions du pays, mais dans la région de Diffa c'est une question qui revient souvent dans la réflexion sur le vivre-ensemble et accentue les difficultés de cohabitation entre certaines communautés, telles que l'ethnie des Mohamids⁴⁶⁶ et les autres ethnies de la région. Mais le conflit le plus violent est celui opposant

⁴⁶⁵ UNESCO et CEDEAO, *Education à la culture de la paix, aux droits humains, à la citoyenneté, à la démocratie et à l'intégration régionale*, Manuel de référence de la CEDEAO, A l'usage de la formatrice/du formateur de formateurs/formatrices, Dakar 2013, p. 19

⁴⁶⁶ Éleveurs surtout de dromadaires très mobiles et dont l'arrivée au Niger est très récente (début des années 80). Voir les travaux de Steve Anderson et Marie Monimart sur « *Recherche sur les stratégies d'adaptation des groupes pasteurs de la région de Diffa, Niger oriental* ».

les éleveurs et les cultivateurs⁴⁶⁷. Celui-ci fragilise la *cohésion sociale* dans la région. C'est d'ailleurs un qualificatif utilisé pour désigner la région de Diffa faisant d'elle une référence dans l'ensemble du pays en matière de cohésion sociale. Fondée pour la première fois par le sociologue français Émile Durkheim en 1893 (considéré comme père fondateur de la sociologie en tant que discipline scientifique autonome), celui-ci invente cette notion de cohésion sociale pour rendre compte des différents instruments qui permettent au tout social de tenir, en basant sa réflexion sur le contexte historique particulier qui se caractérise par la montée de risques d'éclatement de l'ordre social. Le Manga est-il au bord de cet éclatement ? En tout cas, cette notion qui enveloppe l'état de bon fonctionnement de la société où s'exprime la solidarité entre individus et la conscience collective semble avoir disparu, du moins, endommagée dans la région, nous verrons plus en profondeur sur la question dans la deuxième partie de notre travail.

Par ailleurs, quel est l'état de la situation dans la région ? Quand même, la cohabitation entre communautés différentes dans la région est, à un moment donné, était fissurée quand les notions d'autochtonie et d'allochtonie ont constitué une source de tension entre communautés. C'est le cas, en 2007, quand des pasteurs nomades de la communauté arabe, donc les "mohamide" se sont installés dans l'espace du pâturage et les points d'eau dans l'ouest du manga ; une situation qui a constitué une sérieuse menace aux intérêts des autochtones Toubous, peuls et kanuri qui n'ont pas tardé à s'organiser pour s'opposer à cette occupation anarchique selon eux⁴⁶⁸.

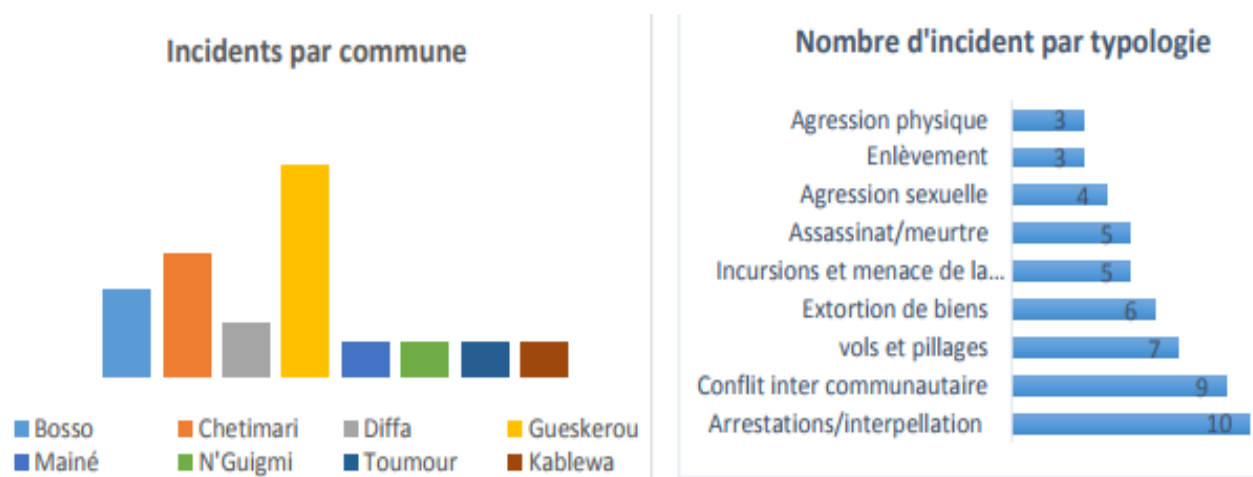
Dans un rapport d'analyse mensuelle des données du monitoring de protection que l'UNHCR et ses collaborateurs ont effectuée, pour le mois d'octobre 2017 dans la région de Diffa et réalisé dans le cadre de son action en faveur de la cohésion sociale, on retrouve un aperçu sur les incidents liés aux tensions intercommunautaires dans la région. L'étude montre l'évolution des incidents de protection de la période, de janvier à octobre de la même année, et on remarque immédiatement, une remontée des incidents aux mois de mars, mai et juillet avec une moyenne d'environ 60 incidents par mois. Ainsi, neuf cas de conflits/tensions intercommunautaires ont été rapportés au cours de cette période d'étude dans les communes de Maine Soroa, Nguigmi, Gueskerou et Kablewa, (toutes sont frontalières avec le Nigeria) avec des conséquences meurtrières. Ceci est lié à plusieurs raisons, dont entre autres, des bagarres autour des points d'eau potable, le non-respect des règlements mis en place par les comités de gestion de ces

⁴⁶⁷ Il faut savoir que, même si la majorité des éleveurs sont des Peuls et que la majorité des agriculteurs sont des Kanouri ; il existe des éleveurs et agriculteurs dans toutes les ethnies.

⁴⁶⁸ Hamit ABDOULHADI et Abdourahamane Mohamed MOCTAR, *Mise en œuvre du programme prioritaire de renforcement des capacités pour la prévention et la gestion des crises : étude des cas de n'guigmi et de n'gourti dans la région de diffa*, République du Niger, La Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) en partenariat avec PNUD, 2013, p. 17.

points d'eau, mais aussi des affrontements suite à la destruction des champs caractérisés par une descente précoce des animaux vers la bande sud qui est une zone agricole (donc affrontement éleveurs et agriculteurs) ; à cela s'ajoute les cas de vol de bétail et d'autres cas pour l'assistance en vivre⁴⁶⁹.

Figure 10 : Répartition des incidents selon le type d'incident et par commune : Octobre 2017

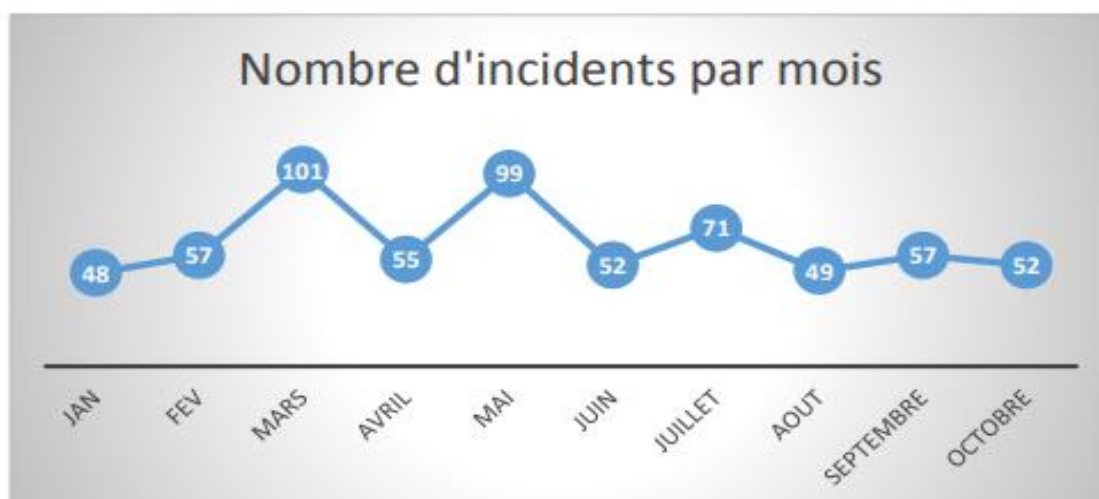


Source : Rapport d'analyse mensuelle des données du monitoring de protection UNHCR, octobre 2017

En termes de pourcentage, mensuellement, l'étude évalue, au total cinquante-deux incidents rapportés majoritairement dans le département de Diffa (62%), suivi de Nguigmi (20%), Bosso (11%) et Maine Soroa (7%). Néanmoins dans l'étude on remarque, une décroissance de 5% de cas d'incidents par rapport au mois de septembre⁴⁷⁰. Il est évident que les incidents varient en fonction de localité et en fonction des périodes. Toutefois, l'insécurité reste le défi majeur dans ces localités et ces conflits intercommunautaires y sont pour quelque chose.

⁴⁶⁹ RESCU, DRC et UNHCR, *Rapport d'analyse mensuelle des données du monitoring de protection*, Organisme des nations unies, Octobre 2017, p. 3.

⁴⁷⁰ Ibidem, p. 2

Figure 11 : Analyse des tendances mensuelles des incidents de janvier à octobre 2017

Source : *Rapport d'analyse mensuelle des données du monitoring de protection UNHCR, octobre 2017*

Selon une analyse des observateurs d'International Crisis Group (ICG), la crise causée par l'insurrection de BH provoque une dynamique d'enracinement du conflit qui exacerbe les tensions communautaires et accroît la tendance à la création de milices dans la région. Selon les mêmes analystes, cette situation est une conséquence de la politique contre-insurrectionnelle de l'État qui fragilise le tissu social à travers l'apparition d'une atmosphère de calomnie⁴⁷¹.

D'une manière générale, cette crise a provoqué une forte répréhension ethnique le long des frontières nigériennes du lac, par exemple quand on accusait les pêcheurs boudouma d'être tous, membre ou collaborateurs du mouvement terroriste de BH, ou quand on suspectait les paysans kanouri de Chetimari et Mallam Fatori (le long de la rivière Komadougou Yobé à la frontière du Nigeria,) d'être en complicité avec les djihadistes du fait qu'ils avaient refusé d'abandonner leurs terres quand l'armée avait donné l'ordre de quitter les lieux en 2015. Cette situation de tension a souvent donné suite à des affrontements meurtriers. En mai, juin et juillet 2016 au Niger, des Peuls de la région de N'guigmi s'en sont pris aux Boudouma, accusés d'avoir volé leur bétail pour ravitailler BH. Ces heurts ont provoqué la mort de vingt-quatre Boudouma à Féféwa en mai 2016, dix-sept à Ngorea en juin et douze à Maraa Kiari en juillet⁴⁷². Mais en réalité, selon les Boudouma opprimés, leurs agresseurs voulaient plutôt récupérer leurs bétails, abandonnés du fait que leurs vaches adaptées aux milieux lacustres n'avaient pas pu les

⁴⁷¹ Margaux ETIENNE, *Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'ouest Avril à juin 2017*, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Juillet 2017, p. 14-15

⁴⁷² Marc-Antoine Pérouse de MONTCLOS, et al., « Régime humanitaire, tensions sociales et enjeux de développement », in *Crise et développement La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, sous la dir. de R. RIOUX, Paris, Agence française de développement, 2018, p. 199-200

suivre sur des terrains dunaires et désertiques⁴⁷³. Constituant l'essentiel des combattants de BH, les Kanouri de la frontière Niger-Nigeria entre autres, ont particulièrement fait l'objet d'une forte méfiance vis-à-vis des autres ethnies. Mais pour éviter tout genre de stigmatisation, certains d'en eux auraient essayés d'occulter leur identité ethnique en mettant en avant des alliances matrimoniales exogames⁴⁷⁴. Alors que d'autres, pour se détacher, ont quant à eux réécrit la généalogie des fondateurs de BH. À titre d'exemple, des histoires circulent à propos de Mohamed Yusuf où il est présenté comme un Bade du Yobe plutôt qu'un Kanouri dont la mère serait originaire de Kelakam au Niger et dont le père, prétendument encore vivant, serait venu s'installer à Maiduguri pour fuir des conflits avec les Peuls de Damagu dans les années 1970. Dans le même ordre d'idée, Abubakar Shekau est décrit non pas comme un Kanouri, mais comme le fils d'un Bura de Gashua dans le Yobe⁴⁷⁵. Même si pour le cas de Abubakar Shekau les choses sont plus claires sur son origine nigériane quand sa mère s'adresse à une équipe de VOA et a donné un peu plus d'information sur le leader du groupe terroriste BH⁴⁷⁶.

Tout ceci a considérablement déstabilisé les rapports interethniques et a, d'une autre manière, rendu la situation plus difficile à interpréter. Cela a exacerbé le poids des marqueurs ethniques notamment, qui ont pour effet de concasser les dynamiques de brassage et d'encourager les regroupements de types communautaires. Cette marque se voit même parmi les déplacés ou même dans les camps des réfugiés.

Une fois parties en exil, des communautés ont par ailleurs pu refuser de cohabiter sur un même espace. À l'intérieur des « camps » de réfugiés ou de déplacés, enfin, on a observé des regroupements sur une base confessionnelle ou ethnique, les deux marqueurs identitaires se recoupant souvent.

Conclusion de la première partie

Globalement, cette première partie de notre travail nous a donné un aperçu de la situation des deux pays frères (Niger-Nigeria) et de leur frontière commune avec une importante relecture de leurs liens historiques (avec ses avantages et inconvénients), mais surtout l'insécurité sans précédent dont est victime leur frontière commune dans le bassin du Lac Tchad. Nous avons mis en avant les grands facteurs et acteurs de cette insécurité, mais

⁴⁷³ Ibidem

⁴⁷⁴ Règle contraignant un membre d'un groupe social à choisir son conjoint en dehors de ce groupe endogamie.

⁴⁷⁵ Marc-Antoine Pérouse de MONTCLOS, et al, *op-cit*, p. 200

⁴⁷⁶ Agence De Presse Régionale APR, « Nigeria/ Boko Haram : La mère d'Abubakar Shekau parle pour la première fois », *Agence de Presse Régionale*, en ligne : <<https://apr-news.fr>>, publié le 27 juin 2018 (consulté le 13 juillet 2018).

également les causes de cette dernière, qu'il s'agisse d'un héritage historique ou des conséquences des transformations régionales et internationales, faisant des deux États des pays démocratiques, du moins théoriquement.

En effet, les démocraties sont très fragiles actuellement et subissent visiblement la mainmise des forces antisystèmes redoutables et déterminées, qui profitent des failles des démocraties ou même de leur inconsistance. Il est impardonnable de laisser manipuler le destin des États et de leurs peuples par des ignobles. Il n'est pas évident d'affronter un ennemi mortel en lui faisant face et en étant résolument déterminé à l'abattre. La moindre hésitation est intolérable et peut coûter cher aux États. Le seul moyen de salutaire, permettant de lutter contre ce mal, réside dans l'union et la résolution des démocraties à défendre leurs intérêts communs, leur existence. Les démocraties, notamment les jeunes démocraties africaines, sont alors victimes de leurs illusions et de leur crédulité ou myopie ainsi que de leur lâcheté. Il faut être réaliste et agir sans excès, mais sans faiblesse⁴⁷⁷. Néanmoins, depuis l'avènement de l'insurrection BH, d'abord nigérian puis au niveau régional, une lutte anti-insurrectionnelle a été engagée par les forces armées nationales et collectives regroupant les quatre pays limitrophes du lac Tchad concernés (Niger, Nigeria, Tchad et Cameroun), mais aussi avec la mobilisation des groupes d'autodéfense villageois (avec son lot de massacres)⁴⁷⁸. Mais malgré toutes ces années il semble que cette mobilisation n'arrive pas à mettre fin à ce mouvement djihadiste, qui, à travers ces diverses méthodes (de la violence et des attentats suicides et embuscade), même si des fois affaiblies, tient tête à une coopération militaire qui fait usage des drones et autres hautes technologies. C'est parce que la guerre est un art, que les pauvres et les faibles peuvent s'en emparer, même si un drone est en train de lire dans votre calebasse « merisä »⁴⁷⁹.

La question qui se pose au terme de cette première partie de notre travail est celle-ci : la souffrance des populations affectées par le phénomène d'insécurité sur cette bande frontalière, a-t-elle été prise en charge, à la hauteur de sa gravité, par les autorités du Niger et du Nigeria avec leur collaborateur ? En un mot, a-t-elle été une préoccupation dès le début ?

Avec les actions de l'État comme base, nous allons dans notre deuxième partie mettre en évidence une analyse globale de la gestion transnationale de cette insécurité sur la frontière.

⁴⁷⁷ Bruno MUNIER, *Revolution libérale et gouvernance mondiale*, Paris, Fasal, 2005, p. 137.

⁴⁷⁸ Nicolas COURTIN, « Comprendre Boko Haram. Introduction thématique », *Afrique contemporaine*, n° 255, Mars 2015, p. 19

⁴⁷⁹ Ibidem

DEUXIÈME PARTIE :
LA GESTION NATIONALE ET TRANSNATIONALE DE
L'INSECURITE SUR LA FRONTIÈRE

DEUXIÈME PARTIE : LA GESTION NATIONALE ET TRANSNATIONALE DE L'INSÉCURITÉ TRANSNATIONALE

« La diversité protéiforme de l'activité de la criminalité transnationale est devenue un enjeu stratégique, pas seulement pour un État ou une région, mais aussi pour une communauté internationale qui doit construire sa politique de combat par une volonté conjuguée, non pas, par des divergences d'intérêts. Ces efforts consentis cibleront au mieux l'ennemi en l'identifiant par sa localisation, son organisation, son mode de fonctionnement, ses ramifications et leurs interconnexions. Des actions communes s'imposent pour confisquer et saisir ces avoirs criminels, considérant que l'impact sur ces fonds constitue la clé de voûte pour déstabiliser ce milieu et freiner son expansion. »⁴⁸⁰.

Mounir LALDJI

Il est évident que la situation des *pays fragiles* constitue une opportunité pour les groupes criminels, notamment terroristes. Parce qu'ils sont bien conscients que ces pays ont des difficultés à appliquer convenablement les recommandations internationales en matière de lutte antiterroriste tandis que les pays développés peuvent prendre, progressivement, des mesures supplémentaires pour prévenir et réprimer sur leur territoire, par tous les moyens licites, le financement et la préparation de tout acte terroriste et empêcher ceux qui financent, organisent, facilitent ou commettent des actes de terrorisme et utilisent leurs territoires respectifs pour commettre de tels actes contre d'autres pays ou contre les citoyens de ces pays. Mais il n'en va pas de même pour les pays fragiles, de surcroît en conflits⁴⁸¹, comme ce le cas dans plusieurs pays en Afrique.

Cependant, personne ne peut nier qu'en Afrique, un certain nombre d'initiatives, nationales, bilatérales, multilatérales, régionales, continentales et même internationales ont été amorcées dans le but de stabiliser les pays du continent. Mais peu de résultats peuvent être défendus du fait que les impacts et les résultats, sur le terrain, de ces initiatives restent assez modestes.

Dans cette partie de notre travail, nous nous intéressons à la mobilisation générale pour la sécurisation des frontières, à l'évidence, celle de la frontière qui fait l'objet de notre travail. Cette mobilisation englobe toutes tactiques ou stratégies - pour emprunter la formule de Vincent Desportes ("Tactique et stratégie renvoient toutes deux à l'art de la conception et de la mise en

⁴⁸⁰ Mounir LALDJI, « Les menaces des entités criminelles transnationales sur la sécurité intérieure des États », *Sécurité globale*, n° 6, février 2016, p. 45-46

⁴⁸¹ Julien SERRE, *Les Etats fragiles*, Levallois-Perret, Studyrama, 2016, p. 104.

œuvre d'une action finalisée")⁴⁸²- de quelque nature soient-elles, conçus et mises en application, par les États et tous les autres acteurs concernés, pour pacifier cette zone géographique ravagée par le terrorisme. Justement, le terrorisme, cette notion qui a reçu tant d'attention à partir des attentats du 11 septembre 2001 et qui, par ses actions, a choqué et a laissé un vide dans la narration politique et dans la manière de penser et de dire le passé, le présent et l'avenir, était caractérisé dans ses effets ainsi le 1^{er} octobre 2001 par Kofi Annan, alors secrétaire générale de l'ONU, lorsqu'il déclarait devant son Assemblée générale : « *La paix, la tolérance, le respect mutuel, les droits de l'homme, l'état de droit et l'économie mondiale ont tous également souffert des actes terroristes* ».

Joseph Belletante, quant à lui défend le point de vue selon lequel « *la situation impose aux détenteurs du pouvoir la reconstruction d'une grille de lecture qui organise le chaos, qui donne du sens à l'équilibre mondial assombri par une menace nouvelle, aussi peu lisible que visible* »⁴⁸³.

En effet, il est incontestablement remarquable que le concept de *guerre contre le terrorisme* vienne contrecarrer le terrorisme. Cette « guerre » va alors fortement distinguer, et ceci définitivement, la fin de la vision des relations internationales établie et héritée de la Guerre froide. L'auteur va développer cette expression de « guerre contre le terrorisme », selon laquelle « *elle se renouvellera dans un premier temps, celui d'une attaque militaire dirigée contre un ennemi diabolique, grâce à l'énoncé d'une « guerre contre la terreur » puis, dans un second temps, avec un discours plus protecteur et rassurant, faisant face à la réintroduction de la complexité du réel dans la stratégie des États-Unis, et qui aura pour thème principal la « guerre pour la liberté* »⁴⁸⁴.

Revenons sur l'origine de cette guerre qui est née aux États-Unis à partir des événements du 11 septembre 2001. Pour ce pays, la « guerre contre le terrorisme » que son administration a décrété n'a pas pour but de viser un État précis, mais prétend lutter contre un phénomène interétatique flou et difficile à identifier. Un objectif tout à fait de tendance réaliste traditionnelle, qui nécessite aussi bien le « *soft power* »⁴⁸⁵ que le « *hard power* »⁴⁸⁶ américain. C'est une guerre complexe parce que l'ennemi ne joue en aucun cas au même niveau que ses

⁴⁸² Vincent DESPORTES, « La stratégie en théories », *Politique étrangère --Institut français des relations internationales (IFRI)*, n° Eté, février 2014, p. 169

⁴⁸³ Joseph BELLETANTE, « Récit et légitimation : les États-Unis en guerre contre le terrorisme (2001-2004) », *Études de communication*, n° 34, juin 2010, p. 1.

⁴⁸⁴ Ibidem

⁴⁸⁵ C'est la capacité à développer une réelle influence sur les autres en les amenant à agir selon son propre intérêt, c'est une méthode qui s'emploie à convaincre par la séduction et la persuasion. Voir Joseph S. Nye *L'équilibre des puissances au XXI^e siècle, Géoeconomie*, n° 65, février 2013, p. 19 à 29.

⁴⁸⁶ Ibidem

adversaires et utilise des moyens non conventionnels. Une situation qui conduit le président le Président américain G.W Bush, dans sa quête de solution à cette difficulté, à annoncer dans son discours du 21 septembre 2001 devant le Congrès : « *Qui n'est pas avec nous est contre nous* »⁴⁸⁷. Cette situation exigeait que les différents Etats choisissent une position, qu'ils soient victimes ou non du terrorisme : soit celle de soutenir la politique américaine dans sa lutte contre le terrorisme de manière ouverte et claire ; soit celle dans l'autre cas, au risque d'être considéré comme des soutiens du terrorisme.

À l'image du monde, qui a pris parti dans cette guerre, les pays africains, pour leur part, ont fait face directement à ces maux et ont réagi aux niveaux régionaux, sous-régionaux et nationaux aux défis croissants, tel le cas du Niger et du Nigeria, bien avant d'être victime directe du terrorisme, prennent part à cette guerre internationale, mais aussi nationale depuis l'avènement de BH.

Comment ces pays s'y prennent pour éradiquer le terrorisme de manière profonde sur leur territoire qui va de pair avec leur insécurité transfrontalière, donc celle de leur frontière commune particulièrement, aussi bien séparément (chapitre 4) que conjointement (chapitre 5), mais aussi, comment agi la communauté internationale sur cette guerre contre le terrorisme qu'elle revendique avoir le partage avec le moindre coin du monde (chapitre 6) ?

A travers ces manœuvres tripartites (unilatéraux, bilatéraux et multilatéraux), comment faire instaurer et progresser la sécurité, à la lumière de la crise d'insécurité qui prévaut dans la région du Lac Tchad, en s'appuyant sur la sécurité globale comme unique solution, la coopération sécuritaire comme seul moyen de faire régner la quiétude ? Nous rallions ici fermement la vision de Mounir Laldji quand il suggère que « *Le crime transnational ne se reconnaît pas dans le concept des impositions de forces et va au-delà des frontières des États ; c'est la raison pour laquelle la coopération en actions bilatérales et multilatérales s'impose ...* »⁴⁸⁸. Particulièrement quand on regarde de près les tendances géopolitiques de l'insécurité transfrontalière en Afrique. Laurent Artur du Plessis le décrit en ces termes :

« *Les Etats d'Afrique n'ont aucune chance d'échapper aux islamistes. Ils tomberont entre leurs mains inexorablement.....En Afrique, les organisations terroristes gagnent du terrain. Leur coagulation avec celles du Proche-Orient est à redouter. Les serments d'allégeance prêtés à l'État Islamique (Daesh) par boko haram, le MCCI de Derna en Libye et le groupe Les soldats*

⁴⁸⁷ Tanguy Struye de SWIELANDE, *La politique étrangère de l'administration Bush: analyse de la prise de décision*, P.I.E PETER LANG s.a, Bruxelles 2007 , p. 109.

⁴⁸⁸ Mounir LALDJI, *op-cit*, p. 57

du califat en Algérie, esquisse cette évolution »⁴⁸⁹. Ceci est une raison de plus de croire en la nécessité d'une mobilisation constante et commune pour que la paix prenne le dessus face aux tendances sur le terrain.

⁴⁸⁹ Laurent Artur DU PLESSIS, *Le djihad à la conquête du monde, op-cit*, p.78-79

CHAPITRE 4 : LES ACTIONS ETATIQUE ET BILATERALE POUR LA SECURISATION DE LA FRONTIERE

« Dans un état de droit, la garantie de la sécurité de chaque citoyen est au cœur du pacte républicain, souscrit par la Nation tout entière avec chacun des siens »⁴⁹⁰.

Avant tout, rappelons-nous encore des fonctions et responsabilités exactes d'un État : il s'agit d'assurer la sécurité de sa population, sa tranquillité. Et pour ce faire, l'État dispose de deux outils régaliens majeurs : d'une part, la police et la justice qui vise les menaces internes à l'État et d'autre part, les forces armées et la diplomatie qui vise quant à eux les menaces externes⁴⁹¹. Le couplé forme ce que l'on appelle la sécurité nationale. Et pour garantir cette dernière les États doivent mettre en place des stratégies diverses et variées, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre.

Se prononçant sur la position négative exprimée à la fin du XVIII^e siècle sur des règles permanentes qui régiraient la conception et la conduite de la stratégie, le Prince de Ligne observe : « *Mon premier principe à la guerre est de ne pas en avoir* »⁴⁹², le maréchal de Saxe quant à lui défend l'idée selon laquelle « *Toutes les sciences ont des principes et des règles, la guerre n'en a point* »⁴⁹³. Et si cette guerre s'impose à nous ? Il faut nécessairement l'accepter et s'offrir les moyens de la gagner.

Aussi, Pierre BERTHELET quant à lui, en évoquant la question de sécurité, écrit « *Qu'on la considère comme un « droit » ou comme un « bien », la sécurité tend à accaparer la totalité de l'espace politique, jusqu'à désigner la finalité de toute action politique... Sa place est telle qu'elle englobe presque l'ensemble de l'espace politique. Les acteurs sociaux, l'État, les partis et les dirigeants politiques pensent à la sécurité, agissent pour la sécurité, interviennent en faveur de la sécurité, s'emploient à restaurer la sécurité ou à lutter contre les sources d'insécurité* »⁴⁹⁴. Enfin, l'ancien président français Jacques Chirac pour sa part affirmait en août 1997 que « *L'histoire nous enseigne qu'une civilisation, pour garder la maîtrise de son destin, doit se donner les moyens de sa sécurité* »⁴⁹⁵. Ceci nous dit qu'à travers le temps, l'histoire

⁴⁹⁰ Bruno Le ROUX, *Une politique de sécurité au plus près du citoyen: Réflexions et propositions*, mission parlementaire, Paris, Assemblée nationale, septembre 1997, p. 9.

⁴⁹¹ Mireille COUSTON, *Droit de la sécurité internationale*, Larcier, Bruxelles, 2016, p. 20-21

⁴⁹² Vincent DESPORTES, « La stratégie en théories », *Politique étrangère*, n° Eté, février 2014, p. 172

⁴⁹³ Ibidem

⁴⁹⁴ Pierre BERTHELET, *Chaos international et sécurité globale: La sécurité en débats*, op-cit, p. 17

⁴⁹⁵ Jérôme CALAUZÈNES et Ghislain TRANIÉ, *La sécurité, la mémoire - Concours commun des IEP 2017: Tout pour réussir l'épreuve de questions contemporaines*, 1ère édition, Viubert, août 2016

démontre que le besoin de cette sécurité a toujours été au cœur des besoins et de droit des peuples, mais aussi au centre des devoirs des États.

L'État, garant de la sécurité, parce qu'il peut être mis en danger par la pression d'attaque terroriste, est dans l'obligation d'agir, aussi bien à travers des moyens d'actions juridiques qu'opérationnels⁴⁹⁶. Par ailleurs, s'il est question que l'Etat s'organise en premier par ses moyens et forces de sécurité intérieures, il est également convenu qu'il doit élargir son action à travers la coopération avec son entourage. Ceci est d'une importance absolue pour les Etats mais aussi le principal moyen de sorti de crise pour les concernés.

Nous entamons ce chapitre par une précision importante. Il ne s'agit pas ici de faire une compilation ou retracer les chronologies des différentes actions étatiques et bilatérales du Niger et Nigeria pour la sécurisation de cette frontière. Le but ici est d'apporter une analyse contextualisée de chacun de ces deux pays dans leurs actions pour la gestion de l'insécurité sur leur territoire et leur frontière commune.

En effet, parler de sécurité d'un Etat revient nécessairement à parler de sa *politique de sécurité nationale (PSN)*. Cette dernière est d'une étendue tout simplement immense. En France, par exemple, cette politique de sécurité nationale s'appuie sur le *livre blanc*⁴⁹⁷ rendu public alors que dans d'autres pays ce document n'est pas rendu public ou carrément ne possèdent pas de politiques complètes sur la sécurité et/ou la défense sous forme écrite. Quand est-il du Niger et du Nigeria ? Ce document est-il un besoin pour les États ? Selon le *Centre pour le Contrôle démocratique des Forces armées DCAF*⁴⁹⁸, il existe cinq raisons principales à la base du besoin des États de posséder une PSN intégrée et détaillée. D'abord, pour s'assurer que le gouvernement aborde et traite de toutes les menaces de manière complète ; augmenter l'efficacité du secteur de la sécurité en optimisant les contributions de tous les acteurs de la

⁴⁹⁶ Xavier LATOUR, « Une coopération nécessaire: l'administration et la lutte contre le terrorisme », in *L'Etat et le terrorisme*, sous la dir. de P. B. BLANC, Paris, Editions de la Sorbonne, avril 2018, p. 187

⁴⁹⁷ C'est un livre chargé de définir une stratégie globale de défense et de sécurité pour la France, ce document est actualisé en fonction des évolutions. Voir <http://www.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr>

⁴⁹⁸ Le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève (DCAF) est une fondation internationale qui a pour mission d'aider la communauté internationale à appliquer les principes de bonne gouvernance et à mettre en œuvre la réforme du secteur de la sécurité. A cet effet, le centre élabore les normes internationales ou nationales appropriées, en assure la promotion, définit les bonnes pratiques ainsi que les recommandations pertinentes qui permettront de mettre en place une gouvernance efficace du secteur de la sécurité. Sur le terrain, il apporte son soutien en donnant son avis consultatif et propose des programmes d'assistance technique à toutes les parties intéressées. Voir <https://www.dcaf.ch>

sécurité ; guider et orienter la mise en œuvre des politiques ; construire et établir un consensus national et enfin améliorer la confiance et la coopération régionale et internationale⁴⁹⁹.

Cependant, comme nous l'avons abordé dans notre introduction, autant la clarification conceptuelle est absente, autant il existe plusieurs définitions de la sécurité nationale et internationale. Ainsi, selon L. Simonie, « *la sécurité nationale est cette partie de la politique gouvernementale qui a comme objectif central la création de conditions nationales et internationales favorables à la protection et à l'extension de valeurs vitales nationales contre des adversaires existants ou potentiels* »⁵⁰⁰. À la question de définition s'ajoutent les défis primordiaux qu'une politique de sécurité doit affronter inéluctablement, selon toujours DCAF, ceux-ci sont entre autres la difficulté de trouver un équilibre entre *l'ouverture et la confidentialité* ; celle de perception, par certains, d'un conflit entre le besoin de *préserver la liberté d'action et les limites aux actions* des leaders ; le besoin de *révision* des politiques nationales de sécurité qui doit être *comparé au coût impliqué* et enfin, celle de trouver un *équilibre entre le débat public et l'input des experts*⁵⁰¹.

Néanmoins, au-delà de question de définition et des difficultés, le défi des questions de sécurité nationale ou internationale, comme nous l'avons expliqué au préalable encore, reste le phénomène du terrorisme. Beaucoup d'auteurs et spécialistes de question de sécurité s'accordent pour dire que le terrorisme, au-delà de sa conception vague et de sa difficile définition, que nous avons évoquées plus haut, est un phénomène difficile à saisir par les pays, ceux du Tiers monde particulièrement, qui ont du mal à l'appréhender et, par conséquent, à le contrer, à prendre les mesures nécessaires et s'adapter à l'évolution du contexte, en vue d'éradiquer cette menace qui pèse sur leur sécurité nationale ayant subi l'attaque terroriste et, plus largement, sur la sécurité internationale. Néanmoins, ces pays, à l'instar du Niger et du Nigeria, malgré leur singularité en termes de leur capacité et leur vulnérabilité, font face à cette crise d'insécurité aussi bien sur leur territoire que sur leur frontière commune. C'est avec une analyse comparative que nous en venons à nous interroger sur la façon dont les deux pays ont répondu conjointement aux menaces et aux attaques terroristes, bien qu'ils soient différents, aussi bien en termes d'expérience et en puissance (militaire et économique). Le terme « conjointement » que nous avons utilisé sous-entend une coopération que Kevin Constant

⁴⁹⁹ DCAF BACKGROUNDER, *Politique de sécurité nationale*, Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces, Janvier 2008, p. 1-2.

⁵⁰⁰ Thierry BALZACQ, « Qu'est-ce que la sécurité nationale ? », *Revue internationale et stratégique*, n° 58, avril 2003, p. 38

⁵⁰¹ DCAF BACKGROUNDER, *op-cit*

Katouya distingue en deux parties, une *verticale* et l'autre *horizontale*. Mais quelles sont aussi les stratégies diverses qu'ils ont adoptées pour y faire face dans le but de sécuriser leurs citoyens et de convaincre la communauté internationale de leur bonne foi dans la lutte contre le terrorisme ? (Section 2). Nous allons d'abord procéder à une observation de leurs accomplissements individuels et intérieurs sur leur territoire respectif dans la lutte contre le terrorisme (Section 1).

Section 1 : Niger et au Nigeria face à la mobilisation antiterroriste

Posons directement les questions : le Niger est-il un pays capable et apte à affronter les défis sécuritaires multifacettes qui s'imposent à lui de façon pénible et probablement durable et se battre pour la sécurisation de sa population et ses frontières ? Quelle est alors sa capacité de gestion de crise ? En effet, le but est d'y parvenir, mais à quel prix ?

En France, le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, en France dans le contexte de la mondialisation définit cinq grandes missions stratégiques : connaissance et anticipation, prévention, dissuasion, protection et intervention.⁵⁰² De quelle adaptation le Niger a-t-il fait preuve de par son statut d'élève de la France ? Quel engagement local de l'État fédéral du Nigeria de par sa position d'une puissance régionale ?

Donc, ces dernières années ont vu une augmentation rapide du terrorisme à travers l'Afrique de l'ouest particulièrement, ce qui a généré des menaces et des problèmes de coût, d'une échelle, d'une gravité et d'une complexité considérables, soulignait un rapport de Centre d'études stratégiques de l'Afrique. En effet, au vu de leur capacité en termes d'aptitude, le Niger et le Nigeria ont déployé des moyens importants pour lutter contre cette situation, aussi bien sur leur territoire que sur leur frontière commune, mais aussi pour lutter contre la menace terroriste qui, de par sa portée, est différente dans les deux pays. Ces derniers ont donc adopté des stratégies différentes qui ont, naturellement leurs succès et leurs échecs à divers degrés, mais surtout des résultats différents que nous allons examiner dans les lignes qui suivent. D'abord le cas du Niger (A) puis celui du géant pétrolier le Nigeria (B).

⁵⁰² Pierre SERVANT, *Les guerres modernes racontées aux civils... et aux militaires*, Paris, Buchet-Chastel, 2009, p. 222.

A- Une expertise des moyens mis en place par le Niger pour la lutte contre le terrorisme et de la sécurisation de sa frontière avec le Nigeria

Pour tous ceux qui connaissent le Niger et sa réalité, face à cette question sécuritaire, la pensée immédiate pourrait être : pourquoi le Niger, n'a pas sombré au vu de sa situation interne et de sa position géographique ? Pourquoi n'y a-t-il pas des zones occupées par les djihadistes dans son territoire à l'instar du Mali ou du Nigeria ? Voyons ensemble tous ces indicateurs qui devaient faire tomber le pays : un vaste territoire désertique pour les deux tiers de sa superficie pour l'un des pays les plus pauvres au monde. Sa traditionnelle place de dernier au classement de l'Indice de développement humain IDH (189/189 pays)⁵⁰³. Un taux de fécondité élevé, estimé en 2017 à de 7,9 enfants par femme⁵⁰⁴, avec un taux de croissance démographique les plus élevés au monde (3,9 % par an) selon la Banque mondiale, qui lui estime également un taux de pauvreté de 44,1% et un revenu moyen par habitant de 420 dollars.

Bref, tout laisse croire que le pays ne peut pas tenir debout au vu des menaces auxquelles il fait face. Sauf que le pays tient debout encore, d'ailleurs l'Occident le considère comme le meilleur interlocuteur dans la lutte contre le crime transnational et les djihadistes dans le Sahel et en Afrique de l'ouest d'une manière générale. La France fait de lui l'un de ses meilleurs alliés dans la région sur le front de la lutte contre le terrorisme⁵⁰⁵.

Georges Clemenceau écrivait : « *On ne ment jamais tant qu'avant les élections, pendant la guerre et après la chasse* ». Le Niger, en tant que pays souverain, se retrouve devant le fait accompli face à l'insécurité qui le bouleverse et les mesures préventives qu'il a mis en place. Sans tout jugement de la raison d'État, revenons sur cette politique de sécurité nationale du Niger. En effet, ce dernier, depuis son indépendance en 1960, ne disposait pas d'une politique de sécurité nationale (PNS) bien établie avant l'avènement de la menace sécuritaire et terroriste dont il fait l'objet actuellement. Ceci parce que le pays n'a jamais connu la guerre aussi bien interne qu'avec ses voisins. Quelle qu'en soient les raisons, c'est en fin 2017, que, pour la première fois, des experts et chefs militaires du Niger se sont réunis à Niamey pour élaborer une politique de sécurité nationale et de lutte contre le terrorisme.

⁵⁰³ Laurence CAMEL, « Education, santé, inégalités : en Afrique, un développement humain à plusieurs vitesses », *Le Monde/Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 14 septembre 2018 (consulté le 19 octobre 2018).

⁵⁰⁴ Claire HÉDON, « Le conseil santé: le taux de fécondité au Niger », *Radio France Internationale*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 12 mai 2017 (consulté le 17 septembre 2018).

⁵⁰⁵ Christophe CHÂTELOT, « Le Niger, sous-traitant africain de la politique migratoire de l'Europe », *Le Monde/Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 28 juin 2018 (consulté le 17 décembre 2018).

« C'est la première phase vers l'élaboration de notre Politique nationale de sécurité et de défense (PNSD) guidée par un impératif d'efficacité des réponses sécuritaires », affirme à l'ouverture d'un forum national Ouhoumoudou Mahamadou, directeur de cabinet de la présidence nigérienne. Avant de poursuivre « *La PNSD fixera notamment la stratégie militaire, la stratégie de sécurité intérieure, la stratégie de lutte contre le terrorisme et la cybercriminalité* » ; « *Nous ne voulons plus rester dans l'adaptation et le court terme" en expliquant que les actions de l'armée nigérienne inscriront prochainement dans les orientations" définies dans le PNSD* »⁵⁰⁶.

En référence à l'armée dont le rôle en matière de sécurité est le propre de sa fonction, elle joue un rôle complémentaire dans la défense des biens et des personnes dans le pays. Ici, nous allons orienter notre regard sur les atouts et activités politico-militaires (a), mais aussi les activités politico-sociales (b) constituant les voies et moyens pour la sécurité et la défense du pays de même que sa stabilité avenir.

Certes nous accordons un intérêt particulier à la question sécuritaire, mais cela ne devrait pas masquer les immenses défis structurels dont le pays peine à dénouer.

a- Les activités politico-militaires : la boîte noire d'un pays pris en tenaille

Depuis février 2015, plusieurs régions du Niger vivent sous le régime de l'état d'urgence. Une situation rare, notamment pour la région de Diffa. Le Niger est un pays particulier de par son fonctionnement. En seulement dix ans le pays est passé de la deuxième à la cinquième République, selon Jean-Claude Maignan, alors que la France a parcouru le même chemin en cent dix ans. Depuis 1991, le pays désertique a connu sept systèmes institutionnels différents. C'est inégalé en Afrique ; et il faut remonter à la révolution française pour trouver une telle instabilité intentionnelle⁵⁰⁷. C'est dans cette instabilité quasi traditionnelle que le Niger doit gérer ses crises sécuritaires que le destin lui impose.

En 1980, Pierre BIARNE écrivait : « *Le Niger, comme tous les pays de par le monde, pratique plus que jamais la politique extérieure que lui commande sa position géographique et son histoire* »⁵⁰⁸. En effet, le Niger déploie un important effort pour assurer sa stabilité dans le

⁵⁰⁶ Voa Afrique et AFP, « Le Niger élabore une politique de sécurité et lutte anti-terrorisme », *voa afrique*, en ligne : <<https://www.voafrique.com>>, publié le 06 décembre 2017 (consulté le 06 septembre 2018).

⁵⁰⁷ Jean Claude MAIGNAN, *La difficile démocratisation du Niger*, CHEAM (Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie Modernes), Paris, janvier 2000, p. 167.

⁵⁰⁸ Pierre BIARNES, *L'Afrique aux africains: 20 ans d'indépendance en Afrique noire francophone*, Armand Colin, Paris, 1980, p. 243.

but d'éviter le destin de ses voisins (tel que le Mali et le Nigeria). Comme nous l'avons vu, malgré ces difficultés, le pays est jusqu'à présent parvenu à préserver son intégrité territoriale. Mais à quel prix et avec quelles manœuvres ? D'abord, il convient de rappeler l'union nationale face ces menaces a été fortement réceptionnée par tous les acteurs de la société dans le pays.

En fait, depuis le début de la crise, le gouvernement du Niger et les partis d'opposition coopèrent face aux menaces terroristes. De même, en 2012, le pays a réussi à éviter une situation comparable à celle du Mali qui a été déstabilisée par l'insurrection provoquée par le retour des travailleurs migrants et des combattants armés de Libye. Au Niger, la tradition évite toute marginalisation politique des régions, de même le clivage nord-sud y est moins prononcé et le pays arrive tant bien que mal à gérer les tensions entre communautés et à éviter un conflit grâce à des facteurs locaux qu'on a pu voir précédemment⁵⁰⁹.

En effet, l'armée nigérienne a toujours joué un rôle capital dans le destin national, ceci depuis l'indépendance du pays. Sans toute connotation, il est clair que son positionnement par rapport à la vie politique du pays a toujours été important, se confondant tantôt avec le pouvoir politique lors des régimes militaires ou se posant en garant de la démocratie en évitant les coups d'État institutionnels (quatre coups d'État depuis son indépendance en 1960⁵¹⁰). L'universitaire nigérien Kimba Idrissa, évoquant l'armée nigérienne, écrivait que « *L'armée ne devrait plus être perçue désormais comme un organe formant un bloc apolitique et conservateur sans objectifs politiques et sans aptitudes à la gestion du pouvoir, mais plutôt comme une structure ayant ses contradictions et sa logique propre en matière de gouvernance* »⁵¹¹.

On retient qu'elle est tout de même l'auteur de ces coups d'État avec toujours le même discours révélant sa volonté d'assainir la situation politique du pays. Cette réalité confirme la thèse, fidèle au prétorianisme⁵¹², de Michel L. Martin quand il consacre son travail à la sociologie militaire. Dans sa thèse il désigne l'ingérence des militaires dans le pouvoir politique en Afrique en notant que leur activisme est devenu une donnée politique majeure : complots,

⁵⁰⁹ Alexandre MARC, Neelam VERJEE et Et Stephen MOGAKA, *Relever les défis de la stabilité et de la sécurité en Afrique de l'Ouest*, l'Agence Française de Développement AFD et la Banque Mondiale, 2015, p. 10.

⁵¹⁰ Le pays a connu entre 1960 et 2017 quatre coups d'État réussis (1974, 1996, 1999 et 2010), au moins cinq tentatives de coups d'État (1964, 1975, 1976, 1983, 2015). Voir les travaux Kimba Idrissa "Armée et politique au Niger".

⁵¹¹ Kimba IDRISSE, « Conclusion », in *Armée et politique au Niger*, sous la dir. de K. IDRISSE, CODERSRIA, aout 2008, p. 285

⁵¹² Le prétorianisme ou, plus exactement, le concept d'État prétorien s'est généralisé dans l'étude des systèmes politiques combinant des éléments formels de démocratie libérale avec des pratiques du pouvoir autoritaires. Voir Jean-Robert RAVIOT (IFRI) *Le « poutinisme » : un système prétorien ?*

mutineries, tentatives- réelles ou simulées - de coup d'État se sont succédés⁵¹³. Le fait le moins douteux aujourd'hui est celui de la centralité maintenue du rôle des militaires en Afrique⁵¹⁴. Celui de l'armée nigérienne en est la preuve quand, dès les années 1970, quand le leader de la junte putschiste au pouvoir, le président *Kountche*⁵¹⁵ commence à mettre l'accent sur le caractère indispensable et irrévocable du rôle politique de l'armée, un langage que son successeur *Ali Saibou*⁵¹⁶ va réitérer dans les années 1980, dans un message à la nation, à l'occasion du trentième anniversaire de la proclamation de la République du Niger (les 18 décembre de chaque année) : « *Naturellement, l'armée sera également présente comme tous les autres corps de la nation dans la vie politique et administrative du pays. Ce sont là des acquis irréversibles que la Constitution consacrera et que notre peuple a déjà approuvés* »⁵¹⁷.

En effet, la solidité et l'intégrité de l'armée nigérienne auprès de la population sont une tradition très forte. Elle jouit également d'une très bonne réputation de savoir-faire et de professionnalisme sur ses terrains d'intervention régionaux et porte le symbole de l'unité nationale. L'armée nigérienne fait la fierté des citoyens nigériens (aussi bien en période de paix qu'en cette période d'insécurité). Selon une étude réalisée par Afro-baromètre en 2016, 92% des Nigériens font confiance à l'armée en 2015 : c'est le niveau de confiance le plus élevé des pays de la région. Par ailleurs, le comportement de l'armée nigérienne semble davantage respectueux du droit humanitaire que dans les pays voisins, et les exactions, bien qu'elles existent, sont moins nombreuses qu'ailleurs. L'armée nigérienne aurait ainsi le plus grand nombre d'arrestations de membres supposés de BH des pays de la région. Ce comportement de l'armée nigérienne lui permet de maintenir son lien avec les populations, à la différence d'autres pays de la région, et la confiance des citoyens envers elle est un facteur fort de stabilité pour le pays⁵¹⁸. Il est important de le souligner parce que l'armée est une institution de premier plan pour la sécurisation du pays, encore plus, parce qu'elle entretient un rapport « paisible » avec la population.

⁵¹³ Verlet MARTIN et Michel L. MARTIN, « Le soldat africain et le politique : essais sur le militarisme et l'État prétorien au sud du Sahara. », *Tiers-Monde*, 1991, n° 125, tome 32, p. 237-238

⁵¹⁴ Christophe COURTIN et François BOKO, « Les forces armées en Afrique francophone », *Fondation Jean-Jaurès*, n° 284, octobre 2015, p. 1.

⁵¹⁵ Seyni Kountché, est le deuxième président du Niger, militaire, il prend le pouvoir après un coup d'Etat et devient chef de l'État de 1974 à sa mort en 1987.

⁵¹⁶ Successeur du président Seyni Kountché, c'est un général de l'armée nigérienne, et fut chef de l'État nigérien du 10 novembre 1987 au 27 mars 1993.

⁵¹⁷ Abdoulaye Niandou SOULEY, « L'armée et le pouvoir », *Politique africaine*, n° 38, juin 1990, p. 40

⁵¹⁸ Institut De Relations Internationales et Stratégiques: IRIS, *Programme Humanitaire et Développement, NIGER : Analyse de scénario à l'horizon 2021*, Observatoire de la prospective humanitaire, Juin 2016, p. 13.

À part les mouvements rebelles qu'on a pu expliciter plus haut, les premiers incidents armés dans le pays commencèrent à partir de 2003 lors d'accrochages entre les forces armées nigériennes FAN (aux côtés des forces spéciales américaines) et des éléments issus du groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) algérien, qui dévient AQMI en 2007⁵¹⁹. Malgré une mobilisation non moins importante pour affronter les menaces, le pays a dû attendre 2012 avec l'avènement de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité des Zones sahélo-sahariennes (SDS/SAHEL-NIGER) pour se doter d'une structure qui va réfléchir et piloter ses enjeux sécuritaires. C'est le cœur de la stratégie pour la sécurité et le développement du pays, sachant qu'il mobilise l'ensemble des forces de sécurité du pays et concentre une grande partie de ses efforts sur la sécurisation de ses frontières. Ainsi, nous pouvons affirmer que cette institution est mise en place, en tenant en compte, de la nécessité de prendre en compte les difficultés socioéconomiques, dans leur diversité, dans le dispositif de lutte contre le terrorisme et tous les maux qui fragilisent la stabilité du pays. Mais ceci ne serait possible qu'en associant pleinement, et à long terme, les populations locales dans le processus.

D'abord sur plan de lutte armée contre le terrorisme, face aux mouvements djihadistes, celui de BH notamment, le Niger a préféré dans un premier temps, opter pour la tolérance, à travers la surveillance des prêches et actions ponctuelles de fermeté (il en fut de même avec le mouvement religieux *Maitatsine* du nord Nigeria dans les années 1980⁵²⁰) et ce bien que son voisin le Nigeria l'avait incité à prendre des mesures plus musclées pour lutter contre BH. Le Niger, pour éviter d'envenimer la situation, a maintenu son attitude prudente envers BH⁵²¹. Il s'agit donc d'une vieille tradition stratégique au Niger. Mais pour le cas actuel est-ce l'erreur fatale qu'il ne fallait pas commettre ? Peut-on parler d'une passivité coupable du Niger aujourd'hui ? Quoi qu'il en soit, au départ, les autorités nigériennes ont considéré le mouvement BH comme un problème nigérian dont les branches sur le sol nigérian doivent être tout simplement surveillées, mais qui ne constitue pas une menace directe pour la sécurité du pays⁵²².

⁵¹⁹ International Crisis GROUP, *Niger : un autre maillon faible dans le Sahel ?*, Headquarters International crisis group, Rapport Afrique, , n° 208, Septembre 2013, p. 39

⁵²⁰ International Crisis Group ; Le Niger face à Boko Haram - au-delà de la contre-insurrection, *op-cit*, p. 8

⁵²¹ Service Canadien du renseignement de SÉCURITÉ, *Stabilité politique et sécurité en Afrique du Nord et de l'Ouest: Points saillants de la conférence*, Regards sur le monde : avis d'experts, Conférence organisée par le Service canadien du renseignement de sécurité dans le cadre de son programme de liaison-recherche, Publié en avril 2014, p. 100-101.

⁵²² Ibidem

Malgré l'impact croissant du conflit du nord Nigeria sur le territoire nigérien, craignant ainsi que le conflit se propage sur leur territoire, les autorités nigériennes, aussi bien militaires que politiques, ont stratégiquement voulu que le pays maintienne sa position neutre tout en jouant un rôle de médiation politique entre le mouvement djihadiste et le gouvernement nigérien de Goodluck Jonathan. C'est en tout cas ce qu'on peut constater sur le terrain avant l'escalade de la violence et c'est ce qu'un officier supérieur des Forces armées du Niger (FAN) affirme à *Crisis Group* lors d'un entretien réalisé en 2014⁵²³. Courant la même année le pays engage la guerre contre l'insurrection, d'abord à cause du contexte international qui favorise la constitution d'une force militaire régionale pour faire face aux menaces terroristes, mais aussi à cause de l'évolution menaçante de la secte qui s'empare des territoires au Nigeria.

Ainsi, en juin de la même année, le pays lance sa première opération défensive, nommée *Nгаа* (*bouclier en langue kanouri*), avec comme mission le renforcement du dispositif militaire à la frontière avec le Nigéria et la collecte de renseignements. Le pays s'engage alors dans une guerre, et pour la gagner il lui faudrait mobiliser des moyens et des hommes importants. Par ailleurs, sans faire des éloges ou procéder à un récapitulatif des atouts militaires du pays, il convient de revenir rapidement pour ce qui est fait pour sortir stratégiquement victorieux face à l'ampleur de la situation d'insécurité qui prévaut.

D'abord, des actions sur les plans militaires ont été menées, portant sur le renforcement des capacités des FDS en matériels, logistiques et ressources humaines (recrutement dans tous les corps des FDS) ; l'amélioration des conditions de vie et de travail à travers une meilleure gouvernance au sein des FDS (qui se traduit par un accroissement des effectifs, une revalorisation des salaires et une amélioration de la formation), la réalisation ou la réhabilitation d'infrastructures en leur faveur. Sur le plan sécuritaire alors, entre 2011 et 2014, le budget a été évalué à plus de 479 milliards de FCFA (731 millions d'euro), le budget des Forces armées quant à lui a été plus que doublé entre 2011 (environ 42 milliards CFA) et 2014 (97 milliards de CFA). En 2018 le pays consacre 17 % de son budget à la sécurité⁵²⁴.

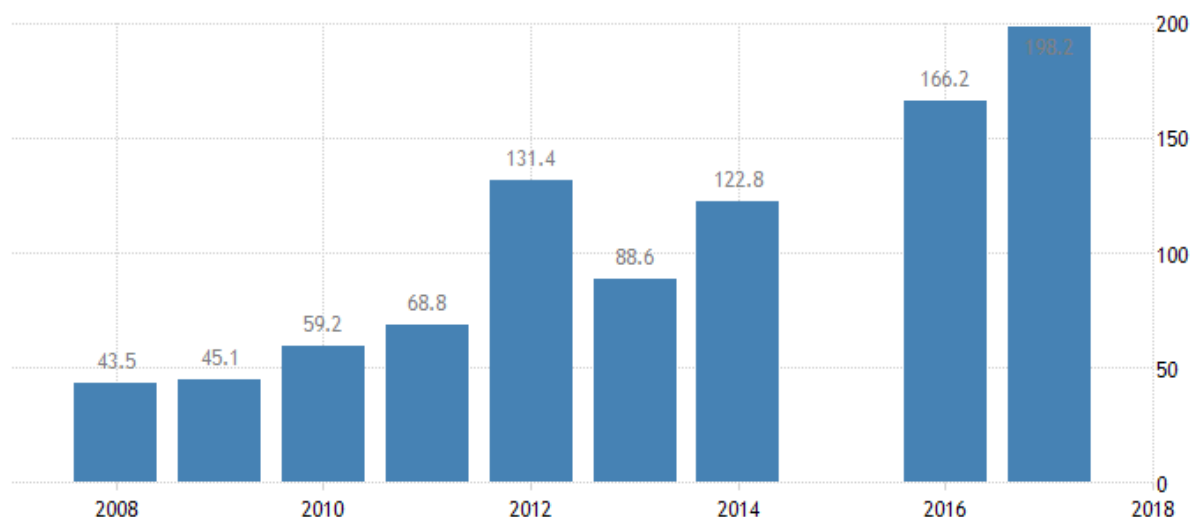
Notons quand même que, malgré sa vulnérabilité, le Niger disposerait d'un budget militaire, mais il est l'un des plus bas de la région avec l'un de nombre les plus faibles de la région en termes d'effectifs de ses militaires (en 2010, alors que l'Algérie compte 147 000 militaires, 76 000 en Libye, 25 350 au Tchad, 15 870 en Mauritanie, 11 200 au Burkina Faso, 7 750 au Mali

⁵²³ Ibidem

⁵²⁴ VOA Afrique et AFP, « Le président Issoufou promet de renforcer son armée face aux jihadistes », *VOA Afrique*, en ligne : <<https://www.voaafrique.com>>, publié le 1er janvier 2018 (consulté le 22 août 2018).

le Niger ne compte que 5 300 militaires)⁵²⁵. Le graphique ci-dessous illustre cette croissance de ces dépenses militaires du Niger en million de dollar américain.

Figure 12 : La croissance des dépenses militaires du Niger (2008-2018)



Source : données trading economics : <https://fr.tradingeconomics.com>

Tous ces investissements en faveur du volet sécurité ont permis de doter les FDS du Niger d'équipements modernes et de matériels de pointe qui lui ont permis de mener, relativement, à bien sa mission (elle dispose de quatre avions de chasse Mirage 2000 et cinq drones Reaper, chargés de collecter du renseignement⁵²⁶). Ainsi, en termes d'opérations sur le terrain, elle a institué huit patrouilles mixtes régionales, soixante-trois patrouilles mixtes départementales et quatorze patrouilles départementales qui sillonnent quotidiennement l'ensemble du territoire national. En plus de leur aspect dissuasif, ces patrouilles ont permis de traquer en permanence des malfrats et de procéder à des saisies. De même, plus de trois mille détenteurs d'armes ont été recensés, environ vingt mille munitions saisies, 700 km d'axes routiers déminés, près de 950.000 m² dépollués et déminés dans plusieurs zones du pays tels que celle de Gougaram (région de Diffa), et une superficie de 4 km dépolluée dans la zone de Tazerzet. Aussi trois cents mines retrouvées et/ou remises par les populations au passage des démineurs, deux cent quatre-vingt-neuf obus de divers calibres, 29 grenades et 40 roquettes ont été détruits⁵²⁷.

⁵²⁵ Antonin TISSERON, « Enchevêtrements géopolitiques autour de la lutte contre le terrorisme dans le Sahara », *Herodote*, n° 142, 3^{ème} trimestre 2011, p. 103

⁵²⁶ 20 Minutes avec AFP, « L'armée française va prêter main forte aux Nigériens », *20 Minutes*, en ligne : <<https://www.20minutes.fr>>, publié le 26 février 2017 (consulté le 22 août 2018).

⁵²⁷ Assane SOUMANA, « Sécurité Publique: Le Niger, un havre de paix, dans un océan de troubles », *Le Sahel*, Numéro 8906, (Mercredi 08 avril 2015), p. 13

Depuis 2011, on constate alors, avec les soutiens financiers étrangers, une croissance exponentielle du budget de l'armée et tous les secteurs de la sécurité nationale au détriment des autres secteurs de la société. En effet ceci n'est pas sans conséquence, car cela pourrait provoquer un déséquilibre dans le fonctionnement du pays, créant ainsi des potentielles sources de déstabilisation du service public.

Mais comme nous le soulignons plus haut, certes des efforts ont été fournis pour maintenir la stabilité du pays et sécuriser les frontières comme lorsque des unités mixtes de police, de gendarmerie et de la garde nationale ont été déployé dans la zone de Zinder, à Diffa, en raison de la proximité de bases de BH situées sur la frontière⁵²⁸. Jusqu'à présent le pays a été considéré par les collaborateurs comme le pays qui sert d'exemple, le plus stable et le plus actif dans la lutte contre le terrorisme dans la zone sahélo-saharienne⁵²⁹. Ces années d'efforts lui ont valu une réputation incontestable dans la région. Toutefois, le calme n'a pas duré longtemps, car comme relaté dans notre première partie, ceux que le président Issoufou qualifiait « d'amateurs »⁵³⁰ (BH) vont amener le pays à revoir sa stratégie antiterroriste.

Ainsi à partir de 2015, une guerre espérée courte, devient alors longue pour les autorités qui répondent militairement aux agissements de l'insurrection alors que cette dernière agit du fait de la violence militaire, en réalité *l'action/réaction* de deux camps se nourrissent mutuellement.

D'un autre côté, même si on en parle peu, le Niger a dû adopter la stratégie suivie par un certain nombre des pays africains consistant à créer *des comités de vigilance*. Autrement dit, faire recours à des insurgés. D'après un rapport de International Crisis Group le concept consiste pour des États, faibles notamment, pour reprendre le contrôle d'une situation complexe, insurrection en l'occurrence, à sous-traiter certains services de sécurité à des acteurs non étatiques, tels que ces comités de vigilance, dont beaucoup de membres ont pris les armes pour protéger leurs communautés. C'est une approche souvent considérée comme une nécessité, mais qui n'est pas sans danger, en particulier dans les États politiquement instables et divisés. Les expériences ont démontré que, plus l'État est fragile, plus il est dépendant de ces comités de vigilance, mais moins il est capable de les contrôler ou d'empêcher les abus de pouvoir. D'ailleurs, plus ces comités de vigilance parviennent à lutter contre les insurrections,

⁵²⁸ M. Jacques LEGENDRE et M. Philippe KALTENBACH et M. Joël LABBÉ, *Mali, Niger : paix, sécurité et développement, trois défis à relever*, Groupe interparlementaire d'amitié, Compte rendu du déplacement effectué par une délégation du groupe au Niger et au Mali, Sénat/France, 2014, p. 19

⁵²⁹ Ibidem

⁵³⁰ Eric DESSONS, « Le président du Niger sur Boko Haram : "Des amateurs" », *Europe 1/ JDD*, en ligne : <<http://www.lejdd.fr>>, INTERVIEW - Mahamadou Issoufou de JDD; publié en papier le 12 avril 2015 (consulté le 23 août 2018).

plus il est difficile de démobiliser leurs combattants, et plus ils ont de chances de s'établir durablement⁵³¹. Toutefois, au Niger, pour l'instant on n'en est pas arrivé là car ces comités sont à peine connus du public et c'est une solution que le pays a adoptée d'une manière assez limitée, ce qui n'est pas le cas de son voisin Nigeria, qui s'est fortement basé sur ces groupes de vigilance dans sa lutte contre BH, nous allons-y revenir en détail plus loin.

A côté de ces actions, aussi bien défensives qu'offensives, le Niger a opté depuis des années, pour les mesures qui lui permettront de contrôler les flux d'armes illicites, de même que les dynamiques du trafic transfrontalier en la matière, un travail piloté par la Commission nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes illicites (CNCCAI⁵³²). Cette dernière est une institution qui œuvre pour la stabilisation de la situation sécuritaire à travers les nombreuses activités de lutte anti-mines, de collecte et de destruction d'armes illicites dans le pays.⁵³³ Ce qu'il faut retenir sur cette institution est que malgré les réalisations qu'elle a effectuées, le défi à relever est toujours important, car des armes illicites circulent et des mines continuent à faire des victimes sur des axes non encore traités par la mission⁵³⁴.

Donc d'une manière approximative, dans le domaine sécuritaire, on peut observer que le pays a œuvré pour le renforcement des capacités opérationnelles et infrastructurelles de ses Forces de Défense et de Sécurité dans leur diversité. Ceci se traduit alors par la création de nouveaux commissariats, de postes de police de proximité, de compagnies de sécurité, le recrutement et la formation du personnel, l'équipement en matériel spécifique de lutte antiterroriste et de protection civique, la création de laboratoires de police technique et scientifique, l'équipement des unités et services en matériel informatique, etc.⁵³⁵. Conscient que les armes ne peuvent pas aider à éradiquer le terrorisme et les criminalités le pays s'investit dans bien d'autres domaines pour sa quête de sécurité, tel que le défend son président lors du 30^e sommet de l'Union africaine : « *Le terrorisme ne peut être vaincu seulement par les*

⁵³¹ International Crisis GROUP, *Une arme à double tranchant : comités de vigilance et contre-insurrections africaines*, International Crisis Group, Rapport Afrique, n°251, Septembre 2017, p. 2

⁵³² Une instance gouvernementale rattachée au Cabinet du Président de la République du Niger, est créée par le décret n°94-195/PRN du 28 novembre 1994, révisé par le décret n°99/417/PCRN du 8 octobre 1999.

⁵³³ Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites CNCCAI, *Rapport d'Activité 2011-2014*, Direction du cabinet, Présidence de la République du Niger, 2014, p. 15.

⁵³⁴ Savannah De TESSIÈRES, *Niger : Mesurer les flux d'armes illicites*, Note d'information de Small Arms Survey, mars 2017, p. 10.

⁵³⁵ Alio MAHAMAN, « Les défis et enjeux sécuritaires dans l'espace sahélo-saharien: la perspective du Niger », *Friedrich-Ebert-Stiftung*, Dakar, mars 2017, p. 14.

armes »⁵³⁶. Un travail de développement des économies africaines et d'une forte intégration sur le continent s'impose.

Aussi, à l'instar de toutes les mesures prises, sur le plan judiciaire, même si le système judiciaire du pays fait coexister le droit écrit et la coutume musulmane⁵³⁷, le Niger a travaillé pour conforter ses textes juridiques afin d'affronter la crise, surtout celle liée au terrorisme, qui est, il faut le reconnaître, une nouvelle catégorie d'infraction pour l'appareil judiciaire du pays, nécessitant de fait des efforts et des nouvelles adaptations. En effet le pays affronte le phénomène en renforçant les capacités de ses services judiciaires en matière de lutte contre le trafic illicite, la criminalité organisée et le terrorisme.

Dès 2011 le pays s'est doté de deux nouvelles structures : un Service central de lutte contre le terrorisme et un Pôle judiciaire antiterroriste. L'un relève du ministère de l'intérieur, l'autre du ministère de la justice et ils ont tous deux une compétence nationale. Alors que le premier est dédié à la conduite de l'enquête et de l'information judiciaire, le second, lui, disposant de deux chambres, s'organise sur deux échelons en s'occupant du contrôle et du jugement⁵³⁸. Toutefois, le pays a fait le choix d'un travail évolutif. De ce fait, c'est en novembre 2018 que l'arsenal judiciaire du pays s'offre, à travers le projet de loi modifiant et complétant le Code pénal nigérien de 1961⁵³⁹, un mécanisme chargé d'élargir l'éventail des moyens de lutte du pays contre le groupe terroriste BH notamment, en donnant en outre de l'option militaire, la possibilité de réintégration, sans poursuite pénale préalable, de tous les éléments dudit groupe qui font acte de reddition volontaire⁵⁴⁰. C'est ainsi que s'organise la nouvelle adaptation de l'appareil judiciaire d'un point de vue théorique.

Dans le même sens, même si peu bancarisé, le pays s'est doté également d'une cellule nationale de traitement des informations financières pour lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme au Niger ; elle est régie par les dispositions de la nouvelle loi uniforme N°2016-33 du 31 octobre 2016 relative à la lutte contre le blanchiment

⁵³⁶ TILOUINE et Ghali KADIRI, « Pour le président du Niger, « le terrorisme ne peut être vaincu seulement par les armes » », *Le Monde*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 31 janvier 2018 (consulté le 26 septembre 2018).

⁵³⁷ Mahaman Tidjani ALOU, « La justice au plus offrant: Les infortunes du système judiciaire en Afrique de l'Ouest (autour du cas du Niger) », *Politique africaine*, n° 83, mars 2001, p. 70

⁵³⁸ Zabeirou MOUSSA, « Conférence-débat sur la répression judiciaire du terrorisme au Niger : Edifier les acteurs de la Justice sur les progrès réalisés », *Le Sahel* (28 juillet 2017), p. 1.

⁵³⁹ C'est Ensemble de textes définissant les crimes, délits et contraventions ainsi que les peines qui leur sont applicables. *Voir larousse.fr*

⁵⁴⁰ Agence Nigérienne de Presse ANP, « Le Niger prend des mesures de réhabilitation des repentis de Bobo Haram », *ANP*, en ligne : <<http://www.anp.ne>>, publié le 03 novembre 2018 (consulté le 15 décembre 2018).

de capitaux et le financement du terrorisme, en remplacement des deux lois existantes à savoir celle de 2004 et 2010⁵⁴¹. Mais malgré son résultat mitigé et sa timide efficacité⁵⁴², l'institution apporte sa part pour la lutte contre le terrorisme dans la tâche qui lui est afférée. Notamment en enregistrant la première condamnation de son histoire pour blanchiment d'argent et en créant un précédent pour les pays de la région. En fait, en mai 2015, la Cour de justice du pays a confisqué l'équivalent de 670 000 dollars, suite à une ordonnance rendue à Niamey sa capitale⁵⁴³. Mais surtout le Niger a renforcé son cadre légal en matière de lutte contre le terrorisme en adoptant trois ordonnances en date du 27 janvier 2013, portant sur l'organisation des juridictions du pays, la modification du Code pénal et du Code de procédure pénale⁵⁴⁴.

C'est dans cet atmosphère d'adaptation que le pays a décidé de juger des présumés combattants de BH et qu'au même moment le gouvernement lance un programme de déradicalisation et de réintégration des membres du groupe djihadiste BH qui décident d'arrêter le combat⁵⁴⁵. Ainsi, en fin décembre 2016, la justice du pays avait annoncé l'accélération des procédures judiciaires à l'encontre des présumés combattants djihadistes incarcérés dans certaines prisons qui seraient mille deux cents d'après certaines sources sécuritaires et qui attendent un jugement depuis 2015⁵⁴⁶. Les premiers jugements de ces terroristes présumés, qui, pour le respect de leurs droits, ont bénéficié d'avocats commis d'office, ont d'ailleurs eu lieu en mars 2017 ; ils ont répondu aux inculpations pour association de malfaiteurs en rapport avec une entreprise terroriste. Jugés coupables, huit djihadistes ont écopé de peine de prison allant de cinq à dix ans d'emprisonnement⁵⁴⁷. Chose qui pourrait permettre de libérer certains détenus à tort dans le cadre de l'état d'urgence dans trois régions du pays (Tahoua, Tillaberie et Diffa). Cette vague de jugement des présumés a été renforcée par la mesure polémique des autorités du Niger, celle que nous avons appelé "*le pardon comme issue*", qui se caractérise par l'occasion de réédition qu'avait offert les autorités aux combattants qui le souhaitent dans le

⁵⁴¹ Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières CENTIF, *Rapport 2016*, Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières, Ministère des finances, 2016, p. 7, en ligne : <<http://www.centif.ne>>.

⁵⁴² Ibidem

⁵⁴³ Office Des Nations Unies contre la drogue et le crime UNODC, *Programme Sahel 2013-2017: Renforcer le Sahel contre le crime et le terrorisme: Rapport d'activité janvier 2016*, Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 2016, p. 15, en ligne : <<http://www.unodc.org>>.

⁵⁴⁴ Alio MAHAMAN, *op-cit*, p. 15

⁵⁴⁵ Le JD et AFP, « Le Niger tente de réintégrer les "repentis" de Boko Haram », *Le journal du développement LJD (La Revue Indépendante des Professionnels du Développement)*, n° 238, lundi 31 juillet 2017, p. 29.

⁵⁴⁶ Jeune Afrique et AFP, « Niger : un millier de membres présumés de Boko Haram jugés à huis clos », *Jeune Afrique*, en ligne : <<http://www.jeuneafrique.com>>, publié le 10 mars 2017 (consulté le 26 septembre 2018).

⁵⁴⁷ Radio France Internationale RFI, « Niger: huit terroristes présumés de Boko Haram jugés aux assises », *Radio France Internationale/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 21 mars 2017 (consulté le 26 septembre 2018).

cadre de son programme de déradicalisation et de réinsertion de repentis de BH en fin 2016. « *Nous avons lancé un appel à la reddition en décembre 2016 à ceux qui étaient disposés à déposer les armes* »⁵⁴⁸, défend le président du Niger Monsieur Issoufou. C'est une condition simple et claire, s'ils se rendent, ils ne seront pas jugés, mais devront suivre un programme de déradicalisation. Sur cette question il serait pertinent de s'interroger sur la possibilité de faire un retour, c'est-à-dire, de la radicalisation à la déradicalisation. Justement Daniel Zagury, psychiatre en prison, s'est posé la même question dans une étude qu'il a menée sur le vide de la pensée qui accompagne la barbarie des hommes ordinaires, ainsi il formule son questionnement « *Peut-on faire le chemin à l'envers ?* »⁵⁴⁹. Dans le cas du Niger, peut-on avoir confiance à ces repentis et croire en leur volonté de redevenir normaux ?

Les autorités en croient et font de ce programme un volet phare dans leur lutte antiterroriste : « *Nous allons leur garantir la sécurité, nous allons leur éviter la prison, nous allons leur éviter toute poursuite judiciaire. Et nous allons nous acheminer vers une forme de prise en charge* »⁵⁵⁰, explique Mohamed Bazoum alors ministre de l'Intérieur de l'époque.

Ceci a été nourri dès le lancement du programme quand quelques combattants se sont rendus à l'armée nigérienne en décembre 2016 ; « *Ils étaient 31 à être présentés, mardi 27 décembre, au ministre de l'Intérieur à Diffa, dans le sud-est du Niger. Parmi eux, 26 hommes et 3 femmes de nationalité nigérienne* »⁵⁵¹. Lors d'une réunion avec des ambassadeurs du conseil de sécurité de l'ONU en mission dans les pays du bassin du lac Tchad. Le président nigérien annonce que « *130 éléments (nigériens) de Boko Haram se sont déjà rendus* » grâce à « *notre politique de main tendue* » ; « *Boko Haram est en train d'être affaibli* » alors « *nous nous sommes dit qu'au lieu d'avoir à le combattre, s'il y en a parmi eux qui veulent se rendre, nous sommes prêts à les accepter* ». Avant de « *souhaiter* » que le mouvement de « *reddition* », entamé fin décembre dernier, « *s'amplifie* » et que « *plus de jeunes de Boko Haram déposent les armes et*

⁵⁴⁸ Ghalia KADIRI et Joan TILOUINE, « Pour le président du Niger, « le terrorisme ne peut être vaincu seulement par les armes » », *Le monde Afrique*, en ligne : <<http://www.lemonde.fr>>, publié le 31 janvier 2018 (consulté le 27 septembre 2018).

⁵⁴⁹ Daniel ZAGURY, *La Barbarie des hommes ordinaires. Ces criminels qui pourraient être nous*, Edition de l'Observatoire, février 2018, p. 108.

⁵⁵⁰ Radio France Internationale RFI, « Le Niger lance un programme d'amnistie pour les déserteurs de Boko Haram », *RFI Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 29 décembre 2016 (consulté le 27 septembre 2018).

⁵⁵¹ Radio France internationale RFI, « Des miliciens nigériens de Boko Haram se sont rendus aux autorités, selon Niamey », *RFI Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr/>>, publié le 28 décembre 2016 (consulté le 27 septembre 2018).

reviennent sur le droit chemin » nous sommes prêts à leur garantir la vie sauve et à créer les conditions de leur réinsertion socio-économique », a assuré le président du Niger »⁵⁵².

Partant de la précédente et pertinente interrogation de Daniel Zagury, qui va dans le même sens que des Thomas Dandois et François-Xavier, quand ils évoquaient les déserteurs de Daesh « Ces déserteurs sont-ils pour autant des repentis ? »⁵⁵³. Que penser alors de ces supposés déserteurs de BH au Niger, surtout quand on assiste à des évasions des centres de déradicalisation de Goudoumaria, notamment en novembre 2018, quand sept prisonniers de ce centre de déradicalisation s'évadent⁵⁵⁴. Ainsi, de quels moyens dispose le Niger pour contrôler ce choix stratégique ?

En effet, est-ce un pari fou ? Une tâche difficile à cerner ? Ou même un pari perdu d'avance pour certains observateurs ou comme l'estiment certains analystes ? Il demeure que le pays a opté ce chemin dans sa lutte antiterroriste pour sa quête d'une paix durable et instaurer une réconciliation sociale. Ce qui est intéressant ici, c'est la variation des stratégies du Niger qui s'adaptent aux évolutions et au contextes dans le temps. Aussi le croissant espoir des autorités, de même que les peuples, pour une paix proche malgré la complexité de la situation actuellement.

Est-ce un optimisme fataliste et aveugle ? Il est évident que le Niger, à travers sa compréhension des causes de la radicalisation et de la prise des armes par les combattants, fait le pari selon lequel la réinsertion des jeunes dans la société, avec un bon emploi et une famille construite ou retrouvée, pourrait lutter efficacement contre des nouvelles radicalisations et renforcer la paix dans le pays. Cette décision des autorités nigériennes rappelle le colloque de Singapour de février 2009 qui a réuni une diversité d'institutions publiques et privées qui se sont interrogées sur la manière la plus efficace de réduire, voire d'éradiquer le phénomène du fanatisme religieux dans le déclenchement et le passage aux actes terroristes dans différents pays au monde⁵⁵⁵. C'est une stratégie d'ailleurs qui rejoint celle du *Home Office britannique* mis en place en 2008 dans le but d'aider les musulmans britanniques à combattre l'extrémisme

⁵⁵² Jeune Afrique et AFP, « Niger : reddition de 130 combattants de Boko Haram », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié le 05 mars 2017 (consulté le 27 septembre 2018).

⁵⁵³ Thomas DANDOIS et François-Xavier TRÉGAN, *Daesh, paroles de déserteurs*, Paris, Gallimard, 2018, p. 13.

⁵⁵⁴ Omar Hama SALEY, « Niger : des ex-membres de Boko Haram se sont évadés du camp de repentis de Goudoumaria », *Le Sahélien*, en ligne : <<http://sahelien.com>>, publié le 25 novembre 2018 (consulté le 15 décembre 2018).

⁵⁵⁵ Mario BETTATI, *Le terrorismes, les voies de la coopération internationale*, Paris, Odile Jacob, 2013, p. 167.

à travers la création d'un réseau international pour contrer les messages de propagande qui appellent au djihâd⁵⁵⁶.

Toutefois, le Niger se défend par ses nouveaux atouts dont dispose ses textes judiciaires en matière de lutte antiterroriste et son procureur de la république du Niger Samna Soumana Cheibou n'hésite pas à le dire quand il déclare en 2017 que son pays constitue une école dans la sous-région en matière de répression judiciaire du terrorisme. En effet malgré ses maigres moyens le pays a pu mettre en place une législation efficace et efficiente et des structures adéquates en la matière lui offrant une très bonne appréciation par ses pairs au plan international pour ses efforts et surtout ses décisions courageuses dans la lutte contre le terrorisme sur le volet judiciaire, réclame le procureur⁵⁵⁷. L'appréciation du ministre de la justice du Niger, des actes pacifiques, dans la justice, de ses militaires sur le terrain vient comme un plus pour cette fierté du pays. Il déclare ainsi dès 2015 : « *Notre plus grand mérite en matière de droit de l'homme, le plus grand mérite de force de défense et de sécurité c'est de n'avoir pas exécuté les prisonniers de guerre arrêtés sur le terrain arme à la main, et ça c'est un pays démocratique qui le fait* »⁵⁵⁸.

Dans la même mesure, ce chantier judiciaire est appuyé par les actions du Haut-Commissariat à la Modernisation de l'État (HCME), une structure créée depuis 2005 (qui succède au secrétariat de l'État à la réforme administrative et à la décentralisation née en 1988 et est connu plusieurs dénominations) pour réfléchir et apporter des solutions, en s'adaptant aux nouveaux contextes et enjeux. Avec ses plans d'action quinquennal, l'institution doit faire du Niger, selon son Premier ministre Brigi Rafini, un État moderne, bâti sur un territoire bien aménagé doté d'une administration efficace et d'institutions politiques stables et véritablement préoccupées par les seules questions de développement⁵⁵⁹. Mais selon le Haut-Commissaire à la modernisation de l'État, Amadou Saley Oumarou, depuis une dizaine d'années, en quatre axes, son institution a œuvré pour l'aménagement du territoire et développement des infrastructures, la modernisation de l'administration publique, la promotion de la bonne gouvernance et le changement de comportements et de mentalités aussi bien des dirigeants que

⁵⁵⁶ Ibidem

⁵⁵⁷ Zabeirou MOUSSA, « Conférence-débat sur la répression judiciaire du terrorisme au Niger : Edifier les acteurs de la Justice sur les progrès réalisés », *Le Sahel* (28 juillet 2017), p. 1.

⁵⁵⁸ Africa 24, « Niger, coopération judiciaire avec le Nigeria », *Africa 24*, en ligne : <<https://www.africa24tv.com>>, publié le 10 décembre 2015 (consulté le 26 mai 2017).

⁵⁵⁹ Brigi RAFINI, *Document de la politique nationale de modernisation de l'Etat*, Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat, Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Juillet 2013, Préface.

des citoyens⁵⁶⁰. Les résultats de ces axes ont forcément un effet sur les stratégies d'instauration d'une sécurité des citoyens, car elle renforce les institutions, donc le fonctionnement de l'État.

Par ailleurs, sur le plan de l'insécurité liée aux conflits intercommunautaires qui est souvent le résultat de conflit entre agriculteurs et éleveurs. C'est un conflit communautaire qui ne dit pas son nom, avec à chaque fois les mêmes victimes, les Peuls (principale ethnie d'éleveur du pays), qu'ils soient éleveurs ou non d'ailleurs⁵⁶¹. Nous en avons parlé rapidement dans notre troisième chapitre, mais nous y revenons ici, car c'est un facteur qui interfère avec certains actes terroristes et qui conduit aux mêmes souffrances pour la population.

C'est un phénomène ancien et récurant au Niger, tout comme dans les pays qui lui sont voisins. Et qui a toujours les mêmes causes, qui aboutissent à un affrontement, lorsqu'un troupeau appartenant à un éleveur dévaste le champ d'un agriculteur. Particulièrement pendant la période des récoltes (à partir de septembre généralement) qui coexiste chaque année avec le dynamisme de déplacement des cheptels vers les zones d'une importante disponibilité du pâturage, c'est un mouvement quasi mécanique, mais variable chaque année parce qu'il dépend de la pluviométrie. C'est une situation particulière qui mérite une attention particulière, car lutter contre va avec la lutte contre l'insécurité.

Mais pour lutter contre cela, le pays a ouvert la porte de discussion à plusieurs acteurs et organisations pour la prévention des conflits de ce genre. C'est notamment des chefs traditionnels, des autorités administratives, des structures du Code rural et des organisations paysannes. En effet, la plus grande mesure prise par les autorités pour la prévention de ces conflits s'agit, d'une part, la fixation consensuelle des dates de fermeture et de libération des champs, et d'autre part, à travers la large diffusion de ces dates à l'endroit de l'ensemble des opérateurs ruraux, c'est-à-dire une large sensibilisation. De même, tout comme les autorités coutumières, les autorités administratives organisent des missions d'information et d'initiation au niveau de leurs entités respectives, sur des sujets d'intérêt général tels que la culture de la paix, la cohabitation pacifique entre populations rurales, la protection et la conservation des ressources naturelles⁵⁶². Par ailleurs, le Code de la procédure de résolution des conflits agriculteurs-éleveurs établis par les acteurs intervenants, favorise la recherche d'un règlement à l'amiable, conciliation devant les autorités coutumières, puis recours à la justice en cas

⁵⁶⁰ NAKA, « Journée d'information parlementaire sur la Politique Nationale de Modernisation de l'Etat », *La LETTRE du Haut Commissariat à la Modernisation de l'État* (juin 2015), p. 2.

⁵⁶¹ Radio France Internationale RFI, « Niger: 38 arrestations après la mort de 18 villageois », *RFI Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 03 novembre 2016 (consulté le 27 septembre 2017).

⁵⁶² Alio MAHAMAN, *op-cit*, p. 15

d'échec de la conciliation. Par contre, la conciliation doit se faire devant une commission paritaire. Cette dernière est présidée par l'autorité coutumière assistée d'un secrétaire de séance et composé d'un nombre égal d'agriculteurs et d'éleveurs. La commission paritaire siège au niveau des villages, quartiers, tribus, groupements et cantons ou sultanats. Cependant, en cas d'infraction pénale, les conflits sont immédiatement portés devant les instances judiciaires du pays⁵⁶³. Rappelons-nous que depuis 1954 (lois de 1954, 1961 et 2010⁵⁶⁴) il a été mis en place la frontière qui marque la zone pastorale et celle de l'agriculture appeler la *limite Nord des cultures* (au sud de cette limite, le foncier agricole est soumis à un régime de propriété privée et au nord, les terres, qui sont dédiées à l'élevage, sont des terres domaniales sur lesquelles les éleveurs jouissent d'un droit d'usage collectif). C'est la principale structure d'organisation et de la gestion de l'espace rural nigérien⁵⁶⁵. Le Code rural du Niger, créé en 1993, est donc le document de référence composé des différentes normes qui visent à sécuriser et à soutenir le pastoralisme au Niger, c'est-à-dire la *limite Nord des cultures*.

Il est possible de reconnaître que le Code rural a permis de mettre en place au Niger une politique de gestion du foncier et des ressources naturelles plus collégiale et plus participative, de contrebalancer le pouvoir des chefs coutumiers et de diminuer l'importance des conflits fonciers. Il a aussi permis d'élaborer et de consolider des politiques de développement plus larges au niveau national⁵⁶⁶. Cependant, ce Code a également ses limites, et le processus de son application générale est loin d'être totalement abouti dans le temps et l'espace. Les défis à relever sont encore importants pour mettre fin à ces conflits intercommunautaires au Niger.

En effet, il en va des obligations de l'État nigérien, comme tout autre État, de favoriser, de promouvoir tous les moyens contribuant à sécuriser sa population et son territoire. C'est ainsi, à travers ce cocktail politico-judiciaire, militaro-administratif que le pays nous offre aujourd'hui, d'une manière globale, sa recette en matière de la gestion de sa crise sécuritaire qui le conduit dans une guerre imposée, afin de retrouver la paix perdue.

⁵⁶³ République Du NIGER, *Procédure de gestion des conflits agriculteurs-éleveurs*, Secrétariat Permanent du Code Rural: Cellule formation et communication, Comité National du Code Rural, en ligne : <<http://www.coderural-niger.net>>.

⁵⁶⁴ Loïc COLLIN, « Du conflit à la concertation : L'expérience du Code Rural au Niger », *Fonds documentaire dynamique sur lagouvernance des ressources naturelles de la planète*, en ligne : <<http://www.agter.org>>, Vidéo centrale de l'ensemble pédagogique (AGTER et E-Sud) publié en 2010 (consulté le 30 septembre 2018).

⁵⁶⁵ Capitalisation sur l'expérience du Code Rural au Niger ; Fiche n°4 – Le Code Rural et les enjeux du pastoralisme

⁵⁶⁶ Code Rural du Niger : fiche n°7 : les limites du code rural et les défis à relever pour l'avenir

« *Il est plus facile de faire la guerre que la paix* »⁵⁶⁷ disait Georges Clemenceau lors de son discours de Verdun le 14 juillet 1919. Ces mots nous rappellent que, de par le monde, les peuples sont toujours en quête de la paix. Tel est le cas du peuple nigérien. En effet, le Niger traverse la période la plus complexe, la plus difficile de son histoire en tant qu'État en quête d'une stabilité sécuritaire. C'est en effet une malheureuse phase de l'histoire de ce géant désertique. Qui, non seulement doit gagner la guerre, mais aussi gagner la paix après la guerre et penser l'avenir.

C'est évident, le but d'une guerre, qu'elle soit voulue ou imposée, c'est d'être le vainqueur. Nous l'avons vu, l'État nigérien, pour faire face à cette guerre, a pris des mesures sur plusieurs étapes et sur divers fronts. Au plan militaire particulièrement, d'abord des patrouilles puis des actions défensives, en passant par l'état d'urgence et son lot d'opérations. Mais malgré tous, les harcèlements, les attaques et incursions sont incessantes autour du lac Tchad, choses qui se caractérisent par des descentes des combattants de BH, en particulier contre des villages proches de la Komadougou pour se ravitailler en alimentation, mais aussi sur des positions militaires pour se s'approvisionner en matériel de guerre. L'armée nigérienne paie un lourd tribut depuis le début de cette guerre pour assurer la sécurité du pays et cela malgré la multiplication par quinze de son budget de défense⁵⁶⁸ et de ses effectifs qui ne cessent de croître.

Cette répétition incessante des incursions sur son territoire interroge l'opinion aussi bien nationale qu'internationale. Est-elle due aux multiples fronts des menaces auxquelles le pays est confronté sur ses différentes frontières face à ses maigres moyens financiers et l'effectif militaire déficitaire de son armée ? Le tout fragilisé par les rapports instables entre le politique et le militaire (dernièrement, neuf officiers identifiés comme étant responsables d'un coup de force projeté, sont aux arrêts⁵⁶⁹), qui sont assez compliqués et parfois conflictuels privant le pays d'un effort de guerre constant dans le temps ? Ou bien faut-il faire simple et dire que c'est parce que son armée a des difficultés, comme le souligne une source militaire en 2016 à ces termes beaucoup plus directs : « *Si Boko Haram est fort, c'est surtout parce que les armées de*

⁵⁶⁷ Philipp KASTNER, *Legal Normativity in the Resolution of Internal Armed Conflict*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, p. 1.

⁵⁶⁸ Laurent BIGOT, « Au Niger, l'armée affaiblie par la paranoïa de son président », *Le Monde Afrique*, en ligne : <<http://www.lemonde.fr>>, Chronique publié le 10 octobre 2016 (consulté le 26 septembre 2018).

⁵⁶⁹ Jeune Afrique et AFP, « Niger : 9 militaires arrêtés après un coup d'État déjoué », *Jeune Afrique*, en ligne : <<http://www.jeuneafrique.com>>, publié le 20 décembre 2015 (consulté le 26 septembre 2018).

la région à l'exception du Tchad sont faibles »⁵⁷⁰, et que le pays n'a ni les moyens ni les capacités de sécuriser son territoire ?

C'est une réponse trop simpliste parce que le Niger n'est pas le seul pays et traverser cette situation, notamment quand on lit Pierre Servent⁵⁷¹ dans son ouvrage *Les guerres modernes racontées aux civils... et aux militaires* où il expose la question des opérations de guerre moderne dans le monde en ces termes : « ... Afghanistan, Irak, Liban, Palestine, Caucase, Afrique... la guerre est de retour même si elle n'a plus grand-chose à voir avec la bataille de Verdun ou le Débarquement. Le front n'est plus devant, mais « autour », et les civils font souvent les frais de ces conflits qui ne disent pas leur nom »⁵⁷².

Selon l'auteur, dans une situation de guerre d'une manière générale la puissance militaire permet de gagner des batailles, mais n'offre pas dans l'absolu la victoire. C'est la leçon des conflits modernes menés contre des ombres, civiles le jour, guerrières la nuit. Toujours selon l'auteur, ces nouveaux insurgés de la nouvelle guerre n'ont pas peur de la mort, au contraire ils l'espèrent, et jouent en maîtres de la mondialisation de l'information, du choc des images et du poids des mots ; tout simplement "*La guerre a changé de visage*"⁵⁷³.

À ce titre, le Niger revoit sa stratégie de lutte contre BH et du terrorisme d'une manière globale pour la reconquête de sa paix et stabilité durable. Nous pensons tout de même que, après la chute du « guide libyen » et ses conséquences désastreuses dans la région, au vu de sa position géographique et de tant d'autres facteurs, le Niger aurait pu tomber dans la même situation que le Mali, voire pire. Mais cela n'a pas été le cas, car le pays et son armée ont rapidement eu le réflexe de mettre en évidence l'initiative de prévention face aux enjeux sécuritaires de la région. C'est ainsi qu'immédiatement, alors que la crise libyenne entraîne le retour des combattants Touaregs notamment, l'armée nigérienne a systématiquement procédé à leur désarmement et pensé leur réinsertion dans la société. Mais, aujourd'hui il faut reconnaître que cette tactique

⁵⁷⁰ La Croix et AFP, « Niger: la difficile lutte contre Boko Haram », *La Croix*, en ligne : <<https://www.la-croix.com>>, publié le 01 juillet 2016 (consulté le 13 juin 2017).

⁵⁷¹ Pierre Servent est un ancien journaliste de La Croix et du Monde est spécialiste des questions de « défense et de stratégie » pour un grand nombre de médias audiovisuels et écrits, français et étrangers. Auteur de plusieurs ouvrages politiques et historiques, il a réalisé différents reportages durant la guerre du Liban et la première guerre du Golfe. Il enseigne au Collège Interarmées de Défense (ex-École de guerre). Colonel de réserve, il a servi comme officier dans les Balkans, en Afghanistan et en Afrique.

⁵⁷² Pierre SERVANT, *Les guerres modernes racontées aux civils... et aux militaires*, Paris, Buchet-Chastel, 2009

⁵⁷³ Ibidem

militaire face au terrorisme s'avère ponctuelle et ne prend pas nécessairement en compte les paramètres structurels de l'instabilité à moyen et à long terme⁵⁷⁴.

Le pays s'interroge sur le fait de faire recours à la réforme du secteur de la sécurité à l'instar du concept de la *réforme du secteur de la sécurité* RSS et son application dans le pays ?

Rappelons que le RSS est un concept pensé pour les armées africaines dans le but de remédier aux erreurs du passé, face aux différentes crises que bon nombre des pays africains ont traversées. Joseph Vitalis est l'un des défenseurs de ce concept. Face aux douloureuses expériences du secteur de sécurité de ces pays africains, son travail porte globalement autour de cette interrogation : quel type d'appareil de sécurité préconiser pour les pays africains aujourd'hui⁵⁷⁵, sachant que les acteurs de cette reconstruction seront nombreux (institutionnels internationaux, multinationaux et gouvernementaux, ONG de toutes origines, acteurs privés plus ou moins intègres), et en tenant en compte du caractère hétéroclite de ces acteurs sans oublier leur difficile coordination, mais complémentaires⁵⁷⁶. Depuis le début de vague de volonté de réforme de ce secteur en Afrique d'une manière générale, les résultats sont insatisfaisant, et cela nous renvoie à l'interrogation d'Axel Augé se demandant « pourquoi les réformes n'atteignent que partiellement les objectifs fixés, alors qu'elles sont soutenues par les classes politiques et par les partenaires internationaux, que des moyens financiers et humains sont dégagés et que les organisations sous régionales encouragent les États à réformer la sécurité ? »⁵⁷⁷.

Plusieurs réponses ont certainement été avancées, mais c'est qui est indéniable, comme le relève Joseph Vitalis, est que l'analyse des besoins de sécurité dans les situations fragiles doit tenir compte en premier lieu des menaces réelles pour les pays et pour leurs populations. Ce qui n'est forcément dans plusieurs cas en Afrique.

⁵⁷⁴ Alio MAHAMAN, « Les défis et enjeux sécuritaires dans l'espace sahélo-saharien: la perspective du Niger », *Friedrich-Ebert-Stiftung*, Dakar, mars 2017, p. 14.

⁵⁷⁵ Joseph VITALIS, « La réforme du secteur de sécurité en Afrique Contrôle démocratique de la force publique et adaptation aux réalités du continent », *Afrique contemporaine*, n° 209, Janvier 2004, p. 65

⁵⁷⁶ Ibidem, p. 66-67

⁵⁷⁷ Axel AUGÉ, « Les réformes du secteur de la sécurité et de la défense en Afrique subsaharienne : vers une institutionnalisation de la gouvernance du secteur sécuritaire », *Afrique contemporaine*, n° 218, Février 2002, p. 63

Pour la réussite d'un programme de réforme du secteur de la sécurité RSS dans un pays en situation fragile et complexe, comme le Niger (de même que le Nigeria d'ailleurs), selon Jean-Marc Châtaigner, des conditions clés doivent être considérées tel que⁵⁷⁸ :

- D'abord, la reconnaissance (comme le mentionnait Vitalis) que chaque situation de sécurité est unique et qu'il serait vain de rechercher des modèles (les modèles de sécurité offerts par un certain nombre des grandes puissances)⁵⁷⁹.
- Ensuite, l'acceptation du principe que l'enjeu de sécurité n'est pas un enjeu en soi, mais qu'il est au service des intérêts d'une population, d'un pays, d'une nation et le cas échéant d'un projet social à construire⁵⁸⁰.
- De même, la différenciation plus claire, dans ce secteur de la sécurité comme dans d'autres secteurs, de ce qui paraît relever de l'aide d'urgence (aider au désarmement, réinsérer dans la société civile les anciens combattants...) par rapport à l'aide au développement sur le long terme (organiser des forces armées fiables et efficaces), la détermination des engagements récurrents que peuvent prendre ou non les bailleurs de fonds⁵⁸¹.
- Enfin, l'établissement d'un diagnostic partagé et d'un programme de réforme aussi librement négocié que possible entre le gouvernement national et ses partenaires extérieurs. Dans ce secteur, encore moins que dans d'autres, rien ne peut véritablement être imposé par la force ou des conditionnalités non transparentes⁵⁸².

Mettre en place ces conditions dans le cas du Niger serait une aubaine. Néanmoins, au Niger, les abords global et holistique du RSS sont méconnus, tant de la part des autorités politiques que des institutions du secteur de la sécurité. Bien que la question des réformes dans les institutions du secteur de la sécurité a été envisagée dans le passé de façon ponctuelle, sectorielle et parcellaire avec une perspective en général assez limitée dans le temps, comme quand en 2010 la garde nationale, alors appelée FNIS, a été renommée pour être appelée Garde nationale du Niger GNN ; ou l'audit de l'armée et de la gendarmerie effectué en 2003, en vue d'adapter l'organisation et le mode de fonctionnement des forces armées. Même si certaines choses ont été réformées, l'audit n'a pas apporté un grand changement dans le mode de

⁵⁷⁸ Jean-Marc CHÂTAIGNER, « La réforme du secteur de sécurité dans les États et sociétés fragiles. Préalable indispensable au développement, ou dernière des illusions néocoloniales ? », *Afrique contemporaine*, n° 218, Février 2006, p. 114

⁵⁷⁹ Ibidem

⁵⁸⁰ Ibidem

⁵⁸¹ Ibidem

⁵⁸² Ibidem, p. 115

fonctionnement de l'armée. Au vu de la situation du pays, même si le concept du RSS est par essence éminemment politique et doit idéalement commencer au niveau institutionnel le plus élevé avant de descendre au niveau des praticiens, la nécessité de mettre en place un cadre de concertation pour l'élaboration d'un plan stratégique normalisé de RSS s'impose alors aux acteurs concernés, d'autant plus que les questions de défense et de sécurité, sont des sujets délicats, mais importantes pour une nation⁵⁸³.

Une certitude, dans ce secteur de sécurité, si bien libérée des préjugés occidentaux ou tiers-mondistes comme disait Joseph Vitalis⁵⁸⁴ : toutes les politiques mises en place depuis son avènement ne semble ne pas être à la hauteur, dans la durée, pour contrer la stratégie jusqu'aboutiste des terroristes, BH notamment. De la politique de renseignement qui n'a pu empêcher de nombreuses exactions et des milliers de morts malgré des moyens d'interception de communication ; la politique défensive qui n'a pas pu détruire complètement l'arsenal militaire des djihadistes. Car il faut rappeler que ces derniers s'arment à travers les matériels militaires qu'ils dérobent lors de leurs attaques sur les bases militaires, aussi bien au Niger qu'au Nigeria, sans oublier qu'au Nigeria ces attaques sont fréquentes. Par exemple, en 2018, entre juillet et octobre, au moins neuf bases militaires ont été attaquées, principalement dans la partie nord de l'État de Borno⁵⁸⁵, frontalière avec le Niger.

Il faut alors penser l'issue autrement, peut-être une solution adaptée au contexte local au lieu d'une formule traditionnelle de règlement des conflits habituellement appliqués dans les pays en guerre comme le défend Vitalis.

Toujours dans sa stratégie de lutte (gestion et règlement) contre cette crise sécuritaire, le Niger a toujours été catégorique quand il s'agit de question de négocier avec les djihadistes. Bien qu'il eût accepté et mis en place son programme de réédition des djihadistes volontaires. Même dans des cas de prise d'otage, les autorités nigériennes affichent leur fermeté de ne pas négocier. C'est effectivement le cas dans l'affaire *N'GALEWA* ; quant trente-neuf femmes enlevées à Ngalewa dans la région de Diffa en juillet 2017 ou encore les quinze filles enlevées en novembre 2018 près du village de Toumour, à l'est de Diffa⁵⁸⁶. Ce qui porte aujourd'hui à

⁵⁸³ Auteur ANONYME, « Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest francophone : bilan et perspectives », in *Le Niger*, sous la dir. de A. B. N'DIAYE, Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF) , septembre 2011 , p. 200-201

⁵⁸⁴ Joseph VITALIS, La réforme du secteur de sécurité en Afrique Contrôle démocratique de la force publique et adaptation aux réalités du continent, *op-cit*, p. 66

⁵⁸⁵ Jeune Afrique et AFP, « Nigeria : les jihadistes de Boko Haram attaquent une base militaire », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié le 28 octobre 2018 (consulté le 15 décembre 2018).

⁵⁸⁶ Guy Aimé EBLOTIÉ, « Au Niger, 15 filles enlevées par Boko Haram », *La Croix Africa*, en ligne : <<https://africa.la-croix.com>>, publié le 27 novembre 2018 (consulté le 13 décembre 2018).

cinquante-quatre le nombre de personnes nigériennes enlevées et détenues par des djihadistes de BH⁵⁸⁷. Mais malgré cela et la forte pression des organisations associatives nationales et internationales, le Niger maintient sa position de ne pas négocier avec les terroristes d'où soient-ils.

En avril 2018, le président du Niger Mahamadou Issoufou confirme fermement cette prise de position dans une déclaration en ces termes : « *Le Niger exclut toute idée de négociation avec Boko Haram en vue de retrouver et libérer 39 femmes enlevées à Ngalewa dans la région de Diffa en juillet 2017* »⁵⁸⁸. Ainsi se borne le Niger, raison de plus de se demander si le Niger le pense vraiment.

Il serait intéressant de revenir alors sur le terme "négociation" et tout ce qui le contour. Selon Guy-Olivier Faure « *La négociation est d'abord une action stratégique. Mais elle comporte d'autres dimensions majeures, par exemple : le cognitif ou la culture. Elle se déploie dans un contexte, s'insère dans une structure* »⁵⁸⁹.

Sans faire un procès à la décision et au choix des autorités nigériennes, empruntée de la philosophie américaine selon laquelle « *On ne négocie pas avec les terroristes* »⁵⁹⁰.

Par ailleurs, il faut s'interroger sur le fait de savoir s'il y'aurait pu avoir une valeur ajoutée pour le Niger en négociant, dans certains cas, avec les terroristes de BH. Toujours selon le sociologue et spécialiste de négociation internationale, on peut considérer qu'il y a valeur ajoutée, par la négociation, même s'il n'y a pas résolution dès lors qu'il y a réduction du désaccord. Pour lui, la négociation part de l'existence d'une divergence et consiste, selon la formule de William Zartman, en un processus de prise conjointe de décision. Dans cette perspective, il faut retenir l'idée d'interdépendance créée ou structurelle, sans laquelle la négociation ne se justifierait pas⁵⁹¹ parce qu'elle prend toute sa pertinence dès lors qu'on la regarde comme un système d'action inscrit dans la durée tout en prenant en compte le contexte lorsque celui-ci a une influence directe sur le comportement des acteurs⁵⁹².

⁵⁸⁷ Radio France Internationale RFI, « Niger: quinze jeunes filles enlevées dans la région de Diffa », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 24 novembre 2018 (consulté le 19 décembre 2018).

⁵⁸⁸ Bbc AFRIQUE, « Le Niger refuse de négocier avec Boko Haram », *BBC Afrique*, en ligne : <<https://www.bbc.com>>, publié le 02 avril 2018 (consulté le 27 septembre 2018).

⁵⁸⁹ Guy-Olivier FAURE, « négociation est un champ d'une immense richesse, capable d'entretenir une véritable fascination car il y a de l'oxymore en elle dès que l'on tente de combiner coopération et lutte », *Négociations*, n° 16, février 2011, p. 120

⁵⁹⁰ Le MONDE, « Les Etats-Unis ne "négocient pas avec les terroristes" », *Le Monde*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le le 20 janvier 2006 (consulté le 18 décembre 2018).

⁵⁹¹ Guy-Olivier FAURE, *op-cit*, p. 122

⁵⁹² Ibidem

Partant de ce principe, tout laisse penser que le choix du Niger s'explique dans ce contexte de lutte antiterroriste. Dans cette situation, le pays rejoint le fameux dilemme très théorique « *peut-on négocier avec un ennemi qui a recours à des actions terroristes pour atteindre ses objectifs ?* »⁵⁹³. Y a-t-il intérêt ? Jean de la Fontaine écrivait en ce sens ; « *la paix est fort bonne de soi, j'en conviens, mais de quoi sert-elle avec des ennemis sans foi ?* »⁵⁹⁴. Ce que l'on peut observer ici est que dans ces conditions, pour les autorités, il est difficile de trancher et prendre une décision ferme.

Justement la paix, revenons sur le terrain des combats militaires, où toutes les tentatives pour imposer la paix et la stabilité dans la région frontalière du Lac ont échouées, du moins pas victorieuse jusqu'à présent. Il faut noter que les combats se traduisent en majorité par des accrochages entre les militaires et les insurgés suite à des incursions de ces derniers sur les positions militaires de l'armée nigérienne ou suite à une incursion des insurgés dans les villes et surtout des villages nigériens. Donc cela veut dire simplement que l'armée nigérienne est toujours sur la défensive. Ces confrontations qui finissent souvent par des lourdes pertes en vie humaine côté militaires, mais aussi en matériel.

Alors comment maintenir une défense constante face à un ennemi redoutable, imprévisible et qui ne se fatigue pas ? Dans cette situation de protection, la position nigérienne n'a-t-elle d'autre choix que rester dans la défensive sans possibilité de passer à l'offensive ? Cette option nous renvoie aux principes de la théorie classique de *l'offensive et de la défensive* qu'avait exposé John Herz dans son article fondateur sur le dilemme de sécurité⁵⁹⁵. Certes ici, c'est un État face à un acteur intraétatique, mais qui vient de l'extérieur qui est en scène. L'auteur défend l'idée selon laquelle, dans une guerre, sur le plan tactique, la posture offensive n'est pas exclue, mais que la défense est meilleure. Il recommande le fait d'être sur la défensive, afin de se fortifier, avant de reprendre l'offensif de manière à atteindre le but victorieux⁵⁹⁶. Parce qu'il faut rappeler qu'en 2015, au tout début de la crise dans la région de Diffa, en termes d'effectifs, le Niger n'a mobilisé que quelque 3000 hommes (le pays doit jongler avec des forces armées sous tension en termes d'effectifs). Même s'ils étaient rejoints, un moment donné, par des

⁵⁹³ Célian MACÉ, « Parler avec les jihadistes ? Le dilemme qui agite le Mali », *Libération*, en ligne : <<http://www.libération.fr>>, publié le 14 avril 2017 (consulté le 27 septembre 2018).

⁵⁹⁴ Lucien BELY, « Les droits, le droit et la diplomatie de Louis XIV », in *Thémis en diplomatie: Droit et arguments juridiques dans les relations internationales de l'Antiquité tardive à la fin du XVIIIe siècle*, sous la dir. de E. S. DROCOURT, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 61

⁵⁹⁵ Corentin BRUSTLEIN, « Clausewitz et l'équilibre de l'offensive et de la défensive », *Stratégie*, n° 97-98, mai 2009, p. 96

⁵⁹⁶ Ibidem

soldats tchadiens qui ont engagé une offensive terrestre au Nigeria à partir du Cameroun. Mais le Niger se cantonne pour sa part dans une « posture défensive »⁵⁹⁷ malgré les risques qui vont avec d'un point de vue tactique.

Seulement, pour le Niger, au-delà des questions stratégiques, faute d'un manque des moyens suffisants avéré, il doit compter sur l'aide extérieure en matière de renseignements notamment, grâce aux drones déployés par les grandes puissances occidentale (France et États-Unis) au risque (ou au prix) d'apparaître devant une opinion (nationale notamment) souvent critique comme un obligé des occidentaux. Parce qu'en réalité tout le monde n'est pas d'accord avec cette idée de compter sur le soutien des bases étrangères. Notons que c'est au nom de la sécurité et de lutte antiterroriste que le gouvernement nigérien autorise des forces étrangères (françaises, américaines, italiennes et une base d'escale allemande) à stationner sur son territoire. Mais au nom de la souveraineté nationale, une partie de la population lui conteste cette initiative⁵⁹⁸. Surtout que leur présence n'empêche pas la multiplication des attaques terroriste, chose qui amplifie davantage la polémique sur la présence de ces militaires occidentales au Sahel d'une manière générale⁵⁹⁹. Mais elles sont indispensables selon les autorités : sans ces renseignements, « *notre armée est sourde et aveugle face aux menaces* », justifiait Mahamadou Issoufou dans un entretien à l'hebdomadaire *Jeune Afrique*⁶⁰⁰.

Nonobstant, la recrudescence des attaques terroristes sous diverses formes sur le territoire nigérien questionne la nécessité de renforcer également une posture offensive sur les positions des insurgés qui sont sur le territoire nigérian. C'est là qu'intervient alors la question des accords bilatéraux entre les deux pays sur cette question de lutte commune contre les groupes terroristes. Mais en parallèle, de l'intérieur, le pays entend mobiliser la participation populaire sous ses diverses formes.

⁵⁹⁷ Tribune De Genève TDG, « Entre djihadistes et Boko Haram, le Niger pris en étau », *tribune de Genève*, en ligne : <<https://www.tdg.ch>>, publié le 26 février 2015 (consulté le 30 novembre 2017).

⁵⁹⁸ Morgane WIRTZ, « Forces étrangères au Niger : tout le monde n'est pas d'accord », *Le point/ Afrique*, en ligne : <<http://afrique.lepoint.fr>>, reportage envoyé spécial Niamey/Niger, publié le 06 avril 2018 (consulté le 19 décembre 2018).

⁵⁹⁹ Aboubacar Yacouba BARMA, « Terrorisme au Sahel : à quoi servent les forces étrangères ? », *La Tribune/ Afrique*, en ligne : <<https://afrique.latribune.fr>>, publié le 6 mars 2017 (consulté le 19 décembre 2018).

⁶⁰⁰ Tribune De Genève TDG, *op-cit*

b- La mobilisation populaire : les mains à la pâte de tous comme perspective de sécurité

D'abord, il faut noter que, sur les questions de sécurités et même bien d'autres, la contribution des autres acteurs privés à l'intérieur des États n'est pas une chose facile, surtout quand il s'agit d'un État comme le Niger où la démocratie est fragile et incomplète parce que le principe de séparation des pouvoirs n'est pas établie dans l'absolu. Mais aussi, parce que les questions de pilotage du secteur de défense et de sécurité ne sont en général pas discutées ouvertement dans les débats publics. En effet, dans ce contexte, il n'est pas possible d'envisager un contrôle démocratique. Mais, malgré ces difficultés, les domaines civils (universitaires, sociétés civiles...etc.) ont multiplié leurs actions pour un retour de la quiétude dans le pays et sur la bande frontalière du Lac Tchad particulièrement.

Un préalable important à rappeler ici est le fait qu'au Niger le secteur civil, dans toute sa diversité, ignore quasi-complètement la notion de « secteur de la sécurité » dans son sens holistique. Les termes utilisés sont « forces de défense » pour désigner les militaires, « forces de sécurité » pour désigner les forces chargées de la sécurité publique (gendarmerie, police et garde nationale) et enfin, plus couramment, les termes « forces de défense et de sécurité » pour désigner l'ensemble des forces militaires et paramilitaires, y compris les douaniers et les gardes forestiers⁶⁰¹. Cette méconnaissance du secteur de sécurité ne valorise pas sa contribution pour une lutte et une contribution efficace dans la lutte contre tout type d'insécurité. En effet, contre l'insécurité, la société civile nigérienne a situé son rôle dans cette lutte commune, en l'occurrence pendant et après l'acte terroriste. Au-delà du fait de dénoncer ces actes, on peut se rappeler de certaines prises de position populaires face aux choix stratégiques des autorités, notamment, quand l'État a opté pour les comités de vigilances (CV). Au Niger, ces derniers sont liés aux autorités locales, aux chefs traditionnels, au gouverneur ou au préfet de région. Selon l'État, les armées ont généralement un contrôle et une relation assez étroite avec ces groupes, créant ainsi une proximité assez forte avec les forces de sécurités. Donc globalement ces groupes sont assez bien vus par une partie de la population au même titre que les autorités. Cependant, à cause des abus, des voix critiques dans les sociétés civiles se font entendre et posent la question du contrôle et de la responsabilité politique et juridique de ces groupes (CV). Ce qui ouvre une porte de sensibilisation populaire contre des violations graves des droits

⁶⁰¹ Auteur ANONYME, « Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest francophone : bilan et perspectives », *op-cit*, p. 196

humains dans la région, mais aussi contre une justice d'exception, susceptible de constituer une source d'impunité pour ces groupes en cas d'exaction. Il est indéniable que dans cette crise sécuritaire, la remarquable mobilisation de la couche civile de la société (associations, les médias, les religieux et universitaire...etc.) est indéniable. Mais pour quel résultat en pratique ?

D'abord, concernant les activités des universitaires et académies, ils ont longtemps été assez limités en nombre et en activité dans le pays. Tout était centralisé à l'université de Niamey, jusqu'à ces dernières années où on observe leur évolution d'une à neuf universités publiques, dont une dans chaque région, et cinq universités privées. Mais les principales actions contre l'insécurité et le terrorisme sont organisées par l'une des dernières créations, à savoir l'université de Diffa qui, même si ce n'est pas sa spécialité, s'est donnée la tradition d'accorder une première importance à la question de recherche d'une paix dans le Manga et dans tout le bassin de lac Tchad. Créée en 2014, l'université de Diffa s'engage pour la région pour réveiller et dynamiser la vitalité intellectuelle et culturelle en faveur de la paix, pour penser et accompagner un avenir pour la région meurtrie par le terrorisme.

Parmi ses activités phares l'on peut citer son organisation des colloques, symposiums et séminaire de portée internationale tel qu'en 2015 la tenue des *"Colloques internationaux sur la culture de la paix dans le bassin du Lac Tchad"*. Ce dernier évènement a réuni plus de 100 participants relevant de 19 universités, 14 institutions nationales et internationales et 7 ONG et associations nationales et internationales en provenance de 11 pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Tchad). En 2016 ont eu lieu les *"Symposiums internationaux sur la sécurité dans le bassin du Lac Tchad"* qui ont vu la participation des chefs traditionnels et des commandements des détachements militaires des 4 pays du Bassin du Lac Tchad (Cameroun, Nigéria, Nigeria, Tchad). En 2017 ont été organisés les *"Symposiums internationaux sur la déradicalisation des jeunes et la réinsertion des repentis de Boko Haram"*⁶⁰². Notons que ces informations ont été récoltées lors de notre déplacement en 2017 à Diffa dans les locaux de ladite université situé à l'entrée de la ville.

Ce qui est intéressant ici est le fait que depuis 2015, les autorités et la communauté scientifique sont convaincues que l'université peut s'impliquer et apporter une contribution pour accompagner les succès des actions de l'État dans sa lutte contre l'insécurité et le

⁶⁰² Mamane Kaka TOUDA, « Vers la tenue du symposium international sur la déradicalisation des jeunes et la réinsertion des repentis de BokoHaram à Diffa », *Secrétariat Permanent du G5 Sahel*, en ligne : <<https://www.g5sahel.org>>, publié le mardi 25 avril 2017 (consulté le 18 décembre 2018).

terrorisme dans la région et dans tout le reste du pays. C'est ainsi qu'elle enchaîne ces activités scientifiques, à l'échelle locale et internationale, dans son but de mener une réflexion permanente sur les questions de paix et de développement dans le bassin du Lac Tchad particulièrement.

De même, pour une cohérence durable dans ses activités et de la mise en œuvre des recommandations récoltées, l'Université a mis en place une *Cellule Paix et Développement*, avec pour mission le suivi efficace et permanent de la mise en œuvre des recommandations récoltées lors des activités scientifiques que l'Université organise. Elle a aussi constitué les prémices du projet de création d'un institut nommé « *Institut International pour la Paix, le Dialogue et le Développement (2IP2D)* »⁶⁰³. Ces efforts apportent sans doute à la région un appui pour la relance des activités économiques, la gestion de conflits et le renforcement de la cohésion sociale.

Au plan religieux, comme nous le disons dans notre chapitre 2, l'islam est la première religion au Niger. En effet, les institutions religieuses disposent d'un poids considérable dans le pays, notamment dans les zones rurales. Leurs messages ont une grande portée auprès de la population, qui les suivent généralement sans hésitation. C'est tellement considérable que souvent la population adhère ou s'oppose aux décisions des autorités dès lors que le mot d'ordre des chefs religieux le recommande. Ces derniers jouissent d'un profond respect de la population et ont une capacité de mobilisation remarquable depuis toujours. C'est ainsi, naturellement, qu'ils sont en mesure de jouer un rôle significatif, dans un sens ou l'autre, en matière de gestion de cette insécurité. C'est ainsi que l'État, dans sa volonté d'exploiter ce canal, se rapproche des chefs religieux et des institutions religieuses, considérablement influentes, et organise des activités de sensibilisation telles que des forums, à l'exemple de celui de novembre 2017 (*forum National sur « Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme religieux violent à travers la définition des normes de l'encadrement de la pratique de la religion musulmane au Niger »*). Des activités qui ont pour but, la préservation de l'islam tolérant que jouissait le pays depuis son islamisation lente, longue et pacifique.

« *Quand on sait que dans ce pays le développement des tendances radicales a régulièrement donné lieu à des éruptions de violence dont la forme la plus élaborée a récemment revêtu la figure de Boko Haram, il semble indispensable pour notre pays d'en tirer les conséquences nécessaires et de prendre des mesures qui tout en consolidant les bases de l'essor de l'islam*

⁶⁰³ Ibidem

évitent à notre pays les dérives extrémistes porteuses des traumatismes observés ailleurs »⁶⁰⁴, a ainsi affirmé le ministre nigérien de l'Intérieur lors d'une intervention à ce forum. Ceci vient confirmer la volonté des autorités de travailler avec ces acteurs internes, incontournables pour la restauration de la quiétude et de la gestion de cette crise sécuritaire.

« Si nous voulons mettre la foi religieuse qui est la chose la plus importante que nous avons en partage en ce qu'elle définit notre humanité radicale à l'abri des tentations funestes telles qu'elles se traduisent à travers les errements criminels et avilissants de Boko Haram ou de Daesh, il nous faudra réfléchir à temps et agir efficacement. Nous avons besoin d'une éthique de conviction associée à une éthique de responsabilité »⁶⁰⁵ ajoute le ministre avec comme stratégie la résolution des questions religieuses en cernant leur contenu. Mettre fin à l'anarchie qui règne dans les espaces publics où sont organisés les prêches, de même que la création et fonction des écoles coraniques.

« Pour remédier à la situation, nous avons prévu de nous appesantir sur les 4 thèmes suivants : la problématique de la construction des mosquées et de leur fonctionnement ; les écoles coraniques : état des lieux et perspectives d'évolution ; la problématique de l'exercice des prêches et des prédications ; l'islam, religion de tolérance et de paix. Pour chacun de ces thèmes, nous aurons droit à des présentations faites par des experts nationaux »⁶⁰⁶ a ainsi affirmé le ministre, annonçant ainsi l'objectif du forum qui consiste à donner l'opportunité de bien cerner le contenu de la mission qui lui est assignée sur les questions religieuses⁶⁰⁷.

Toujours dans la même direction, afin d'optimiser ses instruments de lutte contre l'insécurité, le pays implique également les femmes. D'ailleurs, selon un rapport de l'*International Peace Institute* (IPI), le Niger est l'un des pays de la région à avoir développé une stratégie nationale pour la sécurité et le développement qui tienne compte du rôle des femmes⁶⁰⁸, notamment en valorisant leur participation et leur appui aux activités visant à améliorer les initiatives de paix⁶⁰⁹ ; ceci conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies (UNGCTS), mais bien avant le lancement des activités de l'ONUUDC et le

⁶⁰⁴ Yacine HASSANE, « Forum National sur « Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme religieux violent à travers la définition des normes de l'encadrement de la pratique de la religion musulmane au Niger » », *Sahel Dimanche* (29 novembre 2017).

⁶⁰⁵ Ibidem

⁶⁰⁶ Ibidem

⁶⁰⁷ Ibidem

⁶⁰⁸ Mireille AFFA'A-MINDZIE, « Bâtir la paix et le développement au Sahel : vers une participation politique accrue des femmes et des jeunes », *International Peace Institute IPI*, janvier, 2015, p. 9, en ligne : <<https://www.ipinst.org/>>.

⁶⁰⁹ Ibidem

Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) dans le cadre de leur programme sur l'intégration de la dimension du genre à la réponse de la justice pénale en matière de terrorisme, à l'instar de l'atelier sous-régional (Cameroun, du Niger, du Nigéria et du Tchad) qu'ils ont organisé en juillet 2017, à Yaoundé, au Cameroun⁶¹⁰.

C'est alors d'une manière intéressante que les femmes au Niger apportent leur brique dans la construction de l'édifice de la paix, d'autant plus qu'elles sont, traditionnellement, réputées comme une source d'apaisement dans la société. Selon des études récentes sur le genre et l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest, les femmes peuvent jouer un rôle crucial dans la prévention et l'atténuation de l'extrémisme violent⁶¹¹.

Par ailleurs, cette mobilisation nationale commune laisse croire que les autorités nigériennes, dans l'improvisation, ont fait recours au concept classique de « construction de la paix », ou *peacebuilding* comme l'un des canons de résolutions des conflits apparu dans les années 1990. C'est une nouvelle manière de « faire la paix » qui prônent l'implication des acteurs locaux : elles préconisent le travail « à la base », « à l'échelon communautaire » comme assurent ses promoteurs, d'après la Croix Rouge française.

Selon les tenants du *peacebuilding*, cette stratégie permettrait d'impliquer non seulement les élites, mais aussi les populations à travers des activités pour la promotion du dialogue et la réconciliation. Elle permettrait ainsi de faciliter la stabilité sociale dans les zones post-conflit, et d'éviter un nouvel embrasement de la violence⁶¹². Mais ici, dans le cas du Niger, ce n'est pas dans des zones rebelles, comme le pays en a connu dans le passé et comme nous l'avons souligné dans notre chapitre 3, mais dans des zones en guerre contre le terrorisme que cela se pose. En ce sens, à travers la HACP, le Niger met en place des comités de paix un peu partout dans les régions du pays, dans la région de Diffa notamment, dans le but d'harmoniser les communautés et consolider la paix, mais surtout pour renforcer son dispositif de prévention et gestion des conflits⁶¹³. Ceci englobe tout un programme, avec l'appuis des partenaires,

⁶¹⁰ UNODC, « Bassin du Lac Tchad: intégration de la dimension du genre pour lutter contre le terrorisme », *Office des Nations unies contre la drogue et le crime*, en ligne : <<https://www.unodc.org>>, publié en juillet 2017 (consulté le 27 septembre 2018).

⁶¹¹ Agence Nigérienne de Presse ANP, « Forum sur "Femmes, Paix et Sécurité" de Flintlock 2018 », *Agence Nigérienne de Presse ANP*, en ligne : <<http://www.anp.ne>>, publié le 13 avril 2018 (consulté le 28 septembre 2018).

⁶¹² Alvar JONES SÁNCHEZ, *Les comités de paix pour la résolution des conflits en Casamance : de l'illusion populaire au déni politique*, Les Papiers de la Fondation n° 13, Fondation Croix-Rouge française, mars 2018, p. 5.

⁶¹³ Salamatou BADA et Amadou IBRAHIM, extrait du journal télévisé Télé Sahel, enregistré vidéo in YouTube. Page de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix HACP. Format vidéo, titré « session de formation comité de paix », 2 :37. Disponible sur : <https://www.youtube.com>. Publié le 13 août 2018 (consultée le 10 septembre 2018).

l'organisation des plusieurs assises (activités civilo-militaires, forums, les caravanes de paix, les tribunes citoyennes etc.), dans les trois régions les plus vulnérables, à savoir celles d'Agadez, Tillabérie et Diffa. Dans cette dernière, douze comités communaux de paix ont été créés depuis 2015⁶¹⁴. Ainsi des ateliers sont organisés par HACP, regroupant les membres des comités communaux de paix et les forces de sécurité et de défense dans le but de renforcer la collaboration entre les deux parties, mais également le rôle que peuvent jouer ces comités dans la perspective de l'insertion socio-économique des éventuels repentis de BH et ceux qui seront relaxés par la justice⁶¹⁵.

Eleanor Roosevelt écrivait : « *Il ne suffit pas de parler de paix. Il faut croire en elle. Et il ne suffit pas d'y croire. Il faut la construire* »⁶¹⁶. Cet extrait nous questionne sur "le dire", "le faire", mais aussi "l'espoir profond", dans une "indifférence relative", du Niger à éradiquer l'insécurité dans ses frontières et mettre son territoire à l'abri des dangers. Mais en temps de guerre, comment trouver l'équilibre entre la position hostile des populations vis-à-vis de la stratégie du pays (collaboration et installation des bases militaires étrangères entre autres) pour sa quête de la paix, et la multiplication des attaques sur ses territoires frontaliers ? Comme le défend Henri Poncet, quand il évoque la solitude de chef d'une troupe dans une guerre ; « *Il faut trouver un équilibre, même si tout va mal au tour de vous. Il faut être dans le stress adapté et non dans le stress dépassé...* »⁶¹⁷. Ceci pourrait s'appliquer aux autorités nigériennes qui se présentent comme les chefs de guerre nigérienne contre l'insécurité. Certes le pays fait face à son destin même si l'insécurité l'engloutit et accentue la pression sur les gouvernés et les gouvernants. Et d'un autre côté, même si la guerre contre l'insurrection a fortement baissé en termes d'intensité, les actions militaires, avec les stratégies qui vont avec, se poursuivent, il faut le rappeler le long de la partie lac Tchad de la frontière avec le Nigeria. Les changements de tactiques entre les deux parties évoluent d'année en année avec des répercussions diverses et variées sur la population et leur mode de vie qui s'adapte aussi bien en bien qu'en mal.

⁶¹⁴ Abdoulay SOUMANA et Amadou IBRAHIM, extrait du journal télévisé Télé Sahel, enregistré vidéo in YouTube. Page de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix HACP. Format vidéo, intitulé « *Mise en place du Conseil Communal de Paix (Diagourou)* », 2 :37. Disponible sur : <https://www.youtube.com>. Publié le 03 septembre 2018 (consultée le 11 septembre 2018).

⁶¹⁵ Habou GAKO et Harouna SANDA, extrait du journal télévisé Télé Sahel, enregistré vidéo in YouTube. Page de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix HACP. Format vidéo, intitulé « *Dossier de formation du comité de paix à Diffa* », 2 :37. Disponible sur : <https://www.youtube.com>. Publié le 31 janvier 2018 (consultée le 08 septembre 2018).

⁶¹⁶ Commission Justice et Paix ASBL, *La construction de la paix: défis et potentiel d'un concept émergent*, Commission Justice et Paix belge et francophone, mars 2011, p. 1.

⁶¹⁷ Pierre SERVENT, *Les guerres modernes racontées aux civils et aux militaires*, op-cit, p. 184

Mais cela ne suffit pas pour éradiquer l'insécurité et asseoir la paix, car il ne suffit pas de combattre ponctuellement les stigmates d'une crise pour assurer une paix à long terme, surtout si elle doit être transnationale. Alors pour rendre durables les efforts fournis et restaurer la paix et sécurité, ces derniers doivent être construits sur des institutions politiques, socioculturelles et économiques suffisamment solides appuyés par une collaboration avec les pays de proximités.

Au-delà de ces différents volets qui caractérisent les actions menées par le Niger pour contrecarrer les diverses questions liées à l'insécurité dans le pays et sur ses frontières avec leurs imperfections et les inquiétudes qu'elles enflamment, il faut noter qu'il existe toujours une forte montée de l'intolérance religieuse, même à l'intérieur de l'islam pratiqué dans le pays depuis son avènement. Cela constitue une sérieuse source de menace pour le pays à moyen et court terme. Parce que c'est un problème toléré et mal identifié par les acteurs concernés qui sont sensés penser et réfléchir sur l'avenir du pays. Ce contexte aboutit à une confrontation entre tolérance ("modération") et extrémisme ("fermeté"). Ceci dans un contexte sociétal où les populations cohabitent, de plus en plus, avec le sentiment d'être laissés à eux-mêmes.

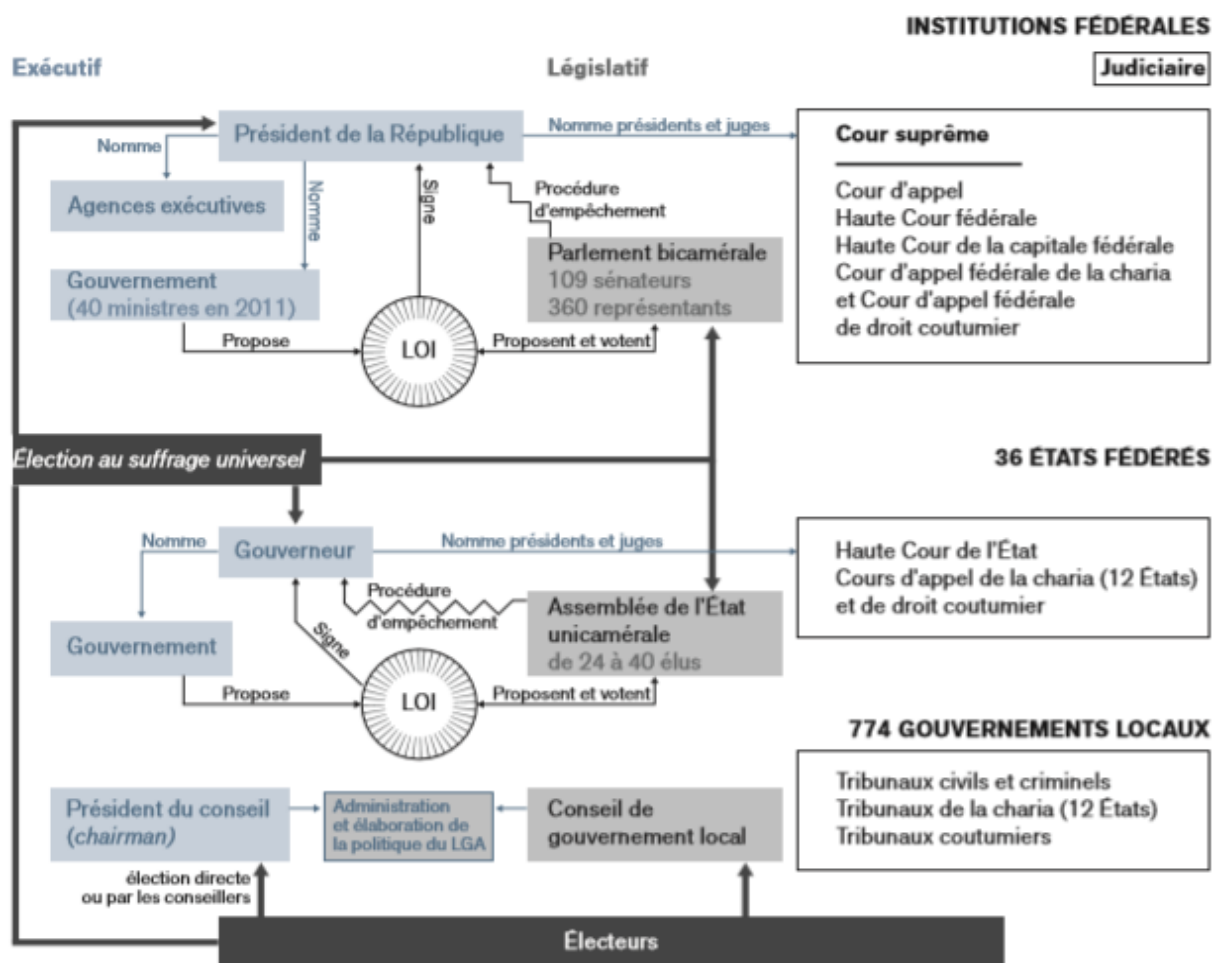
L'état actuel du contexte sécuritaire nigérien, notamment dans la région de Diffa, dépend incontestablement de l'amélioration de la situation sécuritaire de la partie nord du Nigeria, chose qui dépend aussi des engagements des autorités nigérianes contre l'insécurité et le terrorisme dans le pays au même titre que l'engagement de ses collaborateurs externes.

B- Le diagnostic des actions antiterroristes nigérianes de concert avec ses moyens pour la sécurisation de sa frontière avec le Niger

« Le Nigeria est l'un des rares États africains dont les frontières délimitent un espace national porteur de fortes potentialités de développement. L'échelle même du pays, son poids démographique, sa diversité socio-culturelle, la richesse et la vitalité de ses traditions, séduisent et captent l'attention tout autant que des ressources naturelles et un marché considérable à l'échelle du continent. Le polycentrisme foisonnant de ce vaste quadrilatère jette un défi à l'analyste. Les impressions du visiteur occasionnel sont souvent condamnées à demeurer fugitives, partielles et contradictoires...Appréhender le Nigeria dans sa globalité, c'est d'abord tenter de situer l'écart entre des potentialités économiques et humaines remarquables et leur imparfaite maîtrise. C'est encore évoquer les paradoxes et les aléas de la puissance en gestation, aux prises avec les contraintes du moment, mais aussi d'une histoire

post-coloniale mouvementée »⁶¹⁸. C'est en ces termes que le chercheur Daniel C. Bach présente le Nigeria comme un pays particulier intéressant et complexe. Depuis l'avènement de l'insurrection BH au Nigeria, des dizaines de milliers de personnes ont été tuées à travers des actes terroristes, selon les chiffres communiqués par le gouvernement nigérian. BH aurait ainsi tué pas moins de 33 000 personnes depuis 2009⁶¹⁹ avec 2,6 millions de personnes des déplacées au plus fort de ses actions⁶²⁰. Cette situation a fait du Nigeria un pays où la question de sécurité constitue un enjeu majeur le tout dans un système fédéral particulièrement complexe que le graphique ci-dessous nous démontre.

Figure 13 : Schéma constitutionnel de la République fédérale du Nigeria



⁶¹⁸ Daniel C. BACH, « Introduction », in *Le Nigeria contemporain*, sous la dir. de D. C. BACH, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris 1986, p. 15.

⁶¹⁹ Emmanuel ATCHA, « Nigeria : en neuf ans, les exactions et crimes de Boko Haram ont fait des milliers de morts et de réfugiés », *La Tribune/ Afrique*, en ligne : <<https://afrique.latribune.fr>>, publié le 07 février 2018 (consulté le 18 décembre 2018).

⁶²⁰ La Croix et AFP, « Nigeria: inquiétudes sur le retour des déplacés de Boko Haram », *La Croix*, en ligne : <<https://www.la-croix.com>>, publié le 23 juin 2018 (consulté le 18 décembre 2018).

Source : « Système institutionnel et exercice du pouvoir au Nigeria » (Carl Engelsen)⁶²¹

Par-dessus tout, quelles que soient les potentialités d'un pays, la sécurité est un préalable à tout processus de développement. Le Nigéria, économiquement dynamique, oscille entre les places de première et deuxième puissance économique d'Afrique tout en constituant la première puissance démographique du continent. Mais à côté de cela, le pays connaît une recrudescence de l'insécurité liée, en particulier, aux actions de la secte BH ces dernières années comme nous le soulignons plus haut. D'un autre côté, c'est un pays particulier d'un point de vue de la gouvernance. Comme bien d'autres pays africains, sa gouvernance repose sur une alternance de régimes militaires et civils, avec un système fédéral depuis son indépendance en 1960. Le pays finit par avoir son mode de fonctionnement propre, à mi-chemin entre le formel et l'informel dans tous les secteurs de l'État⁶²².

Selon Marc-Antoine Pérouse de Montclos, spécialiste du pays, depuis son indépendance, le Nigeria donne l'impression d'une histoire cyclique réduisant l'alternance politique à une simple succession de régimes civils et militaires⁶²³. Ainsi, certains le qualifient de pays de paradoxes, ou encore de « géant aux pieds d'argile ». Ces problèmes sont aussi nombreux que ses ambitions élevées⁶²⁴. Bien que le pays ait connu une longue période d'instabilité diverse depuis l'indépendance, il s'est engagé progressivement dans une approche de résolution pacifique des différentes crises qui le perturbe (lutttes ethniques, conflits de propriété, divergences religieuses entre chrétiens et musulmans, terrorisme ...). Il s'agit de la création de plusieurs structures de prévention et de résolution des conflits. Notamment celui du Bureau pour la coordination de la sécurité nationale au Nigéria, des Services de sécurité de l'État (SSS), de l'Agence nationale des renseignements (NIA) et de l'Agence de renseignement de la défense (DIA). Ces agences sont principalement intéressées par la sécurité de l'État et du gouvernement contre toute agression intérieure ou extérieure. Mais il faut ajouter aux côtés de ces moyens l'usage fréquent de la force comme stratégie, comme nous l'avons souligné dans notre première partie, sur la première gestion de la crise BH par l'État fédéral. Sans considérer ces multiples crises comme

⁶²¹ Carl ENGELSEN, « Système institutionnel et exercice du pouvoir au Nigeria », *Afrique contemporaine*, n° 239, mars 2011, p. 137

⁶²² C'est une république fédérale qui compte 36 États, auxquels s'ajoute le territoire de la capitale fédérale, Abuja. Depuis son accession à l'indépendance en 1960, le pays a certes connu une évolution institutionnelle pour le moins chaotique, marquée par la succession, en près de cinquante ans, de quatre (4) républiques, dix (10) coups d'État et plus de trente ans de régimes militaires divers. Voir rapport du sénat de décembre 2018 "Le Nigeria, incontournable géant de l'Afrique".

⁶²³ Marc-Antoine Pérouse de MONTCLOS, « La transition démocratique au Nigeria : militaires civilisés ou civils militarisés ? », *Autrepart*, n° 27, mars 2003, p. 61

⁶²⁴ Marc-Antoine Pérouse de MONTCLOS, « Le Nigeria, une puissance émergente ou un État failli ? », *Hérodote*, n° 159, avril 2015, p. 7

symptômes d'échecs plus globaux de gouvernance dans le pays, nous allons nous intéresser à la mobilisation locale et fédérale pour contrer la crise de BH, qui va de pair avec celle pour la sécurisation de la frontière avec le Niger (a), mais nous allons aussi nous intéresser à l'impact des liens entre l'État, à travers les institutions militaires, avec la population sur la gestion de la crise sécuritaire du pays (b).

a- Les militaires au cœur de l'État contre Boko Haram

Le Nigéria, est un géant militaire bien connu de tous dans la sous-région. Il est de loin le premier pays africain pourvoyeur de troupes pour les missions de maintien de la paix de l'ONU. Très tôt après son indépendance, le pays s'est bâti une solide réputation en la matière. La première opération à laquelle ont participé les troupes nigérianes date de 1960 lors de la crise congolaise, c'est-à-dire quelques jours seulement après la proclamation de son indépendance. En avril 2013, le Nigéria comptait plus de 6 000 soldats servant dans diverses opérations de maintien de la paix des Nations unies⁶²⁵. Ceci dit la place du pays dans le domaine militaire à l'international.

Par ailleurs, plus que son voisin le Niger, le Nigeria est un pays où l'armée a toujours été présente dans les affaires de gouvernance. Aussi, contrairement au Niger, au Nigeria, l'idée de réformer le secteur de la sécurité a longtemps été voulue par les divers gouvernements qui se sont succédé depuis des décennies. Cela a été particulièrement accentué par l'impact dévastateur d'un régime militaire prolongé sur le moral des civils et même des militaires au lendemain de l'indépendance. Cette idée de réforme renferme plusieurs questions qui vont de la prévention des coups d'État, la démilitarisation de la société, le contrôle de l'armée par les autorités civiles au retrait des militaires de postes normalement réservés à la police, à la nécessité de décentraliser les services de police, et surtout celle de renforcer la capacité de l'armée à lutter contre les insurrections, et enfin à la réforme du système pénitentiaire et de justice pénale. L'ensemble de ces interrogations sont devenues depuis quelques années les sujets de débats des médias. Un débat renforcé principalement à cause des polémiques qui ont entouré l'action de l'armée contre BH (laquelle traîne en longueur et s'essouffle et a fait douter de sa capacité à être opérationnelle) au vu des efforts récemment déployés par l'armée pour

⁶²⁵ Michel LUNTUMBUE, *Le Nigéria dans la géopolitique ouest-africaine : atouts et défis d'une puissance émergente*, Bruxelles, Note d'Analyse du GRIP, juillet 2013, p. 13.

lutter contre le terrorisme⁶²⁶. Mais bien d'autres questions d'importance ont été évoqués telles que la question des déserteurs, les manifestations organisées par les femmes de soldats pour exiger que leurs maris soient mieux équipés, la corruption récurrente au sein de l'armée ou encore le cas de plusieurs soldats ayant tiré sur leurs supérieurs pour avoir ordonné des missions trop dangereuses⁶²⁷. Cette polémique engendre la réaction des autorités locales telles que celle de l'ancien gouverneur de Borno Kashim Shettima, qui déclare en 2014 que « *les soldats nigériens étaient piètrement armés et peu motivés* »⁶²⁸.

Cependant, dans ce contexte de programme de réforme sécuritaire et militaire au Nigeria, qui est censé être en vigueur dans une armée de plus en plus sollicitée pour venir en aide aux autorités civiles, il est devenu impératif de s'interroger sur le devenir de ces efforts réformateurs, notamment son rôle dans la gestion de la crise sécuritaire que traverse le pays depuis quelques années. Dans quelle situation s'est-elle arrêtée ou avait-elle pris un mauvais départ ? Quelles sont les parties prenantes impliquées et quel rôle ont-elles joué ? Comment la réforme peut-elle être ravivée et réorientée de façon à résoudre les problèmes sécuritaires actuels ?⁶²⁹ Ainsi, face à la menace croissante groupes armés et de BH, dont les capacités s'améliorent, l'armée nigérienne crée le 10 juin 2009 un centre de lutte contre le terrorisme nommé *Counter Terrorism and Counter Insurgency Centre* (CTCOIN) à Jaji, dans l'État de Kaduna ; un centre qui devient emblématique des efforts fédéraux pour aguerrir les troupes⁶³⁰.

Donc, contrairement au Niger, le Nigeria avait un plan de réforme du secteur de la sécurité et de défense, qui, même s'il a raté plusieurs occasions pour sa faisabilité, a quand même fait du chemin. Ceci, il faut le rappeler, dans un contexte politique où la culture démocratique est encore à ses commencements et les élections d'avril 2011 ont marqué une avancée majeure dans ce processus.

En réalité, le point de départ de la réforme a été initié avec l'arrivée au pouvoir du général Obasanjo en tant que régime civil (après 20 ans de régime militaire), mais elle prend de l'ampleur avec la décision du président Obasanjo de modifier la Constitution en 2007, afin de prévoir un troisième mandat pour le président et les gouverneurs des États fédérés. Même si

⁶²⁶ E. Remi AIYEDE, « La gouvernance démocratique du secteur de la sécurité et la réforme de l'armée au Nigéria », in *Gouvernance du secteur de la Sécurité: Leçons des expériences ouest-africaines*, sous la direction de A. B. CHAPPUIS, London: Ubiquity Press, décembre 2015, p. 104

⁶²⁷ Ibidem

⁶²⁸ Ibidem

⁶²⁹ Ibidem

⁶³⁰ Laurent TOUCHARD, « Comment l'armée nigérienne tente de faire face à Boko Haram », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié le 20 mai 2014 (consulté le 19 décembre 2018).

cela a ralenti l'action de son gouvernement en faveur de la réforme militaire, il a permis à l'armée de s'appropriier le contrôle de la réforme du secteur de la défense au détriment des autorités civiles. Ainsi, la réforme s'est trouvée influencée par les priorités des nouveaux chefs militaires et par leur incapacité à corriger la mauvaise gestion de l'armée due à la mise en avant d'intérêts personnels et aux fréquents changements parmi les dirigeants. Cette situation a ensuite freiné la mise sur pied d'une transformation systématique et profonde de l'armée nationale. Par ailleurs, d'autres facteurs ont encore eu un impact sur ce processus de réforme, comme par exemple l'absence du président en exercice de l'époque, Yar' Adua, du fait de son état de santé dégradé suivie de son décès et l'émergence de BH en tant que menace majeure pour la sécurité nationale. Sous le régime du président Goodluck Jonathan, la lutte antiterroriste contre l'insurrection BH n'a pas seulement changé le cours de la réforme de l'armée ; elle a aussi révélé les limites et les insuffisances des efforts accomplis et a souligné les rivalités existantes entre les institutions, notamment avec la police. Les tentatives de réforme se sont donc soldées par un tel échec qu'en 2014 le ministre de la Défense, le sénateur Musiliu Obanikoro, a évoqué l'idée d'un nouveau départ en vue de réformer l'armée⁶³¹.

Ces turbulences organisationnelles montrent à quel point le pays peine à reformer son armée et faire d'elle une force efficace, solide et capable de repousser les diverses menaces sécuritaires pour le pays et de garantir la sécurité intérieure dans le cadre d'un contrôle civil démocratique⁶³². La façon dont les combattants de BH attaquent et occupent des bases militaires dans le nord du pays dit tout de ces difficultés, les dernières en date sont entre autres celle du 14 juillet 2018, où au terme d'affrontements musclés, les combattants de BH ont envahi une base militaire importante forte de plus de 700 soldats dans l'État de Yobe⁶³³. À cet épisode ont succédé vingt-deux autres attaques contre des bases militaires depuis la mi-juillet 2018, dont deux en décembre 2018⁶³⁴.

Rappelons que c'est dans une dynamique frontalière que BH prolifère, profitant ainsi de l'ensemble de problèmes préexistants dans la région. Et naturellement cela détermine les diverses répliques des autorités locales et fédérales qui doivent, dans l'absolu, trouver une porte de sortie de la crise qui ne cesse de faire de victime. C'est ainsi, un ensemble de facteurs vont

⁶³¹ E. Remi AIYEDE, *op-cit*, p. 105

⁶³² Ibidem

⁶³³ Agence France-Presse AFP, « Nigeria: Boko Haram prend une base militaire dans le nord-est », *TV5monde et Agence France-Presse AFP*, en ligne : <<https://information.tv5monde.com>>, publié le 15 juillet 2018 (consulté le 28 septembre 2018).

⁶³⁴ Jeune Afrique et AFP, « Nigeria : deux soldats tués dans une nouvelle attaque de Boko Haram », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié le 09 décembre 2018 (consulté le 18 décembre 2018).

structurer et/ou bouleverser la coordination de la lutte contre l'insurrection au niveau local et fédéral. Mais une chose est certaine : depuis de début de la guerre contre l'insurrection terroriste, une dynamique à géométrie variable va marquer cette coordination. Il apparaît que les enjeux politiques sont multiformes et les terrains de lutte s'étendent à divers niveaux⁶³⁵.

Fin 2014, alors que le gouvernement fédéral nigérian est accusé d'être mal investi dans sa lutte contre BH, au niveau local on observe une situation d'anarchie totale. Le problème, au tout début de l'insurrection, a consisté dans le fait que malgré les différentes attaques que BH mène contre la police et les civils, on a trouvé des autorités politiques et religieuses qui remettaient carrément en cause l'existence même de cette organisation, au motif qu'elle ne constituerait qu'une sorte de label sous lequel agiraient des bandes criminelles opportunistes, des politiciens revanchards et quelques fanatiques religieux. D'ailleurs, Kashim Shettima, ancien gouverneur de l'État de Bornou, déclarait publiquement sur la question que « *Boko Haram est devenu une franchise où n'importe qui peut se servir* »⁶³⁶.

Mais au niveau fédéral, le pays considère la crise de BH comme un problème interne et doit se régler de l'intérieur et ne laisse aucune possibilité d'intervention extérieure ; c'est d'ailleurs ce que défend Bertrand Monnet à L'Express : « *Jamais il ne permettra à une puissance extérieure de s'ingérer dans ses affaires intérieures* »⁶³⁷. Le pays, dans un premier temps, n'envisage pas l'ingérence, mais sur le terrain, l'armée n'est pas en mesure de s'en sortir seule⁶³⁸. Même s'il faut noter, que le pays a fini par solliciter l'aide, disons partielle, de ses partenaires extérieurs, notamment les pays occidentaux. L'on peut se rappeler de la déclaration, en 2015, du président nigérian Goodluck Jonathan quand il appelait à l'aide ses « amis américains » pour se mobiliser (« *Si le Nigeria a un problème, et bien j'attends des Etats-Unis qu'ils viennent nous aider* »⁶³⁹). Aide partielle écrivons-nous, parce qu'elle se limite à une aide matérielle et des experts, mais qu'il est hors de question que des armées étrangères donnent des

⁶³⁵ Danielle Minteu KADJE, « Acteurs et instruments dans la lutte contre Boko Haram Trajectoires Camerounaise et Nigériane », *Revue internationale Sens Public*, Octobre 2016, p. 6.

⁶³⁶ Pascal De GENDT, « Boko Haram, le reflet des problèmes nigériens », *Service International de Recherche, d'Éducation et d'Action Sociale asbl*, novembre 2012 Bruxelles, p. 5.

⁶³⁷ Pauline HOFMANN, « Réunion sur Boko Haram : pourquoi le Nigeria ne sera pas le Mali », *Europe1*, en ligne : <<http://www.europe1.fr>>, publié le 16 mai 2014 (consulté le 28 septembre 2018).

⁶³⁸ Charlotte OBERTI, « Boko Haram : pourquoi des troupes américaines au Cameroun plutôt qu'au Nigeria ? », *France24/Afrique*, en ligne : <<https://www.france24.com>>, publié le 15 octobre 2015 (consulté le 28 septembre 2018).

⁶³⁹ Léa BARON, « Boko Haram : vers une réponse militaire d'ampleur », *TV5monde*, en ligne : <<https://information.tv5monde.com>>, publié le 20 février 2015 (consulté le 15 juillet 2018).

assauts sur son sol⁶⁴⁰. Comment alors doit s'organiser le pays face à la gestion de cette crise, qui, de locale dévient régionale ?

Selon Seidik Abba, journaliste et spécialiste de la région, au lancement de l'opération contre BH, et même plus tard, l'armée nigériane adopte une stratégie assez répressive. Elle a ainsi, selon bien d'autres observateurs, attaqué des villages en représailles aux exactions des islamistes. Ils ont tué des civils. Dans un rapport publié en septembre 2014, Amnesty International dénonçait des tortures infligées par les policiers et les militaires nigériens sur des hommes, des femmes et des adolescents – parfois âgés de seulement 12 ans – au moyen de diverses méthodes telles que les coups, les blessures par balle et le viol⁶⁴¹.

Il est connu de l'opinion publique nationale que l'armée nigériane, dans sa lutte contre BH a une insupportable habitude de « tirer dans le tas »⁶⁴². « *Comment asseoir la sécurité lorsque l'on crée de l'insécurité ?* ». C'est ainsi qu'Amnesty International soulève la question qui résume sans doute assez bien la responsabilité que portent les autorités nigérianes dans le déferlement de violence siglé BH. Ce sont des avis partagés des observateurs qui sont de l'opinion selon laquelle « *les appareils politiques — du Parti démocratique du peuple (People's Democratic Party, PDP) au pouvoir, à l'opposition nordiste, le Parti de tous les peuples du Nigéria (All Nigeria People's Party, ANPP) — et les milieux militaro-sécuritaires qui conseillent le président Goodluck Jonathan ont contribué à radicaliser la secte née dans le nord-est du pays au début des années 2000.* », Personne ne peut nier que ce sont des affrontements avec la police qui ont conduit le groupement BH à se radicaliser fortement ⁶⁴³.

Nous n'allons pas revenir sur les causes des violences que nous avons déjà soulevées plus haut. Cependant ceci montre les premières décisions qui ont été prises pour contrer BH et qui ont déterminé le point de départ de la situation actuelle.

En termes de moyens financiers et humains mobilisés contre l'insécurité dans le pays, un état des lieux datant de février 2015 récapitulait que les moyens engagés par le Nigeria dans ses forces de sécurité étaient considérables en atteignant le 20 % de son budget, soit environ 4,5

⁶⁴⁰ Pauline Hofmann, *op-cit*.

⁶⁴¹ Ibidem

⁶⁴² Vincent HIRIBARREN, « La réponse militaire contre Boko Haram en carte », *Liberation/ Africa4*, en ligne : <<http://libeafrica4.blogs.liberation.fr/>>, publié le 11 juin 2017 (consulté le 19 décembre 2018).

⁶⁴³ Pascal De GENDT, *op-cit*, p. 6

milliards d'euros par an. En même temps pas moins de 20 000 hommes dans le nord-est pour la seule lutte contre le groupe islamiste BH⁶⁴⁴.

Fin 2017, le président Muhammadu Buhari avait annoncé qu'un milliard de dollars seraient attribués à la lutte contre le groupe djihadiste⁶⁴⁵. Sur le plan opérationnel, dès 2015, à son arrivée au pouvoir, le président avait renouvelé l'ensemble de l'encadrement des forces armées du pays dont la gestion de la crise avait été largement décriée par la population, et bien ailleurs d'ailleurs. La mesure phare reste celle du transfert du centre de commandement des opérations militaires d'Abuja, la capitale fédérale du pays, vers Maiduguri, dans l'État de Borno, au cœur de la guerre avec l'insurrection. Cela a permis de mieux coordonner les opérations militaires⁶⁴⁶.

L'on peut se rappeler de la déclaration du nouveau président Muhammadu Buhari : « *Ce que je puis certifier, en revanche, c'est que dès le 29 mai les membres de Boko Haram verront avec quelle détermination la nation tout entière et mon gouvernement s'emploieront à débarrasser le pays de leur entreprise de terreur, à rétablir la paix et une vie normale dans les régions où ils sévissent. Jusqu'à présent, le Nigeria n'a pas su apporter une réponse à la hauteur de cette menace : pendant que nos voisins bataillaient ferme pour bouter les terroristes hors de leurs frontières, notre armée n'était pas suffisamment aidée et équipée pour les repousser vers le Nord. L'impuissance du pouvoir a permis à ces terroristes de se déployer tranquillement sur notre territoire. Le combat victorieux contre Boko Haram commencera et finira au Nigeria. Cela ne signifie pas que nos alliés ne peuvent pas nous aider*⁶⁴⁷.

Mais l'armée nigérienne peine à mettre fin au conflit de BH, et est déployée aux quatre coins du pays dans de nombreuses opérations menées pour maintenir une paix fragile. De même les forces de sécurité sont souvent accusées d'inefficacité ou d'exactions, mais aussi d'être à la botte

⁶⁴⁴ Laurent LARCHER, « Face à Boko Haram, le gouvernement nigérian est peu investi », *La Croix*, en ligne : <<https://www.la-croix.com>>, publié le 10 février 2016 (consulté le 28 septembre 2018).

⁶⁴⁵ Radio France Internationale RFI, « Au Nigeria, le budget consacré à la lutte contre Boko Haram fait polémique », *Radio France Internationale RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr/afrique>>, publié le 20 décembre 2017 (consulté le 28 septembre 2018).

⁶⁴⁶ Bineta DIAGNE, « Nigeria: comment le gouvernement poursuit sa lutte contre Boko Haram », *Radio France Internationale*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 28 mars 2016 (consulté le 13 octobre 2018).

⁶⁴⁷ International New York Times et Jeune Afrique JA, « Muhammadu Buhari : « Comment je compte éradiquer Boko Haram » », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié le 20 avril 2015 (consulté le 19 décembre 2018).

de l'exécutif ou, au contraire, de lui échapper selon des agendas politiques locaux ou fédéraux⁶⁴⁸. Comment alors expliquer l'échec de cette lutte qui dure depuis des années ?

En réalité, selon le Centre d'études stratégiques de l'Afrique, cet échec militaire est dû tout simplement à l'incapacité de l'armée à assumer sa mission dans les faits. Sa mauvaise gestion des ressources et le faible moral des troupes ainsi que les violations des droits de l'homme à l'encontre des civils apparaissent comme autant de problèmes. Et il semble avéré que la haute hiérarchie n'assure pas un commandement et un contrôle solides des troupes sur le terrain⁶⁴⁹. Donc de fait, il existe une déconnexion entre les officiels et les hommes sur le terrain. En même temps, les hauts responsables de l'armée n'ont pas été capables d'expliquer à leur hommes les conséquences des violations des droits de l'homme dans leur lutte contre BH et notamment le fait que cela ébranle leurs efforts aux yeux de la populations locales⁶⁵⁰.

Un autre problème grave est celui d'achat de matériel remis à neuf auprès de pays tiers ou bien cannibalisant des systèmes existants pour obtenir des pièces détachées. L'ancien ambassadeur des États-Unis John Campbell rappelle qu'il arrive que « *des munitions et des armes soient budgétées et payées, mais [que] celles-ci ne parviennent pas toujours à la ligne de front, soit parce qu'elles sont détournées sur le marché noir soit parce que l'argent est allé remplir les poches d'un acheteur* »⁶⁵¹. Par conséquent, dénués de formation, de conditions de vie, de matériel ou de solde adéquats, les hommes de troupes sont découragés. Ainsi, les forces armées ont dû faire face à des soldats mutins. L'armée nigériane, l'une des plus importantes de l'Afrique, est devenue une coquille vide⁶⁵².

Il faut aussi noter que les autorités ont opté pour l'utilisation des forces conjointes civiles, des milices d'autodéfense composées de jeunes gens "sous-formés et sous-armés" – ceux que Shekau considère comme des suppôts de l'État fédéral et qu'on surnomme ironiquement « *Kato da gora* » en haoussa (littéralement « les gaillards avec des gourdins »). Ces combattants remplacent progressivement l'armée et la police, et pas seulement dans les opérations de lutte contre BH dans certaines zones et pendant des années⁶⁵³. Connus sous l'appellation de *Civilian*

⁶⁴⁸ VOA Afrique et AFP, « Le président Buhari sous pression suite aux violences au Nigeria », *VOA Afrique*, en ligne : <<https://www.voaafrique.com>>, publié le 8 juillet 2018 (consulté le 29 septembre 2018).

⁶⁴⁹ Dan HAMPTON et Thomas DEMPSEY, « Les défis de sécurité fondamentaux que le Nigéria doit relever. Sixième défi : Le professionnalisme des forces armées », *Centre d'études stratégiques de l'Afrique*, en ligne : <<https://africacenter.org>>, publié le 14 mai 2015 (consulté le 23 octobre 2018).

⁶⁵⁰ Ibidem

⁶⁵¹ Ibidem

⁶⁵² Ibidem

⁶⁵³ Élodie APARD, « Boko Haram, le jihad en vidéo », *Politique africaine*, Boko Haram, le jihad en vidéo, n° 138, février 2015, p. 157

JTF, c'est en 2014 que l'organisation voit le jour. Elle est composée des jeunes locaux volontaires qui optent pour se battre contre BH avec le soutien de l'armée nigériane et l'aide du gouvernement de l'État de Borno⁶⁵⁴. Par ailleurs, selon certaines informations, qui n'ont jamais été confirmées par l'État dont les représentants ont refusé de faire le moindre commentaire, le Nigeria semble avoir fait recours, en 2015, à des nombreux mercenaires étrangers (Sud-africains et de l'ex-Union soviétique notamment)⁶⁵⁵. Ainsi entre 200 et 400 mercenaires étrangers ont été recrutés par le Nigeria dans son offensive contre BH, selon des diplomates basés à Abuja.

Des observations de divers bords laissent entendre qu'en réalité le Nigeria se fait rattraper par sa réalité identitaire, car, en fait, dans pratiquement tous les domaines, celle de question de paix et de sécurité particulièrement, en plus de l'influence politique, les questions identitaires et communautaires ne sont jamais loin dans les prises de décisions aussi bien au niveau local que fédéral. Sur un autre plan, contrairement au Niger, le Nigeria, dans sa stratégie de gestion et règlement de cette guerre contre BH, a inclus l'option de négocier aussi bien pour la libération des otages que pour la pacification de la région nord-est du pays, allant jusqu'à négocier ses cessez-le-feu. D'ailleurs depuis 2015, le gouvernement nigérian ne cache pas son choix d'entamer des discussions avec BH tel que le déclare le ministre nigérian de l'Information : « *Ce que peu de gens savent, c'est que nous discutons depuis un certain temps avec les insurgés en vue d'une cessation des hostilités plus large* »⁶⁵⁶. Depuis 2014 Idowu Akinlotan, journaliste chez *The Nation* (Nigeria), souligne que « *En fait, le gouvernement n'a jamais été opposé à négocier avec Boko Haram par principe ou par conviction, puisqu'il n'en a pas, mais parce qu'il avait peur d'un échec* »⁶⁵⁷.

Partant de la thèse de Guy-Olivier Faure, on voit que le Nigeria a su asseoir une stratégie de négociation. D'abord, pour la libération des otages : depuis le début de la crise une série des négociations, aussi bien formelles qu'informelles entre les autorités et l'insurrection, ont fait le tour des médias, aussi bien nationaux qu'internationaux. Ensuite, pour une possible pacification de la région en guerre. Sur cette dernière, les négociations pilotées par le respecté chef religieux

⁶⁵⁴ Awwal Ahmad JANYAU, « Boko Haram ta kashe 'Yan kato da gora 680 a shekaru uku », *RFI Hausa*, en ligne : <<http://ha.rfi.fr/afrika/>>, traduit de hausa, publié le 10 octobre 2017 (consulté le 29 septembre 2018).

⁶⁵⁵ Le Monde, « Le Nigeria fait appel à des mercenaires contre Boko Haram », *Le Monde*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr/>>, publié le 12 mars 2015 (consulté le 29 septembre 2018).

⁶⁵⁶ Le Figaro et REUTERS, « Le Nigeria discute d'un cessez-le-feu avec Boko Haram », *Le Figaro*, en ligne : <<http://www.lefigaro.fr/>>, publié le 25 mars 2018 (consulté le 19 décembre 2018).

⁶⁵⁷ Idowu AKINLOTAN, « Nigeria. Boko Haram, les non-dits d'une négociation », *Courrier international*, en ligne : <<https://www.courrierinternational.com/>>, publié le 27 octobre 2014 (consulté le 29 septembre 2018).

Sheik Dahiru Usmane Bauchi ont fait parler d'elles, bien avant la dégradation de la situation sécuritaire dans la région. C'était en 2012 que le dignitaire et érudit musulman (leader de la tidjaniyya au Nigeria) annonce à la radio France Internationale RFI « *Boko Haram a accepté de négocier avec les autorités par mon intermédiaire* »⁶⁵⁸.

Aussi, en 2014, dans une édition spéciale à la radiotélévision privée Ténééré (RTT) à Niamey au Niger, il réaffirme cela en ces termes que nous avons traduit de la langue hausa : « *...Pendant le mois de ramadan dernier, ceux que l'on appelle Boko Haram ont pris contact avec moi par téléphone, pour me dire que si c'est moi qui suis désigné comme intermédiaire dans le cadre des négociations avec les autorités, ils sont d'accord, mais uniquement si c'est moi, car ils savent que je ne les trahirai pas et les autorités ne me trahiront pas non plus. J'avais répondu favorablement, mais à condition qu'ils amènent une version écrite de cette entente entre moi et eux. Ainsi, je leur ai demandé d'attendre que je prenne contact avec les autorités locales et fédérales ; pour ce dernier mon interlocuteur étant le vice-président de la République fédérale, qui était en déplacement sur la Mecque. On a ainsi suspendu les pourparlers jusqu'à son retour. Pendant plusieurs mois aucune nouvelle avant que le sujet ne revienne. Là j'ai contacté Monsieur Aminou Saly, un spécialiste de l'histoire ancienne et contemporaine du Nigeria pour m'aider dans cette tâche, car je veux sincèrement que l'on trouve une solution à cette crise et ramener la paix, mais que je n'ai assez des compétences pour y arriver seul. Après plusieurs consultations, par son canal, j'ai demandé à ce que les autorités formulent la demande de négociation et réconciliation, c'est à nous de demander cela. Ils ont formulé la demande en version papier que j'ai d'ailleurs remise à mon intermédiaire avec les membres de Boko Haram qui habite la ville de Damaturu. Ainsi un comité a été mis en place où siège un représentant de l'insurrection et le gouverneur de Bauchi comme représentant de l'État fédéral comme l'avait souhaité le président de la République. Plusieurs rencontres ont eu lieu et j'ai demandé par la suite à l'insurrection d'arrêter les attaques meurtrières (un cessez-le-feu de 40 jours à 3 mois) et que leur leader annonce dans une vidéo qu'un processus de négociation est en cours à Bauchi. L'État pour sa part accepte cela et s'engage aussi, s'il y a cessez-le-feu, à arrêter les ripostes policières et à leur accorder une libre circulation jusqu'à la fin des négociations. Après une attente, sans aucune publication ou réaction de l'insurrection, j'ai pris à nouveau contact avec eux pour comprendre leur silence et que nous attendons leur retour. Nous soupçonnons qu'ils pensent qu'au niveau de l'État, il y a des partisans des négociations, mais aussi ceux qui*

⁶⁵⁸ Radio France Internationale RFI, « Nigeria : les éléments de Boko Haram favorables au dialogue sont-ils réellement représentatifs? », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 19 juin 2012 (consulté le 29 septembre 2018).

ne le veulent pas, car la crise dans le nord les intéresse, car ça reste une destruction des musulmans et de l'économie du nord c'est pourquoi ils sont réticents sur cette affaire de négociation. Je leur ai dit qu'ils doivent faire comme convenu, arrêter les attaques et faire l'annonce. Ainsi ils m'ont dit que, dans ce cas, la version papier (lettre) que l'État a donnée doit aussi être publiée dans les journaux et tout le monde va lire ; ce qui fut fait. Mais toujours silence de leur part, ainsi l'État aussi ne désintéresse progressivement et nous aussi avec le temps on a dû rester dans le silence, car les deux parties qui nous ont sollicité ont reculé. Dernièrement j'ai vu le président de la République dire à la télévision qu'il ne peut négocier avec des gens qu'il ne voit pas et qu'il ne connaît pas, ceci signifie tout simplement qu'il n'y a plus de place pour les négociations »⁶⁵⁹.

Cependant, jusqu'en 2014, avec la montée en puissance des actes de violence de l'insurrection, malgré les négociations à l'époque, les violences n'ont fait que s'amplifier. Difficile à comprendre autrefois, mais selon Ayo Olukotun, professeur de sciences politiques à Ibadan (Nigeria), cela ne constitue pas une surprise parce que « *la négociation et l'escalade de la violence ne sont pas incompatibles. S'il y a effectivement négociation, il se peut que Boko Haram renforce ses activités pour être en position de force. On ne négocie pas à genoux* »⁶⁶⁰.

Michel Luntumbué, du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, basé en Belgique, ajoute pour sa part, que la continuité et la montée de ces violences ne sont peut-être pas le fait de ceux qui, au sein de BH, auraient accepté le dialogue avec les autorités, car BH n'est pas monolithique⁶⁶¹. Ce qu'il faut retenir ici est que les négociations n'ont rien apporté comme solution, car les deux parties ont une position stricte et ne fournissent pas assez d'efforts pour arriver à un compromis. Parce que du côté de l'État cela nécessiterait des sacrifices politiques importants qu'il ne pourra jamais envisager (raison d'État) ; dès lors, ni le Nigeria ni la communauté internationale n'accorderont un pardon à un groupe terroriste qui a fait autant des victimes, ceci même si l'État arrive à procéder à une consultation de tous les acteurs concernés par la crise, chose qu'il n'a pas réussi à faire. De son côté, BH devrait poursuivre l'utopie de penser qu'ils seront capables de revenir à la normale et de vivre avec le reste de la société en abandonnant son rêve d'un État islamique. De ce fait, estiment les acteurs, il n'y a

⁶⁵⁹ Sheihk Dahiru Bauchi, extrait de sa visite annuel au Niger, édition spéciale de la radiotélévision Ténééré. Enregistrement vidéo 1/3 in: YouTube. Page Fathu Gado. Format vidéo, 1:00. Disponible sur : <https://www.youtube.com>. Consultée le 03/09/2018, traduit de haussa.

⁶⁶⁰ Radio France Internationale RFI, « Nigeria : les éléments de Boko Haram favorables au dialogue sont-ils réellement représentatifs? *Op-cit.*

⁶⁶¹ Ibidem

pas mille manières de dénouer cette situation si ce n'est de poursuivre cette guerre jusqu'à la victoire, quel que soit le prix à payer ; cette option est valable pour les deux parties.

Revenons sur les moyens mobilisés par l'État fédéral dans cette guerre, en l'occurrence au plan judiciaire. Il faut noter que, depuis le début de l'engagement des autorités nigérianes dans la traque aux présumés membres de la secte islamiste BH, comme son voisin le Niger, le Nigeria a aussi établi un programme de déradicalisation, connu sous le nom *d'opération couloir sécurisé* qui a pour but, de persuader plus de djihadistes de déposer les armes ; mais c'est aussi un moyen pour l'armée de montrer à l'opinion publique, que les droits humains seront respectés à l'avenir, comme l'avait promis le président Muhammadu Buhari à son élection⁶⁶².

Parce qu'avant cette décision, notons que les djihadistes qui se rendaient ou qui se sont fait arrêter par les autorités, en attendant leur procès, étaient incarcérés dans des conditions périlleuses qui n'ont pas manqué de susciter des critiques. D'ailleurs, un rapport d'Amnesty international intitulé *"Des étoiles sur les épaules, du sang sur les mains"*, rendu public en juin 2015, dénonce le fait que « Depuis mars 2011 plus de 7000 jeunes hommes et garçons sont morts dans des camps de détention militaires, plus de 1 200 ont été exécutés de façon arbitraire depuis février 2012 »⁶⁶³.

Mais suite au lancement de l'opération « couloir sécurisé », des audiences ont eu lieu même si elles n'avaient pas été ouvertes au public, ni aux médias ou à des observateurs, notamment celles d'octobre 2017 où se sont passées les premières auditions de mille six cent soixante-neuf suspects arrêtés et dont l'autorité judiciaire avait annoncé la libération de quatre cent soixante-huit. Un total de quarante-cinq avait été condamnés à des peines allant de deux à quinze ans de prison et vingt-huit cas avaient été renvoyés dans d'autres juridictions. Un groupe de quatre-vingt-deux d'entre eux avaient plaidé coupable en échange d'un assouplissement de peine⁶⁶⁴. Les procès se sont poursuivis, ainsi, dans le centre du pays devant le tribunal militaire de la base de Kainji alors qu'une partie des suspects a été relâchée rapidement. Cinquante d'entre eux ont été condamnés et plus de six cents prévenus doivent encore comparaître. A titre d'exemple, le

⁶⁶² British Broadcasting Corporation BBC, « Nigéria : la main tendue de l'armée », *BBC: News/Afrique*, en ligne : <<https://www.bbc.com>>, publié le 07 avril 2016 (consulté le 20 décembre 2018).

⁶⁶³ Nathalie AMAR, « Nigeria: Amnesty international dénonce les agissements de l'armée », *RFI/ Les voix du monde*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 03 juin 2015 (consulté le 19 décembre 2018).

⁶⁶⁴ Le Figaro et AFP, « Nigéria: reprise des procès de masse de membres suspectés de Boko Haram », *Lefigaro*, en ligne : <www.lefigaro.fr>, publié le 12 février 2018 (consulté le 29 octobre 2018).

mercredi 14 février 2018, un "commandant" de BH, nommé Abba Umar, jeune homme de 22 ans, a été condamné à 60 ans de réclusion⁶⁶⁵.

À partir de 2015, l'amélioration mitigée de la situation sécuritaire dans le pays fait en sorte que l'espoir populaire pour une sortie de crise renaît ; certainement avec l'arrivée au pouvoir, du général Muhamdu Buhari ; cela avait pendant un moment renforcé la volonté de la population de négocier ou combattre l'insurrection. Le nouveau gouvernement a certes priorisé cette lutte contre BH, en mettant un accent particulier sur la remobilisation de l'armée nigériane et l'engagement d'une coopération effective avec les collaborateurs (les pays de la région, les pays occidentaux ...etc.). Mais surtout, dans le cadre des coopérations bilatérales avec les voisins immédiats comme le Niger, avec des accords donnant un droit de poursuite aux forces armées dans le pays, même si en pratique, cela semble obscur – nous y reviendrons.

Les limites de la stratégie antiterroriste du Nigeria dans cette "*guerre asymétrique*"⁶⁶⁶ apparaissent clairement. Aussi, personne ne peut nier que beaucoup reste à faire même si le BH violent et redoutable connu entre 2013 et 2016 n'existe plus. Les épisodes où il assignait des villes, villages et même bases militaires font partie de l'histoire ancienne, tout comme le temps où l'on voyait des vidéos, publiées fréquemment, de ses combattants circuler à bord d'engins blindés, récupérés de l'armée nigériane, avec des armes lourdes de guerres. Ainsi l'expansion territoriale de l'insurrection n'a pas survécu face aux assauts des forces de défense et de sécurité nigériane ; le temps fort de ces efforts pourrait être l'année 2016, où l'armée avait annoncé à plusieurs reprises avoir écrasé l'insurrection dans son bastion dans la forêt de Sambissa (14 camps écrasés et des milliers des civils libérés), tel que le défendait en 2016 le porte-parole de l'armée Sani Usman⁶⁶⁷.

Par conséquent, on remarque que des efforts appréciables, aussi bien militaires, politiques et sociaux, ont été fournis pour alléger les souffrances des populations locales qui vivaient dans l'incertitude et la peur au quotidien. Il faut également noter que le changement continu de stratégie d'agression de BH engendre souvent la réorganisation du commandement militaire et l'élaboration d'une nouvelle méthode de riposte, avec ses avantages et inconvénients pour les

⁶⁶⁵ Radio France Internationale RFI, « Procès Boko Haram au Nigeria: un membre du groupe condamné à 60 ans de prison », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 16 février 2018 (consulté le 29 octobre 2018).

⁶⁶⁶ Une guerre asymétrique est un conflit qui oppose des combattants dont les forces sont incomparables ; où le déséquilibre militaire, sociologique et politique entre les camps est total : une armée régulière forte contre un mouvement de guérilla a priori faible ; une nation contre un mouvement terroriste, etc. Voir Philippe Moreau Defarges (IFRI, IEP Paris), quand souligne que : "*Dans un conflit asymétrique, tous les moyens sont bons pour emporter la victoire, les règles volent en éclats*".

⁶⁶⁷ Africa 24, « Nigéria, Reprise de la forêt de Sambisa des mains de Boko Haram », *Africa 24 TV*, en ligne : <<https://www.africa24tv.com>>, publié le 27 décembre 2016 (consulté le 20 décembre 2018).

populations. C'est intéressant dans la mesure où il ramène sur la table de la discussion, autour du cas précis du Nigeria, sur les guerres traditionnelles dites symétriques face aux guerres non conventionnelles dites asymétriques.

Par ailleurs, force est de constater que le pays a opté particulièrement pour l'option militaire et a du mal à mettre en place une mobilisation solide pour organiser des stratégies penchées plutôt sur les aspects sociaux et économique dans le nord du pays. Surtout quand on sait que le pays lutte certes contre BH, mais doit également accorder un intérêt particulier aux autres facteurs d'insécurité auxquelles il doit répondre, notamment : les enlèvements contre rançons, les massacres entre éleveurs et agricultures, le crime organisé, les menaces indépendantistes au Biafra ou la piraterie.⁶⁶⁸

Sur la question de sécurisation de sa frontière commune avec le Niger, il est à noter que ce n'est pas une priorité en soi pour le Nigeria. Débordé de l'intérieur, il a du mal à garder un œil sur la surveillance des personnes dans leur aller et venir de part et d'autre de la frontière, ceci pouvant s'expliquer du fait que le pays œuvre pour démanteler les bases du groupe terroriste à l'intérieur de son territoire et qui constituent les zones des théâtres de guerre.

De toute façon, l'expérience du pays a montré que les répliques répressives sont insuffisantes⁶⁶⁹. Donc entre incriminer et sanctionner les combattants et/ou partisans du terrorisme et renforcer les préventions contre le terrorisme, il apparaît indispensable, pour la réussite de la stratégie, que l'État s'attaque aux problèmes de fond qui ont conditionné la naissance de la secte islamiste, comme nous l'avons souligné dans notre première partie, à savoir la question de la justice sociale, la gouvernance entre le nord et le sud du pays, la corruption généralisée et la pauvreté. Tout en impliquant la société civile dans toute sa diversité dans le but d'arriver à une recomposition du tissu social extrêmement fragilisé par la crise. Mais tout ceci n'est possible qu'avec un renouveau de la confiance populaire face aux autorités qui sont dans une posture d'incapacité et de faillite aux yeux de la population.

⁶⁶⁸ Jeune Afrique et AFP, « Nigeria : controverse autour de l'argent du pétrole alloué à la lutte contre Boko Haram », <https://www.jeuneafrique.com>, en ligne : <Jeune Afrique>, publié le 20 décembre 2017 (consulté le 29 septembre 2018).

⁶⁶⁹ Robert CROWLEY et Henry WILKINSON, « Boko Haram: une nouvelle menace en Afrique de l'Ouest », in *Conflits liés aux ressources et terrorismes: Deux facettes de l'insécurité*, sous la dir. de M. TRÉMOLIÈRES, OCDE and Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, 2013, p. 110

b- La confiance populaire à l'État : entre méfiance et confiance

Dans ce contexte précis, nous supposons que le caractère fédéral du Nigeria lui rend les choses plus difficiles qu'il ne lui rend service. En effet, le système rend plus complexe la gestion des ressources des finances publiques et brouille la transparence dans les affaires de l'Etat, aussi bien à l'échelle locale que fédérale. Cette situation creuse davantage le déséquilibre social dans la redistribution des ressources et renforce la perception populaire négative dans certaines régions, qui est de plus en plus exigeante, mais surtout frustrée à l'égard de l'État.

Pour rappel, en 2010, 50 % de sa population vivaient dans des centres urbains. Alors qu'en 2011, le taux de chômage global du pays s'établissait à 23,9 % même s'il varie d'une région à l'autre, de 33 % dans le Nord-Est à quelque 8 % dans l'État de Lagos au Sud selon le document de stratégie pays 2013-2017 du Groupe de la banque africaine de développement BAD⁶⁷⁰. Ainsi la gouvernance économique et les capacités institutionnelles restent faibles non seulement au niveau fédéral, mais surtout au niveau des États fédérés.

On ne peut pas parler de sécurité sans évoquer la confiance entre les citoyens et les acteurs de la sécurité, la police notamment qui est souvent l'interface principale de sécurité avec le public. Nous entamons cette question par un chiffre de l'année 2012 qui parle de 62% des Nigériens interrogés par Transparency International percevant la police comme corrompue. Une situation que Mohammed Aboubakar, inspecteur général de la police avait reconnu l'ampleur en remarquant que : « *la Force de police nigériane a chuté à son plus bas niveau et est en effet devenue un sujet de dérision dans la communauté judiciaire et au sein de la population* »⁶⁷¹. Il remarquait également que :

« Les fonctions de la police se sont commercialisées... Nos hommes sont employés au profit des personnes riches et d'entreprises privées si bien que nous manquons de personnel pour assurer la sécurité du citoyen ordinaire. Nos services d'enquête ne peuvent pas gérer équitablement les plaintes, à moins que les personnes impliquées n'aient de l'argent pour contribuer. À différents stades d'une enquête, les plaignants deviennent soudainement des suspects, suite à des pétitions fallacieuses déposées avec la complicité des agents de police. Nos postes de police, les bureaux d'État [Divisions des enquêtes criminelles] et des opérations sont devenus des centres d'affaires et des points de collecte de fonds pour des services des

⁶⁷⁰ Groupe De la banque africaine de développement BAD, *Document de stratégie pays 2013-2017*, Département ORWA, BAD / république fédérale du Nigeria, janvier 2013, p. 5.

⁶⁷¹ Oluwakemi OKENYODO, *Gouvernance, responsabilité et sécurité au Nigeria*, Une publication du centre d'études stratégiques de l'Afrique, Bulletin de la sécurité africaine, n° 31, juin 2016, p. 1-2.

brigades et des équipes mises en place au profit des officiers supérieurs. Nos équipes spéciales antiviol sont devenues des tueurs à gages dans des transactions pour les spéculateurs fonciers et les agents de recouvrement. Des stations de péage, en réalité des barrages de la route, se multiplient où des policiers prennent honteusement l'argent des automobilistes sous les yeux du public »⁶⁷². Cette situation justifie l'inefficacité des services de sécurité dans leur mission.

Encore, ceci dans un contexte social où il existe un haut degré de privation sociale comme le montre quelques données économiques simples. Le RNB par habitant (revenu national brut) était de 1180 dollars US en 2010, mais la distribution du revenu est considérablement disproportionnée, avec un coefficient de 43,70 en 2011. Environ 63 % de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté (de moins d'un dollar par jour) ; 42 % n'a pas accès à l'eau potable et 69 % ne dispose pas d'installations sanitaires de base. Les indicateurs sociaux du Nigeria se situent en dessous de la moyenne de l'Afrique. En 2011, l'espérance de vie était de 51,9 ans et le taux d'alphabétisation des adultes de 61,3 % au Nigeria, contre une espérance de vie de 57,7 ans et un taux d'alphabétisation des adultes de 67 % en Afrique. Toutefois, les revenus et les conditions sociales varient énormément d'une région à l'autre : le Nord affiche des niveaux de pauvreté et de privation sociale plus accentués qu'au Sud. La pauvreté est plus accentuée dans le Nord-Ouest (près de 86 %) et le Nord-Est (78 %). Les populations de ces deux régions ont quatre fois plus de chance de ne pas être scolarisées que celles du Sud. La prévalence de la malnutrition est également plus élevée dans ces régions du Nord et plus faible dans les régions du Sud-Est et du Sud en général. L'accès à l'eau potable varie de 30 % dans le Nord-Est à près de 74 % dans le Sud-Ouest, et l'accès à l'assainissement de base de 45 % dans le Nord-Est à 70 % dans le Sud-Est. Les pouvoirs publics ne ménagent aucun effort pour relever ces défis en consacrant des dotations budgétaires à des programmes sociaux. Le taux de chômage reste élevé, surtout parmi les jeunes. Le taux de chômage global au Nigeria s'établissait à 23,9 % en 2011. Toutefois, ce taux aussi varie d'une région à l'autre ; de 33 % dans le Nord-Est à quelque 8 % dans l'État de Lagos. Bien que la cohorte des 15 à 35 ans ne constitue que le tiers de la population active au Nigeria, elle représente environ deux tiers des chômeurs. Lorsque les jeunes ne trouvent pas d'emploi, ils risquent de devenir mécontents et d'opter pour la criminalité et la violence comme moyens de survie, voire d'être recrutés par des groupes extrémistes pour perpétrer des actes terroristes⁶⁷³. Le problème de la corruption au Nigeria est très préoccupant. En 2011, le pays occupait le 143^e rang sur 183 dans l'indice de perception de

⁶⁷² Ibidem

⁶⁷³ Groupe De la banque africaine de développement BAD, *Document de stratégie pays 2013-2017*, Département ORWA, BAD / république fédérale du Nigeria, janvier 2013, p. 5.

la corruption. En 2010, il était 134^e sur 178 pays. La perception de la corruption comme un problème répandu dans le pays semble avoir brisé le lien de confiance entre le peuple et le gouvernement fédéral, comme en témoignent les récentes protestations massives contre l'élimination des subventions pétrolières en janvier 2012, sans l'amélioration de l'obligation de rendre compte dans ce secteur⁶⁷⁴.

Dans ce pays où, selon le Bureau national de la Statistique, 60% de la population vit avec moins d'un dollar par jour d'autant plus que le pays ne manque pas de ressources en étant le premier producteur de pétrole brut africain et le troisième à l'échelle mondiale. Il dispose aussi de réserves de gaz qui le placent au cinquième rang des distributeurs mondiaux. D'importants gisements de fer, de zinc, d'or, d'étain et autres minéraux sont sous-exploités.⁶⁷⁵ Comment justifier ou expliquer cela auprès d'une population ? C'est bien évidemment la redistribution de cette potentielle richesse qui pose problème et qui pourrait être la source et le malheur de ce géant fédéral.

D'ailleurs, début 2017, des centaines des manifestations ont agité le pays pour protester contre la politique économique du nouveau gouvernement en place et réclamer des solutions urgentes à la récession qui frappe le pays. Avec des pancartes exprimant les ras-le-bol de la population telles que « *Les chômeurs ont faim et sont en colère* » ou encore « *Je ne me tairais plus* », « *Assez, c'est assez* »⁶⁷⁶.

Dans la même logique, la problématique de la cohésion sociale se pose et constitue un défi majeur. Parce que les jeux et forces sociales et politiques influent suffisamment sur la situation économique du pays et pèsent lourd sur la capacité du pays à assurer un développement durable inclusif dans toutes les régions de son territoire connues pour son caractère multiethnique ; ainsi, les intérêts des minorités ou les peurs fondées sur la diversité constituent une source de mécontentement. Les insurrections en cours un peu partout dans le pays ; les plaintes liées à la dégradation de l'environnement par l'exploitation pétrolière et le sentiment d'injustice qu'éprouvent les populations du *delta du Niger* au sujet de l'allocation des ressources, constituent une illustration⁶⁷⁷. Mais la lutte contre l'insécurité lié à BH, qui est le symbole de

⁶⁷⁴ Ibidem

⁶⁷⁵ Pascal De GENDT, « L'Union Africaine face aux défis du continent », *Service International de Recherche, d'Éducation et d'Action Sociale; Siréas asbl*, 2016, p. 9-10.

⁶⁷⁶ Le Monde avec AFP, « Nigeria : des centaines de manifestants contre la politique du gouvernement », *Le Monde/Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 06 février 2017 (consulté le 29 septembre 2018).

⁶⁷⁷ Pascal De GENDT, « L'Union Africaine face aux défis du continent », *Service International de Recherche, d'Éducation et d'Action Sociale;op-cit*, p. 21

l'insécurité transfrontalière entre le Nigeria et le Niger, nécessite inéluctablement, une mobilisation bilatérale entre les deux voisins.

Section 2 : Les actions bilatérales pour la lutte contre l'insécurité entre le Niger le Nigeria

Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, le conseil de sécurité de l'ONU avait adopté à l'unanimité la résolution 1371 qui, entre autres dispositions, oblige tous les États à « collaborer d'urgence pour prévenir et réprimer les actes terrorisme, notamment par une coopération accrue de l'application intégrale des conventions internationales relatives au terrorisme »⁶⁷⁸. Mais la coopération (formelle ou informelle) entre les deux pays en vue de lutter contre l'insécurité traditionnelles est plus ancienne. C'est en matière de lutte contre le terrorisme qu'elle est récente. S'il est difficile d'évoquer son caractère curatif, encore moins préventif, il est sûr que des protocoles et accords ont été signé et exécutés entre les deux pays dans le cadre de leurs coopérations bilatérales qui vont dans le sens de lutte contre l'insécurité transfrontalière. En revanche, pour précision, par coopération, nous parlons ici d'une coopération réelle entre les deux pays renvoyant selon Mokhtar Lakehel à « une action conjointe de pays en vue de trouver une ou plusieurs solutions à un problème international... »⁶⁷⁹.

Ainsi, ces pays s'organisent à l'instar du reste du monde qui se mobilise dans la lutte commune contre le terrorisme, tel que l'évoque Mario Bettati quand il soulève la question des dispositifs antiterroristes des États, en soulignant que « les États organisent leur stratégie sur plusieurs plans. Ils s'efforcent d'abord de couper les terroristes de leurs ressources financières. Ils dressent ensuite un catalogue d'actes et des outils propres aux auteurs des attentats pour identifier les ripostes spécifiques à chacun. Ils visent à identifier les soutiens que peuvent recevoir les mouvements terroristes. Enfin ils organisent des politiques préventives et répressives universelles »⁶⁸⁰.

Donc à travers ce passage, nous nous rappelons que le Niger et le Nigeria, même si différemment effectué dans les faits, se sont alignés à la mobilisation internationale contre le terrorisme, à travers différentes actions menées, dans leur lutte commune contre le phénomène

⁶⁷⁸ Kevin Constant KATOUYA, *Réflexions sur les instruments de droit pénal international et européen de lutte contre le terrorisme*, Publibook, 2013, p. 315.

⁶⁷⁹ Mokhtar LAKEHAL, in *Le grand livre de la politique, de la géopolitique et des relations internationales: 4000 termes pour comprendre le discours politique: 4000 termes pour comprendre le discours politique*, sous la dir. de M. LAKEHAL, Paris L'Harmattan, 2018, p. 225

⁶⁸⁰ Mario BETTATI, *Le terrorismes, les voies de la coopération internationale*, op-cit, p. 117

BH. C'est ainsi, en gardant à l'esprit les dispositifs internes que nous avons soulevés précédemment, que nous allons analyser leurs dispositifs bilatéraux de lutte contre l'insécurité et le terrorisme sur leur zone frontalière commune. C'est l'objet de cette section où l'on va s'intéresser aux mesures militaires communes (A), mais aussi civiles et diverses (B), prises par les deux pays dans cette lutte commune. Nous pouvons envisager que le combat soit commun, car le défi est commun. Mais il faut aussi se demander, face aux obstacles, si les deux États parviennent à collaborer autour d'une stratégie afin de s'adapter aux diverses stratégies des terroristes et autres acteurs d'insécurité qui usent effectivement de leur frontière commune.

A- Le cercle vicieux d'une lutte commune : d'une coopération militaire à celle judiciaire dans un espace complexe

Un préalable à admettre avant d'évoquer la question de l'action militaire est le fait que l'expérience, presque partout ailleurs dans le monde, a démontré les limites d'un engagement militaire dans une lutte contre le terrorisme. Selon Catherine Calothy, un engagement militaire par définition, ne traite pas les racines du terrorisme et ne peut donc viser l'éradication complète du phénomène. En revanche, il contribue à limiter les actions des groupes terroristes contre des États⁶⁸¹.

C'est dans un contexte de guerre et d'urgence que les gouvernements du Niger et du Nigeria parviennent à conclure des accords de coopération militaire destiné à sécuriser la frontière commune et lutter contre les attaques terroristes à travers le partage d'informations et la conduite d'opérations militaires conjointes puisque tous les deux s'inquiètent de l'insécurité montante dans la sous-région. C'est en 2012 pour renforcer la sécurité transfrontalière que les deux chefs d'État du Niger et du Nigeria ont annoncé le démarrage des patrouilles mixtes de Gaya (ouest du Niger) à Diffa (extrême Est du Niger) ce qui correspond à la ligne Say-Baroua qui constitue leur frontière commune que l'on a évoqué plus haut le long des 1 500 kilomètres qui la constituent. En effet, c'est une continuité des accords militaires bilatéraux que nous avons évoqué dans notre premier chapitre parce que la situation qu'impose BH nécessite une coopération bilatérale au moins accrue autant militaire que judiciaire.

Cependant chacun a son lot de difficultés d'application dans les faits. Ainsi, entre les accords et leur faisabilité, nous allons parcourir les coulisses d'une coopération inter-étatique « fraternelle » d'abord militaire (a) et ensuite judiciaire (b).

⁶⁸¹ Catherine CALOTHY, « Face au terrorisme, progrès et limites d'une coopération internationale tous azimuts », *op-cit*, p. 131

a- Les accords militaires, un impératif dans la lutte contre le terrorisme

Dans son article publié dans la colonne *Focus Stratégique*, de l'*IFRI*, Aline Lebœuf apporte une analyse des armées africaines et défend le point de vue selon lequel « *face aux menaces auxquelles l'Afrique subsaharienne est confrontée – du terrorisme à la criminalité organisée, en passant par les insurrections ou la piraterie, etc. –, les armées africaines ne peuvent plus se contenter d'être des outils de prestige, pour défiler les jours de fête nationale, ni se permettre de déstabiliser les pouvoirs politiques démocratiquement élus par des coups d'État. Elles doivent être capables de remplir des missions précises et sont de plus en plus fréquemment confrontées au test de la guerre à travers le durcissement d'opérations de paix comme au Mali, au Soudan du Sud, en Somalie ou en Centrafrique. À défaut de se renforcer, elles risquent de s'effondrer, comme l'armée malienne face aux djihadistes en 2012* »⁶⁸³.

Spécialiste des questions de sécurités en Afrique notamment, l'auteur fortifie notre thèse qui va dans le sens du caractère vital de la coopération militaire, entre autres, pour la lutte réussie contre l'insécurité transfrontalière, et contre le terrorisme d'une manière précise.

Justement au plan militaire, il faut d'abord noter que les questions de défense, toujours complexe à investiguer du fait des difficultés pour avoir des informations en détail concernant les accords opérationnels et actions militaires souvent classés directement « secret défense ». Notons que ce dernier, sans définition limitative, comme le défend Bertrand Warusfel dans sa thèse en 1994⁶⁸⁴, limite la disponibilité des informations. Par ailleurs, on sait que cette coopération bilatérale entre les deux pays est ancienne et s'est progressivement améliorée avec le temps en s'adaptant aussi aux exigences du terrain et des époques.

Le point marquant de cette coopération militaire date de la mobilisation militaire audacieuse du Niger à son voisin le Nigeria en 1960 lors de la guerre du Biafra⁶⁸⁵. Elle se concrétise lorsque le Niger apporte son constant soutien à la cause nigériane durant toute la période de la guerre

⁶⁸³ Aline LEBOEUF, « Coopérations avec les armées africaines », *Etudes de l'IFRI/ Focus stratégique*, n° 76, octobre 2017, p. 9.

⁶⁸⁴ Voir Bertrand Warusfel, *Le secret de la défense nationale - protection des intérêts de la nation et libertés publiques dans une société d'information*, thèse pour le doctorat d'Etat en droit, Paris, Université Paris V-René Descartes, 1994

⁶⁸⁵ C'est une guerre civile, qui s'est produite du 6 juillet 1967 au 15 janvier 1970 au Sud-Est du Nigeria sur sa côte atlantique. Tout commence après la sécession de la région orientale du Nigeria « Biafra », qui s'auto-proclame République du Biafra, avec en sa tête le colonel Odumegwu Emeka Ojukwu. Suite au blocus terrestre et maritime du Biafra par les troupes gouvernementales, la région est plongée dans la famine, ce qui entraînera, selon les estimations, la mort d'un à deux millions de personnes. L'organisation armée biafraise se défend les premières semaines avec succès selon certaines sources. Elle réussit même une percée vers l'ouest mais quelques mois plus tard les forces nigériennes ont totalement repris le dessus. Dès octobre, la capitale Enugu tombe aux mains de l'armée fédérale. Voir ladissertation.fr et Figaro.fr

civile. Primo, en servant d'intermédiaire lors des achats d'armes pour le compte du Nigeria à l'étranger. Secundo, en s'opposant aux recommandations pro-Biafra que le président ivoirien F. Houphouët-Boigny présente au sein du conseil de l'entente. Le président nigérian D. Hamani a également contribué à convaincre le président français, le général de Gaulle, à modérer son soutien à la cause biafraise. Finalement, en 1970, à la fin de la guerre civile du Biafra, les rapports particuliers entre les président nigérian et nigérian dépassent largement le cadre officiel, de même qu'entre leurs deux pays⁶⁸⁶. Elle n'a fait que croître sur des décennies jusqu'à aujourd'hui où la question de BH la renforce davantage.

Toujours dans le cadre de cette solidarité entre les deux peuples, mais aussi pour la consolidation des liens entre les deux armées nationales et pour lutter contre l'insécurité le long de leur frontière commune, le Niger et le Nigeria ont signé, progressivement, plusieurs accords qui portent sur plusieurs volets. Un récent accord global retient l'attention, à savoir l'accord bilatéral sur la transhumance transfrontalière. Loin d'être nouveau, en tant que projet commun, il prend en compte cinq groupes thématiques d'une importance capitale dont la sécurité transfrontalière et vol de bétail, la mobilité transfrontalière, le commerce transfrontalière, la veille informative transfrontalière et les activités culturelles transfrontalières. Le projet est l'aboutissement d'une concertation entamée depuis 2016 entre les deux parties dans leur recherche commune de solutions adéquates et durables aux maux qui minent la mobilité des personnes et de leurs biens entre leurs deux entités⁶⁸⁷. Déjà dans les années 2000, la menace grandissante du terrorisme sur leur frontière marque un tournant décisif dans la coopération militaire bilatérale. En effet, ce phénomène donne suite à des multiples rencontres au plus haut niveau entre les deux pays à travers des formations mutuelles avantageuses pour les deux parties. Mais pour mesurer la portée de la coopération bilatérale entre les deux pays sur le plan militaire en matière de lutte contre l'insécurité lié au terrorisme de BH, très tôt cette coopération a été brouillée par la mise en place d'une coopération multilatérale (régionale) pilotée par la force régionale nommée « force multinationale mixte » FMM que nous allons examiner plus loin.

En effet, dès octobre 2012 lors de la visite du président du Nigeria au Niger, les deux présidents ont décidé de renforcer leur coopération bilatérale, dans le domaine de la défense et contre le terrorisme, étant donné que les deux pays confrontent les mêmes défis que leur impose

⁶⁸⁶ Daniel C BACH, « Les frontières du régionalisme: le Nigeria en Afrique de l'ouest », in *Le Nigeria, un pouvoir en puissance*, sous la dir. de J. E. DANIEL BACH, Paris, Karthala, 1988, p. 198-199

⁶⁸⁷ Agence Nigérienne de Presse ANP, « Signature de convention sur la transhumance transfrontalière entre Maradi et l'État de Katsina(Nigéria) », *Agence Nigérienne de Presse* (27 juillet 2017).

des groupes islamistes armés. Cette rencontre bilatérale aboutit à un accord de défense qui a été signé entre les ministres concernés des deux pays avant que le président nigérien déclare lors d'une conférence de presse : « *Le Niger et le Nigeria étant dans un espace commun, soumis aux mêmes menaces, nous nous organisons pour mutualiser le moindre renseignement. C'est un grand pas vers la création d'une commission gérant les difficultés des deux pays* »⁶⁸⁸.

Par ailleurs, c'est un accord qui consiste pour les deux pays à échanger les renseignements pour lutter contre la criminalité transfrontalière. Tout en permettant à chacun des deux territoires de solliciter l'assistance de l'autre s'il se sent menacé par une agression ou par une déstabilisation armée. Enfin ils concluent la mise en place des patrouilles communes à la frontière commune⁶⁸⁹.

La lutte contre BH constitue le point de départ d'une coopération bilatérale qui s'impose quasiment aux deux États. En effet, les moments forts de ces accords militaires bilatéraux entre les deux pays datent de 2016 quand un accord bilatéral autorise l'armée nigérienne à traverser la frontière nigérienne pour combattre les violences de BH. À cet effet, sur le terrain, c'est le 25 février 2016 que les soldats nigériens, partant de la ville de Bosso sur le lac Tchad, gagnent le Nigeria et parcourent plus de 20 kilomètres vers le Sud à la poursuite d'un groupe terroriste, identifié par un avion nigérien de reconnaissance de type Cessna 208, qui a dérobé plusieurs véhicules pick-up au Niger. Les militaires rejoignent le secteur d'Arege dans la province de Borno, où se déroulent les affrontements. Appuyés par deux hélicoptères Mi-35, ils abattent moins d'une dizaine de terroristes. À cette époque, l'opération est le commencement d'une opération d'envergure préparée depuis longtemps conjointement avec l'armée Nigeria dans la région de Borno⁶⁹⁰. Cette action militaire conjointe n'est pas la seule. Il faut rappeler celle d'avril 2018 où des avions de combat nigériens ont attaqué des positions de BH grâce à des renseignements obtenus à l'aide d'avions de reconnaissance nigériens. Par ailleurs, il faut noter que malgré les liens très étroits qui unissent désormais les deux pays, pour cette opération seuls les avions de combat du Nigeria ont pu opérer, car toutes les forces djihadistes ont été repérées sur son seul sol, précisément autour des villages de Arege et Tumbun Rago que ce sont concentrées les frappes aériennes. Mais ici l'opération reste moins moderne parce que la *Nigerian Air Force* ne possède aucune munition guidée et attaque donc avec des armes plus

⁶⁸⁸ Slate AFRIQUE, « Niger et Nigeria font la paire contre le terrorisme », *Slate Afrique*, en ligne : <<http://www.slateafrique.com>>, publié le 23 octobre 2012 (consulté le 29 septembre 2018).

⁶⁸⁹ Radio France INTERNATIONALE, « Le Niger et le Nigeria renforcent leur coopération et signent un accord de défense », *RFI Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 19 octobre 2012 (consulté le 01 octobre 2018).

⁶⁹⁰ François De LABARRE, « Offensive surprise de l'armée nigérienne sur Boko Haram », *Paris Match*, en ligne : <<https://www.parismatch.com>>, publié le 11 mars 2016 (consulté le 01 octobre 2018).

traditionnelles. Et les dix avions de combat qui ont frappé BH l'ont fait à l'aide de bombes lisses et de roquettes en paniers⁶⁹¹. Pour le déroulement de l'opération « *Tout d'abord quatre Chengdu F-7NI, une version export de la copie officielle chinoise du MiG-21 Fishbed soviétique, ont réalisé des frappes à la bombe lisse de 250kg contre un important site de communication et de logistique de la secte islamiste. En parallèle six Dassault-Dornier Alpha Jet attaquaient à la roquette une autre cible, renfermant apparemment des stocks d'armements et de carburant pour les véhicules 4x4* »⁶⁹².

La poursuite de ce genre d'opération vise à déstabiliser voire anéantir l'organisation BH et à renforcer la capacité de coopération entre les deux pays pour mener à bout leur ennemi commun. Il faut noter que ces actions bilatérales et bien d'autres entre le Nigeria et le Cameroun ou encore entre le Nigeria et le Tchad sont la source et le point de départ de la mobilisation régionale que l'on voit en action aujourd'hui sur le terrain.

Pour celle entre le Niger et le Nigeria, qui nous intéresse ici, on peut se rappeler que dès 2015, le président, nouvellement élu, du Nigeria effectue son premier déplacement à Niamey et remercie le Niger et son armée pour avoir chassé les éléments de BH des frontières nigérianes⁶⁹³. A côté de toutes actions régionales et internationales, cette stratégie bilatérale constitue un volet important et permanent pour une lutte efficace contre le terrorisme sur la frontière entre les deux pays ; mais ceci n'est pas sans obstacle. Une multitude de contraintes, d'ordre fonctionnel notamment, viennent s'interposer rendant ainsi l'efficacité de la coopération vulnérable dans les faits.

b- Entre maîtrise et interposition : la difficile coopération en pratique

Si le principe de cette coopération apparaît salubre du point de vue des États concernés, en pratique, il est capital d'être aussi aux aguets au plan opérationnel et les décisions prises soient non seulement à la hauteur des menaces, mais aussi que les dispositions, les moyens déployés pour mener à bien les missions, soient effectivement mis en œuvre sur le terrain. Or c'est à ce niveau que les difficultés les plus sérieuses ont été observées. La collection de déclarations et d'accords pour une coopération bilatérale dans divers domaines, militaire entre-

⁶⁹¹ Avions Legendaires AG, « Le Niger et le Nigeria frappent conjointement les djihadistes de boko haram », *AvionsLegendaires*, en ligne : <<https://www.avionslegendaires.net>>, publié le 17 avril 2018 (consulté le 01 octobre 2018).

⁶⁹² Ibidem

⁶⁹³ Radio France Internationale RFI, « Rencontre des présidents Buhari et Issoufou à Niamey », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 3 juin 2015 (consulté le 01 octobre 2018).

autres, se trouve difficile à mesurer et encore plus à évaluer du point de vue de la portée opérationnelle et de son efficacité. Même si les deux pays ont hérité d'une relation historiquement paisible et harmonieuse par le passé et ont une tradition d'entraide, il demeure que toute coopération entre deux États souverains ne va pas de soi et est susceptible d'affronter d'innombrables difficultés et d'obstacles qui causent d'immenses conséquences à la moindre défaillance. Surtout quand il concerne des questions de souveraineté d'État, question de défense nationale.

Il convient à cet égard de ne pas négliger les différences entre les deux pays : d'un côté un géant régional comme le Nigeria et de l'autre le Niger considéré comme le pays le plus pauvre au monde ; deux cultures administratives différentes, l'une francophone et l'autre anglophone. Sur le plan des échanges de renseignements que nous avons évoqué plus haut et qui ont abouti à des opérations militaires conjointes, les risques de méfiance de l'un envers l'autre peuvent surgir autour de questions sensibles du point de vue de souveraineté nationale. Ce qui va automatiquement porter préjudice à l'efficacité et à la coordination ou même à la faisabilité des opérations militaires conjointes.

Il ne faut pas oublier qu'au début de la crise, principalement dans l'État de Borno, l'armée nigérienne ripostait seule face à l'insurrection. Les pays limitrophes et voisins refusaient de s'en mêler sous prétexte qu'il s'agissait d'un problème interne au Nigeria⁶⁹⁴. Il a donc fallu la multiplication des rapt, l'afflux des réfugiés et la propagation de la crise sur leurs territoires pour que ces États limitrophes, tous membres de la CBLT, se concertent et pensent à contenir la menace islamiste de BH malgré les réticences affichées par le Nigeria. Ces concertations ont permis de proposer des réponses à la fois durables et ponctuelles qui se sont traduites respectivement par la création de la FMM et l'offensive musclée de la coalition⁶⁹⁵ que l'on voit aujourd'hui sur le terrain.

Il existe un vrai problème de souveraineté, comme le souligne Marc-Antoine Pérouse de Montclos quand il évoque le problème dans le cadre de la gestion de cette guerre contre BH, notamment la mobilisation des pays voisins : « *Ce que l'on constate avec la mise en place de cette opération, c'est de fait une plus grande intégration des troupes francophones dans le dispositif Barkhane. Mais qu'entend-on par "droit de poursuite" ? Sur quelle distance poursuit-*

⁶⁹⁴ Joseph Lea nkalwo NGOULA, « l'état islamique en Afrique de l'ouest (ex-boko haram) : la stratégie de diversion face à l'assaut de la coalition armée », *Thinking Africa/ note d'analyse politique de l'Institut de Recherche et d'Enseignement sur la Paix*, n° 30, aout 2015, p. 2.

⁶⁹⁵ Ibidem

on ? Je doute fort que le Nigeria laisse des troupes francophones stationner longtemps sur son territoire »⁶⁹⁶.

En ce sens, Samuel Nguembock, chercheur associé à l'IRIS rappelle qu'il y a quelques années, le Nigeria avait demandé un droit de poursuite des militants de BH sur le territoire camerounais, ce qui lui avait été refusé. Et quelques temps après, c'est à l'inverse le Nigeria qui était réticent à l'idée d'une intervention étrangère sur son sol, alors que le Cameroun a laissé entrer le contingent tchadien⁶⁹⁷ et au même moment le Niger avait laissé rentrer l'armée tchadienne sur son territoire⁶⁹⁸.

Dès lors, au-delà de la question de souveraineté, se pose la problématique de la coordination des opérations. Parce que, pour certains observateurs, à l'époque, avec les enjeux électoraux, le Nigeria avait concentré ses troupes sur le reste du territoire afin d'assurer le bon déroulement du scrutin, laissant ainsi sa région nord à son destin. Mais selon colonel Barmou du Niger, le Nigeria n'aurait pas eu d'autre solution « que de se laisser tordre le bras » en laissant s'ingérer dans ses affaires et son territoire le Niger et le Tchad notamment, étant donné que ses propres troupes ont échoué à endiguer le problème de l'insurrection terroriste⁶⁹⁹. Donc c'est une coopération par contrainte qui se serait développée, ce qui pourrait pousser certains officiers supérieurs du Nigeria à être réticents à travailler avec les unités nigériennes, et tchadiennes également, sur les alliances en termes d'harmonisation des opérations.

Après l'offensive lancée depuis le Niger, par l'armée nigérienne et tchadienne en 2015, qui avait libérée plusieurs villes nigérianes et qui a infligé un coup sérieux aux islamistes armés de BH, la réaction du porte-parole nigérian de la défense, le général Chris Olukolade, pourrait confirmer cette réticence au niveau supérieur de l'armée nigérienne, du moins elle n'affiche pas un accueil très favorable à l'égard de l'intervention de ses voisins, car après la victoire il s'est contenté de répondre que « *les efforts faits par tout autre force dans cette campagne contre le terrorisme seraient au mieux complémentaires* »⁷⁰⁰ des opérations de l'armée nigérienne.

⁶⁹⁶ Cité par Jean-Louis Le TOUZET, « Les voisins du Nigeria lancent l'assaut contre Boko Haram », *Libération*, en ligne : <<https://www.liberation.fr>>, reportage publié le février 2015 (consulté le 21 octobre 2018).

⁶⁹⁷ Thomas BAIETTO, « Nigeria : comment arrêter Boko Haram ? », *france Info*, en ligne : <<https://www.francetvinfo.fr>>, publié le 31 janvier 2015 (consulté le 20 juin 2016).

⁶⁹⁸ Fiacre NDAYIRAGIJE, « L'armée tchadienne à la rescousse du Niger », *Deutsche Welle*, en ligne : <<https://www.dw.com/>>, publié le 10 juin 2016 (consulté le 11 juillet 2018).

⁶⁹⁹ Ibidem

⁷⁰⁰ La Depeche et AFP, « Nigeria: offensive militaire "terrestre et aérienne" du Niger et du Tchad », *Ladepeche*, en ligne : <<https://www.ladepeche.fr>>, publié le 8 mars 2015 (consulté le 23 octobre 2018).

Il faut reconnaître que ce sentiment d'ingérence nuit de fait des opérations militaires, d'où la nécessité de dépasser cette problématique. Gilles Olakounlé Yabi, analyste politique et fondateur de WATHI, *think tank* citoyen de l'Afrique de l'Ouest, répondant sur la question de coopération face aux actions de l'insurrection qui se joue des frontières, défendait qu'« *il est important qu'il y ait une véritable coopération entre les armées des pays concernés, pour partager les informations et coordonner les opérations contre Boko Haram* »⁷⁰¹.

Pour l'auteur, « *l'intervention régionale ne signifie pas forcément une présence importante de troupes étrangères sur le territoire nigérian. Ce sera d'abord une présence à la frontière pour contenir Boko Haram* »⁷⁰². Ceci rappelle la position des militaires nigériens sur la frontière avec la ferme consigne de rester sur le territoire et ne pas franchir la frontière. D'ailleurs, un officier de l'armée nigérienne positionné sur une base à la frontière entre les deux pays témoigne en ces termes dans un reportage de Voice Of America VOA : « *De l'autre côté c'est le Nigeria, il y a certainement des combattants et c'est un pays autonome donc on ne peut pas dépasser la frontière. On sécurise notre frontière, mais si on nous donne l'autorisation d'aller au-delà frontière on va y aller* »⁷⁰³. Tout cela démontre le chevauchement entre protection de la souveraineté et capacité d'action militaire commune. Mais, il est évident qu'on est loin des débats actuels en relations internationales autour de l'hypothèse de l'intervention militaire d'un État tiers sur le territoire d'un autre État sans son consentement pour lutter contre un groupe armé ou terroriste⁷⁰⁴.

Au finale, il est légitime de s'interroger sur le post-intervention et leur utilité, surtout s'ils ne sont pas menés à bout correctement, c'est-à-dire la gestion des zones évacuées, des villes libérées, car l'armée nigérienne doit relever les armées nigériennes et tchadiennes. Ceci rappelle les inquiétudes des opinions publiques quand les troupes nigérianes avaient tardées, ou même, n'avait pas réinvesti les villes libérées (ville de Damasak notamment⁷⁰⁵) par la coalition Niger-Tchad. Comment comprendre ce retard qui ébranle tout ce qui a été accompli après des lourds combats qui ont coûté cher aussi bien en termes de matériel que dans pertes d'hommes. D'ailleurs le président nigérien avait réagi à ce propos en affirmant : « *Nous regrettons ces*

⁷⁰¹ Thomas BAIËTTO, Nigeria : comment arrêter Boko Haram ? , *op-cit*

⁷⁰² Ibidem

⁷⁰³ Nicolas PINAULT, « L'armée continue de sécuriser la frontière contre l'invisible Boko Haram au Niger (Vidéo) », VOA, en ligne : <<https://www.voafrique.com>>, Opérations de patrouille que mène l'armée nigérienne contre le groupe jihadiste Boko Haram dans la zone de Diffa "Djalori" publié le 04 mars 2016 (consulté le 02 octobre 2018).

⁷⁰⁴ Anne LAGERWALL, François DUBUISSON et Vaïos Koutroulis et Olivier CORTEN, *Une introduction critique au droit international*, Bruxelles, Université de Bruxelles, 2017, p. 468.

⁷⁰⁵ Service ÉTRANGER, « Une ville nigérienne libérée de Boko Haram », *Libération*, en ligne : <<https://www.libération.fr>>, publié le 9 mars 2015 (consulté le 22 octobre 2018).

difficultés de coordination. Il y a beaucoup d'opérations que l'on devait mettre en place ensemble et cela ne s'est pas fait »⁷⁰⁶. Mais en restant optimiste, il souligne espérer que les choses devraient changer grâce à l'élection en 2015 du nouveau président Buhari qualifié d'homme d'État intègre et qui pourrait favoriser leur collaboration⁷⁰⁷.

Il faut rappeler que les coopérations internationales sont régies par des normes élaborées par l'ONU à l'intention des États. Il s'agit des modèles destinés à fournir aux États une référence lorsqu'ils entendent conclure entre eux des traités⁷⁰⁸. Partant de ces principes il est possible d'affirmer que la coopération militaire bilatérale entre les deux pays est incomplète dans le sens où elle ne rentre pas dans le moule de la coopération militaire bilatérale traditionnelle dès lors que sa nature prend la forme d'une assistance à sens unique (le Niger venant en aide au Nigeria). Même si elle semble structurée, elle n'est pas caractérisée par des institutions claires qui pilotent ses activités. Toujours au plan opérationnel, non seulement, elle semble manquer de visibilité sur le long terme, mais elle pourrait manquer de planification dans sa lutte actuelle contre BHP parce qu'elle n'affiche pas un rapprochement entre deux armées sur le terrain. La cause pourrait être le manque de confiance et de flexibilité dans la coordination des actions. Il est vrai que cette coopération militaire est irrégulière donc assez réduite à des actions ponctuelles initiées au cas par cas (Biafra et BH) pour déceler des problèmes précis. Ceci limite ainsi sa capacité d'anticipation et donc de désamorcer les crises à la base.

Sur cette question précise nous pouvons dire que la focalisation sur la souveraineté constitue un obstacle pour la coopération militaire bilatérale et ceci nous rappelle la réflexion de Georges Bataille : « *La souveraineté n'est rien, et combien il faut lourd d'en faire une chose* »⁷⁰⁹. Mais cette action militaire commune est accompagnée par d'autres types d'actions dans d'autres secteurs, qui, l'ensemble, donnent une forme à cette coopération bilatérale.

B- La coopération bilatérale par-delà le militaire

Une précision non moins importante est à faire ici. Les modalités *ad hoc* de répression de terrorisme sont mises en place en pratique par l'intervention du conseil de sécurité des Nations unies ou sur la base d'un accord de l'État en réaction à une situation de conflit qui met en cause

⁷⁰⁶ Europ1 JDD, « Le président du Niger sur Boko Haram : "Des amateurs" », *Europ1*, en ligne : <<https://www.europe1.fr/>>, INTERVIEW - avec Mahamadou Issoufou, président du Niger; publié le 12 avril 2015 (consulté le 06 octobre 2018).

⁷⁰⁷ Ibidem

⁷⁰⁸ Robert ZIMMERMANN, *La coopération judiciaire internationale en matière pénale*, Bruxelles, Bruylant, 2009, p. 11.

⁷⁰⁹ Juan BRANCO, *L'ordre et le monde: critique de la cour pénale internationale*, Fayard, mars 2016, p. 9.

la sécurité collective⁷¹⁰. Ainsi, pour une cohérence de lutte et de quête d'efficacité d'une telle mission, une coopération, par exemple bilatérale, doit avoir son côté judiciaire, comme tel est le cas dans notre thématique. C'est en ce sens que la coopération judiciaire a longtemps été un outil certes ancien, mais indispensable dans la lutte contre le terrorisme⁷¹¹. Aussi parce qu'il y a une corrélation importante et adaptée entre la sécurité et la justice qui vient justement des relations entre la population et le secteur de la sécurité au niveau étatique. C'est pourquoi « *la sécurité englobe bien plus que le déploiement effectif et efficace des forces armées. La justice, en termes de substance et de procédure est essentielle pour la sécurité et la stabilité* »⁷¹². Cette coopération sécuritaire bilatérale entre le Niger et le Nigeria dispose en effet, d'un axe judiciaire qui fortifie, de façon aussi minime soit-elle, les autres facteurs de la coopération (a), mais cette dernière ne manque pas des contraintes au plan de l'exécution (b).

a- Les accords de coopération judiciaires, une possibilité essentielle

Le pôle judiciaire dans la coopération bilatérale entre le Niger et le Nigeria est ancien. Signé et entré immédiatement en vigueur en 1990 (conformément à son article 59), c'est à Maiduguri, le 18 juillet de la même année, que l'accord de coopération judiciaire entre la république du Niger et la république fédérale du Nigéria a été conclu pour resserrer les liens en matière juridique et judiciaire. Désireux de s'aider mutuellement dans la recherche et l'arrestation des délinquants et dans l'échange d'informations dans les domaines judiciaires, ils entendent établir un échange régulier d'informations en matière d'organisation du système judiciaire, de législation et de jurisprudence.

A titre d'exemple, effectivité de cet accord se manifeste aujourd'hui sur le procès polémique de l'affaire dite de " bébé importé " au Niger. En effet, pour question procédurale, dans une lettre officielle, le procureur général du Nigéria demande aux autorités nigériennes une entraide judiciaire pour conduire un test ADN pour l'avancement de l'affaire⁷¹³ selon les accords judiciaires qui lient les deux pays.

⁷¹⁰ Jean-Christophe MARTIN, *Les règles internationales relatives à la lutte contre le terrorisme*, Bruylant, 2006, p. 209.

⁷¹¹ Catherine CALOTHY, « *Face au terrorisme, progrès et limites d'une coopération internationale tous azimuts* », *op-cit*, p. 130

⁷¹² Godfrey MUSILA, « Pourquoi la justice est importante pour la sécurité », *Centre d'études stratégiques de l'Afrique*, en ligne : <<https://africacenter.org>>, publié le 21 mai 2018 (consulté le 23 octobre 2018).

⁷¹³ Radio France Internationale RFI, « Bébés volés au Nigeria: l'affaire des jumeaux du couple Hama Amadou rebondit », *Radio France Internationale/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 28 janvier 2018 (consulté le 26 octobre 2018).

Par ailleurs, c'est conformément à l'article 4 que l'accord offre aux ressortissants (sous condition, personnes morales comprises) de chacun de deux pays, sur le territoire de l'autre un accès libre et facile auprès du tribunal compétent pour la poursuite et la défense de leurs droits. Les ressortissants de chacun de pays jouiront sur le territoire de l'autre, du bénéfice de l'assistance judiciaire au même titre que les nationaux eux-mêmes, conformément aux lois de l'État dans lequel l'assistance est demandée (article 5). Au titre de la transmission et de la signalisation des actes judiciaires et extrajudiciaires l'article 7 dispose que les actes judiciaires et extrajudiciaires tant en matière civile et commerciale que pénale et administrative destinés aux personnes résidant sur le territoire de l'une ou l'autre des parties contractantes, seront transmis par le Ministre de la Justice de l'État requérant au Ministre de la Justice de l'État requis⁷¹⁴. À son titre relatif à l'exécution des peines, c'est l'article 33 de l'accord qui prévoit que chaque partie contractante s'engage sur la base de la réciprocité à faire exécuter dans leurs établissements pénitentiaires, à la demande des autorités judiciaires de l'autre Partie contractante, toutes peines privatives de liberté prononcées par les juridictions de la première Partie contractante contre tout individu, quelle que soit sa nationalité, qui sera trouvé sur le territoire de l'État contractant requis. Ne seront soumis à cette mesure que les individus qui, pour des crimes ou des délits punis par la loi de l'État requis, sont condamnés contradictoirement par les tribunaux de l'État requérant à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement⁷¹⁵. Mais selon l'article 35, tout ressortissant de l'État de l'une des Parties contractantes condamné à une peine d'emprisonnement doit, à la demande de l'un ou l'autre pays, et avec le consentement exprès du condamné, être remis aux autorités de l'État dont il est le ressortissant, pour exécuter la peine dans cet État. Dans ce contexte des entrées et sorties sur leur frontière commune, l'accord a prévu les conditions d'extradition des prisonniers, l'article 41 prévoit que les deux pays s'engagent à livrer à l'autre, selon les règles et sous les conditions déterminées dans l'accord, tout individu qui, se trouvant sur son territoire, est poursuivi ou condamné pour crimes (il faut noter que le qualificatif terrorisme n'apparaît pas sur la listes des crimes cité à l'article 42) ou délits commis sur le territoire de l'autre partie⁷¹⁶. Sans oublier que sous certaines conditions l'extradition peut être refusée conformément aux articles 43-44-45. Le côté flexible de l'accord est cadré par l'article 57 qui indique que tout différend relatif à

⁷¹⁴ Nations Unies ONU, « Accord de coopération judiciaire entre la République du Niger et la République Fédérale du Nigéria », in *Recueil d'accords bilatéraux, régionaux et internationaux en matière d'entraide judiciaire et d'extradition*, sous la dir. de A. D. service de la prévention du terrorisme de l'onudc et le ministère de la justice de la république du nigeravec l'appui du projet "appui à la réforme judiciaire (arjudi)", Office des Nations unies contre la drogue et le crime, Vienne, 2008, p. 70

⁷¹⁵ Ibidem, p. 78

⁷¹⁶ Ibidem, p. 80

l'interprétation ou à l'exécution à l'accord sera réglé à l'amiable par voie de négociation. Mais l'article 58, quant à lui, prévoit que chacun de deux pays peut demander à tout moment la modification ou la révision d'une ou plusieurs dispositions de l'accord et que tout amendement ou révision se fera par échange de notes diplomatiques et entrera en vigueur après avoir été accepté par les deux pays.

Mais il faut noter que ces accords ont été mis à mal par l'émergence des nouvelles menaces, de la mondialisation et de l'intensité des crises habituelles qui rendent l'application des accords complexes ou même inadaptée. Sans oublier que les délinquants, de part et d'autre de la frontière, profitent de la réticence fréquente des autorités à engager des enquêtes et des poursuites au-delà des frontières du fait de la complexité des procédures. Quelle est alors l'effectivité de ces accords sur le terrain ?

b- Entre exécution et oubli des accords en temps de lutte contre Boko Haram

Comme quasiment toutes les conventions conclues en matière de terrorisme, la coopération judiciaire bilatérale entre le Niger et le Nigeria n'a pas échappé au principe de « *aut dedere, aut judicare* »⁷¹⁷, (c'est-à-dire soit juger soit extraditer⁷¹⁸). Ceci conformément à la convention de la Haye de 1970 qui prévoit, dans son article 8, les premières dispositions relatives au régime de l'extradition dans le cadre de lutte contre le terrorisme international⁷¹⁹.

C'est dans le cadre de cette coopération judiciaire, mais aussi sécuritaire que le Niger avait remis au Nigeria plus de cinq cent prisonniers de BH en 2015. C'est une opération qui permet d'identifier formellement, avant l'extradition, des prisonniers. Mais elle permet aussi aux officiels nigériens de visiter les prisonniers capturés sur le sol nigérien et emprisonnés dans des centres de détentions sur le territoire nigérien (centres de Kolo et de Koutoukallé)⁷²⁰ ceci dans le but de finir avec l'impunité dans laquelle prospère les criminels à travers les traversées de la frontière. Cela démontre que les deux États se sont alignés sur un système essentiel de compétences et de coopération en matière pénal. Ainsi, selon Grotius, dans *Le droit de la guerre et de la paix* (1625, L. II, ch. XX, LX, 3) « *un Etat ne permet pas ordinairement qu'un autre Etat envoie sur ses terres des gens armés pour prendre des criminels de guerre qu'il veut punir.*

⁷¹⁷ Ana Peyro LLOPIS et Damien VANDERMEERSCH, « L'extradition et l'entraide judiciaire », in *Juger le terrorisme dans les Etats de droit*, sous la dir. de L. H. VANDERMEERSCH, Bruxelles, Bruylant, 2009, p. 409

⁷¹⁸ C'est le dispositif qui cadre l'obligation imposée à l'Etat sur le territoire duquel se trouve l'auteur présumé d'un crime de l'extrader (aut dedere) ou de le juger (aut judicare).

⁷¹⁹ Ibidem, p. 435

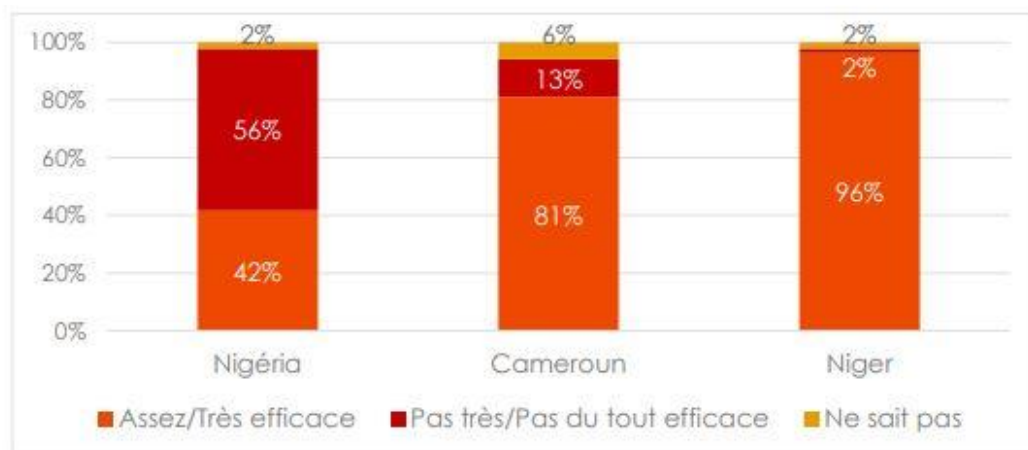
⁷²⁰ Africa 24, Niger, Coopération judiciaire avec le Nigeria, *op-cit*

Il faut donc que l'État, sur les terres duquel se trouve le coupable, atteint et convaincu fasse deux choses : ou qu'il punisse lui-même le coupable, à la réquisition de l'autre État, ou qu'il le remette entre ses mains pour le punir comme il le jugera à propos »⁷²¹.

Bien que cette coopération entre services de police et de justice des deux pays soit une initiative du Niger, qui se traduit par cette opération d'extradition entre les deux pays⁷²², elle est aussi de nature conventionnelle.

Ces échanges constituent l'un des actes forts de leur collaboration, qui anime aussi les opinions publiques vis à vis de la mobilisation commune dans cette guerre commune. Une étude d'Afrobaromètre au titre du Round 6 en 2014/2015 portant sur la sécurité dans plusieurs pays, notamment le Niger et le Nigeria, apporte les appréciations publiques des efforts de l'État dans cette lutte contre l'extrémisme comme le témoigne le graphique suivant.

Figure 14 : Appréciations des efforts de lutte contre l'extrémisme



Source : Les enquêtes d'Afro-baromètre au titre du Round 6 en 2014/2015⁷²³

Cette étude reflète l'appréciation populaire des actions de l'État nigérien pour contrer les incursions de BH sur son territoire, contrairement au Nigeria où l'opinion nationale a clairement dénoncé l'impuissance des actions menées contre BH. Notons depuis cette période que les appréciations se sont détériorées, et ceci malgré la réunion de leurs efforts dans divers domaines, pour un front commun contre BH.

⁷²¹ Anne-Marie La ROSA, « Graduate Institute Publications », *Dictionnaire de droit international pénal: Aut dedere, aut judicare*, Genève 1998.

⁷²² Radio France Internationale RFI, « Boko Haram: le Niger va remettre des centaines de détenus au Nigeria », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 08 décembre 2015 (consulté le 25 décembre 2018).

⁷²³ Stephen BUCHANAN-CLARKE et Rorisang LEKALAKE, « Extrémisme violent en Afrique: Perceptions des citoyens du Sahel, du Lac Tchad, de la Corne », *Afrobaromètre: Synthèse de Politique*, n° 32, Juin 2016, p. 14.

Ceci parce que les deux pays, tous positionnés en Afrique de l'ouest où, comme nous l'avions constaté, les conflits internes aux États franchissent dans la plupart des cas les frontières et déstabilisent ainsi les pays voisins. Cela, également, parce que les pays africains particulièrement entretiennent d'importantes relations informelles entre eux (à l'échelle étatique et sociale) qui peuvent faciliter la régionalisation des conflits. C'est le cas de BH qui, même basé au Nigeria, a des répercussions tragiques sur le Niger et toute la région du Lac Tchad, justifiant ainsi la mobilisation de la communauté internationale. D'où la nécessité, comme le soulignent certains auteurs de mettre en place des initiatives communes ; « *des initiatives régionales sont donc nécessaires pour gérer et résoudre ces conflits qui sont inextricablement liés. La théorie des systèmes de conflits repose en effet sur l'idée que les conflits transfrontaliers naissent et perdurent en raison des liens transnationaux de nature économique, sociale et culturelle entre pays*⁷²⁴ ». En cela une action multilatérale s'impose aux États.

⁷²⁴ Alexandre MARC, Neelam VERJEE et Et Stephen MOGAKA, *Relever les défis de la stabilité et de la sécurité en Afrique de l'Ouest*, l'Agence Française de Développement AFD et la Banque Mondiale, 2015, p. 8.

CHAPITRE 5 : LES ACTIONS MULTILATERALES SUR LA FRONTIERE

« La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat »⁷²⁵.

Nous l'avons vu dans notre introduction : ce qui caractérise les conflictualités modernes est sans nul doute les guerres intraétatiques où l'État n'est plus en mesure d'assumer ses responsabilités, où il se trouve parfois au bord de l'éclatement. Leur particularité est que ces conflits internes aux Etats se caractérisent par leur durée, leur complexité et leur propension, mais surtout leur frénésie à tourner à la crise humanitaire dont la médiatisation interpelle la conscience universelle.

Ainsi, ils soulèvent la question de l'intervention internationale, qui doit « faire quelque chose » selon une expression consacrée par l'opinion publique et les médias⁷²⁶. C'est exactement ce qui s'est passé dans le nord du Nigeria et le bassin du Lac Tchad d'une manière générale, hanté par les actions du groupe BH. L'évocation d'une action multilatérale pour la lutte contre l'insécurité dans le bassin du lac Tchad est liée à l'internationalisation de la crise sécuritaire dû aux actions de BH révélées par le retentissement médiatique que l'enlèvement des lycéennes de Chibok, dans le nord du Nigeria, avait suscité en avril 2014. Suite à l'emballement des journalistes du monde entier, le drame des jeunes filles de Chibok contribue à la sensibilisation de l'opinion internationale face aux menaces que BH fait peser sur la société nigériane et sur toute la région. Situation qui a permis l'inscription de la secte islamiste, dès mai 2014, sur la liste des sanctions des Nations unies, ce qui a accéléré la mobilisation de la communauté internationale, dont la Grande Bretagne et les États-Unis qui se sont engagés, par la suite, à aider le gouvernement nigérian à rechercher les personnes kidnappées. Début 2015 la contre-offensive régionale s'organise : les pays voisins du Nigeria réfléchissent dans le cadre des réunions de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) à la mise en place d'une force mixte pour contrer l'insurrection et ses ramifications transfrontalières. Le projet d'une contre-offensive militaire régionale se concrétise après les massacres à grande échelle perpétrés début janvier 2015 par la secte islamiste dans la localité de Baga, sur les rives du lac Tchad. Cette attaque accélère le processus de mise en place d'une force d'intervention conjointe multinationale composée de 8700 militaires venus du Tchad, du Cameroun, du Niger, du Bénin

⁷²⁵ Kofi Annan à l'Assemblée générale de l'ONU le 24 Septembre 2001.

⁷²⁶ Jocelyn COULON, « L'intervention internationale. Pour une éthique de l'engagement sur la longue durée », *Éthique publique*, 2008, n° 10, p. 2

et du Nigeria. Dès février, les armées africaines régionales passent à l'offensive et permettent de reconquérir des pans entiers de territoires tombés aux mains de BH au cours des mois précédents.⁷²⁷ Ceci ramène alors à la question d'intervention internationale à travers le multilatéralisme. Ce dernier, un concept ancien auquel divers phénomènes y font recours de plus en plus, en premier lieu le terrorisme⁷²⁸. En effet, la coopération internationale pour la sécurité et contre le terrorisme est une question ancienne. Elle constitue un des éléments déterminants des relations internationales. Et depuis quinze ans, le terrorisme n'est plus un problème de pays en développement ou de décolonisation, mais une question universelle⁷²⁹ que toutes les régions du monde affrontent et combattent. Le tableau ci-dessous nous donne un aperçu des initiatives majeures en matière de sécurité qui ont été lancées dans le Sahel, afin de faire face à la menace croissante posée par les groupes terroristes.

Tableau 4 : aperçu des initiatives majeures en matière de lutte anti-terroriste au Sahel

Mission	Mandate	Localisation	Dates	Personnel déployé	Troupes africaines déployées/entraînées	Budget annuel (millions \$)
Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)	Op. maintien de la paix sous Ch. VII	Mali	2013-présent	15 900	8 250	1 070
Force Conjointe du G5 Sahel	Autorisée par l'ONU et l'UA	Pays du G5 Sahel	2017-présent	5 000	5 000	130
Opération Barkhane (France)	Autorisée par l'ONU	Sahel	2014-présent	4 500	n/a	797
EU Training Mission au Mali (EUTM)	Mission de formation militaire	Mali	2013-présent	580	12 000	34
EU Capacity Building Mission (EUCAP Mali)	Mission de renforcement des capacités	Mali	2015-présent	140	6 000	38
EU Capacity Building Mission (EUCAP Niger)	Mission de renforcement des capacités	Niger	2012-présent	200	13 000	36

Source : Par le Centre d'études stratégiques de l'Afrique, publié le 5 mars 2019

⁷²⁷ Tirthankar CHANDA, « Boko Haram en cinq actes: évolution de l'islam radical au Nigeria », *Site web de Radio France Internationale RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 13 mai 2016 (consulté le 26 janvier 2017).

⁷²⁸ Maurice VAISSE, *Les relations internationales depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 2017, p. 274.

⁷²⁹ Catherine CALOTHY, « Face au terrorisme, progrès et limites d'une coopération internationale tous azimuts *Pouvoirs*, n° 158, mars 2016, p. 125-126

Cependant, par rapport aux mécanismes antiterroristes, bon nombre d'analystes, dont Mario Bettati notamment, affirment que chaque région géopolitique a peu à peu introduit des mesures de lutte antiterroriste plus ou moins adaptées aux méthodes conseillées sur le plan universel⁷³⁰. Notre région d'étude correspond-elle à cet archétype globalisé ? En tout état de cause, notre ferme conviction dans ce travail est que la coopération performante et permanente apparaît nécessaire pour contrecarrer la crise que cause BH dans la région du Lac Tchad. Comme le souligne Pierre Vermeren et Michael Walzer : « *Dans la guerre des imaginaires ou des idéologies qui nous oppose aux terroristes ... l'appel à une résistance des démocraties est ainsi essentiel afin de contrer la propagation d'un islamisme mondialisé. Face à des terroristes qui se déplacent avec aisance et qui recourent à des attaques obliques organisées depuis un pays tiers, la coopération interétatique est effectivement indispensable....* »⁷³¹.

Dans ce chapitre de notre travail, dans une démarche analytique, nous allons nous intéresser, en aide-mémoire, aux institutions régionales et internationales concernées dans la lutte contre les insécurités, le terrorisme en l'occurrence, qui, dans une coopération dite complexe, comme la qualifie Jean-François Guilhaudis, se sont mobilisées. Nous allons donc voir l'effectivité et l'efficacité de cette mobilisation internationale, D'abord la mobilisation multisectorielle sous régionale (Section 1) puis celle continentale, porteur de la mise en route de l'action militaire mixte connu sous le nom de FMM (section 2).

Section 1 : Les instruments sous-régionaux de la lutte contre le terrorisme

Dans notre cas d'étude, ces instruments s'inscrivent dans deux grands ensembles organisationnels spécialisés, notamment la CEDEAO et la CBLT, même si cette dernière est partagée entre pays ouest africains et ceux d'Afrique centrale. D'abord, faudrait-il s'interroger sur le fait de savoir si l'ensemble de la région ouest-africaine est préparée pour la lutte contre le terrorisme ? S'est-elle efficacement conformée, à l'instar du reste du monde qui a improvisé, dans sa lutte contre BH ? Il est évident que divers plans d'action, instrument juridiques et moyens matériels ont été mis en place en concertation entre les États et leurs collaborateurs, mais quels sont les effets réels sur le terrain par-delà les engagements et les obligations adoptés

⁷³⁰ Mario BETTATI, *Le terrorismes, les voies de la coopération internationale*, Paris, Odile Jacob, Mai 2013, p. 182.

⁷³¹ Louis GAUTIER, « Les voies et les moyens de la lutte antiterroriste », *Pouvoirs*, n° 158, mars 2016, p. 48

par ces États lors des différentes réunions intergouvernementales entretenues dans chacune de ces deux unions interétatiques, d'abord celle de la CEDEAO (A) puis celle de la CBLT (B) ?

A- La CEDEAO : la superbe organisation sur laquelle on peut compter ?

Cette organisation, que nous avons pu visiter sur le terrain lors de notre passage en octobre 2015, a été créée par le traité de Lagos signé le 28 mai 1975 par 15 pays cité plus haut (rappelons que le Cap vert l'intègre en 1976 alors que la Mauritanie se retire de la communauté en 2000)⁷³². Elle est certes, initialement, une organisation économique comme nous l'avons déjà vu. Mais l'année 1978 va marquer un tournant pour l'organisation, avec la création d'un groupe doté de prérogatives diplomatiques et par l'adoption d'un pacte de non-agression pour le maintien de la paix dans la zone (signé le 22 avril 1978)⁷³³. Aussi, progressivement, dans le but de faire face aux nouvelles menaces et enjeux sécuritaires, elle a dû adopter une nouvelle approche globale, qui nécessite une nouvelle coordination. Aussi, afin de s'aligner sur la lutte mondiale contre le terrorisme, elle a aussi adoptée une nouvelle attitude qui va dans le sens de prise de responsabilité accrue face à de tels enjeux quoique l'évaluation de son action soit assez discutée. Mais pour mieux comprendre cette récente politique de lutte antiterroriste et évaluer sa perspective de lutte contre BH, il est bon de cerner les instruments sécuritaires et de lutte contre le terrorisme dont dispose l'organisation (a) avant d'analyser son action concrète contre BH depuis son avènement (b).

**a- Ses instruments, par essence indispensable pour la répression du terrorisme :
confins d'un géant régional**

Pour passer du statut d'organisation intergouvernementale principalement économique à une organisation du même type qui intervient dans le domaine sécuritaire, la CEDEAO a dû s'adapter en se dotant des structures qui soutiennent la coopération, l'intégration, mais aussi le maintien de la stabilité de la sous-région. C'est en 1990 que l'organisation s'est dotée d'une disposition militaire nommée *Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group (ECOMOG)* qui intervient militairement, sans disposition juridique claire propre à l'organisation⁷³⁴ au Libéria (août 1990) puis en Sierra Leone (mai 1997). Mais

⁷³² Blaise TCHIKAYA, *Le droit de l'Union africaine: Principes, institutions et jurisprudence*, Boulogne-Billancourt, Berger-Levrault, 2014, p. 124.

⁷³³ Ibidem

⁷³⁴ Charles OKAE, « Allocution d'ouverture du Général (CR) Directeur du Maintien de la Paix et de la Sécurité Régionale de la CEDEAO », in *Les Forces de Défense et de sécurité face aux menaces transfrontalières en Afrique de l'Ouest*, État-Major des armées -Dakar, II ème colloque international des armées du Sénégal, 9-11 novembre 2011, p. 25

l'ECOMOG devient par la suite permanent en 1999, suite à la révision, en 1993, du traité fondateur de l'organisation afin d'élargir son domaine d'action et d'intégrer le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales par la promotion et le renforcement des relations de bon voisinage, de la même manière que le règlement pacifique des différends entre les États membres, la coopération active entre pays voisins et la promotion d'un environnement pacifique comme préalable au développement économique⁷³⁵.

Par ailleurs, même si ses aboutissements sont clairement discutables face aux crises qu'avaient connues certains de ses États membres comme la crise de 2010 en Côte-d'Ivoire, celle du Mali en 2012 ou encore la crise de BH au Nigeria, l'organisation dispose, tout de même, d'un arsenal juridique et organisationnel qui cadre ses instruments, qui lui constitue d'ailleurs un outil majeur pour faire face aux problèmes de sécurité de la sous-région. Ces outils connus sous le nom de mécanisme de la CEDEAO (article 1^{er}), ont pour objectifs (article 3) de prévenir, gérer, et résoudre les conflits internes et inter-Etats, de renforcer la coopération dans le domaine de la prévention des conflits, de l'alerte précoce, des opérations de maintien de la paix, du contrôle de la criminalité transfrontalière, du terrorisme et de la prolifération des armes légères et des mines anti-personnel et de maintenir et consolider la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest.⁷³⁶

Par ailleurs, le mécanisme est piloté par un ensemble d'institutions à savoir l'autorité des chefs d'États et de gouvernement de la CEDEAO (« la conférence »), le conseil de médiation et de sécurité et le secrétariat exécutif (qui devient Commission de la CEDEAO en janvier 2007). Ces institutions sont aussi appuyées par des organes comme la commission de défense et de sécurité, le conseil des sages ou encore la mise sur pied de la force en attente de la CEDEAO pour le maintien de la paix et de la sécurité. Un des aspects majeurs du processus de réforme est la mise en place d'un système d'alerte précoce (ECOWARN) élaboré, nommé centre d'observation et de surveillance, avec quatre bureaux de zones à travers la région⁷³⁷. Vient en appui à tout ce qui précède le fonds de la CEDEAO pour la Paix, qui devrait leur permettre de faire face aux charges financières liées au maintien de la paix et de la sécurité dans la sous-région (2004). Le cadre de la CEDEAO pour la prévention des conflits datant de 2008 vient

⁷³⁵ Article 4 du traité révisé de la Communauté Économiques des États de l'Afrique de l'Ouest CEDEAO, le 24 juillet 1993

⁷³⁶ Joshua O. BOLARINWA, « Aperçu du dispositif de paix et de sécurité de la CEDEAO », in *La découverte de la CEDEAO: Paix et Sécurité dans une CEDEAO des Peuples*, Abuja, CEDEAO, 5-13 Octobre 2011, Friedrich-Ebert-Stiftung, p. 40

⁷³⁷ Ibidem, p. 41

également conforter le dispositif de sécurité permettant à la sous-région de faire face aux énormes défis en matière de sécurité⁷³⁸.

De façon simplifiée, ce mécanisme de la CEDEAO est un document constitué de 58 articles, qui joue le rôle d'une sorte de « Constitution » en matière sécuritaire parce qu'elle réalise clairement que le développement économique et l'intégration régionale, ses principaux objectifs, ne peuvent être atteints que dans des conditions de sécurité, de paix et de stabilité politique dans les États membres. C'est pourquoi il va bien au-delà de la seule prise en compte des menaces « traditionnelles » extérieures aux États pour inclure les moyens d'agir face à des menaces infra-étatiques, de même que la lutte contre la criminalité transfrontalière, le terrorisme international ou encore la circulation illégale des armes légères⁷³⁹.

Forte de ces acquis institutionnels, la CEDEAO s'est dotée alors d'un régime de sécurité collective inédit qui se manifeste également dans l'architecture institutionnelle et le fonctionnement des principaux organes de décision du Mécanisme. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement, l'instance intergouvernementale la plus haute autorité, délègue alors ses pouvoirs de décision à un organe qui a un statut supranational, à savoir le Conseil de Médiation et de Sécurité (CMS)⁷⁴⁰ (article 7). Pour son fonctionnement, ce dernier, conformément à l'article 8, se compose de neuf États membres, dont sept sont élus par la Conférence⁷⁴¹ pour un mandat de deux ans renouvelables. Cependant, en son sein, aucun État membre ne siège de façon permanente afin d'avoir un équilibre entre les États, « petits » et « grands » se trouvant sur un pied d'égalité. Parmi ses attributions, le CMS dispose de celle d'autoriser le déploiement de missions politiques et militaires. Aussi, pour la prise de décision, alors que la Conférence fonctionne sur le principe du consensus, le CMS lui tranche à la majorité des deux tiers. Cela attribue aux décisions sécuritaires de la CEDEAO un caractère supranational, c'est-à-dire six États-membres ont le pouvoir d'engager l'organisation toute entière sur des questions de paix et de sécurité⁷⁴².

⁷³⁸ Règlement MSC/REG du 1/01/2008 ; cadre de prévention des conflits de la CEDEAO (CPCC)

⁷³⁹ International Crisis GROUP, « Mettre en œuvre l'architecture de paix et de sécurité (III) : l'Afrique de l'Ouest », *Rapport Afrique*; International Crisis Group, Dakar/Bruxelles, n° 234, avril 2016, p. 3.

⁷⁴⁰ Qui, selon l'article 10 paragraphe 2 (conformément aux dispositions de l'Article 7) : a) Décide de toutes questions relatives à la paix et à la sécurité ; (b) Décide et met en œuvre les politiques de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité ; (c) Autorise toutes les formes d'intervention et décide notamment du déploiement des missions politiques et militaires ; (d) Approuve les mandats et les termes de référence de ces missions ; (e) Révise périodiquement ces mandats et termes de référence en fonction de l'évolution de la situation ; (f) Sur recommandation du Secrétaire Exécutif, nomme le Représentant Spécial du Secrétaire Exécutif et le Commandant de la Force.

⁷⁴¹ La Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement des États membres.

⁷⁴² Ibidem, p. 4

Les activités du CMS sont soutenues par la CEDEAO à travers des « organes d'appui » qui sont directement rattachés à elle. Ces organes l'assistent alors dans ses prises de décision et la mise en œuvre des directives. Pour sa part, la Commission de la CEDEAO, fournit un appui administratif, opérationnel et logistique. Son président est particulièrement chargé de recommander au CMS les principales nominations et de dépêcher des missions d'enquête et de médiation. Par ailleurs, la Commission de défense et de sécurité, qui réunit les chefs d'état-major des armées et les responsables des services de sécurité, se réunit au moins une fois par trimestre pour assister le CMS sur les questions militaires. Enfin, le Conseil des sages, qui regroupe d'éminentes personnalités ouest-africaines, pour sa part, peut être sollicité par le CMS ou par le président de la Commission pour effectuer des missions de médiation, de conciliation ou d'arbitrage, si la situation l'impose⁷⁴³.

Sur un autre volet, conformément à l'article 58 du traité révisé, le Mécanisme de la CEDEAO prévoit la création du « système d'observation de la paix et de la sécurité sous régionales » précité, ECOWARN, qui constitue une dispositif d'alerte précoce de l'organisation sous-régionale avertissant des risques d'instabilité. Il repose sur un centre d'observation et de suivi basé au siège de la CEDEAO à Abuja et dispose également (article 24) de quatre antennes délocalisées à Banjul (la capitale de la Gambie), Cotonou (une grande ville portuaire située sur la côte sud du Bénin), Monrovia (la capitale du Libéria) et Ouagadougou (communément Ouaga, capitale du Burkina Faso), chacune responsable du suivi d'un groupe de pays. Le centre d'observation et de suivi est, en fait, chargé de la collecte des informations, de leur traitement, et de l'élaboration des rapports qu'il adresse au Secrétaire Exécutif, mais il est chargé également d'établir des liens de coopération avec l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), des centres de recherche et toutes autres organisations internationales, régionales et sous-régionales pertinentes (article 23). Il faut savoir que dans une certaine mesure ce système d'observation et d'alerte précoce est relativement abouti. Pour se faire, il a ainsi noué des liens avec plusieurs organisations de la société civile ouest-africaine, notamment le *Réseau ouest-africain pour l'édification de la paix (West Africa Network for Peace, WANEP)*⁷⁴⁴. Depuis 2002, après la signature d'un protocole d'accord avec la CEDEAO,

⁷⁴³ Ibidem

⁷⁴⁴ Réseau Ouest-africain pour l'Édification de la Paix (WANEP) est une importante organisation régionale de consolidation de la paix fondée en 1998 en réaction aux guerres civiles qui ont durement touché l'Afrique de l'Ouest dans les années quatre-vingt-dix. Au fil des ans, il est parvenu à établir de solides réseaux nationaux dans chaque État membre de la CEDEAO, en rassemblant plus de 500 organisations membres dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Il mise particulièrement sur les approches collaboratives de prévention des conflits et de consolidation de la paix entre divers acteurs de la société civile, les gouvernements, les organismes intergouvernementaux, les groupes de femmes et d'autres partenaires dans le but de mettre en place une plateforme

le réseau participe désormais, directement à la collecte et à l'analyse des informations pour les exécutions de l'ECOWARN. Ainsi, même si certains restent réticents à partager des informations sur ces sujets considérés comme « sensibles », notamment pour des considérations politiques des Etats-membres, toujours souverains, il faut reconnaître au système d'alerte précoce sa contribution à diffuser une culture de la transparence sur les questions politiques et sécuritaires en Afrique de l'Ouest⁷⁴⁵.

ECOMOG, l'un de moteur du Mécanisme, est une structure militaire consistant en un groupe de supervision qui devient rapidement le bras armé de la communauté (article 28)⁷⁴⁶. Composé au départ de quelques centaines d'hommes baptisés les "casques blancs", il a compté au plus fort de son développement, en 1994, près de 20 000 soldats et officiers. Une dizaine de pays ont participé à son contingent⁷⁴⁷. Il réunit des unités militaires, policières et civiles mises à disposition par les Etats-membres pour les Etats-membres. Ces unités sont stationnées dans leur pays d'origine, et prêtes à être déployées dans les missions autorisées par les organes exécutifs du Mécanisme⁷⁴⁸. Depuis le lancement au début des années 2000 de l'Architecture africaine de paix et de sécurité de l'UA, l'ECOMOG (désormais dénommé « *Force en attente de la CEDEAO* » depuis juin 2004) devient une partie intégrale des cinq brigades régionales constitutives de la Force Africaine en Attente (FAA⁷⁴⁹). Dès 2010, ce dispositif avait pour objectif la mise sur pied d'une brigade multinationale de 6 500 hommes, pouvant être déployée selon six scénarios, dans la région ou sur d'autres terrains du continent en cas d'intervention de grande ampleur⁷⁵⁰.

Il faut savoir aussi que, à travers son Mécanisme, la CEDEAO s'est préoccupée des autres dimensions de la sécurité, pour aller au-delà des seuls problèmes liés aux conflits armés. Elle a alors progressivement adopté une nouvelle culture de la sécurité et met désormais l'accent sur la sécurité humaine qui vise avant tout à assurer le bien-être des individus et à les protéger

propice au dialogue et au partage d'expérience et de connaissances. Il contribue ainsi aux efforts visant à assurer une paix et un développement durables en Afrique de l'Ouest et ailleurs sur le continent. Voir <http://www.wanep.org/wanep/>

⁷⁴⁵ Ibidem, p. 5-6

⁷⁴⁶ Marthe RUBIO, « Qu'est-ce que la Cédéao ? », *Le Monde/Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 06 septembre 2012 (consulté le 06 novembre 2018).

⁷⁴⁷ France 24, « L'Ecomog, bras armé de la Cédéao », *France 24*, en ligne : <<https://www.france24.com>>, publié le 28 décembre 2010 (consulté le 06 novembre 2018).

⁷⁴⁸ Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, à l'art 21.

⁷⁴⁹ Elle dispose chacune de son propre commandement - correspondant aux cinq blocs politico-économiques du continent : Afrique du Nord, de l'Ouest, centrale, australe et de l'Est

⁷⁵⁰ International Crisis GROUP, « Mettre en œuvre l'architecture de paix et de sécurité (III) : l'Afrique de l'Ouest, *op-cit*, p. 7

contre toute forme de violence. Cela vise notamment la lutte contre les problèmes sécuritaires transnationaux, car reconnaissant la nature transnationale de nombreux problèmes sécuritaires, le Mécanisme marque alors le début d'une extension de l'engagement sécuritaire de la CEDEAO au-delà des seuls conflits armés en réponse à l'émergence de nouvelles menaces régionales. Ainsi, depuis les conflits dans le bassin du *fleuve Mano*⁷⁵¹, l'organisation a engagé des initiatives innovantes dans la lutte contre les armes légères. Sous l'impulsion du Mali, confronté depuis plusieurs décennies au trafic d'armes dans le Nord, la CEDEAO a adopté dès 1999 un Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest, suivi en 2006 d'une Convention sur les armes légères et de petit calibre encore plus contraignante (article 51). Ces deux textes entérinent l'interdiction générale du transfert d'armes légères et mettent en place un système d'exemptions géré par la Commission de la CEDEAO. Les États souhaitant importer des armes doivent introduire une requête motivée auprès de la Commission, qui consulte ensuite tous les États membres pour approbation : le dispositif donne ainsi à chaque État un droit de regard sur les importations d'armes de ses voisins⁷⁵². Sur le plan judiciaire, il faut savoir que le mécanisme "prévoit" la création du centre de prévention de justice criminelle (CPJC), un organe qui servira de point focal pour l'entraide judiciaire. Le CPJC servira en matière d'entraide judiciaire de lien entre les États membres de la CEDEAO et les États non-membres et jouera également le rôle de superviseur qui veillera à ce que les États mettent en œuvre les conventions qu'ils signent⁷⁵³. Ce domaine reste assez marginalisé, car absent de la pratique, mais ceci pourrait avoir comme cause le fait que c'est un domaine couvert par l'existence de la Cour Pénale Internationale (CPI), de la Cour Internationale de Justice (CIJ) ou de la Cour de Justice de la CEDEAO.

Pour toucher précisément la lutte contre le terrorisme qui se propage dans certains de ses Etats-membres, la CEDEAO opte pour la coordination et d'orientation les actions de ses États membres dans leur processus respectif de lutte contre le terrorisme, à travers une stratégie antiterroriste adoptée pour l'Afrique de l'Ouest. Au préalable, elle admet que'en reconnaissance de la menace posée par le terrorisme, ses Etats-membres ont pris individuellement diverses mesures nationales pour prévenir et combattre ce fléau. Alors que certains ont adopté de nouvelles législations nationales, d'autres ont renforcé les aspects pertinents de leur code pénal

⁷⁵¹ Zone géographique ouest africaine de quatre pays qui regroupe la Guinée, Sierra Leone, Liberia et la Côte d'Ivoire, ils sont d'ailleurs les membres de l'organisation nommé l'union du fleuve Mano créée en 1973.

⁷⁵² Ibidem, p. 8

⁷⁵³ Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, à l'art 46-11.

afin de criminaliser le terrorisme. Ces pays ont également coopéré avec la communauté internationale en signant, ratifiant ou adhérant aux instruments juridiques de lutte contre le terrorisme au niveau régional, continental et international. À cette fin, tous les États de la région ont ratifié au moins sept des dix-huit instruments universels (y compris 14 conventions et 4 protocoles) alors qu'une grande majorité a ratifié la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme⁷⁵⁴.

Rappelons d'abord que les membres de cette organisation sont liés par des accords ayant force de loi au niveau international, notamment les quatorze conventions universelles et les quatre protocoles additionnels, ainsi que diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations unies et le Conseil de sécurité (la résolution 1373 (2001) notamment)⁷⁵⁵. La CEDEAO va alors adopter une stratégie qui a pour but de donner effet aux instruments régionaux, continentaux et internationaux de lutte contre le terrorisme et de fournir un cadre opérationnel commun pour l'action de prévention et d'éradication du terrorisme ainsi que les actes criminels liés, au sein de la communauté, tout en protégeant la sécurité humaine et les droits de l'homme, et en créant des conditions propices à un développement économique sain et au bien-être de tous les citoyens de la Communauté. Dans ce contexte, cette stratégie vise à renforcer les capacités opérationnelles pour une réponse efficace au terrorisme et pour atteindre les objectifs de la stratégie⁷⁵⁶. Intrinsèquement, cette dernière repose sur trois grands piliers, à savoir : *la prévention, la poursuite et la reconstruction*.

La prévention : au sens large, elle appuie l'anticipation du fait terroriste, c'est-à-dire vise le fait d'éliminer les conditions propices au terrorisme, tel que défini dans la Stratégie mondiale de 2006 de lutte contre le terrorisme de l'Assemblée générale des Nations unies. Autrement dit, les États doivent être encouragés et porter des politiques visant à s'attaquer aux causes profondes du terrorisme, notamment la pauvreté et le chômage généralisé, la marginalisation économique et politique de certains groupes, les violations des droits de l'Homme, la corruption, la fragilité des institutions de sécurité et les activités transfrontières illicites. De même, ils sont invités à mettre en place une politique spécifique pour contrer la propagande terroriste, dissuader et décourager les gens de se tourner vers le terrorisme et empêcher les terroristes d'accéder aux fonds, aux matériels et à l'espace qui leur permettront de planifier et

⁷⁵⁴ Déclaration politique et la position commune de la CEDEAO en matière de lutte contre le terrorisme, 28 février 2013, p. 22

⁷⁵⁵ Ibidem, p. 19

⁷⁵⁶ Ibidem, p. 24

lancer leurs attaques⁷⁵⁷. Ainsi, consciente qu'une mesure préventive réussie est celle qui est menée avec la pleine participation des communautés locales, la CEDEAO se fixe alors des domaines d'interventions prioritaires qui tournent autour du rejet par ses États-membres, sans ambiguïté et sans équivoque, du fait terroriste sous toutes ses formes, de l'élimination des conditions favorables à la propagation du terrorisme, du renforcement l'alerte précoce et la coordination des services de renseignements opérationnels, de la privation des terroristes de tous les moyens et capacités techniques qui leur sont nécessaires pour la conduite de leurs opérations, de la prévention de l'extrémisme et du radicalisme et du renforcement des pratiques démocratiques et la protection des droits de l'homme⁷⁵⁸.

La poursuite : c'est un pilier qui permet aux États membres de répondre rapidement, en temps opportun et efficacement, au terrorisme lorsqu'il survient, c'est-à-dire étouffer l'acte terroriste. En effet, il a pour but d'empêcher les terroristes d'élaborer des plans, d'établir des réseaux et de mener des activités ; d'enquêter et de traduire devant la justice les chefs terroristes, leurs disciples, partisans et sympathisants ; de couper le financement du terrorisme et l'accès à l'équipement, aux finances, à la formation et aux lieux de rassemblement et de créer un environnement hostile aux terroristes au sein de la région. Ce pilier a également ses axes prioritaires qui sont :

- 1- L'élaboration efficace des instruments internationaux et régionaux de lutte contre le terrorisme ;
- 2- Le renforcement de l'état de droit et de la coopération en matière de justice pénale ;
- 3- Le renforcement de la coopération en matière de contrôle et de surveillance des frontières et de la sécurité aéroportuaire et maritime ;
- 4- Le bannissement et la criminalisation du financement du terrorisme et du blanchiment d'argent ;
- 5- La protection des infrastructures vitales, diplomatiques et des intérêts étrangers ;
- 6- Le renforcement de la capacité des États membres afin de développer un cadre de justice pénale contre le terrorisme ;
- 7- Le renforcement de la coopération avec les organisations de la société civile et les médias concernant la prévention et la lutte contre le terrorisme ;

⁷⁵⁷ Ibidem, p. 26

⁷⁵⁸ Ibidem, p. 27-32

8- La formation et le renforcement des capacités de prévention et de lutte contre le terrorisme⁷⁵⁹.

La reconstruction ; le dernier pilier de cette stratégie traite pour sa part des conséquences de la lutte antiterroriste sur le terrain. Il est évident alors que les séquelles du terrorisme et de la lutte contre le terrorisme ont le potentiel de détruire le tissu social. Les populations perdent toute confiance en l'État et en sa capacité à les protéger et, parfois, le terrorisme monte les groupes sociaux les uns contre les autres ; c'est là où intervient ce pilier en sorte de réparateur et reconstruteur de la société et à permettre à l'État de guérir les blessures sociales causées par le terrorisme et la lutte contre le terrorisme⁷⁶⁰. Pour s'y prendre, ce pilier renferme quatre domaines prioritaires d'intervention, à savoir :

- 1- La mise en place d'un mécanisme de protection des droits des victimes ;
- 2- Appui et réconciliation des communautés ;
- 3- La réparation du contrat social ;
- 4- Enfin, l'élaboration d'une stratégie de lutte contre le terrorisme au niveau national⁷⁶¹.

Il faut reconnaître que trop souvent, les mesures prises en ce genre de contexte n'ont pas su joindre les actes à la parole. En cela, cette stratégie, avec ses piliers qui restent essentiellement la responsabilité des États, nécessite des modalités de sa mise en œuvre et l'activation des organes chargés de procéder à l'évaluation de sa mise en œuvre. Ainsi, afin d'assurer sa mise en œuvre effective et sa coordination aux niveaux régional, continental et international, il est demandé aux États-membres de mettre en place une autorité nationale ou un groupe de travail interdépartemental au cas où tel mécanisme n'existe pas encore afin de servir de point focal pour les questions de terrorisme au niveau national et pour une coordination efficace et globale. Toutes les institutions de l'organisation doivent être investies du rôle global de coordination de la mise en œuvre de cette Stratégie⁷⁶². Ce sont de même des concertations régulières qui doivent être organisées entre les organismes gouvernementaux qui sont impliqués dans la lutte contre le terrorisme afin de surveiller et d'évaluer les progrès et de recommander des mesures plus efficaces pour le renforcement de la coordination entre les États membres sur les questions de lutte contre le terrorisme comme nous le résume le graphique ci-dessous.

⁷⁵⁹ Ibidem, p. 33-40

⁷⁶⁰ Ibidem, p. 40

⁷⁶¹ Ibidem, p. 41-42

⁷⁶² Ibidem, p. 42-43

Figure 15 : Aperçu globale de la stratégie antiterroriste de la CEDEAO



Source : Déclaration politique et la position commune de la CEDEAO en matière de lutte contre le terrorisme, p. 47

Enfin, c'est dans son article 58 intitulé « sécurité régionale » que la CEDEAO aborde les contours majeurs d'une coopération en matière de sécurité régionale de même que son engagement en faveur de la paix et de la sécurité⁷⁶³. Et pour ce faire et faciliter la lutte contre la criminalité transfrontalière, l'organisation ouest-africaine ouvre une étroite collaboration entre les services de sécurité des Etats-membres conformément à l'article 46 du mécanisme qui énonce la lutte contre la criminalité transfrontalière.

Avec un tel dispositif de sécurité voulu, le défi ici est celui de la volonté politique de sa mise en œuvre et d'appliquer les dispositions relatives à la sécurité dans les Etats-membres, même si, dans ces derniers, les dispositions et les législations nationales prises restent limitées et variées en fonction des États et de leur degré d'altération par le phénomène de terrorisme. Il faut admettre que des choses ont été faites pour la faisabilité dans la région. L'on peut noter les rencontres des chefs de la police et de sécurité des Etats-membres, la dernière datant de juin

⁷⁶³ Sanbèlè Dominique DA, *Les organisations internationales économiques et la consolidation de la paix dans les Etats sortant de conflits armés*, 2015, [Thèse universitaire : Sciences de l'Homme et Société/Droit : Droit. Université Grenoble Alpes, Centre d'études sur la sécurité internationale et les coopérations européennes : 2015-12-10], p. 64.

2018 lors de laquelle les chefs de la police et de la sécurité des pays membres de la CEDEAO affirment que l'intensification de la coopération policière dans la sous-région est une des armes les plus efficaces pour contrer le terrorisme. Aussi, plusieurs responsables n'ont pas hésité à encourager cette coopération. C'est le cas du ministre ivoirien de la Sécurité, Sidiki Diakité, qui a appelé à une véritable coopération sous-régionale, régionale et internationale dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme. Notons que cette conviction des chefs de la police et de la sécurité de la CEDEAO est partagée par les chefs d'État et de gouvernement de l'organisation. Dans un récent discours à la nation, le président ivoirien, Alassane Dramane Ouattara avait invité les Etats-membres de la CEDEAO à « une synergie d'actions » pour venir à bout du terrorisme. Selon lui, une « mutualisation » des efforts est nécessaire pour consolider la dynamique mise en place contre ce problème⁷⁶⁴.

Le moins que l'on puisse dire aujourd'hui est que la CEDEAO est à ce jour l'organisation régionale africaine qui a fait le plus de progrès, formellement tout au moins, en direction d'une force en attente effective. Si ses composantes civiles et policières sont encore largement sous-développées, elle est parvenue à atteindre des objectifs appréciables face aux échéances qu'elle s'était fixées sur le plan militaire dans sa feuille de route adoptée en 2005. En décembre 2009, les chefs d'état-major des Etats-membres ont approuvé la structure et la composition de la brigade de la force en attente⁷⁶⁵.

Par ailleurs, pour la CEDEAO, le pilier sécurité est un domaine transversal. Ainsi, dans sa stratégie, nous l'avons vu, elle prévoit des mesures d'accompagnement, du moins en théorie, telles que la gestion et la sécurisation des frontières, la prévention et la lutte contre le terrorisme ainsi que la promotion de la participation politique. Sur le plan conceptuel, la prise en compte des questions de paix et de sécurité participe à la réalisation des objectifs généraux de sa stratégie Sahel⁷⁶⁶. Justement sécurisation des frontières, que peut-on retenir de son action concrète dans la lutte contre BH, qui va de pair sans doute, avec la sécurisation de la frontière entre le Niger et le Nigeria notamment ?

⁷⁶⁴ Emmanuel ATCHA, « CEDEAO : intensification de la coopération policière pour contrer le terrorisme », *Latribune Afrique*, en ligne : <<https://afrique.latribune.fr>>, publié le 27 juin 2018 (consulté le 05 novembre 2018).

⁷⁶⁵ International Crisis GROUP, « Mettre en œuvre l'architecture de paix et de sécurité (III) : l'Afrique de l'Ouest », *Rapport Afrique; International Crisis Group*, Dakar/Bruxelles, n° 234, 14 avril 2016, p. 32.

⁷⁶⁶ Damien HELLY, et al., « Stratégies Sahel : L'impératif de la coordination », *Note d'analyse de l'Institut d'études de sécurité ISS*, n° 76, mars 2015, p. 5.

b- Ses perspectives de lutte contre Boko Haram : une capacité limitée ?

Au vu de tout ce qui précède, tout laisse affirmer que la CEDEAO dispose d'une architecture sécuritaire relativement à la hauteur des menaces qui gangrènent ses États membres. De même, malgré l'existence des limites d'ordre juridique qui caractérisent d'ailleurs généralement les mécanismes internationaux ou encore ses défaillances en matière d'institutionnalisation qui paralysent l'efficacité de ses mécanismes, personne ne peut nier aujourd'hui que les efforts conjugués des organisations régionales (CEDEAO) et internationales ont contribué à combattre, sans vaincre, l'insurrection islamiste BH sur le front militaire, humanitaire et socioéconomique, même si l'insurrection continue de faire des victimes malgré la robustesse des moyens déployés. Cependant, avant tout, il convient de se poser la question intrigante : où était le Système d'Alerte Précoce (ECOWARN) élaboré par la CEDEAO nommé Centre d'Observation et de Surveillance au moment où l'insurrection était encore en phase primitive dans le nord du Nigeria ?

Il est difficile de trouver une réponse claire, tout comme il est difficile de trouver des réactions formelles, rendues publiques, par la CEDEAO concernant les premières années de l'insurrection, malgré les victimes qu'elle a faites et la montée en puissance de ses menaces aussi bien à l'intérieur du Nigeria que sur les pays voisins. Certaines informations diront que des discussions ont eu lieu en interne dans l'organisation et que des approches de solution ont aussi été évoquées, mais est-il possible d'avoir des preuves de ces conjectures au vu de la gravité de la menace à l'époque ? En tout cas, on ne trouve aucune trace dans tous les communiqués finaux des sommets de l'organisation, aussi ordinaires qu'extraordinaire, jusqu'à même le 40^e sommet ordinaire de la CEDEAO (du 16-17 février 2012 à Abuja, Nigeria). Il a fallu donc le 41^e sommet, quelques mois après pour retrouver des traces qui évoque cette question de BH dans la région.

On pourrait penser à une explication simple résidant dans le fait que le problème de BH était considéré pendant longtemps comme interne au Nigeria et que celui-ci non seulement était le géant de l'organisation et donc était susceptible de pouvoir gérer la situation, mais aussi, pendant des années, n'a pas formulé une demande d'assistance ni auprès de ses voisins immédiats ni au plan régional pour faire face à la crise. On pourrait aussi supposer que la crise a été brouillée par l'instabilité angoissante du Mali et la situation du Sahel d'une manière générale. En tout cas, c'est dans le communiqué final de la 41^e session ordinaire de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO (28-29 juin 2012)

qu'apparaissent les premières condamnations, officiellement rendues publiques, contre l'insurrection islamiste BH, en ces termes :

« La Conférence condamne fermement les agressions terroristes perpétrées par Boko Haram au Nigéria, qui ont causé la mort de centaines de personnes et qui risquent d'engendrer dans le pays un conflit à caractère religieux. La Conférence exprime sa profonde sympathie avec les victimes de ces actes criminels et exprime sa solidarité sans faille avec le Gouvernement et le peuple de la République Fédérale du Nigéria dans son combat contre le fléau de Boko Haram. La Conférence invite les États membres et la Communauté internationale à aider le Nigéria dans son combat contre le terrorisme. Elle charge la Commission de participer aux efforts visant à mettre fin à ces agressions terroristes »⁷⁶⁷.

Par conséquent, nous pouvons affirmer sans réserve que l'organisation régionale a réagi de manière tardive. Aussi, les sommets qui se sont succédés (42^e, 43^e et 44^e) se sont limités à dénoncer et condamner la barbarie de BH. On a vu défiler des déclarations, l'affirmation des préoccupations face à la situation, ou encore des condamnations traditionnelles des actes terroristes avec les appels à une coopération renforcée qui vont avec. Bref, peu de décisions et d'avancées majeures ont été entreprises pour freiner l'avancée de l'insurrection.

Il a fallu conséquemment attendre le sommet extraordinaire d'Accra tenu le 30 mai 2014 au Ghana pour voir la réaction active de l'organisation. Ces réactions formulent officiellement que des mesures doivent être prises avec des engagements concrets pour améliorer la collaboration entre Etats car les actions de l'insurrection débordent désormais au-delà des frontières nigérianes⁷⁶⁸. Elles formulent un appui à la République fédérale du Nigeria pour la lutte anti-terroriste, annoncent avoir pris des mesures spéciales et appellent à la mise en œuvre diligente de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et à l'opérationnalisation de la stratégie Sahel de la CEDEAO⁷⁶⁹.

La déclaration finale de ce sommet mentionne que la conférence décide d'établir un partenariat de haut niveau avec les États de l'Afrique centrale pour combattre plus efficacement

⁷⁶⁷ Communiqué finale de la quarante et unième (41^{ème}) Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, 28-29 juin 2012, p. 8

⁷⁶⁸ Radio France Internationale RFI, « Cédéao: réunion d'urgence sur la sécurité en Afrique de l'Ouest », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr/>>, publié le 30 mai 2014 (consulté le 08 novembre 2018).

⁷⁶⁹ Communiqué final du sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) tenu le 30 mai 2014 à Accra au Ghana sur la situation au Mali et au Nigeria. *Chapitre : Sur la Situation Sécuritaire au Nord du Nigeria*

le terrorisme. Elle encourage les pays membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) à poursuivre leur effort d'opérationnalisation de leur plan d'action et de coopération en matière de lutte anti-terroriste⁷⁷⁰. Depuis cette prise de décision, l'organisation, à travers ses présidents en exercice a multipliée ses mobilisations collectives pour contrer BH. De John Dramani Mahama, le président du Ghana et président en exercice de 2014-2015 à Ellen Johnson Sirleaf la présidente du Liberia et de CEDEAO en 2016, les choses ont évolué tout de même. On peut se rappeler de ses déclarations à l'occasion de la 49^e conférence des chefs d'État de la CEDEAO, le 4 juin 2016 à Dakar : « *Améliorer la capacité de renseignement, améliorer nos coordinations avec l'UA africaine et l'ONU et d'autres institutions partenaires, mais nous devons aussi, à travers, d'efforts collectifs et déterminés s'assurer de la défaite totale de BH* »⁷⁷¹.

Ces sommets et leurs déclarations finales montrent que la question liée au problème de BH a bel et bien été une préoccupation d'une organisation dont les membres sont devenus conscients que l'unique moyen de sortie de crise supposait la mise en place d'une action collective des États de la région. À ce titre d'ailleurs, plusieurs pays montrent leur volonté d'apporter leur soutien comme le Bénin : « *Le Bénin témoigne de « sa solidarité » envers ses « frères d'armes » de la région « par l'envoi d'un contingent de 800 hommes (...) pour combattre définitivement ces hors-la-loi* »⁷⁷² avait déclaré, le président du Bénin à l'époque M. Boni Yayi à la presse au terme de sa rencontre avec M. Buhari en déplacement au Bénin. Bien d'autres pays d'ailleurs comme le Sénégal, la République de Guinée et le Ghana ont ouvertement affichés leur volonté de participer à une action commune militaire contre BH, et ce malgré le fait que la majorité des États-membres de l'organisation ne sont pas directement affectés par des attentats terroristes sur leur territoire. Dans certains cas, cela pourrait expliquer la réticence des autres pays non participants ou d'autres qui se sentiraient moins concernés par la lutte contre le terrorisme, bien qu'ils soient engagés au sein de la communauté organisationnelle.

En fait, dans sa stratégie de lutte, la CEDEAO va au-delà de la mobilisation et de la coopération entre ses pays membres. Elle a clairement affiché sa ferme volonté de travailler avec la CEEAC⁷⁷³, l'autre organisation régionale concernée par la lutte contre BH

⁷⁷⁰ Ibidem

⁷⁷¹ Assane DIOP, « Niger: la menace Boko Haram et le dernier sommet de la CEDEAO », *RFI Presse*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 11 juin 2016 (consulté le 08 novembre 2018).

⁷⁷² Le Monde et AFP, « Le Bénin engage 800 hommes contre Boko Haram », *Lemonde/Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 02 août 2015 (consulté le 08 novembre 2018).

⁷⁷³ La CEEAC (Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale) est un groupe d'État africain créé en 1983 (comprend dix États membres : la République d'Angola, la République du Burundi, la République du

(l'organisation à laquelle appartiennent le Cameroun et Tchad) à travers un sommet qui s'est tenu le 30 juillet 2018 à Lomé au Togo. C'est lors de ce sommet inédit que les chefs d'État et de gouvernement de l'Afrique occidentale et centrale ont alors décidé de mutualiser leurs forces pour faire face aux différentes menaces sécuritaires qui planent sur la région⁷⁷⁴ (BH particulièrement). Par conséquent, dans la prédisposition 09 du communiqué final, au titre de la promotion de la paix et de la stabilité, les chefs d'État et de gouvernement s'engagent à coopérer pour prévenir les conflits, promouvoir la paix et la stabilité dans les deux régions à travers notamment la mise en place et le renforcement aux niveaux national et régional, de mécanismes d'alerte précoce et de réponse rapide aux crises impliquant la société civile, les leaders d'opinion, les femmes, les jeunes et les acteurs étatiques. Ils condamnent les actes violents commis notamment dans le cadre des crises internes visant à déstabiliser les États et tendant à remettre en cause les frontières nationales. Les chefs d'État s'engagent également à adopter, lors de leur prochain sommet, un cadre régional portant convergence des principes constitutionnels au sein de la CEDEAO et de la CEEAC⁷⁷⁵. Par ailleurs, au titre de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, c'est dans la prédisposition 17 de la déclaration finale que les deux organisations lancent un appel à tous les États-membres des deux communautés, dans un esprit de solidarité intercommunautaire, pour apporter un appui matériel, financier, technique et en renseignements aux forces armées des États engagés dans la lutte contre le terrorisme dans le Bassin du Lac Tchad et au Sahel⁷⁷⁶. Aussi, ils réaffirment leur détermination à prévenir et à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent à travers notamment l'implication des leaders religieux et communautaires, des femmes, des acteurs du système éducatif et autres groupes concernés de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de déradicalisation, de réinsertion, de réintégration et de réconciliation. Avant de réitérer leur encouragement aux services de sécurité habilités de leurs États respectifs à échanger les informations et les renseignements pertinents et instruisent les ministres en charge de la sécurité des États membres de la CEDEAO et de la CEEAC, à faire

Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, la République Gabonaise, la République de Guinée Equatoriale, la République Démocratique de Sao Tome & Principe et la République du Tchad). Avec pour objectif la promotion et le renforcement d'une coopération harmonieuse et un développement dynamique, équilibré et autoentretenu dans tous les domaines dans ses États membres. Voir <http://ceeac-eccas.org>

⁷⁷⁴ Aboubacar Yacouba BARMA, « CEDEAO/CEEAC : des engagements pour un front commun contre les menaces sécuritaires », *LatribuneAfrique*, en ligne : <<https://afrique.latribune.fr/>>, publié le 31 juillet 2018 (consulté le 09 novembre 2018).

⁷⁷⁵ Communiqué final du sommet conjoint des chefs Etat et de gouvernement de la CEDEAO et de la CEEAC sur *la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et extrémisme violent*, Lomé, Togo, le 30 juillet 2018, p. 2-3

⁷⁷⁶ Ibidem, p. 4

parvenir, avant leur prochain sommet, au Président de la Commission de la CEDEAO et au Secrétaire général de la CEEAC, des propositions sur les mécanismes et procédures idoines permettant le partage sécurisé de renseignements et d'information entre les États. Enfin, ils s'engagent à renforcer mutuellement les capacités de leurs Forces de Défense et de Sécurité dans le domaine de la formation du personnel, des exercices conjoints, du renseignement et du respect des règles des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Et décident de se réunir tous les deux ans de manière alternative, dans l'une ou l'autre des deux Communautés, pour faire le point de la mise en œuvre des engagements contenus dans la Déclaration de Lomé adoptée lors du Sommet Conjoint⁷⁷⁷.

On peut ainsi considérer que l'organisation et ses Etats-membres se sont effectivement préoccupés désormais de la problématique BH et que les bases d'une grande réponse collective ont été posées en incorporant la coopération inter-organisations. D'ailleurs, avec la CEMAC, la CEDEAO doit jouer le rôle de coordination des différentes stratégies régionales et internationales⁷⁷⁸.

Il reste cependant à observer la traduction en actes des engagements collectifs pris, ce qui à cette heure ne semblent pas avoir été le cas de manière tangible. Pour des diverses raisons, les gouvernements apparaissent bureaucratiques et lents, notamment dans le cas des organisations internationales comme la CEDEAO, malgré le prestige dont elle jouit. Aujourd'hui on ne peut pas cacher le fait que la CEDEAO a, par le passé, connu des difficultés à intervenir dans des crises complexes, impliquant des « poids lourds » régionaux ou mettant en jeu une variété de facteurs, à la fois conjoncturels et structurels. D'ailleurs, cette situation ne fait que confirmer un certain manque d'efficacité et de cohérence pour lutter contre les groupes terroristes qui sèment le désordre dans certains de ses pays membres. Aussi, ces crises ont dévoilé les limites de l'organisation pour surmonter des blocages politiques et rendre crédibles ses menaces d'interventions militaires. Si son implication a abouti à une stabilisation en Guinée-Bissau, la crise au Mali ou celle du Nigeria, a exposé au grand public les limites de ses interventions dans un contexte de conflit armé ouvert malgré les efforts qu'elle accomplit. Comme le défend Ibn Chambas, son secrétaire général, lors de son briefing face aux membres du Conseil de sécurité en juillet 2017 : « *L'incapacité de fournir des services de base et des moyens de*

⁷⁷⁷ Ibidem, p. 4-5

⁷⁷⁸ Le 360 AFRIQUE, « La CEDEAO et la CEEAC s'allient contre le terrorisme », *Le360 Afrique*, en ligne : <<http://afrique.le360.ma>>, publié le 13 juillet 2018 (consulté le 04 novembre 2018).

subsistance viables pour les communautés dans les zones affectées, risque d'anéantir les succès récents contre Boko Haram »⁷⁷⁹.

Selon Rinaldo Depagne, directeur du projet Afrique de l'Ouest de l'International Crisis Group, face à BH, la CEDEAO a longtemps été handicapée par l'absence de cadre légal commun avec la Communauté économique des États d'Afrique centrale, dont deux de ses membres le Cameroun et le Tchad, sont également touchés de plein fouet par cette organisation terroriste⁷⁸⁰. Ce point ne s'est résorbé que récemment au vu des dernières évolutions qui ont marqué la conjugaison des efforts entre les deux organisations.

Par ailleurs, dans l'accomplissement de ses missions, l'organisation n'échappe pas au phénomène qu'Antonio CARLOS Peixoto appelle la *dépendances particulières* (commerciale, financière, technologique, militaire, etc.⁷⁸¹). Cette fragilité conforte la thèse de Sandrine Kott quand elle défend que la dépendance financière et matérielle des associations et organisations internationales vis-à-vis des États accroît le rôle de ces derniers, au point que leur abstention peut limiter la capacité d'action desdites organisations⁷⁸².

Ainsi, il est clair que, globalement, les actions de la CEDEAO ont révélé, au fil des années, un manque de moyens militaires et de capacité de mobilisation diplomatique. Rinaldo DEPAGNE suggère que dans cette situation l'organisation doit donc se fixer de nouveaux objectifs et se doter de nouveaux moyens d'action. Indépendamment d'une coopération régionale et continentale évoquée précédemment, la CEDEAO devrait procéder à un réexamen de toutes les dimensions de sa force en attente. Cela concerne non seulement la doctrine et les procédures opérationnelles, mais aussi le financement, sachant que cette force souffre d'un manque de moyens récurrent⁷⁸³.

À l'image de l'ONU, notamment son conseil de sécurité, où, en son sein, le leadership reconnu à un État sur un dossier est un élément essentiel pour comprendre les décisions de

⁷⁷⁹ Mohamed Ibn CHAMBAS, « Les facteurs traditionnels et nouveaux de l'insécurité freinent les efforts de développement en Afrique de l'ouest et au sahel », *UNOWAS E-Magazine* (n°4 juillet 2017), p. 17.

⁷⁸⁰ Rinaldo DEPAGNE, « À 41 ans, la Cedeao doit s'adapter aux temps présents », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, l'auteur est directeur du projet Afrique de l'Ouest de l'International Crisis Group. publié le 07 juillet 2016 (consulté le 20 octobre 2018).

⁷⁸¹ Peixoto Antonio CARLOS, « La théorie de la dépendance : bilan critique », *Revue française de science politique*, n° 4-5, 1977, p. 614

⁷⁸² Sandrine KOTT, « Les organisations internationales, terrains d'étude de la globalisation. Jalons pour une approche socio-historique », *Critique internationale*, n° 52, mars 2011, p. 14

⁷⁸³ Rinaldo DEPAGNE, « À 41 ans, la Cedeao doit s'adapter aux temps présents », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, l'auteur est directeur du projet Afrique de l'Ouest de l'International Crisis Group. publié le 07 juillet 2016 (consulté le 20 octobre 2018).

l'organisation en matière de gestion des conflits armés, ce rôle social reconnu de façon informelle par les membres du conseil cristallise les enjeux d'influence diplomatique et de crédibilité propres au travail multilatéral⁷⁸⁴. C'est pourquoi la CEDEAO aussi, pour son existence d'ailleurs, apparaît confronté à la recherche d'un leader, qui a été depuis toujours le Nigeria et qui est susceptible malgré ses difficultés de le rester. En effet, par son poids économique, démographique et militaire aussi, ce pays est le plus apte à jouer ce rôle de moteur de la réforme pour que l'organisation assume à plein ses engagements et rivalise avec les autres organisations régionales de par le monde, ceci malgré les problèmes intérieurs innombrables du pays.

Il faut rappeler que le pays, à lui seul, compte pour 77% du produit intérieur brut (PIB) de la CEDEAO, une situation qui le conforte comme le mieux préparé à apporter des ressources financières aux opérations de maintien ou d'imposition de la paix de l'organisation (comme ça été le cas dans le passé lors des premières interventions de l'organisation). De fait, c'est un géant continental qui espère dans les prochaines années jouer un rôle de premier plan au sein de l'organisation des Nations unies. C'est pourquoi il doit travailler pour la restauration de sa diplomatie et faire de la redynamisation de la CEDEAO un axe essentiel de cette diplomatie renouée⁷⁸⁵. Certes dans le passé le Nigeria a fait ses preuves, notamment pour la mise en place de la structure de la CEDEAO et déjà au début du millénaire, son président en exercice de l'époque déclarait solennellement dans le cadre de l'organisation que « *le Nigeria est prêt à s'engager sur la voie rapide pour différents projets ... Il est prêt à poursuivre son engagement pour la paix et la sécurité dans notre région. Je voudrais insister sur l'importance de l'établissement, au mois de décembre 1999, au sein de la CEDEAO d'un mécanisme de prévention, de gestion et règlement des conflits, de maintien de la paix et de sécurité* »⁷⁸⁶.

Chose faite et qui constitue aujourd'hui le poumon de l'organigramme de paix pour l'organisation. Mais que faire lorsque c'est le géant a priori indispensable à l'organisation qui est malade ? Le fait qu'il existe d'autres organisations qui reprennent vie dans ce contexte attire l'attention, notamment la CBLT qui se recompose dans la lutte contre BH.

⁷⁸⁴ David AMBROSETTI et Mélanie CATHELI, « Les enjeux du leadership au Conseil de sécurité : responsabiliser ou contrôler les opérations de paix de l'ONU ? », *Revue internationale et stratégique*, n° 68, avril 2007, p. 69.

⁷⁸⁵ Ibidem

⁷⁸⁶ Olusegun OBASANJO, « Une vision de l'intégration pour le XXIème Siècle », in *Coopération pour la paix en Afrique de l'Ouest: Agenda pour 21ème siècle*, sous la dir. de A. AYISSI, UNIDIR/ Nations Unies, 2001, p. ix

B- A cheval sur l’Afrique de l’Ouest et l’Afrique centrale, la CBLT : une organisation ressuscitée.

Quand on parle du *Bassin du lac Tchad*, il est important de distinguer deux entités, l’une géographique et l’autre politique. Cette dernière est celle qui nous intéresse ici. La première, c’est le *bassin hydrographique du lac Tchad*, c’est un vaste territoire (estimé entre 2.335.000 et 2.382.000 km²) qui comprend les rives sahéliennes de sept pays (l’Algérie, la Libye, le Tchad, le Niger, le Nigeria, le Cameroun et la République centrafricaine)⁷⁸⁷. La seconde entité nommée *Bassin conventionnel du lac Tchad* est d’une superficie de 967 000 km². Approximativement, aujourd’hui, elle correspond à la zone frontalière des quatre pays limitrophes traversés par le lac, c’est-à-dire, le Tchad, le Cameroun, le Niger et le Nigeria. C’est une zone qui est donc gérée par une structure permanente d’entente baptisée Commission du bassin du lac Tchad (CBLT). Morcelée entre deux grandes organisations régionales d’Afrique de l’ouest et centrale, l’organisation du bassin de Lac Tchad a été créée dans les années 1960 par les quatre pays riverains du lac, pour la gestion concertée de l’utilisation des eaux du lac⁷⁸⁸.

Mais très vite, l’organisation fait face à des tensions qui freinent sa mission initiale. Car si à l’origine, sa mission flotte entre, d’une part, la gestion des ressources en eau partagées à l’échelle du bassin et d’autre, la coordination des politiques régionales de développement, ses fondateurs sont conscients que l’on ne peut parler de développement sans prendre en compte la dimension sécuritaire. Ainsi, leur désir de coordonner et d’intensifier leur coopération les amène à introduire d’autres dispositions dans leur structure. C’est dans ce cadre que se justifie la mission de la CBLT comme organe de maintien de la paix et de sécurité dans le bassin du lac Tchad. Ainsi, comme la CEDEAO, elle a été contrainte de mettre en place un système de sécurité qui lui permettra d’assumer sa nouvelle mission⁷⁸⁹. Ainsi, dans ce paragraphe, nous allons voir les bases de son installation et le contenu de son mécanisme sécuritaire (a) avant d’analyser son vif engagement dans la lutte contre BH (b).

⁷⁸⁷ Martin Zachary NJEUMA et Dominique MALAQUAIS, « Coopération internationale et transformation du Bassin du Lac Tchad. Le cas de la Commission du bassin du lac Tchad », *Politique africaine*, n° 94, février 2004, p. 24

⁷⁸⁸ Michel LUNTUMBUE, « La CBLT et les défis sécuritaires du bassin du lac Tchad », *Note du groupe de recherche et d’information sur la paix et la sécurité GRIP*, n° 14, décembre 2014, p. 3.

⁷⁸⁹ Armel SAMBO, « La cohérence des coalitions interrégionales pour lutter contre le terrorisme en Afrique subsaharienne : cas de la Force multinationale mixte de la CBLT contre la secte Boko Haram », *Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique CODESRIA*, n° 3, 2017, p. 143

a- Les conditions de création et de transformation de la CBLT

La Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) a été créée le 22 mai 1964 par les quatre présidents des pays riverains du Lac Tchad cités plus haut⁷⁹⁰. Mais l'adhésion de la République Centrafricaine en 1996 et de la Libye en 2008 augmente le nombre des pays membres, alors que le Soudan, l'Égypte, la République du Congo et la République Démocratique du Congo sont des membres accueillis comme observateurs. Le quartier général de l'Organisation est à N'Djaména. La CBLT a pour mandat, la gestion durable et équitable du Lac Tchad et des autres ressources en eaux partagées du bassin éponyme, la préservation des écosystèmes du Bassin Conventionnel du Lac Tchad, la promotion de l'intégration et la préservation de la paix et de la sécurité transfrontalières dans le Bassin du Lac Tchad⁷⁹¹. Elle est certainement l'une des plus anciennes institutions régionales africaines, et est le symbole de la volonté, de ses États fondateurs, de gérer leurs ressources communes par la coopération⁷⁹². La Commission est financée par les contributions des États-membres (53% et 27% du budget national pour le Nigeria et le Cameroun, contre 8% pour le Niger et 12% pour le Tchad)⁷⁹³. La carte ci-dessous nous offre une visibilité globale de la position géographique du bassin (en bleu) et des États-membres de la commission sur la carte d'Afrique.

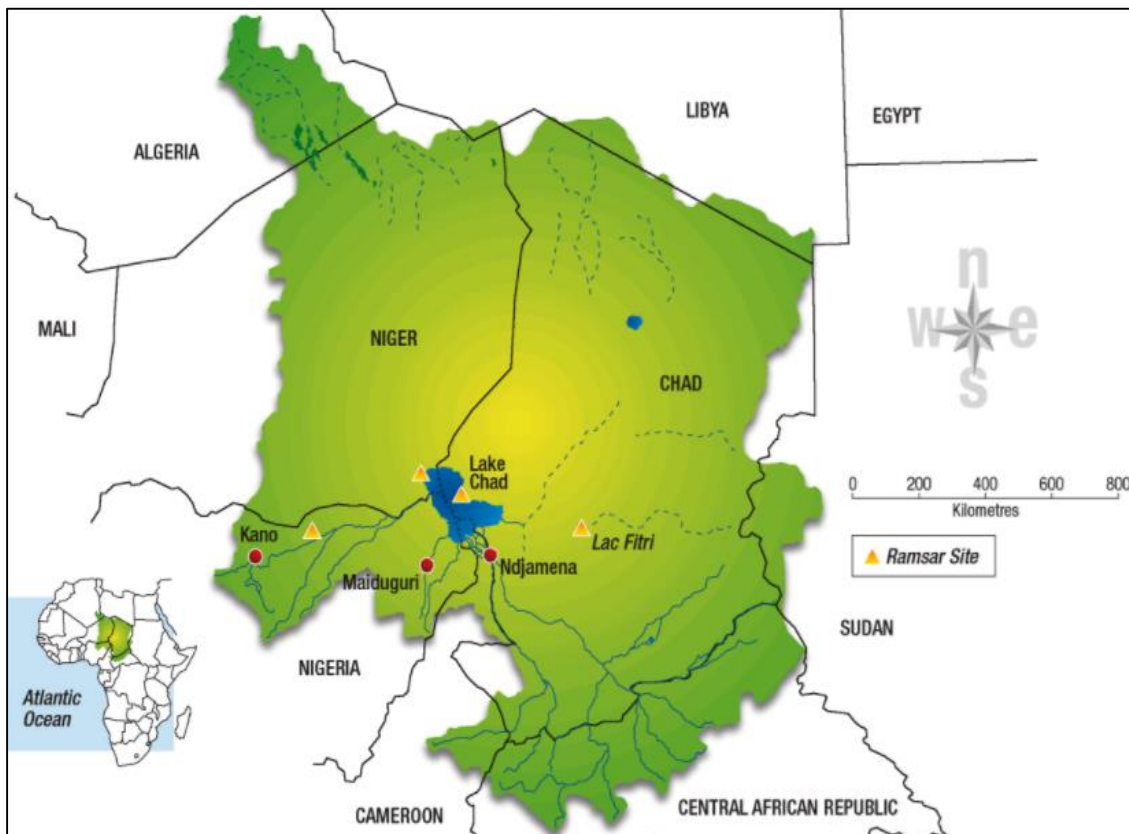
⁷⁹⁰ Document de base révisé de la commission du Bassin du Lac Tchad « Convention et statuts », N'Djaména, décembre 1990, p. 3

⁷⁹¹ Commission Du Bassin du Lac Tchad CBLT, « Mai 1964-2014: le Bassin du Lac Tchad : Notre raison d'être depuis 50 ans « Ensemble, inversons la tendance » », *LCBC News Magazine* (Février - Juillet 2014), p. 8.

⁷⁹² Expertise Collégiale L'IRD, « Gouvernance et politiques de développement », in *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, sous la dir. de J. L. MAGRIN, traduit par B. FRANÇAIS-ANGLAIS, IRD Éditions, Marseille, 2014, p. 61

⁷⁹³ Martin Zachary Njeuma, Dominique Malaquais, *op-cit*, p. 30

Carte 9 : Zone CBLT et les États-membres du bassin du lac Tchad



Source : rapport « Managing Rivers Wisely - Case study on river management : Lake Chad »

Il faut noter que l'organisation a été mise en place juste quatre ans après l'indépendance de ses membres fondateurs, et pratiquement au même moment que la mise en place de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ce qui n'est pas négligeable. Donc tôt les problèmes des moyens financiers, d'organisation en matière de politique internationale (peu expérimenté), et d'une coopération suffisamment fédérée, se sont posés, sans négliger aussi les besoins de chacun en matière de souveraineté territoriale et d'indépendance de ces jeunes pays qui doivent solutionner rapidement des problèmes transfrontières s'affirmant à la suite des bouleversements cartographiques que le colon a laissés.

Des instruments juridiques intéressants furent pensés dans une atmosphère de paix et de solidarité africaine qui transparait clairement dans les articles IV et V de son statut fondateur, à savoir « *tout différend que les États membres ne sont pas en mesure de régler eux-mêmes sera soumis à l'OUA et/ou aux Nations unies* »⁷⁹⁴. En effet deux instruments majeurs constituent le repère de l'organisation : la Convention de Fort Lamy (l'ancienne appellation de la capitale

⁷⁹⁴ Ibidem, p. 28

tchadienne actuelle N'Djamena) de 1964, qui jette les bases de la Commission conçue comme un organisme de coordination dont les objectifs premiers seraient la coopération et le développement à l'échelle régionale ; et la convention de 1973, qui met en place les moyens nécessaires pour permettre au secrétaire exécutif de la CBLT d'assurer le bon fonctionnement et l'essor de l'organisation⁷⁹⁵.

Mais il a fallu la création de trois nouvelles structures pour piloter le fonctionnement de l'organisation à savoir le Sommet des chefs d'État, organe suprême de la Commission, le Sommet des commissaires, lieu de rencontre des représentants des différents chefs d'État, et le Secrétariat exécutif⁷⁹⁶. Cependant, après plusieurs périodes de turbulence, c'est au début des années 1970, dans le cadre de la réforme du Statut de la CBLT, que les dirigeants de l'organisation s'étaient trouvés en désaccord face à une question fondamentale : *quelles seraient les retombées de la Convention pour les populations du bassin ?* Il s'est trouvé alors qu'un point important avait été ignoré ou oublié, celui de l'éducation, de la sensibilisation des populations à l'idée d'appartenir non seulement à une nation, mais aussi à une aire géographique commune. Parce que tant que ne seraient pas surmontées les contradictions inhérentes à l'opposition entre frontières nationales et espaces transfrontières, il ne pourrait y avoir de développement à l'échelle régionale⁷⁹⁷.

À ce sujet, malgré des plusieurs tentatives des experts, qui ont donné des avis assez généraux, le *statu quo* a perduré alors que la situation se dégrade pour les populations. Car, avec le recul des eaux⁷⁹⁸, les nouvelles terres qui apparaissent ont provoquées une multiplication de nouvelles zones de cultures sur les bords du lac, chose qui brouille les limites des frontières dans cet espace tandis que s'intensifiaient les mouvements transfrontaliers de pêcheurs dans le sillage du retrait du lac. Ainsi, la traditionnelle compétition, entre les pêcheurs des pays riverains pour l'accès et le contrôle de ces nouvelles ressources en eau et en terre, a augmenté la gravité des tensions les opposants dans la région, avec une implication des armées régulières notamment. Ainsi, « *au milieu des années 1990, on comptait dans la partie camerounaise du lac plus de trente villages créés par les immigrants nigériens, totalisant une population de plus*

⁷⁹⁵ Ibidem

⁷⁹⁶ Ibidem, p. 30

⁷⁹⁷ Ibidem, p. 36

⁷⁹⁸ Plusieurs études ont été réalisées sur le Lac, notamment la commission elle-même qui estime que la superficie du lac est passée de 25 000 km² dans les années 1960 à environ 3 000 km² de nos jours. Le lac Tchad est-il en danger de disparition ? Voir plus Jean-Paul Musangania « *Le lac Tchad va-t-il disparaître ?* », *La croix*.

de 70 000 habitants »⁷⁹⁹. Encore en 2018, le secrétaire exécutif de la CBLT qui réclame une intervention, déclarait que cette situation alarmante menace la survie de plus de trente millions de personnes et pourrait constituer un foyer de tensions et de conflits entre les communautés riveraines⁸⁰⁰.

Néanmoins, à ce sujet précis de la gestion des crises liées à la délimitation des frontières, la CBLT a fait un travail qui va dans le sens d'une résolution définitive de la problématique et qu'il convient de rappeler. Notamment quand elle incita à une réunion extraordinaire à Lagos les 21 et 22 juillet 1983 suite à laquelle il fut décidé qu'une équipe conjointe d'experts devait suivre l'exécution des travaux de démarcations. Et c'est lors de la conférence des chefs d'État et de gouvernement en 1987 qu'avait été prise la décision d'assumer la totalité des frais de bornage d'un coût arrêté à 312 884 000 FCFA (soit 475 661,05 Euro) sous condition de partage à parts égales entre les quatre États membres. Les travaux ont démarré en mars 1988 par un entrepreneur privé sous la surveillance des experts désignés par les États membres à raison de deux experts par pays. Cependant, les travaux s'arrêtèrent précocement entre septembre 1988 et janvier 1989. Se succèdent alors des divergences entre le Cameroun et le Nigeria ; aussi entre le Cameroun et le Tchad ; jusqu'à décembre 2003 quand le Nigeria rétrocéda l'île de Darak au Cameroun suite à la décision de la Cour internationale de justice (CIJ)⁸⁰¹.

Par ailleurs, la mise sur pied d'un système de sécurité propre à la CBLT s'annonce suite aux affrontements tchado-nigériens de 1983 - une guerre qu'avait déclenchée le conflit opposant les pêcheurs⁸⁰². En réaction, la CBLT met alors en place un système destiné à prévenir et à réprimer le crime organisé dans et sur les rives du Lac. La zone retombe dans une crise profonde la rendant un sanctuaire de hors-la-loi appartenant aux groupes rebelles, aux bandes criminelles et aux trafiquants de toutes sortes qui tiraient parti des ressources, des activités et du peu de contrôle étatique qui s'y exerçaient. Pour se faire, en juillet 1983, des experts et des responsables des questions de sécurité de trois des quatre pays membres de la CBLT se réunirent à Lagos (l'ancienne capitale et la plus grande ville du Nigeria) pour générer un

⁷⁹⁹ Michel LUNTUMBUE, « La CBLT et les défis sécuritaires du bassin du lac Tchad », *Note du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité GRIP*, n° 3, 2 décembre 2014, p. 5

⁸⁰⁰ Sanusi Imran ABDULLAHI, « Lac Tchad: Ensemble, inversons la tendance ! », *CBLT news magazine* (Février - Juillet 2014), p. 4

⁸⁰¹ Armel SAMBO, « La cohérence des coalitions interrégionales pour lutter contre le terrorisme en Afrique subsaharienne : cas de la Force multinationale mixte de la CBLT contre la secte Boko Haram », *Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique CODESRIA*, n° 3, 2017, p.142

⁸⁰² Abba Gana SHETIMA et Usman ALHAJI, « Tensions agro-pastorales », in *Conflits liés aux ressources et terrorismes Deux facettes de l'insécurité*, sous la dir. de M. TRÉMOLIÈRE, OCDE and Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Avril 2013, p. 71

système sous-régional de sécurité qui va aider à pacifier la région. Une rencontre suite à laquelle les experts proposèrent la mise en place des patrouilles conjointes connues sous l'appellation de *Patrouille mixte internationale (Pamint)*. Cette dernière a pour mission de combattre le grand banditisme, la criminalité transfrontalière, le trafic de drogue, d'assurer la protection des biens et des hommes, de lutter contre le braconnage, etc. Ainsi, à partir de 1986, quatre patrouilles furent mises en place, chacune basée dans un Etat-membre à Blangoa au Cameroun, Baga Kawa au Nigeria, Gadira au Niger et Baga Sola au Tchad. Elles ont accompli un travail important et ont restauré une sécurité relative aux abords du lac Tchad, notamment en éradicant les risques permanents d'affrontements entre les patrouilles nationales⁸⁰³. C'est d'ailleurs dans la même période, du moins dans la même foulée (1988-1990), que la démarcation des frontières entre les Etats-membres de l'organisation a été établie sous la conduite de IGN France International et le contrôle des experts nationaux (c'est la résolution n° 2 de la conférence des chefs d'Etats de la CBLT)⁸⁰⁴.

Cependant, aux côtés de ce succès on peut relever des failles, car, du fait de leur composition, de la logistique dont elles disposent et des missions qui leur sont dévolues, les patrouilles mixtes ne s'attaquent qu'à des problèmes de sécurité secondaires au détriment de ceux de plus grande ampleur. Ainsi, la vague de transformations politiques des années 1990 dans toute la région voire même dans toute l'Afrique, liées à une ouverture démocratique dans un climat complexe, a amoindri l'efficacité de leurs actions et réduit l'intérêt que les gouvernements leur portent, parce qu'ils sont davantage préoccupés par les problèmes intérieurs. Dans ce contexte, les anciens et nouveaux facteurs d'insécurité s'intensifient, notamment l'activité des bandits armés, qu'ils soient rebelles-bandits ou coupeurs de route professionnels. D'où alors la nécessité d'encore réformer profondément le système de sécurité existant⁸⁰⁵.

Ainsi, à la demande des chefs d'Etats, les experts se réunirent encore à Maiduguri du 11 au 13 novembre 1994 pour penser et créer une force commune de sécurité dans le bassin conventionnel. Dans le même sens, à l'occasion de la neuvième conférence des chefs d'Etats qui a eu lieu du 29 et 30 octobre 1996 à N'Djaména, les Présidents Idriss Deby du Tchad, Ibrahim

⁸⁰³ Issa SAÏBOU, « Les cadres territoriaux du développement : frontières, gestion des conflits et sécurisation », in *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, sous la dir. de J. L. MAGRIN, IRD Editions, coll. Expertise collégiale, Marseille, 2014, p. 593-594

⁸⁰⁴ Commission Du bassin du lac Tchad CBLT, *Rapport des travaux de la table Ronde des Donateurs pour le financement du Plan Quinquennal d'Investissement 2013-2017*, Commission du bassin du lac Tchad CBLT, 04 au 05 Avril 2014 à BOLOGNE ET à RIMINI (ITALIE), p. 12.

⁸⁰⁵ Issa SAÏBOU, « Les cadres territoriaux du développement : frontières, gestion des conflits et sécurisation, *op-cit*, p. 594

Baré Maïnassara du Niger, Ange Félix Patassé de la RCA (désormais membre de la CBLT) et les représentants des chefs d'État du Cameroun et du Nigeria se réunirent et convinrent de mettre en place une force commune de sécurité (FCS) qui ne remplace pas, mais plutôt renforce les patrouilles mixtes existantes déjà avec pour mission fondamentale, la lutte contre les rebelles et les bandits armés présents aux abords du Lac.

Enfin, il est possible de considérer comme une troisième phase celle de la mise sur pied de ce système de sécurité commune. Elle intervient en août 1998 quand les ministres en charge des relations extérieures du Niger, du Nigeria et du Tchad se rencontrent et signent à Niamey un accord sur la répression du banditisme militaire transfrontalier, ce qui marque la naissance de la Force mixte multinationale de sécurité du bassin du lac Tchad, cela malgré l'absence du Cameroun qui n'était pas représenté. Cependant, depuis cette date, on a observé une dégradation du projet d'une sécurité commune alors même l'insécurité perdure dans la région. Au vu des difficultés qu'ils rencontrent sur la question de coopération en matière de sécurité, lors du sommet des chefs d'État tenu le 28 juillet 2000 à N'Djaména, ceux-ci décident de conclure⁸⁰⁶ que « *concernant la sécurité dans le bassin du lac Tchad, les chefs d'État ont accepté de réhabiliter et renforcer les brigades de patrouille mixtes avec tous les pays concernés* »⁸⁰⁷. Cette conclusion vient achever ce qui est déjà affaibli, car la Pamint s'est progressivement réduite à être une patrouille camerounaise sur sa portion du Lac.

Cette patrouille a-t-elle fonctionné un moment avec l'ensemble des pays membre ? C'est une question à se poser quand on sait que « *le Tchad s'est retiré en 2009 à la suite de l'arrestation par les éléments de la gendarmerie de Makary de quatre de ses soldats venus commettre des exactions sur l'île camerounaise de Nimeri. Le Niger s'est retiré parce qu'il a estimé que cette patrouille mixte n'avait aucun intérêt pour lui dès lors que les eaux du lac avaient disparu de son côté. Le Nigeria s'est retiré en 1991 [car] il préparait ses revendications sur les localités camerounaises situées à l'est du lac Tchad. Dans cette perspective, une telle patrouille aurait compromis fondamentalement ce projet* »⁸⁰⁸.

Il est évident que depuis sa création, la force mixte n'a pas réellement fonctionné correctement et est donc restée en gestation. Et au même moment on a vu les incidents se multiplier sur le Lac, en particulier lorsque l'on a enregistré des affrontements entre les forces

⁸⁰⁶ Ibidem

⁸⁰⁷ Communiqué final du dixième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Commission du Bassin du Lac Tchad, tenu le 28 juillet 2000 à N'Djaména au Tchad, p. 3

⁸⁰⁸ Issa SAÏBOU, « Les cadres territoriaux du développement : frontières, gestion des conflits et sécurisation, *op-cit*, p. 594-595

de sécurité de certains États membres de la CBLT⁸⁰⁹. Donc en clair, depuis pratiquement toujours, les pays membres de la CBLT n'ont pas pu mettre en place un système de sécurité conjoint et efficace qui fonctionne et qui œuvre pour la lutte contre le banditisme transfrontalier dans une zone dite de non-droit⁸¹⁰ traditionnellement porteuse de problèmes sécuritaires (criminalité transfrontalière, bandes organisées, preneurs d'otages, trafiquants de drogue et d'armes, conflits communautaires) ainsi que nous l'avons vu dans notre chapitre premier.

C'est dans ce contexte d'incohérence de politique sécuritaire commune des États-membres de l'organisation qu'émerge la nouvelle menace liée à l'insurrection BH d'un côté et de l'autre côté la dégradation de la situation sécuritaire dans la bande sahélienne. Parce que cette gestion transnationale du lac, avec ses îles et ses rives, est incompatible avec sa réalité, et fait de lui un espace propice au refuge et à la mobilisation des ressources par les acteurs qui la plongent dans une crise sans précédent.

Ainsi, que peut-on dire de la CBLT face à cette situation ? L'ampleur de la crise a eu raison de la quasi indifférence de ses dirigeants, qui, depuis sa création, ont collectionné les difficultés à s'entendre et faire fonctionner leur volonté commune pour une paix commune. Fort claire, la CBLT s'est réorganisée face à la violence de BH pour aller au-delà de ces mauvaises expériences et mettre sur pied une alternative commune. Tel est l'objet du paragraphe suivant.

b- La CBLT et la gestion non négociable du phénomène Boko Haram

Selon le Président du Niger Mahamadou Issoufou « *en 2012, nous avons décidé de réactiver la Force Mixte Multinationale de Sécurité dans le Bassin du Lac Tchad, de réviser son mandat et de l'élargir à l'ensemble des États Membres de la CBLT. Chaque pays doit envoyer un bataillon équipé de 700 à 800 hommes. Les pays sont à pied d'œuvre pour l'application de cette décision importante que nous avons prise pour assurer la sécurité dans le bassin* »⁸¹¹.

Cette affirmation nous rappelle que la CBLT a décidée de renaître, suite à la conviction de ses membres que BH a atteint désormais le Lac et donc touche leur frontière commune.

⁸⁰⁹ Ibidem

⁸¹⁰ Rolans POUURTIER, « Le Lac Tchad entre crise écologique et menaces géopolitiques », *l'ENA hors les murs*, n° 467, janvier/février 2017, p. 41

⁸¹¹ Isabelle ESSONO, « Interview de S.E. Issoufou MAHAMADOU Président de la République du Niger et Président en Exercice du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement la CBLT », *CBLT news magazine* (Février - Juillet 2014), p. 12

En 2013, la réalité de cette menace se structure davantage avec les navettes auxquelles se livrent les porteurs d'armes de part et d'autre des frontières poreuses des États, la régionalisation de la composition des éléments impliqués dans les attentats, le trafic des armes entre les pays de la zone CBLT, l'internationalisation de la posture de BH et son recours à la guerre asymétrique. Cette situation préoccupe les membres de l'organisation et les amène à faire d'elle l'ordre du jour de leur quatorzième sommet de la CBLT réuni à N'Djamena du 30 avril au 1^{er} mai 2013. Les travaux du sommet se sont particulièrement concentrés sur les mesures à prendre pour combattre BH, car l'insurrection est en train de détruire les efforts de développement en cours ou envisagés dans le bassin conventionnel. Au vu de l'impératif d'une coopération multilatérale face à la situation le communiqué final du sommet annonce que les chefs d'État décident :

« De prendre en urgence toutes les mesures nécessaires pour la redynamisation de la Force mixte multinationale de sécurité du bassin du lac Tchad comprenant le Cameroun, le Niger, le Nigeria, le Tchad et la République Centrafricaine. Le Niger doit organiser dans les meilleurs délais une réunion regroupant les ministres de la Défense et les chefs d'état-major. Chaque pays membre participe à la Force multinationale avec au minimum un bataillon équipé. Le Commandement devient rotatif en commençant par la République Fédérale du Nigeria pour une durée de six mois »⁸¹².

Les Etats-membres de la CBLT sont désormais directement concernés par les nouveaux problèmes et menaces sécuritaires dans la zone, car au Nigeria, principalement, et au Niger momentanément, les militants de BH se sont installés sur une portion de territoire. Leurs incursions au Cameroun ont été avérées avec des enlèvements de personnes étrangères. Le Tchad, quant à lui, est exposé aux menaces terroristes par son intervention contre les djihadistes au Mali. De par cette configuration, il est apparu nécessaire pour l'organisation de rapidement sécuriser les zones frontalières pour contrôler les voies de passage et d'investir le Lac et ses rives pour empêcher toute sanctuarisation, repli ou contournement. Cette agression de BH a donc forcé la CBLT, plus le Benin, à se concerter et coordonner leur politique d'encadrement sécuritaire pour contrecarrer le terrorisme. La CBLT a donc tâché de s'imposer et de reprendre

⁸¹² Communiqué finale du 14^{ème} Sommet Ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) s'est tenu le 30 Avril 2012 à N'Djamena au Tchad, p. 4

le contrôle de sa zone géographique en se dotant des moyens et d'instruments de promotion et de gestion concertée de la stabilité dans la région⁸¹³.

Aussi, en octobre 2014, lors d'un sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernements de la CBLT et du Bénin, ceux-ci ont annoncé que la quiétude et la prospérité seront rapidement restaurées dans leur espace afin d'assurer les conditions du développement économique et social de la région, en exprimant leurs engagements à combattre l'insécurité du fait des exactions de BH sur des populations civiles : « *Nous disposons des moyens pour mener cette lutte. Notre stratégie de lutte a été définie et la question de déploiement des bataillons de la force multinationale a été discutée* »⁸¹⁴, avait déclaré le Président Issoufou Mahamadou.

Par conséquent, pour ce faire, les États riverains, dans le cadre d'un accord militaire, coordonnent leurs actions contre BH, avec effectivement, l'appui de la communauté internationale, notamment au plan matériel, logistique, du renseignement, de la formation et du financement.

Comment analyser ce processus ? La réflexion nous renvoie à la remarque pertinente qu'apporte Alphonse Zozime Tamekamta, quand, dans la perspective de trouver les moyens de sortie de crise dans la région du lac Tchad, celui-ci soulève lors d'un colloque international des questionnements pertinents quand il évoquait la réaction des États impliqués dans la guerre contre l'insurrection BH. L'auteur rejoint Ousmanou Nwachok A Birema quand il écrit sur le triomphe de la souveraineté en relativisant le déclassement de l'institution étatique tant affirmé dans la zone du Lac. Donc voilà revenir encore la question de la protection de souveraineté comme source d'obstacle.

Pour l'auteur, cela passe justement, par une posture *phénoménologique* ; autrement dit, celle de la réalité vécue sur le terrain de la lutte antiterroriste par les États de la région du lac Tchad, au lieu de se contenter de l'option *téléologique* classique, qui pourrait uniformiser la souveraineté des États africains au même rang que celle des États occidentaux plus avancés, plus structurés et mieux organisés. De là, en se mobilisant collectivement au sein d'une coordination commune FMM à partir de 2015, les pays du bassin du lac Tchad plus le Bénin ont alors engagé une démarche sécuritaire destinée à boucher leur déficit stratégique face à l'insécurité qui frappe leur région. Par ailleurs, au-delà de son caractère d'instrument

⁸¹³ Issa SAÏBOU, « Les cadres territoriaux du développement : frontières, gestion des conflits et sécurisation, *op-cit*, p. 596

⁸¹⁴ Seini Seydou ZAKARIA, « Front commun contre le terrorisme », *Le SAhel*, n° 8805, 9 octobre 2014, p. 3

opérationnel et stratégique ponctuel pour ces États, cette mobilisation au sein de la FMM est en réalité l'expression visible d'une volonté de ces États de reprendre leurs morceaux de territoires perdus et de s'y redéployer dans ses dimensions symboliques et matérielles⁸¹⁵.

C'est alors dans cette perspective que la CBLT a actualisé la mise en œuvre, depuis 2015, de son incontournable FMM qui constitue l'un de ses instruments les plus significatifs et la réponse la plus notable jusqu'ici que l'organisation ait apporté dans la lutte contre le terrorisme dans le bassin. Aujourd'hui, sans exagération, on peut affirmer que la lutte contre BH a donné une nouvelle vie à cette organisation en perte d'influence, car, c'est suite à cette guerre que la CBLT a vu son importance s'accroître et son mandat s'élargir. D'ailleurs c'est son secrétariat exécutif qui assure désormais le pilotage politique de la FMM (dont nous allons voir le contenu plus loin)⁸¹⁶. Aussi, sur le terrain, il est évident que cette mobilisation militaire collective a anéanti fortement la puissance militaire du groupe terroriste qui a dû modifier ses modes d'action et ne procède plus qu'à des attaques classiques du terrorisme (et notamment des attentats kamikaze)⁸¹⁷.

Au vu de tous les instruments propres à la CBLT et des décisions prises pour la sécurité commune, le projet apparaît particulièrement significatif parce que les Etats-membres ont pu aller au-delà de leurs visions différentes en matière de diplomatie et de leur politique internationale afin de dénoncer les actes terroristes et de formuler les mêmes intentions. Ils se sont dépassés pour mettre sur pied au moins les bases d'un système de sécurité régionale et de lutte contre le terrorisme sur le long terme. La situation d'insécurité en elle-même rappelle aussi bien pour les Etats que pour les populations de tous les pays concernés, la valeur d'une paix. C'est du coup l'occasion de soutenir et de partager les bontés de la paix et, loin des préjugés sur les pays africains, d'illustrer en quoi ils sont susceptibles de se mobiliser et se soutenir pour intervenir contre tout type de menace malgré leur mode de fonctionnement propre et leurs objectifs variables influencés par les enjeux internes propres à chacun. Il s'agit de s'efforcer pour eux de montrer qu'ils peuvent ne plus être une zone facile et d'opportunité exploitable

⁸¹⁵ Joseph Tchinda KENFO, « Panel : Boko Haram au sahel camerounais. Trajectoires identitaires, expansion territoriale, instrumentalisations et réponses politiques », in *ACTES DU COLLOQUE*, 7^{ème} Congrès international des associations francophones de science politique, Revue Béninoise de Science Po, Montréal, du 17 au 19 mai 2017, p. 7.

⁸¹⁶ Ntuda Ebode Joseph VINCENT, Mark Bolak FUNTEH et Mbarkoutou Mahamat Henri et Nkalwo Ngoula Joseph LÉA, « Le conflit Boko Haram au Cameroun : pourquoi la paix traîne-t-elle ? », *Friedrich Ebert Stiftung*, 2017, p. 17-19

⁸¹⁷ Catherine CALOTHY, *op-cit*, p. 130-131

pour les terroristes, et cela bien que ces derniers soient intimement liés à la population et ne viennent pas de l'extérieur.

Sur un tout autre plan, cette mobilisation commune démontre le rôle croissant que peuvent jouer les États, malgré leurs propres défis internes dans la résolution des conflits qui les affectent. Cela incarne une volonté africaine pour la mise en place d'une architecture continentale pour la paix et la sécurité qui même si elle n'est pas encore une réalité aboutie, n'est plus un mythe.

Cependant, dans les faits, il serait pertinent de s'interroger sur les capacités dont dispose cette institution pour s'adapter aux défis sécuritaires à long terme dans la région du Lac. Ainsi, quelle est sa capacité de coordination des opérations sur le terrain, au vu de la multiplication des incursions frontalières dans le bassin du Lac ? Sans oublier que la FMM qui assure son propre rôle, elle témoigne de l'émergence d'initiatives sécuritaires régionales sur le continent africain dont l'UA se porte comme garant.

Section 2 : L'engagement continental pour la lutte contre le terrorisme dans le bassin du Lac Tchad

Concertés autour de l'organisation continentale UA, les États africains se sont tôt engagés pour lutter contre tout type d'insécurité sur le continent, notamment par la lutte contre le terrorisme, et à fournir les efforts nécessaires pour la mise en place de mécanismes et de mesures adaptés et solides pour consolider la paix et la sécurité dans toutes les régions concernées à travers une coopération multisectorielle. En janvier 2015, lors de la cérémonie d'ouverture du 24^e sommet de l'UA à Addis-Abeba, le nouveau président tunisien, Béji Caïd Essebsi formule : « *La guerre nous unit, nous, les Africains, contre le terrorisme comme elle nous a unis contre le colonialisme* »⁸¹⁸. Ceci pour dire à quel point, du nord au sud du continent, la lutte contre le terrorisme est vue comme l'affaire de tous malgré les divergences.

Certes, les États africains sont liés par des nombreuses conventions sur le plan universel. La majorité d'entre eux comporte, non pas des mécanismes, mais des principes concernant la paix et la sécurité internationales⁸¹⁹. Par ailleurs, garantir une sécurité collective africaine commune

⁸¹⁸ Radio France Internationale RFI, « Sommet de l'UA: la lutte contre le terrorisme au cœur des discours », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 31 janvier 2015 (consulté le 25 septembre 2018).

⁸¹⁹ Blaise TCHIKAYA, « Le conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine », in *L'homme dans la société internationale*, sous la dir. de J.-F. AKANDJI-KOMBÉ, Bruylant, 2013, pp. 392

demeures un idéal du panafricanisme⁸²⁰ en ce qu'il exalte l'union des peuples et leur solidarité dans un cadre sécurisé⁸²¹. Blaise TCHIKAYA défend l'idée qu'en termes de technique pour la reconquête de cette paix et sécurité, les États africains doivent dépasser l'idéalisme panafricain⁸²². Il est indéniable que la puissance militaire apparaît importante, notamment le secteur de l'armement avec les atouts qui en découlent. Selon des données du Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), même si les dépenses militaires d'Afrique sont les moins importantes du reste du monde, c'est la région où elles ont le plus augmenté en 2013, avec 44,9 milliards de dollars, soit une augmentation de 8,3 % par rapport à 2012⁸²³. Au vu des nombreuses fragilités dont souffrent ses États membres, l'Union africaine s'efforce, avec évidemment la participation de ses organisations sous-régionales, de prendre en charge elle-même la sécurité du continent⁸²⁴. Ce sont ses moyens conventionnels et militaires que nous allons envisager dans cette section. Ainsi, nous allons aborder les ressources sécuritaires conventionnelles et antiterroristes de l'union (A) et le front militaire africain dans la lutte contre BH à travers la FMM, mais sous le pilotage de la CBLT (B).

A- *Les mécanismes sécuritaires et antiterroriste de l'Union africaine*

En théorie, l'UA dispose du monopole de la prise en charge de toutes les questions qui peuvent servir d'intérêt continental. Ici c'est les questions sécuritaires qui nous intéressent : c'est le Conseil de paix et de sécurité (CPS)⁸²⁵ qui en est le garant. Il faut savoir que le CPS est l'organe décisionnel permanent de l'UA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Il constitue un système collectif de sécurité et d'alerte rapide, visant à permettre une réponse rapide et efficace aux situations de conflit et de crise en Afrique. Il constitue également le pilier central de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (« APSA »⁸²⁶ en anglais), soit

⁸²⁰ Le panafricanisme est à la fois une vision sociale, culturelle et politique d'émancipation des africains et un mouvement qui vise à unifier les africains du continent et de la Diaspora africaine en une communauté africaine globale. Voir, *"Le mouvement panafricaniste au vingtième siècle"*, OIF. Voir également « *Les fondements historiques du panafricanisme expliqués à la jeunesse* » d'Amadou Elimane KANE

⁸²¹ Ibidem, p. 391

⁸²² Ibidem, p 405

⁸²³ Guillaume FOURMONT, « Course aux armements en Afrique contre Boko Haram », in *Atlas: géopolitique mondiale*, sous la dir. de A. BAUTZMANN, Editions du Rocher, 2017, p. 64

⁸²⁴ Michel DRAIN, *Reactions internationales*, 21^{ème} édition, Bruxelles, Larquier, 2016, p. 449.

⁸²⁵ Ceci conformément à l'article 5 alinéa 2 de l'Acte constitutif de l'UA (2000) et l'article 20 (bis), tel qu'inséré par l'article 9 du Protocole sur les amendements à l'Acte constitutif, lui est spécifiquement destiné. Le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a été adopté le 9 juillet 2002 à Durban, Afrique du Sud, et est entré en vigueur en décembre 2003. Le CPS est devenu totalement opérationnel au début 2004. Le Protocole du CPS, ainsi que son règlement intérieur, l'Acte constitutif de l'UA et les conclusions des diverses retraites du CPS, fournissent les directives opérationnelles des activités du CPS. Voir *le Guide de l'UA*

⁸²⁶ Union Africaine UA, *Guide de l'union africaine 2018: ouvrage de référence pour le personnel et les partenaires de l'Union africaine*, 5^{ème} éd., Commission de l'Union africaine et État néo-zélandais, Première publication en 2014. Mise à jour et publication annuelles, 2018, p. 64

le cadre de promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique. Il faut noter qu'il succède à l'organe central du mécanisme de l'OUA⁸²⁷ pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. L'Organe central était l'organe opérationnel de l'OUA chargé de prendre des décisions sur les questions de paix et de sécurité en Afrique⁸²⁸. Ainsi, de l'OUA à l'UA, un travail de longue haleine a été accompli et des résultats ont été obtenus. De ce fait, il existe toute une panoplie des textes et politiques sécuritaire et antiterroriste africaines, mais il est hors de question dans ce travail d'aligner un inventaire assommant de ces politiques et textes. Par contre, il est intéressant et assez illustratif de rappeler quelques cas symboliques, limités en nombre, mais décentement représentatifs des dispositions et moyens de contre-attaque que l'Union et ses Etats-membres ont pu instaurer depuis des années. Ainsi, nous allons voir d'une part, un aperçu des politiques sécuritaires et de lutte contre le terrorisme que l'Union a bâtis (a) et d'autre part, nous allons nous intéresser à son action dévouée dans le combat africain contre BH sous l'accomplissement de la force multinationale mixte FMM (b).

a- Une politique sécuritaire commune ancienne et progressive : forces et limites

Sans nous focaliser sur les démarcations entre les bases juridiques et politiques de cette politique sécuritaire commune, nous allons nous concentrer sur le mécanisme sécuritaire commun mis en place par l'UA par le canal de CPS. Il faut savoir que ce dernier est inspiré du modèle du Conseil de sécurité des Nations Unies, et pour sa légitimité et son fonctionnement, il est fondé et se réfère aux dispositions juridiques fondamentales, c'est-à-dire à la Charte des Nations Unies, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et enfin l'Acte constitutif de l'Union Africaine.

Ainsi, pour mener à bien ses missions, les États africains, lors de la déclaration du Caire de juin 1993, créent l'instrument continental nommée le *Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits* de l'OUA. À sa création, ce dernier constituait une première sur la scène africaine et internationale. Ainsi, il a non seulement permis aux pays africains de donner un contenu concret à la culture de la paix qui représente une aspiration forte pour l'ensemble de leurs peuples, mais il a surtout donné à l'Afrique l'occasion de capitaliser une expérience non négligeable dans la quête collective et de recherche de solutions durables aux différents

⁸²⁷ L'organisation de l'unité africaine OUA est une organisation interétatique, ayant précédé l'Union africaine. Elle a été créée le 25 mai 1963 à Addis-Abeba en Éthiopie et présidée par l'empereur Haïlé Sélassié I^{er} en 1963 et dissoute en 2002. Voir <http://www.universalis-edu.com>

⁸²⁸ Ibidem, p. 65

conflits sur le continent⁸²⁹. Ainsi, de 1993 à 2004, le mécanisme est géré par "l'Organe central de l'OUA" avant d'être remplacé par CPS le 25 mai 2004. En effet, cette transformation s'inscrit dans le cadre d'une mutation institutionnelle plus large voulue par les chefs d'Etats en septembre 1999 et visant à transformer l'OUA en UA en même temps que celui du mécanisme⁸³⁰. Il faut savoir que c'est une volonté des bons nombre de chefs d'Etats de l'époque, qui ont estimé que, face aux nouvelles mutations mondiales, l'OUA était inadaptée et qu'il fallait la réformer profondément. C'est dans ce sens que Amara Essy, alors président par intérim de la commission de l'UA déclare : « *Le monde a changé, le contient a changé, mais l'outil organisationnel régional est resté le même, avec des prismes et de méthodes incapables de gérer les nouveaux défis. C'est la volonté de changer cette situation qui a favorisé la naissance de l'UA* »⁸³¹. Ainsi, Josiane Tercinet écrivait qu'à travers la création de l'UA, s'affiche une volonté de « rendre l'Afrique aux Africains » et de les doter d'une organisation, plus intégrée et capable d'agir⁸³².

Dans ce processus de transformation, les chefs d'État ont, lors du sommet de l'OUA à Lusaka en juillet 2001, adopté une décision visant à conserver, dans un premier temps, le mécanisme comme un organe de l'Union, conformément à l'article 5.2 de l'Acte constitutif de l'UA. Aussi, leur volonté d'initier une réflexion qui devait aboutir à la révision des structures, des procédures et des méthodes de travail de l'Organe central, y compris la possibilité de modifier son appellation. C'est ainsi qu'il a été élaboré et adopté le protocole relatif à la création du CPS lors de la première session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UA à Durban (en Afrique du Sud) le 9 juillet 2002⁸³³. En fait, ces transformations visent à renforcer la capacité du CPS dans le but d'en faire un instrument décisionnel et opérationnel efficace, qui serait la base d'une nouvelle architecture de paix et de sécurité pour le continent africain, tout en corrigeant les défaut et faiblesses de son ancêtre (l'organe central). Ainsi, conformément à l'article 7 du Protocole, le CPS dispose de pouvoirs tel que l'anticipation, la prévention et le règlement des conflits, l'intervention dans le cadre

⁸²⁹ Delphine LECOUTRE, « Le conseil de paix et de sécurité de l'union africaine, clef d'une nouvelle architecture de stabilité en Afrique ? », *Afrique contemporaine*, n° 212, avril 2004, p. 132

⁸³⁰ Ibidem, p. 133

⁸³¹ Tianjana MALUWA, « La transition de l'Organisation de l'Unité Africaine à l'Union Africaine », in *L'Union africaine : cadre juridique et institutionnel : Manuel sur l'organisation panafricaine*, sous la dir. de A. A. OUGUERGOUZ, Editions A. Pedone, avril 2013, p. 39

⁸³² Josiane TERCINET, « L'union Africaine et le maintien de la paix en Afrique: aspects institutionnels et opérationnels », in *Régionalisme et sécurité internationale*, sous la dir. de H. H.-Y. OUSMAN, Bruxelles, Bruylant, septembre 2009, p. 77

⁸³³ Delphine LECOUTRE, « Le conseil de paix et de sécurité de l'union africaine, clef d'une nouvelle architecture de stabilité en Afrique ? », *op-cit*, p. 132

d'une opération de maintien de la paix ; les sanctions contre toute menace ou atteinte à la paix ; la mise en œuvre de la politique de défense commune ; la lutte contre le terrorisme ; la coopération avec les mécanismes régionaux et les Nations Unies dans la préservation et le maintien de la paix dans le continent. Donc, à sa création, le CPS se trouve caractérisé par l'assouplissement de certains principes et par l'apparition de nouveaux concepts. Il dispose de principes de fonctionnement et d'un mandat clairement défini. Ainsi, la qualité de membre, la durée du mandat, la périodicité des réunions, le niveau de représentation, les règles de convocation ainsi que le mandat assigné ont été clairement précis à la fois dans le protocole relatif à sa création et dans son règlement intérieur⁸³⁴. Ce protocole se veut donc plus progressiste et, avec une perspective plus efficace qui tient compte de nouveau cadre juridique produit du traité de Lomé⁸³⁵, pour la sécurité sur le continent⁸³⁶.

C'est pourquoi, aujourd'hui, le CPS constitue le cœur de l'architecture de paix et sécurité de l'Union Africaine (APSA) qui, pour son fonctionnement, conformément à l'article 5 du protocole de sa création, est composé de quinze membres aux droits égaux, répartis en deux catégories : le deux tiers (soit dix membres) avec un mandat de deux ans alors que le tiers restant (les cinq autres membres) avec un mandat de trois ans⁸³⁷. Une représentation régionale équitable est prévue par le paragraphe 2 de l'article 5. Ainsi, chacune des cinq régions du continent dispose de trois sièges (deux pour deux ans et un pour trois ans) à l'exception de l'Afrique du nord qui dispose d'un siège de chacune des deux catégories et de l'Afrique de l'ouest, qui au vu de son plus grand nombre des pays, dispose d'un siège de deux ans de plus que les autres régions⁸³⁸. Par ailleurs, le plan procédural est régi par l'article 8 alors que le règlement intérieur fixe les conditions. Ainsi, au sein de ce conseil, sont associés les différents mécanismes qui avec lui forment le système de sécurité de l'UA. Concernant les mécanismes du CPS, c'est l'article 2 qui prévoit quatre mécanismes associés au conseil⁸³⁹, ce qui forme ainsi l'APSA. Il faut noter que cette dernière a été installée par le CPS en 2005 dans le but de résorber l'insécurité et l'instabilité générées par les divers conflits à répétition dans le continent. C'est

⁸³⁴ Ibidem, p. 139

⁸³⁵ L'Acte constitutif de l'union africaine UA, signé à Lomé (Togo), le 11 juillet 2000.

⁸³⁶ Roland ADJOVI, « Le conseil de paix et sécurité », in *L'Union africaine : cadre juridique et institutionnel. Manuel sur l'organisation panafricaine*, sous la dir. de A. A. OUGUERGOUZ, Paris, Pedone, 2013, p. 133

⁸³⁷ Ibidem, p. 138

⁸³⁸ Ibidem

⁸³⁹ Ibidem, p. 141

une initiative voulu par d'anciens présidents africains parmi lesquels le nigérian Olusegun Obasanjo, le libyen Muammar Kadhafi ou le sud-africain Tabo Mbéki⁸⁴⁰.

Cette APSA, qui peut être incontestablement considérée comme une véritable pierre angulaire du processus d'intégration politique et du développement socio-économique du continent⁸⁴¹ s'organise autour de structures, d'objectifs, de principes et de valeurs ainsi que de processus décisionnels portant sur la prévention, la gestion et le règlement des crises et conflits, la reconstruction et le développement post-conflit sur le continent. Ainsi, elle s'articule autour de quatre piliers (mécanismes) fondamentaux : le panel des Sages (*Panel of the Wise*) ; le Fonds spécial pour la paix (*Special Peace Fund*) ; le Système d'alerte précoce (*Continental Early Warning System*) et la Force africaine en attente (*African Standby Force*).

Autant comprendre que l'APSA a vocation à fournir une réponse globale aux complexes problèmes sécuritaires africains. Ainsi le quatrième pilier, à savoir la FAA, est sa composante majeure en matière de soutien de la paix. Par ailleurs, en tant que dispositif prépositionné, la FAA se compose de cinq brigades régionales en attente correspondant effectivement aux cinq communautés économiques régionales (CER) : la force en attente de la CEDEAO, la force en attente de l'Afrique de l'Est (EASF), la capacité régionale d'Afrique du Nord (NARC), la force en attente de la SADC (Afrique australe) et la force en attente de l'Afrique centrale (connue sous le nom FOMAC). Au plan structurel, chaque force régionale comprend trois composantes classiques : une composante civile (60 personnes par région), une composante police (720 agents de police et 5 unités de police constituées par région) et une composante militaire (300 à 500 observateurs militaires et des unités terre-mer-air d'environ 5000 hommes par région)⁸⁴².

D'autre part, il faut savoir qu'à chaque pilier sont attribuées une importance et des responsabilités propres. Ainsi figurent les éléments suivants.

Le groupe des sages (GS) : il est régi par l'article 11 du protocole relatif à la création du CPS⁸⁴³ avec comme objectif le soutien le CPS et la présidence de la Commission de l'UA dans la promotion et le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent africain en particulier dans les domaines de la diplomatie préventive et de la médiation. Il bénéficie du

⁸⁴⁰ Jean-Pierre Barthélemy MPOUANDO, *Les limites de l'Union africaine dans la résolution des conflits: Compétences, objectifs, institutions et opérations*, L'Harmattan, aout 2018, p. 290-291.

⁸⁴¹ Ibidem, p. 291

⁸⁴² Alphonse Zozime TAMEKAMTA, « L'architecture de paix et de sécurité de l'union africaine (APSA) : articulations et enjeux de la gouvernance sécuritaire au XXIème siècle », *Institut de Recherche et d'Enseignement sur la Paix /Thinking Africa*, n° 24, janvier 2015, p. 4.

⁸⁴³ Roland ADJOVI, « Le conseil de paix et sécurité », in *L'Union africaine : cadre juridique et institutionnel : Manuel sur l'organisation panafricaine*, *op-cit*, p. 141

soutien de la Division de la prévention des conflits et de l'alerte rapide du département paix et sécurité par l'intermédiaire du groupe du secrétariat, conformément aux modalités de fonctionnement du GS adoptées par le CPS. Il succède à la Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage, de l'OUA créée le 21 juillet 1964. Ainsi, il a été mis en place en décembre 2007 à Addis-Ababa en Ethiopie et est composé de cinq (5) personnalités hautement respectées (alinéa 2 du Protocole). Ils sont nommés par la Conférence de l'UA pour un mandat de trois (3) ans, sur recommandation du président de la Commission et se réunissent aussi souvent que les circonstances l'exigent et sur la demande du CPS ou de la présidence de la Commission de l'UA. Par ailleurs, il est tenu de se réunir au moins trois fois par an⁸⁴⁴.

Le Système continental d'alerte rapide (SCAR) : il est régi par l'article 12 du protocole relatif à la création du CPS⁸⁴⁵. Sa mission principale est d'anticiper et d'éviter les conflits sur le continent et de fournir des informations pertinentes sur l'évolution des conflits violents en fonction d'indicateurs spécifiquement développés dans cette optique. Pour son fonctionnement, il dispose des ressources composées d'une salle de veille (qui est son point névralgique), logée au sein du département paix et sécurité et des Centres d'observation et de suivi des CER et les Mécanismes régionaux (MR). Mais sa fonction principale est le suivi des informations et la collecte des données sur les conflits réels et potentiels, les situations tendues et les initiatives et activités après un conflit en Afrique. La Salle de veille suit les informations et les relaie pour encourager une prise de décision opportune et éclairée⁸⁴⁶. Effectivement, c'est grâce aux travaux de ce système que le président de la commission peut informer le CPS sur la situation sécuritaire du continent ainsi que des menaces à la paix du continent dans le but de recommander les dispositions nécessaires et adéquates à prendre⁸⁴⁷.

Le Fonds spécial de la paix (FSP) : il est régi par l'article 21 du protocole relatif à la création du CPS⁸⁴⁸. Il sert à fournir des ressources financières pour financer les missions de paix et autres activités en lien avec la paix et la sécurité. En vertu du protocole, le fond est alimenté à

⁸⁴⁴ Union Africaine UA, *Guide de l'union africaine 2017: ouvrage de référence pour le personnel et les partenaires de l'union africaine*, 4ème éd., Commission de l'Union africaine et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de Nouvelle-Zélande, Première publication en 2014. Mise à jour et publication annuelle, 2017, p. 64

⁸⁴⁵ Roland ADJOVI, « Le conseil de paix et sécurité », in *L'Union africaine : cadre juridique et institutionnel : Manuel sur l'organisation panafricaine*, *op-cit*, p. 141

⁸⁴⁶ Union Africaine UA, *Guide de l'union africaine 2017: ouvrage de référence pour le personnel et les partenaires de l'union africaine*, *op-cit*, p. 67

⁸⁴⁷ Jean-Pierre Barthélemy MPOUANDO, *Les limites de l'Union africaine dans la résolution des conflits: Compétences, objectifs, institutions et opérations*, *op-cit*, p. 294

⁸⁴⁸ Roland ADJOVI, « Le conseil de paix et sécurité », in *L'Union africaine : cadre juridique et institutionnel : Manuel sur l'organisation panafricaine*, *op-cit*, p. 142

partir du budget normal de l'UA, des contributions volontaires des États membres, des partenaires internationaux et d'autres sources comme le secteur privé, la société civile et des particuliers ainsi que le résultat d'activités de collecte de fonds⁸⁴⁹. Ce fond permet également de subventionner les mécanismes régionaux que nous allons développer plus loin tel que le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT) ou encore de l'office de police criminelle intergouvernemental (AFRIPOL) ; par ailleurs, au vu de la grandeur de sa mission, c'est un fond qui aura insensiblement besoin d'appui extérieur. Et effectivement c'est ici que la tâche devient complexe, car il n'y a pas de mission sécuritaire aboutie sans un financement. Or malheureusement l'UA rencontre d'énormes contraintes financières, car il lui est difficile de mobiliser les contributions financières annuelles des États-membres, de même que les fonds spéciaux utiles au déploiement du CPS⁸⁵⁰.

La Force africaine en attente (FAA) : il est régi par l'article 13 du protocole relatif à la création du CPS,⁸⁵¹ qui stipule que la FAA doit être composée de contingents multidisciplinaires en attente, avec des composantes civiles et militaires, stationnés dans leurs pays d'origine et prêts à être déployés rapidement. Au mois d'août 2016, la FAA était constituée de capacités annoncées dans cinq Éléments de planification (PLANELM) des Communautés économiques régionales/ Mécanismes régionaux (CER/MR) pour des quartiers généraux régionaux dans chacune des cinq régions, d'une Base logistique continentale (BLC) à Douala au Cameroun, de cinq Dépôts logistiques régionaux (DLR). À partir du 1^{er} janvier 2017, un mode de veille entre en vigueur et chaque CER/MR en aura la responsabilité en fonction d'un cycle de rotation de six mois. À l'issue de la première rotation, le cycle est destiné à se poursuivre⁸⁵². Il faut savoir que l'objectif est de doter l'Afrique d'une capacité strictement militaire, à haute réactivité et en mesure de répondre immédiatement aux situations d'urgence sur décision politique ; conformément au principe de modalités d'opérationnalisation de la capacité africaine de réponse immédiate aux crises⁸⁵³.

⁸⁴⁹ Union Africaine UA, *Guide de l'union africaine 2017: ouvrage de référence pour le personnel et les partenaires de l'union africaine*, op-cit, p. 67

⁸⁵⁰ Jean-Pierre Barthélemy MPOUANDO, *Les limites de l'Union africaine dans la résolution des conflits: Compétences, objectifs, institutions et opérations*, op-cit, p. 297

⁸⁵¹ Roland ADJOVI, « Le conseil de paix et sécurité », in *L'Union africaine : cadre juridique et institutionnel : Manuel sur l'organisation panafricaine*, op-cit, p. 141

⁸⁵² Union Africaine UA, *Guide de l'union africaine 2017: ouvrage de référence pour le personnel et les partenaires de l'union africaine*, op-cit, p. 68

⁸⁵³ Union Africaine UA, *Rapport de la présidente de la commission sur l'opérationnalisation de la capacité de déploiement rapide de la force africaine en attente et la mise en place d'une « capacité africaine de réponse immédiate aux crises »*, Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité (CTSDSS), Commission de l'Union africaine, Addis Abéba les 29-30 avril 2013, p. 6.

Par ailleurs, pour faire un récapitulatif du système sécuritaire africain, il est fondamental de rappeler que bien avant la naissance l'UA la plupart des CER existaient déjà et ces derniers se développaient chacune de leur côté et avaient chacune leurs propres mandats et mécanismes, y compris en matière de paix et de sécurité (comme nous l'avons vu précédemment avec la CEDEAO et la CBLT).

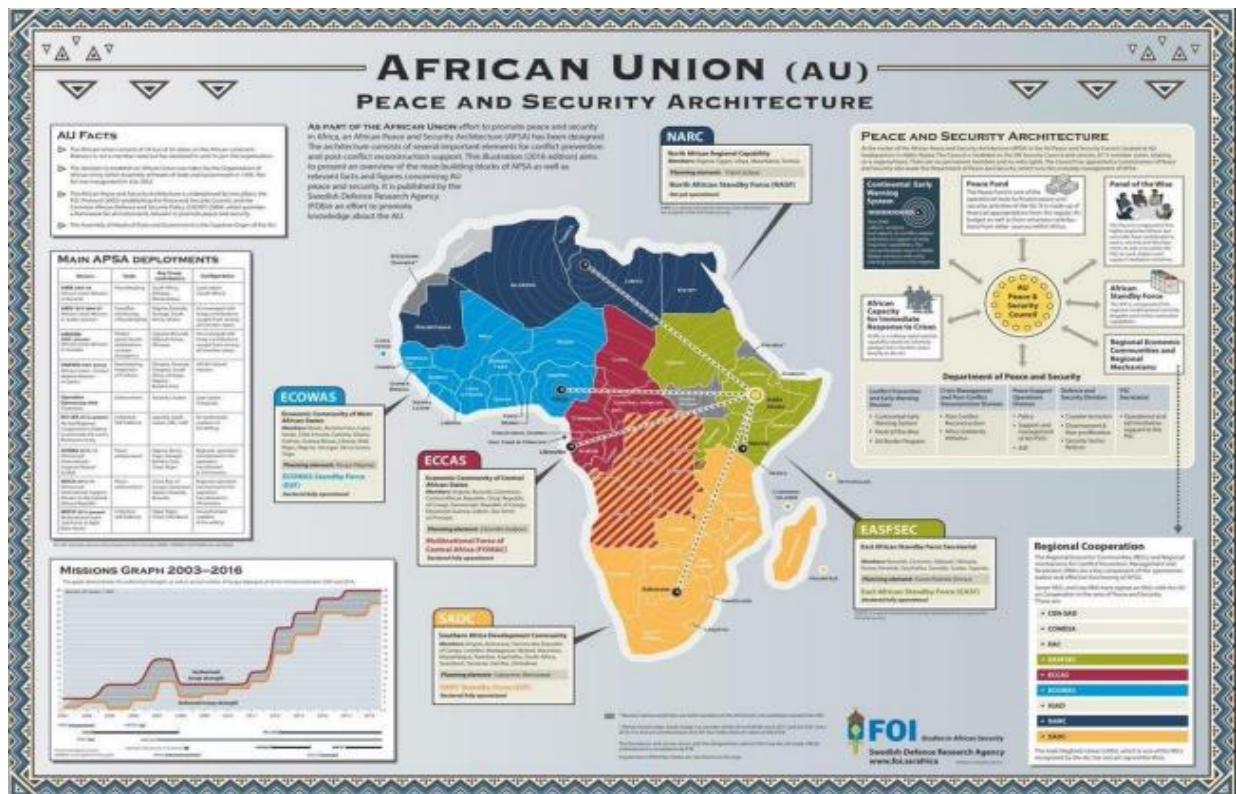
En théorie, l'APSA repose sur les cinq régions d'Afrique (Nord, Sud, Est, Ouest et Centre). Vu que l'UA reconnaît huit CER et deux mécanismes régionaux (MR)⁸⁵⁴, la composition des CER /MR et des cinq régions de l'APSA se chevauche. Ainsi, à part les défis institutionnels qui en découlent pour assurer une coordination et une coopération efficaces transparait la question houleuse de la subsidiarité, du leadership et de la volonté politique d'agir face à des situations de conflit et de crise. Les relations entre l'UA et les CER / MR sont régies, d'abord, par un certain nombre de cadres juridiques et de documents fondamentaux. En premier lieu par l'article 16 du Protocole de 2002⁸⁵⁵, qui décrit les relations entre l'UA et les CER / MR dans le domaine de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits. En effet, cet article stipule que les CER et MR sont une partie intégrante de l'architecture de sécurité de l'Union, qui assume la responsabilité principale pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique. Mais aussi, par le Protocole de 2008 entre l'UA et les CER / MR⁸⁵⁶. La figure ci-dessous nous éclaire sur l'APSA.

⁸⁵⁴ Les huit CER reconnues par l'UA sont l'Union du Maghreb arabe (UMA), le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), la Communauté Économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

⁸⁵⁵ Relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (CPS),

⁸⁵⁶ Sophie DESMIDT et Volker HAUCK, « Gestion des conflits dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) Résultats d'une analyse des interventions menées par l'Union africaine et les Communautés économiques régionales en vue de résoudre et de prévenir des conflits... », *Centre for development policy management ECDPM*, n° 211, Avril 2017, p. 6.

Carte 10 : Carte de l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (AAPS) de l'UA



Source : La Force Conjointe du G5 Sahel ou l'émergence d'une architecture de défense collective propre au Sahel, p. 7

D'une manière générale, l'on peut dire que l'UA a fait preuve d'une ambition grandissante en matière de ses mécanismes sécuritaires afin de venir à bout des conflits et d'insécurité sur le continent. Cependant, les résultats restent mitigés au vu de ce qui se voit sur le continent. En définitive, pour évaluer l'union dans sa mission de sécurité, il serait plus judicieux de chercher les résultats dans l'équilibre entre l'accomplissement des missions qui lui ont été assignées et les efforts et initiatives déployés dans le cadre de ses missions. Ce raisonnement est valable, tant pour l'UA que pour les organisations régionales telle que la CEDEAO ou même la CBLT : « L'UA a élaboré une architecture continentale de paix et de sécurité dont le financement représente un défi majeur. Face à une demande croissante, la pénurie de ressources prévisibles et durables, cumulée avec des contraintes opérationnelles critiques, limite fortement la capacité d'action de l'UA à s'acquitter des engagements pris en matière de maintien de la paix et de la sécurité sur le continent »⁸⁵⁷.

⁸⁵⁷ Madeleine Odzolo MODO, « Paix et sécurité : la coopération entre l'ONU et l'Union africaine », *Grotius International*, en ligne : <<https://grotius.fr>>, publié le 29 novembre 2009 (consulté le 22 novembre 2018).

Pour sa part, Joseph Léa NKALWO NGOULA relevait dans son article : « ... après la mise en place de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), les résultats ne sont pas au rendez-vous. Paradoxalement, les dynamiques bellicistes n'ont cessé d'embraser des pans importants de l'Afrique. La carte des conflits et des foyers de tension s'est considérablement élargie, les poches de radicalisme se sont multipliées et la violence politique continue de se disséminer sur le continent. La montée du péril terroriste en Afrique met en relief les attermolements de l'UA face aux nouvelles menaces transfrontalières qui gagnent du terrain sur le continent »⁸⁵⁸.

La question des moyens de lutte contre le terrorisme sera précisément l'objet du point suivant.

b- Le dispositif antiterroriste de l'union : quel pari stratégique pour quel résultat ?

Tout d'abord, il faut rappeler que l'opposition stricte et totale face aux actes de terrorisme est inscrite dans l'acte constitutif de l'UA et que cela reflète l'importance que l'institution accorde au renforcement de la lutte contre ce problème au plan continental⁸⁵⁹. Rappelons également que la première convention africaine de prévention et de lutte contre le terrorisme, a été voulu par l'ancêtre de l'union africaine (OUA) qui s'est donc doté dès l'année 1999 d'une convention sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, notamment son article 2⁸⁶⁰. Cette convention a été adoptée lors du 35^e sommet de l'OUA à Alger (Algérie) le 1^{er} Juillet 1999⁸⁶¹. Elle comporte cinq grands chapitres étalés sur vingt-trois articles. Ce dispositif est complété par le protocole additionnel de 2002 avant la mise en place de son plan d'action en 2004⁸⁶². C'est effectivement en 2004 que, pour faire face aux menaces à la paix, à la sécurité et à la stabilité

⁸⁵⁸ Joseph Léa NKALWO NGOULA, « L'Union Africaine à l'épreuve du terrorisme : forces et challenges de la politique africaine de sécurité », *Irénees*, en ligne : <<http://www.irenees.net>>, Publié en avril 2016 (consulté le 13 aout 2018).

⁸⁵⁹ Acte constitutif du 11 juillet 2000, article 4

⁸⁶⁰ Julien FÉRET et Ana Peyro LLOPIS, « La lutte contre le terrorisme: instruments et institutions », in *Juger le terrorisme dans l'Etat de droit*, sous la dir. de L. H. VANDERMEERSCH, Bruxelles, Bruyant, 2009, p. 278

⁸⁶¹ (a) tout acte ou menace d'acte en violation des lois pénales de l'État Partie susceptible de mettre en danger la vie, l'intégrité physique, les libertés d'une personne ou d'un groupe de personnes, qui occasionne ou peut occasionner des dommages aux biens privés ou publics, aux ressources naturelles, à l'environnement ou au patrimoine culturel, et commis dans l'intention : (i) d'intimider, provoquer une situation de terreur, forcer, exercer des pressions ou amener tout gouvernement, organisme, institution, population ou groupe de celle-ci, d'engager toute initiative ou de s'en abstenir, d'adopter, de renoncer à une position particulière ou d'agir selon certains principes ; ou (ii) de perturber le fonctionnement normal des services publics, la prestation de services essentiels aux populations ou de créer une situation de crise au sein des populations ; (iii) de créer une insurrection générale dans un État Partie. (b) Toute promotion, financement, contribution, ordre, aide, incitation, encouragement, tentative, menace, conspiration, organisation ou équipement de toute personne avec l'intention de commettre tout acte mentionné au paragraphe a (i) à (iii). *Convention de l'OUA, note 68 à l'article 1^{er} paragraphe 3.*

⁸⁶² Mario BETTATI, *op-cit*, p. 201

du continent africain, que l'UA a incorporé un Département Paix et Sécurité (DPS⁸⁶³) dans sa structure administrative.

On peut dire que, ces dernières décennies, la question du terrorisme a considérablement préoccupé les pays africains de même que l'UA, car c'est un phénomène qui s'est aggravé d'un pays à l'autre. Mais l'union s'organise tant bien que mal pour lutter contre et prévoir les conséquences du phénomène sur tous les domaines de la société dans tous les pays concernés sur le continent. La principale question concerne aujourd'hui sa capacité à réagir face aux différents foyers djihadistes qui menacent de plus en plus la sécurité des pays concernés⁸⁶⁴. Particulièrement à partir de 2015, quand plusieurs attentats ont touché des pays africains avec l'espace sahélien comme arrière base (centre d'organisation) des mouvements terroristes incités par l'extrémisme religieux. De ce fait, le terrorisme et toutes les questions de sécurité sont donc des sujets évoqués lors de chaque sommet de l'UA.

Par ailleurs, les instruments qui cadrent la politique et l'action de l'UA pour la prévention et la lutte contre le terrorisme reposent principalement sur la convention d'Alger et son protocole additionnel, qui peuvent être considérés comme les instruments institutionnels organisant l'action continentale en la matière.

➤ ***Au titre de la convention d'Alger, elles peuvent être classées sur six (6) grands points.***

D'abord, cette convention cadre, dans son article 1-3, détermine la définition de ce que l'organisation considère comme acte terroriste, comme cité plus haut. Et que malgré son ambiguïté et de son caractère non unanime, l'organisation a essayé d'avoir une définition de ce que l'on pourrait qualifier d'acte terroriste sur le continent africain⁸⁶⁵. Mais il faut noter qu'elle ne donne pas, par ailleurs, une définition du terrorisme en tant que phénomène⁸⁶⁶.

⁸⁶³ Le département est constitué de quatre divisions parmi lesquelles figure une Division de Défense et de Sécurité (DDS) en charge, entre autres problématiques sécuritaires, du contreterrorisme. Le Commissaire à la Paix et à la Sécurité est chargé du suivi des questions liées au terrorisme. Ces observations témoignent d'une certaine volonté de l'UA d'accorder une attention particulière à cet enjeu majeur de sécurité. Voir Delphine Lecoutre « *Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, clef d'une nouvelle architecture de stabilité en Afrique ?* » 2004.

⁸⁶⁴ Tel que ; la Libye, l'Égypte, l'Algérie, la Tunisie, le Burkina-Faso, la Somalie, le Cameroun, le Nigéria, le Tchad, le Sud-Soudan, la Côte-d'Ivoire, le Mali, la République Démocratique du Congo, le Niger et le Kenya

⁸⁶⁵ Ladislav NZE BEKALE, « L'union africaine et la problématique du terrorisme. aspects d'une politique publique continentale », *Note d'analyse politique de l'Institut de Recherche et d'Enseignement sur la Paix Thinking Africa*, n° 47, septembre 2016, p. 6-7.

⁸⁶⁶ Organisation Des Nations Unies ONU, *Lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel: cadre juridique, techniques d'enquête et coopération policière: Module de formation à l'attention des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie et du Niger*, Section des publications, de la bibliothèque et des services en anglais, Office des Nations Unies à Vienne, Office des Nations Unies ONU, 2012, p. 3.

En deuxième point, la convention incite les États qui s'engagent à s'abstenir de tout acte visant à organiser, soutenir, financer, commettre, encourager des actes terroristes ou à mettre à leur donner refuge, directement ou indirectement, y compris leur fournir des armes ou les stocker, de leur délivrer des visas ou des documents de voyage ; également, à prendre toutes les mesures légales pour prévenir et combattre les actes terroristes, conformément aux dispositions de la convention, ainsi que de leurs législations nationales respectives. De même, les États doivent coopérer mutuellement pour prévenir et combattre les actes terroristes, conformément à leurs législations et procédures nationales respectives, notamment en matière d'échange d'information dans un respect de la confidentialité⁸⁶⁷.

En troisième point, la convention invite les États à aménager leur compétence en matière de répression du terrorisme dans leurs législations nationales. Partant du principe de la convention, l'État est compétent pour poursuivre les individus accusés d'actes de terrorisme lorsque ces actes sont commis sur son territoire, ou contre ses installations dans un autre État, lorsque ces actes sont exécutés par ses ressortissants ou contre ses ressortissants. Aussi, l'État a le devoir d'enquêter lorsqu'il est informé de la présence d'une personne accusée ou ayant commis des actes de terrorisme, sur son territoire et il doit prendre « les mesures nécessaires, conformément à la législation nationale, pour assurer la présence de ce dernier à des fins de poursuites judiciaires ou d'extradition ». Tout ce processus doit se faire dans le respect des droits de l'accusé : la personne contre laquelle les mesures sont prises, peut contacter le représentant de son État, recevoir la visite d'un représentant de son État, de même qu'elle doit être tenue informée de ses droits⁸⁶⁸.

Le quatrième point, quant à lui, s'intéresse aux mesures et modalités d'extradition. Ainsi, aux termes de l'article 8 de la convention, les États parties s'engagent à extraditer toute personne poursuivie, inculpée ou condamnée pour des actes terroristes commis dans un autre État partie et dont l'extradition est sollicitée par cet État conformément aux procédures et modalités prévues par la Convention ou en vertu d'accords d'extradition signés entre eux et sous réserve des dispositions de leurs législations nationales. Cependant, selon le paragraphe 2 de l'article 8 stipule qu'un État peut refuser l'extradition si lors du dépôt des instruments ratification ou d'adhésion, il avait exprimé les motifs et les dispositions juridiques l'interdisant de procéder à l'extradition. Aussi, selon le paragraphe 3 du même article, un État peut refuser d'extrader si

⁸⁶⁷ Article 4 de la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme (partie 2, domaine de coopération)

⁸⁶⁸ Article 6 et 7 de la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme (partie 3, compétences des États parties).

un jugement définitif a été prononcé par les autorités compétentes de l'État requis contre l'auteur d'un ou de plusieurs actes terroristes⁸⁶⁹. De même, la convention demande aux États-membres d'inclure comme une infraction passible d'extradition, tout acte terroriste tel que défini à l'article 1^{er}, dans tout traité d'extradition existant entre des États Parties, avant ou après l'entrée en vigueur de la Convention⁸⁷⁰.

Le cinquième point de la convention, porte sur les enquêtes extraterritoriales et l'entraide judiciaire entre États. Ainsi, il est souligné, tout en reconnaissant les droits souverains des États en matière d'enquête criminelle, que tout État partie peut solliciter d'un autre État partie sa collaboration pour mener sur son territoire des enquêtes criminelles dans le cadre des poursuites judiciaires engagées pour des actes terroristes⁸⁷¹.

Enfin le sixième point de la convention, qui, pour sa part, traite les dispositions qui régissent l'application de la convention. Elle est pertinente au sens où elle détermine les bases et repères sur lesquelles se base la lutte contre le terrorisme en Afrique. Avec ses atouts et ses limites, cette convention a été complétée par le Protocole de 2004 dans le but de mieux coordonner sa mise en œuvre.

➤ ***Au titre du protocole à la convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme.***

Il est adopté le 8 juillet 2004 à Addis-Abeba, lors de la troisième session ordinaire de la conférence de l'UA avec comme objectif principal de renforcer la mise en œuvre efficace de la Convention et de donner effet à l'article 3 (d) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, notamment sur la nécessité de coordonner et d'harmoniser les efforts du continent dans la prévention et la lutte contre le terrorisme dans tous ses aspects ainsi que sur la mise en œuvre des autres instruments internationaux pertinents⁸⁷². Au titre de son article 3, il exhorte les États parties à s'engager à mettre intégralement en œuvre les dispositions de la Convention. De même, il souligne les engagements complémentaires auxquels les États parties devront se soumettre tels que le renforcement des droits de l'homme sur leurs territoires, à mettre en œuvre les instruments internationaux et régionaux de lutte contre le terrorisme.

⁸⁶⁹ Article 8 de la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme (partie 4, extradition).

⁸⁷⁰ Ibidem, article 9

⁸⁷¹ Article 14 de la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme (partie 5, Enquêtes extraterritoriales (commission rogatoire) et entraide judiciaire).

⁸⁷² Article 2 du protocole à la convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme (cadre objet)

Aussi, qu'ils s'engagent également, entre autres, à mener à bien les recommandations de la convention⁸⁷³.

C'est au titre de son article 4 que le protocole stipule que le CPS est chargé de l'harmonisation et de la coordination au niveau continental, des efforts de prévention et de lutte contre le terrorisme. Le CPS, pour sa mission, met d'abord en place un système opérationnel de collecte, de traitement et de diffusion de l'information ; il doit aussi mettre en place des mécanismes pour faciliter l'échange entre les États parties d'informations sur les tendances des actes terroristes et les activités des groupes terroristes et sur les meilleures pratiques en matière de lutte contre le terrorisme. De même, il présente à la Conférence de l'Union un rapport annuel sur la situation du continent en ce qui concerne le terrorisme ; aussi, il suit, évalue et fait des recommandations sur la mise en œuvre du Plan d'action et des programmes adoptés par l'Union africaine ; il examine tous les rapports soumis par les États membres sur la mise en œuvre des dispositions du présent Protocole ; et enfin, il établit un réseau d'information avec des points focaux nationaux, régionaux et internationaux sur le terrorisme⁸⁷⁴.

Par ailleurs, la commission, quant à elle, est chargée du suivi de toute question relative à la prévention et à la lutte contre le terrorisme. Cela sous la direction du Président de la Commission et conformément à l'article 10, paragraphe 4 du Protocole relatif à la création du CPS. Par ailleurs, la commission est assistée par des unités créées au sein du département de la

⁸⁷³ Prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits fondamentaux de leurs populations contre tous les actes terroristes ; b) Empêcher l'entrée et la formation de groupes terroristes sur leur territoire ; c) Identifier, détecter, confisquer, geler ou saisir tous fonds et avoirs utilisés ou alloués aux fins de perpétrer un acte terroriste et créer un mécanisme pour utiliser de tels fonds pour indemniser les victimes d'actes terroristes ou leurs familles ; d) Créer des points focaux nationaux afin de faciliter l'échange rapides des informations sur les groupes et les activités terroristes aux niveaux régional, continental et international, y compris la coopération entre les Etats en vue de mettre fin au financement du terrorisme ; e) Prendre les mesures appropriées contre les auteurs d'actes de mercenariat, tels que définis dans la Convention de l'OUA pour l'élimination du mercenariat en Afrique adoptée en 1977 à Libreville, et autres instruments internationaux pertinents applicables ; f) Renforcer les mesures prises aux niveaux national et régional conformément aux conventions et traités continentaux et internationaux pertinents pour empêcher les auteurs d'actes terroristes d'acquérir des armes de destruction massive ; g) Coopérer avec la communauté internationale dans la mise en œuvre des instruments internationaux concernant les armes de destruction massive ; h) Soumettre, sur une base annuelle ou à des intervalles réguliers déterminés par le Conseil de paix et de sécurité, des rapports au Conseil de paix et de sécurité sur la mise en œuvre de mesures de prévention et de lutte contre le terrorisme, telles que préconisées dans la Convention, le plan d'action de l'Union africaine et le présent Protocole; i) Saisir immédiatement le Conseil de paix et de sécurité de tous les actes terroristes perpétrés sur leur territoire ; j) Être parties à tous les instruments juridiques continentaux et internationaux sur la prévention et la lutte contre le terrorisme ; et k) Bannir la torture et autres traitements dégradants et inhumains, y compris le traitement discriminatoire et raciste à l'égard des terroristes présumés, qui ne sont pas conformes au droit international.

⁸⁷⁴ Article 4 du protocole à la convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme (cadre mécanisme de mise en œuvre)

paix et de la sécurité de la commission et du centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT)⁸⁷⁵.

Aussi, c'est au titre de son article 6 que le protocole définit le rôle des mécanismes régionaux qui consiste de lui apporter un rôle complémentaire dans ses missions ; c'est-à-dire que les mécanismes régionaux sont sensés jouer un rôle de liaison entre les États et la commission dans le but de permettre une mise en œuvre efficace du protocole et de la convention.

Globalement, la convention d'Alger et de son protocole sont un instrument crucial dans la lutte africaine contre le terrorisme. Mais que ces deux instruments sont appuyés par des organes complémentaires d'une grande importance : le CAERT et l'AFRIPOL.

➤ *Le Centre Africain d'étude et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT)*

Il est le fruit d'un plan d'action qui a été adopté lors de la réunion intergouvernementale de haut niveau de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme (Alger, septembre 2002)⁸⁷⁶. Le Centre a été créé, conformément⁸⁷⁷ aux dispositions contenues dans la section H, paragraphes 19 à 21, du Plan d'action de l'UA pour la prévention et la lutte contre le terrorisme, et suite aux décisions adoptées par les organes politiques de l'Union. Par ailleurs, le Centre est créé en tant que structure de la Commission, en vertu du Protocole relatif à la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, qui confie au CPS de l'UA, la responsabilité de mettre en œuvre les instruments régionaux, continentaux et internationaux de lutte contre le terrorisme, d'harmoniser et de coordonner les efforts⁸⁷⁷. En outre, son but est d'apporter une aide dans l'application intégrale des conventions internationales relatives à la lutte contre le terrorisme et d'assurer le rôle d'outil de veille et d'alerte en intégrant effectivement dans son action, le concept de gestion préventive des situations⁸⁷⁸.

Le Centre, sis à Alger, a été inauguré en 2006. Lors des sommets de Syrte et de Khartoum, l'UA lui fixe ses missions : élaborer et assurer le suivi de la politique antiterroriste de la Commission de l'UA et accompagner les efforts de la lutte antiterroriste des Etats-membres. Il faut savoir que dans le cadre de sa mission, les activités du centre consistent à mettre à la

⁸⁷⁵ Ibidem, article 5

⁸⁷⁶ Jean-Philippe BRAS, « Le Maghreb dans la « guerre contre le terrorisme » : enjeux juridiques et politiques des législations « anti-terroristes » », *L'Année du Maghreb*, février 2007, p. 447.

⁸⁷⁷ CAERT, « Modalités de Fonctionnement du Centre Africain de Recherche et d'Etudes sur le Terrorisme (CAERT) », *CAERT*, en ligne : <<http://caert.org.dz>>, consulté le 15 octobre 2018.

⁸⁷⁸ Kevin Constant KATOUYA, *Réflexions sur les instruments de droit pénal international et européen de lutte contre le terrorisme*, Publibook, février 2013, p. 101.

disposition des Etats-membre de l'UA d'un certain nombre de publications documentaires, dans lesquels, le centre étudie et analyse les incidents et les tendances terroristes sur le continent africain. Ces activités d'information et de formation doivent permettre aux Africains de saisir au mieux la dangerosité du terrorisme. Ses travaux apparaissent dans la revue africaine des études sur le terrorisme intitulée *African Journal on Terrorism Studies*. Lancé en 2010, cette dernière est destinée à diffuser sur le continent et partout ailleurs l'expertise africaine en matière de lutte contre le terrorisme⁸⁷⁹.

Rappelons aussi, que la revue se veut une revue scientifique, publiée trimestriellement avec pour mission la sensibilisation des États membres de l'UA sur l'importance d'éradiquer le phénomène du terrorisme sur le continent et la diffusion des études et des analyses sur l'état de la menace terroriste et sur les capacités de la riposte africaine face à cette menace. D'un autre côté, la revue traite également des sujets relatifs aux crimes connexes au terrorisme et aux tendances actuelles de leur évolution sur le continent. Il s'agit donc d'initier une recherche sur le terrorisme sous un angle pratique. Enfin, son but n'est pas seulement d'apporter des éléments théoriques sur certaines questions, mais aussi d'éveiller l'intérêt des décideurs politiques aux impératifs de la lutte antiterroriste et d'informer des pratiques et des développements scientifiques réalisés par la recherche dans ce domaine. Elle constitue également un espace de discussion, de partage de la réflexion, d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques, destiné aux responsables des services de sécurité, des organes judiciaires, des douanes, à la communauté des chercheurs, aux experts du contre-terrorisme et du crime transfrontalier, espace ouvert à tous les acteurs intervenants, à quelque échelon que ce soit, dans la lutte contre le terrorisme⁸⁸⁰.

En même temps que ses publications, le centre organise des activités scientifiques telles que des séminaires, des *workshops* et des colloques, toujours dans le sens d'apporter sa contribution au renforcement des capacités des États membre de l'UA en matière de lutte contre le terrorisme. Les formations sont offertes sur différents aspects de la lutte contre le terrorisme tels que le renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme aux frontières dans le Sahel et dans le Maghreb, les perspectives de déradicalisation dans divers environnements, l'analyse du renseignement opérationnel, la lutte contre le financement du terrorisme, la relation entre le terrorisme, le trafic d'armes et de drogue et le crime international organisé, la négociation en

⁸⁷⁹ Jean PING, *Lettre de présentation de la revue africaine des études sur le terrorisme « African Journal on Terrorism Studies »*, African Journal, Commission de l'Union Africaine, juin 2010, p. 9-10.

⁸⁸⁰ Ibidem, p. 11

cas de prise d'otages, la détection et la neutralisation des explosifs⁸⁸¹ ou des formations sur l'Analyse Opérationnelle du Renseignement⁸⁸².

Enfin, il faut noter que, dans le cadre de sa mission, le centre organise régulièrement des missions d'évaluation des capacités des États membres dans le but d'analyser la capacité des États à remplir leurs engagements issus des instruments internationaux et régionaux de lutte contre le terrorisme. Il fournit de l'assistance dans les domaines où il y a des lacunes.

En effet, c'est aussi, au sein du CAERT que l'UA, dans sa politique d'offre à ses membres d'une assistance technique dans la lutte antiterroriste, va voter plusieurs projets tel que le projet de loi de l'union réprimant le terrorisme et interdisant tout paiement de rançon par les pays membres. Il a été voté à Alger le 13 décembre 2010 au CAERT. C'est un projet qui définit les actes terroristes, la prévention de l'assistance juridique, le développement des capacités et d'entraide entre les pays africains, qu'il s'agisse des appareils judiciaires et/ou des services de sécurité⁸⁸³. Il est aussi important de se rappeler de la déclaration du directeur du CAERT de l'époque, Francisco Caetano José Madeira, quand il affirmait que l'objectif de ce projet de loi est de « *promouvoir une réponse globale, coordonnée et cohérente aux niveau national, régional et continental afin de lutter contre le terrorisme* »⁸⁸⁴.

➤ ***L'Organisation africaine de coopération policière AFRIPOL***

La volonté et le point de départ qui marque la création d'AFRIPOL avait commencé à se matérialiser, véritablement, lors de la 22^e conférence régionale africaine d'Interpol tenue du 10 au 12 septembre 2013 à Oran (Algérie) qui avait vu l'adhésion unanime des 41 chefs de police africains présents. Mais, c'est à l'issue de la conférence africaine des directeurs et inspecteurs généraux de police (qui a regroupé les représentants de 40 États membres), qui s'est tenue à Alger, les 10 et 11 février 2014, qu'a été adoptée la "*Déclaration d'Alger relative à la création du Mécanisme africain de coopération policière – AFRIPOL*"⁸⁸⁵, qui a donc constitué sa naissance. Sa création s'inscrit ainsi dans la droite ligne des efforts de l'UA visant à élaborer des mécanismes continentaux pour la promotion durable de la paix et de la sécurité en Afrique.

⁸⁸¹ Activité du Centre africain d'études et de recherches sur le terrorisme, « African Centre for the study and research on terrorism. 10th Anniversary ». Voir en ligne : <http://caert.org.dz>

⁸⁸² L'organisation du 5^{ème} cours de formation sur l'analyse du renseignement opérationnel par le centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT) du 08 au 16 décembre 2015 à Alger.

⁸⁸³ Ibidem

⁸⁸⁴ Ibidem

⁸⁸⁵ Conseil Exécutif de l'UA, *Rapport de la commission sur le suivi des dispositions de la déclaration adoptée par la 7^{ème} réunion du CTSDSS concernant le projet de mécanisme de coopération policière de l'ua, tel qu'approuvée par la décision assembly/au/dec.491 (xxii)*, vingt-cinquième session ordinaire de l'UA, Union Africaine, du 23 – 34 juin 2014 à Malabo, Guinée équatoriale, p. 2-3

Son opérationnalisation vise à renforcer la capacité du continent à répondre à la menace posée par le crime organisé transnational⁸⁸⁶. Elle est fondée sur trois principes fondamentaux : d'abord, la mise en commun des capacités techniques, puis la coopération opérationnelle et enfin l'assistance mutuelle⁸⁸⁷. Pour son fonctionnement, l'organisation possède des bureaux de liaison dans quarante pays afin de concentrer ses efforts. D'ailleurs, il signe en janvier 2019 un accord de coopération avec Interpol. L'organisation policière, dont le siège est à Alger, a tenu sa première assemblée générale en 2017 dans la capitale algérienne⁸⁸⁸. En outre, AFRIPOL s'est dotée d'un mécanisme lui permettant de mettre en place des voies et moyens pour renforcer la coordination entre les polices africaines dans le but de combattre et lutter contre le terrorisme, le crime organisé transnational et la cybercriminalité⁸⁸⁹. Mais l'objectif principal qui pilote les activités de l'organisation est de mettre en place un cadre de coopération aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique entre la police et les organismes chargés de l'application de la loi dans les États membres de l'UA tel prévu dans l'article 3 des statuts du mécanisme africain de coopération policière⁸⁹⁰.

D'une part, l'organisation est censée se servir d'un centre de recherche, d'étude, de planification, d'entraînement et de formation dans tous les secteurs de police avec pour mission de faciliter la prévention, la détection et la poursuite d'enquêtes sur la criminalité transnationale organisées en coordination et collaboration avec les institutions policières nationales, régionales et internationales. D'autre part, elle devrait mettre tout en œuvre dans le but de renforcer la coordination entre les forces de police déployées dans le cadre d'opérations de paix et de travail avec le groupe d'appui stratégique à la police, dans la planification, la mobilisation, le déploiement, la gestion des éléments de liquidation, ainsi que dans d'autres composantes de l'application des lois, dans les forces de police participant aux opérations sous la houlette de l'UA⁸⁹¹. Mais pour ces activités, l'organisation organise des réunions, des ateliers et des formations des policiers dans le domaine de lutte antiterroriste⁸⁹².

⁸⁸⁶ Ibidem, p. 3

⁸⁸⁷ Radio France Internationale RFI, « Algérie: réunion des polices africaines pour créer une force conjointe », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 13 décembre 2015 (consulté le 04 décembre 2018).

⁸⁸⁸ VOA Afrique et AFP, « Des bureaux de liaison d'Afripol dans 40 pays de l'Union Africaine », *VOA Afrique*, en ligne : <www.voaafricain.com>, publié le 15 octobre 2018 (consulté le 04 décembre 2018).

⁸⁸⁹ Hocine NEFFAH, « Lutte contre le crime organisé en Afrique la lourde mission d'AFRIPOL », *L'expression*, en ligne : <<http://www.l'expressiondz.com>>, publié le mercredi 25 Octobre 2017 (consulté le 05 décembre 2018).

⁸⁹⁰ Yahia MAOUCHI, « Le logigramme sécuritaire de l'Afrique: AFRIPOL », *El-djazair*, en ligne : <<http://www.eldjazair.com/>>, Le magazine promotionnel de l'Algérie N° 117 du novembre 2018 (consulté le 05 décembre 2018).

⁸⁹¹ Sofia OUAHIB et Ryma Maria BENYAKOUB, « Afripol : Ou l'Interpol africaine », *El-Watan*, en ligne : <https://www.elwatan.com>, publié le 19 mai 2017 (consulté le 05 décembre 2018).

⁸⁹² Voir les activités de l'organisation sur son site internet : <http://afripol.peaceau.org/fr>

Il est clair qu'AFRIPOL est une structure jeune, mais que malgré son caractère récent, il a élaboré un programme de travail pour faire face aux menaces que connaît le continent, notamment la prolifération des armes, la cybercriminalité et le crime transnational organisé sous toutes ses formes tout en organisant des formations en vue de renforcer les capacités des forces de police africaine, tel que le défend son directeur le Général Major Abdelghani Hamel, président de l'assemblée générale du mécanisme de l'UA pour la coopération policière lors d'une réunion ordinaire des Chefs d'Etat-major africains en janvier 2018⁸⁹³. Aussi, le général-major insistait sur le fait que « *le meilleur garant du succès d'AFRIPOL demeure la rigueur avec laquelle nous veillerons à mettre en œuvre le processus de son démarrage. Ce processus est mis en œuvre dans le cadre d'une démarche qui doit répondre non seulement aux urgences sécuritaires, mais aussi et surtout s'inscrire dans la durée pour aboutir à une organisation continentale de coopération policière viable et pérenne à l'ère des ensembles régionaux et internationaux* »⁸⁹⁴.

Il est indéniable qu'AFRIPOL rentre dans le cadre des instruments que l'UA mobilise dans sa lutte contre le terrorisme et sa quête de paix sur le continent noir. Cependant, ici encore, la question se pose au vu de tous les dispositifs dont on a évoqué l'existence : quel résultat se manifeste sur le continent ? Pascal De Gendt, traitant la question l'UA face aux défis du continent, s'interrogeait justement sur cette mobilisation des élites africaines, qui se manifeste à travers des « *Condamnations, recommandations, appels à l'action : tout le panel communicationnel utilisé d'habitude par les nations et les organisations voulant lutter contre le terrorisme a été utilisé. Beaucoup de vent pour masquer son impuissance ?* »⁸⁹⁵.

Il demeure que tous ces outils de l'UA sont destinés à contribuer à la lutte antiterroriste africaine. Au vu du schéma dispersé et aux degrés d'action variables des mouvements terroristes sur le continent, la mise en place des initiatives et des missions localisées, parfois sous-traitées sous la tutelle de l'UA, prennent la forme de missions avec envoi d'experts et/ou de troupes sous l'égide de l'UA ou la forme de programmes visant à accroître la coopération sécuritaire entre les États de la zone d'intervention en vue de faire face à la menace terroriste⁸⁹⁶.

⁸⁹³ L'union Africaine UA, *Travaux de la 13ème Réunion Ordinaire des Chefs d'Etat-major des Armées et des Chefs des Services de Sûreté et de Sécurité*, Commission de l'Union Africaine, 8 et 9 janvier 2018 à Addis-Abeba / Ethiopie, p. 1

⁸⁹⁴ Abdellah BOUHALI, « Nouvelle architecture mondiale de sécurité: Afripol: une valeur ajoutée certaine », *Le carrefour d'Algérie* (jeudi 28 avril 2016), p. 3.

⁸⁹⁵ Pascal De GENDT, « L'Union Africaine face aux défis du continent », *Service International de Recherche, d'Éducation et d'Action Sociale; Siréas asbl*, 2016, p. 11

⁸⁹⁶ Ibidem

Mais au-delà de tout, quelle sont les actions concrètes de l'Union dans la lutte contre l'insécurité dans le bassin de lac Tchad d'une manière générale et de lutte contre BH d'une manière plus précise ?

Nous posons cette interrogation à partir d'un constat dans cette région du Lac, celui de la progressive difficulté, de plus en plus pressante, de faire la différence facile et réelle entre les membres du groupe terroristes, de même que leurs actions, et les autres groupes et organisations criminelles qui opèrent dans la région. Mais aussi, dans un contexte où l'UA semble être présente sur tous les foyers instables, zone de lutte contre le terrorisme particulièrement, sur le continent malgré ses manques de moyens irréfutables. Ceci dans un débat international sur son bilan assez mitigé et sur l'efficacité des mécanismes mis en place diversement appréciée.

En effet, l'UA s'est saisie du dossier BH, même s'il aura fallu attendre la réunion du 20 janvier 2015, à Niamey au Niger pour que le souhait exprimé par Mohamed Bazoum, ministre nigérien des Affaires étrangères de l'époque, soit exaucé. Cette volonté sera confirmée lors du sommet de l'UA fin janvier, à Addis-Abeba. Ainsi, plusieurs organisations s'activent : entre le label de l'UA qui pourrait précipiter une décision des Nations unies et le Conseil de sécurité de l'ONU qui pourrait décider d'envoyer des troupes (avec ou sans l'aval d'Abuja), au nom du principe de responsabilité de protéger. Au même moment, l'UA qui estime à 7 500 le nombre d'hommes à envoyer sur le champ de lutte contre BH et plaide pour la création d'un fonds dédié. De son côté, l'Union européenne (UE) se propose de prendre en charge le volet humanitaire⁸⁹⁷. Cependant, en pratique, tout va se passer autrement.

La lutte contre BH sur le bassin du Lac Tchad d'une manière générale, est l'un des fronts où s'engage l'UA pour sa lutte contre le terrorisme en Afrique. Nous le disons plus haut, cet engagement de l'union s'est traduit par un soutien à l'opérationnalisation de la FMM voulue par les quatre pays membres de la CBLT⁸⁹⁸ plus le Bénin et rassemblant des unités civiles et militaires des pays membres.

Il serait trop simpliste de dire que ce dispositif africain n'a pas atteint ses objectifs d'une manière générale. Mais nous devons poser la question sur notre zone d'étude : ce dispositif a-

⁸⁹⁷ Dorothee THIENOT, « Boko Haram : l'heure de la coopération régionale a-t-elle enfin sonné ? », *JeuneAfrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié le 10 février 2015 (consulté le 30 juin 2018).

⁸⁹⁸ La Commission du bassin du lac Tchad ou CBLT est une structure permanente de concertation mise en place en Afrique afin de coordonner les actions de différents états pouvant affecter les eaux du bassin du lac Tchad et régler pacifiquement les problèmes et différents affectant cette zone. Elle a vu le jour le 22 mai 1964. Elle regroupe notamment les pays riverains du Lac Tchad, à savoir : le Niger, le Nigeria, le Tchad, le Cameroun et la République centrafricaine. Voir l'IRD France et www.cbtl.org

t-il été mobilisé pour la prévention, à travers des mesures légales, dès la naissance de l'insurrection terroriste BH ? Les canaux de coopération et le renforcement des contrôles aux frontières, l'échange d'information, lutte contre le financement du mouvement djihadiste, du moins la capacité à identifier le caractère terroriste des actes du mouvement, etc., ont-ils été considérés préalablement par les acteurs continentaux alors que l'institution mesure, en théorie, l'importance de mettre en place un dispositif permettant que nulle part sur le continent, les terroristes ne puissent s'établir et gagner un bastion.

Il est important de garder à l'œil un préambule en matière de lutte antiterroriste. En effet en la matière, la coopération internationale militaire est importante et prend forme à travers l'engagement militaire des forces armées contre des groupes acteurs de la guérilla ou de l'attaque terroriste. Mais l'engagement militaire, par définition, ne traite pas les racines du terrorisme et ne peut donc viser l'éradication complète du phénomène. En revanche, il contribue à mettre contrecarrer autant que possible les actions des groupes terroristes contre des États.

Dans le cas précis de la région du lac Tchad, des moyens militaires considérables ont été mobilisés pour reconquérir les villes et villages et les îles frontalières dont le contrôle a été perdu. Ainsi, les États de la région coordonnent leurs actions militaires contre BH avec effectivement l'appui de la communauté internationale (appui en matériel, logistique, renseignement, formation, financement). D'ailleurs, affaibli par la riposte militaire, BH a dû modifier ses modes d'action et ne procède plus à des attaques de grande ampleur. Cependant, il conduit de nombreux attentats qui exigent des moyens matériels limités⁸⁹⁹. Mais tout ceci semble clairement insuffisant ; que faut-il faire ? Cette question peut passer par l'examen de la mise en place de la FMM, la force commune mixte.

B- La force multinationale mixte, quelle action pour quelle mobilisation multilatérale ?

L'on peut se rappeler que cette formation militaire commune a d'abord été créée au Nigeria en 1994 sous l'égide de la CBLT, mais elle est restée longtemps en état léthargique jusqu'en 2012 lorsque son mandat a été élargi pour inclure la lutte contre la nébuleuse BH. L'UA est pour quelque chose dans la remobilisation de cette force dormante, car elle a doté la FMM d'un cadre légal en obtenant une autorisation formelle de son CPS. Depuis la signature d'un protocole d'accord le 20 octobre 2015 sur le rôle de la Commission de l'UA et du Secrétariat de la CBLT

⁸⁹⁹ Catherine CALOTHY, « Face au terrorisme, progrès et limites d'une coopération internationale tous azimuts », *Pouvoirs*, n° 158, mars 2016, p. 130-131

dans la mise en œuvre du concept d'opération, l'UA assure le pilotage stratégique de la FMM à travers une cellule dénommée « Strategic Support Cell ». Cette cellule supervise les activités de la FMM et mobilise l'aide des donateurs⁹⁰⁰. Dans le paragraphe ci-dessous nous allons voir les conditions de création de la FMM (a) avant de dresser un état des lieux sur sa mission (b).

a- Condition de création et objectif de la FMM

Suite à la demande formulée le 20 janvier 2015 à Niamey au Niger par les États membres de la CBLT et le Bénin ainsi que leurs partenaires à l'attention du président de la Commission de l'UA et requérant, entre autres, la remise au CPS d'un rapport sur les efforts consentis aux niveaux régional et international pour mettre sur pied un déploiement commun visant à lutter contre BH⁹⁰¹. Dans la continuité de son communiqué de presse du 12 janvier 2015⁹⁰² à Addis Abéba, la présidente de la Commission de l'UA, Nkosazana Dlamini-Zuma, déclarait le 30 janvier 2015 : « *Le terrorisme, en particulier la brutalité de Boko Haram contre nos populations, est une menace pour notre sécurité collective et pour notre développement. Elle s'est désormais propagée à la région au-delà du Nigeria et nécessite une réponse collective, efficace et décisive* »⁹⁰³. C'est ainsi que le CPS a autorisé le déploiement de la FMM dont la mission est de créer un environnement sûr et sécurisé dans les zones affectées par les activités criminelles de BH et d'autres groupes terroristes ; de faciliter la mise en œuvre de programmes globaux de stabilisation par les États membres de la CBLT et le Bénin dans les zones concernées ; et de faciliter les opérations humanitaires et l'apport d'une aide aux populations affectées. L'UA et la CBLT ont signé un protocole d'accord le 16 octobre 2015 et l'UA et les pays contributeurs de troupes (TCC) de la FMM ont signé un accord de mise en œuvre du soutien le 29 janvier 2016. Dans le cadre des efforts continus visant à actualiser le soutien supplémentaire fourni à la FMM, l'UA a offert un soutien supplémentaire à la FMM en mettant en œuvre ses propres ressources et les contributions de partenaires stratégiques, notamment le Royaume-Uni, l'Union européenne et la Turquie. Le 29 novembre 2016, le CPS a décidé de renouveler le

⁹⁰⁰ Ntuda Ebode Joseph VINCENT, Mark Bolak FUNTEH et Mbarkoutou Mahamat Henri et Nkalwo Ngoula Joseph LÉA, « Le conflit boko haram au cameroun pourquoi la paix traîne-t-elle ? », op-cit, p. 18

⁹⁰¹ Tchioffo KODJO, « Releve de Conclusions de la Reunion des Ministres des Affaires Etrangeres et de Defense sur la Securite au Nigeria et la 'lutte contre Boko Haram' », *Département paix et sécurité de l'Union africaine*, en ligne : <<http://www.peaceau.org>>, publié le 21 janvier 2015 (consulté le 6 mai 2018).

⁹⁰² Communiqué de presse de l'union africaine condamne énergiquement les récentes attaques odieuses perpétrées par le groupe terroriste BH. L'Union africaine s'engage ainsi à apporter tout l'appui nécessaire aux efforts entrepris dans la région pour combattre BH. Au siège de l'UA à Addis Abéba, le 12 janvier 2015.

⁹⁰³ Thomas BAÏETTO, « Nigeria : comment arrêter Boko Haram ? », *france Info*, en ligne : <<https://www.francetvinfo.fr/>>, publié le 31 janvier 2015 (consulté le 20 juin 2016).

mandat de la FMM pour une période de 12 mois, à savoir du 31 janvier 2017 au 31 janvier 2018⁹⁰⁴.

Par ailleurs, c'est en mars 2015 que l'UA lançait la FMM contre BH. Celle-ci est composée de 10 000 hommes des pays du bassin du lac Tchad et du Bénin. Son état-major a été inauguré à Ndjamena, au Tchad⁹⁰⁵. Ceci après plusieurs réunions de concertation des chefs d'États et experts. Le mandat de la FMM est déterminé et son concept d'opérations (CONOPS) est validé. Néanmoins, les responsabilités sont partagées entre l'UA et la CBLT à travers la signature d'un Protocole d'accord le 20 octobre 2015 qui précise le rôle de la Commission de l'UA et du Secrétariat de la CBLT dans la mise en œuvre du CONOPS⁹⁰⁶. Ainsi elle devient la principale mission militaire qui lutte contre BH dans la région du lac Tchad au nom d'une initiative régionale et continentale à l'instar des autres missions sur le continent pour la lutte contre le terrorisme.

Nonobstant, la FMM est un dispositif particulier par sa nature offensive et de stabilisation ayant pour but la lutte et la neutralisation de BH et d'autres groupes qualifiés de terroristes dans la région du bassin du lac Tchad conformément à son mandat⁹⁰⁷. Aussi, bien qu'elle soit une initiative de la CBLT, seuls quatre des six pays membres de plein droit qui la composent sont parties prenantes, auxquels s'ajoute volontairement le Bénin. Cette configuration fait de la FMM comme une coalition d'États qui s'est formée pour faire face à une menace commune et locale dans un cadre institutionnel « naturel » ou « par défaut » pour abriter cet effort. D'autres part, elle se distingue par son domaine d'action, car chaque contingent qui la constitue est déployé dans son pays d'origine, c'est-à-dire dans les limites de son territoire national et opère

⁹⁰⁴ Union Africaine UA, *Guide de l'union africaine 2018: ouvrage de référence pour le personnel et les partenaires de l'union africaine*, 5ème éd., Commission de l'Union africaine et État néo-zélandais, Première publication en 2014. Mise à jour et publication annuelles, 2018, p. 82

⁹⁰⁵ Radio France INTERNATIONALE, « Le président nigérian Buhari au Niger sur fond de lutte contre Boko Haram », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr/afrique>>, publié le 2 juin 2015 (consulté le 07 juin 2018).

⁹⁰⁶ Joseph Léa NKALWO NGOULA, « L'Union Africaine à l'épreuve du terrorisme : forces et challenges de la politique africaine de sécurité », *Irénees*, en ligne : <<http://www.irenees.net>>, Publié en avril 2016 (consulté le 13 août 2018).

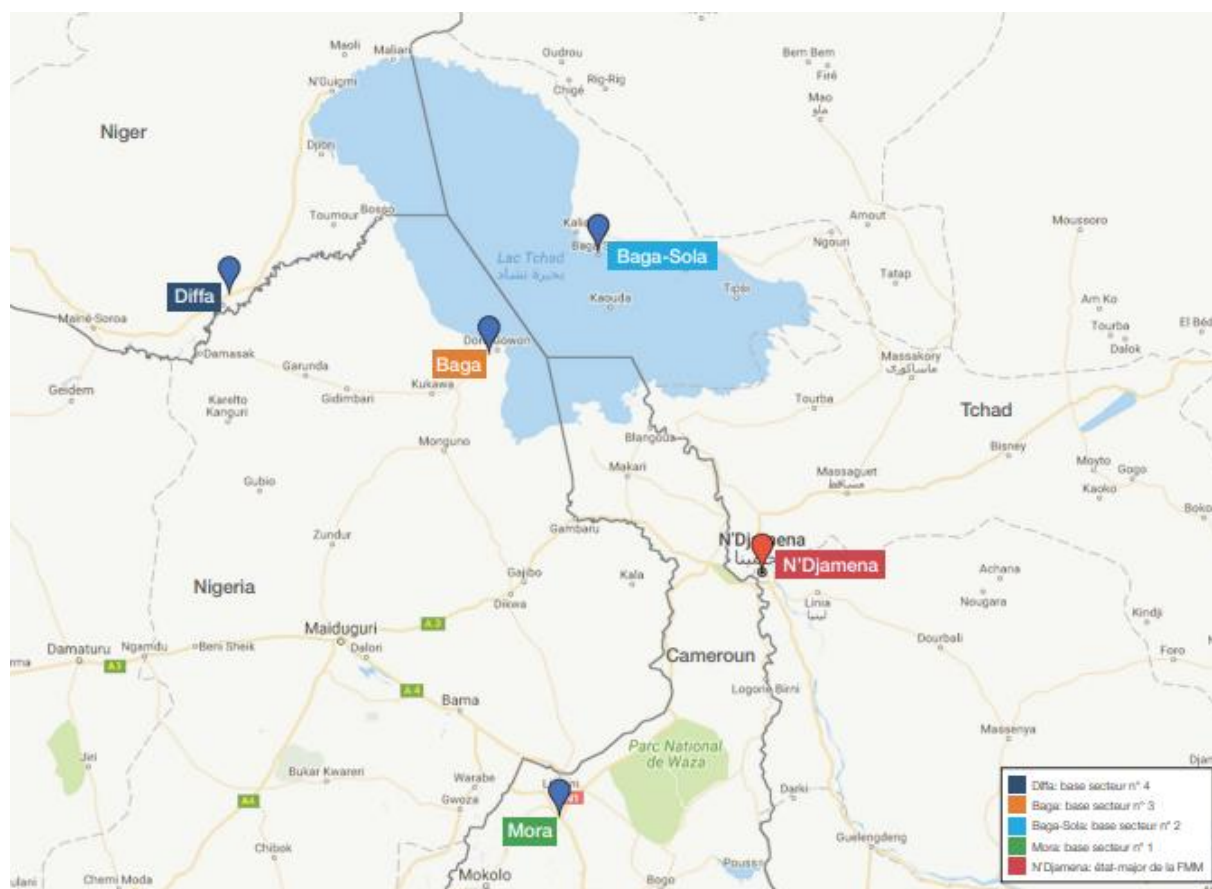
⁹⁰⁷ Le mandat de la FMM est de créer un environnement sûr et sécurisé dans les régions affectées par les activités de Boko Haram et d'autres groupes terroristes [...] ; de faciliter la mise en œuvre par les États membres de la CBLT et le Bénin, de programmes d'ensemble de stabilisation dans les régions affectées, y compris la pleine restauration de l'autorité de l'État et le retour des personnes déplacées et des réfugiés ; et faciliter, dans la limite de ses capacités, les opérations humanitaires et l'acheminement de l'aide aux populations affectées. Aussi, afin d'effectuer des opérations militaires afin d'empêcher une expansion des activités du groupe ; conduire des patrouilles ; prévenir tout transfert d'armes et de soutien au groupe ; rechercher et libérer tous les captifs, y compris les filles enlevées à Chibok en avril 2014, les 39 filles enlevées à Ngaléwa au Niger ; à réaliser des opérations psychologiques visant à entraîner des défections de membres de BH. De même, la FMM devrait également mener des actions dans les domaines du renseignement, de la protection des droits humains et de la communication. *Voir le rapport sur l'Afrique de l'Ouest de l'Institut d'études de sécurité ISS, n° 19 d'août 2016.*

en priorité à l'intérieur de cet espace. C'est suite à cette configuration qu'au plan opérationnel ces actions sont réparties en quatre secteurs d'interventions. Ainsi, plusieurs secteurs sont définis : le *secteur n° 1*, situé au Cameroun, avec comme base de commandement la ville de Mora ; le *secteur n° 2*, quant à lui est localisé au Tchad dans la ville de Baga-Sola ; le *secteur n° 3*, placé dans la ville phare de Baga du Nigéria ; enfin, le *secteur n°4* est positionné au Niger avec comme centre de commandement la ville de Diffa dans le Sud-Est du pays. La carte ci-dessous nous en donne plus de visibilité.

Par ailleurs, sa particularité se situe aussi au niveau de son architecture institutionnelle, car même si la FMM, depuis son lancement, demeure sous la responsabilité principale de la CBLT et des chefs d'État et de gouvernement auprès desquels elle rend des comptes de l'exécution de son mandat. Elle est aussi sous la responsabilité partielle de l'UA ; les deux structures, en étroite coordination, assurent la gestion de la FMM. Autrement dit, si la CBLT assure le pilotage politique (et de l'état-major qui a en charge le commandement et le contrôle opérationnel des différents contingents nationaux), l'UA, en tant que partenaire stratégique et technique, contribue à son bon fonctionnement⁹⁰⁸.

⁹⁰⁸ William ASSANVO, Jeannine Ella A ABATAN et Wendyam Aristide SAWADOGO, *Rapport sur l'Afrique de l'Ouest La Force multinationale de lutte contre Boko Haram : quel bilan ?*, Institut d'études de sécurité ISS, Le Rapport sur l'Afrique de l'Ouest vise à fournir aux décideurs de la CEDEAO des analyses sur les questions de l'heure en matière de sécurité humaine dans la région. Ce rapport est le résultat d'un partenariat entre l'ISS et la Commission de la CEDEAO, n° 19 d'août 2016, p. 2-4

Carte n° 11 : Les quatre bases de commandement de la FMM



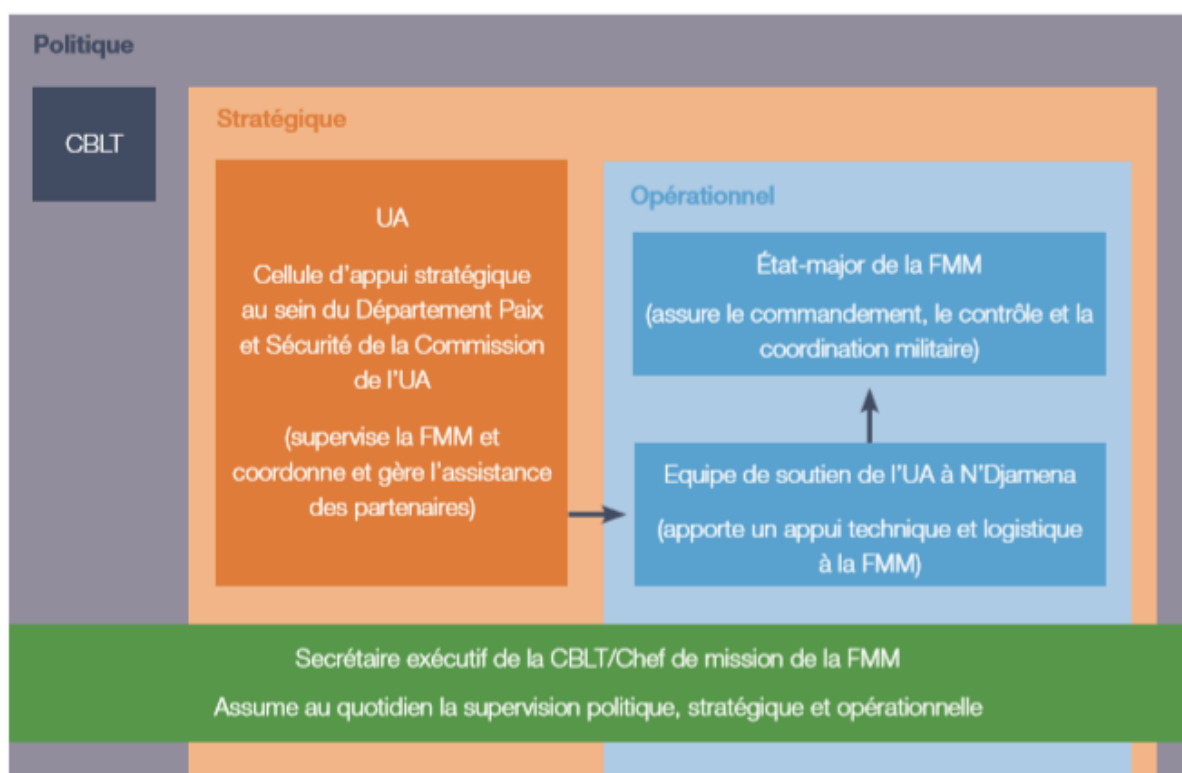
Source : Rapport d'ISS sur Afrique de l'ouest, support n°19 d'août 2016

Par ailleurs, il convient de relever que même si l'autorité politique de la CBLT (à travers son secrétaire exécutif) est désignée comme chef de mission de la FMM⁹⁰⁹ et qu'elle travaille en étroite collaboration avec le commandant de la FMM, qui l'informe régulièrement des actions entreprises, dans les faits, le secrétariat de la CBLT ne joue aucun rôle spécifique dans le fonctionnement de la FMM. Car bien que sa mission aille dans le sens de la préservation de la paix et de la sécurité transfrontalières dans la région, la CBLT n'a pas une grande expérience en la matière. C'est ainsi que l'UA s'est imposée en tant qu'un partenaire principal pour venir en appui à la CBLT dans des domaines tels que la gestion administrative et financière, la fourniture de moyens d'information et de communication, la logistique, les services de santé et les infrastructures. De plus, l'expérience de l'UA dans le déploiement et la gestion (politique, administrative et financière) d'opérations de paix justifierait un tel rapprochement entre les deux organes dans la gestion de la FMM. Ce rapprochement aboutit à l'octroi du pilotage

⁹⁰⁹ Le secrétaire exécutif de la CBLT Sanusi Imran Abdullahi a été désigné comme chef de mission de la FMM, à l'issue du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CBLT et du Bénin du 11 juin 2015 à Abuja (Nigéria).

stratégique de la FMM à l'UA. D'ailleurs, en son sein, l'équipe qui supervise la FMM, basée à Addis Abeba et nommée *Strategic Support Cell*, coordonne et gère l'aide des donateurs. Aussi, c'est par le canal de l'UA que doivent transiter les contributions financières apportées à la FMM. À cet effet aussi, une équipe technique nommée *Mission Support Team*, basée à N'Djaména au Tchad, soutient quotidiennement la FMM en matière logistique : fourniture de moyens de transport et d'équipements informatique et de communication⁹¹⁰. La figure ci-dessous nous résume le fonctionnement de l'organisation militaire commune résultant de la coopération entre la CBLT et UA.

Figure 16 : Cadre réglementaire de la FMM



Source : Rapport d'ISS sur Afrique de l'ouest, support n°19 d'août 2016

Par ailleurs, à propos de la composante militaire de la FMM, qui, il faut le rappeler, est le « cerveau » de l'organisation, son état-major, basé à N'Djaména, est composé de personnels des pays contributeurs à la force. Il est chargé de coordonner les actions militaires de la force et d'assurer le commandement et le contrôle du dispositif⁹¹¹. Initialement la composition de la force en termes d'hommes en uniformes est décidée par les chefs d'Etats et avait été réparti entre les cinq armées. Ainsi le Nigeria déploiera 3 750 soldats, le Tchad 3 000, le Cameroun 2

⁹¹⁰ Ibidem, p. 4-5

⁹¹¹ Ibidem, p. 6

650, le Niger 1000 et le Bénin 750⁹¹². Mais depuis lors, le nombre a été revu plusieurs fois, brouillant ainsi la visibilité sur le nombre exact des hommes qui combattent au nom de cette force commune sur le terrain. Aussi, très tôt, le Bénin a dû réduire le nombre de sa contribution, passant ainsi à deux cents hommes finalement, avec une précision claire : leur mission consiste à sécuriser le poste de commandement de l'état-major basé à N'Djamena. Ils ne sont pas engagés sur le terrain de combat contre l'ennemi⁹¹³.

Ainsi, au plan opérationnel, les différents contingents se sont déployés progressivement sur le terrain selon les quatre secteurs sous une coordination qui ne se dit pas parfaite, mais volontariste et ascendante. En outre, sur le plan financier, la force est basée sur des moyens de financement dits "promis " par les uns et les autres, mais qui arrivent au fur et à mesure. Rappelons-nous qu'au départ, 86 millions d'euros ont été promis par le Nigeria et 50 millions d'euros par l'UE. Ce qui, initialement, va permettre une avancée significative, car la FMM a besoin d'équipements de transmission et d'hélicoptères pour surveiller les mouvements de BH, déplacer et ravitailler ses troupes dans des zones difficiles d'accès⁹¹⁴. A priori, de son lancement à aujourd'hui, sa structure globale est clairement en place, tout comme sa notion opérationnelle et les règles qui régissent son engagement ont été adoptés. Mais tout ceci n'a pas été sans obstacle face aux différentes contraintes, c'est pourquoi, il serait pertinent de faire le point sur les actions que l'organisation a menées dans la mission qui lui ait confiée.

b- État de lieu de ses actions sur sa zone d'intervention

C'est sans équivoque : les actions de la FMM ont permis d'obtenir des résultats significatifs contre BH sur le terrain. Ainsi, après avoir remporté plusieurs batailles au sol, la FMM s'est aussi attaquée aux îles du lac Tchad devenues des repères pour les islamistes. En ce sens, elle lance l'opération Amni Fakat ("*Sécurité seulement*") qui se fixe comme objectif de rendre l'accès et leur quiétude à ces îles. « *Nous espérons que très bientôt nous serons en mesure de vous informer que l'accès à ces zones est désormais possible* »⁹¹⁵ expliquait au printemps 2018 le major général Lucky Irabor, commandant de la FMM. D'ailleurs, en ce sens, en 2017, la FMM a lancé sa propre radio dénommée *Dandaal Koura* (« la voix de la paix »). Ceci dans le

⁹¹² Radio France Internationale RFI, « Lutte contre Boko Haram: finalisation de la force multinationale mixte », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 23 août 2015 (consulté le 08 décembre 2018).

⁹¹³ Jeune Afrique JA, « Le Bénin réduit sa participation à la force multinationale de lutte contre Boko Haram », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com/>>, publié le 21 juin 2016 (consulté le 08 décembre 2018).

⁹¹⁴ Bahar MAKOOI, « Les pays du lac Tchad forcés de changer de stratégie face à l'urgence Boko Haram », *France24*, en ligne : <<https://www.france24.com/>>, publié le 13 mai 2016 (consulté le 11 décembre 2018).

⁹¹⁵ Radio France Internationale RFI, « Tchad: la force multinationale entend bien sécuriser les îles du lac », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 27 avril 2018 (consulté le 07 décembre 2018).

but de lutter contre l'extrémisme violent et le terrorisme à travers la sensibilisation, surtout, de l'idéologie que BH veut imposer aux populations des pays ayant en partage le bassin du lac Tchad (Cameroun, Niger, Nigéria et Tchad). Elle est ainsi installée au sein même du siège de la FMM, la station émettant sur la fréquence 107.1, pour le moment, en deux langues, le Kanouri et Boudouma ; elle dispose d'un studio et d'une salle de rédaction⁹¹⁶.

Mais tous ces objectifs militaires de la FMM vont se heurter à des multiples barrières compromettant sa mission. D'abord, notons que, sur un plan opérationnel, l'essentiel de la lutte contre BH se déroule sur le territoire nigérian ; ainsi, il était judicieux que cette fonction lui revienne⁹¹⁷. Cette configuration va provoquer des hésitations et volte-face de la diplomatie de certains des acteurs impliqués dans la lutte contre BH. Avant le lancement de la FMM, tous les membres de cette dernière avaient déjà apporté des réponses nationales face aux incursions de BH sur leur territoire respectif, aussi différentes soient-elles. Ainsi, alors que le Nigéria avait entrepris dès février 2015 une offensive militaire avec pour objectif de donner un coup d'arrêt aux conquêtes territoriales du groupe et de reconquérir les localités perdues, les autres membres (Cameroun, le Niger et le Tchad) avaient quant à eux plutôt cherché à contenir ses velléités expansionnistes. Confrontés au même phénomène, ces pays avaient adopté des postures offensives ou défensives⁹¹⁸. Ainsi, cette situation, marquée par les approches différentes de ces pays acteurs, a fragilisé cette coopération qui semblait pourtant tant nécessaire. Cette situation peut être aussi interprétée, au-delà des discours de réelle solidarité entre les pays de la région comme son absence, dans les faits, puisque chacun de ces pays paraissait surtout disposé à ne défendre que ses intérêts et à ne réagir à la menace qu'en fonction de son impact sur son territoire. Dace à l'urgence qu'a imposée l'expansion géographique de BH, ils semblaient finalement seulement contraints de s'entendre sur une action concertée.

Le Nigéria demeure, il est vrai, le centre de BH, ce qui fait de son engagement et sa disponibilité des éléments essentiels à la collaboration. Mais, souvent, son attitude a été considérée comme un frein à toute avancée dans la coopération régionale. Cela particulièrement sous la présidence de Goodluck Jonathan (2010-2015) qui fut critiqué pour son faible

⁹¹⁶ Agence De la presse africaine APA, « La Force multinationale mixte du bassin du lac Tchad lance une radio à N'Djaména », *APA-N'Djaména (Tchad)/news*, en ligne : <<http://apanews.net/fr>>, publié 09 aout 2017 (consulté le 24 novembre 2018).

⁹¹⁷ William ASSANVO, Jeannine Ella A ABATAN et Wendyam Aristide SAWADOGO, *Rapport sur l'Afrique de l'Ouest La Force multinationale de lutte contre Boko Haram : quel bilan ?*, Institut d'études de sécurité ISS, Le Rapport sur l'Afrique de l'Ouest vise à fournir aux décideurs de la CEDEAO des analyses sur les questions de l'heure en matière de sécurité humaine dans la région. Ce rapport est le résultat d'un partenariat entre l'ISS et la Commission de la CEDEAO, n° 19 d'août 2016, p. 7

⁹¹⁸ Ibidem, p. 8

leadership, son manque de volonté politique et son incapacité à combattre efficacement BH dans son pays, pour ne rien dire de la faible coopération avec ses voisins pour y lutter. Cependant, avec son successeur Muhammadu Buhari, élu en mai 2015, la situation change quand il fait de la lutte contre BH l'une de ses priorités. Il a ainsi renforcé la coopération avec ses voisins dans la lutte contre ce problème commun. De leur côté, les pays voisins comme le Cameroun et le Tchad réalisent l'étendue du danger que faisait peser l'expansion de l'insurrection sur leur stabilité et leurs intérêts géoéconomiques. Cela va les convaincre de la nécessité de ne plus considérer BH comme un problème strictement nigérian. Cette métamorphose de la situation va alors lever certaines entraves à une meilleure coopération entre le Nigéria et ses partenaires, désormais davantage contenues, ce qui renforce la faisabilité des actions de la FMM.

Pour autant, en pratique, on est encore loin du compte. Certaines critiques soulignent encore ce qui est considéré comme un penchant nigérian pour des actions sans concertation, l'absence de son armée lorsqu'il s'agit d'occuper les villes libérées de BH et plus largement sa difficulté à capitaliser sur les revers infligés au groupe par les autres pays⁹¹⁹. Comme nous le soulevons plus haut, c'était le cas avec la ville de Damasak : alors que les forces du Niger et du Tchad ont libérées la ville dans le cadre de la FMM, elles ont également attendu en vain l'arrivée des militaires nigériens à Damasak comme cela avait été convenu par les chefs d'Etats de la sous-région⁹²⁰.

Sur le plan financier, principale problème de toute organisation dans notre contexte, la FMM n'a pas fait l'exception : très tôt elle fait face à des contraintes en la matière qui ont d'ailleurs retardé sa mise en place et cette contrainte continue encore à se poser, car les promesses d'appui financier des donateurs afin de boucler le budget initial de la force établi à près de 700 millions de dollars US sont toujours non tenues. Ainsi, actuellement, le gros du coût financier des opérations de la FMM est supporté par les pays concernés. Ce qui suscite des interrogations ou même des inquiétudes sur leur capacité à maintenir un tel engagement sur la durée (au vu de leurs situations économiques connues). Par ailleurs, alors que l'on est à un moment décisif de la lutte contre BH, le moindre relâchement opérationnel tributaire des ressources financières pourrait s'avérer préjudiciable aux opérations de la FMM⁹²¹. Selon Boubacar Daouda Diallo,

⁹¹⁹ Ibidem, p. 8-9

⁹²⁰ BBC NEWS, « Nigeria: Boko Haram reprend Damasak », *BBC Afrique*, en ligne : <<https://www.bbc.com>>, publié le 16 juillet 2015 (consulté le 11 décembre 2018).

⁹²¹ William ASSANVO, Jeannine Ella A ABATAN et Wendyam Aristide SAWADOGO, *Rapport sur l'Afrique de l'Ouest La Force multinationale de lutte contre Boko Haram : quel bilan ? op-cit*, p. 9

le principal problème qui se pose est celui de la constance dans les stratégies militaires mises en place : « *ce qu'il faut c'est de la constance, il n'y pas de constance dans les mesures des sécurités que prennent les trois principaux pays concernés (Nigeria, Tchad et le Niger)* »⁹²². À ce problème de constance s'ajoute celui de l'effectif, car le nombre de personnes constituant la FMM demeure un élément sur lequel persiste un certain flou et nulle part on trouver l'effectifs exacte car chaque pays donne un effectif évolutif à chaque occasion, tel que le Nigeria, qui initialement doit fournir 3 750 hommes, annonçait lors du second Sommet sur la sécurité régionale du 14 mai 2016 à Abuja, à travers les mots de son président Muhammadu Buhari, un nombre total de 8 500⁹²³.

Ceci interroge sur la limite entre les forces mobilisées dans le cadre de la FMM et de la lutte nationale contre le terrorisme d'une manière générale. La même interrogation rejoint les doutes qui persistent concernant la capacité du commandement de la FMM à assumer amplement ses missions face au risque d'interférences des commandements nationaux sur leurs contingents placés sous son égide. La question qui persiste est celle de savoir quelle est la marge de manœuvre réelle de l'État-major et si le commandant de la FMM a les coudées franches face aux commandants de secteurs : comment délimiter la frontière entre les deux commandements différents, alors que l'un cadre avec la souveraineté nationale tandis que l'autre cadre avec la diplomatie commune.

De toute évidence, la situation sécuritaire dans la région du Lac Tchad et de la frontière nigéro-nigériane dément fortement l'optimisme initial de la population riveraine qui, avec le lancement de la FMM avait tant rêvée d'un retour de la paix et la fin des incursions de l'insurrection BH. Cependant, on ne peut non plus parler d'échec de la mission militaire, encore moins des autres mobilisations militaires d'ordre national menées par les Etats, car des choses ont été indéniablement réalisées, mais qu'il y a quelque chose qui manque dans cette intention antiterroriste commune. En revanche, on constate un réel décalage entre les discours qui reflètent les diverses bonnes intentions et la réalité sur le terrain. Et ceci pourrait être dû au fait que les différents protagonistes sont affectés à des degrés différents par les actes terroristes, du coup leur perception de la menace est différente, et donc cela ne favorise pas la mutualisation des ressources et des moyens indispensables pour faire face à la lutte contre tous les facteurs d'insécurité dans la région. Il s'agit de constats vérifiables quand on regarde leurs implications

⁹²² Africa24 INFO, « Afrique, Vaste offensive de la force multinationale mixte », *Journal TV Africa24*, en ligne : <<https://www.africa24tv.com>>, publié le 26 juillet 2016 (consulté le 06 novembre 2018).

⁹²³ William ASSANVO, Jeannine Ella A ABATAN et Wendyam Aristide SAWADOGO, *Rapport sur l'Afrique de l'Ouest La Force multinationale de lutte contre Boko Haram : quel bilan ? op-cit*, p. 10

décalées dans la conduite des opérations sur le terrain. Ceci malgré les résultats visibles que la mutualisation a donnés ; comme le défend le général nigérian Lamidi Adeosun, ancien commandant de la FMM, quand déclarait après sa victoire contre BH à Damasak en 2016 :

*« Vous savez que la lutte contre le terrorisme ne se fait pas du jour au lendemain, simplement en nettoyant les bords de la rivière. Souvenez-vous des précédents : l'Afghanistan, par exemple, ou le Pakistan sont là pour nous le rappeler. L'Irak aussi. Il y a plein d'exemples où le terrorisme a été combattu et a connu des défaites. Mais, comme dans ces exemples, on ne peut pas dire qu'on a gagné définitivement la guerre contre Boko Haram tant qu'il y aura des attaques occasionnelles, des kamikazes, des morts d'innocents, tant qu'on ne les aura pas éradiqués complètement. Mais je peux vous dire qu'ils n'ont plus la voie libre. Nous leurs barrons le chemin définitivement. C'est notre responsabilité »*⁹²⁴. M. Chambas, vient quant à lui qualifier le combat de la FMM de "réussite notable", mais demande de "rester vigilante". En disant : *« Nous ne pouvons pas considérer le succès comme acquis et présupposer qu'ils ont été totalement vaincus »*⁹²⁵

Globalement, dans la cadre de la FMM, la mise en œuvre des dispositifs pour contrecarrer l'extrémisme du BH a donné des résultats au final mitigés dans le bassin du Lac Tchad. Parce que, même si ces différentes actions et initiatives ont permis de repousser les assaillants, les attaques sporadiques souvent dramatiques persistent dans pratiquement tous les pays concernés et cela avec une fréquence importante et un degré de violence considérable. Cette atmosphère dégrade davantage la situation des populations. Ainsi, bien qu'il existe des interventions des ONG humanitaires, les conditions de vie de ces populations demeurent dramatiques. Et que le gros du besoin d'assistance a été apporté par les organisations humanitaires pour suppléer la carence des actions des gouvernements des quatre pays, cela bien que les quatre États concernés aient mené des actions d'assistance au profit des populations déplacées ou des réfugiés présents sur leur territoire⁹²⁶.

Au final, quoi qu'il en soit, aujourd'hui, il est tout simplement aberrant de qualifier l'UA d'utopie africaine, encore moins de coquille vide. Mais cela n'empêche pas de pouvoir dire,

⁹²⁴ François-Xavier FRELAND, « Gal Lamidi Adeosun : « La victoire de Damasak est l'une des plus grandes contre Boko Haram » », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié le 02 aout 2016 (consulté le 05 décembre 2018).

⁹²⁵ Le Figaro et AFP, « Des années pour «éliminer» Boko Haram (ONU) », *Le Figaro*, en ligne : <<http://www.lefigaro.fr>>, publié le 09 mai 2018 (consulté le 09 décembre 2018).

⁹²⁶ Aminatou Daouda HAINIKOYE, *Analyse de l'extrémisme religieux de Boko Haram dans la région de Diffa au Niger*, Rapport de l'atelier sous-régional , Île de Gorée, Dakar, Sénégal, février 2016, p. 60, en ligne : <<http://www.goreeinstitut.org/>>, Thème: Le radicalisme religieux et les menaces sécuritaires en Afrique de l'ouest : perspectives nationales et régionales.

dans le cadre de la lutte antiterroriste dans le bassin du Lac Tchad, au-delà de la FMM, que les initiatives de l'UA, aussi bonnes soient-elles en intention, restent intrinsèquement limitées, car l'institution ne semble guère avoir les moyens politiques et financiers de sa politique. Les moyens politiques lui font défaut puisqu'elle ne parvient pas à peser suffisamment sur les États pour obtenir d'eux une collaboration totale face aux crises sécuritaires complexes. D'ailleurs, cette impuissance n'est pas passée inaperçue lors des concertations des pays de la CBLT pour la mise en place de la FMM à lutter contre BH. Comme nous avons eu à le souligner pendant le processus de la mise sur pied de la FMM, les tensions historiques entre le Cameroun et le Nigéria et les guerres de leadership qui opposaient le Tchad au Nigéria ont considérablement ralenti la coopération entre les services de renseignement et de sécurité de la région et que BH n'a pas hésité à exploiter ces divisions pour s'implanter et étendre son champ d'action. Hélas, l'UA, n'a pas pu s'imposer en médiateur, les pays ont cédés plutôt face à l'urgence contre BH et non par contraintes imposées par le leadership de l'UA⁹²⁷.

Au plan financier, l'éternel problème de ressources a toujours perturbé l'efficacité d'action de l'UA. Depuis sa création, elle fonctionne vaille que vaille sous perfusion de bailleurs de fonds internationaux⁹²⁸. Ainsi l'essentiel des mécanismes mis en place par l'union ont beaucoup de mal à fonctionner efficacement à cause des insuffisances financières. Cette situation compromet l'efficacité des mécanismes dont l'existence ne se limite désormais qu'aux rencontres multilatérales annuelles où l'on discute des grands enjeux sécuritaires, définit des objectifs ambitieux et élabore des plans d'action robustes qui ne seront que rarement mis en œuvre. En conséquence, une majorité d'objectifs sont voués à l'échec à cause de ces lacunes, tel le projet proposé en 2014 portant sur la création d'un « Fonds anti-islamiste » destiné à financer la lutte contre les insurrections islamistes en Afrique⁹²⁹.

Il est souvent dit qu'il existe un lien mystérieux entre la souveraineté budgétaire en matière de défense, l'autonomie stratégique et l'indépendance politique sur la scène internationale. En d'autres termes, la possession de ressources autorise à opérer des choix autonomes en matière de défense et de sécurisation de son territoire. Mais l'autonomie stratégique ne se limite pas là,

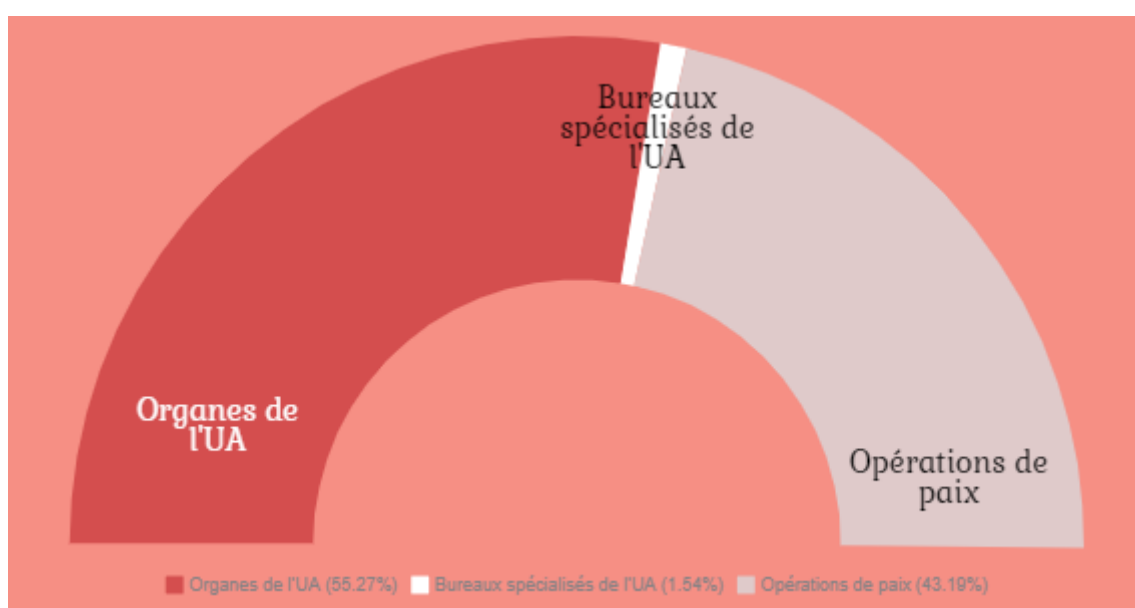
⁹²⁷ Joseph Léa NKALWO NGOULA, « L'Union Africaine à l'épreuve du terrorisme : forces et challenges de la politique africaine de sécurité », *Irénées*, en ligne : <<http://www.irenees.net>>, Publié en avril 2016 (consulté le 13 août 2018).

⁹²⁸ Joan TILOUINE et Ghaliya KADIRI, « Longtemps sous perfusion, l'Union africaine est en quête d'autonomie financière », *Le Monde Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 07 février 2018 (consulté le 11 décembre 2018).

⁹²⁹ Joseph Léa NKALWO NGOULA, « L'Union Africaine à l'épreuve du terrorisme : forces et challenges de la politique africaine de sécurité », *op-cit*

elle intègre également la capacité de procéder à sa propre définition de la menace, des priorités et des choix tactiques. Cependant la dépendance financière de l'UA vis-à-vis de ses partenaires financiers réduit considérablement son activité et ses marges de manœuvre dans ses choix sécuritaires. La plupart des mécanismes précédemment présentés reposent significativement sur l'assistance internationale⁹³⁰. A titre d'exemple, le budget 2017 de l'union adopté pour une somme de 782 millions de dollars⁹³¹. Quand on observe qui finance l'union et où va l'argent, on peut rapidement comprendre que la situation de l'union est dangereusement déséquilibrée. Selon une étude menée par Justine Rodier publiée par *Jeune Afrique* sur les modalités de financements de l'UA, les résultats établissaient que les États membres ne financent l'organisation qu'à hauteur de 26.21% alors que les partenaires de l'union financent 73.79% du coût global du budget de l'union pour l'année 2017⁹³². Par ailleurs, l'autre aspect déraisonnable va dans le sens de "où va cet argent ?" que le graphique ci-dessous nous explique.

Figure 17 : Le gros de la répartition du budget de l'union africaine de l'année 2017



Source : Justine Rodier « Comment l'Union africaine est-elle financée ? », *art. cit.*

Selon Joseph Léa NKALWO NGOULA, cette situation expose l'union à deux principaux dangers. D'abord, le risque de voir un programme privé de financements extérieurs parce que les intérêts stratégiques des partenaires ne sont pas menacés dans la région où le programme est mis en œuvre. Il s'ensuit qu'ils orienteront davantage leurs efforts vers les régions qui entrent

⁹³⁰ Ibidem

⁹³¹ Justine RODIER, « Comment l'Union africaine est-elle financée ? », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié le 06 juillet 2017 (consulté le 12 décembre 2018).

⁹³² Ibidem

dans leurs priorités stratégiques au grand dam parfois des choix prioritaires de l'UA. Ensuite, le second danger est celui de l'incertitude qui plane sur les engagements des donateurs, qui peuvent se raviser ou revoir leurs promesses à la baisse, ce qui ne manquera pas d'avoir un impact sur la mise en œuvre du mécanisme⁹³³. Ce second risque a été illustré par la guerre du Mali qu'avait soulevé Moussa Faki Mahamat, ministre tchadien des Affaires étrangères, en se confiant au journal *Le Monde* en ces termes : « *En 2013, les donateurs internationaux avaient promis 530 millions de dollars pour aider à la lutte antiterroriste au Mali, où nous avons déployé 2 500 hommes. Ce qui nous a coûté près de 150 millions de dollars. Mais seulement 40 millions de dollars ont été mis à la disposition de la force africaine, et le Tchad, en première ligne dans la lutte contre le terrorisme, a reçu des miettes* »⁹³⁴. Il est certain que cette situation n'est pas sans conséquence sur l'efficacité des décisions à venir que les États et les organisations africaines vont prendre.

On ne peut pas ne pas reconnaître que les faiblesses des outils de l'union consacrés à lutter contre le terrorisme globalement semblent avoir facilité les tâches aux organisations djihadistes. D'ailleurs, bon nombre d'observateurs affirment que depuis l'adoption de l'Acte constitutif de l'UA, globalement, son bilan est plus que médiocre et malgré cela l'organisation ne désarme pas⁹³⁵. L'union est-elle mal comprise ou mal jugée ? Ou bien tout simplement elle est vouée à l'échec ? Selon Ebrima Sall secrétaire exécutif du Codesria⁹³⁶, « *L'Afrique doit se regarder et regarder le monde avec ses propres lunettes* »⁹³⁷. Mais selon Ladislav NZE BEKALE, fonctionnaire international et employé à la Commission de l'UA, cette dernière peut être considérée comme acteur de conception et mise en œuvre des politiques publiques à l'échelle continentale. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'action de l'organisation contre le terrorisme. En effet, les acteurs supposés concevoir et mettre en œuvre les politiques publiques se sont multipliés. L'État ne peut plus être le seul initiateur des politiques publiques dans le domaine de la lutte contre le terrorisme en raison du caractère transfrontalier du phénomène terroriste. Ainsi l'UA, en tant qu'organisation continentale unique, doit être considérée comme

⁹³³ Joseph Léa NKALWO NGOULA, « L'Union Africaine à l'épreuve du terrorisme : forces et challenges de la politique africaine de sécurité », *op-cit*

⁹³⁴ Le Monde AFRIQUE, « L'Afrique, solidaire de la France, et déterminée à combattre le terrorisme », *Le Monde*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 14 novembre 2015 (consulté le 06 décembre 2018).

⁹³⁵ Pascal De GENDT, « L'Union Africaine face aux défis du continent », *Service International de Recherche, d'Éducation et d'Action Sociale; Siréas asbl*, 2016, p. 23.

⁹³⁶ Créé en 1973, CODESRIA (Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique) est un réseau qui rassemble des milliers de chercheurs africains en sciences sociales. Voir <https://www.codesria.org>

⁹³⁷ Séverine KODJO-GRANDVAUX, « L'Afrique doit se regarder et regarder le monde avec ses propres lunettes », *Le Monde Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, Entretien avec Ebrima Sall, publié le 16 décembre 2016 (consulté le 11 décembre 2018).

acteur des politiques. Son action dans la prévention et la lutte contre le terrorisme à l'échelle continentale, au prisme de l'analyse séquentielle, nous laisse penser que l'organisation est un acteur incontournable pour les politiques conçues et mises en œuvre à travers l'Afrique. Cependant ses résultats sont mitigés, car le terrorisme semble s'être installé de façon permanente à travers tout le continent. Mais aussi parce que l'union est confrontée à un problème de pertinence, de cohérence interne et de méthode. Ces manquements doivent impérativement être corrigés pour que l'action de l'organisation soit adaptée aux enjeux relatifs à ce combat. Pour cela, le plan d'action de l'UA contre le terrorisme doit s'adapter à la stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme et aux plans des autres continents. Ces insuffisances peuvent expliquer l'inefficacité actuelle de l'action de l'organisation, car le nombre d'attentats et de victimes du terrorisme ont connu une augmentation sans précédent⁹³⁸.

Enfin, il reste encore aux États africains à doter la politique africaine commune de défense et de sécurité des moyens nécessaires conformes aux ambitions politiques qu'ils affichent. Cette prise de position, claire et nécessaire, ne pourra qu'accroître l'efficacité sur le long terme des programmes de renforcement des capacités africaines proposés par les pays étrangers⁹³⁹. Pour cela l'Afrique et ses partenaires peuvent s'inspirer du passé pour penser l'avenir de cette lutte antiterroriste commune et interconnecté.

⁹³⁸ Ladislas NZE BEKALE, « L'union africaine et la problématique du terrorisme. aspects d'une politique publique continentale », *op-cit*, p. 12

⁹³⁹ Amandine GNANGUËNON, « La Politique africaine commune de défense et de sécurité : limites et enjeux », *Le Monde Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 05 décembre 2013 (consulté le 13 décembre 2018).

CHAPITRE 6 : À LA RECHERCHE DES RÉPONSES : LES LEÇONS D'UNE MAUVAISE ET TARDIVE GESTION SÉCURITAIRE ?

« *S'il est un sujet sur lequel l'idée de "communauté d'humanité" – plus encore que de "communauté internationale" – peut avoir un sens, c'est bien celui des crimes de masse tant ces pratiques touchent l'humanité dans son ensemble. Pourtant, de tragédies oubliées en "raisons d'État", la réalité paraît bien éloignée du rêve* »⁹⁴⁰.

C'est ce qu'écrivait Béatrice POULIGNY quand elle s'interrogeait sur cette distance entre les deux notions. Qu'il s'agisse des critères de l'empathie humanitaire, de la nature des interventions et actions à mener dans de tels contextes ou encore des responsabilités en jeu, l'auteur souligne l'ampleur de la réflexion qui reste à mener.

De son côté, cité par M.C Chloé, dans son article *la guerre asymétrique et l'avenir de l'Occident*, Steven METZ décrit la cause de cette tragédie avérée qu'il appelle l'ère nouvelle qui s'est substituée à la Guerre froide. Selon l'auteur « *paradoxalement, c'est l'efficacité des puissances occidentales en matière de guerre conventionnelle qui a poussé leurs adversaires à privilégier des stratégies d'asymétrie (la guérilla, l'insurrection, la guerre prolongée), face auxquelles ces mêmes armées occidentales ne sont ni les plus adaptées ni les plus efficaces. Les États occidentaux doivent donc réviser leur approche des questions de sécurité, revoir la place de l'armée dans l'organisation militaire, créer des structures nouvelles (par exemple pour centraliser les ripostes à des cyber-attaques), adapter le cadre normatif et juridique des conflits armés, et surtout consolider leur foi dans leurs valeurs et leurs modèles politiques. L'asymétrie a déplacé l'espace du conflit vers les médias, les manifestations de rue, les Nations unies et autre théâtre de la lutte politique et psychologique. À l'Occident de se montrer, sur ce terrain mouvant, aussi efficace et convaincant que sur le champ de bataille* »⁹⁴¹. Mais, que faire, que retenir de ce combat qui se joue en Afrique, celle de notre zone d'étude notamment, où la capacité des armées est loin d'être comparable à celle des armées en Occident, plus moderne et plus expérimenté ?

Disons les choses clairement afin de pouvoir apporter une analyse claire. L'Afrique, oui l'Afrique, ce contient sur lequel aujourd'hui rares sont les sujets sur lesquels on a un ressenti positif, où l'on entend parler de crise, de guerre, d'insécurité, de terrorisme et bien d'autres

⁹⁴⁰ Béatrice POULIGNY, « La communauté internationale face aux crimes de masse : les limites d'une communauté d'humanité », *Revue Internationale de Politique Comparée*, n° 1, janvier 2001, p. 93.

⁹⁴¹ Mariën-Casey Chloé METZ, « La guerre asymétrique et l'avenir de l'Occident », *Politique étrangère*, n° 68, janvier 2003, p. 25

calamités. Ces phénomènes sont devenus sur ce continent, à tort ou à raison, des aspects synonymes des normalités, tant ils semblent ancrés dans les habitudes. Il est difficile d'évoquer le continent noir sans penser au fameux "*l'Afrique noire est mal partie*"⁹⁴² que formule René Dumont cité par Jean-François GUILHAUDIS. Quoi que, depuis cette époque (1962) des phases d'afro-optimistes et d'afro-pessimistes se sont succédé et ont nourri les débats.

Aussi, cité par Pierre SERVANT, le Général Pierre de Saqui de Sannes, pour sa part, affirmait que : « *L'Afrique est un continent complexe, difficile à saisir. On ne peut pas faire de prévision avec notre esprit occidental. Là-bas, la seule chose que l'on puisse prédire... c'est le passé et, encore, sans grande certitude* »⁹⁴³. Certes un avis qui pourrait être subjectif, mais qui n'est pas anodin. C'est dans ce contexte que nous allons apporter une analyse d'une question : est-il possible de retrouver cette Afrique douce et harmonieuse ? Faut-il nourrir cet espoir de sortie des différentes crises qui envoutent le continent ? Mais surtout comment sortir la région du Lac Tchad dans cette incertitude ; peut-elle retrouver son histoire harmonieuse dont on parlait plus haut ? Ce n'est pas une chose évidente diront les réalistes, de surcroît quand on voit le monde en crise dans lequel nous vivons : « *Est-il possible dans les incertitudes d'un monde en crise, dans ce que Clausewitz appelle les brouillards de la guerre, d'imaginer ce que les politiques et stratégies d'aujourd'hui nous réservent pour demain ?* »⁹⁴⁴. Mais impossible dirons les optimistes. Que faut-il faire quand il faut à tout prix éviter les erreurs du passé ? est-il possible de se rassurer de la véracité de la volonté de ne pas répéter les mêmes erreurs ? Autant d'interrogations angoissantes, mais arrêtons les interrogations, et apportons un diagnostic de la situation.

Nous vivons un nouveau monde écrivait Bertrand de Jouvenel justement en ces termes : « *Nous n'habitons plus la même planète que nos aïeux : la leur était immense, la nôtre est petite.* »⁹⁴⁵. Ceci pour dire qu'avec les divers progrès scientifiques dans divers domaines, certaines questions deviennent plus faciles à comprendre et à analyser même si difficile à gérer. C'est dans ce brouillard que nous allons, avec délicatesse, apporter notre analyse.

⁹⁴² Jean-François GUILHAUDIS, *Relations internationales contemporaines*, 4ème éd., LexisNexis, Octobre 2017, p. 605.

⁹⁴³ Pierre SERVANT, *Les guerres modernes racontées aux civils... et aux militaires*, Broché.Chastel, mars 2009, p. 75.

⁹⁴⁴ Jacques FATH, *Penser l'après... Essai sur la guerre, la sécurité internationale, la puissance et la paix dans le nouvel état du monde*, Arcane 17, juin 2015, p. 5.

⁹⁴⁵ Cité dans Hugues Stoekel et Yves COCHET, *La faim du monde: L'humanité au bord d'une famine globale - Essais - documents*, Paris, Max Milo, 2012.

Comment comprendre malgré les nombreux programmes mis en œuvre pour pacifier les régions et réformer le secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest notamment, le résultat laisse à désirer. Dans nombre de cas tels que la région du lac Tchad, les États et leurs collaborateurs n'ont pas encore abouti à la mise en place d'un système de sécurité, aussi bien nationale que commun, performant et démocratique capable de prévoir et gérer les situations de crise sécuritaire telle que cette crise de BH. Nous avons compris une chose, comme l'observent et le défendent Alan Bryden et Fairlie Chappuis « *Malgré les efforts importants et certaines avancées, la plupart des États africains sont loin d'avoir atteint l'objectif d'assurer une gouvernance plus démocratique du secteur de la sécurité* »⁹⁴⁶. C'est une difficulté avérée et il faut venir à son secours clame la communauté internationale.

Autour de la lutte contre le terrorisme dans le Sahara d'une manière globale se dessine donc un enchevêtrement de logiques géopolitiques impliquant des mouvements et des acteurs étatiques et non étatiques, internes, mais aussi externes. Les difficultés à mettre en œuvre une réelle coopération régionale et interventions internationales témoignent de ces enjeux de pouvoir sous-jacents, qui s'insèrent à la fois dans des stratégies et dynamiques mondiales, régionales et locales⁹⁴⁷. Ceci rappelle le rôle central que jouent les anciennes puissances coloniales que nous allons dépecer (section 1) ; un rôle souvent catalyseur de celui de la communauté internationale, qui peut être interprété de diverses manières et que nous allons décrypter (section 2). Par ailleurs, il n'est pas question de situer les responsabilités de ces acteurs, qui sont d'ailleurs un grand défi. C'est plutôt une analyse globale que nous allons apporter dans ce chapitre toujours dans le but de comprendre, car c'est un début pour penser les éventuelles perspectives.

Section 1 : Le rôle des anciennes puissances coloniales : briser les tabous

Les occidentaux sont-ils condamnés à l'incompréhension ? s'interroge Christian SEIGNOBOS, parce que la communication de BH qui s'exprime par le biais d'imprécations convenues et cherche encore son chemin dans l'orbe du djihadisme mondialisé ; apporte très peu d'informations. Selon l'auteur, du côté des observateurs occidentaux, on ne se défait toujours pas d'une analyse moraliste et émotionnelle des événements liés à BH. Avec cette condescendance envers les sociétés africaines. Ici, prétendument djihadiste, BH resterait un

⁹⁴⁶ Alan Bryden et Fairlie CHAPPUIS, « Comprendre les dynamiques de la gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest », in *Gouvernance du secteur de la Sécurité: Leçons des expériences ouest-africaines*, sous la dir. de F. C. ALAN BRYDEN, London ubiquity press, 2015, p. 21

⁹⁴⁷ Antonin TISSERON, « Enchevêtrements géopolitiques autour de la lutte contre le terrorisme dans le Sahara », *Hérodote*, n° 142, mars 2011, p. 98-99

ennemi de seconde catégorie. Concernant ces furieux de l'islam, il ne s'agirait que de cruauté gratuite, au simple motif qu'ils sont monstrueux. L'indignation ferait office de réflexion⁹⁴⁸.

Ceci rappelle l'immémorial débat qui perdure entre l'Afrique et les anciennes puissances sur les responsabilités de chacun face aux différentes crises sécuritaires en Afrique. Pendant que l'Afrique est considérée, par une certaines opinions publiques, comme l'éternelle victime de la mainmise des anciennes puissances coloniales, ces dernières aussi se sentent en position d'éternel coupables. Il est irrécusable dans ce contexte de crise sécuritaire, les deux côtés entretiennent une coopération sécuritaire dans la lutte contre BH et contre le terrorisme d'une manière générale. Ainsi, dans cette section, dans une chronologie d'idées, nous allons examiner les contours de la coopération sécuritaire franco-nigérienne (A), mais aussi celle anglo-nigérienne (B) en passant par l'intimidante présence américaine dans la région et qui fait de la première puissance militaire mondiale, un acteur incontournable dans cette crise.

Par ailleurs, c'est sans jugement de valeur que nous allons feuilleter les rôles et analyser les décisions entreprises et leur conséquence sur le terrain.

A- La coopération Niger-France pour la sécurité : Les coulisses d'une présence ancienne

D'abord, il faut reconnaître que les actions de la France qui vont dans le sens d'une coopération sécuritaire avec le Niger sont importantes, ceci malgré ses moyens financiers limités comparés à ceux des Etats Unis par exemple et cela mérite une attention particulière. Parce qu'avec ses opérations dans la région (Serval, Sangaris et Barkhane) la France a montré sa capacité à se mobiliser pour la sécurité de ses partenaires africains. Ainsi, ses militaires ont fait le choix de renouveler les formes de coopération existante, pour mettre l'accent sur le partenariat plutôt que l'assistance. Qui, à travers le dialogue avec les africains, va construire une vision commune afin de dénicher les actions à mener dans le cadre d'une approche multilatérale ou bilatérale⁹⁴⁹.

En effet le dispositif militaire est l'un des outils de première place qu'utilise la France dans la recomposition de ses liens avec ses anciennes colonies africaines, notamment après les indépendances. C'est le cas alors de ses liens avec le Niger. En effet, historiquement la France et le Niger entretiennent des relations particulièrement privilégiées dans divers domaines.

⁹⁴⁸ Christian SEIGNOBOS, « Boko Haram et le lac Tchad. Extension ou sanctuarisation ? », *Afrique contemporaine*, n° 255, Mars 2015, p. 201

⁹⁴⁹ Aline LEOEUF, « Coopérer avec les armées africaines », *Etude de l'IFRI Focus stratégique*, n° 76, Octobre 2017

D'ailleurs la France est le premier partenaire bilatéral du Niger en matière d'aide au développement⁹⁵⁰.

Par ailleurs, bien qu'il existe des liens assez anciens en matière de sécurité ; ces dernières années, compte tenu des nouveaux enjeux de sécurité dans la zone sahélo-saharienne, les deux pays entretiennent une coopération encore plus importante en matière de sécurité et de défense. Officiellement cette coopération vise en particulier à renforcer l'expertise nigérienne en matière de lutte contre la grande criminalité (terrorisme, trafics divers)⁹⁵¹. Du reste, dans ce sens, la France, avec son *opération Barkhane*⁹⁵² lancée en août 2014, déploie un détachement de l'armée de l'air française à Niamey la capitale nigérienne ; avec comme mission, accorder un appui à l'engagement du Niger au sein de la FMM, mais aussi à la force conjointe du Sahel (G5 Sahel⁹⁵³)⁹⁵⁴. Enfin, c'est toujours dans le cadre de cette coopération que le Niger héberge une école nationale à vocation régionale d'infirmiers militaires, soutenue par la coopération française, qui accueille des stagiaires venus de pays tiers⁹⁵⁵.

Mais cette coopération n'est pas sans controverses aussi bien nationale que de la part des observateurs externes. C'est d'ailleurs dans le même sens que Laurent Touchard, spécialiste depuis de nombreuses années sur le terrorisme et l'histoire militaire, apporte son analyse de la question ; il écrivait ainsi : « *Depuis plus d'une dizaine d'années, le péril du terrobanditisme s'amplifie au Sahel et, plus généralement, en de nombreux points du continent africain. Les autorités nigériennes, qui mènent une judicieuse politique de sécurité, dans la logique de la philosophie de l'approche globale, ont conscience qu'elles ne peuvent juguler seules les dangers inhérents à ce phénomène. En conséquence de quoi, elles ont opté pour une coopération appuyée aussi bien avec les pays voisins qu'avec des États plus lointains. Choix courageux sachant que la présence sécuritaire de ces derniers, "ex-colonialistes" ou "impérialistes" suscite souvent des suspicions, voire des critiques virulentes. Cette coopération*

⁹⁵⁰ France Diplomatie FD, « Relations bilatérales, dossiers pays: Niger », *France Diplomatie*, en ligne : <<https://www.diplomatie.gouv.fr>>, publié le 18 avril 2018 (consulté le 28 décembre 2018).

⁹⁵¹ Ibidem

⁹⁵² Lancée le 1^{er} août 2014, juste après l'opération Serval au Mali, l'opération Barkhane est une opération menée dans la bande sahélo-saharienne (BSS) par l'armée française. Elle vise à lutter contre les groupes armés salafistes djihadistes dans toute la région du Sahel et du Sahara. Voir *DOSSIER DE PRESSE Opération Barkhane du Bureau Relations médias de l'État-major des armées françaises*.

⁹⁵³ Créé en 2014 lors d'un sommet du 15 au 17 février de la même année à l'initiative des chefs d'État de la région, au nom des cinq États du Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad), le G5S est un cadre institutionnel de suivi de la coopération régionale, destiné à coordonner les politiques de développement et de sécurité de ses membres. Voir *DOSSIER DE PRESSE Opération Barkhane du Bureau Relations médias de l'État-major des armées françaises*.

⁹⁵⁴ Ibidem

⁹⁵⁵ Ibidem

porte sur le renseignement, sur la défense, sur tous les aspects qui consolident la paix dans le pays et contribuent aux efforts de stabilisation dans la région »⁹⁵⁶.

Mais avant d'apporter un regard critique sur la nature de cette coopération sécuritaire bilatérale (b), nous allons procéder à une investigation rapide de l'histoire de cette coopération bilatérale, qui banalement va de soi (a), bien qu'il existe d'autres pays qui s'installent ou souhaitent s'installer militairement au Niger sans poids concurrentiel avec la France (USA, Allemagne ou encore l'Italie notamment).

a- De par le confins : une responsabilité de présence française légitime ?

Il est inconvenable ici de dresser l'historique total de la coopération militaire entre les deux États. Néanmoins, bien que nous allions nous concentrer sur l'état de cette coopération en temps de guerre contre le terrorisme et contre BH particulièrement, nous allons tout de même remonter le temps et récapituler rapidement les principaux accords sécuritaires et militaires entre les deux pays, qui donnent le sens et la forme de cette coopération bilatérale entre les deux pays telle que nous la voyons aujourd'hui.

En effet, tout commence après les indépendants du Niger en 1960. À l'issue d'un accord multilatéral, incluant la Côte d'Ivoire et le Benin, le Niger a conclu avec la France un accord de défense le 24 avril 1961. C'est un accord signé pour le Niger par le président Hamani Diori alors que son pays ne disposait pas de forces armées, il reconnaît « à la République française la libre disposition des installations militaires nécessaires aux besoins de la défense » (article 4)⁹⁵⁷. Aussi, qu'un conseil régional de défense (constitué des chefs d'État des trois pays africains et le Premier ministre français, ou leurs représentants et disposant d'un secrétariat dirigé par un général français) sera chargé de décider sur le nombre des troupes françaises à déployer dans les trois pays (article 5). Par ailleurs, l'accord inclut certaines matières premières et produits classés stratégiques, des trois pays, c'est-à-dire les hydrocarbures et les métaux radioactifs, dont l'uranium du Niger⁹⁵⁸ ; et prévoit qu'ils réservent par priorité leur vente à la République française après satisfaction des besoins de leur consommation intérieure, et s'approvisionnent par priorité auprès d'elle⁹⁵⁹. Il faut aussi noter que cet accord a été signé en même qu'un autre

⁹⁵⁶ Jeune Afrique JA, « Niger : les enjeux de la coopération sécuritaire avec la France », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié le 03 mars 2014 (consulté le 30 décembre 2018).

⁹⁵⁷ Georges BERGHEZAN, « Militaires occidentaux au Niger : présence contestée, utilité à démontrer », *Note d'analyse du groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité GRIP*, 7 novembre 2016.

⁹⁵⁸ Actuellement, environ un tiers de l'électricité produite en France provient de l'uranium nigérien. Voir *Note d'information ; Niger : À qui profite l'uranium ? Oxfam-ROTAB*, novembre 2013.

⁹⁵⁹ Ibidem, p. 3

accord entre Niamey et Paris, de nature d'assistance militaire technique pour le Niger. Cet accord a permis d'ailleurs la création des forces armées nationales du Niger. Ceci à partir du personnel nigérien présent dans l'armée française déployée sur le territoire nigérien avec l'assistance matérielle de la France⁹⁶⁰. Suite à cet accord, pendant des années l'armée française était présente dans les unités des FAN, fondées le 1^{er} août 1961, de même que dans la gendarmerie. Même si progressivement ces officiers seront remplacés par des nigériens qui acquièrent des formations d'officiers et de sous-officiers. Toutefois, les officiers français continuèrent pendant plusieurs années à encadrer l'état-major des FAN. Aussi, ils restèrent présents dans le pays, à Niamey particulièrement qui accueille quatre cent cinquante hommes des troupes françaises⁹⁶¹ jusqu'en mai 1974 quand le nouveau président putschiste Kountché sollicite leur départ du Niger. Par ailleurs, malgré leur départ du territoire le Niger va maintenir des liens de partenariat avec la France dans le domaine sécuritaire même s'il a été assez réduit par le nouveau homme fort du pays.

Mais les deux pays signèrent un nouvel accord de coopération militaire technique, le 19 février 1977⁹⁶²; c'est un accord à double but ; d'abord, il abroge simplement et remplace les deux accords de 1961, c'est-à-dire l'accord de défense et l'accord d'assistance militaire technique, signés le 24 avril 1961, ainsi que la convention de soutien logistique qui les avait suivis, le 11 juin 1965⁹⁶³. Ceci suite à la demande du Niger qui, aux vues des modifications de la conjoncture internationale, propose à la France dès 1976 d'entamer une négociation bipartite qui pourrait aboutir à un nouvel accord de coopération militaire, plus approprié à la réalité et aux besoins de l'époque, parce que les textes antérieurement signés sont tout simplement caducs et inadaptés. C'est ainsi, en second aspect le nouvel accord a pour but d'assurer un appui de la République française en personnels militaires nécessaires pour l'organisation et l'instruction des FAN ; elle contribuera également au soutien logistique de ces forces. Dans le même sens, sur le plan de la modernisation des équipements de l'armée nigérienne, la France a soutenu, par un effort financier qui s'est traduit en 1978. Tout ceci démontre la volonté maintenue depuis toujours, de part et d'autre, de maintenir entre les deux pays une coopération technique en

⁹⁶⁰ Ibidem

⁹⁶¹ Cette présence militaire va d'ailleurs intervenir en décembre 1963 pour sauver le président Diori d'une mutinerie organisé par un capitaine des FAN. Voir Georges BERGHEZAN, « Militaires occidentaux au Niger : présence contestée, utilité à démontrer ».

⁹⁶² Marie-Elisabeth COUSIN, « Les conventions internationales conclues par la France et publiées au Journal Officiel de la République française en 1979 », *Annuaire Français de Droit International*, n° 25, 1979, p. 848

⁹⁶³ Louis MARTIN, *Rapport n°429 sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, autorisant l'approbation de l'Accord de coopération militaire technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger*, Commission des Affaires étrangères, de la Défense, SÉNAT: Seconde session ordinaire de 1978-1979, ensemble deux Annexes, signés à Niamey le 19 février 1977, p. 3.

matière militaire, cela grâce à l'aboutissement des négociations du 14 au 16 décembre 1976 à Paris, puis du 14 au 18 février 1977 à Paris⁹⁶⁴. Mais cet accord dépend directement d'un *Bureau d'aide militaire à l'armée nigérienne* qui ne relève que de l'Ambassade de France au Niger et bénéficie de garanties judiciaires et douanières de la même façon que les assistants techniques civils⁹⁶⁵. Le changement important à retenir dans cet accord est le fait que les conditions qui régissent la présence militaire française sont plus strictes qu'auparavant ; d'abord ces militaires ne peuvent être associés à des opérations de guerre ou de maintien de l'ordre. Mais aussi ils sont soumis aux règles existant dans l'armée nigérienne, tenus par exemple de porter une tenue civile ou l'uniforme militaire nigérien, ce qui est nouveau. Aussi l'accord soumet à autorisation le survol du territoire nigérien par des appareils militaires français et une annexe précise les conditions du soutien logistique français au Niger⁹⁶⁶.

Cependant, depuis la mort du président Kountché en 1987, cette coopération militaire bilatérale a connu un ralentissement et des bouleversements jusqu'au début des années 2000 où elle s'est restructurée et a acquis une nouvelle forme, qui pour sa gouverne, comporte trois axes fondamentaux que l'on peut classer comme suit :

- Des programmes de formation et d'entraînement (incorporant des exercices communs avec d'autres armées africaines) ;
- Une coopération purement bilatérale des livraisons (gratuites ou pas), d'armement et d'autres équipements militaires ;
- Et enfin la présence des forces françaises déployées dans le pays (notamment dans le cadre de l'opération Barkhane actuellement)⁹⁶⁷.

Cette coopération prend une autre dimension depuis l'avènement de ce que Laurent Touchard appelle *terrobanditisme*, un phénomène qui amène les deux pays à s'engager dans la logique de *l'approche globale*⁹⁶⁸. C'est ainsi, dès novembre 2009, l'Armée de l'Air française dépêche quelques hommes (dont le nombre est inconnu) au Niger avec pour mission

⁹⁶⁴Ibidem, p. 4

⁹⁶⁵ Ibidem

⁹⁶⁶ Georges BERGHEZAN, *op-cit*, p. 4

⁹⁶⁷ Ibidem, p.

⁹⁶⁸ Il n'existe pas une définition qui fait l'unanimité sur le concept, mais selon l'équipe internationale de conseil au secteur de la sécurité (ISSAT) il peut être comprise comme la mise à disposition de l'ensemble des capacités et des compétences dont dispose le monde civil et militaire d'assistance à la paix et de gestion de crise dans le but d'œuvrer de concert et de réaliser un même objectif positif. Voir « *Mise en œuvre opérationnelle de l'approche globale dans les activités de soutien à la paix* » par Victoria Walker publié le 05 mai 2017.

l'évaluation de la capacité de l'aviation nigérienne dans le but d'établir les conditions de son amélioration. Mais dès 2010, une année qui sera marquée par la recrudescence du terrorisme au Sahel d'une manière générale avec sa répercussion sur Niger, la coopération se stimule considérablement. C'est le point de départ d'une mobilisation française plus que jamais permanente au Niger⁹⁶⁹, qui conduit d'ailleurs à l'installation d'une base militaire française bien qu'elle soit mal perçue par de hauts responsables des FDS⁹⁷⁰.

En effet, l'appui au développement d'une force aérienne légère est l'aspect majeur de cette coopération bilatérale franco-nigérienne. D'ailleurs en 2012, Paris offre à Niamey trois hélicoptères de combat Gazelle, s'en suit la fourniture des moyens d'observation sous la forme d'avions ultralégers motorisés appelés ULM. Aussi du personnel composé de neuf pilotes et douze mécaniciens, est également formé pour assurer l'utilisation et l'entretien des matériels fournis. Aussi depuis 2015 la France a initié le projet d'appui à la coopération transfrontalière au Sahel (ACTS) qui, au-delà de sa composante civile, garantit la formation des FDS. Par ailleurs, afin de lutter contre le terrorisme le Niger bénéficie des fonds de solidarité prioritaire (FSP) dont le ministère français des Affaires étrangères dispose dans son but de renforcer les capacités des services de sécurité et de renseignement dans les pays du Sahel⁹⁷¹.

Au plan opérationnel, le Niger, notamment sa capitale Niamey représente un des principaux « points d'appui aérien » pour l'opération Barkhane. Ainsi en 2016 la présence française au Niger dans le cadre de la coopération bilatérale mais aussi multilatérale, au nom de l'opération Barkhane est composée principalement de⁹⁷² :

- Un « pôle de renseignement » à la Base aérienne 101 (BA 101) de Niamey, consistant notamment en cinq drones non armés, deux Harfang et, depuis janvier 2014 et mai 2015, trois MQ-9 Reaper, de fabrication américaine et de meilleures durées que les Harfang, ainsi que probablement trois cabines de pilotage⁹⁷³ ; par ailleurs, avec 500 hommes, des et des matériel militaire, cette base aérienne projetée (BAP) est le « hub aérien » de Barkhane mais aussi la plus importante opération militaire extérieure menée

⁹⁶⁹ Jeune Afrique, « Niger : les enjeux de la coopération sécuritaire avec la France », *op-cit.*

⁹⁷⁰ Ibidem

⁹⁷¹ Georges BERGHEZAN, *op-cit.*, p. 6

⁹⁷² Ibidem, p. 9

⁹⁷³ Ibidem

actuellement par la France. Elle permet le transit de la plupart des quatre mille soldats français disséminés dans les cinq pays africains que couvre l'opération Barkhane⁹⁷⁴.

- Au moins un avion-patrouilleur Atlantique-2, ayant la même mission que les drones, c'est-à-dire, recueillir des informations sur les mouvements de groupes armés, également basés à la BA-101 de Niamey ; cet avion ne semble cependant pas basé en permanence à Niamey ; au plus fort de l'opération Serval, six Atlantique-2 et dix équipages auraient été déployés à Niamey⁹⁷⁵.

- Quatre avions de combat, deux Mirages 2000C et deux Mirages 2000D, affectés à la BA-101⁹⁷⁶.

- La BAP d'Aguelal au nord-ouest du pays, occupée vraisemblablement depuis début 2013, par une soixantaine d'hommes du COS ;

- Une deuxième BAP située à Madama ⁹⁷⁷ dans le nord-est du pays, à proximité des frontières tchadiennes et libyennes (à 30 min de vol de la base française au Tchad et à cent kilomètres "100 km " de la frontière libyenne), accueillant, depuis la fin 2014, 200 militaires français et plusieurs hélicoptères, servant à la fois au transport, à la reconnaissance et au combat ; malgré son caractère officiellement temporaire, une piste de 1 800 m de long y a été construite, devant permettre l'atterrissage de gros-porteurs de types Hercules ou Transall. Il faut noter que c'est un bastion historique de la France occupé par son armée depuis les années 30 jusqu'à l'indépendance du Niger en août 1960. Cependant, depuis le 10 juillet 2019 les derniers militaires de la force Barkhane ont quitté la base avancée de Madama, qui a été « mis en sommeil », selon le ministère des armées afin de permettre à Barkhane de concentrer ses efforts sur les zones prioritaires du Liptako et du Gourma au Mali.

- D'un détachement de liaison et d'appui opérationnel (DLAO) envoyé à Diffa contre les incursions du groupe terroriste BH⁹⁷⁸.

Par ailleurs, la carte ci-dessous retrace la présence militaire française en Afrique, dont le Niger.

⁹⁷⁴ Lanouvelle République et AFP, « Macron en réveillon avec les soldats français au Niger », *Lanouvelle République*, en ligne : <<https://www.lanouvellerepublique.fr>>, publié le 23 décembre 2017 (consulté le 03 janvier 2019).

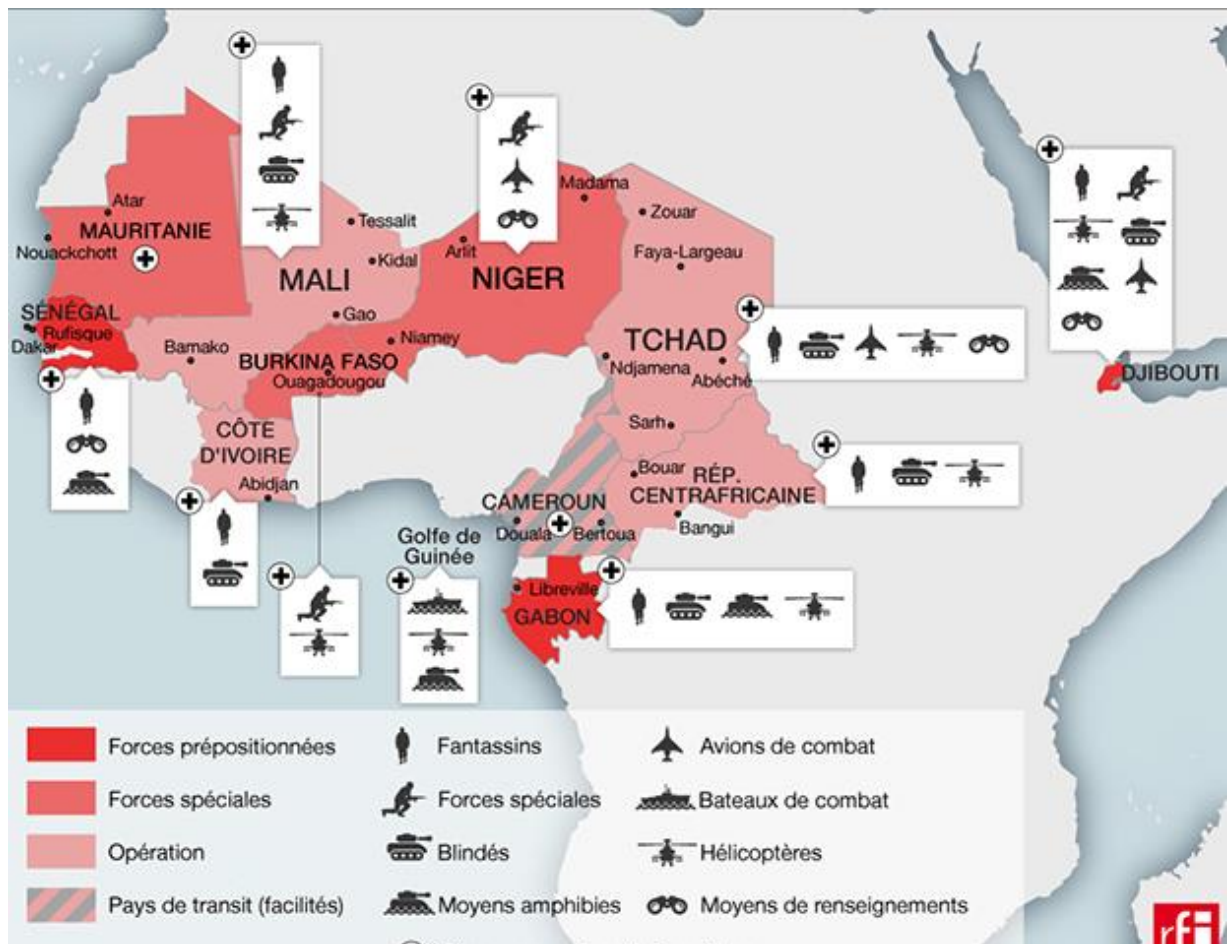
⁹⁷⁵ Georges BERGHEZAN, *op-cit*, p. 6

⁹⁷⁶ Ibidem, p. 10

⁹⁷⁷ Même si elle a été officiellement « mise en sommeil », selon les termes par l'état-major à Paris, en juillet 2019, dans le cadre du changement de stratégie de l'opération Barkhane.

⁹⁷⁸ Laurent LAGNEAU, « La France renforce son soutien militaire au Niger », *Zone militaire*, en ligne : <<http://www.opex360.com>>, publié le 26 février 2017 (consulté le 30 décembre 2018).

Carte n°12 : Infographie des forces militaires françaises en Afrique



Source : Véronique Barral : carte interactive du dispositif militaire français en Afrique sur rfi.fr

Aussi, comme à l'accoutumée, le Niger demande l'aide de la France pour sa sécurité. En effet, avec la multiplication des attaques des djihadistes venant du Mali, telle que l'attaque contre les FAN à Tilwa, à la demande du président Mahamadou Issoufou, la France a revu en hausse son appui militaire ; ainsi le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian annonce en février 2017 que la France pourrait constituer un détachement de liaison et d'appui opérationnel (DLAO) à Tillabéri au profit de la défense nigérienne⁹⁷⁹, un dispositif constitué par 50 à 80 commandos des forces spéciales françaises⁹⁸⁰.

Cette configuration fait d'ailleurs du Niger un acteur crucial dans le dispositif de l'opération Barkhane⁹⁸¹. En effet cette dernière avait pour but la lutte contre AQMI dans le Sahel, donc dans le nord du Niger, mais s'est aussi retrouvée à intervenir, en même temps que le dispositif

⁹⁷⁹ Ibidem

⁹⁸⁰ Ibidem

⁹⁸¹ Georges BERGHEZAN, *op-cit*, p. 9-10

nigérien, contre BH à partir de 2015. C'est à partir de cette période que la coopération militaire franco-nigérienne va mener des actions contre BH. Ainsi, l'armée nigérienne appuyée par quinze à vingt hommes des services militaires du renseignement français va traquer les combattants de BH. Par ailleurs les actions françaises étaient chargées de « faire remonter » de l'information vers la « cellule de coordination et de liaison » (CCL) de N'Djamena au Tchad, qui constitue un des éléments constitutifs de l'opération Barkhane⁹⁸². Toutefois, le dispositif de cette coopération a peu évolué en termes d'équipement mais conjointement les parties ont mené des opérations d'envergure contre les djihadistes sur les frontières nigériennes. Tel que, quand, un détachement de l'armée nigérienne et la force française sur place ; a mené une opération conjointe strictement franco-nigérienne en décembre 2018, une opération qui a d'ailleurs neutralisé quinze terroristes combattants de BH⁹⁸³.

Tout cet assemblage que nous venons d'évoquer constitue le noyau de la coopération sécuritaire franco-nigérienne ; il est également accompagné par divers projets français au Niger qui vont dans le sens de leur quête commune de la sécurité au Niger et au Sahel d'une manière globale. C'est l'exemple du programme AJUSEN de l'AFD pour la justice et la sécurité au Niger (qui a débuté en mars 2017 pour finir en juin 2021)⁹⁸⁴. Ceci laisse voir qu'il existe un besoin complémentaire de l'un de l'autre. Parce que, pour le Niger, au titre des installations militaires, les autorités formulent clairement leur besoin de la France dans leur lutte contre le terrorisme notamment. Exemple sur l'installation permanente des bases militaires étrangères au Niger, des plus hautes autorités répondent favorable et insistent sur le fait qu'ils resteront sur le territoire nigérien : *"le temps qu'il faudra", "Pour l'heure, ils nous aident beaucoup. Ils ont des moyens que nous n'avons pas, ils sont indispensables"*⁹⁸⁵, rétorque un officier de l'armée nigérienne.

La France pour sa part, ne cache pas son intérêt pour le Niger notamment, quand le président français E Macron, en visite au Niger, pour le réveillon 2018 avec les soldats français, déclare *« En raison de sa position géographique centrale, le Niger est considéré comme un « acteur clé », « un partenaire engagé sur tous les fronts » avec lequel « la France a une relation de*

⁹⁸² Georges BERGHEZAN, *op-cit*, p. 11

⁹⁸³ Jeune Afrique et AFP, « Niger : une quinzaine de jihadistes tués avec l'appui de Barkhane », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié le 30 décembre 2018 (consulté le 02 janvier 2019).

⁹⁸⁴ Agence Française de développement AFD, « Appui à la justice et à la sécurité au Niger », *AFD*, en ligne : <<https://www.afd.fr>>, publié en juin 2017 (consulté le 30 décembre 2018).

⁹⁸⁵ Rémi CARAYOL, « Niger, au milieu du chaos », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié par envoyé spécial, le 24 avril 2013 (consulté le 30 décembre 2018).

confiance particulièrement solide »⁹⁸⁶, alors que déjà en décembre 2017 il déclarait, face au président nigérien, à l'issue d'une courte visite au Niger : « *Votre réussite sera aussi la nôtre* »⁹⁸⁷.

Au final, loin de faire un briefing journalistique, en réalité, il n'est pas difficile de comprendre qu'il existe un lien de coopération fort entre les deux pays, avec chacun son intérêt évidemment, aussi ambigu soit-il. Cependant, en pratique cette coopération fait l'objet d'une critique permanente du côté nigérien, à l'instar de celle de la coopération militaire entre le Niger et les autres grandes puissances telle que les Etats Unis d'Amérique. Car, il faut le rappeler, les USA ont signé de nombreux accords militaires avec certains pays du sahel dont le Niger, particulièrement en 2005 après les attentats de Londres qui ont impliqué des ressortissants de la corne d'Afrique⁹⁸⁸. Ce qui a abouti à une création d'une base militaire américaine au Niger.

Ces installations militaires françaises et étrangères sont alors aujourd'hui le morceau que certaines opinions publiques nigériennes digèrent mal. Pourquoi la France passe mal ? C'est l'analyse que va apporter le paragraphe qui suit.

b- La France l'éternelle coupable, responsable de quoi ?

Il n'y a pas de doute que la France est un allier embarrassant, mais quasi indispensable pour les politiques de l'Afrique francophone. Au-delà d'être la source d'inspiration de ses anciennes colonies sur le plan structurel et organisationnel, elle est aussi le meilleur allier sur le plan sécuritaire. Cependant, ces dernières années elle fait l'objet d'un lynchage de plus en plus généralisé et pressant dans toute l'Afrique francophone ; notamment quand elle se mobilise contre le terrorisme au sahel. Sur cette question, au Niger l'année 2018 a été marquée par des marches de contestations contre la présence française et étrangère sur son territoire. Ce de même au Mali, quand en avril 2019, des manifestations à Bamako la capitale scandait des slogans hostiles à la présence de l'armée française dans le nord du pays⁹⁸⁹.

En effet, au Niger, les trois principaux syndicats et des partis d'opposition suivis par plusieurs milliers de manifestants, ont défilé dans la capitale nigérienne, de même que dans les autres grandes villes du pays comme à Zinder, Tillabéri et Dosso. Ces manifestations engendrées

⁹⁸⁶ Lanouvelle République et AFP, « Macron en réveillon avec les soldats français au Niger », *Lanouvelle République, op-cit*

⁹⁸⁷ Le Point et AFP, « La France va aider le Niger pour rendre efficace l'action militaire », *Le Point*, en ligne : <<https://www.lepoint.fr>>, publié le 23 décembre 2017 (consulté le 03 janvier 2019).

⁹⁸⁸ Antoine SFEIR, *Dictionnaire géopolitique de l'islamisme*, Bayard, 2009, p. 187.

⁹⁸⁹ Lucie SARR et AFP, « Au Mali, après le massacre d'Ogossagou, des religieux critiquent le président », *La Croix*, en ligne : <<https://www.la-croix.com>>, publié le 09 avril 2019 (consulté le 11 avril 2019).

d'abord par les contestations de la loi de finances 2018 ont provoquées et incorporés des slogans hostiles à la présence des bases militaires étrangères dans le pays, avec des posters tels qu'« *Armées françaises, américaine et allemande, allez-vous-en !* » ou encore « *Armée française allez-vous-en ! Army Go Away ! Nos FDS nous suffisent* »⁹⁹⁰.

Le rejet de ces bases est si amer que ces bases sont qualifiées de « forces d'occupation », tel que le formule l'un des leaders de la société civile nigérienne Nouhou Arzika. Par ailleurs, parmi les autres présences militaires sur le territoire nigérien, il faut noter également celle des USA, qui mènent un programme d'entraînement et de formation des forces nigériennes, mais également des opérations anti-djihadistes ponctuelles. Une base américaine a également été installée à Agadez destinée à accueillir des drones armés. De même, il faut noter aussi que l'Allemagne dispose, pour sa part, d'un détachement d'aviateurs à Niamey, en soutien à la Mission des Nations unies au Mali (MINUSMA)⁹⁹¹. Enfin il y'a au même moment la question des récentes affirmations de la presse italienne concernant l'envoi de 470 militaires italiens dans le pays. En effet, ces rumeurs mentionnent que deux lettres demandant une intervention à l'Italie ont été adressées par le Niger; or, pour ce dernier, ces lettres n'existent pas⁹⁹². Donc, bien que le Niger dément cela, le climat vient comme la goutte d'eau qui fait déborder la vase et qui nourrit l'impression d'un retour à la colonisation.

L'opinion publique est envoutée par les idées complotasses des grandes puissances étrangères ; qui font du Niger "*Une foire d'empoigne*"⁹⁹³, d'ailleurs Nouhou Arzika de la société civile ne le cache pas, notamment quand il affirme en ces termes : « *Nous sommes convaincus que, la question sécuritaire aujourd'hui est le fait d'un certain nombre de laboratoires qui réfléchissent à ça, qui organisent ça et qui choisissent les endroits où ils doivent créer la situation pour être dans la position de continuer à maintenir l'instabilité dans le monde, de continuer à maintenir le terrorisme dans le monde et être dans la position de créer la situation qui est là* »⁹⁹⁴. C'est effectivement le même discours que nous avons observé lors de nos

⁹⁹⁰ Laurent LAGNEAU, « Sahel : Des manifestants ont protesté contre la présence militaire française et américaine au Niger », *Zone Militaire*, en ligne : <<http://www.opex360.com>>, publié le 27 février 2018 (consulté le 03 janvier 2019).

⁹⁹¹ Ibidem

⁹⁹² Radio France internationale RFI, « Niger: «pas question» d'une présence militaire italienne dans le pays », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 13 mars 2018 (consulté le 03 janvier 2019).

⁹⁹³ Selon Larousse, « Foire d'empoigne, lieu où chacun cherche à voler l'autre ou à obtenir plus que lui ; situation où chacun, pour obtenir quelque avantage, doit lutter contre les autres, affronter les autres ; panier de crabes. Selon *Expression française*, elle remonte au XII^{ème} siècle et qui symbolise un endroit où l'on tend à arracher des objets pour les acheter ou des avantages pour en bénéficier. Voir *Larousse.fr* et *Expression française.fr*

⁹⁹⁴ Laurent LAGNEAU, *op-cit*,

différents déplacements, notamment lors d'un échange avec un inconnu dans un taxi en commun à Niamey.

Par ailleurs, c'est le cas dans toute la zone du Lac Tchad où règnent également des rumeurs à grande échelle au tour de la lutte contre BH, qui fait part d'un fantasme des européens ou des américains sur le grand complot djihadiste à l'échelle planétaire⁹⁹⁵. D'abord, au nord du Nigeria la CIA est soupçonnée de financer les BH dans le but de provoquer une guerre civile et justifier une partition confessionnelle de l'État fédéral, une chose qui lui permettra de mettre la main sur la manne pétrolière dans le sud du pays. Et du côté du Cameroun, les rumeurs tournent au tour de l'accusation de la France de soutenir discrètement BH dans le but d'empêcher toute recherche pétrolière dans l'État de Borno et conserver alors le monopole des gisements du Tchad⁹⁹⁶. Les preuves avancées sont surtout le fait que des armes de fabrication françaises seraient retrouvées aux mains des BH capturés⁹⁹⁷. Toutefois, bien que les contradictions et les hypothèses qui démentent ces rumeurs ne soient pas difficiles à avancer, cela reste un sentiment avéré dans les opinions publiques dans la région globalement.

De fait, cette situation fait de la France un profiteuse, opportuniste et néocolonialiste aux yeux de la population, parce qu'au Niger et bien ailleurs des observateurs avaient déjà des interprétations critiques de l'intervention de la France au Mali au nom de la lutte contre les djihadistes au Sahel, ce qui n'est qu'un sous prétexte selon certaines opinions. Leur interprétation qualifie l'intervention d'un simple moyen de protéger ses intérêts sur le territoire nigérien, c'est-à-dire, sécuriser les mines d'extraction de l'uranium dont la France exploite au Niger depuis des décennies à travers la société AREVA (qui devient ORANO depuis 2017). D'ailleurs, selon Christian Roche, philosophe français, analysant l'opération Serval au Mali (2013-2014) souligne dans un récent ouvrage intitulé *"Histoire des relations des pays du Sahel avec la France"*, que le 15 décembre 2012 l'attention de la France a été attirée par le président nigérien Issoufou Mahamadou, sur l'opportunité d'une intervention française pour protéger les exploitations françaises des mines d'uranium à la frontière avec le Mali ; ceci abouti alors à la préparation de l'opération Serval⁹⁹⁸.

⁹⁹⁵ Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS, *L'Afrique, nouvelle frontière du djihad ?*, La Découverte, mai 2018, p. 209.

⁹⁹⁶ Ibidem

⁹⁹⁷ Ibidem

⁹⁹⁸ Christian ROCHE, *Histoire des relations des pays du Sahel avec la France*, L'Harmattan, septembre 2018, p. 191.

Sur ce sujet, selon Stéphane Lhomme, directeur de l'observatoire nucléaire, l'entrée en guerre de Paris vise directement à « *sécuriser l'approvisionnement des centrales françaises en uranium : ce dernier est extrait dans les mines du nord du Niger, zone désertique seulement séparée du Mali... par une ligne sur les cartes géographiques* »⁹⁹⁹. Aussi, c'est un avis partagé et propagé par certaines presses, notamment africaines comme le quotidien algérien El Watan, qui dans un titre explique : « *la proximité du Mali par rapport au Niger (4^e producteur mondial d'uranium), son appartenance à la région du Sahel considérée par les experts comme 'espace charnière pour le transport du pétrole et du gaz', et plus globalement au continent africain, théâtre de luttes d'influence entre les puissances économiques mondiales, sont autant de facteurs pouvant expliquer l'intervention française au Mali* »¹⁰⁰⁰. Aussi, sur le site Atlantico, Florent Detroy, journaliste et spécialiste des matières premières, défend le même avis, quand il estime que « *l'arrêt des mines du Niger serait catastrophique pour le groupe Areva et pour les Français* », et que « *le risque d'un 'choc uranium' du fait d'une internationalisation du conflit actuel au Mali n'est pas impossible* »¹⁰⁰¹. En fin, selon Emmanuel Grégoire, directeur de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), même s'il n'y a pas de lien direct entre l'intervention de la France au Mali et ses mines d'uranium au Niger, il est clair que la France n'a pas intérêt à ce que le conflit s'étende à ce pays, qui assure un tiers des approvisionnements en uranium de son parc nucléaire¹⁰⁰². Tout ceci démontre l'infénel débat autour de la présence militaire française dans le Sahel et rappelle également l'étendu de l'intérêt énergétique de la France au Niger.

Par ailleurs, même si la France n'exploite pas de pétrole du Niger, qui est exploité depuis 2012 par la Chine. C'est donc dans l'uranium que la France possède d'importants intérêts dans le pays. À travers ORANO, la France possède deux mines, celle d'Arlit et celle d'Akokoan qu'elle sécurise soigneusement depuis que la région est en crise sécuritaire d'envergure¹⁰⁰³. Et d'ailleurs est une troisième en construction, à Imouraren même elle a dû être abandonnée pour des raisons scandaleuses pas suffisamment clarifiées. Mais selon Areva et le gouvernement

⁹⁹⁹ Angela BOLIS, « Mines d'uranium : la France n'a pas intérêt à ce que le conflit malien s'étende au Niger », *Le Monde/Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 31 janvier 2013 (consulté le 03 janvier 2019).

¹⁰⁰⁰ Ibidem

¹⁰⁰¹ Ibidem

¹⁰⁰² Ibidem

¹⁰⁰³ Ibidem

nigérien, le chantier d'Imouraren doit redémarrer d'ici deux ans, pour un début d'exploitation de la mine en 2020¹⁰⁰⁴.

En tout état de cause, la coopération militaire entre les deux pays est déséquilibrée. Même si le Niger aurait à gagner, il a beaucoup à perdre, notamment avec son processus de démocratisation. Parce qu'il ne faut pas perdre de vue l'important contraste qui existe souvent entre la vision sécuritaire globale des autorités du Niger et la France par rapport au ressenti de la population, qui au fil des années a le sentiment que le Niger est une propriété de la France qui en fait ce qu'elle veut en étroite collaboration avec le régime en place, alors que le régime précédent était moins coopératif. Actuellement la France est militairement présente dans le pays plus qu'elle ne l'a jamais été par le passé sous prétexte de la propagation du terrorisme dans la région.

Même si pour les officiels nigériens, la présence des bases militaires étrangères, françaises notamment, est une nécessité pour le Niger, qui ne dispose pas des moyens nécessaires pour faire face aux différents défis sécuritaires auxquels il est confronté, et que ces autorités défendent à plusieurs occasions tel que : « *Le discours politique qui nous reproche de brader la souveraineté de notre pays en acceptant cette coopération militaire pour faire face aux défis communs, me paraît être un mauvais procès. Personne ne nierait le rôle primordial qu'ont joué nos partenaires étrangers dans la libération du Mali* », a réagi le ministre nigérien de la défense Kalla Moutari, dans un entretien accordé à un site nigérien d'information¹⁰⁰⁵. Il faut savoir que cette situation nourrit une opinion au sein de la population qui pense que la France n'est soucieuse que de ses intérêts au Niger et essaie de masquer ses véritables objectifs dans le sahel, et c'est le même sentiment au Mali ou au Burkina Faso selon une étude menée par GRIP¹⁰⁰⁶, un discours encore que nous eussions rencontré dans plusieurs localités au Niger pendant tous nos trois séjours, notamment celui d'un dénommé Ary un réfugié nigérien installé à Diffa qui nous rétorque lors d'un échange à la sortie d'une mosquée après la prière de l'après-midi « *Tu penses quoi, ils ont tout planifié ces Français, ils sont allés au Mali au nom du terrorisme, c'est comme ça ils vont nous détruire à travers Boko Haram ou je ne sais quoi....* »¹⁰⁰⁷.

¹⁰⁰⁴ Radio France Internationale RFI, « Niger: Areva licencie près de 180 employés du site d'Imouraren », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 07 mars 2015 (consulté le 10 janvier 2019).

¹⁰⁰⁵ Radio-télévision De Turquie TRT, « Sécurité: Que font les bases militaires françaises au Niger? », *TRT*, en ligne : <<http://www.trt.net.tr>>, publié le 22 décembre 2017 (consulté le 30 décembre 2018).

¹⁰⁰⁶ Christian Roche, *op-cit*, p. 203

¹⁰⁰⁷ Propos recueilli à Diffa le 27 août 2017 à 14h30, suite à un entretien avec Monsieur Ary réfugié nigérien à Diffa.

Cette culpabilité de la France, qui lui coute cher aujourd'hui ; selon Antoine Glaser, journaliste et fondateur et rédacteur en chef durant vingt-six ans de *La Lettre du Continent*, est le fruit de son comportement, car par son arrogance elle a eu une politique, aussi bien par le passé que d'actualité, qui ne cherche pas à comprendre le monde africain, elle a tout simplement toujours voulu imposer à l'Afrique sa vision historique¹⁰⁰⁸ défend l'auteur. Ainsi, ce sentiment ne fait que se renforcer au fur et à mesure que les attaques se multiplient sur les frontières du Niger ; une chose qui arrive souvent même en cette année 2019.

Justement, les attaques aux frontières, au-delà de cette guerre d'opinion et des ressentis populaires, comment expliquer la multiplication des incursions des djihadistes sur son territoire, venant du Mali et du Nigeria malgré la présence des drones et des positions militaires étrangères installés pour la surveillance ? C'est justement cela le problème pour la population qui ne comprend pas forcément les codes, les choix stratégiques et les clauses des présences militaires étrangères sur son territoire. Par ailleurs, cette présence militaire est une chose que la population nigérienne ainsi qu'une importante partie de l'armée semblent en réalité être hostiles¹⁰⁰⁹. Le déséquilibre est ancien, notamment depuis les accords de 1961 que nous avons évoqués plus hauts, et cela bien qu'ils soient révisés plusieurs fois.

D'après une analyse de GRIP qui n'est pas évidemment scientifique, mais qui est le fruit d'une expertise des spécialistes, par cet accord de 1961, que l'on pourrait qualifier de typiquement néocolonial, la France obtient donc, non seulement le droit de déployer des troupes et de disposer des installations militaires nigériennes, mais aussi la mainmise sur les précieuses réserves en uranium du pays, qui s'avéreront bien utiles pour le développement futur de son arsenal et de ses centrales nucléaires¹⁰¹⁰. D'après l'envoyé spécial de Le Point, Guéric Poncet au Niger, officiellement, les Français de l'opération Barkhane agissent « en soutien » des Nigériens, mais nous comprenons rapidement que les militaires européens gardent l'initiative¹⁰¹¹. Cette situation fait que la France encaisse les préjugés et les incompréhensions populaires qui nourrissent sa culpabilité face à leur malheur sécuritaire.

L'on peut voir qu'en lançant Barkhane, la France paraît avoir pris conscience des enjeux transfrontaliers des problèmes sécuritaires du Sahel. Cependant, elle ne semble pas avoir autant

¹⁰⁰⁸ Ibidem, p. 212

¹⁰⁰⁹ Thalia BAYLE, « Les militaires occidentaux, désavoués par l'armée nigérienne », *Monde Afrique*, en ligne : <<https://mondafrique.com>>, publié le 09 novembre 2016 (consulté le 10 janvier 2019).

¹⁰¹⁰ Georges BERGHEZAN, *op-cit*, p. 3

¹⁰¹¹ Guéric PONCET, « Ces soldats français perdus au fin fond du Sahara », *Le point*, en ligne : <<https://www.lepoint.fr>>, reportage publié le 03 avril 2017 (consulté le 30 décembre 2018).

pris la mesure des problèmes sociaux et environnementaux qui sont à la source de nombre de conflits à l'origine de cette insécurité, écrivait Guerric PONCET spécialiste de politique internationale et en histoire ¹⁰¹². Ces mêmes problèmes sociaux et environnementaux font de la France le coupable dans la situation aux yeux d'une partie de la population, même si, quand il s'agit de ressortir les preuves de cette culpabilité, peu seront la capables de le démontrer avec des preuves irréfutables.

Pour la région de Diffa, victime directe des attaques de BH. Selon Georges BERGHEZAN, chercheur en Conflits, sécurité et gouvernance en Afrique, dans une logique sécuritaire, le Niger semble être réduit à un rôle de zone-tampon chargée de limiter la contagion du chaos et de base arrière pour les drones et bombardiers français. Et d'un autre côté, comme la crise semble devoir perdurer, l'armée française risque de n'apparaître, au mieux, que comme un emplâtre sur une jambe de bois, dont l'efficacité peut facilement être remise en question par les populations locales, au pire comme une force hostile dont la présence est une des causes de la profonde crise que traverse la région¹⁰¹³. C'est justement ce qu'on peut lire et entendre quand on fait le tour d'horizon dans le pays. L'on peut conclure que c'est une situation inconfortable pour la France, même cela n'est pas la question ici.

À ce propos, selon Médiapart, le 5 octobre 2018, des miliciens du Mouvement pour le salut de l'Azawad (MSA¹⁰¹⁴) ont attaqué un campement peul à la frontière du Niger et du Mali. Selon plusieurs témoins, ils étaient appuyés par les forces françaises de l'opération Barkhane. Une version démentie par l'armée, qui assume cependant s'appuyer sur des groupes Touaregs, régulièrement accusés d'exactions, au nom de la lutte antiterroriste¹⁰¹⁵. La remarque facile à faire est que c'est difficile de faire la part des choses pour la population qui est envahie par la peur et la psychose et qui redoute l'afghanisation de la région, surtout quand les discours complotistes prennent de plus en plus de l'ampleur. Aussi, appuyé par les discours victimaires qui animent les opinions publiques, un peu partout d'ailleurs en Afrique selon quoi : « *L'Afrique est très riche en matières premières, mais le continent est très divisé et dominé par de grandes*

¹⁰¹² Georges BERGHEZAN, *op-cit*, p. 11

¹⁰¹³ Ibidem

¹⁰¹⁴ C'est un mouvement créé en septembre 2016 par des anciens membres du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), du CUA (Haut conseil pour l'unité de l'Azawad) et du MAA (Mouvement arabe de l'Azawad). Avec Moussa Ag Acharatoumane comme leader, le groupe revendique être la représentation de représenter tous les Azawadiens (habitant de l'Azawad au nord du Mali). Voir Rémi Carayol sur *Jeune Afrique*.

¹⁰¹⁵ Rémi CARAYOL, « A la frontière entre le Niger et le Mali, l'alliance coupable de l'armée française », *Mediapart*, en ligne : <<https://www.mediapart.fr>>, publié le 29 novembre 2018 (consulté le 02 janvier 2019).

puissances. En plus du tracé des frontières incompatibles aux réalités locales, la répartition des richesses sur le conscient se fait d'une manière inégalitaire »¹⁰¹⁶.

Que cela s'avère vrai ou faux, dans les crises d'insécurité en Afrique, et au Niger entres autre, avec ses succès et ses échecs, la France est un acteur incontournable pour la coopération sécuritaire du Niger. Elle s'est engagée dans une crise de non-retour avec le Niger dans la lutte contre le terrorisme où l'engagement est bâti pour le meilleur et pour le pire. D'ailleurs, pour ses intérêts dans la région ouest-africaine, la France a fait preuve d'une grande mobilisation militaire, parce que des grands groupes et PME (petites et moyennes entreprises) français ont d'importants intérêts dans la région, ceci à travers Barkhane comme nous le disons plus haut dans sa mission de contrôle des pays du Sahel (Niger, Mauritanie, Burkina Faso, Tchad et Mali). Mais pour ses intérêts encore et son rôle de puissance, qu'elle s'attribue la France, selon Jacques Fath, doit dépasser le pré carré traditionnel et s'investir en s'adaptant, car la concurrence est rude face à l'entrée en force des autres grandes puissances (Chine, USA, Brésil et Inde), parce que le continent est au centre des rivalités mondiales¹⁰¹⁷. Bien que la *Françafrique*¹⁰¹⁸ n'a pas dit son dernier mot.

Selon le Directeur de la coopération militaire et de défense au ministère français des Affaires étrangères, Général François de Vaissière : *« Notre conviction est qu'il ne faut pas s'attarder sur ces échecs et poursuivre notre travail avec détermination, car la route est encore très longue, aussi longue qu'elle l'a été en Europe pour établir un espace de sécurité. En effet, il ne faut pas oublier que, au cours du XXe siècle, les Européens ont été à l'origine de deux guerres mondiales. Gardons-nous donc de donner des leçons à nos amis africains et gardons-nous de reprocher à des pays indépendants depuis quarante ans de ne pas adopter du jour au lendemain des formes d'organisation que nos nations européennes ont mis des siècles à élaborer »¹⁰¹⁹.*

La France n'est pas le seul acteur occident qui intervient dans cette crise sécuritaire et antiterroriste au Sahel. Elle intervient certes contre les nouvelles menaces des États africains,

¹⁰¹⁶ Philippe HUGON et Naïda Essiane ANGO, « Les armées nationales africaines depuis les indépendances: Essai de périodisation et de comparaison », *Les notes de l'IRIS*, avril 2018.

¹⁰¹⁷ Jacques FATH, *Penser l'après... Essai sur la guerre, la sécurité internationale, la puissance et la paix dans le nouvel état du monde*, Arcane 17, juin 2015, p. 42-43.

¹⁰¹⁸ C'est une expression utilisée pour qualifier, généralement de manière polémique, l'action néocoloniale prêtée à la France en Afrique, soit l'ensemble des relations personnelles et des mécanismes politiques, économiques et militaires qui lient la France à ses anciennes colonies africaines, ainsi qu'à un certain nombre d'autres pays africains. Héritées dans la plupart des cas d'un passé colonial commun, ces relations s'appuient sur des réseaux officiels mais surtout officieux. *Voir le dictionnaire sens agent : leparisien.fr*

¹⁰¹⁹ François De VAISSIÈRE, « REGARDS CROISÉS: la coopération entre la France et l'Afrique en matière de sécurité et de défense. quelles perspectives pour l'avenir ? Pour un partenariat renforcé », *La revue internationale et stratégique*, printemps, n° 49, 2003, p. 17.

déjà fragiles, mais elle rappelle en même temps la reproduction classique de la politique africaine de la France ou Paris vient au secours d'un État défaillant avec l'appui des Nations unies, mais avec uniquement ses propres soldats¹⁰²⁰.

Cette politique lui attribue de plus en plus une mauvaise image auprès des africains et quelque part, elle renforce la détermination des intégristes, qui se basent sur l'idée d'invasion pour légitimer leurs insurrections et actions violentes contre les États et même les populations qu'ils considèrent comme des collaborateurs justement de l'occident. Par ailleurs que peut-on observer des Britanniques au Nigeria, en tant qu'ancienne puissance coloniale ; mais aussi des américains, en tant que partenaire incontournable du Nigeria en matière de défense et de sécurité.

B- La coopération sécuritaire britannique et américaines avec le Nigeria : Une ambivalence qui ne dit pas son nom.

Dans une logique de confronter les rapports avec l'extérieur de deux pays ; l'idée première à retenir immédiatement ici, est de savoir que la coopération sécuritaire nigériane avec les Britanniques de même qu'avec les américains est exhaustivement différente de celle que l'on a vue dans celle entre le Niger et la France. D'abord, historiquement depuis l'époque coloniale, la gestion du territoire nigérien par la France était directe, autrement dit, elle commandait directement l'organisations administrative du pays. Alors que les Anglais ont quant à eux instauré au Nigeria un commandement indirect nommé *l'Indirect Rule ou administration indirecte*¹⁰²¹. Ceci fait une grosse différence dans la gestion des affaires de l'État et de coopération pour les deux pays avec leurs anciennes puissances coloniales et ceci même après les indépendances. Toutefois, bien que le pays reste sous influence de la Grande-Bretagne¹⁰²² le Nigeria est accompagné d'une forte et omniprésence des États-Unis d'Amérique dans sa coopération sécuritaire avec l'occident. Aussi, le cas du Niger est différent de celui du Nigeria, parce que ce dernier reste un géant très sensible quand il s'agit de sa souveraineté nationale. Sans oublier aussi que la présence des puissances occidentales dans le pays ressemble à une sorte de concurrence qui ne dit pas son nom entre puissances, notamment les USA la GB, mais aussi la France qui n'a pas caché sa volonté dans un rapport de l'Assemblée nationale, de renforcer sa coopération avec le Nigeria : « *La coopération de défense entre nos deux pays est*

¹⁰²⁰ Guillaume LAGANE, *Questions internationales*, 3^{ème} édition., Ellipses, 2017, p. 295.

¹⁰²¹ Vincent HIRIBARREN, « L'héritage spatial de l'Indirect Rule au Nigeria », *La Découverte* / « Hérodote », n° 159, avril 2015, p. 14

¹⁰²² Jessie LHOSTE, « La diplomatie française face à la crise du Biafra 1966-1970 », *IRICE* / « Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin », n° 27, janvier 2008, p. 22

longtemps restée embryonnaire. Elle a bénéficié d'une impulsion politique nouvelle en 2014-2015, dans le contexte de la lutte contre Boko Haram et de l'élection du président Buhari. Même si cette coopération demeure modeste en volume, elle est sous-tendue par plusieurs enjeux qui sont loin d'être anecdotiques pour notre pays¹⁰²³.

Quoi qu'il en soit, sans établir de fait, une comparaison entre le Niger et le Nigeria, nous exhumons que ce dernier est traditionnellement un pays qui coopère en matière militaire avec États-Unis et du Royaume-Uni avant d'être compromise ou fragilisé par de nombreux manquements en matière de droits humains¹⁰²⁴. Dans cette sous-section nous allons rapidement revenir sur les conditions qui assurent ou secouent cette coopération, d'abord avec l'ancienne puissance coloniale qu'est la Grande-Bretagne (a), mais aussi avec l'incontournable première puissante économique et militaire mondiale les USA (b).

a- Entre présence et absence : un flexible lien historique avec les Britanniques ?

Il faut noter qu'historiquement, si l'on veut parler utilement de la politique coloniale de la Grande-Bretagne, comme le défend Olver. Les gouvernements anglais de l'époque coloniale n'ont pas toujours agi par un zèle apostolique qui n'aurait eu d'autre but que d'offrir aux peuples des territoires qu'ils administraient, le bénéfice de la culture et des mœurs anglaises. Aussi, ils n'ont pas non plus considéré leurs colonies sous le seul angle des matières premières qu'elles étaient susceptibles de fournir à la métropole, ou des marchés ouverts exclusivement aux produits anglais. Il y avait tout simplement en Angleterre une tendance naturelle à s'approvisionner dans les colonies et réciproquement de la part des colonies, à acheter à l'Angleterre¹⁰²⁵. Ce qui fait qu'il existait une sorte d'import et d'export coopératif avec les colonies. C'est aussi une attitude qui a évolué dans divers domaines et qui a connu beaucoup de transformation même après les indépendances. Même si après celles-ci la Grande-Bretagne n'a pas mené de vraie politique africaine¹⁰²⁶.

¹⁰²³ Amélia LAKRAFI, *Au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi, adopté par le sénat, autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la république française et le gouvernement de la Nigéria relatif à la coopération en matière de défense*, N° 1412, Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale, Assemblée nationale, Le 21 novembre 2018.

¹⁰²⁴ Steve PAGE, « Le Nigeria, une puissance continentale imaginaire », *La Découverte* / « Hérodote », n° 159, avril 2015, p. 162

¹⁰²⁵ A. S. B. OLVER, « La politique coloniale britannique », *Politique étrangère*, n° 2, 1945, p. 119.

¹⁰²⁶ Philippe HUGON, « Les nouveaux acteurs de la coopération en Afrique », *Dossier / Afrique : 50 ans d'indépendance — Revue / Évolutions des politiques de développement*, n° 1, mars 2010, p. 99.

Ainsi, à ce jour, le Nigeria est le cinquième pays importateur de produits britanniques et le sixième fournisseur de la Grande-Bretagne en caoutchouc, cacao et pétrole brut¹⁰²⁷. Alors que la Grande-Bretagne est également le deuxième partenaire commercial du Nigeria, après l'Afrique du Sud, avec des échanges commerciaux s'élevant à environ 3,8 milliards de livres sterling par an¹⁰²⁸. Par ailleurs, bien sûr que certaines questions de coopération militaire sont du domaine des secrets militaires bien gardés et n'ont pas de caractère officiel, d'où la rareté des informations, mais certaines informations restent tout de même disponibles rendant clairement public, et qui démontre que le pays a souffert suffisamment d'un manque de coopération militaire internationale sous les précédents régimes, aussi bien civil que militaire. Parce que son armée était régulièrement accusée de corruption et de violations des droits de l'Homme¹⁰²⁹ comme nous l'avons vu précédemment.

Au Nigeria, en matière de coopération sécuritaire et militaire, au lendemain des indépendances, alors que la France a adopté une approche militaire, une attitude volontariste unilatérale, en stationnant ses troupes dans ses ex-colonies ; au contraire les Britanniques n'avaient pas procédé de la sorte. Donc ils n'avaient pas positionné des bases militaires sur le territoire nigérian comme l'avait fait la France au Niger. Aussi, les Britanniques ont accompli peu d'interventions et d'investissement militaires et n'ont mis à la disposition de leurs ex-colonies, dont le Nigeria ; que de modestes équipes de formation et d'entraînement militaire, notamment quand le pays affronte la guerre civile du Biafra¹⁰³⁰.

Par ailleurs, il est important de noter, pendant que, dans la plupart des anciennes colonies la population pauvre sombre et s'engouffre de plus en plus profondément dans une misère que les occidentaux dénoncent et assistent, les ventes d'armes britanniques aux États africains dans le cadre de coopération militaire, sont passées de 84 millions d'euros en 1999 à 205 millions d'euros en 2000. Mais en 2003, en comptant le Nigeria parmi leurs plus gros clients, les Britanniques ont projetés bien passer les 320 millions d'euros, ceci bien que son principal rival régional, l'État français, lui dispute la première place à l'époque. En septembre 2001 déjà, la

¹⁰²⁷ Sylvain VIDZRAKU, « Nigeria : la Grande-Bretagne promet un crédit de 850 millions d'euros aux importateurs », *https://afrique.latribune.fr*, en ligne : <La Tribune Afrique>, publié le 17 mars 2018 (consulté le 25 mars 2019).

¹⁰²⁸ Agence Ecofin AE, « Le président du Conseil d'investissement du Commonwealth souhaite que le Nigeria devienne un allié commercial post-Brexit de la Grande-Bretagne », *Agence Ecofin*, en ligne : <<https://agenceecofin.com>>, publié le 14 février 2018 (consulté le 27 mars 2019).

¹⁰²⁹ Bérénice DUBUC et AFP, « Contre Boko Haram, le Nigeria réunit à Abuja un sommet international sur la sécurité », *20 Minutes*, en ligne : <<https://www.20minutes.fr>>, publié le 14 mai 2016 (consulté le 25 mars 2019).

¹⁰³⁰ Tony CHAFER et Gordon David CUMMING, « La coopération entre la France et le Royaume-Uni en Afrique: Des capacités sous-utilisées », *Afrique contemporaine*, n° 236, avril 2010, p. 130.

Grande-Bretagne avait signé " protocole d'accord " portant sur la coopération militaire avec Obasanjo le président nigérian de l'époque. Cet accord prévoit qu'une équipe de conseillers britanniques apporteront une assistance variée au ministère nigérian de la Défense mais aussi la vente d'armes et d'autres formes d'aide militaire ont été discutées¹⁰³¹.

En 2014, avec la dégradation de la situation sécuritaire dans sa partie nord, le Premier ministre britannique a fait savoir que Londres allait continuer de coopérer avec le Nigeria pour lutter contre le terrorisme sous condition du respect des droits de l'homme. Au même titre que le Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth (Foreign Office) qui a assuré que la *"mission britannique ne va pas seulement prendre en compte les récents incidents, mais aussi les solutions antiterroristes à long terme, afin d'empêcher de telles attaques dans le futur, et vaincre Boko Haram"*¹⁰³². De même, avec le bouleversement de ses relations avec ses autres partenaires, le Nigeria n'a pas caché son choix de compter sur la Grande-Bretagne pour son besoin d'aide militaire¹⁰³³. D'ailleurs, dans le cadre de discussions classées privées à Londres, peu avant son investiture en 2015, le président Buhari a rencontré David Cameron le Premier ministre britannique qui a proposé d'apporter au nigériens de l'aide, notamment dans la lutte contre les islamistes armés de BH¹⁰³⁴.

En août 2018, lors d'une visite à Londres, le président Muhammadu Buhari évoquant sa discussion avec la Première ministre anglaise Theresa Mary May sur l'insécurité dans la région du lac Tchad déclare ; « *Je suis très reconnaissant au gouvernement britannique, pour son aide à maintenir la sécurité au Nigeria, et particulièrement leur équipe de formation en place à Kaduna* »¹⁰³⁵. Sans oublier que lors de cette visite deux accords bilatéraux d'entente ont par ailleurs été signés entre les deux pays. Le premier, relatif à la sécurité qui prévoit, selon la déclaration du ministre nigérian des Affaires étrangères, « une formation militaire », « un

¹⁰³¹ Lutte Ouvrière LO, « Nigéria - Derrière la " démocratie " militaire du président Obasanjo », <https://mensuel.lutte-ouvriere.org>, en ligne : <Lutte de classe n°66>, publié le 22 septembre 2002 (consulté le 11 janvier 2019).

¹⁰³² Jeune Afrique et AFP, « Lycéennes enlevées au Nigeria : David Cameron met à disposition un avion de reconnaissance », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié le 14 mai 2014 (consulté le 12 janvier 2019).

¹⁰³³ Laurent LAGNEAU, « Le Nigéria ne veut plus de formation militaire américaine », *Zone militaire*, en ligne : <<http://www.opex360.com>>, publié le 04 décembre 2014 (consulté le 12 décembre 2019).

¹⁰³⁴ Laura MOUSSET, « Nigeria : Muhammadu Buhari, son combat contre Boko Haram », *TV5 Monde*, en ligne : <<https://information.tv5monde.com>>, publié le 03 juin 2015 (consulté le 11 janvier 2019).

¹⁰³⁵ VOA Et AFP, « Immigration, Brexit et sécurité : journée chargée pour May au Nigeria », *VOA/ Afrique*, en ligne : <<https://www.voaafrique.com>>, publié le 29 août 2018 (consulté le 11 janvier 2019).

soutien pour le respect des droits de l'homme et une coopération étroite » entre les deux pays¹⁰³⁶.

Ce qu'il faut retenir ici, cette coopération sécuritaire entre les deux pays reste dans un cadre d'accompagnement du Nigeria, notamment quand on entend les discours ou quand on observe la réalité sur le terrain. Par exemple en mai 2016, quand la communauté internationale s'est réunie à Abuja, en présence du président français François Hollande, pour appeler à en faire davantage contre BH. Dans son intervention le représentant de la Grande-Bretagne Philip Hammond affirme que: « *"La guerre n'est pas finie", "Les succès militaires ont été impressionnants, mais l'ennemi n'est pas encore vaincu. S'attaquer au terrorisme et le vaincre est un défi complexe. Il n'y a pas de solution facile et rapide. Et une réponse simplement militaire ne permettra pas de vaincre les terroristes et d'amener une paix durable. Nous mettons en œuvre cette vérité dans notre approche de Daech. Bien sûr, nous les attaquons militairement. Mais dans le même temps, nous ciblons leurs finances, nous controns le poison de leur idéologie, nous démontons leur propagande et nous investissons dans la stabilisation des zones libérées avec de la bonne gouvernance et la fourniture des services essentiels aux populations. Nous devons adopter et soutenir une stratégie similaire ici si nous voulons défaire et vaincre Boko Haram. La victoire et une paix durable ne pourront être atteintes que si les pays de la région avec notre soutien intensifient leur coopération pour mettre en place une stratégie exhaustive et soutenue qui ne permette pas seulement de gagner la guerre, mais aussi de gagner la paix."* »¹⁰³⁷. Ceci pour dire qu'à aucun moment il n'est question d'installation de base militaire sur le territoire nigérian malgré la demande inédite d'aide militaire formulée par les autorités nigérianes.

La grande Bretagne a certes une grande influence sur le Nigeria malgré la vicissitude de l'histoire entre les deux pays. Avec une coopération sécuritaire et militaire renforcée ces dernières années. En effet les grandes lignes de cette coopération se concentrent sur le soutien et l'aide de l'ancienne puissance coloniale à combattre l'insurrection BH. D'abord sur son appui pour l'acquisition des équipements militaires au géant africain. Mais surtout la formation des militaires nigériens, accompagnés d'une promesse d'aide financière au Nigeria, engagée fin 2017, d'une somme estimée à 200 millions de livres (soit 220 millions d'euros), sur cinq ans à

¹⁰³⁶ Radio France Internationale RFI, « Londres veut doubler ses échanges commerciaux avec le Nigeria », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 29 août 2018 (consulté le 11 janvier 2019).

¹⁰³⁷ Radio France Internationale RFI, « Boko Haram: bientôt un accord de défense entre la France et le Nigeria », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 15 mai 2016 (consulté le 12 janvier 2019).

venir afin de l'aider à lutter efficacement contre BH¹⁰³⁸. Au côté de cette mobilisation anglaise, on peut citer depuis 2017, une multitude des donateurs qui ont engagé des promesses. Notamment celle de la conférence des donateurs pour une aide aux victimes de BH, organisée dans la capitale norvégienne le 24 février 2017 qui a abouti à la collecte de dons de 672 millions de dollars. Mais il est important de notifier que les États-Unis n'ont proposé aucun don, à ce stade, en disant qu'ils communiqueraient ultérieurement leur contribution¹⁰³⁹. Justement qu'elle action étasunienne, qui va dans le cadre de leur coopération bilatérale, peut ont retenir dans cette crise interne au Nigeria avant d'être régionale.

b- Les États-Unis, l'autre collaborateur important et imposant

En réalité les rapports qui régissent la coopération entre le Nigeria et les USA se sont instaurés progressivement dans le temps, et donc anciens. En effet cette coopération prend son envol dès janvier 1977 avec l'accession de Jimmy Carter à la présidence américaine. Ainsi, contrairement à ce que l'on peut penser ou lire dans les écrits, même la guerre civile du Biafra qui s'achève en janvier 1970 n'a aucunement affecté les échanges économiques et financiers que le Nigeria entretenait avec les pays occidentaux, dont les USA. Aussi, de son côté, l'aide militaire substantielle dont le pays a bénéficié de la part de l'Union soviétique et les pays de l'Est pendant toute la guerre n'a suscité aucune réorientation de sa politique étrangère. De même, malgré ses proclamations à répétition sur sa position de non-alignement, le Nigeria reste solidement ancré sous la croupe du monde occidental¹⁰⁴⁰.

Cependant, cette coopération est passée par une série de turbulences non moins importantes et qui mérite d'être souligner. D'abord, les relations entre les deux Etats se sont dégradées au fur et à mesure que l'on assiste à une baisse des exportations des hydrocarbures du Nigeria vers les USA (entre 2010-2011 les USA importaient 983 561 barils par jour, mais en 2014 elle est tombée à 92 191 barils par jour, soit dix fois moins)¹⁰⁴¹. Mais d'un autre côté, ces relations bilatérales ont été affectées fortement à un moment où le Nigeria était dans le besoin pour faire face à l'insurrection BH. En effet, fin 2014 le Nigeria avait demandé aux USA après deux sessions de formation des militaires nigériens, de cesser tout entraînement de ses

¹⁰³⁸ Slate Et AFP, « Londres donne 200 millions de livres au Nigeria contre Boko Haram », *Slate/Afrique*, en ligne : <<http://www.slateafrique.com>>, publié le 31 aout 2017 (consulté le 25 mars 2019).

¹⁰³⁹ L'EXPRESS Et AFP, « Nigeria: 14 pays promettent une aide financière aux victimes de Boko Haram », *L'Express Actualités*, en ligne : <<https://www.lexpress.fr>>, publié le 24 février 2017 (consulté le 25 mars 2019).

¹⁰⁴⁰ D.-C. BACH, « Nigeria et Etats-Unis : convergences d'intérêts et relations de pouvoir », *Politique africaine*, n° 2, mai 1981, p. 7.

¹⁰⁴¹ Benjamin AUGÉ, « Le pétrole au Nigeria, instrument de puissance et miroir d'une fragilité étatique », *La Découverte* | « Hérodote », n° 159, avril 2015, p. 150-151

bataillons, qui a été initiée dans le cadre de la coopération bilatérale entre les deux pays suite à l'amplification des attaques de BH et l'enlèvement des jeunes filles de Chibok en avril de la même année. En pratique, alors que le Nigeria condamne le refus des USA de lui vendre des armes et différents équipements militaires en temps de guerre contre BH. Les USA reprocheraient à leur tour à l'État Nigérian le niveau élevé de corruption au sein de son armée, qui se manifeste dans la mauvaise gestion du budget de l'armée évalué à 4,9 milliards d'euros, soit 20 % du budget de l'État. Mais malgré tous les forces de l'ordre sont mal équipées, peu payées ; ainsi les soldats refusent d'aller au combat ou fuient devant les attaques des insurgés. Mais les caisses de l'armée ne peuvent être auditées, car soumises au secret défense. De fait, même si certains volets de la coopération militaire entre les deux pays sont maintenus, cette coopération reste vulnérable face à cette situation de crise sécuritaire¹⁰⁴².

Mais aussi cette dégradation se fait sentir quand en 2015, le secrétaire d'État américain adjoint John Sullivan, en visite au Nigeria a déclaré que, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme que le pays mène, des enquêtes "transparentes et crédibles" et des poursuites étaient nécessaires pour permettre aux victimes du conflit de BH de panser leurs blessures. Mais aussi, cela est essentiel pour renforcer la confiance du peuple au gouvernement, améliorer les efforts de sécurité dans le nord-est du pays et inciter les USA à coopérer davantage avec le Nigeria. Aussi, après un bombardement accidentel de civils par l'armée nigériane en janvier 2017 ayant fait 112 morts, le département d'État américain avait mis en suspens, avant finalement de l'approuver ; un contrat de vente de 593 millions de dollars annoncé en 2016 par l'administration de Barack Obama, pour la vente de 12 avions d'attaque au sol Super Tucano A-29 au Nigeria. Il faut rappeler que le Nigeria est soutenu par les USA contre BH, à travers notamment des opérations de surveillance par drone et fournissent aussi un appui pour former et entraîner les troupes nigérianes. Mais également, à travers l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) les USA apporte une aide financière importante à l'État fédéral nigérian¹⁰⁴³.

La coopération militaire avec les USA est si importante qu'elle a su organiser en avril 2018, dans la capitale nigériane Abuja, le plus grand sommet et rassemblement de hauts dirigeants militaires africains sur le continent. Avec comme thème "*L'unité est la force : combattre les*

¹⁰⁴² Radio France Internationale RFI, « Le Nigeria met fin à la formation militaire américaine », *RFI/ Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 02 décembre 2014 (consulté le 12 janvier 2019).

¹⁰⁴³ VOA Afrique et AFP, « Les Etats-Unis demandent au Nigeria plus de "transparence" dans sa lutte contre Boko Haram », *VOA/ Afrique*, en ligne : <<https://www.voaafrique.com>>, publié le 20 novembre 2017 (consulté le 12 janvier 2019).

défis de sécurité de l'Afrique". La conférence aurait pour but, de permettre aux pays participants la possibilité de partager leurs expériences sur le terrorisme mondial et de forger une approche commune pour combattre les menaces et les crimes transnationaux, tels que la prolifération des armes légères et le terrorisme¹⁰⁴⁴. « *Le sommet permettra aux dirigeants militaires des pays africains de renforcer les relations existantes, développer de nouvelles stratégies pour relever les défis de sécurité sur le continent et renforcer la coopération dans le domaine des équipements* »¹⁰⁴⁵, déclare, à l'occasion, le chef d'état-major de l'armée nigériane, le lieutenant-général Tukur Buratai. De son côté, le général de brigade Eugène Lebœuf, commandant par intérim de l'armée américaine en Afrique déclare : « *Nous jouons un rôle d'assistance à nos partenaires africains pour la lutte contre les organisations extrémistes, donc notre travail, c'est d'aider à identifier ce qui manque et quels sont ces besoins pour y répondre dans le cadre de notre coopération* »¹⁰⁴⁶.

Lors de la conférence des exercices de démonstration militaire, y compris l'exercice de tir ont été réalisés, afin de montrer que le Nigeria est prêt, grâce au soutien international, pour faire face à un déploiement rapide comme l'affirme le lieutenant général Tukur Buratai chef d'état-major des armées nigérianes ; « *Ces démonstrations montrent notre capacité en termes de déploiement rapide, avec l'obtention de logistiques comme les moyens de déplacement*", "Nous aurons les moyens d'atteindre toutes ces localités où on ne pouvait pas arriver à temps »¹⁰⁴⁷.

Ce que l'on peut observer dans ce qui précède, il existe une forte présence militaire américaine dans plusieurs pays d'Afrique, pendant les mandats du président Barack Obama ; c'est d'ailleurs une politique que poursuit son successeur, Donald Trump¹⁰⁴⁸. Le Nigeria fait par ailleurs partie de cette politique américaine. Cependant, au même titre que la GB, les USA n'ont pas montré leur volonté de s'implanter sur le territoire nigérian, la coopération garde sa nature d'assistance militaire dans divers domaines, aussi bien militaire que civil. Rappelons-nous d'ailleurs de la réunion de la communauté internationale du mai 2016 qui s'est tenue à Abuja, répondant à l'appel d'en faire davantage contre BH, où les USA, représentés par leur secrétaire d'État adjoint, Anthony Blinken déclare en ces termes que ; « *Washington*

¹⁰⁴⁴ Josiane Mambou LOUKOULA, « Coopération militaire : le Nigeria abrite un sommet Afrique-Etats-Unis », *Agence d'information d'Afrique centrale*, en ligne : <<http://www.adiac-congo.com>>, publié le 17 Avril 2018 (consulté le 12 janvier 2019).

¹⁰⁴⁵ Ibidem

¹⁰⁴⁶ Gilbert TAMBA, « Sommet militaire-Afrique-USA au Nigeria », *VOA/Afrique*, en ligne : <<https://www.voafrique.com>>, publié le 16 avril 2018 (consulté le 12 janvier 2019).

¹⁰⁴⁷ Ibidem

¹⁰⁴⁸ Ibidem

continuera de fournir des conseillers militaires, du renseignement, de l'équipement, un appui logistique et de la formation", "La victoire sur le champ de bataille ne suffira pas à infliger une défaite durable à Boko Haram. Le succès demande une approche exhaustive et soutenue qui implique de combattre l'idéologie de Boko Haram, de protéger les civils et l'administration civile, d'enquêter sur les violations des droits de l'homme et d'en traduire les responsables en justice, de réparer les relations entre civils et militaires, restaurer la stabilité dans les communautés libérées, fournir les services essentiels et promouvoir le développement économique" »¹⁰⁴⁹. En d'autres termes les USA plaident alors pour une approche globale, civile et militaire dans la lutte contre BH, qui incite à une mobilisation locale et régionale dans la lutte contre le terrorisme et non pas pour une implantation physique des USA, et donc pas de base militaire américaine sur place et non une intervention militaire au sol.

Cependant, à l'instar du Niger, au Nigeria également en ce temps de guerre contre BH, cette présence ou soutien militaire de puissances étrangères ne passe pas inaperçu aussi bien à l'intérieur de la hiérarchie de l'armée qu'aux yeux de l'opinion publique.

D'abord du côté de l'armée, qui semble convaincue du danger que représente une base militaire étrangère sur son sol. Comme le défend Fatimé Raymonne HABRÉ, cette présence est la raison fondamentale qui explique que, quand des dirigeants sont souverains, ils n'autorisent jamais leur implantation dans leur pays. En cela, on peut observer que, malgré la pression de BH sur l'armée nigériane, malgré les demandes émanant des Français par exemple, les autorités nigérianes ont refusé l'implantation de base militaire étrangère et/ou française sur le territoire nigérian¹⁰⁵⁰. Sachant dans le cadre de cette lutte contre BH, l'armée nigériane considère que la présence de troupes africaines sur son sol (nigérienne et tchadienne notamment) ne remet pas en cause l'intégrité territoriale du pays et donc n'est pas tout à fait contre.

Ensuite, pour sa part l'opinion publique reste méfiante et assez critique à l'égard de toute action militaire occidentale, bien que l'ONU et les ONG constituent le plus grand soutien que les populations, victimes du terrorisme, puissent avoir pour leur survie dans ce désastre humanitaire. Ce rejet populaire est tellement important que l'on peut, à titre d'exemple, citer la fameuse rumeur émise, en août 2017, sur les réseaux sociaux qui avaient propagé une information selon laquelle le chef djihadiste de BH Abubakar Shekau était présent dans le camp

¹⁰⁴⁹ Radio France Internationale RFI, « Boko Haram: bientôt un accord de défense entre la France et le Nigeria », *RFI/ Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 15 mai 2016 (consulté le 12 janvier 2019).

¹⁰⁵⁰ Fatimé Raymonne HABRÉ, « Chronique Afrique Debout : A quoi servent les bases militaires françaises en Afrique? (2ème partie) », *Le nouvel Afrik*, en ligne : <<https://www.afrik.com>>, publié le 02 octobre 2017 (consulté le 15 janvier 2019).

de base du Red Roof, une propriété de l'ONU à Maiduguri, le berceau du mouvement terroriste. Cette situation a poussé l'armée à procéder à une fouille du camp de l'ONU. D'ailleurs c'est dans un communiqué publié le vendredi 11 août de la même année que l'armée confirme cette intervention en ces termes ; « *l'armée nigériane a confirmé l'envoi de militaires dans « une propriété qui a été ensuite identifiée comme occupée par les Nations unies, bien que cette propriété ne porte aucun signe de l'ONU »*. L'opération, conduite « *pour intensifier le cordon de recherche contre Boko Haram* », dont le Borno est le fief historique, a été un « succès », « *mais l'armée n'a procédé à aucune arrestation, car aucun suspect n'a été trouvé* »¹⁰⁵¹.

Par ailleurs, ceci explique la complexité habituelle des relations entre l'armée nigériane et les OI qui interviennent dans le pays. Selon Yan St-Pierre, consultant en contre-terrorisme pour Modern Security Consulting Group, cette fouille est une manière pour l'armée nigériane de montrer qui est le chef dans la région¹⁰⁵².

Pour revenir sur cette coopération militaire entre les deux pays, le moins que l'on puisse dire dans notre analyse, est que les USA partagent des renseignements sur le mouvement des éléments de BH et offrent des formations militaires à l'armée nigériane à travers l'envoi des conseillers militaires. Mais aussi le Nigeria obtient des USA un soutien financier et de matériel militaire dans cette lutte contre le mal, bien que choix américain aurait pris du temps. Et que les deux pays sont engagés à travailler ensemble pour mettre fin aux exactions de BH et la lutte contre le terrorisme dans le monde d'une manière générale. Et s'aligner à la mobilisation de la communauté internationale.

Section 2 : Les réponses de la communauté internationale, médecin après la mort ?

Pendant nos recherches, nous avons croisé les inspirations de Robert Charvin, notamment son ouvrage "*Les Tiers Mondes du Sud aux Suds Panorama critique*", précisément l'intitulé "*Ne compter que sur soi-même*"; cette formulation que nous jugeons pertinente attire particulièrement notre attention. L'auteur écrivait en effet : « *Un constat déterminant est que les peuples du Sud ne peuvent compter que sur eux-mêmes. S'ils n'ont pas de ressources suscitant l'intérêt des puissances, ils n'intéressent personne. S'ils sont riches en matières premières, en ressources énergétiques, etc...Ils sont l'objet de toutes les "attentions" et*

¹⁰⁵¹ Le Monde et AFP, « Nigeria : l'armée fouille un camp de base de l'ONU à la suite d'une rumeur liée à Boko Haram », *Le Monde/ Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 11 août 2017 (consulté le 11 février 2019).

¹⁰⁵² Ibidem

*subissent des interventions de toutes natures. Les relations internationales n'ont jamais été inspirées par la philanthropie... »*¹⁰⁵³.

Aussi simplistes soient-elles, ou du caractère discutable de leurs objectivités ; ces lignes ont leur sagacité et attisent une certaine curiosité, parce qu'elles poussent le lecteur, de surcroît un habitant du bassin du Lac Tchad, à se demander, pourquoi la communauté internationale n'intervient pas militairement, comme elle l'avait fait dans d'autres pays par le passé, pour venir à bout de l'insurrection BH dans la région ? d'ailleurs, elles provoquent toutes une série d'interrogations qui peuvent être posées telles que :

Quels sont en réalité les efforts de la communauté internationale pour faire face aux nouvelles guerres que le phénomène terroriste lui impose ? Que sont-ils advenue ses efforts quand elles sont mobilisées ? Dans quelle direction sont-elles allées dans la durée ? Sont-elles à la hauteur de la menace ? sont-elles efficaces ? sont-elles sur la bonne direction ou elle constitue un mauvais départ pour la communauté internationale ? Qu'est-ce qu'on appelle communauté internationale en tant que parties prenantes tout à fait impliquées dans la gestion de la crise actuelle ? Quelles sont les responsabilités réelles qui lui incombent, notamment celles de ses Etats contributeurs ? Comment se sert-elle de ses expériences pour être capable de résoudre les problèmes sécuritaires actuels et des époques à venir, dans le bassin du lac Tchad notamment ?

Ces interrogations saturent l'esprit de lecteur, mais ce qui est certain, aujourd'hui, c'est sans hésitation que l'on peut dire ou encore penser que le monde de sécurité internationale se transforme et ses enjeux sont de plus en plus complexes rendant tout incertain. Ceci comme le défend Pierre Servent « *les guerres actuelles ont tué nos certitudes* »¹⁰⁵⁴. Leur apparence asymétrique, leurs paradoxes, les dilemmes etc., justifieraient tout caractère déraisonnable, de tout type de procès que l'on pourrait faire aux acteurs de ce type d'insécurité contemporain que le terrorisme nous impose ; de même que les acteurs qui y répondent. Que peut-on dire alors de la communauté internationale sur la gestion de la crise de BH dans la région du Lac Tchad ? Ce qui est sûr sa réaction fait parler d'elle¹⁰⁵⁵. Ainsi, entre manœuvre dilatoire (A) et action à demi-mesure (B), nous allons-y apporter une analyse exhaustive.

¹⁰⁵³ Robert CHARVIN, *Les Tiers Mondes du Sud aux Suds Panorama Critique*, Publisud, mars 2013, page, p. 31.

¹⁰⁵⁴ Pierre Servent, *Les Guerres modernes racontées aux civils... et aux militaires*, *op-cit*, p. 13

¹⁰⁵⁵ Gaël VAILLANT, « Nigeria : Boko Haram "raye de la carte" des villes entières », *Journal du dimanche JDD*, en ligne : <<https://www.lejdd.fr>>, publié le 20 juin 2017 (consulté le 12 janvier 2019).

A- Un réveil certes effectif : mais tardif et voulu ou discret par contrainte ?

Bien qu'il soit légitime d'évaluer la portée, l'efficacité ou la vivacité de l'action de la communauté internationale sur cette zone du Lac qui fait l'objet de notre étude. Mais il serait insensé et assez extravagant de la condamner par rapport à son silence. Aussi, bien que l'on soit d'accord que sa mobilisation, militaire notamment, ne soit pas une panacée dans l'absolu, dans le processus de la gestion de cette crise dans la région ; mais qu'elle pourrait être un complément aux autres actions menées par bien d'autres acteurs qui s'interfèrent dans cette prise en charge de cette crise dans cette région. Il convient alors de relever qu'elle n'est pas restée inactive et que de nombreux sommets et rencontres ont eu lieu dans divers pays tels que ; les multiples sommets et mini sommets des pays de la région ou du continent, mais également le sommet de Paris pour la lutte contre BH de 2014 sans oublier, bien sûr, la volonté affichée de l'ONU pour la lutte contre le terrorisme d'une manière générale. Tout ceci est accompagné par une mobilisation des moyens matériels et financiers qui, sans nul doute, a aidé les pays concernés à faire face partiellement à l'insurrection BH et à ses incursions sur leurs frontières respectives.

Ces emballements sont pertinents et guident les pensées qui nous rappellent qu'il est nécessaire d'observer de près l'envergure de cette contribution de l'ONU et de la communauté internationales dans la gestion de cette insécurité dans la région du Lac Tchad et la lutte directe et effective contre le terrorisme et contre BH particulièrement. Aussi simplistes soient-elles encore, nous allons porter notre analyse sur deux cas. Effectivement, aussi lente ou tardive soit-elle, en tout état de cause, une mobilisation internationale s'est faite remarquée depuis que la crise s'est fait connaître de par le monde entier (b), que peut-ont retenir de cela ? Mais d'abord, nous allons porter un regard particulier sur les grandes lignes qui ont muri et conduit les atouts et les actions gestionnaires des crises dites terroristes par l'ONU notamment (a).

a- La trajectoire élaboratrice des atouts de la communauté internationale en termes de mobilisation internationale contre le terrorisme

Indéniablement Karl Von Clausewitz a bien raison quand il disait en 1982 que « *la guerre est une violence en action, et son usage n'est limité par rien, chacun des adversaires impose à l'autre sa loi, d'où découle une interaction qui ne peut manquer, conformément à l'essence du sujet, de mener aux extrêmes* »¹⁰⁵⁶.

¹⁰⁵⁶ Jacques Fath, *op-cit*, p. 22

C'est effectivement ce à quoi l'on assiste dans la lutte contre le terrorisme dans le monde et dans le bassin du Lac Tchad particulièrement. Ceci, d'abord par le fait que les populations soient prises au piège entre le feu cruel et sans pitié de BH et des pratiques belliqueuses et non conventionnelles des armées régulières des États riverains (l'armée nigériane particulièrement). Cette situation provoque par la suite une terrifiante psychose qui fait que plus personne ne dort tranquillement les nuits et s'ils arrivent c'est avec la peur au ventre. La communauté internationale doit donc intervenir, car c'est une affaire de tous, mais avec quel moyen et quelle stratégie.

En effet, c'est dans cette recherche commune contre les insécurités et la quête de la sécurité commune qu'en 2004 à la demande du secrétaire général de l'ONU Koffi Annan, un groupe d'experts du groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement a élaboré un document dénommé "Un monde plus sûr : notre affaire à tous", dans son onglet sur *la sécurité collective et le défi de la prévention*, le rapport défend : « *Tout événement ou phénomène meurtrier ou qui compromet la survie et sape les fondements de l'État en tant qu'élément de base du système international constitue une menace contre la sécurité internationale. C'est ainsi que nous avons retenu six catégories de menaces qui guettent l'humanité aujourd'hui et dans les décennies à venir : les menaces d'ordre économique et social (pauvreté, maladies infectieuses, dégradation de l'environnement, etc.) ; les conflits entre États ; les conflits internes (guerres civiles, génocides et autres atrocités, etc.) ; les armes nucléaires, radiologiques, chimiques et biologiques ; le terrorisme ; la criminalité transnationale organisée* »¹⁰⁵⁷. De fait, ceci englobe alors le terrorisme qui sévit dans le bassin du Lac Tchad, à la frontière nigéro-nigériane en l'occurrence.

De son côté, dans le cadre de sa mission de maintien de la paix et de la sécurité partout dans le monde, l'ONU coopère avec des organismes sous régionaux ; c'est le cas en Afrique, mais avant cela l'organisation dispose d'une panoplie d'accords et des conventions qui fortifient ses missions, qui organisent les modalités de sa mobilisation et facilitent ses dialogues avec les partenaires dans leur mission commune de lutte contre le terrorisme dans toute sa diversité.

En termes des dispositions, entrée en vigueur le 23 mai 2001 (article 22), c'est en décembre 1997 à New York qu'a été conclue la convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, avec pour but, le développement d'une coopération internationale entre

¹⁰⁵⁷ Anand PANYARACHUN, *Un monde plus sûr : notre affaire à tous : Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau*, Assemblée générale, ONU, décembre 2004, p. 12-13.

les États pour l'élaboration et l'adoption de mesures efficaces destinées à prévenir les actes terroristes et à en poursuivre et punir les auteurs¹⁰⁵⁸. Ainsi, le 28 septembre 2001, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la résolution 1373 (2001), qui obligeait par ailleurs l'ensemble des cent quatre-vingt-onze États membres de l'ONU à prendre des mesures afin d'empêcher les futures attaques terroristes sur leur territoire. Ceci même s'il faut, selon les exigences des USA, que les États changent leur législation intérieure où l'adapter afin de criminaliser les actes terroristes ; en refusant d'héberger les terroristes et interdire tout autre soutien des terroristes, tel que la fourniture d'armes ; coopérer avec les autres États pour la mise en œuvre de ces mesures¹⁰⁵⁹.

Par ailleurs, on peut clairement dire que depuis sa naissance, l'ONU n'a pas cessé de contribuer à réduire ou atténuer ces menaces contre la sécurité internationale. Ceci malgré des échecs éclatants et des erreurs constatables à grande échelle. Mais le crédit de ses succès et réalisations a été insuffisamment compté à l'organisation¹⁰⁶⁰. Il est alors légitime de penser que l'organisation saura s'adapter avec le temps et faire efficacement face à ces défis de ce siècle que le rapport soulève et que le monde dénonce et attend les réponses adaptées.

Même, en 2006 le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan écrivait dans son rapport annuel sur l'organisation onusienne : *"qu'il existe au sein du système des Nations Unies et parmi les partenaires un large éventail d'organisation, de départements, d'organes, d'entités et de groupes qui contribuent activement à renforcer les moyens des États pour prévenir les attentats. Ainsi, les membres de l'équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme représentent vingt-trois (23) entités distinctes. Un grand nombre d'entre elles sont des organisations indépendantes et des institutions spécialisées qui ont leurs propres arrangements en matière d'administration. Cette multiplicité souligne l'ampleur des activités menées par les organismes des Nations unies dans ce domaine. Elle traduit également la nécessité de prendre des mesures particulières et multiformes face à la menace complexe que représente le fléau. Dans le même temps, elle oblige à veiller à la cohérence des initiatives prises et à éviter le mauvais partage de l'information et le chevauchement des tâches. L'amélioration de la coopération et de la coordination est donc indispensable"* ¹⁰⁶¹.

¹⁰⁵⁸ Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif (New York le 15 décembre 1997).

¹⁰⁵⁹ Chantal JONGE-LOUDRAAT, *Annuaire Français de Relations Internationales: "Conseil de sécurité de l'ONU et la lutte contre le terrorisme"*, AFRI, Bruylant, 2005, p. 122.

¹⁰⁶⁰ Anand PANYARACHUN, *op-cit*, p. 13

¹⁰⁶¹ Mario BETTATI, *Le terrorismes, les voies de la coopération internationale*, Odile Jacob, Mai 2013, p. 163.

Ce passage n'est pas sans moins d'importance, car l'ONU est l'institution qui regroupe la plus grande concentration des États au sein d'une organisation intergouvernementale, ce qui répond à une importante partie de la communauté internationale.

Par ailleurs, bien que depuis le début des années 1990, le Conseil de sécurité traite régulièrement des questions de terrorisme ; notamment quand il appliquait des actions qui prenaient la forme de sanctions contre les États soupçonnés d'avoir des liens avec certains actes terroristes spécifiquement : la Libye (1992), le Soudan (1996) et les talibans (1999 – étendu à Al-Qaïda en 2000 par la résolution 1333)¹⁰⁶².

Cependant, il a fallu le 15 juin 2017 pour que l'ONU se dote d'un bureau de lutte contre le terrorisme. Il a ainsi été créé suite à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 71/291 (juin 2017). Ce bureau est dirigé par un secrétaire général adjoint, notamment M. Vladimir Ivanovich Voronkov, de la Fédération de Russie. Il est nommé par le secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, en tant que secrétaire général adjoint au nouveau bureau des Nations Unies contre le terrorisme. Rappelons que ce bureau est le résultat d'une suggestion du secrétaire général dans son rapport sur la capacité du système des Nations Unies d'aider les États membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies¹⁰⁶³. Ainsi, ce bureau est désormais l'épicentre des outils dont dispose l'ONU dans sa stratégie de la lutte contre le terrorisme, il regroupe toutes les précédentes ailes onusiennes sur la question attachée au Département des affaires politiques, à savoir : le Bureau de l'équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, ainsi que leur personnel et toutes leurs ressources ordinaires et extrabudgétaires. À la tête de ce bureau, le nouveau secrétaire général adjoint assure la direction stratégique de la lutte contre le terrorisme mené par l'ONU, participe au processus de prise de décisions de l'organisation et veille à ce que les travaux de celle-ci tiennent compte des causes et des répercussions transversales du terrorisme. En revanche il dispose de cinq fonctions principales¹⁰⁶⁴ :

- 1- Piloter l'action menée au titre des divers mandats de lutte contre le terrorisme de l'Assemblée générale qui ont été confiés au Secrétaire général à l'échelle du système des Nations Unies ;

¹⁰⁶² ONU, « Conseil de Sécurité des Nations Unies: Bureau de lutte contre le terrorisme », *Nations Unies*, en ligne : <<https://www.un.org>>, (consulté le 25 février 2019).

¹⁰⁶³ Ibidem

¹⁰⁶⁴ Ibidem

- 2- Renforcer la coordination et la cohérence des activités des 38 entités signataires du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme pour assurer la mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ;
- 3- Accroître l'aide que l'Organisation fournit aux États membres pour renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme ;
- 4- Promouvoir davantage les activités de lutte contre le terrorisme de l'Organisation, leur donner une plus grande visibilité et renforcer la mobilisation de ressources dans ce domaine ;
- 5- Veiller à ce que la priorité voulue soit accordée à la lutte contre le terrorisme dans l'ensemble du système des Nations Unies et que les travaux importants menés s'agissant de la prévention de l'extrémisme violent soient fermement ancrés dans la Stratégie.

En même temps, le bureau a en charge l'intermédiaire qui harmonise et tisse d'étroites relations avec les organes du conseil de sécurité et les États membres. Cela à travers le renforcement des partenariats existants et en nouant de nouveaux, grâce à des voyages fréquents et une participation régulière de son personnel à des réunions ayant trait à la lutte contre le terrorisme.

En réalité la création de ce bureau constitue la première réforme institutionnelle voulue et concrétisée par le secrétariat général de l'ONU¹⁰⁶⁵ et qui lui donne un moyen plus coordonné dans l'accomplissement de sa mission de lutte contre le terrorisme partout dans le monde et donc dans la région du Lac Tchad.

Partant de cela, et du fait que l'organisation onusienne reste une part importante de la communauté internationale, qui demeure un acteur incontournable. L'on peut se demander, qu'a-t-elle fait en tant que responsable devant les conventions internationales ; face à l'insécurité que le terrorisme impose dans le bassin de Lac Tchad ? de quoi peut-on se souvenir de ses actions dans la lutte contre le terrorisme dans le bassin du Lac Tchad et la gestion de la crise de BH dans la région ?

¹⁰⁶⁵ ONU, « NATIONS UNIES; Bureau de lutte contre le terrorisme », *Nations Unies*, en ligne : <<https://www.un.org>>, consulté le 25 février 2019.

b- Que peut-on retenir de la mobilisation de la communauté internationale dans la gestion de cette crise de BH ?

En effet, l'un des organes qui ont réagi en premier sur la question de lutte contre BH au Nigeria initialement, on peut retenir celui du *Forum mondial contre le terrorisme* (Global Counterterrorism Forum – GCTF¹⁰⁶⁶) qui a été créé en septembre 2011 à New York. L'organe s'est très tôt intéressé au phénomène BH dans la région¹⁰⁶⁷ de par sa mission de décideur. Rappelons que ce forum regroupe vingt-neuf États de toutes les régions du monde et l'UE. Sa mission principale est d'identifier les besoins nationaux et internationaux en matière de lutte contre le terrorisme, d'élaborer des solutions pertinentes ainsi que de coordonner et renforcer les capacités des États intéressés dans ce domaine. Donc il renforce et complète les activités internationales déjà en cours en matière de lutte contre le terrorisme. Il est composé d'un Comité de coordination coprésidé par les États-Unis et la Turquie, ainsi que de six groupes de travail qui consacrent leurs travaux dans divers domaines d'activité, dont la région du Sahel dans leurs domaines géographiques¹⁰⁶⁸. Le forum convoque régulièrement les décideurs et praticiens clés de pays du monde entier, ainsi que des experts des Nations unies et d'autres organismes multilatéraux¹⁰⁶⁹.

Par ailleurs, l'ONU pour sa part, c'est en adoptant la résolution 2349 (2017)¹⁰⁷⁰, à l'unanimité de ses membres, « la première du genre » sur la question de lutte BH, que le Conseil de sécurité de l'ONU a fait savoir de son engagement fort et résolue en faveur de la lutte contre le terrorisme dans le bassin du Lac Tchad. Ceci à travers deux volets ; d'abord celui de la sécurité, protection des civils et droits de l'homme, qui consiste à encourager les États de la région à maintenir la « dynamique engagée » contre BH grâce à la FMM et à renforcer leur coopération militaire commune, dans le respect évidemment des droits de l'homme. Au titre du second volet intitulé « situation humanitaire », le conseil de sécurité de l'ONU demande le décaissement « rapide » de 458 millions de dollars annoncés à la Conférence d'Oslo de 2017 afin d'éviter une nouvelle aggravation. Enfin, au titre du volet nommé « causes profondes et développement » le Conseil demande aux États de la région de remédier aux inégalités, aux

¹⁰⁶⁶ Voir le site officiel du forum, www.thegctf.org

¹⁰⁶⁷ Radio France Internationale RFI, « La secte Boko Haram nouvelle inquiétude du Forum global contre le terrorisme d'Alger », *Radio France Internationale/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, Publié le 17-11-2011.

¹⁰⁶⁸ Mario BETTATI, *op-cit*, p. 153

¹⁰⁶⁹ Département D'État des USA, « Neuvième réunion ministérielle plénière du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (Global Counterterrorism Forum ou GCTF) », *Medium*, en ligne : <<https://medium.com>>, publié le 26 septembre 2018 (consulté le 02 février 2018); Communiqué de presse du Département d'État des États-Unis d'Amérique.

¹⁰⁷⁰ Voir le texte du projet de résolution (S/2017/270) de CS de l'ONU

défis environnementaux, mais aussi d'élaborer des stratégies de lutte contre l'extrémisme violent, qui vont permettre d'éliminer les facteurs qui ont permis l'émergence et la survie de BH ; alors que l'ONU et ses partenaires pour leur part devront, eux, progresser dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel d'une manière générale¹⁰⁷¹.

En pratique, l'ONU reconnaît la nécessité et l'importance des efforts de la FMM pour résoudre les crises sécuritaires dans la région. D'ailleurs, en 2017, devant le Conseil de sécurité, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, reconnaît le progrès encourageant dans la lutte contre BH, grâce aux efforts déployés par les gouvernements de la région du bassin du Lac Tchad dans le cadre de la FMM particulièrement. Mais le coût financier et matériel de cette dernière pèse lourdement sur les budgets nationaux de ses membres. C'est ainsi que Jeffrey Feltman estime que c'est raison pour laquelle le soutien de l'ONU et de ses États membres sont plus que jamais nécessaire et implorant ; mais que la communauté internationale doit réaffirmer son soutien aux États de la région dans cette mission¹⁰⁷².

Mais sur le terrain, nous l'avons vu, l'impact de ce soutien reste mitigé. Ceci bien que les Nations Unies se disent gravement préoccupées par les attaques perpétrées quotidiennement par le groupe djihadiste BH dans la région¹⁰⁷³. En outre sa gestion de cette crise n'est pas sans difficulté méthodologique et des obstacles auxquelles elle doit trouver des solutions progressivement.

Donc, en se mobilisant, en sa manière, l'action de la communauté internationale en matière de gestion de la crise sécuritaire dans cette région tout comme dans le reste de l'Afrique se retrouve dans un problème stratégique important à multiples pièges au même titre que les aides qu'elle apporte en matière de développement dans certains pays du monde comme le souligne l'anthropologue Jean-Pierre Dozon, cité par Nicolas Normand. En effet, ce dernier souligne que l'aide apportée aux pays des incertitudes (fragiles), comme ceux africains, les déchargeait de leur fonction de développement, prises-en charge par la communauté internationale, en vérité,

¹⁰⁷¹ CS De L'ONU, « Le Conseil de sécurité s'engage aux côtés des pays du bassin du lac Tchad face à la menace posée par Boko Haram », <https://www.un.org>, en ligne : <Nations-Unies>, publié le 31 mars 2017 (consulté le 15 février 2019).

¹⁰⁷² Nations Unies ONU, « Bassin du Lac Tchad : l'éradication de Boko Haram requiert des efforts robustes dans la consolidation de la paix », *ONU info*, en ligne : <<https://news.un.org>>, publié le 13 septembre 2017 (consulté le 10 février 2019).

¹⁰⁷³ BBC, « L'ONU s'inquiète des attaques de Boko Haram », *BBC news/ Afrique*, en ligne : <<https://www.bbc.com>>, publié le 24 octobre 2018 (consulté le 10 février 2019).

par des bailleurs désordonnés qui dépendent des lobbies voir des lubies dans leur capitale. Cette situation fragilise davantage ces pays receveurs¹⁰⁷⁴.

Dans le même sens, dans le domaine sécuritaire, notamment quand on assiste à une éternelle demande d'aide, par ces pays, à la communauté internationale alors qu'ils n'assurent et n'assument pas le minimum obligatoire pour protéger leurs citoyens mais aussi le déroutage des fonds. Ceci est visible dans la gestion des aides qu'ils reçoivent et d'ailleurs même dans les fonds propres des États destinés aux questions sécuritaires. À titre d'exemple on peut citer le scandale sur le détournement des fonds liés aux dépenses consacrées à des équipements de sécurité au Nigeria en 2016. C'est alors environ 15 milliards de dollars qui ont été détournés dans le cadre de la lutte contre BH¹⁰⁷⁵.

Pour sa part, Francis Sahel revient sur ces paradoxes que la lutte contre le terrorisme a créés en Afrique notamment quand on braque les projecteurs sur les déroulés de la gestion de cette lutte par les décideurs, il défend ainsi que : *« aujourd'hui sur le continent, il vaut mieux être ministre de l'Intérieur ou de la Défense que titulaire du portefeuille des finances. Ce dernier s'arrache chaque fin de mois les cheveux pour trouver l'argent nécessaire au paiement des salaires, des bourses, des fournisseurs de l'État alors que ses collègues de l'intérieur et de la défense voient leurs budgets augmenter sans cesse, au nom de la lutte contre le terrorisme »*¹⁰⁷⁶.

Ainsi, alors dans les pays concernés, les ressources domestiques et les aides extérieures affectées à la lutte contre les menaces terroristes sont gérées dans la plus grande opacité dans certains cas ; *« Les généraux et autres officiers affectés dans les régions concernées par la lutte contre le terrorisme se mettent plein la poche. Ils rognent sur les crédits affectés à l'achat du carburant, à l'intendance, aux déplacements du personnel ou à l'entretien du matériel roulant. Mais les commandants locaux reprennent à leur compte les pratiques déviantes du haut commandement. Dans les villes situées sur la ligne de front au Mali, au Tchad, au Nigeria, au Niger, au Burkina Faso et en Mauritanie, des chefs militaires devenus de véritables prédateurs n'hésitent pas à trouver de petites combines pour gagner de l'argent. Ils revendent une partie du carburant qu'ils reçoivent, d'autres achètent des équipements locaux bas de gamme pour leurs casernes, tandis que d'autres encore gonflent les frais de déplacement et multiplient les*

¹⁰⁷⁴ Nicolas NORMAND, *Le grand livre de l'Afrique: Chaos ou émergence au sud du Sahara?*, Eyrolles, octobre 2018, p. 158.

¹⁰⁷⁵ Le Monde et AFP, « Nigeria : 15 milliards de dollars détournés de la lutte contre Boko Haram », *Le Monde/Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 04 mai 2016 (consulté le 16 février 2019).

¹⁰⁷⁶ Francis SAHEL, « Le business du terrorisme (5/5), des chefs militaires comblés », *Mondafrique MA*, en ligne : <<https://mondafrique.com>>, publié le 24 août 2018 (consulté le 25 février 2019).

*missions. La troupe, quant à elle, témoin directe de ces agissements, hésite à se battre contre les terroristes*¹⁰⁷⁷.

Selon tous les constats possibles, c'est le cas au Nigeria, mais de fait, d'une manière générale comme le défend Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS, spécialiste de la région, les autorités africaines se sont permis l'instrumentalisation de la question du djihadisme¹⁰⁷⁸. Rappelons qu'au Nigeria, c'est une pratique assez ancienne ancrée dans le système de gouvernance. Comme nous le disons plus haut, depuis son indépendance, d'une manière impressionnante le pays a vu se succéder de régimes civils et militaires. Cette situation a fait naître une sorte de *joint-venture*¹⁰⁷⁹ entre l'armée et les milieux d'affaires. Les militaires au pouvoir, arrivés par putsch, ont placé des hommes de confiance à la tête des grandes entreprises parapubliques, essentiellement dans les secteurs du pétrole, de l'électricité et des transports aérien ou maritime. Et à leur tour, les milieux d'affaires se sont volontiers associés aux militaires pour profiter des avantages dus de la vente pétrolière des années 1970. En fin de compte, depuis toutes ces années, ni le retour des soldats dans les casernes ni la restauration de régimes parlementaires n'ont mis fin à un tel assemblage aussi lucratif. Enrichis par leur passage au pouvoir, les militaires à la retraite n'ont pas non plus renoncé aux affaires ; au contraire, ils ont pu s'y consacrer à plein temps¹⁰⁸⁰ comme l'affirme Marc-Antoine Pérouse de Montclos dans un article paru en 2010 sous l'inutile "Pétrole et sécurité privée en Nigeria : un complexe multiforme à l'épreuve du "syndrome de Monaco". Il faut reconnaître ainsi que cette situation ne facilite en rien la faisabilité des actions voulues et entreprises par la communauté internationale dans le pays, de même que les autres pays concernés.

Toutefois, la communauté internationale à travers le conseil de sécurité a fait preuve de sa préoccupation sur cette crise. C'est en mars 2017 que, pour la première fois, le Conseil de sécurité se rend dans la région du lac Tchad, ceci à l'initiative de la France, du Sénégal et du Royaume-Uni, qui ont décidé de conduire conjointement une visite des quinze ambassadeurs du Conseil de sécurité dans les quatre pays de la région, dans son but d'apporter son plein soutien sur trois axes centraux : d'abord, encourager les États de la région à renforcer davantage leur coopération militaire dans leur lutte commune contre BH au tour de la FMM. Ensuite, encourager les gouvernements de ces quatre pays à continuer de faciliter l'accès à l'aide

¹⁰⁷⁷ Ibidem

¹⁰⁷⁸ Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS, L'Afrique, nouvelle frontière du djihad ? *op-cit*, p. 194

¹⁰⁷⁹ Une sorte d'opération conjointe" ou "co-entreprise.

¹⁰⁸⁰ Marc-Antoine Pérouse de MONTCLOS, « Pétrole et sécurité privée au Nigeria : un complexe multiforme à l'épreuve du "syndrome de Monaco" », *Cultures & Conflits*, Hiver 2003, n° 52, p. 117 (voir p. 118).

humanitaire pour les populations les plus vulnérables (les réfugiés et personnes déplacées). Enfin, le Conseil soutiendra ces États à adopter une approche globale pour soigner les causes profondes du terrorisme dans la région ; cela à travers la gouvernance et de développement.

Il faut savoir que c'est une approche qui repose sur l'engagement de tous les acteurs impliqués, avec lesquels le Conseil de sécurité s'entretiendra, notamment les gouvernements et autorités gouvernementales, les ONG, la société civile et autres acteurs qui peuvent jouer un rôle important dans la résolution des crises¹⁰⁸¹.

Pour sa part, l'UE n'est pas restée muette. Elle a affiché que le sahel dans sa globalité constitue un volet important pour elle. D'ailleurs, elle s'y intéresse tellement qu'elle a mis en place une stratégie pour le développement et la sécurisation de la région. Il faut reconnaître que c'est une première parce que sa proximité géographique avec le sahel n'a jamais été aussi d'un enjeu sécuritaire, car le sahel constitue depuis quelques années une bombe à retardement de menace pour elle-même et pour l'Europe également. Il n'est pas une surprise que la zone soit pauvre et est sous-développée avec une pénurie alimentaire et sécheresse qui revient pratiquement chaque année. Tout cela dans ces pays à faible gouvernance envahis par une corruption généralisée et qui ne développe pas assez une politique de coopération régionale. C'est ainsi, le conseil de l'Europe a adopté une stratégie en mars 2011 qui couvre la gouvernance, le développement, la sécurité et la prévention en mobilisant tous les moyens humains, financiers, intellectuels, juridiques de la panoplie de l'UE et de ses États membres, cela en matière de sécurité et développement. La communauté du développement est extrêmement vigilante et rend difficile le consensus, car elle veille à ce que l'union et ses États utilisent l'argent de la coopération au développement essentiellement pour la réduction de la pauvreté dans le sahel et non pour la prévention de l'immigration illégale ou l'insécurité dans l'espace européen. Toutefois plusieurs imprévus dans les États instables du Sahel contraignent la stratégie¹⁰⁸².

Par ailleurs, autant on peut observer, que la communauté internationale murit ses actions progressivement ou qu'on assiste à un renforcement des mécanismes de la coopération entre les acteurs et tous les facteurs de la lutte antiterroriste autour d'elle ; autant elle collectionne les

¹⁰⁸¹ Représentation Permanente de la France auprès des Nations Unies à New YORK, « Le Conseil de sécurité en visite au lac Tchad », <https://onu.delegfrance.org>, en ligne : <publié le 19 juillet 2018 (consulté le 18 février 2019)>.

¹⁰⁸² Gilles De KERCHOVE, « L'union européenne dans la lutte contre le terrorisme », in *La dimension externe de l'espace de liberté, de sécurité et de justice au lendemain de Lisbonne et de Stokholm: un bilan à mi-parcours*, sous la dir. de M. DONY, Université de Bruxelles, 2012, p. 81 (voir p. 93).

difficultés qui conditionnent ses inactions. Justement pourquoi n'est-elle pas intervenue militairement dans la région du Lac Tchad à l'instar du Sahel ; est-ce que ceci ferait dire que sa mobilisation est tout simplement insuffisante ? C'est l'analyse que nous allons apporter dans le sous-titre qui suit.

B- Une mobilisation internationale insuffisante ?

Notre volonté dans les lignes qui suivent comporte deux objectifs. D'abord c'est avec audace et non moins de modestie que nous allons examiner les actions de la communauté internationale sur sa gestion de la lutte contre BH dans la région du Lac Tchad. Mais c'est aussi avec un paradoxe fort de caractère que nous allons prétendre qu'heureusement elle n'est pas intervenue militairement dans la région. Parce que les leçons du passé n'ont pas donnée bonne impression. Mais avant tout, revenons un peu en arrière en rappelant que si aujourd'hui, le terrorisme en tant que fait, se réclame principalement de l'islam, force est de savoir qu'il ne l'a pas été par le passé. Car il fut également le mode d'action de divers groupes tels que les anarchistes nihilistes, nationalistes des Balkans, militants sionistes, sikhs, basques, etc¹⁰⁸³. Aussi le paradoxe est que le nombre le plus élevé de victimes du terrorisme se trouve dans les pays musulmans tels que le Nigeria, l'Irak, la Syrie ou l'Afghanistan¹⁰⁸⁴. Tuant des innocents de par le monde, les attentats terroristes sont difficiles à assumer à l'égard de l'opinion publique internationale. Imposant à la communauté internationale un cercle vicieux où attentats et répressions se nourrissent mutuellement¹⁰⁸⁵ ? Ou encore le dilemme d'intervenir ou ne pas s'ingérer dans les affaires internes des États. Ce cas de figure englobe aisément la région du Lac Tchad. Ce qui est sûr, comme le défend Pascal Boniface, l'utilisation du terrorisme montre ses limites quand il s'agit de trouver des résultats politiques ou diplomatiques concrets ; il insiste également sur le fait qu'il faut se méfier des réponses militaires contre le terrorisme, car, comme nous l'avons vu en Irak, loin de lutter contre le terrorisme, l'action militaire a contribué à son développement¹⁰⁸⁶. Par contre, la lutte contre le terrorisme à court terme passe par les moyens militaires, judiciaires, mais à long terme par des moyens politiques, appliqués au conflit qui en est la source ; les deux sont indispensables et indissociables¹⁰⁸⁷. Que faire face à ce dilemme surtout dans ce cas précis et surtout quand on sait que la question d'intervenir au Nigeria est sensible internationalement, car, comme le défend Edouard PELLISSIER sur le cas de la guerre

¹⁰⁸³ Pascal BONIFACE, *Atlas des relations internationales: 100 cartes pour comprendre le monde de 1945 à nos jours*, Armand Colin, septembre 2018, p. 50.

¹⁰⁸⁴ Ibidem

¹⁰⁸⁵ Ibidem

¹⁰⁸⁶ Ibidem

¹⁰⁸⁷ Ibidem

du Biafra au Nigeria; « *Nul ne peut nier que les ingérences étrangères ont été considérables tout au long de la guerre civile qui fait rage à l'est du Nigeria depuis le 6 juillet 1967* »¹⁰⁸⁸. Ce qui laisse une tâche difficile à effacer malgré les années qui se succèdent. L'action de la communauté internationale, entre présence et absence, au-delà de l'indulgence ou est-elle réellement (a), mais en cas d'absence, un fait du moins non regrettable (b).

a- La communauté internationale ou es-tu ? Ou bien le Nigeria n'est pas le Mali tout simplement ?

Il serait intéressant d'analyser les réactions de la communauté internationale sur les missions qui lui incombent, mais aussi la cohérence et l'impartialité de ses prises de décision. C'est-à-dire, sur ses mobilisations, quelle situation mérite quel déploiement et pour quelle efficacité ? C'est en ce sens que Julien SERRE estime que ; « *la communauté internationale apporte une aide au développement dont on a vu l'utilisation principale : la prévention, reconstruction, développement des économies et des services sociaux. Son utilisation pour lutter contre le terrorisme est limitée et s'applique à quelques pays fragiles prioritaires (Irak, Afghanistan, Mali, Niger et Yémen). Elle ne se contente pas de renforcer la sécurité, mais doit traiter, simultanément et de façon réactive et coordonnée, des questions de gouvernance, des droits de l'homme et de la réduction de la pauvreté. Tout en restant modeste quant aux résultats qui peuvent être atteints* »¹⁰⁸⁹.

Oui il faut s'interroger parce que la communauté internationale dans toute sa diversité constitue un ensemble qui incarne la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme. Parce que le temps et les expériences du passé ne semblent pas donner de leçons à la communauté internationale au vu de ses erreurs à répétition dont le monde est témoin.

En effet, comme le défend Stéphane Vérine, que ce soit au sein de l'ONU avec l'adoption en 1985 par l'Assemblée générale, lors du sommet des pays industrialisés de Tokyo, de la résolution qui qualifie sans équivoque de « criminels » tous les actes terroristes, ou encore dans le cadre des mesures prises par le Conseil européen en la matière. Aujourd'hui le moins que l'on puisse dire est que la communauté internationale semble reconnaître unanimement la nécessité de recourir à une coopération effective en matière de lutte antiterrorisme. Car la coopération internationale apparaît comme le seul moyen, reconnu et pratiquement accepté de

¹⁰⁸⁸ Edouard PELLISSIER, « Aggravé par l'intervention des grandes puissances, le problème du Biafra devrait être résolu dans le cadre du continent africain », *Monde Diplomatique*, en ligne : <<https://www.monde-diplomatique.fr>>, publié en septembre 1968 (consulté le 11 janvier 2019).

¹⁰⁸⁹ Julien SERRE, *Les états fragiles*, Studyrama, mai 2016, p. 190.

tous, capable de briser le développement du terrorisme contemporain qui, en s'internationalisant, utilise les frontières comme autant de protections que d'instruments contre les États et leurs populations¹⁰⁹⁰. Cependant, déjà en 1986, l'auteur affirmait que l'on peut se demander si, au-delà de cet unanimité déclaratoire, si cette lutte a été réellement et efficacement engagée, au vu de la récente multiplication des attentats à l'époque. Alors que dire du phénomène aujourd'hui en 2019 avec le nombre croissant des poches de crise liée au terrorisme dans quasiment tous les continents ?

Selon l'auteur, en dressant son bilan dans les années 80, on se heurte immédiatement à deux types de difficultés. Il convient dans un premier temps de prendre en compte le caractère empirique, voire chaotique, de la coopération internationale antiterroriste. Celle-ci, loin d'obéir à une stratégie cohérente et globale, est constituée d'un assemblage de mesures et d'actes de caractère plus ou moins formel et redondant adoptés dans leur grande majorité à la suite de chaque nouvelle flambée d'actions terroristes. De plus, cette abondance de dispositions se double d'une multiplication des instances de coopération : organisations internationales (ONU, OTAN, CEE, Conseil de l'Europe, CEDEAO, CBLT...), sommets internationaux multilatéraux ou bilatéraux, rencontres ministérielles ou de groupes d'experts¹⁰⁹¹, telles que nous l'avons vu précédemment.

Dans un second temps, il faut prendre en considération la complexité de la notion de coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme, car elle recouvre en fait trois types de coopération très différents dans leur champ et objet¹⁰⁹² :

- D'abord, une coopération juridique qui se concrétise par l'adoption de conventions multilatérales ou bilatérales ;
- Puis une coopération diplomatique qui vise à favoriser la concertation des États et à coordonner leurs prises de position ;
- Et enfin une coopération policière et juridique qui tend à coordonner l'action des services de police, de renseignements et de la justice de différents pays.

Mais, au vu de l'hétérogénéité des résultats observables et atteints par ces trois politiques, à en croire que l'on puisse, en définitive, faire une triple constatation. C'est-à-dire, alors que la coopération juridique ne semble pas être en mesure de surmonter de très sérieux blocages et

¹⁰⁹⁰ Stéphane VÉRINE, « La coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme », *Politique étrangère*, n° 4, 1986, p. 977.

¹⁰⁹¹ Ibidem

¹⁰⁹² Ibidem

que la concertation internationale achoppe régulièrement sur l'adoption de mesures concrètes, alors seule la coopération policière apparaît en mesure de pouvoir se développer¹⁰⁹³.

Oui, à travers la FMM les pays de la région du Lac Tchad et l'appui de la communauté internationale, se sont mobilisés pour combattre l'organisation terroriste BH ; mais personne ne peut affirmer aujourd'hui avoir le contrôle du calendrier sécuritaire de la région. C'est là où l'on peut se demander où est la communauté internationale avec tous ses moyens et ses experts en matière de lutte contre le terrorisme. Parce que la communauté internationale ou encore les États dit leaders des pays de la région ; qui dans ce cas précis nous l'avons vu, se limite aux promesses majoritairement non tenue. Alors que dans le passé ont été les plus chaleureux et engagés à se déployer militairement et rapidement dans des zones de conflits sous le prétexte de la fameuse "*responsabilité de protéger*"¹⁰⁹⁴ les populations, victimes de graves violations de droits humains¹⁰⁹⁵, tel que nous que nous l'assistons depuis quelques années dans la région du Lac Tchad.

Rappelons que ce concept de *responsabilité de protéger* est une évolution du droit d'ingérence qui apparaît pour la première fois dans le rapport de la Commission internationale de l'Intervention et de la Souveraineté des États (CIISE) en date du 30 septembre 2001. En effet, il a servi de base à la résolution 1674 (2006) du Conseil de sécurité sur le renforcement des efforts de protection des civils en période de conflit armé, particulièrement des femmes et des enfants, ainsi que la responsabilité d'accompagnement de la communauté internationale. Mais aussi on le retrouve dans l'acte constitutif de l'UA. Progressivement il est devenu une sorte d'exception dérogatoire à la souveraineté d'un État dans lequel se déroulent des actes de violence, mais qu'il est dans l'incapacité d'y mettre un terme. Cette notion va alors constituer dès lors un bouclier pour la communauté internationale en vue de protéger les populations civiles contre l'incapacité de leur État.

Ainsi, il apparaît au regard de la gravité des crimes commis par les actes odieux de BH, qui selon les dernières estimations a fait des dizaines de milliers de morts et de millions de déplacés

¹⁰⁹³ Ibidem, p. 978

¹⁰⁹⁴ La responsabilité de protéger est un concept du droit international public, il adopté par tous les états-membres de l'Organisation des Nations Unies le 16 septembre 2005, à l'occasion du Sommet mondial de 2005. Avant cette date il est connu sous le nom du droit d'ingérence, introduit par la résolution 43/131 de l'Assemblée générale de l'ONU en 1988 puis par plus de 300 résolutions du Conseil de sécurité dans une vingtaine de conflits. Voir « *Du droit d'ingérence à la responsabilité de protéger* » de Mario BETTATI, dans son article publié chez *Outre-Terre* 2007/3 (n° 20), pages 381 à 389.

¹⁰⁹⁵ Maman Aminou Amadou KOUNDY, « Boko Haram, l'histoire d'une méconnaissance des droits de l'homme », *Irenees un site de ressources pour la paix*, en ligne : <<http://www.irenees.net>>, publié en juillet 2016 (consulté le 15 février 2019).

dans la région. De fait, le préjudice est alors bien irréversible, surtout que, jusqu'à présent aucune solution entreprise par les États concernés et leurs collaborateurs ne semble endiguer efficacement le problème sécuritaire qu'impose BH¹⁰⁹⁶, encore moins soulager les souffrances des populations riveraines de toute la zone transfrontalière entre les pays ; qui, suite à la continuité des attaques au quotidien se trouvent forcées de quitter leurs villages, s'exposant davantage à l'insécurité, mais aussi elles se retrouvent sans nourriture ni abri. C'est une situation qui a particulièrement alertée les humanitaires dans la région telle que le HCR Niger par exemple qui s'est dit en avril 2019 extrêmement préoccupé par l'augmentation alarmante des attaques dans le Sud-Est du Niger qui affectent les populations locales et les réfugiés dans la région¹⁰⁹⁷.

Partant de ce constat nous pourrions interroger la mobilisation de la communauté internationale. Car, ces raisons justifieraient sans controverse une intervention du conseil de sécurité de l'ONU et/ou par les grandes puissances sur la base de la responsabilité de protéger (R2P). Parce que c'est encore plus réactif quand la situation est en lien direct avec le terrorisme ; qui, normalement, ne souffre d'aucune réticence, mais aussi, parce que le Conseil de Sécurité, par la résolution S/RES/2085 du 20 décembre 2012, a ingénieusement admis la possibilité du recours à la R2P en matière de lutte contre le terrorisme en rappelant aux autorités maliennes qu'il leur revenait à titre initial la responsabilité de protéger leurs populations contre des mouvements séparatistes et des réseaux terroristes et criminels. Aussi, en théorie, on peut retrouver les manifestations de l'applicabilité de la R2P dans le contexte de lutte contre le terrorisme dans des textes non contraignants de l'ONU, en l'occurrence la stratégie mondiale contre le terrorisme¹⁰⁹⁸. En effet, c'est un texte qui invite les États à "agir d'urgence pour prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations", ce qui fait des États les premiers responsables de la sécurité des personnes habitant leur territoire. Le texte les exhorte également à la coopération et à conduire la lutte en veillant à la primauté du droit, suggérant ainsi bien que les États qui ne seraient pas en mesure de faire face aux conséquences du terrorisme se verront suppléer par la communauté internationale¹⁰⁹⁹.

En définitive, il est clair que la situation d'insécurité dans la région et de cruauté des actes de BH depuis 2009 et dans laquelle se trouvent les populations du bassin du lac Tchad (donc

¹⁰⁹⁶ Ibidem

¹⁰⁹⁷ Le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés HCR, « Le HCR alarmé par une recrudescence de violence dans le sud-est du Niger », *ONU Info*, en ligne : <<https://news.un.org>>, publié le 09 avril 2019 (consulté le 11 avril 2019).

¹⁰⁹⁸ Maman Aminou Amadou KOUNDY, *op-cit*

¹⁰⁹⁹ Ibidem

du Nigeria, Niger, Tchad et Cameroun) peut bien justifier une intervention sur la base de la R2P¹¹⁰⁰. Particulièrement avec le nombre des victimes croissant chaque année, qui rappellent le fait ; selon un bilan de 2018 du Plan international, la crise qui affecte le bassin du lac Tchad est l'une des situations d'urgence humanitaire les plus graves à l'échelle mondiale, car elle a fait plus de 2,4 millions de personnes de déplacées, dont la moitié sont des enfants. Plaçant ainsi, plus de 10,7 millions des personnes en situation de besoin d'une aide humanitaire dans le nord-est du Nigeria, à l'extrême nord du Cameroun, dans l'ouest du Tchad et dans le sud-est du Niger¹¹⁰¹.

Cependant, ce que l'on peut observer sur le terrain, aucune action concrète, rapide et directe n'a été entreprise pour aider la région à sortir de cette situation que l'on peut considérer comme la plus désastreuse de son histoire. Car les différentes actions menées n'ont pas stopper l'hémorragie encore moins, permettre de s'attaquer à la source du problème. Le seul constat visible est le défilé des ONG et associations humanitaires qui apportent des aides dans les camps de réfugiés et compte les morts dans les villages attaqués et brûlés. Mais aussi à leur tour ces ONG se retrouvent visées par les actes terroristes aussi bien du côté du Niger que du côté du Nigeria. Ceci nourrit un sentiment d'abandon malgré le retour du continent africain d'une manière générale, au cœur des convoitises internationales dont elle se plaignait d'ailleurs, tout en se sentant abandonné en temps de crise ou en temps de besoin d'assistance d'urgence.

Justement question d'abandon, dans son dernier ouvrage sur la géopolitique illustrée, Pascal Boniface plaide que l'Afrique s'est souvent plainte d'être malmenée par les ingérences extérieures, mais aussi se désole d'être laissée pour compte, notamment à la fin de la guerre froide¹¹⁰². Mais depuis les années 2000, pour de diverses raisons (économie, sécurité, antiterrorisme), l'Afrique revient à nouveau au centre des intérêts qui nourrissent un appétit pour le continent noir¹¹⁰³. Est-il le cas dans toutes les régions d'Afrique et dans le bassin du Lac Tchad notamment ? La question mérite d'être posée même si la réponse demeure difficile à obtenir.

En tout état de cause cette appréciation, souvent partagée, ne semble guère avoir un sens aux yeux des habitants de la région du Lac Tchad, qui se voient s'enfoncer chaque jour un peu plus

¹¹⁰⁰ Ibidem

¹¹⁰¹ Plan International PI et Irish Aid IA, *LEs filles dans la crise: voix du bassin du Lac Tchad*, Plan International, 2018, p. 1.

¹¹⁰² Pascal BONIFACE, *Géopolitique illustrée: le relations internationales depuis 1945*, Eyrolles, octobre 2018, p. 278 et 280.

¹¹⁰³ Ibidem

dans une profonde misère et une catastrophe sécuritaire qui conduit droit vers un désastre humanitaire qui va au-delà des frontières. Mais aussi qui au-delà de l'insécurité chronique vivent une crise écologique sans précédent avec une crise humanitaire qui reste grave sous l'œil observateur du reste du monde. Mais au niveau étatique, bien que les quatre dirigeants des pays de la région réitèrent, à plusieurs reprises, leur demande de soutien à la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme de BH et pour la stabilisation de la région du Lac Tchad¹¹⁰⁴, d'un point de vue financier le soutien reste minime et ne couvre formellement pas le besoin constaté. Car, il faut le rappeler par exemple, jusque-là, c'est le Nigeria qui assurait le leadership de la réponse militaire commune contre BH en finançant notamment pour une bonne partie la FMM¹¹⁰⁵, alors que son état-major, basé à N'Djamena se plaint du manque de soutien financier particulièrement de la communauté internationale¹¹⁰⁶ qui se limite à des promesses d'assistance financière. Ceci bien que cette dernière se soit, dans un cadre commun, engagée pour soutenir les pays affectés dans un cadre multilatéral.

Par ailleurs, dans sa lutte contre le terrorisme international, la communauté internationale favorise plutôt le multilatéralisme que l'unilatéralisme à travers un renforcement du cadre conventionnel et de la coopération internationale des États¹¹⁰⁷. Cependant, aujourd'hui, bien qu'elle ait fourni un effort dans la lutte contre BH dans le bassin du Lac Tchad, bon nombre d'observateurs internationaux que l'on peut voir dans certains médias notamment africains et réseaux sociaux, de même que la population locale, estiment qu'elle aurait pu mieux faire en termes de mobilisation, de la réactivité et de l'efficacité de sa lutte contre le groupe terroriste BH dans la région du Lac Tchad. Quoi que nous ayons assisté tous en 2014 à un boom médiatique qui mondialise la crise lors de l'affaire dite de "Chibok" qui a suscité l'émotion et la colère de la communauté internationale après le rapt, mi-avril de la même année, de plus de 200 lycéennes par BH, dont nous avons évoqué précédemment.

Oui après cette affaire, comme par magie, défend Christiane KAYSER, le monde entier se solidarise avec l'Afrique. Mais non. Selon ce dernier, ce n'est pas tout à fait cela. En effet, des célébrités et demie-célébrités, souvent féminines, se soucient du sort des femmes et filles

¹¹⁰⁴ Le Monde et AFP, « Les pays du lac Tchad demandent le soutien international contre Boko Haram », *Le Monde/ Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 30 novembre 2018 (consulté le 15 février 2019).

¹¹⁰⁵ Aboubacar Yacouba BARMA, « Bassin du lac Tchad : les chefs d'Etats sur le pied de guerre contre Boko Haram », *La Tribune/ Afrique*, en ligne : <<https://afrique.latribune.fr>>, publié le 30 novembre 2018 (consulté le 15 février 2019).

¹¹⁰⁶ Le Journal du Dimanche JDD, « Le Drian, l'allié français dans la lutte contre Boko Haram », *Le Journal du Dimanche*, en ligne : <<https://www.lejdd.fr>>, publié le 30 avril 2016 (consulté le 15 février 2019).

¹¹⁰⁷ Silvy VIANNEY, *Le Recours à la légitime défense contre le terrorisme international*, Connaissances et Savoirs, août 2013, vol. 236 pages, p. 150.

africaines (notamment, Angelina Jolie, Michelle Obama, Valérie Trierweiler, Yamina Benguigui etc). En conséquence le mois suivant (juin), une conférence a lieu à Londres sur la violence contre les femmes en zone de crise. Résultat essentiel : plein de citations et de photos de et avec Angelina Jolie, s'en suit le rapt scandaleux avec une vague de tweets avec le hashtag *(#)bringbackourgirls (ramenez nos filles)* qui devient viral sur les réseaux sociaux tels que twitter. Aussi, à Trocadéro à Paris, de nombreuses célébrités manifestent sous ce slogan¹¹⁰⁸.

Ce que l'on peut retenir de cela est que bien sûr beaucoup de personnes de bonne volonté, à juste titre scandalisées par les violences contre les femmes et filles ont soutenu ces actions bien pensantes. Selon Naunihal Singh, cité par Christiane Kayser dans un article dans la revue US américaine *The New Yorker* le seul résultat de cette campagne dont le zénith est retombé vite serait d'avoir forcé le gouvernement fédéral nigérian à réagir tant soit peu. Mais c'est un effet mitigé, car les civils de toute cette région négligée du nord du pays souffrent non seulement des violences de BH mais aussi des brutalités de l'armée nigériane qui se comporte comme en territoire occupé. En effet, cela ne réduit en rien le danger terroriste et fondamentaliste, mais prévient sur le fait que les racines de ces problèmes ne sont pas réglables par des interventions militaires et des campagnes médiatiques globales¹¹⁰⁹. D'ailleurs, même le déploiement militaire sur le terrain par les États riverains n'arrive pas à contenir les djihadistes qui continuent à défier les forces militaires mobilisées, aussi bien dans le cadre de la FMM que dans le cadre d'une action militaire des armées nationales. Ces dernières sont nargués à travers un jeu du chat et de la souris qui se joue sur les frontières à travers des incursions à l'avantage des insurgés évidemment ; c'est particulièrement le cas du Niger, qui paie assez souvent un lourd prix suite aux incursions de BH sur son territoire, particulièrement dans la région de Diffa aussi bien dans sa partie du Lac Tchad qu'au tour de komadougou yobé. Cette situation soulève des interrogations sur les vraies missions de déploiement militaire dans la région, car selon certaines opinions publiques elles sont tout sauf pour la sécurité ordinaire des citoyens.

Par ailleurs, il fait simple de dire le Nigeria n'est pas le Mali, bien qu'il soit vrai évidemment, mais par cette interrogation nous ne prétendons pas donner les raisons de la non-intervention militaire de la communauté internationale au Nigeria qui est la cellule souche de BH ni en donner une justification, malgré la gravité observée de la crise sur le terrain. Nous proposons

¹¹⁰⁸ Christiane KAYSER, « #bringbackourgirls. Les interventions médiatiques en zones de crise en Afrique : soutien solidaire ou mise en scène narcissique ? », in *Que font les armées étrangères en Afrique? Réflexions autour des interventions militaires internationales dans les pays africains en crise : Cas de la Centrafrique, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Nigéria, de la RDC, de la Somalie et du Soudan du Sud*, sous la dir. de A. TEGERA, Pole Institute, Actes du colloque international organisé par Pole Institute, du 1er au 4 juillet 2014, p. 75-76

¹¹⁰⁹ Ibidem

de poser quelques jalons contextuels des enjeux géopolitiques qui interviennent, et tout au plus, procéder à un survol des enjeux stratégiques qui répugne la non-intervention militaire directe dans la région. En effet, malgré sa forme interrogative cette formulation fait simple, mais ce que nous voulons mettre en lumière est beaucoup plus complexe. Effectivement, la communauté internationale s'est mobilisée assez tardivement et d'ailleurs ne le fait pas assez suffisamment jusqu'à présent afin que cette crise soit traitée à la hauteur de sa gravité et de sa répercussion sur les populations de la région et les frontières des États. En tout cas c'est le sentiment qui anime l'opinion publique de la région, aussi bien du côté nigérien que nigérian et de même que dans le reste de la région du Lac Tchad.

Oui nous disons que le Nigeria n'est pas le Mali aussi, pour dire que, vouloir intervenir au Nigeria est plus complexe à mettre en place par rapport à la mobilisation faite pour le Mali sous l'initiative de la France, ou comme il l'avait été dans certains pays du tiers monde. Aussi, comme nous l'avons vu précédemment, la présence de l'ancienne puissance coloniale anglaise est moins intense que celle de la France au Mali, ce qui ne peut nourrir une volonté britannique de proposer une telle initiative qui consiste à demander une intervention militaire pour déloger BH des territoires qu'il occupe au Nigeria. Globalement, c'est parce que les enjeux ne sont pas les mêmes, bien que les massacres soient vérifiés et le nombre des morts élevé soit incomparable. Ceci pour diverses raisons, nous pouvons en citer quelques-unes :

D'abord, parce qu'il faut le rappeler, historiquement le Nigeria ne fait pas l'objet d'une bonne impression aux yeux des grandes puissances de par son fonctionnement miné par la corruption et les laisser-aller. Son fonctionnement assez complexe n'encourage pas non plus l'ONU et de la communauté internationale d'une manière générale à formuler une telle demande. En effet ces derniers sont hésitants parce qu'au-delà du caractère imposant du Nigeria dans la sous-région, ils n'ont pas oublié les traumatismes qu'avait laissés la guerre dévastatrice du Biafra au Nigeria et ses conséquences sur la conscience internationale. Ces deux situations font toujours peur à la communauté internationale et aux grandes puissances quand il s'agit d'intervenir au Nigeria, de surcroît dans le nord du pays qui leur semble méconnu depuis la fin du colonialisme.

Aussi, sur tout un autre plan, il faut rappeler que la brutalité et les exactions commises par l'armée nigérienne dans la gestion de cette guerre contre BH – mais aussi ses graves erreurs lorsque son aviation tire sur un camp de déplacés – rendent les partenaires occidentaux frileux

à l'idée de renforcer la coopération militaire avec une armée à réputation dévastée par des clichés¹¹¹⁰ souvent vérifiés.

Enfin, d'un point de vue institutionnel, le caractère relativement stable de l'appareil d'État en a pour quelque chose. Parce que, contrairement à la Somalie et au Mali notamment, personne ne réfléchit sur une éventuelle intervention militaire étrangère au Nigeria, étant donné que le pays dispose d'un État avec un appareil militaire performant au niveau régional, qui n'est pas non plus menacé d'un démentiement par l'émergence de BH. Aussi, il ne faut pas oublier les facteurs qui légitiment les considérations des djihadistes, comme le présent Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS ; le déploiement des forces militaires étrangères aspire et légitime les condamnations des djihadistes à l'encontre des ingérences des puissances "impérialistes"¹¹¹¹; et donc raison de plus pour multiplier les attaques contre toute représentation de l'État qui est considéré comme un collaborateur avec l'occident, et donc un traître. Ainsi, pour éviter de se lancer à nouveau dans ce marécage nigérian, les grandes puissances (France, Angleterre et Américains) ont fait le choix de céder la conduite des opérations contre BH dans la région à la coalition militaire régionale au tour de la FMM, ceci pour ne pas dire une guerre par procuration avec des résultats pas toujours probants¹¹¹².

Partant de tout ce qui précède donc, encore plus qu'en Somalie et au Mali ; sur le cas nigérian, la stratégie est de renforcer plutôt un État faible et discrédité pour en faire le fer-de-lance de la reconquête des territoires perdus ou sous contrôle de BH. Cette configuration pourrait justifier le fait que la communauté internationale s'est plutôt mobilisée massivement dans l'aide militaire dans le pays tout en prenant en considération que les frontières entre l'armée et BH sont poreuses¹¹¹³. Une chose que l'État et l'armée nigériane particulièrement doit solutionner afin de laver toutes les suspicions.

De son côté, la population n'est guère enthousiaste à l'idée d'une présence militaire étrangère, de surcroît occidentale dans leur pays. De même, les autorités en sont hostile également. L'idée que Jerry Rawlings, cité par Frédéric Schneider, défend quand il affirme que

¹¹¹⁰ Joan TILOUINE, « "Muhammadu Buhari gouverne le Nigeria entouré de militaires âgés comme lui" », *Le Monde Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 16 mars 2017 (consulté le 12 janvier 2019).

¹¹¹¹ Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS, *L'Afrique, nouvelle frontière du djihad ?*, La Découverte, mai 2018, p. 187-187.

¹¹¹² Ibidem, p. 191

¹¹¹³ Dominic JOHNSON, « La guerre internationale contre l'Internationale Djihadiste: aujourd'hui la Somalie, demain le Nigeria, et après? », in *Que font les armées étrangères en Afrique? Réflexions autour des interventions militaires internationales dans les pays africains en crise : Cas de la Centrafrique, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Nigeria, de la RDC, de la Somalie et du Soudan du Sud*, sous la dir. de A. TEGERA, Pole Institute, du 1er au 4 juillet 2014, vol. 204, p. 41 (voir p. 47), Actes du colloque international organisé par Pole Institute .

le pays doit montrer la direction pour l'Afrique. Partant de la manière dont le monde se transforme, pour l'auteur « *le Nigeria ne doit pas se sentir vulnérable ou d'autres prendront avantage de ses problèmes* »¹¹¹⁴. Tout en exprimant des regrets relatifs à la situation du Nigeria, il met en garde ce pays contre la tentation de l'assistance de puissances étrangères et affirme que « *La société doit s'examiner, se rassembler, mettre en place des stratégies ensemble, sinon les hommes et les femmes ne pourront pas régler ce problème aujourd'hui ou demain* »¹¹¹⁵. Chose que la population semble ne pas vouloir chez elle malgré sa souffrance, particulièrement quand ils observent ce qui se passe dans les pays où la communauté internationale a dû intervenir militairement pour lutter contre le terrorisme.

Par ailleurs, de leur côté, les grandes puissances n'ont jamais affiché leur appétit ou volonté de mobiliser leur militaire sur les champs de bataille contre BH, ceci malgré leur compassion et leur coopération avec les États concernés directement par la crise de BH. C'est le cas de la Grande-Bretagne et les États-Unis, qui, bien qu'ils entretiennent des relations politiques étroites avec le Nigeria. Mais aucune d'elles n'a envie d'envoyer des troupes dans ce pays à réputation négative. Encore moins quand il s'agit d'une région qui, pour elles, ne présente pas d'intérêt économique majeur. Parce que les zones pétrolifères qui les intéressent sont plutôt au Sud dans le golfe du Biafra. Cela est alors renforcé par le caractère très nationaliste du Nigeria lui-même, qui ne veut donc pas entendre parler d'une opération onusienne notamment sur son territoire. Malgré les pertes importantes, en vie humaine et matérielle, que subit sa population face aux exactions de BH qui, à travers ces actions ont fait preuve d'une impressionnante résilience et qui a surtout mis en évidence la fragilité des États de l'Afrique sahélienne¹¹¹⁶.

Il est très facile de se demander, mais pourquoi ne pas aller bombarder les positions de BH et en finir une bonne fois pour toutes comme c'était le cas ailleurs ? Mais non c'est beaucoup plus compliqué que cela en a l'air. Parce que BH est mobile, mais aussi dispersé dans toute la zone avec une force de nuisance importante. Erik Orsenna écrivain et amoureux de l'Afrique s'est rendu dans la région de Diffa au Niger, frontalière avec le Nigeria, où il s'est fait reporter, rapportant le récit d'un Sahel qu'on avait un peu oublié, où il a pu se rendre, sous escorte de l'armée nigérienne et nous relate le déroulement comme suite :

¹¹¹⁴ Frédéric SCHNEIDER, « Nigeria : l'ex-président Rawlings refuse une « ingérence étrangère » face à Boko Haram », *Le nouvel Afrik*, en ligne : <<https://www.afrik.com>>, publié le 29 avril 2014 (consulté le 12 janvier 2019).

¹¹¹⁵ Ibidem

¹¹¹⁶ Marc-Antoine Pérouse de MONTCLOS, « Face à Boko Haram, l'impossible coalition », in *Qui gouverne le monde ?*, sous la dir. de B. B. VIDAL, La Découverte, 2018, p. 316

« Je voulais bien sûr aller saluer le lac Tchad. Impossible ! s'est écrié le président Issoufou Mahamadou. Le ministre de l'Intérieur m'a défendu : je garantis de sécuriser l'écrivain ! Après quatre heures de vol dans un Cessna Caravane de l'armée, voici Diffa. L'ambiance est militaire. Des pick-up armés de mitrailleuses protègent l'aéroport. C'est peu dire qu'une escorte va nous accompagner. Une compagnie a été mobilisée. Où est le front, qui paraît tout proche ? L'ennemi est mobile, me répond un colonel. Il peut frapper à tout moment. Ses seules bases fixes sont dans les îles du lac Tchad. Et ne peut-on les bombarder ? Impossible, il s'est mêlé aux populations »¹¹¹⁷.

Oui la population est constituée en bouclier par les combattants de BH, n'existe-t-il pas d'autres moyens d'intervenir malgré les contraintes ? Mais comment comprendre ou justifier l'intervention de l'armée française entre le 3 et le 6 février 2019 contre une colonne de rebelles au Tchad, réalisée à la demande du pouvoir tchadien, menacé par des combattants de L'Union des forces de la résistance ? Certes la France répond, selon Jean-Yves le Drian, au nom d'une menace de « coup d'État » contre le régime en place¹¹¹⁸. Mais BH lui n'est pas menace ? Il a installé un climat de terreur dans la région avec des dizaines de milliers de morts. Il pourrait s'agir ici d'une affaire et des raisons d'État que la population ne pourrait comprendre. De fait, de son début à aujourd'hui, la gestion de la crise sécuritaire qu'impose BH par la communauté internationale nous montre clairement que c'est un problème qui est loin d'être en tête de ses priorités bien que l'on ne puisse le réduire à un problème périphérique.

C'est une situation qui ne favorise guère l'éradication de BH dans la région ni la pacification de la région encore moins les frontières entre les Etats, au contraire le danger reste à venir si la démarche stratégique ne change pas. Parce que les intérêts des uns et des autres sont différents dans la région. C'est une configuration qui nous rappelle la thèse de Walter Laqueur quand il affirmait que, « tant que les États n'auront pas le même intérêt à assurer une stabilité globale, les conventions multilatérales luttant contre le terrorisme en général n'auraient pas la moindre importance pratique »¹¹¹⁹. Toutefois, cette affirmation, même si elle a tout son sens, elle ne nourrit pas l'optimisme d'une sortie de crise, au vu des comportements souvent égoïstes que l'on peut observer aussi bien au niveau des États que dans les relations internationales.

¹¹¹⁷ Erik ORSENNA, « Il ne sert à rien d'accroître l'espérance de vie si c'est pour offrir une vie sans espérance » : le carnet de voyage d'Erik Orsenna au Niger », *Le Monde*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 24 mars 2019 (consulté le 03 avril 2019).

¹¹¹⁸ François VIGNAL, « Tchad : pourquoi la France est intervenue avec ses Mirage 2000 pour défendre Idriss Déby », *Public Senat*, en ligne : <<https://www.publicsenat.fr>>, publié le 15 février 2019 (consulté le 25 février 2019).

¹¹¹⁹ Stéphane Vérine, *op-cit*, p. 979

Grosso modo, au vu de l'état de la situation sécuritaire dans la région du Lac Tchad et les conditions de vie des populations riveraines, il est tout à fait compréhensible d'attendre une réaction de la communauté internationale, qu'il faut le rappeler encore a été apte à intervenir ailleurs en Afrique pour des situations sécuritaires impartialement moins dévastatrices. Bien que l'on mesure la complexité de la situation dans le fond, certains diront que c'est avec désolation que l'on peut dresser ce constat. Alors que d'autres diront que c'est tant mieux qu'elle n'ait pas pu intervenir militairement dans la région du Lac comme elle a eu à le faire au Mali en un temps relativement rapide.

b- Heureusement qu'elle n'est pas intervenue militairement ?

Il est d'abord important de préciser que l'échec de la communauté internationale à trouver une unanimité, aussi relative soit-elle, sur la coopération internationale en matière des actions à mener pour la lutte contre le terrorisme a conforté progressivement les pays, occidentaux notamment, à développer une politique de concertation restreinte et à envisager des actions, coordonnées ou communes, aussi bien militaires que civiles dans des pays en situation d'incapacité de venir à bout d'une menace terroriste. Autrement dit, une ingérence que ça soit perçu en bien ou en mal. Ceci malgré les désaveux du reste de la communauté internationale. C'est une situation qui rappelle alors la difficile possibilité de respecter les indépendances des États et de leurs politiques extérieures ; mais également les contraintes courantes de ces États dits "*faibles ou pauvres*" à refuser la volonté des donateurs ou des difficultés à suivre la position définie par leurs partenaires, les grandes puissances en l'occurrence. Il faut rappeler également la difficulté de la communauté internationale à assurer une coopération entre des pays ayant a priori le même intérêt à agir dans la lutte contre le terrorisme et à mobiliser une solidarité internationale active et efficace en la matière.

Selon Jacques Fath, en Afrique, le sous-développement, la pauvreté massive, les inégalités croissantes, la domination, colonisation, humiliation...etc., sont autant des facteurs qui alimentent les conditions sociales de la violence, en même temps que la conscience d'une dépossession et du mépris, la séduction chronique de l'extrémisme et du recours à l'identitaire, à des formes et des degrés différents d'intégrisme¹¹²⁰. C'est indiscutablement le cas du bassin du lac Tchad. Si la communauté internationale était intervenue militairement comme elle a l'habitude de le faire par le passé, tel qu'au Mali, cela aurait simplement aggravé la situation déjà critique, parce que la nature de la crise dans la durée a animé dans les populations des pays

¹¹²⁰ Jacques Fath, *op-cit*, p. 28

concernés, un sentiment que Jean Ziegler appelle « *la haine de l'occident* »¹¹²¹. Oui parce que cette présence ne va que conforter le constat de Jacques Fath sur le terrain.

Selon Jean Ziegler cette affirmation concentre en elle-même la contradiction la plus immédiate des politiques de domination et de conception sécuritaire des puissances occidentales. Ces dernières dans leurs prétentions de chercher les solutions aux conflits par la force, elles ne font qu'aggraver les crises et les causes de ces violences. Parce qu'elles provoquent des déstabilisations profondes aux conséquences désastreuses multiples. Des fois elles élargissent les conflits en suscitant des rejets politiques qui renforcent des idéologies radicales qui mènent vers la radicalisation des personnes et donc vers le terrorisme¹¹²². Ceci est vérifiable quand on regarde ce qui se passe dans tous les pays où l'occident ou la communauté internationale soit intervenu militairement tel que le Mali ou la Libye ; bien qu'ils soient dans des situations différentes et que l'objectif initial ne soit pas de tel.

Aux côtés de tout ce qui précède, il faut noter qu'une intervention militaire, aussi bien régionale qu'internationale, a un impact psychologique sur la population et les armées des États, et cela conditionne forcément leur réaction, pendant et après l'intervention. Avec des conséquences difficilement prévisibles qui vont dépendre des troupes mobilisées. En ce sens, dans le cas du Lac Tchad, il est tout à fait normal de penser que c'était mieux pour la communauté internationale d'avoir opté pour les armées des pays concernés directement qui soient mobilisés avec les moyens à leur disposition ; même si, à l'heure, leur incapacité est indiscutable au vu des résultats constatés jusqu'à présent sur le terrain.

Dans ce cas de figure, il serait fort intéressant de rappeler les conditions du succès d'une contre-insurrection que formalise David Galula, officier et penseur militaire français, théoricien de la contre-insurrection. Selon qui, pour pacifier une zone en crise sécuritaire et mobiliser sa population au profit des autorités légitimes, il est nécessaire que la neutralisation des groupes armés soit immédiatement accompagnée d'une occupation des terrains par les services publics (police, gendarmerie etc.), sans cette action immédiate le territoire sera réoccupé à nouveau par les insurrections (ce qui fut le cas du Mali).¹¹²³ Ce scénario a aussi été vu dans les villes nigérianes libérées par FMM dans le nord du pays comme la ville de Baga ou encore certaines localités, de la partie nigériane, dans la zone frontalière du Lac Tchad entre le Niger et le

¹¹²¹ Jean-Pierre TUQUOI, « La Haine de l'Occident », de Jean Ziegler : les fâcheuses approximations du Savonarole suisse », *Le Monde*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 13 octobre 2008 (consulté le 20 janvier 2019).

¹¹²² Jacques Fath, *op-cit*, p. 29-30

¹¹²³ Nicolas NORMAND, *Le grand livre de l'Afrique: Chaos ou émergence au sud du Sahara?*, Eyrolles, octobre 2018, p. 145.

Nigeria. Une présence militaire insuffisante qui facilite et incite les insurgés à se positionner du côté nigérian et faire des incursions sur le territoire nigérian pour leur ravitaillement divers ou pour marquer leur présence dans la zone.

Posons la question maintenant, qu'aurait-il pu se passer si c'était une intervention militaire de grande envergure menée par les grandes puissances occidentales qui avait délogé BH des villes qu'il occupait que ça soit par une coalition ou pas ?

Sachant qu'une intervention internationale de la sorte, est sans nul doute, un déploiement pour une longue durée, qui pourrait se transformer en une mission de maintien de la paix et de la sécurité. Une situation qui va rappeler aux populations locales les ressentis du colonialisme et donc le retour de l'anti-Occidental et donc le scénario que nous avons évoqué plus haut.

Sans faire procès aux grandes puissances et à la communauté internationale, quand on analyse les différentes interventions militaires ailleurs dans le monde, le moins que l'on puisse dire est que, heureusement la communauté internationale n'est pas intervenue dans la région du Lac Tchad pour lutter directement contre BH. Parce que, comme le défend Jocelyn Coulon, les interventions internationales, particulièrement celles déclenchées dans l'urgence, sont toujours sujettes aux contingences du moment. Elles aboutissent suite à de débats et de compromis entre le possible et l'idéal, les intérêts et la morale, l'utilitaire et le désintéressé. Ainsi, les acteurs de la prise de décision sont constamment déchirés entre faire le bien pour le plus grand nombre et se préoccuper des conséquences de sa réalisation¹¹²⁴. Ceci n'est pas sans déclic pour les pensées et les esprits. La non-intervention dans le bassin du Lac Tchad a été discuté et décidé par les décideurs ou c'est une situation à faible intérêt pour ne pas mériter cette procédure ? Cette interrogation nous rappelle également l'affirmation de Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS, selon qui : « *A sa manière, l'entêtement à vouloir former les armées africaines repose en fait sur une sorte de culte inversé du cargo, entretenant l'illusion que la supériorité technologique des occidentaux permettra de régler les problèmes de terrorisme au sud du Sahara. Aujourd'hui encore, les décideurs de Paris, Londres ou Washington ne sont pas prêts à admettre que leurs interventions peuvent non seulement aggraver la situation sur place, mais aussi peut se retourner contre eux en incitant les djihadistes à internationaliser leur combat et les populations locales à dénoncer les ingérences impérialistes* »¹¹²⁵.

¹¹²⁴ Jocelyn COULON, « L'intervention internationale. Pour une éthique de l'engagement sur la longue durée », *Éthique Publique*, n° 1, vol 10, 2008, p. 3.

¹¹²⁵ Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS, *L'Afrique, nouvelle frontière du djihad ?*, La Découverte, mai 2018, p. 218.

En effet cette remarque est d'une importance capitale et rappelle la place de l'Afrique dans les prises de décisions, que ça la concerne ou pas, que ça soit dans son intérêt ou pas. Mais il est facile de constater que l'Afrique occupe une place d'observateur aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur de son continent sur certaines décisions qui peuvent être prises, contre ou pour son intérêt. Mais est-ce une raison qu'on se réjouit de la non-intervention militaire sur le bassin de Lac Tchad, au vu des conséquences qu'elle aurait pu causer ? Ceci met en exergue les raisons et/ou les limites de la communauté internationale dans les décisions qui peuvent être prises sur des questions concernant le continent noir.

On peut relever par ailleurs, d'un point de vue stratégique, une intervention internationale sur son territoire aurait montré clairement les faiblesses et l'incapacité du Nigeria qui aurait eu une répercussion sur les pays voisins. La non intervention internationale directe a permis d'éviter l'explosion du géant Nigeria, qui aurait pu perdre sa réputation de puissance continentale et gendarme de l'Afrique de l'Ouest notamment, déjà remise en cause suite à la régionalisation de BH qu'il n'arrive pas à contenir, et aussi le centre d'approvisionnement d'un certain nombre des pays ouest-africains comme nous l'avons souligné dans notre première partie. Aussi, la non-intervention a permis d'éviter la panique des pays africains, qui vont voir en cela le signe d'une faillite d'un grand pays, que dire alors de leur pays plus faible et plus vulnérable. Aussi, d'un autre côté, l'ennemi commun qu'est BH, va prendre cela comme un signe de victoire sur le Nigeria et les pays africains, ce qui aura certainement un effet sur leurs capacités de nuisance et leur motivation à frapper fort et donc l'embrasement total de la région.

Donc d'une manière générale une intervention internationale ferait le jeu des djihadistes qui vont encore trouver, à travers cela, une nouvelle légitimité auprès des populations en criant et dénonçant l'invasion de la *oumma islamique*¹¹²⁹ par l'impérialiste chrétien et le retour du colon impérialiste. Et donc l'internationalisation d'un mouvement terroriste déjà régionale comme le défend Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS¹¹³⁰, qui affirme qu'une intervention militaire étrangère contre le terrorisme, qu'elle soit menée directement ou indirectement, comme c'est le cas dans le bassin du Lac Tchad, provoque des désastres prétendument collatéraux qui nourrissent le djihadisme¹¹³¹.

¹¹²⁹ Appelé aussi "communauté des musulmans", c'est l'ensemble des musulmans du monde. (Cette notion marque le dépassement des appartenances tribales et ethniques, puis nationales, au profit de l'appartenance religieuse, donc ici islamique. Voir *Larousse.fr*)

¹¹³⁰ Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS, L'Afrique, nouvelle frontière du djihad, *op-cit*, p. 196

¹¹³¹ *Ibidem*

Par ailleurs, plus le temps passe plus les interprétations des décideurs changent. Ainsi, le président du Sénégal, Macky Sall, à l'occasion de la cinquième édition du Forum de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique, s'exprime en ces termes : « *Quand les soldats restent enfermés en attendant les ordres de New York pendant que les forces du mal s'en donnent à cœur joie, il est temps de se remettre en cause* »¹¹³². Alors qu'à la même occasion, le patron de la Minusma¹¹³³, Mahamat Saleh Annadif reconnaît que la seule solution pour la sécurité régionale résidait dans la construction de « *vraies armées nationales inclusives* »¹¹³⁴. Alors que Florence Parly résume : « *La sécurité de l'Afrique doit appartenir aux Africains* »¹¹³⁵. Quoiqu'il en soit la situation actuelle impose que l'armée en tant qu'institution soit revue aussi bien pour son fonctionnement, son efficacité que pour ses stratégies de guerre, car les armées sont sur la première ligne pour aller vers la sortie de crise, car il faut d'abord arrêter l'hémorragie et ce rôle revient aux armées qui doivent, avant tout, être dans la capacité de faire le travail. Arthur Boucher écrivait dans *L'Armée idéale*, Paris, Lavauzelle, 1905 : « *C'est en nous préoccupant constamment de faire le bonheur de nos soldats que nous parviendrons à faire de notre armée une ARMÉE IDÉALE, capable de faire le bonheur de la République en la fondant sur la vertu et le bonheur de la Patrie, en assurant son indépendance et sa grandeur* »¹¹³⁶

Conclusion de la deuxième partie

Le long de cette deuxième partie de notre travail, nous avons vu comment a été gérée, par les différents acteurs qui interviennent, la crise d'insécurité dans le bassin de Lac Tchad et particulièrement celle transfrontalière entre le Niger et le Nigeria. Cette insécurité liée au terrorisme de BH elle a en effet su prospérer et s'étendre pendant des années avec les dégâts qui vont avec. Ceci, certainement en raison des politiques et stratégies, parfois contre-productives et tardives menées par les États riverains, mais pas seulement, aussi les actions incomplètes de leurs collaborateurs et de la communauté internationale. Tout de même, un travail extrêmement complexe a été mené depuis 2009, d'abord par les réactions des États directement concernés, que ça soit en forme préventive que répressive. Mais aussi, ils ont par

¹¹³² Anne BAUER, « Sécurité au Sahel : Paris souhaite que l'ONU finance les forces africaines », *Les Echos*, en ligne : <<https://www.lesechos.fr>>, publié le 06 novembre 2018 (consulté le 15 avril 2019).

¹¹³³ Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), en cours depuis Avril 2013, regroupant des militaires et des civils.

¹¹³⁴ Ibidem

¹¹³⁵ Ibidem

¹¹³⁶ Jean-François DÉTRIE, *Le général Arthur Boucher (1847-1933) : une carrière atypique, une œuvre érudite*, 2017, [Histoire militaire : Université Paul-Valéry Montpellier III : Soutenue le 16 décembre 2017], p. 3.

la suite conjugués leurs efforts communs au tour de FMM et solliciter les contributions des organismes régionaux (CEDEAO, CBLT), continentaux (UA) et internationaux (ONU et communauté internationale) afin de venir à terme de BH, sans oublier le rôle important et imposant des grandes puissances (France, Grande-Bretagne et les USA). Mais BH, bien qu'affaibli, un moment donné, et dispersé par la suite ; renais un peu partout dans la région et continue à faire des victimes tous les jours parmi les populations civiles et les forces de sécurité.

Entre l'incapacité des États à y mettre fin et le faible engagement du reste du monde ; que faire pour que le sang des pauvres citoyens arrête de couler dans la région ? Le problème a-t-il été mal saisi, mal perçu ou mal géré ? C'est quoi l'erreur ? Ce qui n'est sûr aucune conclusion ne saura donner la réponse avec certitude.

CONCLUSION GÉNÉRALE

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'interrogation autour de laquelle repose notre travail de recherche et d'analyse porte sur ce que notre thèse dit de façon critique des cadres analytiques de la sécurité et de l'insécurité sur la frontière entre le Niger et le Nigeria et quelle gestion lui a été apportée. Il en ressort que, malgré les outils nationaux, régionaux et internationaux mobilisés pour y faire face, l'insécurité reste un phénomène qu'on n'arrive toujours pas à endiguer, à l'instar de celui du grand ensemble sahélien dont elle est une partie à part entière. Au contraire, depuis une décennie, la région frôle une crise humanitaire. Le traitement de notre problématique, qui cadre et guide notre démarche, est basé sur des recherches empiriques, des quêtes d'information sur le terrain mais aussi sur de diverses revues afin d'apporter une analyse cohérente.

En effet, de nombreux travaux montrent qu'on ne peut, aujourd'hui dissocier l'Afrique de l'ouest du Sahel. Cette zone qualifiée de tous les mots tel que; ce " rivage sud du Sahara "¹¹³⁷, ce " ciel de l'Afrique de l'Ouest ", cette " zone grise " traditionnelle, où l'activité criminelle s'est progressivement renforcée au point de faire d'elle désormais le plus grand facteur d'importation de conflictualité dans le compartiment Ouest-africain depuis des années.

C'est une des situations que Didier Bigo désignait déjà il y a plus de vingt ans, comme « *l'idéologie de la menace du Sud* »¹¹³⁸. Si celle-ci se décline dans différents champs, à commencer par le risque d'explosion démographique dont il vient d'être question actuellement dans tout le continent, les événements aujourd'hui les plus visibles désignés comme constituant des menaces au Sahel sont certainement ceux qui relèvent de la radicalisation religieuse et, plus particulièrement, de l'islamisme politique. Une situation qui a conduit vers la naissance des mouvements religieux radicalisés et terroristes, comme nous l'avons vu.

Par ailleurs, dans leur durabilité, ces mouvements religieux naissants qui se radicalisent connaissent une trajectoire progressive dans le temps et qui voit se croiser des intérêts politiques, religieux, sociaux et même économiques.

¹¹³⁷ Jean DUFOURCQ, « L'Afrique de l'Ouest : un compartiment essentiel: Les défis stratégiques africains : exploration des racines de la conflictualité », *Cahiers de l'IRSEM*, n° 8, avril 2010, p. 1.

¹¹³⁸ Didier BIGO, « L'idéologie de la menace du Sud », *Cultures & Conflits*, n°2, janvier 1991

Dans un article, Adam Higazi retrace effectivement l'histoire des *talibans nigériens*¹¹³⁹, l'ancêtre de BH. En inscrivant le mouvement dans une économie politique de la violence au sein de laquelle insurrection armée et répression d'État sont étroitement liées, les analyses de Higarzi amènent alors à questionner la peur d'un islamisme qui se développerait en réseau sur l'ensemble de la zone sahélienne et même au-delà. Cette peur semble souvent reposer sur l'amalgame de plusieurs phénomènes, lesquels devraient prioritairement être lus de manière dissociée, même si des liens entre les uns et les autres peuvent naturellement être interrogés. Voir dans les éléments aussi divers que le développement des médersas¹¹⁴⁰ et des écoles arabo-musulmanes, le déploiement de la finance islamique, l'évolution des pratiques culturelles ou encore l'essor récent du djihadisme politique, les signes d'un seul et même processus de radicalisation religieuse ne rend vraisemblablement pas bien compte des dynamiques réelles. Sur le simple plan organisationnel, les travaux menés sur différents groupes islamistes les dépeignent généralement comme un ensemble de factions disparates jouissant d'une grande autonomie d'action et de pensée les unes par rapport aux autres, et fonctionnant selon des logiques en grande partie locales. L'instauration de la loi islamique constitue certes une revendication partagée (sans qu'il y ait nécessairement d'accord sur le niveau, l'étendue et l'intensité de son application), mais il est essentiel de rappeler que la vie quotidienne de la très grande majorité des populations sahéliennes est déjà régie depuis des décennies par le droit musulman, à l'instar des prières, mariages, baptêmes, divorces, héritages, aumônes ou encore décès qui se font selon les règles de cette loi. Ce n'est ainsi pas son application en soi qui a pu poser problème, par exemple dans le nord du Mali en 2012, mais bien la manière dont certaines de ses parties y ont été interprétées et appliquées dans la plus grande violence. Ensuite, l'idée de consensus face à une « menace islamiste globale » empêche d'interroger d'autres réalités qui, quand bien même elles seraient d'une ampleur limitée, paraissent pourtant importantes à considérer, notamment celles des arrangements, de la participation ou de l'adhésion sociale¹¹⁴¹.

Pour le cas du Nigeria, berceau actuel de l'insécurité dans le bassin de Lac Tchad, plusieurs travaux, revenant sur l'instauration de la sharia dans le Nord du pays à partir des années 1999-2000, ont montré que cette mesure, en plus d'avoir suscité un important débat public sur l'ampleur de son application, avait été favorablement accueillie par une bonne partie des populations, notamment parce qu'elle semblait aller de pair avec la lutte contre la corruption et

¹¹³⁹ L'appellation utilisée au Nigeria pour désigner les premiers membres de la future insurrection Boko Haram.

¹¹⁴⁰ Mot d'origine arabe qui signifie école ou l'on dispense des enseignements islamiques.

¹¹⁴¹ Vincent BONNECASE et Julien BRACHET, « Les « crises sahéliennes » entre perceptions locales et gestions internationales », *Politique africaine*, n° 130, février 2013, p. 19-22

la restauration d'un État fort, non pas seulement dans les domaines policiers et judiciaires, mais aussi sur les plans économique et social. Comme le remarquait Jean Schmitz lors du débat « Nord Mali/Algérie : trafics, fraude et religion au Sahara », la question de l'affichage d'une sharia égalitaire entraînant une adhésion, même minoritaire et partielle, de personnes dont les conduites ne sauraient s'expliquer par la seule subjectivité religieuse, doit être soulevée¹¹⁴².

En fin de compte, à la lecture de ce qui précède et à la fin de nos diagnostics, force est de constater que la gestion de cette crise transfrontalière rappelle alors et nous montre toute l'envergure des acteurs et facteurs multiples impliqués dans la crise, qui s'interagissent les uns des autres à travers le temps et l'espace. Ainsi, de l'héritage géographique à la proximité culturelle et économique des peuples en passant par les atouts et différences stratégiques des États, une gestion des crises s'est imposée face une insécurité transfrontalière que la violence des djihadistes impose, car ils ont pu recruter dans une zone dramatiquement mal nantie.

Effectivement, l'une des missions principales de notre travail a consisté d'identifier et d'analyser les acteurs, les facteurs ainsi que les causes profondes et immédiates du phénomène ; de même que la poussée manifeste de cette insécurité transfrontalière entre le Niger et le Nigeria. Mais aussi à travers sa gestion nationale et transnationale, émettre une visibilité globale qui permettra une analyse des dynamismes de son éventuelle résolution au même titre que toute la région du Lac Tchad. Mais ce que notre thèse a essayé de démontrer au fil des pages, est le fait que le phénomène de l'insécurité transfrontalière entre le Niger et le Nigeria, et dans la région du Lac Tchad d'une manière générale *s'explique clairement par la conjonction d'une mobilisation terroriste dans une zone pauvre, marquée par l'action d'États faibles et un degré de coopération internationale effective peu développé.*

Mais ce travail a aussi consisté à analyser les capacités de gestion des différents acteurs, avant de soumettre une chaîne de perspectives pour le renforcement des capacités de gestion de la crise dans le cadre d'une coopération multilatérale entre les acteurs, aussi bien étatiques que non étatiques, pour la construction d'une sécurité transfrontalière et une paix commune.

Parce qu'en réalité, le sadisme avec lequel l'insurrection BH a détruit la zone frontalière Nigéro-Nigériane du Lac Tchad a considérablement duré et a fait en sorte que l'on ne parle pas de droit de vivre ; le peuple du Manga est particulièrement résigné ces dernières années, après une courte période d'espoir tant aimé. Nous le disons : cette amertume a été possible suite à la précarité de la zone, causée par la difficulté des États à être présents et face aux besoins sociaux

¹¹⁴² Ibidem

les plus basiques de la population et cela pendant longtemps. Dans ces conditions il est alors, à la limite, osée, d'évoquer la sécurisation des habitants par les États.

Dans le même sens, ce travail nous a permis de comprendre des adhésions en masse des combattants de BH dans tous les pays concernés. Bien que l'interrogation puisse sembler banale et intrigante, elle demeure importante, car elle peut permettre de comprendre comment couper court à ce recrutement, à ces attaques et donc à mettre fin à la crise. Si, de par l'Afrique du Nord ou de l'Europe, ceux qui partent combattre pour Daesh en Syrie ou en Irak le font souvent grâce aux réseaux sociaux entre autres, dans les lieux reculés du Lac Tchad, où l'électricité et le réseau téléphonique restent rare, ce n'est pas principalement pas par ce canal que des candidats sont embobinés par les recruteurs de BH. Nous l'avons vu, c'est à travers les liens des parentés et des connaissances, des amis, mais pas seulement, c'est aussi à travers les prêches des imams dans les mosquées. Grosso modo c'est à travers des canaux difficilement contrôlables par les autorités. Qui, par leur difficulté d'y faire face et d'y remédier, cherchent parfois la solution en procédant plutôt à l'usage de la force ; une chose qui produit par la suite l'effet inverse et donc fabrique les prochains combattants. Par ailleurs, il faut savoir que ces derniers s'ils ont la conviction en commun avec les djihadistes combattants de l'ailleurs, ils sont différents d'eux de par leur réalité. Le combattant de BH est quelqu'un qui manque pratiquement de tous les comforts (à chaque combat les corps des combattants tués on retrouve des dépouilles d'affamées, mal vêtues, impropres etc.), mais n'est pas du tout un rejeté social alors que le djihadiste européen par exemple, lui, a accès à un minimum vital pour la survie, il reste un déçu de son échec comme membre de la société et se sent rejeté par la société dans laquelle il vit.

Malgré leur profil abject, plus les États se battent militairement contre ces combattants djihadistes durant des années, plus ces États s'éloignent de la solution, sur le long terme, face à la crise. En effet la gestion de la crise sécuritaire sur la frontière entre le Niger et le Nigeria, qui est, comme nous le disons préalablement, une part indissociable de celle bassin de Lac Tchad, a fait parler d'elle et nous a montré qu'il y a la stratégie de lutte globale à revoir et aussi, sans doute, des leçons à tirer d'elle au même titre que celle de l'ensemble du Sahel. Car plus le temps passe, plus les choses se compliquent pour les populations, de même que pour les États qui sont de plus en plus débordés, voire confus, mais voient leurs difficultés de gestion grandir tous les jours malgré les efforts accomplis. C'est sans exagération que l'on peut dire qu'aujourd'hui, dans la région du Lac : l'accalmie ne dure pas plus que le temps que les combattant de BH rechargent leurs armes en munition.

Par conséquent, ici, nous pouvons affirmer, sans retenue, que le problème de BH a été mal perçu dès le départ, d'abord par les autorités nigérianes qui n'ont pas essayé d'y remédier, aussi bien à son début que même après l'aggravation de la situation des 2009. Comme le défend Vincent Hiribarren, le pouvoir central d'Abuja n'a jamais semblé en mesure d'apporter une réponse proportionnelle au conflit¹¹⁴⁴. Et même après sa régionalisation, la riposte commune sous l'égide de la FMM, a non seulement été tardive, mais n'a jamais été constante dans ses opérations sur le terrain, ce qui donne le temps à BH dans son ensemble (les deux factions), à chaque fois, de se réorganiser suffisamment et repasser à l'offensive encore sur plusieurs fronts et récolter des armes davantage. Là se pose alors un problème de tactique de guerre qui fait que, indéniablement, les États concernés n'ont pas élargi les compétences et les moyens nécessaires pour une mobilisation à la hauteur de la menace que représente BH et ces actions bien qu'ils aient eu une série d'initiatives, basées cependant sur les atouts et les ressources disponibles plutôt que sur une stratégie véritablement adopter sur le long terme.

Aussi, d'un point de vu législatif, il est évident qu'il n'a été question de prendre des mesures pour le long terme contre le terrorisme, même si c'est un cas général sur tout le continent, comme le défend Thierry VIRCOULON : « *en Afrique, l'expansion rapide des législations antiterroristes indique que ces lois sont votées dans la précipitation et l'émotion du moment. Loin d'être le fruit d'une réflexion posée, elle relève du réflexe sécuritaire et du besoin d'envoyer un signal fort aux terroristes. Certaines de ces lois se ressemblent parfois tellement qu'on se demande si elles ne sont pas copiées l'une sur l'autre (voir celle du Tchad et du Cameroun)* »¹¹⁴⁵.

Sans oublier que l'une des plus grandes difficultés partagées par les deux États dans leur lutte contre cette crise est sans doute celle de la conciliation entre les diverses mesures de sécurisation avec l'acceptation de la population (à cause des droits et libertés). C'est un impératif, aujourd'hui, non moins contraignant pour ces États que celui de l'équilibre entre l'application des mesures prises pour préserver les citoyens et leurs effets destructeurs (effets pervers) à court terme notamment.

Cependant, à l'échelle des deux pays concernés par notre étude, aujourd'hui le constat face à ces deux stratégies différentes de lutte contre l'insurrection BH est que les deux pays ont réagi

¹¹⁴⁴ Jean-Christophe SERVENT, « Un manguiers au Nigeria: histoires du Borno », *Le Monde Diplomatique* (avril 2019), p. 24.

¹¹⁴⁵ Thierry VIRCOULON, « L'inflation des législations antiterroristes en Afrique », in *Ramses 2017: Un monde de rupture : Terrorisme, insécurité, projet européen*, sous la dir. de T. D. /IFRI, Dunod, septembre 2016, p. 276

de manière aussi brutale et aveugle que tardive, particulièrement le Nigeria. Des résultats amers et déplorables sont assez visibles pour raviver le débat entre la gestion de la crise par les pays concernés et le droit de protéger qui a d'abord été ignoré et tardivement abordé par la communauté internationale.

Justement, la communauté internationale, entre promesse et déploiement des grandes puissances : quel bilan peut-on dresser de la mise en œuvre des différentes décisions et précautions prises pour lutter contre cette insécurité transfrontalière ? La réponse est rapide : il est insignifiant au vu de la gravité de la crise. Ceci est peut-être sans surprise quand on sait que, de par le monde, *"la guerre contre le terrorisme n'a pas eu les résultats escomptés et a conduit dans certains cas à renforcer les groupes mineurs en braquant sur eux les projecteurs médiatiques, donnant à leurs actions criminelles un retentissement international"*¹¹⁴⁶.

Cette guerre a fait des milliers de morts et des millions des déplacés. Même si les ripostes des États ont allégé certaines souffrances des populations à un moment donné, ces dernières continuent d'être les victimes des atrocités et de l'abandon. C'est dans cette situation de désespoir que la réaction de la communauté internationale a été attendue. Mais c'est avec désolation qu'une mobilisation internationale partielle et tardive a été observée. Pire encore, sans aucune action concrète et constante sur le terrain, mais autour des discours de dénonciation et d'une collection de promesses financières. Cette situation rappelle encore la problématique de droit de protéger les plus pauvres et les plus vulnérables dans des régions pauvres par ceux supposés être responsables de les sécuriser et les protéger, d'abord leurs États, mais aussi la responsabilité de la communauté internationale.

Par ailleurs, entre optimisme et pessimisme, le débat restera longtemps ouvert. Mais s'il est certain que l'option militaire est une nécessité pour arrêter l'hémorragie, c'est-à-dire freiner les attaques barbares de BH à répétition, celle-ci doit être accompagnée par d'autres types d'actions comme le défend Pascal Boniface, comme nous le disons dans notre deuxième partie. Donc, sur le plan gestion de la crise se posent déjà des défis liés à la méthodologie pour les acteurs qui interviennent, notamment les acteurs d'aide humanitaire. Faute de quoi, dans certains cas et certaines périodes, l'on assiste à des désastres humanitaires.

Aussi, l'on peut constater que, sur le terrain, les populations ont une réelle compréhension du fait sécuritaire dans leur région. Au-delà de nos constats sur le terrain, quand on se réfère à une étude de l'OIM sur l'intégration et perception des communautés sur la sécurité frontalière

¹¹⁴⁶ Mathieu GUIDERE, le retour du Califat, *op-cit*, p. 156

dans la région de Diffa, on peut se rendre compte que les perceptions des communautés de la zone a changé. Notamment sur la gestion de la sécurité à la frontière, les risques sécuritaires et le phénomène terroriste qui touchent leur région particulièrement, tout comme leur opinion sur l'efficacité de la gestion de la frontière, leur relation avec les autorités présentes dans la zone et leurs propositions pour faire face aux situations d'urgence. Durement atteintes, les populations semblent avoir une idée assez claire de la frontière elle-même, bien qu'elle ne soit pas toujours matérialisée, dans certains cas, et que les postes-frontière soient peu nombreux. Réalisant ainsi, que ces postes-frontière déterminent, principalement, la délimitation entre deux États, mais aussi un moyen pour les autorités de surveiller les entrées et les sorties, ainsi que d'assurer leur sécurité. Dans le même temps, la traversée de la frontière est une pratique économique et culturelle répandue, mais qui a été fortement impactée par l'aggravation de l'insécurité dans la région : la quasi-totalité des répondants indique qu'ils traversaient la frontière de manière régulière avant l'apparition de BH, contre la moitié seulement au moment de l'enquête¹¹⁴⁷. Par ailleurs malgré quelques manquements, la population garde une image plutôt positive des armées et apprécie le travail qu'elles accomplissent pour assurer la sécurité. Elles apprécient globalement l'implication des autorités avec les communautés locales dans la sécurisation de la frontière. En formulant plusieurs recommandations sur ce qui doit être fait pour renforcer les relations entre les responsables de la sécurité de la frontière et les communautés, telles que la création de comités locaux de prévention, qui auraient pour but de sensibiliser la population et de transmettre les informations concernant la sécurité frontalière aux autorités¹¹⁴⁸. Enfin, il faut noter que cette étude a permis d'obtenir une image détaillée des perceptions des communautés frontalières et constitue un outil précieux pour la suite des activités menées dans le cadre du projet « Engager les communautés dans la gestion des frontières au Niger ». Elle a une nouvelle fois démontré l'importance des relations entre communautés et autorités pour des frontières sûres et des échanges transfrontaliers prospères¹¹⁴⁹.

Par ailleurs, pour revenir sur le multilatéralisme, les pays africains ne peuvent certes pas seuls résoudre les problèmes d'insécurité d'une manière globale. Le reste du monde doit prendre part et doit coopérer avec l'Afrique ; mais le modèle et/ ou l'approche stratégique doit changer bien que le rapport de forces entre l'Afrique et les pays coopérants soit très inégal. Cette coopération ne peut plus être une reprise du passé qui consiste à assister une Afrique en

¹¹⁴⁷ Organisation Internationale pour les migrations OIM, *Intégration et perceptions des communautés sur la sécurité frontalière Régions de Diffa et Zinder*, 2017, p. 53

¹¹⁴⁸ Ibidem, p. 54-55

¹¹⁴⁹ Ibidem, p. 55

éternelle incapacité de résoudre ses problèmes. Il s'agit de développer une énergie coopérative capable de repenser une solution africaine aux problèmes africains, quelle que soit sa nature. En se détachant de la phobie nous rappelant constamment que les problèmes africains sont le résultat de causes étrangères.

Alors, en pratique, qu'est-ce qui a été fait pour que les choses changent ? Nombreuses sont les suggestions. Par exemple, comment y arriver quand on n'a pas les nécessaires moyens financiers à disposition comme le dénonce l'ancien président du Nigeria Olusegun Obasanjo¹¹⁵⁰ ? Cela reste une nécessité absolue quand on voit à quelle vitesse le terrorisme gagne du terrain, notamment quand on regarde la carte des zones rouges sur le continent : l'Afrique de l'Ouest est petit à petit complètement engloutie par des poches dangereuses.

Ainsi, les situations sécuritaires se dégradent de jour en jour. Mais avant tout, il faut nécessairement accorder un regard distant sur la gestion des crises, en bannissant la façon exclusivement dure, c'est-à-dire militaire, dans cette lutte de longue haleine contre les insécurités dans leurs diversités, en faveur d'une approche plus tempérée qui mobilise les problématiques de sécurité avec celles du développement et surtout dans une justice sociale claire, accompagnée d'une promotion des droits de l'homme. Ceci d'abord au niveau interne aux Etats de la région, mais de façon concomitante dans tous les pays. Surtout au vu du caractère asymétrique de la guerre. Car cette dernière parle est particulière tel que Jacques Baud la décrit comme « *une guerre dans laquelle l'une des parties au conflit ne peut ou ne veut pas mener la guerre de manière symétrique. Cette partie évite l'affrontement symétrique et cherche la confrontation là où l'adversaire ne peut faire jouer ses forces, là où il est faibles et mal préparées* », « *une guerre nouvelle où le "faible" l'emporte face au "fort"* »¹¹⁵¹.

Cette façon de faire la guerre, qui s'est imposée aux États, les oblige à repenser le paradigme traditionnel de la puissance qui consiste à voir la dualité territoire-population être récupérée par l'insurrection, au détriment de l'État. Ainsi, il est légitime de se demander : est-il possible pour une force conventionnelle de remporter une guerre asymétrique en adoptant une stratégie de contre-insurrection ? Est-il possible que le Niger et Nigeria et tous les autres pays concernés de remporter leur guerre asymétrique contre BH et le terrorisme d'une manière générale ?

¹¹⁵⁰ Emeline WUILBERCQ, « Olusegun Obasanjo : « Les dirigeants africains sont responsables de l'insécurité sur le continent » », *Le Monde/ Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 20 avril 2016 (consulté 25 mars 2019).

¹¹⁵¹ Nicolas PICCIOTTO et Simon WASSERMAN, « Géopolitique des guerres asymétriques », *Classe Internationale*, en ligne : <<https://classe-internationale.com>>, publié le 6 février 2016 (consulté le 20 août 2017).

En effet le cas de notre étude en est l'illustration du moment où on assiste à la déliquescence de la réputation des puissances militaires dans la région, car le terrorisme défie toutes les capacités militaires des pays de la région. "*si les conflits asymétriques ont bien modifié la perception de la puissance des États, la nature de la victoire a elle aussi été modifiée*" écrivaient Nicolas Picciotto et Simon Wasserman.

S'agissant de l'action militaire pour finir avec l'insurrection terroriste, les pays semblent, du moins partiellement, adopter la stratégie proposée par l'universitaire australien, David Kilcullen quand il théorisait dans un article en 2006 les "*Trois Piliers de la Contre-Insurrection*". Pour lui, les acteurs opposés sont engagés dans une lutte mortelle pour le contrôle de la population, et il suggère un système exhaustif, fondé sur l'information. Il propose ainsi trois piliers (sécurité, politique et économique) qui doivent permettre à l'État de renforcer, ou de récupérer, le contrôle de son territoire et de sa population dont il a perdu le contrôle. Certes son travail est basé sur la théorie classique de la contre-insurrection de David Galula, mais il incorpore des pratiques issues de l'expérience dans divers domaines (notamment le maintien de la paix, développement, États en déliquescence). Selon l'auteur les trois piliers doivent être développés en parallèle.

D'abord, celui de la *sécurité*, conduit par les forces militaires et de police. Il permet d'assurer le respect des droits de l'homme, la sûreté publique et la pérennité des institutions civiles¹¹⁵⁴.

Ensuite, le pilier *politique*, qui vise à réhabiliter la gouvernance et à favoriser la réintégration sociale de la population soutenant ou partisane de l'insurrection. L'État, en mobilisant des soutiens grâce aux médias, restaure sa légitimité et son efficacité¹¹⁵⁵.

Enfin, le pilier *économique* de sa théorie, non moins important, combine une composante à court terme, notamment d'aide humanitaire, et des programmes de longs-terme (développement des activités économiques et gestion des ressources)¹¹⁵⁶.

Certaines des étapes de la proposition de Galula pour débarrasser un pays (doctrine colombienne de contre-rébellion) des rebelles, zone par zone, peuvent appuyer la théorie de Kilcullen en procédant par étapes comme suit.

¹¹⁵⁴ Ibidem

¹¹⁵⁵ Ibidem

¹¹⁵⁶ Ibidem

La première étape consiste à l'anéantissement ou la dispersion du gros des forces insurrectionnelles qui s'obtient dans un premier temps par des opérations impliquant une importante concentration de forces dans la zone.

La deuxième étape englobe le déploiement d'unités statiques en nombre suffisant pour sécuriser le terrain reconquis. Elle vise à éviter le retour en force des insurgés que des unités mobiles continuent de traquer.

La troisième étape repose sur l'établissement de contacts avec la population, dont on s'assurera le contrôle des mouvements avant d'en rechercher le concours actif. Elle implique l'affermissement de l'autorité et la réunion de suffisamment de renseignements pour s'assurer de la loyauté des uns et des autres.

La quatrième étape, c'est l'éradication de l'organisation politique clandestine des insurgés. Dans cette phase, grâce aux renseignements recueillis, la purge doit être rapide et précise pour ne pas générer de sympathie envers les militants arrêtés lors des opérations de police. L'indulgence est recommandée envers les repentis afin de susciter d'autres défections et de soulager l'appareil judiciaire et carcéral, qui autrement risque l'engorgement¹¹⁵⁷.

De toute évidence, les pays semblent, dans leur stratégie de lutte, stagner à la deuxième étape que propose Kilcullen. Plusieurs expériences ont démontré que dans une guerre, notamment asymétrique comme celle que mène le Niger et le Nigeria, il est quasi impossible d'anéantir l'insurrection d'une façon particulièrement ou seulement militaire. C'est peut-être l'occasion de repenser la stratégie et voir comment faire gagner une guerre de ce type par des pays à faible capacité dans pratiquement tous les domaines.

¹¹⁵⁷ Bertrand ALEYRE et Alexandre GUERIN, « DE GALULA A PETRAEUS: l'héritage français dans la pensée américaine de la contre-insurrection », *Cahier de la recherche doctrinale*, 7 mai 2009, p. 13-14.

ANNEXES

Annexe 1 : Carte du Niger avec région de DIFFA



Source : Information sur le Niger, publiée et mise à jour le 07 juin 2019

Annexe 2 : Carte du Nigeria avec État de Borno



Source : Libération et AFP, publié le 29 avril 2014

Annexe 3 : Région du Lac Tchad



Source : Agence France Presse, juin 2019

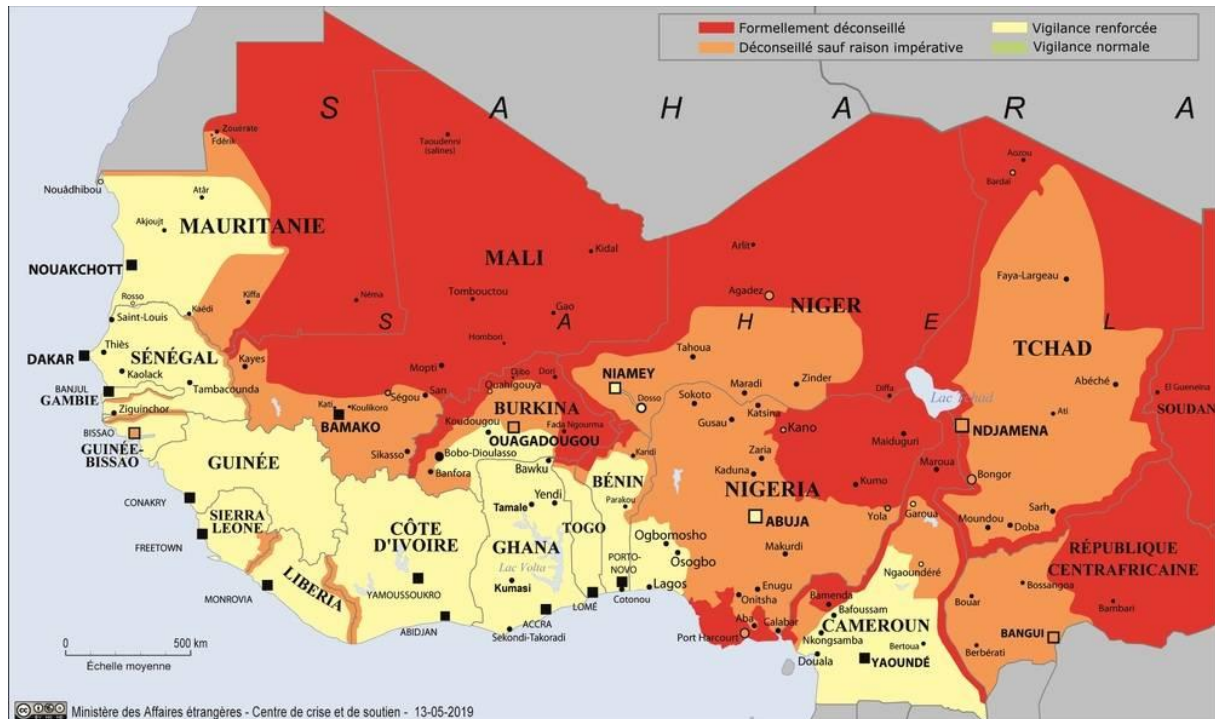
Annexe 4 : Photos du bassin du Lac Tchad



Source : La Libre Afrique et AFP, Assèchement et sous-développement du lac Tchad : le cœur de l'insurrection de BH, publié le 11 mai 2018.



Annexe 5 : Cartes des zones rouges au Sahel



Source : Ministère des Affaires étrangères-Centre de crise et de soutien Ministère des Affaires étrangères-, Sécurité au Sahel, France Diplomatie, publié le 13 mai 2019

Annexe 6 : Vue globale sur la carte d'Afrique



Source : Régions d'Afrique.svg

Annexe 7 : Frontière réelle entre le Niger et le Nigeria dans la ville de Dolé dans la région de Zinder



Annexe 8 : Muhammad Yusuf fondateur de Boko Haram (2002-2009)



Source : Photo from the BBC.

Le leader de BH MY captivité et exécuté sans jugement en juillet 2009



Annexe 9 : Abubacar Shekau le successeur de M Yusuf depuis 2009 et donné pour mort plusieurs fois.



Source : France 24, publié le 13 mai 2014

Annexe 10 : Abu Mus'ab Al-barnawi ancien porte-parole du BH et qui a été nommé chef de faction de BH par Daesh en été 2016.



Source : Le Point/Afrique ; publié le 30 décembre 2016

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

- AL-MIDANI, Mohammed Amin, *Les droits de l'homme et l'Islam. Textes des Organisations arabes et islamiques*, Université Marc-Bloch, Strasbourg 2003, vol. 141 pages.
- BALIBAR, Etienne, *La crainte des masses : Politique et philosophie avant et après Marx*, Galilée, Paris, 1997, vol. 455 pages.
- BANOIN, Jean-Pierre Guengant et Maxime, *Dynamique des populations, disponibilités en terres et adaptation des régimes fonciers : le cas du Niger*, Francis GENDREAU ; Mumpasi LUTUTALA édition Rome (ITA) ; Paris : FAO ; CICRED, 2003, vol. 144 pages.
- BATISTELLA, Dario, *Théorie des relations internationales*, 5e mise à jour et augmentée éd., Paris, Presses Science Po, juillet 2015, vol. 718 pages.
- B, Laurent, Collectif, Fadi K, Maude C et Sophie C, Sciences Po - *Concours commun + Bordeaux + Grenoble - Réussir toutes les épreuves*, Paris, Vuibert, 2017, vol. 400 pages
- BERTHELET, Pierre, *Chaos international et sécurité globale et sécurité globale : La sécurité en débats*, Publibook, 2014, 601 pages.
- BETCHÉ, Zabée, *Le phénomène Boko Haram : Au-delà du radicalisme*, Paris, L'Harmattan, avril 2016, vol. 248 pages.
- BETTATI, Mario, *Le terrorisme : les voies de la coopération internationale*, Paris, Odile Jacob, mai 2013, vol. 301 pages.
- BIARNES, Pierre, *L'Afrique aux africains : 20 ans d'indépendance en Afrique noire francophone*, Armand Colin, Paris, 1980, vol. 479 pages.
- BONIFACE, Pascal, *Atlas des relations internationales : 100 cartes pour comprendre le monde de 1945 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2018, vol. 168 pages.
- BONIFACE, Pascal, *Géopolitique illustrée : les relations internationales depuis 1945*, Paris, Eyrolles, 2018, vol. 311 pages.
- BONIFACE, Pascal, *Vers la 4e guerre mondiale ? ou on en est : Après GAZA après OBAMA*, 2^e édition, Paris, Armand Colin, 2009, vol. 208 pages.
- BOUTELLIER, Hans, *L'utopie de la sécurité - Ambivalences contemporaines sur le crime et la peine*, traduit par ANNE WYVEKENS ANITA CONCAS, Bruxelles, Larcier, 2008, vol. 260 pages.

- BRANCO, Juan, *L'ordre et le monde : critique de la cour pénale internationale*, Paris, Fayard, 2016, vol. 255 pages.
- BRAUDEL, Fernand, *L'identité de la France*, Arthaud Flammarion, tome 1, Paris 1988, vol. 367 pages.
- BUHLER, Pierre, *La puissance au XXIe Siècle : Les nouvelles définitions du monde*, Paris, CNRS Editions, 2014, vol. 500 pages.
- BUSEKIST, Astrid Von, *Porte et Murs : des frontières en démocratie*, Albin Michel, Paris, 2016, vol. 224 pages.
- CALAUZÈNES, Jérôme et Ghislain TRANIÉ, *La sécurité, la mémoire - Concours commun des IEP 2017 : Tout pour réussir l'épreuve de questions contemporaines*, Paris, Viubert, 2016, 272 pages.
- CARON, Jean-François, *La guerre juste : les enjeux éthiques de la guerre au XXIe siècle*, Laval, Presse de l'Université de Laval PUL, 2015, 146 pages.
- CHAGNOLLAUD, Jean Paul, *Relations internationales contemporaines, un monde en perte de repères*, 2^e édition revue et argumentée, Paris, L'Harmatan, 1999, vol. 320 pages.
- CHALIAND, Gérard et Michel JAN, *Vers un nouvel ordre du monde*, Paris, Editions du Seuil, avril 2013, vol. 320 pages.
- CHARVIN, Robert, *Les Tiers Mondes du Sud aux Suds Panorama critique*, Publisud, mars 2013, vol. 249 page.
- COCHET, Hugues Stoekel et Yves, *La faim du monde : L'humanité au bord d'une famine globale - Essais - documents*, Paris, Max Milo, janvier 2012, vol. 320 pages.
- COUSTON, Mireille, *Droit de la sécurité internationale*, Bruxelles, Bruylant, 2016, vol. 346 pages.
- CUMIN, David, *Manuel de droit de la guerre*, Bruxelles, Larcier, 2014, vol. 534 pages.
- DANDOIS, Thomas et François-Xavier TRÉGAN, *Daesh, paroles de déserteurs*, Paris, Gallimard, 2018, vol. 192 pages.
- DAVID, Charles-Philippe, *La guerre et la paix approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, 3^e édition revue et augmentée, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, vol. 560 pages.
- DEVIN, Guillaume et Marie-Claude SMOUTS, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, vol. 256 pages.
- DUBOUCHET, Paul, *De la guerre au terrorisme...Les vraies causes*, Paris, L'Harmattan, 2016,

- vol. 126 pages.
- ELIAS Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Pocket, 2003, vol. 320 pages.
- FATH, Jacques, *Penser l'après... Essai sur la guerre, la sécurité internationale, la puissance et la paix dans le nouvel état du monde*, Arcane 17, juin 2015, vol. 245 pages.
- GOURDIN, Patrice, *Géopolitique : manuel pratique*, Choiseul, avril 2010, vol. 731 pages.
- GRÉGOIRE, Emmanuel, *Touaregs du Niger, le destin d'un mythe*, Paris, Karthala, 2010, vol. 360 pages.
- GUIDÈRE, Mathieu, *Le retour du Califat*, Paris, Gallimard, 2016, vol. 176 pages.
- GUILHAUDIS, Jean François, *relations internationales contemporaine*, 3^e édition, Paris, Litec, 2010, vol. 874 pages.
- HEDGES, Chris, *la guerre est une force qui nous octroie du sens*, traduit par Nancy HUSTON, Arles, Actes SUD, 2016, vol. 223 pages.
- HORGAN, John et Kurt BRADDOCK, *Terrorism studies*, Londres, Routledge, 2011, vol. 528 pages.
- HUGON, Philippe, *Géopolitique de l'Afrique*, 3^e édition, Cedes, juillet 2012, vol. 352 pages.
- KASTNER, Philipp, *Legal Normativity in the Resolution of Internal Armed Conflict*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, vol. 230 Pages.
- KATOUYA, Kevin Constant, *Réflexions sur les instruments de droit pénal international et européen de lutte contre le terrorisme*, Publibook, février 2013, vol. vol. 568 pages.
- KOUNGOU, Léon, *Boko haram : Parti pour durer*, Paris, l'Harmattan, 2016, vol. 264 pages.
- LAGANE, Guillaume, *Questions internationales*, 3^e édition, Paris, Ellipses, 2017, vol. 312 pages.
- LAIDI, Zaki, *Le grande perturbation*, Paris, Flammarion, 2004, vol. 473 pages.
- LASSERRE, Frédéric et Emanuel GONON, *Manuel de la géographie : enjeux de pouvoir sur des territoires*, Paris, Armand Colin, août 2008, vol. 347 pages.
- LAROCHE, Josépha *De l'interétatique au transnational (Chaos international)*, Paris, L'Harmattan, 2018, vol. 146 pages.
- LEMOALLE, Jacques et Géraud MAGRIN, *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, traduit par TECHNICIS, Marseille édition, IRD Éditions (Institut de recherche pour

- le développement), Expertise collégiale, bilingue français-anglais, 2014, vol. 216 pages.
- MAIGNAN, Jean Claude, *La difficile démocratisation du Niger*, CHEAM (Centre des Hautes Études sur l’Afrique et l’Asie Modernes), Paris, janvier 2000, vol. 191 pages.
- MARTIN, Jean-Christophe, *Les règles internationales relatives à la lutte contre le terrorisme*, Bruxelles, Bruylant, 2006, vol. 618 pages.
- MARTIN, Pierre, *Crise mondiale et systèmes partisans*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018, 325 pages.
- MASSAMBA-MAKOUMBOU, Jean-Serge, *Politique de la mémoire et résolution des conflits*, Paris, L’Harmattan, 2012, vol. 316 pages.
- MICHAÏLOF, Serge, *Africanistan : l’Afrique en crise va-t-elle se retrouver dans nos banlieues ?* Paris, Fayard, 2015, vol. 320 pages.
- MONTCLOS, Marc-Antoine PÉROUSE DE, *L’Afrique, nouvelle frontière du djihad ?* Paris, La Découverte, 2018, vol. 160 pages.
- MOCELLIN, Philippe et MOTTET, Philippe, *Introduction à la géopolitique en 50 fiches : défis, enjeux et conflits contemporains*, Paris, Ellipses, avril 2019, vol. 332 pages.
- MPOUANDO, Jean-Pierre Barthélemy, *Les limites de l’Union africaine dans la résolution des conflits : Compétences, objectifs, institutions et opérations*, Paris, L’Harmattan, août 2018, vol. 390 pages.
- MUNIER, Bruno, *Révolution libérale et gouvernance mondiale*, Fasal, 2005, vol. 296 pages.
- NORMAND, Nicolas, *Le grand livre de l’Afrique : Chaos ou émergence au sud du Sahara ?* Paris, Eyrolles, 2018, vol. 230 pages.
- PLESSIS, Laurent Artur du, *Le djihad à la conquête du monde*, Jean-Cyrille Godefroy, 2015, vol. 181 pages.
- ROCHE Jean-Jacques et Charles-Philippe David , *Théories de la sécurité : Définition, approches et concept de la sécurité internationale*, Paris, Monchrestien, 2002, vol. 160 pages.
- ROCHE, Christian, *Histoire des relations des pays du Sahel avec la France*, Paris, L’Harmattan, - 2018, vol. 238 pages.
- ROCHE, Sébastien, *Insécurité et liberté*, Paris, Seuil, 1994, vol. 204 pages.
- SAIBOU, Issa, *Les coupeurs de route : Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du Lac Tchad*, Paris, Karthala, 2010, vol. 276 pages.

- SERRE, Julien, *Les États fragiles*, Levallois-Perret, Studyrama, 2016, vol. 264 pages.
- SERVANT Pierre, *Les guerres modernes racontées aux civils... et aux militaires*, Paris, Buchet-Chastel, 2009, vol. 300 pages.
- SILVY Vianney, *Le Recours à la légitime défense contre le terrorisme international*, Connaissances et Savoirs, août 2013, vol. 236 pages.
- SOUARÉ, Issaka K., *Guerre civiles et coups d'État en Afrique de l'ouest : Comprendre les causes et identifier des solutions possibles*, Paris, L'Harmattan, 2007, vol. 294 pages.
- SOULEYMANE, Abdoulay, *Islam et modernité : contribution à l'analyse de la réislamisation au Niger*, Paris, L'Harmattan, novembre 2016, vol. 168 pages.
- SOMMIER, Isabelle, *Le terrorisme*, Paris, Flammarion, 2000, vol. 128 pages.
- SWIELANDE, Tanguy Struye de, *La politique étrangère de l'administration Bush : analyse de la prise de décision*, P.I.E PETER LANG s.a, Bruxelles 2007, vol. 288 pages
- TANKEU, Mathieu, *Enquête au cœur du phénomène des coupeurs de route*, Paris, L'Harmattan, 2013, vol. 134 pages.
- TCHIKAYA, Blaise, *Le droit de l'Union africaine : Principes, institutions et jurisprudence*, Berger-Levrault, 2014, vol. 250 pages.
- VIANNEY, Silvy, *Le Recours à la légitime défense contre le terrorisme international*, Connaissances et Savoirs, 2013, vol. 236 pages.
- WALTHER, Olivier, *Affaires de patrons : Ville et commerce transfrontalier au Sahel*, Peter Lang, Berne, 2008, vol. 478 pages.
- ZAGURY, Daniel, *La Barbarie des hommes ordinaires. Ces criminels qui pourraient être nous*, Édition de l'Observatoire, 2018, vol. 189 pages.
- ZAJEC, Olivier, *Introduction à l'analyse géopolitique : Histoire, outils, méthodes*, 4^e édition revue et augmentée, Editions du ROCHER, 2018, vol. 272 pages.
- ZARKA, Jean-Claude, *Relations internationales*, 4^e édition mise à jour et enrichie, Ellipses, 2010, vol. 187 pages.
- ZIMMERMANN, Robert, *La coopération judiciaire internationale en matière pénale*, 3^e édition, Bruyant SA Bruxelles; Stampfli Editions SA Berne, 2009, vol. 850 pages.

Ouvrages spéciaux

- BADIE, Bertrand, *L'impuissance de la puissance : essai sur les nouvelles relations internationales*, Paris, Fayard, 2004, 293 pages.
- COHEN, Samy, *La résistance des États : la démocratie face aux défis de la mondialisation*, Paris, Seuil, - 2003, 264 pages.
- CUMIN, David, *Le droit de la guerre (Volume 3) : Traité sur l'emploi de la force armée en droit international (Droit comparé)*, Paris, L'Harmattan, 2015, vol. 468 pages.
- DRAIN, Michel, *Relations internationales*, 21^e édition, Bruxelles, Larcier, 2016, 506 pages.
- GUILHAUDIS, Jean-François, *Relations internationales contemporaines*, 4^e édition, LexisNexis, 2017, vol. 1194 pages.
- JONGE-LOUDRAAT, Chantal, *Annuaire Français de Relations Internationales : "Conseil de sécurité de l'ONU et la lutte contre le terrorisme"*, AFRI, Bruylant, 2005, vol VI.
- LAGERWALL, Anne, François DUBUISSON et Vaios Koutroulis et Olivier CORTEN, *Une introduction critique au droit international*, Bruxelles, Université de Bruxelles, 2017, vol. 608 pages.
- LEFEBVRE, Camille, *Frontières de sable, frontières de papier. Histoire de territoires et de frontières, du Jihad de Sokoto à la colonisation française du Niger, XIX^e – XX^e siècles*, Publication de la Sorbonne, Paris, 2015, vol. 543 pages.
- MARC, Alexandre, Neelam VERJEE et Stephen MOGAKA, *Relever les défis de la stabilité et de la sécurité en Afrique de l'Ouest*, l'Agence Française de Développement AFD et la Banque Mondiale, 2015, vol. 52 pages.
- MONToux, Alain, *Le dictionnaire des organisations : Dicojob: concepts et vocabulaire*, Publibook, 2012, t. 1, vol. 708 pages.
- OCDE/CSAO, *Un atlas du Sahara-Sahel : Géographie, économie et insécurité*, Cahier de l'Afrique de l'ouest éd., édition OCDE, décembre 2014, vol. 255 pages.
- POURTIER, Roland, *Géopolitique de l'Afrique et du Moyen-Orient*, Paris, Nathan, 2017, vol. 430 pages.
- SFEIR, Antoine, *Dictionnaire géopolitique de l'islamisme*, Paris, Bayard, 2009, vol. 617 pages.

UA, Union Africaine, *Guide de l'union africaine 2017 : ouvrage de référence pour le personnel et les partenaires de l'union africaine*, 4^e édition, Commission de l'Union africaine et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de Nouvelle-Zélande, Première publication en 2014. Mise à jour et publication annuelle, 2017, vol. 237 pages.

UA, Union Africaine, *Guide de l'union africaine 2018 : ouvrage de référence pour le personnel et les partenaires de l'union africaine*, 5^e édition, Commission de l'Union africaine et État néo-zélandais, première publication en 2014. Mise à jour et publication annuelles, 2018, vol. 258 pages.

UNESCO et CEDEAO, *Education à la culture de la paix, aux droits humains, à la citoyenneté, à la démocratie et à l'intégration régionale*, Manuel de référence de la CEDEAO, A l'usage de la formatrice/du formateur de formateurs/formatrices, Dakar, 2013, vol. 161 pages.

VAISSE, Maurice, *Les relations internationales depuis 1945*, 15^e édition, Paris, Armand Colin, 2017, vol. 352 pages

Chapitres d'ouvrages

ACKER, Franck Van et Koen VLASSENROOT, « Les « maï-maï » et les fonctions de la violence milicienne dans l'est du Congo », in *Politique africaine: RDC, la guerre vue d'en bas*, sous la direction de Comi TOULABOR, traduit par Traduit De l'anglais par Roland MARCHAL, Paris, Karthala, 2001 janvier , vol. 208 pages, p. 103.

ADJOVI, Roland, « Le conseil de paix et sécurité », in *L'Union africaine : cadre juridique et institutionnel : Manuel sur l'organisation panafricaine*, sous la direction de Abdulqawi A. Yusuf et Fatsah OUGUERGOUZ, Paris, Editions A. Pedone, avril, 2013, vol. 491 pages.

AIYEDE, E. Remi, « La gouvernance démocratique du secteur de la sécurité et la réforme de l'armée au Nigéria », in *Gouvernance du secteur de la Sécurité : Leçons des expériences ouest-africaines*, sous la direction de Alan Bryden et Fairlie CHAPPUIS, London: Ubiquity Press, décembre 2015, vol. 196 pages, p. 103.

ANONYME, Auteur, « Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest francophone : bilan et perspectives », in *Le Niger*, sous la direction de Alan Bryden et Boubacar N'DIAYE, Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF), septembre 2011 , p. 181.

BACH, Daniel C, « Les frontières du régionalisme : le Nigeria en Afrique de l'ouest », in *Le Nigeria, un pouvoir en puissance*, sous la direction de Johny Egg et Jean Philippe DANIEL BACH, Paris, Karthala, 1988, vol. 290 pages, p. 195.

- BACH, Daniel C., « Introduction », in *Le Nigeria contemporain*, sous la direction de Daniel C. BACH, éditions du Centre National de la Recherche Scientifique CNRS, Paris 1986, p. 15.
- BARKINDO, B. M., « Le Kanem-Borno: ses relations avec la Méditerranée, le Baguirmi et les autres États du bassin du Tchad », in *L'Histoire générale de l'Afrique: L'Afrique du XVIe au XVIIIe*, sous la direction de B. A. OGOT, Unesco, 1999, vol. 1089 pages, p. 541.
- BELY, Lucien, « Les droits, le droit et la diplomatie de Louis XIV », in *Thémis en diplomatie : Droit et arguments juridiques dans les relations internationales de l'Antiquité tardive à la fin du XVIIIe siècle*, sous la direction de Eric Schnakenbourg et Nicolas DROCOURT, 1^{ère} édition, Rennes, Presses universitaires de Rennes PUR, 2016, vol. 331 pages.
- BENNOUNA, Mohamed, « La protection diplomatique, un droit de l'État ? », in *Paix, Développement, Démocratie*, sous la direction de Boutros BOUTROS-GHALI, Bruxelles, Bruylant, 1998, vol. 883 pages, p. 245.
- CHAPPUIS, Alan Bryden et Fairlie, « Comprendre les dynamiques de la gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest », in *Gouvernance du secteur de la Sécurité : Leçons des expériences ouest-africaines*, sous la direction de Fairlie Chappuis ALAN BRYDEN, London ubiquity press, 2015, p. 17.
- CIMINO, Matthieu, « La carte et le territoire en islam politique : Idéologie spatiale et enseignement de la géographie par l'organisation de Etat islamique », in *Politiques des frontières*, sous la direction de François DUBET, Paris, La Découverte, 2018, vol. 270 pages, p. 188.
- CONSIDÈRE, Sylvie, « La frontière est un objet géopolitique socialement construit », in *Frontières*, sous la direction de François MOULLÉ, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2017, vol. 341 pages, p. 23.
- CROWLEY, Robert et Henry WILKINSON, « Boko Haram : une nouvelle menace en Afrique de l'Ouest », in *Conflits liés aux ressources et terrorismes : Deux facettes de l'insécurité*, sous la direction de Marie TRÉMOLIÈRES, OCDE and Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Avril 2013, vol. 148 pages, p. 101.
- DELCOURT, Barbar, « Sécurité : un concept polysémique », in *Relations internationales : Bilan et perspectives*, sous la direction de Dario BATISTELLA, Paris, Ellipses, 2013, vol. 744 pages, p. 216-217.
- DOUZET, Frédérick, « Le cyberspace, un champs d'affrontement géopolitique », in *Les conflits dans*

- le monde : Approche géopolitique*, sous la direction de Béatrice GIBLIN, Paris, Armand Colin, 2^e édition, p. 326.
- EMMANUEL, Grégoire, « Quelques aspects des échanges entre le Niger et le Nigeria », in *Les terrains du développement : approche pluridisciplinaire des économies du Sud*, sous la direction de Robineau CLAUDE, Arstom, 1992, vol. 280 pages, p. 153.
- EMMANUEL, Grégoire, « Réseaux de commerce et maillages urbains », in *Sur la route d'Istanbul*, sous la direction de Le Bris EMILE, Villes du sud, 1996, vol. 380 pages, p. 147.
- FÉRET, Julien et Ana Peyro LLOPIS, « La lutte contre le terrorisme : instruments et institutions », in *Juger le terrorisme dans l'État de droit*, sous la direction de Ludovic Hennebel et Damien VANDERMEERSCH, Bruxelles, Bruyant, 2009, p. 263.
- FLOCH, Guillaume-le, « Approche de droit internationale dans l'identification du terrorisme au regard de l'État », in *L'État et le terrorisme*, sous la direction de Pierre Bourdon et François BLANC, Paris, Editions de la Sorbonne, 2018, , p. 21.
- GILBERT, Étienne, « Le rapport de la Commission Brandt, North-South. A programme for survival », in *Secteur informel et petite production marchande dans les villes du Tiers Monde*, sous la direction de Philippe HUGON, Tiers-Monde, 1980, p. 455.
- GUÉRIN, H. et F. RÉOUNODJI et C. RANGÉ, « Dynamiques d'élevage : De la compréhension des systèmes et dynamiques d'élevage à la définition de mesures d'accompagnement pour davantage de sécurité et de productivité », in *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, sous la direction de Jacques LEMOALLE et Géraud MAGRIN, IRD Editions, coll. Expertise collégiale, Marseille, 2014, p. 312.
- HENNEBEL, Ludovic et Gregory LEWKOWICK, « Le problème de la définition du terrorisme », in *Juger le terrorisme dans l'État de droit*, sous la direction de Ludovic Hennebel et Damien VANDERMEERSCH, Bruxelles, Bruylant, octobre 2009, p. 17.
- IDRISSA, Kimba, « Conclusion », in *Armée et politique au Niger*, sous la direction de Kimba IDRISSA, CODERSRIA, août 2008, p. 285.
- IGUE, John O., « Le Nigeria et ses périphéries frontalières », in *Le Nigeria un pouvoir en puissance*, sous la direction de B.C BACH, J. EGG et J. PHILOPPE, Paris, Karthala, 1988, p. 219.
- JOHNSON, Dominic, « La guerre internationale contre l'Internationale djihadiste: aujourd'hui la Somalie, demain le Nigeria, et après? », in *Que font les armées étrangères en Afrique? Réflexions*

- autour des interventions militaires internationales dans les pays africains en crise : Cas de la Centrafrique, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Nigéria, de la RDC, de la Somalie et du Soudan du Sud*, sous la direction de Aloys TEGERA, Pole Institute, Actes du colloque international organisé par Pole Institute, du 1^{er} au 4 juillet 2014, p. 41.
- JOXE, Alain, « Atlantisme et crise de l'État européen : la crise militaire », in *La crise de l'État*, sous la direction de Nicolas POULANTZAS, Paris, Puf, 1976, p. 294.
- KAYSER, Christiane, « #bringbackourgirls. Les interventions médiatiques en zone de crise en Afrique : soutien solidaire ou mise en scène narcissique ? », in *Que font les armées étrangères en Afrique ? Réflexions autour des interventions militaires internationales dans les pays africains en crise : Cas de la Centrafrique, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Nigéria, de la RDC, de la Somalie et du Soudan du Sud*, sous la direction de Aloys TEGERA, Pole Institute, Actes du colloque international organisé par Pole Institute, du 1^{er} au 4 juillet 2014, p. 75
- KIRSHBAUM, Stanislav J, « Philip Bobbitt et le nouvel ordre constitutionnel : les défis à la sécurité nationale et internationale », in *Les défis du système de sécurité*, sous la direction de Stanislav Jozef KIRSCHBAUM, Bruyant, novembre 2014, vol. 226 pages.
- L'IRD, Expertise Collégiale, « Gouvernance et politiques de développement », in *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, sous la direction de Jacques LEMOALLE et Géraud MAGRIN, traduit par Bilingue FRANÇAIS-ANGLAIS, IRD éditions, Marseille, 2014, p. 57.
- LATOURE, Xavier, « Une coopération nécessaire : l'administration et la lutte contre le terrorisme », in *L'État et le terrorisme*, sous la direction de Pierre Bourdon et François BLANC, Paris, Editions de la Sorbonne, 2018, p. 186.
- LLOPIS, Ana Peyro et Damien VANDERMEERSCH, « L'extradition et l'entraide judiciaire », in *Juger le terrorisme dans les États de droit*, sous la direction de Ludovic HANNEBEL et Damien VANDERMEERSCH, Bruxelles, Bruylant, 2009, vol. 544 pages, p. 405.
- MAGRIN, G. et G.M. NGARESSEM, « Le lac Tchad et les échanges : un pôle agricole exportateur », in *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, sous la direction de Jacques LEMOALLE et Géraud MAGRIN, IRD Editions, coll. Expertise collégiale, Marseille, 2014, vol. 638 pages, p. 539.
- MALUWA, Tianjana, « La transition de l'Organisation de l'Unité Africaine à l'Union Africaine », in *L'Union africaine : cadre juridique et institutionnel : Manuel sur l'organisation panafricaine*, sous la direction de Abdulqawi A. Yusuf et Fatsah OUGUERGOUZ, Paris, Editions A. Pedone, avril

- 2013, vol. 491 pages, p. 35.
- MONTCLOS, Marc-Antoine Pérouse de, « Face à Boko Haram, l'impossible coalition », in *Qui gouverne le monde ?* sous la direction de Bertrand Badie et Dominique VIDAL, Paris, La Découverte, 2018, vol. 392 pages, p. 316.
- MONTCLOS, Marc-Antoine Pérouse de, et al., « Régime humanitaire, tensions sociales et enjeux de développement », in *Crise et développement La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, sous la direction de Rémy RIOUX, Agence française de développement, 2018, p. 195.
- MOULLÉ, François, « Un monde traversé de frontières », in *Frontières*, sous la direction de François MOULLÉ, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, octobre 2017, vol. 341 pages, p. 13.
- MOUSSA, Ahmad Tidjani Malam, « L'intégration régionale : un processus millénaire au Sahel dans le cadre de l'espace de circulation », in *Les Etats-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : Le cas du Niger*, sous la direction de Maman Waziri MATO, Paris, Karthala, octobre 2007, vol. 260 pages, p. 49.
- NGARESSEM, G. G et G MAGRIN, « Investissements publics et accès aux services : un Lac sous-équipé ? », in *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, sous la direction de Jacques LEMOALLE et Géraud MAGRIN, IRD Editions, Marseille, 2014, p. 221.
- NGARESSEM, G. M. et G. MAGRIN, « Investissements publics et accès aux services : un Lac sous-équipé ? », in *Le développement du lac Tchad. Situation actuelle et futurs possibles*, sous la direction de Jacques LEMOALLE et Géraud MAGRIN, IRD Editions, coll. Expertise collégiale, Marseille, 2014, vol. 638 pages, p. 221.
- NIASSE, Madiodio, « Les bassins fluviaux transfrontaliers », in *Atlas régional de l'Afrique de l'Ouest*, sous la direction de OCDE And Club du Sahel et de l'Afrique de l'OUEST, édité par Organization For Economic Co-operation and Development (OECD), Broché, février 2009, vol. 292 pages
- OBASANJO, Olusegun, « Une vision de l'intégration pour le XXIe Siècle », in *Coopération pour la paix en Afrique de l'Ouest : Agenda pour 21e siècle*, sous la direction de Anatole AYISSI, UNIDIR/ Nations Unies, 2001, vol. 166, p. vii.
- RAIMOND, C., C. RANGÉ et H. GUÉRIN, « La multiactivité et la multifonctionnalité, principes d'un développement durable pour le Lac ? », in *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, sous la direction de Jacques LEMOALLE et Géraud MAGRIN, Institut de Recherche pour le Développement "IRD", Marseille, 2014, vol. 638 pages, p. 421.

- SAÏBOU, Issa, « Les cadres territoriaux du développement : frontières, gestion des conflits et sécurisation », in *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, sous la direction de Jacques LEMOALLE et Géraud MAGRIN, IRD Editions, coll. Expertise collégiale, Marseille, 2014, p. 581.
- SANDI, Yacouba, « Une institution particulière d'intégration régionale en Afrique de l'ouest : le cas de la commission mixte nigéro-nigériane de coopération », in *Les Etats-Nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : cas du Niger*, sous la direction de Maman Waziri MATO, Paris, Karthala, 2007, vol. 260 pages, p. 189.
- SHETIMA, Abba Gana et Usman ALHAJI, « Tensions agropastorales », in *Conflits liés aux ressources et terrorismes Deux facettes de l'insécurité*, sous la direction de Marie TRÉMOLIÈRE, OCDE and Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Avril 2013, vol. 148 pages, p. 59.
- SOREL, Jean-Marc, « Existe-t-il une définition universelle du terrorisme ? », in *Le droit international face au terrorisme*, sous la direction de K BANNELIER, T CHRISTAKIS et O Corten et B DELCOURT, CEDIN-Paris I Cahiers internationaux, octobre 2002, vol. 356 pages, p. 34.
- TCHIKAYA, Blaise, « Le conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine », in *L'homme dans la société internationale*, sous la direction de Jean-François AKANDJI-KOMBÉ, Bruxelles, Bruylant, 2013, p. 387.
- TERCINET, Josiane, « L'union Africaine et le maintien de la paix en Afrique : aspects institutionnels et opérationnels », in *Régionalisme et sécurité internationale*, sous la direction de Houchang Hassan-Yari et Abdelkrim OUSMAN, Bruxelles, Bruylant, 2009.
- VANASSE, Vanessa Martin et Marc-Olivier BENOI, « La définition du terrorisme : Un état des lieux », in *Repenser le terrorisme : concepts, acteurs et réponses*, sous la direction de Charles-Philippe David et Benoît GAGNON, Laval, Les Presses de l'Université Laval Pul, 2007, p. 25.
- VIRCOULON, Thierry, « L'inflation des législations antiterroristes en Afrique », in *Ramses 2017 : Un monde de rupture : Terrorisme, insécurité, projet européen*, sous la direction de Thierry De Montbrial et Dominique David /IFRI, Dunod, 2016, p. 276.

Encyclopédies

- BAUD, Jacques, « Encyclopédie des terrorismes et violences organisées », in *Renseignement Histoire et Géopolitique*, Lavauzelle, mars 2009, vol 1296 pages.
- CABOT, Jean, « Les frontières coloniales de l'Afrique », in *Territoire à prendre : Stratégie, géographie*

et idéologie, sous la direction de François MASPERO, Hérodote : revue trimestrielle, juillet-septembre 1978, p. 114.

FOURMONT, Guillaume, « Course aux armements en Afrique contre Boko Haram », in *Atlas : géopolitique mondiale*, sous la direction de Alexis BAUTZMANN, Rocher, 2017, p. 64.

LAKEHAL, Mokhtar, in *Le grand livre de la politique, de la géopolitique et des relations internationales : 4000 termes pour comprendre le discours politique : 4000 termes pour comprendre le discours politique*, sous la direction de Mokhtar LAKEHAL, Nouvelle édition, Paris, L'Harmattan, septembre 2018, vol. 800 pages.

NICOLAS, Guy, « Le Nigeria : pôle de restructuration géopolitique, ou ligne de front entre chrétiens et musulmans ? », in *L'Afriques noires l'Afrique blanches*, sous la direction de Yve LACOSTE, Hérodote : revue de géographie et de géopolitique, juillet-septembre 1992, p. 233.

ONU, Nations Unies, « Accord de coopération judiciaire entre la République du Niger et la République Fédérale du Nigéria », in *Recueil d'accords bilatéraux, régionaux et internationaux en matière d'entraide judiciaire et d'extradition*, sous la direction de Ambassade De France au Niger service de la prévention du terrorisme de l'ONUUDC et le ministère de la justice de la République du Niger avec l'appui du projet "appui à la réforme judiciaire (arjudi)", Office des Nations unies contre la drogue et le crime, Vienne, 2008, p. 69.

Mélanges

DUGARD, G, et al., « Nouvelles armes psychologiques et stratégie d'influence », in *Géostratégie et armement au XXIe siècle*, sous la direction. d'Association Des auditeurs et cadres des hautes études de L'ARMEMENT, Paris, La documentation française, Avril 2014, p. 477.

KERCHOVE, Gilles De, « L'union européenne dans la lutte contre le terrorisme », in *La dimension externe de l'espace de liberté, de sécurité et de justice au lendemain de Lisbonne et de Stockholm: un bilan à mi-parcours*, sous la direction de Marianne DONY, Bruxelles, Université de Bruxelles, 2012, p. 81.

THÉBAULT, Vincent, « La construction des territoires d'État », in *Géopolitique de l'Afrique et du Moyen-Orient*, sous la direction de Roland POURTIER, Paris, Nathan, 2e édition actualisée et enrichie, p. 88.

Colloques

ANTIPOLIS, Université De Nice-Sophia, « Les Alpes-Maritimes et la frontière : 1860 à nos jours », in

Acte de colloque de Nice 1990, Université de Nice, Serre-Nice, 1992.

BOLARINWA, Joshua O., « Aperçu du dispositif de paix et de sécurité de la CEDEAO », in *A la découverte de la CEDEAO : Paix et Sécurité dans une CEDEAO des Peuples.*, CEDEAO, Abuja, 5-13 Octobre 2011, p. 37, Friedrich-Ebert-Stiftung.

KENFO, Joseph Tchinda, « Panel: Boko Haram au Sahel camerounais. Trajectoires identitaires, expansion territoriale, instrumentalisations et réponses politiques », in *ACTES DU COLLOQUE*, 7e Congrès international des associations francophones de science politique, Revue Béninoise de Science Po, Montréal, du 17 au 19 mai 2017.

OKAE, Charles, « Allocution d'ouverture du Général (CR) Directeur du Maintien de la Paix et de la Sécurité Régionale de la CEDEAO », in *Les Forces de Défense et de sécurité face aux menaces transfrontalières en Afrique de l'Ouest*, État-Major des armées -Dakar, *Ile colloque international des armées du Sénégal*, 9-11 novembre 2011, p. 22.

PELLÉ, Sébastien, « Quelles nouvelles incriminations en matière de lutte contre le terrorisme ? », in *Le terrorisme nouveaux enjeux, nouvelles stratégies*, Actes du colloque, Pau le 25 novembre 2016, Presses universitaires de Pau et des Pays de l'Adour, septembre 2017.

ROUSSEAU, Charle, « La frontière », in *Colloque de la société française pour le droit international*, Paris, Pédone, 1980.

SCHMIT, Margaux, « Boko Haram : face à sa régionalisation », in *8e Festival de Géopolitique : Dynamiques africaines*, *Diploweb*, Samedi 19 Mars 2016.

Thèses

D'HAUTEFEUILLE, Madeleine BOUDOUX, *Entre marge et interface, recompositions territoriales à la frontière franco-brésilienne (Guyane / Amapá)*, 2012, [Thèse pour le doctorat de géographie : Université des Antilles et de la Guyane : 2012].

DA, Sanbèlè Dominique, *Les organisations internationales économiques et la consolidation de la paix dans les États sortants de conflits armés*, 2015, [Thèse universitaire : Sciences de l'Homme et Société/Droit : Droit. Université Grenoble Alpes, Centre d'études sur la sécurité internationale et les coopérations européennes : 2015-12-10].

DAGRA, Mamadou, *La politique extérieure du Niger (1974-1987) : Contribution à l'étude des structures diplomatiques et de la politique africaine d'un État sahélien*, 1987, [Thèse pour le doctorat d'état : Faculté des sciences juridiques et économiques : Université cheikh Anta Diop - Dakar

Sénégal : 16 décembre 1987].

DÉTRIE, Jean-François, *Le général Arthur Boucher (1847-1933) : une carrière atypique, une œuvre érudite*, 2017, [Histoire militaire : l'Université Paul-Valéry Montpellier III : 2017].

DÉTRIE, Jean-François, *Le général Arthur Boucher (1847-1933) : une carrière atypique, une œuvre érudite*, 2017, [Histoire militaire : Université Paul-Valéry Montpellier III : Soutenue le 16 décembre 2017].

FOURAGE, Gérard, *La frontière méridionale du Niger : de la ligne Say-Baroua à la frontière actuelle (1890-1911)*, 1979, [Histoire : Université de Toulouse le Mirail], Volume 2.

KORE, Lawel CHEKOU, *Rébellion touareg au Niger- approche juridique et politique*, [Droit : Spécialité, Relation internationale Option : Sécurité et Défense : Université Paris Descartes : École Doctorale Droit Gestion et Relations internationales : 30 Novembre 2012].

Articles de revues

AFP, Le JD et, « Le Niger tente de réintégrer les "repentis" de Boko Haram », *Le journal du développement LJD (La Revue Indépendante des Professionnels du Développement)*, lundi 31 juillet 2017, n° 238, p. 29.

AKINDÈS, Francis, « Le monde sait quoi faire de l'Afrique, mais l'Afrique ne sait pas quoi faire du monde », *Géopolitique africaine*, 2015, n° 53-54, p. 47.

ALEYRE, Bertrand et Alexandre GUERIN, « DE GALULA A PETRAEUS : l'héritage français dans la pensée américaine de la contre-insurrection », *Cahier de la recherche doctrinale*, 7 mai 2009.

ALOU, Mahaman Tidjani, « La justice au plus offrant : Les infortunes du système judiciaire en Afrique de l'Ouest (autour du cas du Niger) », *Politique africaine*, mars 2001, n° 83, p. 59.

AMBROSETTI, David et Mélanie CATHELI, « Les enjeux du leadership au Conseil de sécurité : responsabiliser ou contrôler les opérations de paix de l'ONU ? », *Revue internationale et stratégique*, avril 2007, n° 68, p. 69.

ANTIL, Alain, « L'Afrique et la « guerre contre la terreur » », *Institut français des relations internationales (IFRI) Politique étrangère*, mars 2003, n° Automne, p. 583.

APARD, Élodie, « Boko Haram, le jihad en vidéo », *Politique africaine*, Boko Haram, le jihad en vidéo février 2015, n° 138, p. 135.

ASSANVO, William, « Menace terroriste en Afrique de l'Ouest : État des réponses nationales,

- régionales et internationales », *Note d'analyse*, Septembre 2012, 13.
- AUGÉ, Axel, « Les réformes du secteur de la sécurité et de la défense en Afrique subsaharienne : vers une institutionnalisation de la gouvernance du secteur sécuritaire », *Afrique contemporaine*, Février 2002, n° 218, p. 49.
- AUGÉ, Axel, « Les soldats de la paix en Afrique subsaharienne : entre action militaire et logique politique », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, janvier 2008, n° 229, p. 43.
- AUGÉ, Benjamin, « Le pétrole au Nigeria, instrument de puissance et miroir d'une fragilité étatique », *Hérodote*, avril 2015, n° 159, p. 142.
- BACH, D.-C., « Nigeria et États-Unis : convergences d'intérêts et relations de pouvoir », *Politique africaine*, mai 1981, n° 2.
- BACH, Daniel C., « Les effets pervers du fédéralisme nigérian », *Politique africaine*, Décembre 1988, p. 22.
- BALZACQ, Thierry, « Qu'est-ce que la sécurité nationale ? », *Revue internationale et stratégique*, avril 2003, n° 58, p. 33.
- BEKALE, Ladislav NZE, « L'union africaine et la problématique du terrorisme. Aspects d'une politique publique continentale », *Note d'analyse politique de l'Institut de Recherche et d'Enseignement sur la Paix Thinking Africa*, septembre 2016, n° 47.
- BELLETANTE, Joseph, « Récit et légitimation : les États-Unis en guerre contre le terrorisme (2001-2004) », *Études de communication*, juin 2010, n° 34.
- BERGHEZAN, Georges, « Militaires occidentaux au Niger : présence contestée, utilité à démontrer », *Note d'analyse du groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité GRIP*, 7 novembre 2016.
- BIGO, Didier, « L'idéologie de la menace du Sud », *Cultures & Conflits*, n°2, janvier 1991
- BOLOUVI, Michel, « Un précurseur de la coopération transfrontalière », *Chronique des frontières : Frontière et intégration en Afrique de l'ouest; avec l'appui du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest*, Juin 2007, n° 6, p. 34.
- BONDITTI, Philippe, « L'organisation de la lutte anti-terroriste aux États-Unis », *Cultures & Conflits*, avril 2001, n° 44, p. 65.
- BONNECASE, Vincent et Julien BRACHET, « Les « crises sahéliennes » entre perceptions locales et

- gestions internationales », *Politique africaine*, février 2013, n° 130, p. 5.
- BONNECASE, Vincent, « Faim et mobilisations sociales au Niger dans les années 1970 et 1980 : une éthique de la subsistance ? », *Genèses*, Avril 2010, n° 81, p. 5.
- BOSI, Lorenzo, « État des savoirs et pistes de recherche sur la violence politique », *Critique internationale*, janvier 2012, n° 54, p. 171.
- BOTIN, Michel, « La frontière des états : approche historique et juridique », *Science de la Société*, n° 37, février 1996.
- BRAS, Jean-Philippe, « Le Maghreb dans la « guerre contre le terrorisme » : enjeux juridiques et politiques des législations « antiterroristes » », *L'Année du Maghreb*, février 2007, p. 447.
- BRUSTLEIN, Corentin, « Clausewitz et l'équilibre de l'offensive et de la défensive », *Stratégie*, mai 2009, n° 97-98, p. 95.
- BUCHANAN-CLARKE, Stephen et Rorisang LEKALAKE, « Extrémisme violent en Afrique : Perceptions des citoyens du Sahel, du Lac Tchad, de la Corne », *Afrobaromètre: Synthèse de Politique*, Juin 2016, n° 32.
- CALOTHY, Catherine, « Face au terrorisme, progrès et limites d'une coopération internationale tous azimuts », *Pouvoirs*, n° 158, mars 2016, p. 125.
- CARLOS, Peixoto Antonio, « La théorie de la dépendance : bilan critique », *Revue française de science politique*, n° 4-5, 1977, p. 601.
- CHAFER, Tony et Gordon David CUMMING, « La coopération entre la France et le Royaume-Uni en Afrique : Des capacités sous-utilisées », *Afrique contemporaine*, n° 236, avril 2010, p. 130.
- CHAMPEIL-DESPLATS, Véronique, « Histoire de lumières françaises : l'état d'urgence ou comment l'exception se fonde dans le droit commun sans révision constitutionnelle », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, Volume 79, février 2017, p. 205 à 227
- CHÂTAIGNER, Jean-Marc, « La réforme du secteur de sécurité dans les États et sociétés fragiles. Préalable indispensable au développement, ou dernière des illusions néocoloniales ? », *Afrique contemporaine*, Février 2006, n° 218, p. 101.
- CHOMSKY, Noam, « Un monde sans guerre Discours au Forum social mondial de Porto Alegre, janvier 2002 », *Actuel Marx*, n° 33, janvier 2003, p. 57.
- CILLIERS, Jakkie, « L'Afrique et le terrorisme », *Afrique contemporaine*, n° 209, janvier 2004, p. 81.

- COHEN, Samy, « Les États et les nouveaux acteurs », *Revue Politiques internationales*, n° 107, septembre 2005.
- COULON, Jocelyn, « L'intervention internationale. Pour une éthique de l'engagement sur la longue durée », *Éthique publique*, n° vol 10, 1, 2008.
- COURTIN, Christophe et François BOKO, « Les forces armées en Afrique francophone », *Fondation Jean-Jaurès*, n° 284, 25 octobre 2015.
- COURTIN, Nicolas, « Comprendre Boko Haram. Introduction thématique », *Afrique contemporaine*, n° 255, mars 2015, p. 13.
- COUSIN, Marie-Elisabeth, « Les conventions internationales conclues par la France et publiées au Journal Officiel de la République française en 1979 », *Annuaire Français de Droit international*, 1979, n° 25, p. 835.
- DAVID, Charles-Philippe et Afef BENESSAIEH, « La paix par l'intégration ? Théories sur l'interdépendance et les nouveaux problèmes de sécurité », *Études internationales*, n° 28, 2, 1997, p. 227.
- DESMIDT, Sophie et Volker HAUCK, « Gestion des conflits dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) Résultats d'une analyse des interventions menées par l'Union africaine et les Communautés économiques régionales en vue de résoudre et de prévenir des conflits... », *Centre for development policy management ECDPM*, Avril 2017, n° 211.
- DESSPORTES, Vincent, « La stratégie en théories », *Politique étrangère --Institut français des relations internationales (IFRI)*, n° Été, février 2014, p. 165.
- DORY, Daniel, « L'analyse géopolitique du terrorisme : conditions théoriques et conceptuelles », *L'Espace Politique*, n° 33, février 2018.
- DUFOURCQ, Jean, « L'Afrique de l'Ouest : un compartiment essentiel : Les défis stratégiques africains : exploration des racines de la conflictualité », *Cahiers de l'IRSEM*, n° 8, avril 2010.
- EABRASU, Marian, *Les états de la définition wébérienne de l'État*, Presses de Sciences Po, n°45, janvier 2012, p. 195
- ENGELSEN, Carl, « Système institutionnel et exercice du pouvoir au Nigeria », *Afrique contemporaine*, n° 239, mars 2011, p. 136.
- FAURE, Guy-Olivier, « négociation est un champ d'une immense richesse, capable d'entretenir une

- véritable fascination, car il y a de l'oxymore en elle dès que l'on tente de combiner coopération et lutte », *Négociations*, n° 16, février 2011, p. 117.
- GAUTIER, Louis, « Les voies et les moyens de la lutte antiterroriste », *Pouvoirs*, n° 158, mars 2016, p. 39.
- GAZIBO, Mamoudou, « L'instabilité en Afrique et ses déterminants », Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010, p. 117
- GENDT, Pascal De, « L'Union Africaine face aux défis du continent », *Service international de Recherche, d'Éducation et d'Action Sociale ; Siréas asbl*, 2016.
- GENDT, Pascal De, « Boko Haram, le reflet des problèmes nigériens », *Service international de Recherche, d'Éducation et d'Action Sociale asbl*, novembre 2012 Bruxelles.
- GORE Institute, « Système de conflits et enjeux sécuritaire en Afrique de l'ouest », *Dakar édition*, 2013.
- GRÉGOIRE, Emmanuel, « La cohabitation au Niger », *Afrique Contemporaine*, 3e trimestre 1995, n° 175, p. 43.
- GROUP, International Crisis, « Mettre en œuvre l'architecture de paix et de sécurité (III) : l'Afrique de l'Ouest », *Rapport Afrique ; International Crisis Group*, Dakar/Bruxelles, 14 avril 2016, n° 234.
- GUICHAOUA, Yvan et Mathieu PELLERIN, « Faire la paix et construire l'État : Les relations entre pouvoir central et périphéries sahéliennes au Niger et au Mali », *Étude de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire IRSEM*, juillet 2017, n° 51.
- HELLY, Damien, et al., « Stratégies Sahel : L'impératif de la coordination », *Note d'analyse de l'Institut d'études de sécurité ISS*, mars 2015, n° 76.
- HIRIBARREN, Vincent, « L'héritage spatial de l'Indirect Rule au Nigeria », *Hérodote*, n° 159, avril 2015, p. 13.
- HUGON, Philippe, « Conflits armés, insécurité et trappes à pauvreté en Afrique », *Afrique contemporaine*, n° 218, février 2006, p. 33.
- HUGON, Philippe, « Les nouveaux acteurs de la coopération en Afrique », *Dossier / Afrique : 50 ans d'indépendance — Revue / Évolutions des politiques de développement*, n° 1, mars 2010, p. 99.
- HUGON, Philippe et Naïda Essiane ANGO, « Les armées nationales africaines depuis les indépendances : Essai de préconisation et de comparaison », *Les notes de l'IRIS*, avril 2018.

- IGAH, Emmanuel, « Géopolitique et population du “géant” africain », *Population & Avenir*, n° 682, Mars-Avril 2007, p. 4.
- KADJE, Danielle Minteu, « Acteurs et instruments dans la lutte contre Boko Haram Trajectoires Camerounaise et Nigériane », *Revue internationale Sens Public*, Octobre 2016.
- KALDOR, Mary et Sonia MARCOUX, « La sécurité humaine : un concept pertinent ? », *Institut français des relations internationales (IFRI), Politique étrangère*, texte traduit de l’anglais par Sonia Marcoux n° Hiver, avril 2006, p. 901.
- KOTT, Sandrine, « Les organisations internationales, terrains d’étude de la globalisation. Jalons pour une approche socio-historique », *Critique internationale*, n° 52, mars 2011, p. 9.
- KOUNGOU, Léon, « Démocratie et fondamentalismes religieux au Nigeria : vivre libre dans la peur », *Geoéconomie*, n° 52, Janvier 2010, p. 105-120.
- LALDJI, Mounir, « Les menaces des entités criminelles transnationales sur la sécurité intérieure des États », *Sécurité globale*, n° 6, février 2016, p. 43.
- LEBŒUF, Aline, « Coopérer avec les armées africaines », *Etude de l’IFRI Focus stratégique*, n° 76, Octobre 2017.
- LECOUTRE, Delphine, « Le conseil de paix et de sécurité de l’union africaine, clef d’une nouvelle architecture de stabilité en Afrique ? », *Afrique contemporaine*, n° 212, avril 2004, p. 131.
- LEFEBVRE, Camille, « Histoire des frontières du Niger », *Matériaux pour l’histoire de notre temps*, Janvier-Mars 2004, n° 73, p. 18.
- LHOSTE, Jessie, « La diplomatie française face à la crise du Biafra 1966-1970 », *Bulletin de l’Institut Pierre Renouvin*, n° 27, janvier 2008, p. 15.
- L’OCDE, Editions De, « Annexe 6. Théories du changement », *Revue de l’OCDE sur le développement*, mars 2007, n° 8, p. 95.
- LUNTUMBUE, Michel, « La CBLT et les défis sécuritaires du bassin du lac Tchad », *Note du groupe de recherche et d’information sur la paix et la sécurité GRIP*, 2 décembre 2014, n° 14.
- MAHAMAN, Alio, « Les défis et enjeux sécuritaires dans l’espace sahélo-saharien : la perspective du Niger », *Friedrich-Ebert-Stiftung*, Dakar, mars 2017.
- MARTIN, Verlet et Michel L. MARTIN, « Le soldat africain et le politique : essais sur le militarisme et l’État prétorien au sud du Sahara. », *Tiers-Monde*, n° 125, tome 32, 1991, p. 237.

- MASTOR, Wanda et François SAINT-BONNE, « De l'inadaptation de l'état d'urgence face à la menace djihadiste », *Pouvoirs*, n° 158, mars 2016, p. 51.
- METTE, Bovin, « Nomades « sauvages » et paysans « civilisés » : WoDaaBe et Kanuri au Borno », *Journal des africanistes*, tome 55, fascicule 1-2, 1985, p. 52.
- METZ, Mariën-Casey Chloé, « La guerre asymétrique et l'avenir de l'Occident », *Politique étrangère*, 68, janvier 2003, p. 25.
- MICHEL, Luntumbue, « Criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : cadre et limites des stratégies régionales de lutte », *Note d'analyse GRIP*, 9 Octobre 2012.
- MONTCLOS, Marc-Antoine Pérouse de, « Boko Haram et la mise en récit du terrorisme au « Sahelistan » Une perspective historique », *Afrique contemporaine*, n° 255, Mars 2015, p. 21.
- MONTCLOS, Marc-Antoine Pérouse de, « La transition démocratique au Nigeria : militaires civilisés ou civils militarisés ? », *Autrepart*, n° 27, mars 2003, p. 61.
- MONTCLOS, Marc-Antoine Pérouse de, « Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigeria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ? », *Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po*, Juin 2012, n° 40.
- MONTCLOS, Marc-Antoine Pérouse de, « Pétrole et sécurité privée au Nigeria : un complexe multiforme à l'épreuve du "syndrome de Monaco" », *Cultures & Conflits*, n° 52, Hiver 2003, p. 117.
- MONTCLOS, Marc-Antoine Pérouse de, « Boko Haram : les enjeux régionaux de l'insurrection », *Fondation Jean-Jaurès*, n° 246, février 2015,.
- MONTCLOS, Marc-Antoine Pérouse de, « Boko Haram et la souveraineté du Nigeria : une histoire de frontières », *Hérodote*, n° 159, Avril 2015, p. 58.
- MONTCLOS, Marc-Antoine Pérouse de, « Le Nigeria, une puissance émergente ou un État failli ? », *Hérodote*, n° 159, avril 2015, p. 6.
- MONTCLOS, Marc-Antoine Pérouse de, « Boko Haram : entre fragmentation et internationalisation? », *l'ENA hors les murs*, janvier/février 2017, n° 467, p. 37.
- MUSILA, Cyriel, « L'insécurité transfrontalière au Camerun et dans le bassin du Lac Tchad », *Note de l'Ifri*, Juillet 2012, n° 13.
- N'DIMINA-MOUGALA, Antoine-Denis, « Les conflits africains au XXe siècle. Essai de typologie », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 225, janvier 2007, p. 121.

- NGOULA, Joseph Lea nkalwo, « l'état islamique en Afrique de l'ouest (ex-boko haram) : la stratégie de diversion face à l'assaut de la coalition armée », *Thinking africa/ note d'analyse politique de l'Institut de Recherche et d'Enseignement sur la Paix*, n° 30, août 2015.
- NJEUMA, Martin Zachary et Dominique MALAQUAIS, « Coopération internationale et transformation du bassin du Lac Tchad. Le cas de la Commission du bassin du lac Tchad », *Politique africaine*, n° 94, février 2004, p. 23.
- OLVER, A. S. B., « La politique coloniale britannique », *Politique étrangère*, 1945, n° 2.
- OUATTRA, Ladjji Karamoko, « les frontières en Afrique : héritage du passé colonial, enjeu actuel », *Note de recherche de l'Institut de Recherche et d'Enseignement sur la Paix*, Juillet 2014, n° 11.
- PAGE, Steve, « Le Nigeria, une puissance continentale imaginaire », *Hérodote*, n° 159, avril 2015, p. 155.
- PEREZ, Thibolt, « Protection des données personnelles et lutte contre le terrorisme : analyse de l'article L. 222-I du code de la sécurité intérieure », *Cahier de la sécurité et de la justice*, Quatrième trimestre 2017, n° 42, p. 155.
- PERSON, Yves, « L'Afrique noire et ses frontières », *Le mois en Afrique*, n° 80, Août 1975.
- POULIGNY, Béatrice, « La communauté internationale face aux crimes de masse : les limites d'une communauté d'humanité », *Revue internationale de Politique Comparée*, n° 1, vol 8, janvier 2001, p. 93.
- POURTIER, Rolans, « Le Lac Tchad entre crise écologique et menaces géopolitiques », *l'ENA hors les murs*, janvier/février 2017, n° 467, p. 39.
- RAEESAH, Cassim Cachalia, Salifu UYO et Ndung'u IRENE, « Les dynamiques de la radicalisation des jeunes en Afrique : Revue des faits », *Institut d'études de sécurité ISS*, Aout 2016, n° 296.
- ROSA, Anne-Marie-La, « Graduate Institute Publications », *Dictionnaire de droit international pénal : Aut dedere, aut judicare*, Genève 1998.
- SADATCHY, Priscilla, « Boko Haram : un an sous état d'urgence », *Note d'Analyse du GRIP*, 3 juin 2014.
- SAÏBOU, Issa, « L'embuscade sur les routes des abords sud du Lac Tchad », *Editions Karthala « Politique africaine »*, n° 94, février 2004, p. 81.
- SAMBE, Bakary, « Boko haram dans le bassin du Lac Tchad : Au-delà du sécuritaire, le danger

- ethniste et le désastre humanitaire », *Observatoire des Radicalismes et Conflits religieux en Afrique (ORCRA)*, Mai 2016, n° 2, Publication de Timbuktu Institute –African Center for Peace Studies.
- SAMBO, Armel, « La cohérence des coalitions interrégionales pour lutter contre le terrorisme en Afrique subsaharienne : cas de la Force multinationale mixte de la CBLT contre la secte Boko Haram », *Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique CODESRIA*, 2017, n° 3, Volume XLII, p. 137.
- SEIGNOBOS, Christian, « Boko Haram : innovations guerrières depuis les monts Mandara. Cosaquerie motorisée et islamisation forcée », *Afrique contemporaine*, N° 252, Avril 2014, p. 149-169.
- SEIGNOBOS, Christian, « Boko Haram et le lac Tchad. Extension ou sanctuarisation ? », *Afrique contemporaine*, n° 255, Mars 2015, p. 93.
- SMITH, Daniel Jordan et Étienne SMITH, « Corruption, culture politique et démocratie au Nigeria Réactions populaires à la croisade anti-corruption du président Obasanjo », *Politique africaine*, n° 106, Février 2007, p. 28.
- SOULEY, Abdoulaye Niandou, « L'armée et le pouvoir », *Politique africaine*, n° 38, juin 1990, p. 40, Le Niger : Chroniques d'un État.
- SOUNAYE, Abdoulaye, « L'Islam au Niger : éviter l'amalgam », *Humanitaire : Sahel : danger de désert humanitaire ?* 20 juillet 2011, n° 28.
- STOECKLIN, Daniel, « Les affinités électives du terrorisme », *Les BRICS, un espace ignoré*, Octobre 2017, n° 79, p. 217, édition CNRS.
- SUR, Serge, « Les États défaillants », *Commentaire*, n° 112, Avril 2005, p. 891.
- TAMEKAMTA, Alphonse Zozime, « L'architecture de paix et de sécurité de l'union africaine (APSA) : articulations et enjeux de la gouvernance sécuritaire au XXIe siècle », *Institut de Recherche et d'Enseignement sur la Paix /Thinking Africa*, n° 24, janvier 2015.
- TISSERON, Antonin, « Regards locaux sur le terrorisme. Quelques remarques à propos du Niger », *Dynamiques Internationales : Institut Thomas More, GRIP*, n° 12, janvier 2017.
- TISSERON, Antonin, « Enchevêtrements géopolitiques autour de la lutte contre le terrorisme dans le Sahara », *Hérodote*, n° 142, mars 2011, p. 98.
- VAISSIÈRE, François De, « REGARDS CROISÉS : la coopération entre la France et l'Afrique en

matière de sécurité et de défense. Quelles perspectives pour l'avenir ? Pour un partenariat renforcé », *La revue internationale et stratégique*, printemps 2003, n° 49, p. 13.

VÉRINE, Stéphane, « La coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme », *Politique étrangère*, n° 4, 1986, p. 977.

VINCENT, Ntuda Ebode Joseph, Mark Bolak FUNTEH et Mbarkoutou Mahamat Henri et Nkalwo Ngoula Joseph LÉA, « Le conflit Boko Haram au Cameroun : pourquoi la paix traîne-t-elle ? », *Friedrich Ebert Stiftung*, 2017, Yaoundé (Cameroun).

VITALIS, Joseph, « La réforme du secteur de sécurité en Afrique Contrôle démocratique de la force publique et adaptation aux réalités du continent », *Afrique contemporaine*, n° 209, Janvier 2004, p. 65.

Articles (Presse généraliste)

ABDULLAHI, Sanusi Imran, « Lac Tchad : Ensemble, inversons la tendance ! », *CBLT news magazine* (Février - Juillet 2014), p. 4.

ANP, Agence Nigérienne de Presse, « Signature de convention sur la transhumance transfrontalière entre Maradi et l'Etat de Katsina (Nigéria) », *Agence Nigérienne de Presse* (27 juillet 2017).

BELKAÏD, Akram et Dominique VIDAL, « Beaucoup de controverses et peu d'études de terrain : Le djihadisme sous la loupe des experts », *Le Monde diplomatique* (Décembre 2017), p. 8-9.

BOUHALI, Abdellah, « Nouvelle architecture mondiale de sécurité : Afripol : une valeur ajoutée certaine », *Le carrefour d'Algérie* (jeudi 28 avril 2016), p. 3.

CBLT, Commission Du Bassin du Lac Tchad, « Mai 1964-2014 : le bassin du Lac Tchad : Notre raison d'être depuis 50 ans « Ensemble, inversons la tendance » », *LCBC News Magazine* (Février - Juillet 2014), p. 8.

CHAMBAS, Mohamed Ibn, « Les facteurs traditionnels et nouveaux de l'insécurité freinent les efforts de développement en Afrique de l'ouest et au sahel », *UNOWAS E-Magazine* (n°4 juillet 2017), p. 17.

ESSONO, Isabelle, « Interview de S.E. Issoufou MAHAMADOU Président de la République du Niger et Président en Exercice du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement la CBLT », *CBLT news magazine* (Février - Juillet 2014), p. 12.

GAOH, Zeinabou, « Réunion du comité technique de la Commission mixte nigéro-nigériane à Maradi

- », *Office national d'édition et de presse ONEP* (Lundi 28 Mai 2008), p. 7.
- GUILLAUME DE MORANT, Jacques Duplessy, « Abubakar Shekau « Les filles dont vous préoccupez, nous les avons libérées. Elles sont devenues musulmanes ! » », *Paris Match* (15-21 Mai 2014), p. 48-49.
- HASSANE, Yacine, « Forum national sur « Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme religieux violent à travers la définition des normes de l'encadrement de la pratique de la religion musulmane au Niger » », *Sahel Dimanche* (29 novembre 2017).
- HIRIBARREN, Vincent, « Qui est le Shehu du Borno ? », *Libération Africa4 regards croisés sur l'Afrique* (24 février 2016).
- KARR, Alphonse, « Les guêpes », *Le Cabinet de lecture : gazette de la ville et de la campagne* (5 mai 1841), p. 396.
- LEITERBERG, Milton, « Un mon monde qui préfère la guerre », *Le monde diplomatique* (Novembre 1983), p. 36.
- MARY KALDOR, Texte Traduit de l'anglais par Sonia Marcoux, « La sécurité humaine : un concept pertinent ? », *Politique étrangère* (hiver 2006), p. 901-914.
- MICHE, Brot, « La problématique des frontières franco-britanniques d'Afrique occidentale. In: Matériaux pour l'histoire de notre temps », *Colonisations en Afrique* (1993), p. 23-26.
- MONCTCLOS, Marc-Antoine Pérouse de la, « Lac Tchad et terrorisme : déconstruction d'un mythe », *jeune Afrique n°3014* (du 14 au 20 octobre 2018), p. 27.
- MOUSSA, Zabeirou, « Conférence-débat sur la répression judiciaire du terrorisme au Niger : Edifier les acteurs de la Justice sur les progrès réalisés », *Le Sahel* (28 juillet 2017), p. 1.
- NAKA, « Journée d'information parlementaire sur la Politique Nationale de Modernisation de l'État », *La LETTRE du Haut-Commissariat à la Modernisation de l'État* (juin 2015), p. 2.
- NICOLINO, Fabrice, « Derrière boko haram, le désert assiège le Nigeria », *Charlie Hebdo/ Ecologie* (24 Aout 2016).
- SERVENT, Jean-Christophe, « Un manguier au Nigeria : histoires du Borno », *Le Monde Diplomatique* (avril 2019), p. 24.
- SOUMANA, Assane, « Sécurité Publique : Le Niger, un havre de paix, dans un océan de troubles », *Le Sahel* (Mercredi 08 avril 2015), p. 13, Numéro 8906.

VICKY, Alain, « Frustration sociale et violence confessionnelle au Nigeria : Aux origines de la secte Boko Haram », *Le monde diplomatique* (Avril 2012), p. 8-9.

YVES, Tessieres, « Un épisode du partage de l’Afrique : la mission Monteil de 1890-1892. In : Revue française d’histoire d’outre-mer » (3e trimestre 1972), p. 345-410.

ZAKARIA, Seini Seydou, « Front commun contre le terrorisme », *Le Sahel* (9 octobre 2014), p. 3, numéro 8805.

Rapports

ABDOULHADI, Hamit et Abdourahamane Mohamed MOCTAR, *Mise en œuvre du programme prioritaire de renforcement des capacités pour la prévention et la gestion des crises : étude des cas de N’guigmi et de N’gourti dans la région de diffa*, République du Niger, La Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) en partenariat avec PNUD, 2013.

AFD, Agence Française de développement, *République du Niger : CNE 1181 - Projet Jeunesse Diffa*, Note de communication publique d’opération, Janvier 2017, en ligne : <NCO PJD 01.17 VFF propre CNE 1181 « Jeunesse Diffa » >.

AFFA’A-MINDZIE, Mireille, « *Bâtir la paix et le développement au Sahel : vers une participation politique accrue des femmes et des jeunes*, international Peace Institute IPI, janvier, 2015, en ligne : <<https://www.ipinst.org/>>.

AFRICAINNE, Union, *Création et fonctionnement des commissions des frontières en Afrique. Le guide d’utilisateur*, Département Paix et Sécurité (Programme Frontière de l’Union Africaine), Commission de l’Union Africaine, Addis-Abeba, mai 2013, en ligne : <Deuxième édition, 2014>.

AFRICAINNE, Commission De l’Union, *Création et fonctionnement des commissions des frontières en Afrique (Le guide d’utilisateur)*, Programme Frontière de l’Union Africaine, Commission de l’Union Africaine/Département de Paix et Sécurité, 2013.

AFRICAINNE, Union, *Analyse Préliminaire sur les incursions de Boko Haram au Niger*, Alger, le 8 Février 2015.

AFRICAINNE, Union UA, *Analyse Préliminaire sur les incursions de Boko Haram au Niger*, Commission de l’UA, UA, Alger, le 8 Février 2015, Alger, le 8 Février 2015.

ASBL, Commission Justice et Paix, *La construction de la paix : défis et potentiel d’un concept émergent*, Commission Justice et Paix belge et francophone, mars 2011.

ASSANVO, William, Jeannine Ella A ABATAN et Wendyam Aristide SAWADOGO, *Rapport sur l'Afrique de l'Ouest La Force multinationale de lutte contre Boko Haram : quel bilan ?* Institut d'études de sécurité ISS, n° 19 d'août 2016, Le Rapport sur l'Afrique de l'Ouest vise à fournir aux décideurs de la CEDEAO des analyses sur les questions de l'heure en matière de sécurité humaine dans la région. Ce rapport est le résultat d'un partenariat entre l'ISS et la Commission de la CEDEAO.

BACKGROUND, DCAF, *Politique de sécurité nationale*, Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces, Janvier 2008.

BAD, Groupe De la banque africaine de développement, *Document de stratégie pays 2013-2017*, Département ORWA, BAD / république fédérale du Nigeria, janvier 2013.

CAMPAGNE, Annick Van Lookeren et Sultana BEGUM, *L'or rouge et la pêche dans le bassin du Lac Tchad : Rétablir les moyens de subsistance détruits et protéger les populations dans la région de Diffa au Niger*, Note d'information OXFAM, Oxfam International, février 2017, en ligne : <www.oxfam.org>.

CBLT, Commission Du Bassin du Lac Tchad, *Plan de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique du Lac Tchad*, 13 Novembre 2015.

CBLT, Commission Du bassin du lac Tchad, *Rapport des travaux de la table Ronde des Donateurs pour le financement du Plan Quinquennal d'Investissement 2013-2017*, Commission du bassin du lac Tchad CBLT, 04 au 05 Avril 2014 à BOLOGNE ET à RIMINI (ITALIE).

CENTIF, Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières, *Rapport 2016*, Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières, Ministère des finances, 2016, en ligne : <<http://www.centif.ne>>.

CNCCAI, Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites, *Rapport d'Activité 2011-2014*, Direction du cabinet, Présidence de la république du Niger, 2014.

CSFRS, Conseil Supérieur de la Formation et de la Recherche Stratégique et IFRA-NIGERIA, *Analyse des dynamiques religieuses transfrontalière entre le Niger et le Nigeria*, Rapport de synthèse, Trans-Islam, janvier 2016.

DCAF, Centre Pour le contrôle démocratique des forces armées Genève, *Manuel de formation : introduction à la réforme du secteur de la sécurité : La RSS en bref*, The International Security Sector Advisory Team (ISSAT), Janvier 2017, en ligne : <<https://issat.dcaf.ch>>.

- DÉMOCRATIE, Délégation Aux Droits de l'Homme et à la, *Sécurité humaine : Clarification du concept et approches par les organisations internationales. Quelques repères*, Organisation internationale de la Francophonie, Janvier 2006.
- DIALLO, Mamadou Lamine, *Atouts et faiblesses de l'Afrique dans la mondialisation*, Actes du colloque de la Fondation Gabriel Péri : Afrique et Europe : néocolonialisme ou partenariat ? 24 - 26 janvier 2008, en ligne : <<http://www.gabrielperi.fr>>.
- DIORI, Ibrahim, *État d'urgence dans la région de Diffa*, Alternative Espaces Citoyens, 2015, en ligne : <<https://www.alternativeniger.net/>>, Rapport de mission d'observation de la situation humanitaire et des droits de l'homme 2015.
- EDWARDS, Jon, *Etude de cas du Niger*, Médecins sans frontières, Novembre 2016, en ligne : <<https://arhp.msf.es>>, Août 2016.
- ETIENNE, Margaux, *Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'ouest Avril à juin 2017*, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Juillet 2017, 11 juillet 2017.
- GEESING, Dieter et Hassane DJIBO, *Profil fourrager Niger*, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2001.
- GROUP, international Crisis, *Le Niger face à Boko Haram : au-delà de la contre-insurrection*, Rapport Afrique de Crisis Group N°245, 27 février 2017.
- GROUP, International Crisis, *Le Sahel - central au cœur de la tempête*, Rapport Afrique N°227, Juin 2015.
- GROUP, international Crisis, *Niger : un autre maillon faible dans le Sahel ?* Headquarters International crisis group, Rapport Afrique, Septembre 2013, n° 208.
- GROUP, international Crisis, *Une arme à double tranchant : comités de vigilance et contre-insurrections africaines*, International Crisis Group, Septembre 2017, Rapport Afrique N°251.
- GUEDEGBE, Bonaventure Cakpo, *Boko Haram : Bras armé du terrorisme international, déstabilisation du Nigeria et reconfiguration géopolitique de la zone sahélienne*, Observatoire géopolitique du religieux, Institut de Relations Internationales et Stratégiques, 2015, en ligne : <<http://www.iris-france.org>>.
- HAINIKOYE, Aminatou Daouda, *Analyse de l'extrémisme religieux de Boko Haram dans la région de*

- Diffa au Niger*, Rapport de l'atelier sous-régional, Île de Gorée, Dakar, Sénégal, février 2016, en ligne : <<http://www.goreeinstitut.org/>>, Thème: Le radicalisme religieux et les menaces sécuritaires en Afrique de l'ouest : perspectives nationales et régionales.
- HCRP, Haut-commissariat À la Restauration de la Paix, *Stratégie de développement et de sécurité dans les zones sahélo-sahariennes du Niger*, la Stratégie de Développement et de Sécurité dans les zones Sahélo-Sahariennes du Niger (SDS-Sahel Niger), Cabinet du premier ministre du Niger, 2012.
- HUMAINE, Unité Sur la Sécurité, *Sécurité humaine en théorie et en pratique*, Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires, Fonds des Nations Unies pour la Sécurité Humaine, 2009.
- IRIS, Institut De Relations Internationales et Stratégiques : *Programme Humanitaire et Développement, NIGER : Analyse de scénario à l'horizon 2021*, Observatoire de la prospective humanitaire, Juin 2016.
- LAKRAFI, Amélia, *Au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi, adopté par le sénat, autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la république française et le gouvernement de le Nigéria relatif à la coopération en matière de défense*, N° 1412, Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale, Assemblée nationale, Le 21 novembre 2018.
- LEGENDRE, M. Jacques et M. Philippe KALTENBACH et M. Joël LABBÉ, *Mali, Niger : paix, sécurité et développement, trois défis à relever*, Groupe interparlementaire d'amitié, Sénat/France, 2014, Compte rendu du déplacement effectué par une délégation du groupe au Niger et au Mali.
- LORGEUX, Jeanny et Jean-Marie BOCKEL, *Rapport d'information de la session ordinaire de 2013-2014 N° 104*, Enregistré à la Présidence du Sénat le 29 octobre 2013, Sénat France, 2014.
- L'UA, Conseil Exécutif de, *Rapport de la commission sur le suivi des dispositions de la déclaration adoptée par la 7e réunion du CTSDSS concernant le projet de mécanisme de coopération policière de l'UA, tel qu'approuvée par la décision assembly/au/dec.491 (xxii)*, vingt-cinquième session ordinaire de l'UA, Union Africaine, du 23 – 34 juin 2014 à Malabo, Guinée équatoriale.
- LUNTUMBUE, Michel, *Le Nigéria dans la géopolitique ouest-africaine : atouts et défis d'une puissance émergente*, Bruxelles, Note d'Analyse du GRIP, juillet 2013.
- LUNTUMBUE, Michel et Memier Marc, *Systèmes de conflits et enjeux sécuritaires en Afrique de l'ouest*, avec le concours de l'Agence Suédoise de Coopération internationale pour le Développement (SIDA), Gorée Institute, 2012.
- MARTIN, Louis, *Rapport n°429 sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE*,

autorisant l'approbation de l'Accord de coopération militaire technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger, Commission des Affaires étrangères, de la Défense, SÉNAT : Seconde session ordinaire de 1978-1979, ensemble deux Annexes, signés à Niamey le 19 février 1977.

MOUSSA, Dr Ibrahim, Mme Badaye Cherif FADJIMATA et Boubacar Amadou Ali et Oumarou Makama BAWA, *Etude sur les causes et les dynamiques de la radicalisation et l'extrémisme violent dans les régions de Diffa – Tillabéry*, ONG internationale Oxfam Niger, Juillet 2017, Mission d'étude.

NGOC, Laetitia Tran, *Boko Haram : Fiche Documentaire actualisée*, Note d'Analyse du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Octobre 2012, en ligne : <<http://www.grip.org/fr/node/605>>.

NIGER, Equipe Humanitaire, *Niger : aperçu des Besoins humanitaires*, Equipe Humanitaire Pays et de ses partenaires, Novembre 2016.

NIGER, République Du, *Procédure de gestion des conflits agriculteurs-éleveurs*, Secrétariat Permanent du Code Rural : Cellule formation et communication, Comité national du Code Rural, en ligne : <<http://www.coderural-niger.net>>.

OCHA, Bureau De la coordination des affaires humanitaire, *Diffa/Niger : Rapport de Situation*, Nations Unies, en collaboration avec les partenaires humanitaires et les autorités de la région, 2015, Rapport de situation N°16 (2 novembre 2015).

OIM, *Intégration et perceptions des communautés sur la sécurité frontalière : Régions de Diffa et Zinder*, L'Organisation des Nations Unies Cherché des Migrations, 2017, en ligne : <www.iom.int>, Dans le cadre du projet « Engager les communautés dans la gestion des frontières au Niger ».

OIM, Organisation internationale pour les Migrations, *Projet de Renforcement de la Sécurité aux Frontières dans la Région de Diffa (Sedini)*, Librairie en ligne de l'OIM, Organisation internationale pour les Migrations, 2016.

OKENYODO, Oluwakemi, *Gouvernance, responsabilité et sécurité au Nigeria*, Une publication du centre d'études stratégiques de l'Afrique, Bulletin de la sécurité africaine, N° 31 du juin 2016 .

ONU, Organisation Des Nation Unies, *Projet de Consolidation de la Paix dans la région de Diffa (Niger)*, PNUD ; Coopération française ; P/VNU, CRNUPDA, Programme des Volontaires des

- Nations Unies, Avril 2003 , Mission d'évaluation finale.
- ONU, Organisation Des Nations Unies, *Lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel: cadre juridique, techniques d'enquête et coopération policière: Module de formation à l'attention des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie et du Niger*, Section des publications, de la bibliothèque et des services en anglais, Office des Nations Unies à Vienne, Office des Nations Unies ONU, 2012.
- PANYARACHUN, Anand, *Un monde plus sûr : notre affaire à tous : Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau*, Assemblée générale, ONU, décembre 2004.
- PEACE, Working Together for, *L'instabilité en Afrique de l'Ouest vue par les populations*, Conciliation Ressources, mars 2012, en ligne : <<http://www.c-r.org/>>.
- PI, Plan international et Irish Aid IA, *Les filles dans la crise : voix du bassin du Lac Tchad*, Plan international, 2018.
- PING, Jean, *Lettre de présentation de la revue africaine des études sur le terrorisme « African Journal on Terrorism Studies »*, African Journal, Commission de l'Union Africaine, juin 2010.
- PNUD, Programme Des nations unies pour le développement, *Rapport mondial sur le développement humain, chapitre 2 : "Les nouvelles dimensions de la sécurité humaine"*, Economica, 1994.
- RAFINI, Brigi, *Document de la politique nationale de modernisation de l'Etat*, Haut-Commissariat à la Modernisation de l'Etat, Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Juillet 2013, Préface.
- REACH, *Evaluation protection de la population hôte dans la région de Diffa*, Rapport novembre, Groupe de Travail Protection Diffa/Niger, 2017, en ligne : <<http://www.reachresourcecentre.info/>>.
- RÉGION, OCHA –Diffa en collaboration avec les partenaires humanitaires et les autorités de la, *Niger : Région de Diffa, Rapport de situation n°9*, Bureau de la coordination des affaires humanitaire (OCHA) | Nations Unies, 2014.
- RESCU, DRC et UNHCR, *Rapport d'analyse mensuelle des données du monitoring de protection*, Organisme des nations unies, Octobre 2017.
- ROUX, Bruno Le, *Une politique de sécurité au plus près du citoyen : Réflexions et propositions*, mission parlementaire, Assemblée générale, septembre 1997.
- SÁNCHEZ, Alvar JONES, *Les comités de paix pour la résolution des conflits en Casamance : de*

- l'illusion populaire au déni politique*, Les Papiers de la Fondation n°13, Fondation Croix-Rouge française, mars 2018.
- SCRS, Service Canadien du renseignement de sécurité, *Stabilité politique et sécurité en Afrique du Nord et de l'Ouest*, Publié dans le cadre de son programme de liaison-recherche, Canada avril 2014, Points saillants de la conférence.
- SÉCURITÉ, Service Canadien du renseignement de, *Stabilité politique et sécurité en Afrique du Nord et de l'Ouest : Points saillants de la conférence*, Regards sur le monde : avis d'experts, Conférence organisée par le Service canadien du renseignement de sécurité dans le cadre de son programme de liaison-recherche, Publié en avril 2014.
- SISSONS, Corrie et Clotilde LAPPARTIENT, *Les systèmes de marché des revenus du poisson fumé et du poivron rouge séché Région de Diffa, Niger oriental*, Oxfam International, 2016, en ligne : <<http://docplayer.fr>>.
- SKINNER, Jessica et Sultana BEGUM, *Lac Tchad, théâtre d'une crise Méconnue : Paroles de réfugiés et de personnes déplacées internes du Niger et du Nigeria*, Oxfam Niger et Nigeria, Oxfam France, août 2016.
- STATISTIQUE, Institut Nationale de la, *Le Niger en chiffre 2014*, Direction de la Coordination et du Développement de la Statistique, 2014.
- SYLLA, Facinet, *NIGER : Boko Haram, une menace pour l'avenir et le développement*, Groupe de la Banque africaine de développement, février 2015.
- TESSIÈRES, Savannah De, *Mesurer les flux d'armes illicites : Le Niger*, Note d'information de Small Arms Survey, mars 2017, en ligne : <<http://www.smallarmssurvey.org>>, avec le soutien du Bureau fédéral des affaires étrangères allemand en coordination avec le projet SANA.
- UA, L'union Africaine, *Travaux de la 13e Réunion Ordinaire des Chefs d'Etat-major des Armées et des Chefs des Services de Sûreté et de Sécurité*, Commission de l'Union Africaine, 8 et 9 janvier 2018 à Addis-Abeba / Ethiopie.
- UA, Union Africaine, *Rapport de la présidente de la commission sur l'opérationnalisation de la capacité de déploiement rapide de la force africaine en attente et la mise en place d'une « capacité africaine de réponse immédiate aux crises »*, Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité (CTSDSS), Commission de l'Union africaine, Addis Abéba les 29-30 avril 2013.
- UNITÉ SUR LA SÉCURITÉ HUMAINE, *La sécurité humaine en Théorie et en pratique*, Bureau de

la Coopération des Affaires Humanitaires, Fonds des Nations Unies pour la Sécurité Humaine, 2009, en ligne : <<http://www.un.org/humansecurity/>>.

UNODC, Office Des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Programme Sahel 2013-2017 : Renforcer le Sahel contre le crime et le terrorisme : Rapport d'activité janvier 2016*, Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 2016, en ligne : <<http://www.unodc.org>>.

Documents web

« Au Nigeria, le budget consacré à la lutte contre Boko Haram fait polémique », *Radio France Internationale/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr/afrique>>, publié le 20 décembre 2017.

24, Africa, « Niger, coopération judiciaire avec le Nigeria », *Africa 24*, en ligne : <<https://www.africa24tv.com>>, publié le 10 décembre 2015 (consulté le 26 mai 2017).

24, Africa, « Nigéria, Reprise de la forêt de Sambisa des mains de Boko Haram », *Africa 24 TV*, en ligne : <<https://www.africa24tv.com>>, publié le 27 décembre 2016 (consulté le 20 décembre 2018).

24, France, « L'Ecomog, bras armé de la CEDEAO », *France 24*, en ligne : <<https://www.france24.com>>, publié le 28 décembre 2010 (consulté le 06 novembre 2018).

ABBA, Seidik, « Retour à Diffa, ville de ma jeunesse merveilleuse engloutie par Boko Haram », *Le MONDE*, en ligne : <<http://www.lemonde.fr>>, Série (5/5). Le journaliste déambule dans la ville de son enfance, au sud-est du Niger, meurtrie par la secte islamiste nigériane. Envoyé spécial, publié le 21 avril 2017 (consulté le 20 mai 2018).

AE, Agence Ecofin, « Le président du Conseil d'investissement du Commonwealth souhaite que le Nigeria devienne un allié commercial post-Brexit de la Grande-Bretagne », *Agence Ecofin*, en ligne : <<https://agenceecofin.com>>, publié le 14 février 2018 (consulté le 27 mars 2019).

AFD, Agence Française de développement, « Appui à la justice et à la sécurité au Niger », *AFD*, en ligne : <<https://www.afd.fr>>, publié en juin 2017 (consulté le 30 décembre 2018).

AFP, 20 Minutes avec, « L'armée française va prêter main forte aux Nigériens », *20 Minutes*, en ligne : <<https://www.20minutes.fr>>, publié le 26 février 2017 (consulté le 22 août 2018).

AFP, Agence France Presse, « Niger : Diffa, capitale régionale étranglée par Boko Haram », *Jeune Afrique*, en ligne : <<http://www.jeuneafrique.com>>, publié le 19 juin 2016 (consulté le 29 juin 2017).

AFP, Agence France-Presse, « Nigeria : Boko Haram prend une base militaire dans le nord-est »,

- TV5monde et Agence France-Presse AFP, en ligne : <<https://information.tv5monde.com>>, publié le 15 juillet 2018 (consulté le 28 septembre 2018).
- AFP, Jeune Afrique avec, « Niger : les autorités mettent en garde les commerçants « complices » de Boko Haram », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://afrique.latribune.fr>>, publié le 30 septembre 2017 (consulté le 23 novembre 2017).
- AFP, Jeune Afrique et, « Qui a tué le chef des « Talibans » ? », *Jeune Afrique*, en ligne : <<http://www.jeuneafrique.com>>, publié le 05 août 2009 (consulté le 09 juillet 2017).
- AFP, Jeune Afrique et, « Niger : un nouveau groupe rebelle menace de prendre les armes », *Jeune Afrique*, en ligne : <<http://www.jeuneafrique.com>>, publié le 08 septembre 2016 (consulté le 15 juin 2017).
- AFP, Jeune Afrique et, « Niger : un millier de membres présumés de Boko Haram jugés à huis clos », *Jeune Afrique*, en ligne : <<http://www.jeuneafrique.com>>, publié le 10 mars 2017 (consulté le 26 septembre 2018).
- AFP, Jeune Afrique et, « Niger : 9 militaires arrêtés après un coup d'État déjoué », *Jeune Afrique*, en ligne : <<http://www.jeuneafrique.com>>, publié le 20 décembre 2015 (consulté le 26 septembre 2018).
- AFP, Jeune Afrique et, « Niger : reddition de 130 combattants de Boko Haram », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié le 05 mars 2017 (consulté le 27 septembre 2018).
- AFP, Jeune Afrique et, « Nigeria : controverse autour de l'argent du pétrole alloué à la lutte contre Boko Haram », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié le 20 décembre 2017 (consulté le 29 septembre 2018).
- AFP, Jeune Afrique et, « Nigeria : les djihadistes de Boko Haram attaquent une base militaire », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié le 28 octobre 2018 (consulté le 15 décembre 2018).
- AFP, Jeune Afrique et, « Nigeria : deux soldats tués dans une nouvelle attaque de Boko Haram », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié le 09 décembre 2018 (consulté le 18 décembre 2018).
- AFP, Jeune Afrique et, « Niger : une quinzaine de djihadistes tués avec l'appui de Barkhane », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié le 30 décembre 2018 (consulté le 02 janvier 2019).

- AFP, Jeune Afrique et, « Lycéennes enlevées au Nigeria : David Cameron met à disposition un avion de reconnaissance », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié le 14 mai 2014 (consulté le 12 janvier 2019).
- AFP, La Croix et, « Niger : la difficile lutte contre Boko Haram », *La Croix*, en ligne : <<https://www.la-croix.com>>, publié le 01 juillet 2016 (consulté le 13 juin 2017).
- AFP, Jeune Afrique et, « Nigeria : inquiétudes sur le retour des déplacés de Boko Haram », *La Croix*, en ligne : <<https://www.la-croix.com>>, publié le 23 juin 2018 (consulté le 18 décembre 2018).
- AFP, La Dépêche et, « Nigeria : offensive militaire "terrestre et aérienne" du Niger et du Tchad », *La dépêche*, en ligne : <<https://www.ladepêche.fr>>, publié le 8 mars 2015 (consulté le 23 octobre 2018).
- AFP, La nouvelle République et, « Macron en réveillon avec les soldats français au Niger », *La nouvelle République*, en ligne : <<https://www.lanouvellerepublique.fr>>, publié le 23 décembre 2017 (consulté le 03 janvier 2019).
- AFP, Le Figaro et, « Nigéria : reprise des procès de masse de membres suspectés de Boko Haram », *Le figaro*, en ligne : <www.lefigaro.fr>, publié le 12 février 2018 (consulté le 29 octobre 2018).
- AFP, Le Figaro et, « Des années pour « éliminer » Boko Haram (ONU) », *Le Figaro*, en ligne : <<http://www.lefigaro.fr>>, publié le 09 mai 2018 (consulté le 09 décembre 2018).
- AFP, Le Monde et, « Nigeria : 15 milliards de dollars détournés de la lutte contre Boko Haram », *Le Monde/ Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 04 mai 2016 (consulté le 16 février 2019).
- AFP, Le Monde avec, « Nigeria : des centaines de manifestants contre la politique du gouvernement », *Le Monde/Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 06 février 2017 (consulté le 29 septembre 2018).
- AFP, Le Monde avec Reuters et, « La secte islamiste Boko Haram revendique l'attentat contre l'ONU au Nigeria », *Le Monde édition Afrique*, en ligne : <<http://www.lemonde.fr>>, publié le 26 août 2011 (consulté le 26 août 2017).
- AFP, Le Monde et, « Le Bénin engage 800 hommes contre Boko Haram », *Le monde /Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 02 août 2015 (consulté le 08 novembre 2018).
- AFP, Le Monde et, « Nigeria : l'armée fouille un camp de base de l'ONU à la suite d'une rumeur liée à Boko Haram », *Le Monde/ Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 11 août 2017

(consulté le 11 février 2019).

AFP, Le Monde et, « Les pays du lac Tchad demandent le soutien international contre Boko Haram », *Le Monde/ Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 30 novembre 2018 (consulté le 15 février 2019).

AFP, Le Point et, « Le chef de Boko Haram proclame un "califat islamique" au Nigeria », *Le Point international*, en ligne : <<http://www.lepoint.fr>>, publié le 24 août 2014 (consulté le 25 septembre 2017).

AFP, Le Point et, « La France va aider le Niger pour rendre efficace l'action militaire », *Le Point*, en ligne : <<https://www.lepoint.fr>>, publié le 23 décembre 2017 (consulté le 03 janvier 2019).

AFP, L'EXPRESS Et, « Nigeria : 14 pays promettent une aide financière aux victimes de Boko Haram », *L'Express Actualités*, en ligne : <<https://www.lexpress.fr>>, publié le 24 février 2017 (consulté le 25 mars 2019).

AFP, L'Humanité Avec, « Nigéria. La secte Boko Haram ouvertement divisée », *L'Humanité*, en ligne : <<https://www.humanite.fr>>, publié le 8 août 2016 (consulté le 12 juin 2017).

AFP, Libération Et, « Deux prêtres italiens et une religieuse canadienne enlevés au Cameroun », *Libération*, en ligne : <<http://www.liberation.fr>>, publié le 05 avril 2014 (consulté le 25 septembre 2017).

AFP, Libération Et, « Le Nigeria veut que l'ONU classe Boko Haram comme organisation terroriste », *Libération*, en ligne : <<http://www.liberation.fr>>, publié le 20 mai 2014 (consulté le 26 septembre 2017).

AFP, Slate Et, « Londres donne 200 millions de livres au Nigeria contre Boko Haram », *Slate/Afrique*, en ligne : <<http://www.slateafrique.com>>, publié le 31 août 2017 (consulté le 25 mars 2019).

AFP, VOA Afrique avec, « Première attaque de Boko Haram au Niger à Bosso et Diffa », *VOA Afrique*, en ligne : <<https://www.voafrique.com>>, publié le 06 février 2015 (consulté le 14 juin 2017).

AFP, VOA Afrique et, « Le Niger élabore une politique de sécurité et lutte anti-terrorisme », *VOA Afrique*, en ligne : <<https://www.voafrique.com>>, publié le 06 décembre 2017 (consulté le 06 septembre 2018).

AFP, VOA Afrique et, « Des bureaux de liaison d'Afripol dans 40 pays de l'Union Africaine », *VOA Afrique*, en ligne : <www.voafrique.com>, publié le 15 octobre 2018 (consulté le 04 décembre 2018).

2018).

AFP, VOA Afrique et, « Le président Issoufou promet de renforcer son armée face aux djihadistes », *VOA Afrique*, en ligne : <<https://www.voaafrique.com>>, publié le 1er janvier 2018 (consulté le 22 août 2018).

AFP, VOA Afrique et, « Le président Buhari sous pression suite aux violences au Nigeria », *VOA Afrique*, en ligne : <<https://www.voaafrique.com>>, publié le 8 juillet 2018 (consulté le 29 septembre 2018).

AFP, VOA Afrique et, « Les États-Unis demandent au Nigeria plus de "transparence" dans sa lutte contre Boko Haram », *VOA/ Afrique*, en ligne : <<https://www.voaafrique.com>>, publié le 20 novembre 2017 (consulté le 12 janvier 2019).

AFP, VOA Et, « Immigration, Brexit et sécurité : journée chargée pour May au Nigeria », *VOA/ Afrique*, en ligne : <<https://www.voaafrique.com>>, publié le 29 août 2018 (consulté le 11 janvier 2019).

AFRIQUE, Bbc, « Le Niger refuse de négocier avec Boko Haram », *BBC Afrique*, en ligne : <<https://www.bbc.com>>, publié le 02 avril 2018 (consulté le 27 septembre 2018).

AFRIQUE, Jeune, « Le Niger, sa politique de sécurité, ses voisins », *Jeune Afrique*, en ligne : <<http://www.jeuneafrique.com>>.

AFP, Jeune Afrique et, « Boko Haram : Shekau menace Déby, Biya et Issoufou », *Jeune Afrique avec l'Agence France Presse AFP*, en ligne : <<http://www.jeuneafrique.com>>, publié le 21 janvier 2015 (consulté le 13 juillet 2017).

AFRIQUE, La Tribune, « Le Niger met en garde les commerçants « complices » de Boko Haram », *La Tribune Afrique*, en ligne : <<https://afrique.latribune.fr>>, publié le 02 octobre 2017 (consulté le 23 novembre 2017).

AFRIQUE, Le Monde, « L'Afrique, solidaire de la France, et déterminée à combattre le terrorisme », *Le Monde*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 14 novembre 2015 (consulté le 06 décembre 2018).

AFRIQUE, Le360, « La CEDEAO et la CEEAC s'allient contre le terrorisme », *Le360 Afrique*, en ligne : <<http://afrique.le360.ma>>, publié le 13 juillet 2018 (consulté le 04 novembre 2018).

AFRIQUE, Slate, « Niger et Nigeria font la paire contre le terrorisme », *Slate Afrique*, en ligne : <<http://www.slateafrique.com>>, publié le 23 octobre 2012 (consulté le 29 septembre 2018).

- AG, Avions Légendaires, « Le Niger et le Nigeria frappent conjointement les djihadistes de Boko Haram », *Avions Légendaires*, en ligne : <<https://www.avionslegendaires.net>>, publié le 17 avril 2018 (consulté le 01 octobre 2018).
- AG-NU, Assemblée Générale des Nations Unies, « Assemblée générale priée de ne pas attendre une définition juridique exacte du terrorisme pour organiser la lutte contre ce fléau », *United Nations*, en ligne : <<http://www.un.org>>, AG/1201 5 Octobre 2001 (consulté le 25 mai 2016).
- AKINLOTAN, Idowu, « Nigeria. Boko Haram, les non-dits d'une négociation », *Courrier international*, en ligne : <<https://www.courrierinternational.com>>, publié le 27 octobre 2014 (consulté le 29 septembre 2018).
- AMAR, Nathalie, « Nigeria : Amnesty international dénonce les agissements de l'armée », *RFI/ Les voix du monde*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 03 juin 2015 (consulté le 19 décembre 2018).
- ANP, Agence Nigérienne de Presse, « Le Niger prend des mesures de réhabilitation des repentis de Bobo Haram », *ANP*, en ligne : <<http://www.anp.ne>>, publié le 03 novembre 2018 (consulté le 15 décembre 2018).
- ANP, Agence Nigérienne de Presse, « Forum sur "Femmes, Paix et Sécurité" de Flintlock 2018 », *Agence Nigérienne de Presse ANP*, en ligne : <<http://www.anp.ne>>, publié le 13 avril 2018 (consulté le 28 septembre 2018).
- APA, Agence De la presse africaine, « La Force multinationale mixte du bassin du lac Tchad lance une radio à N'Djamena », *APA-N'Djamena (Tchad)/news*, en ligne : <<http://apanews.net/fr>>, publié 09 aout 2017 (consulté le 24 novembre 2018).
- APARD, Elodie, « Les mots de Boko Haram (1/2) : les prêches de Mohammed Yusuf sur le « djihad obligatoire » », *Le monde/Afrique*, en ligne : <<http://www.lemonde.fr>>, publié le 29 avril 2016 (consulté le 10 juillet 2017).
- APR, Agence De Presse Régionale, « Nigeria/ Boko Haram : La mère d'Abubakar Shekau parle pour la première fois », *Agence de Presse Régionale*, en ligne : <<https://apr-news.fr>>, publié le 27 juin 2018 (consulté le 13 juillet 2018).
- AREFI, Armin, « Pourquoi des Français sont attirés par le djihad », *Le Point international*, en ligne : <LePoint.fr>, Publié le 09 septembre 2014 (consulté le 13 février 2017).
- ASHBOURNE, John, « Nigeria : « La dévaluation du naira a entraîné une forte inflation » », *Jeune Afrique : Economie & finance*, en ligne : <<http://www.jeuneafrique.com>>, Publié le 26 août 2016.

- ATCHA, Emmanuel, « CEDEAO : intensification de la coopération policière pour contrer le terrorisme », *La Tribune Afrique*, en ligne : <<https://afrique.latribune.fr>>, publié le 27 juin 2018 (consulté le 05 novembre 2018).
- ATCHA, Emmanuel, « Nigeria : en neuf ans, les exactions et crimes de Boko Haram ont fait des milliers de morts et de réfugiés », *LA Tribune/ Afrique*, en ligne : <<https://afrique.latribune.fr>>, publié le 07 février 2018 (consulté le 18 décembre 2018).
- AYAD, Christophe, « Nigeria : Polémique sur les circonstances du décès du chef « taliban»; Yusuf, mort à discrédit », *Libération*, en ligne : <<http://www.liberation.fr>>, publié le 04 août 2009 (consulté le 26 septembre 2017).
- BAÏETTO, Thomas, « Nigeria : comment arrêter Boko Haram ? », *France Info*, en ligne : <<https://www.francetvinfo.fr/>>, publié le 31 janvier 2015 (consulté le 20 juin 2016).
- BARMA, Aboubacar Yacouba, « Niger-Nigeria : des infrastructures transfrontalières pour une mise en valeur commune du potentiel énergétique », *La Tribune/ Afrique*, en ligne : <<https://afrique.latribune.fr>>, publié le 25 juillet 2018 (consulté le 17 octobre 2018).
- BARMA, Aboubacar Yacouba, « Pétrole : le Nigéria va s’approvisionner en brut au Niger », *LA Tribune/ Afrique*, en ligne : <<https://afrique.latribune.fr>>, publié le 29 novembre 2016 (consulté le 17 octobre 2018).
- BARMA, Aboubacar Yacouba, « CEDEAO/CEEAC : des engagements pour un front commun contre les menaces sécuritaires », *La tribune Afrique*, en ligne : <<https://afrique.latribune.fr/>>, publié le 31 juillet 2018 (consulté le 09 novembre 2018).
- BARMA, Aboubacar Yacouba, « Terrorisme au Sahel : à quoi servent les forces étrangères ? », *La Tribune/ Afrique*, en ligne : <<https://afrique.latribune.fr>>, publié le 6 mars 2017 (consulté le 19 décembre 2018).
- BARMA, Aboubacar Yacouba, « Bassin du lac Tchad : les chefs d’Etats sur le pied de guerre contre Boko Haram », *La Tribune/ Afrique*, en ligne : <<https://afrique.latribune.fr>>, publié le 30 novembre 2018 (consulté le 15 février 2019).
- BARON, Léa, « Boko Haram : vers une réponse militaire d’ampleur », *TV5monde*, en ligne : <<https://information.tv5monde.com>>, publié le 20 février 2015 (consulté le 15 juillet 2018).
- BAUER, Anne, « Sécurité au Sahel : Paris souhaite que l’ONU finance les forces africaines », *Les Echos*, en ligne : <<https://www.lesechos.fr>>, publié le 06 novembre 2018 (consulté le 15 avril 2019).

- BAYLE, Thalia, « Les militaires occidentaux, désavoués par l'armée nigérienne », *Monde Afrique*, en ligne : <<https://mondafrique.com>>, publié le 09 novembre 2016 (consulté le 10 janvier 2019).
- BBC, « L'ONU s'inquiète des attaques de Boko Haram », *BBC news/ Afrique*, en ligne : <<https://www.bbc.com>>, publié le 24 octobre 2018 (consulté le 10 février 2019).
- BBC, British Broadcasting Corporation, « Nigéria : la main tendue de l'armée », *BBC : News/ Afrique*, en ligne : <<https://www.bbc.com>>, publié le 07 avril 2016 (consulté le 20 décembre 2018).
- BIGOT, Laurent, « Au Niger, l'armée affaiblie par la paranoïa de son président », *Le monde Afrique*, en ligne : <<http://www.lemonde.fr>>, Chronique publié le 10 octobre 2016 (consulté le 26 septembre 2018).
- BOISBOUVIER, Christophe, « Mahamadou Issoufou : « Nous sommes tous Charlie » », *Radio France Internationale RFI*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, Entretien avec le président Issoufou, publié le 12 janvier 2015 (consulté le 11 juillet 2017).
- BOLIS, Angela, « Mines d'uranium : la France n'a pas intérêt à ce que le conflit malien s'étende au Niger », *Le Monde/ Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 31 janvier 2013 (consulté le 03 janvier 2019).
- BOTON, Sam, « Nigéria : l'armée rejette les accusations d'Amnesty International », *La nouvelle tribune*, en ligne : <<https://lanouvelletribune.info>>, publié le 15 juin 2017 (consulté le 26 septembre 2017).
- CAERT, « Modalités de Fonctionnement du Centre Africain de Recherche et d'Études sur le Terrorisme (CAERT) », *CAERT*, en ligne : <<http://caert.org.dz>>, consulté le 15 octobre 2018.
- CARAMEL, Laurence, « Education, santé, inégalités : en Afrique, un développement humain à plusieurs vitesses », *Le Monde/Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 14 septembre 2018 (consulté le 19 octobre 2018).
- CARAYOL, Rémi, « Niger, au milieu du chaos », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié par envoyé spécial, le 24 avril 2013 (consulté le 30 décembre 2018).
- CARAYOL, Rémi, « A la frontière entre le Niger et le Mali, l'alliance coupable de l'armée française », *Mediapart*, en ligne : <<https://www.mediapart.fr>>, publié le 29 novembre 2018 (consulté le 02 janvier 2019).

- CHAMPEAUX, Nicolas, « Sur la trace de Boko Haram : Niger à l'heure du face à face », *Radio France Internationale*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, Reportage RFI, publié le 27 février 2015 (consulté le 12 janvier 2016).
- CHAMPIN, Christophe, « La nouvelle vie du père Vandenbeusch, ex-otage de Boko Haram », *Radio France Internationale RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 10 octobre 2013 (consulté le 22 septembre 2017).
- CHANDA, Tirthankar, « Boko Haram en cinq actes : évolution de l'islam radical au Nigeria », *Site web de Radio France Internationale RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 13 mai 2016 (consulté le 26 janvier 2017).
- CHÂTELOT, Christophe, « Le Niger, sous-traitant africain de la politique migratoire de l'Europe », *Le Monde/Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 28 juin 2018 (consulté le 17 décembre 2018).
- CHONGWANG, Julien, « Pourquoi les jeunes rejoignent les groupes armés au Mali », *Rapprocher la science et le développement*, en ligne : <<https://www.scidev.net>>, Publié le 01/03/17.
- COLLIN, Loïc, « Du conflit à la concertation : L'expérience du Code Rural au Niger », *Fonds documentaire dynamique sur la gouvernance des ressources naturelles de la planète*, en ligne : <<http://www.agter.org>>, Vidéo centrale de l'ensemble pédagogique (AGTER et E-Sud) publié en 2010 (consulté le 30 septembre 2018).
- DEPAGNE, Rinaldo, « À 41 ans, la CEDEAO doit s'adapter aux temps présents », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, l'auteur est directeur du projet Afrique de l'Ouest de l'International Crisis Group. Publié le 07 juillet 2016 (consulté le 20 octobre 2018).
- DESSONS, Éric, « Le président du Niger sur Boko Haram : "Des amateurs" », *Europe 1/ JDD*, en ligne : <<http://www.lejdd.fr>>, INTERVIEW - Mahamadou Issoufou de JDD ; publié en papier le 12 avril 2015 (consulté le 23 août 2018).
- DIAGNE, Bineta, « Nigeria : comment le gouvernement poursuit sa lutte contre Boko Haram », *Radio France Internationale*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 28 mars 2016 (consulté le 13 octobre 2018).
- DIAGNE, Bineta, « Nigeria : la faiblesse du naïra affecte le commerce à Kano », *Radio France Internationale*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 30 mars 2016 (consulté le 15 juin 2017).
- DIOP, Assane, « Niger : la menace Boko Haram et le dernier sommet de la CEDEAO », *RFI Presse*,

- en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 11 juin 2016 (consulté le 08 novembre 2018).
- DIPLOMATIE, France, « Niger Sécurité », *France Diplomatie*, en ligne : <<https://www.diplomatie.gouv.fr>>, publié le 16 février 2016 (consulté le 20 mai 2017).
- DJEBALI, Fethi, « Lac Tchad : la stratégie de "dispersion" de Boko Haram », *Agence Anadolu AA*, en ligne : <<https://aa.com.tr>>, publié le 16 février 2015 (consulté le 15 juin 2017).
- DONOVAN, Louise, « Le chef du HCR félicite le Niger pour son aide aux réfugiés », *Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés*, en ligne : <<http://www.unhcr.org>>, publié le 13 décembre 2016 (consulté le 14 mars 2017).
- DUBUC, Bérénice et AFP, « Contre Boko Haram, le Nigeria réunit à Abuja un sommet international sur la sécurité », *20 Minutes*, en ligne : <<https://www.20minutes.fr>>, publié le 14 mai 2016 (consulté le 25 mars 2019).
- EBLOTIÉ, Guy Aimé, « Au Niger, 15 filles enlevées par Boko Haram », *La Croix Africa*, en ligne : <<https://africa.la-croix.com>>, publié le 27 novembre 2018 (consulté le 13 décembre 2018).
- ÉTRANGER, Service, « Une ville nigériane libérée de Boko Haram », *Libération*, en ligne : <<https://www.liberation.fr>>, publié le 9 mars 2015 (consulté le 22 octobre 2018).
- FD, France Diplomatie, « Relations bilatérales, dossiers pays : Niger », *France Diplomatie*, en ligne : <<https://www.diplomatie.gouv.fr>>, publié le 18 avril 2018 (consulté le 28 décembre 2018).
- FIGARO, Le, « Boko Haram, la secte anti-Occidentaux se radicalise », *Le Figaro*, en ligne : <<http://www.lefigaro.fr>>, publié le 20 février 2013 (consulté le 15 juillet 2017).
- FIGARO, Le, « Boko Haram prête allégeance à l'État islamique », *Le figaro*, en ligne : <<http://www.lefigaro.fr>>, publié le 07 mars 2015 (consulté le 12 juin 2017).
- FRANCE, Ouest, « Niger. Les attaques de Boko Haram font peur, 150 écoles fermées », *Ouest France*, en ligne : <<https://www.ouest-france.fr>>, Publié le 06 novembre 2015 (consulté le 12 janvier 2017).
- FRANCE-PRESSE, Le Monde et Agence, « Le président nigérien déclare l'état d'urgence dans trois États », *Le Monde édition Afrique*, en ligne : <<http://www.lemonde.fr>>.
- FRELAND, François-Xavier, « Gal Lamidi Adeosun : « La victoire de Damasak est l'une des plus grandes contre Boko Haram » », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié le 02 aout 2016 (consulté le 05 décembre 2018).
- GNANGUËNON, Amandine, « La Politique africaine commune de défense et de sécurité : limites et

- enjeux », *Le Monde Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 05 décembre 2013 (consulté le 13 décembre 2018).
- GUMEL, Sarfilu, « Dahiru Bauci Yayi Magana Kan Boko Haram », *Voice of America VOA/Hausa*, en ligne : <<http://www.voahausa.com>>, publié le 02 décembre 2014 (consulté le 26 septembre 2017).
- HABRÉ, Fatimé Raymonne, « Chronique Afrique Debout : À quoi servent les bases militaires françaises en Afrique ? (2e partie) », *Le nouvel Afrik*, en ligne : <<https://www.afrik.com>>, publié le 02 octobre 2017 (consulté le 15 janvier 2019).
- HAMED-ASSALEH, Raliou, « Niger : le boom du pétrole fait flamber les prix des loyers à Diffa », *Radio France Internationale*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le mardi 7 octobre 2014 (consulté le 03 mars 2016).
- HAMPTON, Dan et Thomas DEMPSEY, « Les défis de sécurité fondamentaux que le Nigéria doit relever. Sixième défi : Le professionnalisme des forces armées », *Centre d'études stratégiques de l'Afrique*, en ligne : <<https://africacenter.org>>, publié le 14 mai 2015 (consulté le 23 octobre 2018).
- HCR, Le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés, « Le HCR alarmé par une recrudescence de violence dans le sud-est du Niger », *ONU Info*, en ligne : <<https://news.un.org>>, publié le 09 avril 2019 (consulté le 11 avril 2019).
- HÉDON, Claire, « Le conseil santé : le taux de fécondité au Niger », *Radio France Internationale*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 12 mai 2017 (consulté le 17 septembre 2018).
- HIRIBARREN, Vincent, « La réponse militaire contre Boko Haram en carte », *Libération/ Africa4*, en ligne : <<http://libeafrica4.blogs.liberation.fr/>>, publié le 11 juin 2017 (consulté le 19 décembre 2018).
- HOFMANN, Pauline, « Réunion sur Boko Haram : pourquoi le Nigeria ne sera pas le Mali », *Europe1*, en ligne : <<http://www.europe1.fr>>, publié le 16 mai 2014 (consulté le 28 septembre 2018).
- IDRISSA, Abdoul-Razak, « Reconstitution de l'état d'urgence dans la région de Diffa », *VOA Afrique*, en ligne : <<https://www.voafrique.com>>, Reportage, envoyé spécial à Diffa, publié le 08 janvier 2018 (consulté le 21 septembre 2018).
- INFO, Africa24, « Afrique, Vaste offensive de la force multinationale mixte », *Journal TV Africa24*, en ligne : <<https://www.africa24tv.com>>, publié le 26 juillet 2016 (consulté le 06 novembre 2018).
- INTERNATIONALE, Radio France, « Le président nigérian Buhari au Niger sur fond de lutte contre

- Boko Haram », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr/afrique>>, publié le 2 juin 2015 (consulté le 07 juin 2018).
- INTERNATIONALE, Radio France, « Le Niger et le Nigeria renforcent leur coopération et signent un accord de défense », *RFI Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 19 octobre 2012 (consulté le 01 octobre 2018).
- JA, international New York Times et Jeune Afrique, « Muhammadu Buhari : « Comment je compte éradiquer Boko Haram » », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié le 20 avril 2015 (consulté le 19 décembre 2018).
- JA, Jeune Afrique, « Le Bénin réduit sa participation à la force multinationale de lutte contre Boko Haram », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com/>>, publié le 21 juin 2016 (consulté le 08 décembre 2018).
- JA, Jeune Afrique, « Niger : les enjeux de la coopération sécuritaire avec la France », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié le 03 mars 2014 (consulté le 30 décembre 2018).
- JANYAU, Awwal Ahmad, « Boko Haram ta kashe ‘Yan kato da gora 680 a shekaru uku », *RFI Hausa*, en ligne : <<http://ha.rfi.fr/afrika/>>, traduit de hausa, publié le 10 octobre 2017 (consulté le 29 septembre 2018).
- JDD, Europ1, « Le président du Niger sur Boko Haram : "Des amateurs" », *Europ1*, en ligne : <<https://www.europe1.fr/>>, INTERVIEW - avec Mahamadou Issoufou, président du Niger ; publié le 12 avril 2015 (consulté le 06 octobre 2018).
- JDD, Le Journal du Dimanche, « Le Drian, l’allié français dans la lutte contre Boko Haram », *Le Journal du Dimanche*, en ligne : <<https://www.lejdd.fr>>, publié le 30 avril 2016 (consulté le 15 février 2019).
- KADIRI, Ghalia et Joan TILOUINE, « Pour le président du Niger, « le terrorisme ne peut être vaincu seulement par les armes » », *Le monde Afrique*, en ligne : <<http://www.lemonde.fr>>, publié le 31 janvier 2018 (consulté le 27 septembre 2018).
- KAPPÈS-GRANGÉ, Anne et François SOUDAN, « Mahamadou Issoufou : « Kadhafi, les Nigériens, le Calife et moi... » », *Jeune Afrique*, en ligne : <<http://www.jeuneafrique.com>>, publié le 28 juillet 2011 (consulté le 06 avril 2017).
- KODJO, Tchioffo, « Relevé de Conclusions de la Réunion des Ministres des Affaires Etrangères et de Défense sur la Sécurité au Nigeria et la "lutte contre Boko Haram" », *Département paix et sécurité de l’Union africaine*, en ligne : <<http://www.peaceau.org>>, publié le 21 janvier 2015 (consulté le 6

mai 2018).

KODJO-GRANDVAUX, Séverine, « L’Afrique doit se regarder et regarder le monde avec ses propres lunettes », *Le Monde Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, Entretien avec Ebrima Sall, publié le 16 décembre 2016 (consulté le 11 décembre 2018).

KOUNDY, Maman Aminou Amadou, « Boko Haram, l’histoire d’une méconnaissance des droits de l’homme », *Irenees un site de ressources pour la paix*, en ligne : <<http://www.irenees.net>>, publié en juillet 2016 (consulté le 15 février 2019).

LABARRE, François De, « Offensive surprise de l’armée nigérienne sur Boko Haram », *Paris Match*, en ligne : <<https://www.parismatch.com>>, publié le 11 mars 2016 (consulté le 01 octobre 2018).

LAGNEAU, Laurent, « La France renforce son soutien militaire au Niger », *Zone militaire*, en ligne : <<http://www.opex360.com>>, publié le 26 février 2017 (consulté le 30 décembre 2018).

LAGNEAU, Laurent, « Sahel : Des manifestants ont protesté contre la présence militaire française et américaine au Niger », *Zone Militaire*, en ligne : <<http://www.opex360.com>>, publié le 27 février 2018 (consulté le 03 janvier 2019).

LAGNEAU, Laurent, « Le Nigéria ne veut plus de formation militaire américaine », *Zone militaire*, en ligne : <<http://www.opex360.com>>, publié le 04 décembre 2014 (consulté le 12 décembre 2019).

LARCHER, Laurent, « Face à Boko Haram, le gouvernement nigérian est peu investi », *La Croix*, en ligne : <<https://www.la-croix.com>>, publié le 10 février 2016 (consulté le 28 septembre 2018).

LO, Lutte Ouvrière, « Nigéria - Derrière la " démocratie " militaire du président Obasanjo », <https://mensuel.lutte-ouvriere.org>, en ligne : <Lutte de classe n°66>, publié le 22 septembre 2002 (consulté le 11 janvier 2019).

LONGERAY, Pierre, « Boko Haram pénètre au Niger pour la première fois », *Vice News*, en ligne : <<https://news.vice.com>>, publié le 06 février 2015 (consulté le 12 juin 2017).

L’ONU, CS De, « Le Conseil de sécurité s’engage aux côtés des pays du bassin du lac Tchad face à la menace posée par Boko Haram », <https://www.un.org>, en ligne : <Nations-Unies>, publié le 31 mars 2017 (consulté le 15 février 2019).

LOUKOULA, Josiane Mambou, « Coopération militaire : le Nigeria abrite un sommet Afrique-Etats-Unis », *Agence d’information d’Afrique centrale*, en ligne : <<http://www.adiac-congo.com>>, publié le 17 Avril 2018 (consulté le 12 janvier 2019).

- MACÉ, Célian, « Parler avec les jihadistes ? Le dilemme qui agite le Mali », *Libération*, en ligne : <<http://www.liberation.fr>>, publié le 14 avril 2017 (consulté le 27 septembre 2018).
- MAKOOI, Bahar, « Les pays du lac Tchad forcés de changer de stratégie face à l'urgence Boko Haram », *France24*, en ligne : <<https://www.france24.com>>, publié le 13 mai 2016 (consulté le 11 décembre 2018).
- MANZO, Sani Soulé, « Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération (CMNN) : Un outil de coopération bilatérale unique en son genre », *Office Nationale d'Édition et de Presse ONEP*, en ligne : <<http://www.lesahel.org>>, publié en juin 2015 (consulté le 23 mai 2016).
- MAOUCHI, Yahia, « Le logigramme sécuritaire de l'Afrique : AFRIPOL », *El-djazair*, en ligne : <<http://www.eldjazaircom.com/>>, Le magazine promotionnel de l'Algérie N° 117 du novembre 2018 (consulté le 05 décembre 2018).
- MATHIEU, Clément, « Les Moulin-Fournier racontent leur calvaire », *Paris Match*, en ligne : <<http://www.parismatch.com>>, publié le 21 avril 2013 (consulté le 22 septembre 2017).
- MODO, Madeleine Odzolo, « Paix et sécurité : la coopération entre l'ONU et l'Union africaine », *Grotius international*, en ligne : <<https://grotius.fr>>, publié le 29 novembre 2009 (consulté le 22 novembre 2018).
- MONDE, Le, « Le Nigeria fait appel à des mercenaires contre Boko Haram », *Le monde*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 12 mars 2015 (consulté le 29 septembre 2018).
- MONDE, Le, « Les États-Unis ne "négocient pas avec les terroristes" », *Le Monde*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le le 20 janvier 2006 (consulté le 18 décembre 2018).
- MONDE, Le et REUTERS, « La crise humanitaire autour du lac Tchad est « la plus négligée en 2016 » », *Le Monde*, en ligne : <<http://www.lemonde.fr>>, Compte rendu publié le 22 décembre 2016 (consulté le 24 juin 2017).
- MONNIER, Olivier, « Les chrétiens du Niger attendent des réponses », *La Croix*, en ligne : <<https://www.la-croix.com>>, (envoyé spécial à Niamey), publié le 17 mars 2016 (consulté le 12 avril 2017).
- MOUSSET, Laura, « Nigeria : Muhammadu Buhari, son combat contre Boko Haram », *TV5 Monde*, en ligne : <<https://information.tv5monde.com>>, publié le 03 juin 2015 (consulté le 11 janvier 2019).
- MSF, Médecins Sans frontières, « Le poids de la violence à Diffa, dans le sud-est du Niger », *Médecins*

- sans frontières MSF*, en ligne : <<https://www.msf.fr>>, publié le 16 Mai 2017 (consulté le 13 juin 2017).
- MUSILA, Godfrey, « Pourquoi la justice est importante pour la sécurité », *Centre d'études stratégiques de l'Afrique*, en ligne : <<https://africacenter.org>>, publié le 21 mai 2018 (consulté le 23 octobre 2018).
- NDAYIRAGIJE, Fiacre, « L'armée tchadienne à la rescousse du Niger », *Deutsche Welle*, en ligne : <<https://www.dw.com/>>, publié le 10 juin 2016 (consulté le 11 juillet 2018).
- NEFFAH, Hocine, « Lutte contre le crime organisé en Afrique la lourde mission d'AFRIPOL », *L'expression*, en ligne : <<http://www.lexpressiondz.com>>, publié le mercredi 25 Octobre 2017 (consulté le 05 décembre 2018).
- NEWS, BBC, « Nigeria : Boko Haram reprend Damasak », *BBC Afrique*, en ligne : <https://www.bbc.com>, publié le 16 juillet 2015 (consulté le 11 décembre 2018).
- NGOULA, Joseph Léa NKALWO, « L'Union Africaine à l'épreuve du terrorisme : forces et challenges de la politique africaine de sécurité », *Irénees*, en ligne : <<http://www.irenees.net>>, Publié en avril 2016 (consulté le 13 aout 2018).
- OBERTI, Charlotte, « Boko Haram : pourquoi des troupes américaines au Cameroun plutôt qu'au Nigeria ? », *France24/Afrique*, en ligne : <https://www.france24.com>, publié le 15 octobre 2015 (consulté le 28 septembre 2018).
- OECD, Club Du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) -, « L'Afrique de l'Ouest : Une région en mouvement, Une région en mutation, Une région en voie d'intégration », *Document de travail 1^{ère} ébauche du Club du Sahel*, en ligne : <<http://www.oecd.org>>, Février 2007.
- OLIVIER, Mathieu, « Cameroun : Paul Biya accusé d'instrumentaliser une loi antiterroriste à des fins politiques », *Jeune Afrique*, en ligne : <https://www.jeuneafrique.com>, publié le 16 janvier 2015 (consulté le 28 mars 2017).
- ONU, « Conseil de Sécurité des Nations Unies : Bureau de lutte contre le terrorisme », *Nations Unies*, en ligne : <<https://www.un.org>>, consulté le 25 février 2019.
- ONU, « NATIONS UNIES ; Bureau de lutte contre le terrorisme », *Nations Unies*, en ligne : <<https://www.un.org>>, consulté le 25 février 2019.
- ONU, Nations Unies, « Bassin du Lac Tchad : l'éradication de Boko Haram requiert des efforts robustes

- dans la consolidation de la paix », *ONU info*, en ligne : <<https://news.un.org>>, publié le 13 septembre 2017 (consulté le 10 février 2019).
- ORSENNA, Erik, « Il ne sert à rien d'accroître l'espérance de vie si c'est pour offrir une vie sans espérance » : le carnet de voyage d'Erik Orsenna au Niger », *Le Monde*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 24 mars 2019 (consulté le 03 avril 2019).
- OUAHIB, Sofia et Ryma Maria BENYAKOUB, « Afripol : Ou l'Interpol africaine », *El-Watan*, en ligne : <<https://www.elwatan.com>>, publié le 19 mai 2017 (consulté le 05 décembre 2018).
- PELLISSIER, Edouard, « Aggravé par l'intervention des grandes puissances, le problème du Biafra devrait être résolu dans le cadre du continent africain », *Monde Diplomatique*, en ligne : <<https://www.monde-diplomatique.fr>>, publié en septembre 1968 (consulté le 11 janvier 2019).
- PICCIOTTO, Nicolas et Simon WASSERMAN, « Géopolitique des guerres asymétriques », *Classe Internationale*, en ligne : <<https://classe-internationale.com>>, publié le 6 février 2016 (consulté le 20 août 2017).
- PINAULT, Nicolas, « L'islam au Niger », *VOA Afrique*, en ligne : <<https://www.voaafrique.com>>, publié le 25 février 2016 (consulté le 13 octobre 2017).
- ARISTIDE Jacques et AFP, « L'état d'urgence prorogé de trois mois dans la région de Diffa au Niger, proche de la frontière du Nigeria », *VOA Afrique avec l'AFP*, en ligne : <<https://www.voaafrique.com>>, publié le 1er mars 2016 (consulté le 23 juin 2017).
- VOA, « L'armée continue de sécuriser la frontière contre l'invisible Boko Haram au Niger (Vidéo) », *VOA*, en ligne : <<https://www.voaafrique.com>>, Opérations de patrouille que mène l'armée nigérienne contre le groupe djihadiste Boko Haram dans la zone de Diffa "Djalori" publié le 04 mars 2016 (consulté le 02 octobre 2018).
- PITROIPA, Rayanesalgo Anatole France, « Le Nigéria à l'épreuve du terrorisme : Une analyse des racines sociohistoriques et politiques de la violence revendiquée par Boko Haram », *Perspectives on Terrorism*, Université de LAVAL.
- PONCET, Gueric, « Ces soldats français perdus au fin fond du Sahara », *Le point*, en ligne : <<https://www.lepoint.fr>>, reportage publié le 03 avril 2017 (consulté le 30 décembre 2018).
- PRAK, Caroline, « La population de Diffa au Niger, doublement victime de Boko Haram et des mesures d'urgence », *Oxfam France*, en ligne : <<https://www.oxfamfrance.org>>, Publié le 03 février 2017 (consulté le 23 juin 2017).

- RAY, Olivier, « Dépasser les limites des interventions internationales face à Boko Haram », *iD4D/AFD*, en ligne : <<https://ideas4development.org> et <https://www.afd.fr/fr>>, publié le 14 juin 2016 (consulté le 15 février 2019).
- REUTERS, Le Figaro et, « Le Nigeria discute d'un cessez-le-feu avec Boko Haram », *Le Figaro*, en ligne : <<http://www.lefigaro.fr>>, publié le 25 mars 2018 (consulté le 19 décembre 2018).
- RFI, Radio France Internationale, « Le Nigeria met fin à la formation militaire américaine », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 02 décembre 2014 (consulté le 12 janvier 2019).
- RFI, Radio France Internationale, « Au Nigeria, le budget consacré à la lutte contre Boko Haram fait polémique », *Radio France Internationale RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr/afrique>>, publié le 20 décembre 2017 (consulté le 28 septembre 2018).
- RFI, Radio France internationale, « Des miliciens nigériens de Boko Haram se sont rendus aux autorités, selon Niamey », *RFI Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr/>>, publié le 28 décembre 2016 (consulté le 27 septembre 2018).
- RFI, Radio France internationale, « Niger : «pas question» d'une présence militaire italienne dans le pays », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 13 mars 2018 (consulté le 03 janvier 2019).
- RFI, Radio France Internationale, « Le Niger et le Nigeria renforcent leur coopération et signent un accord de défense », *Radio France Internationale RFI*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, Publié le 19-10-2012.
- RFI, Radio France internationale, « La secte Boko Haram nouvelle inquiétude du Forum global contre le terrorisme d'Alger », *Radio France Internationale/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, Publié le 17-11-2011.
- RFI, Radio France internationale, « Le Niger et le Nigeria renforcent leur coopération et signent un accord de défense », *Radio France Internationale RFI*, en ligne : <<http://www.rfi.fr/afrique>>, Publié le 19 octobre 2012 (consulté le 15 avril 2016).
- RFI, Radio France internationale, « Bébés volés au Nigeria : l'affaire des jumeaux du couple Hama Amadou rebondit », *Radio France Internationale/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 28 janvier 2018 (consulté le 26 octobre 2018).
- RFI, Radio France internationale, « CEDEAO : réunion d'urgence sur la sécurité en Afrique de l'Ouest », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr/>>, publié le 30 mai 2014 (consulté le 08 novembre

2018).

RFI, Radio France internationale, « Sommet de l'UA : la lutte contre le terrorisme au cœur des discours », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 31 janvier 2015 (consulté le 25 septembre 2018).

RFI, Radio France internationale, « Algérie : réunion des polices africaines pour créer une force conjointe », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 13 décembre 2015 (consulté le 04 décembre 2018).

RFI, Radio France internationale, « Tchad : la force multinationale entend bien sécuriser les îles du lac », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 27 avril 2018 (consulté le 07 décembre 2018).

RFI, Radio France internationale, « Lutte contre Boko Haram : finalisation de la force multinationale mixte », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 23 août 2015 (consulté le 08 décembre 2018).

RFI, Radio France internationale, « Au Niger, l'économie régionale autour de Diffa victime de Boko Haram », *RFI.fr*, en ligne : <<http://www.rfi.fr/afrique>>, Publié le 13 mai 2016 (consulté le 26 avril 2017).

RFI, Radio France internationale, « Niger : le Premier ministre à Diffa après des échauffourées entre jeunes et forces de l'ordre », *Radio France Internationale*, en ligne : <<http://www.rfi.fr/afrique>>, Publié le 28 avril 2013 (consulté le 21 juin 2016).

RFI, Radio France internationale, « Niger : l'état d'urgence prolongé dans la région de Diffa », *RFI Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr/afrique>>, publié le 27 mai 2015 (consulté le 23 juin 2017).

RFI, Radio France internationale, « Niger : huit terroristes présumés de Boko Haram jugés aux assises », *Radio France Internationale/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 21 mars 2017 (consulté le 26 septembre 2018).

RFI, Radio France internationale, « Niger : 38 arrestations après la mort de 18 villageois », *RFI Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 03 novembre 2016 (consulté le 27 septembre 2017).

RFI, Radio France internationale, « Le Niger lance un programme d'amnistie pour les déserteurs de Boko Haram », *RFI Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 29 décembre 2016 (consulté le 27 septembre 2018).

- RFI, Radio France internationale, « Nigeria : les éléments de Boko Haram favorables au dialogue sont-ils réellement représentatifs ? », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 19 juin 2012 (consulté le 29 septembre 2018).
- RFI, Radio France internationale, « Le Niger et le Nigeria renforcent leur coopération et signent un accord de défense », *Radio France Internationale/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 19 octobre 2010 (consulté le 29 septembre 2018).
- RFI, Radio France internationale, « Rencontre des présidents Buhari et Issoufou à Niamey », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 3 juin 2015 (consulté le 01 octobre 2018).
- RFI, Radio France internationale, « Niger : quinze jeunes filles enlevées dans la région de Diffa », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 24 novembre 2018 (consulté le 19 décembre 2018).
- RFI, Radio France internationale, « Boko Haram : le Niger va remettre des centaines de détenus au Nigeria », *RFI/ Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 08 décembre 2015 (consulté le 25 décembre 2018).
- RFI, Radio France internationale, « Niger : Areva licencie près de 180 employés du site d'Imouraren », *RFI/ Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 07 mars 2015 (consulté le 10 janvier 2019).
- RFI, Radio France internationale, « Londres veut doubler ses échanges commerciaux avec le Nigeria », *RFI/ Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 29 août 2018 (consulté le 11 janvier 2019).
- RFI, Radio France internationale, « Boko Haram : bientôt un accord de défense entre la France et le Nigeria », *RFI/ Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 15 mai 2016 (consulté le 12 janvier 2019).
- RFI, Radio France Internationale, « Niger : menace grandissante de Boko Haram dans la région de Diffa », *Radio France Internationale*, en ligne : <www.rfi.fr>, publié le 31 décembre 2014 (consulté le 23 mars 2017).
- RFI, Radio France Internationale, « Procès Boko Haram au Nigeria : un membre du groupe condamné à 60 ans de prison », *RFI/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>, publié le 16 février 2018 (consulté le 29 octobre 2018).
- RODIER, Justine, « Comment l'Union africaine est-elle financée ? », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié le 06 juillet 2017 (consulté le 12 décembre 2018).

- ROUGE, Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant, « Niger : faits et chiffres d'avril à juin 2017 », *Comité international de la Croix Rouge CICR*, en ligne : <<https://www.icrc.org>>, publié en juillet 2017 (consulté le 26 janvier 2018).
- RUBIO, Marthe, « Qu'est-ce que la CEDEAO ? », *Le Monde/Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 06 septembre 2012 (consulté le 06 novembre 2018).
- SAHEL, Francis, « Le business du terrorisme (5/5), des chefs militaires comblés », *Mondafrique MA*, en ligne : <<https://mondafrique.com>>, publié le 24 août 2018 (consulté le 25 février 2019).
- SALEY, Omar Hama, « Niger : des ex-membres de Boko Haram se sont évadés du camp de repentis de Goudoumaria », *Le Sahélien*, en ligne : <<http://sahelien.com>>, publié le 25 novembre 2018 (consulté le 15 décembre 2018).
- SAMPSON, Ximena, « Où la guerre fait-elle rage dans le monde ? », *Société Radio-Canada*, en ligne : <<https://ici.radio-canada.ca>>, publié le 13 juillet 2018 (consulté le 11 novembre 2018).
- SARR, Lucie et AFP, « Au Mali, après le massacre d'Ogossagou, des religieux critiquent le président », *La Croix*, en ligne : <<https://www.la-croix.com>>, publié le 09 avril 2019 (consulté le 11 avril 2019).
- SCHNEIDER, Frédéric, « Nigeria : l'ex-président Rawlings refuse une « ingérence étrangère » face à Boko Haram », *Le nouvel Afrik*, en ligne : <<https://www.afrik.com>>, publié le 29 avril 2014 (consulté le 12 janvier 2019).
- SOARES, Ursula, « L'ONU évoque des crimes contre l'humanité commis par les islamistes de Boko Haram au Nigeria », *Radio France Internationale/Afrique*, en ligne : <<http://www.rfi.fr>>.
- TAMBA, Gilbert, « Sommet militaire-Afrique-USA au Nigeria », *VOA/Afrique*, en ligne : <<https://www.voafrique.com>>, publié le 16 avril 2018 (consulté le 12 janvier 2019).
- TANDONNET, Maxime, « Charles Pasqua, celui qui voulait « terroriser les terroristes » », *Le Figaro*, en ligne : <<http://www.lefigaro.fr>>, publié le 30 juin 2015 (consulté le 25 avril 2017).
- TDG, Tribune De Genève, « Entre djihadistes et Boko Haram, le Niger pris en étau », *tribune de Genève*, en ligne : <<https://www.tdg.ch>>, publié le 26 février 2015 (consulté le 30 novembre 2017).
- THIENOT, Dorothée, « Sécurité : à Niamey, la communauté internationale s'est réunie contre Boko Haram », *Jeune Afrique*, en ligne : <<http://www.jeuneafrique.com>>, Envoyée spéciale à Niamey 20 janvier 2015.

- THIENOT, Dorothée, « Boko Haram : l'heure de la coopération régionale a-t-elle enfin sonné ? », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié le 10 février 2015 (consulté le 30 juin 2018).
- THIENOT, Dorothée, « Sécurité : à Niamey, la communauté internationale s'est réunie contre Boko Haram », *Jeune Afrique*, en ligne : <<http://www.jeuneafrique.com>>, Envoyée spéciale à Niamey, publié le 20 janvier 2015 (consulté le 11 juillet 2017).
- TILOUINE et Ghalia KADIRI, « Pour le président du Niger, « le terrorisme ne peut être vaincu seulement par les armes » », *Le Monde*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 31 janvier 2018 (consulté le 26 septembre 2018).
- TILOUINE, Joan, « Un repentini de Boko Haram : « J'ai plus appris à tuer qu'à lire le Coran » », *Le monde Afrique*, en ligne : <<http://www.lemonde.fr/afrique>>, Goudoumaria, Niger, envoyé spécial Le Monde/Afrique publié 31 août 2017 (consulté le 21 janvier 2017).
- TILOUINE, Joan, « Au Niger, l'imam salafiste qui n'a pas pu empêcher Boko Haram de commettre des massacres », *Le monde Afrique*, en ligne : <<http://www.lemonde.fr/afrique>>, Reçut, envoyé spécial Diffa (Niger), publié le 03 septembre 2017 (consulté le 20 octobre 2017).
- TILOUINE, Joan, « "Muhammadu Buhari gouverne le Nigeria entouré de militaires âgés comme lui" », *Le Monde Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 16 mars 2017 (consulté le 12 janvier 2019).
- TILOUINE, Joan et Ghalia KADIRI, « Longtemps sous perfusion, l'Union africaine est en quête d'autonomie financière », *Le Monde Afrique*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 07 février 2018 (consulté le 11 décembre 2018).
- TOUCHARD, Laurent, « Les défis de la politique de défense du Niger », *Jeune Afrique*, en ligne : <<http://www.jeuneafrique.com>>, Publié le février 2014.
- TOUCHARD, Laurent, « Comment l'armée nigériane tente de faire face à Boko Haram », *Jeune Afrique*, en ligne : <<https://www.jeuneafrique.com>>, publié le 20 mai 2014 (consulté le 19 décembre 2018).
- TOUDA, Mamane Kaka, « Vers la tenue du symposium international sur la déradicalisation des jeunes et la réinsertion des repentis de Boko Haram à Diffa », *Secrétariat Permanent du G5 Sahel*, en ligne : <<https://www.g5sahel.org>>, publié le mardi 25 avril 2017 (consulté le 18 décembre 2018).
- TOUZET, Jean-Louis Le, « Les voisins du Nigeria lancent l'assaut contre Boko Haram », *Libération*,

- en ligne : <<https://www.liberation.fr>>, reportage publié le février 2015 (consulté le 21 octobre 2018).
- TOUZET, Jean-Louis Le, « Les réfugiés ont autant peur de l'armée que de Boko Haram », *Libération*, en ligne : <<http://www.liberation.fr>>, Envoyé spécial à Bosso et Diffa (Niger), publié le 11 mars 2014 (consulté le 15 juin 2017).
- TRT, Radio-télévision De Turquie, « Sécurité : Que font les bases militaires françaises au Niger ? », *TRT*, en ligne : <<http://www.trt.net.tr>>, publié le 22 décembre 2017 (consulté le 30 décembre 2018).
- TUQUOI, Jean-Pierre, « La Haine de l'Occident", de Jean Ziegler : les fâcheuses approximations du Savonarole suisse », *Le Monde*, en ligne : <<https://www.lemonde.fr>>, publié le 13 octobre 2008 (consulté le 20 janvier 2019).
- UNITED NATIONS, Department Of Economic and Social Affairs, Population Division, « Afrique de l'ouest », *Pyramides des âges pour le monde entier de 1950 à 2100*, en ligne : <<https://www.populationpyramid.net>>, publié en 2017 (consulté en juin 2017).
- UNODC, « Bassin du Lac Tchad : intégration de la dimension du genre pour lutter contre le terrorisme », *Office des Nations unies contre la drogue et le crime*, en ligne : <<https://www.unodc.org>>, publié en juillet 2017 (consulté le 27 septembre 2018).
- USA, Département D'État des, « Neuvième réunion ministérielle plénière du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (Global Counterterrorism Forum ou GCTF) », *Medium*, en ligne : <<https://medium.com>>, publié le 26 septembre 2018 (consulté le 02 février 2018) ; Communiqué de presse du Département d'État des États-Unis d'Amérique.
- VAILLANT, Gaël, « Nigeria : Boko Haram "raye de la carte" des villes entières », *Journal du dimanche JDD*, en ligne : <<https://www.lejdd.fr>>, publié le 20 juin 2017 (consulté le 12 janvier 2019).
- VIDZRAKU, Sylvain, « Nigeria : la Grande-Bretagne promet un crédit de 850 millions d'euros aux importateurs », *<https://afrique.latribune.fr>*, en ligne : <La Tribune Afrique>, publié le 17 mars 2018 (consulté le 25 mars 2019).
- VIGNAL, François, « Tchad : pourquoi la France est intervenue avec ses Mirage 2000 pour défendre Idriss Déby », *Public Senat*, en ligne : <<https://www.publicsenat.fr>>, publié le 15 février 2019 (consulté le 25 février 2019).
- WATCH, HRW Human rights, « Communication de Human Rights Watch au Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) à propos du Niger », *Human rights watch*, en ligne : <<https://www.hrw.org>>, publié le 11 février 2018 (consulté le 21 mai 2018).

WIRTZ, Morgane, « Forces étrangères au Niger : tout le monde n'est pas d'accord », *Le point/ Afrique*, en ligne : <<http://afrique.lepoint.fr>>, reportage envoyé spécial Niamey/Niger, publié le 06 avril 2018 (consulté le 19 décembre 2018).

YORK, Représentation Permanente de la France auprès des Nations Unies à New, « Le Conseil de sécurité en visite au lac Tchad », <https://onu.delegfrance.org>, en ligne : <publié le 19 juillet 2018 (consulté le 18 février 2019)>.

YUSUF, Muhammad, « waazin shekh muhammad yusuf maiduguri 1,2,3 et 4 », *Youtube. Muhammad Bakur*, en ligne : <<https://www.youtube.com>>, publié le 11 février 2011 (consulté entre juin et octobre 2017).

ZAGDOUN, Benoît, « Qui est Abubakar Shekau, le chef fanatique de Boko Haram ? », *Franceinfo*, en ligne : <<http://www.francetvinfo.fr>>, publié le 12 mai 2014 (consulté le 26 septembre 2017).

Vidéos

BADA Salamatou et Amadou IBRAHIM, extrait du journal télévisé Télé Sahel, enregistrent vidéo in YouTube. Page de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix HACP. Format vidéo, titré « *session de formation comité de paix* », 2 :37. Disponible sur : <https://www.youtube.com>. Publié le 13 août 2018 (consultée le 10 septembre 2018).

GAKO Habou et Harouna SANDA, extrait du journal télévisé Télé Sahel, enregistrent vidéo in YouTube. Page de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix HACP. Format vidéo, titré « *Dossier de formation du comité de paix à Diffa* », 2 :37. Disponible sur : <https://www.youtube.com>. Publié le 31 janvier 2018 (consultée le 08 septembre 2018).

MAI SALLE Issaka, préfet départemental de Mainé-Soroa, *interview accordé dans le cadre d'étude de faisabilité de Monsieur MOUSSA*, 25 octobre 2015 à Mainé soroa

OUSMANE Adamou, conseiller élu de la commune urbaine de mainé-soroa, *interviews dans le cadre d'étude de faisabilité de Monsieur MOUSSA*, 30 octobre 2015 à Mainé soroa.

OUSMANE Malam, *interviews dans le cadre d'étude de faisabilité de Monsieur MOUSSA*, 28 octobre 2015 à Mainé soroa

Sheihk Dahiru Bauchi, extrait de sa visite annuelle au Niger, édition spéciale de la radiotélévision Ténéré. Enregistrement vidéo 1/3 in : YouTube. Page Fathu Gado. Format vidéo, 1 :00. Disponible sur : <https://www.youtube.com>. Consultée le 03/09/2018, traduit de haussa.

Sheik Albanin Zaria. Allocution sur Muahamad Yusuf. Ajoutée le 27/10/2013. Extrait de son allocution dans la mosquée de Malam Mussa Sahabi à Zaria. Youtube. Ishaq Sabaru, 31 :24 vidéo disponible sur <https://www.youtube.com>,. Consulté le 21/03/2017, traduit de haussa.

SOUMANA Abdoulay et Amadou IBRAHIM, extrait du journal télévisé Télé Sahel, enregistrent vidéo in YouTube. Page de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix HACP. Format vidéo, titré « *Mise en place du Conseil Communal de Paix (Diagourou)* », 2 :37. Disponible sur : <https://www.youtube.com>. Publié le 03 septembre 2018 (consultée le 11 septembre 2018).

INDEX

A

accord · 18, 29, 44, 82, 85, 86, 111, 138, 147, 169, 170,
 214, 232, 242, 243, 244, 250, 251, 261, 282, 285, 305,
 308, 309, 310, 328, 329, 330, 340, 343, 345, 347, 350,
 353, 384, 427, 442, 447, 449, 453

attaques · 25, 92, 94, 97, 106, 108, 109, 110, 111, 113,
 115, 118, 121, 146, 151, 152, 153, 160, 161, 162, 163,
 166, 189, 207, 211, 214, 220, 226, 227, 232, 241, 256,
 264, 286, 308, 309, 318, 323, 333, 339, 340, 341, 346,
 348, 355, 359, 367, 372, 386, 389, 438, 440

B

BH · VI, 4, 6, 25, 26, 49, 50, 72, 87, 89, 92, 94, 95, 97, 98,
 101, 103, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114,
 115, 116, 118, 119, 120, 121, 123, 125, 127, 128, 129,
 132, 135, 142, 143, 144, 149, 150, 151, 153, 155, 156,
 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 166, 167, 170,
 171, 172, 173, 174, 175, 178, 179, 181, 185, 194, 195,
 198, 199, 200, 201, 203, 207, 208, 211, 212, 220, 222,
 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 233, 234,
 235, 236, 239, 241, 243, 244, 245, 247, 248, 249, 253,
 254, 255, 256, 257, 258, 268, 269, 270, 271, 273, 274,
 275, 276, 283, 284, 285, 286, 288, 289, 307, 308, 309,
 310, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 325, 326, 328, 332,
 334, 337, 341, 346, 347, 348, 350, 351, 352, 353, 354,
 358, 359, 360, 362, 363, 366, 367, 368, 369, 370, 371,
 372, 373, 374, 375, 377, 378, 379, 381, 384, 385, 386,
 387, 388, 389, 391

C

Coopération · VI, 79, 81, 83, 84, 85, 167, 253, 275, 276,
 349, 409, 420, 428, 429, 444

D

Diffa · 6, 26, 50, 59, 66, 69, 73, 76, 78, 81, 87, 88, 89, 90,
 91, 92, 93, 94, 95, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104,

105, 106, 107, 109, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117,
 118, 119, 120, 121, 123, 124, 125, 126, 162, 163, 166,
 167, 169, 170, 171, 174, 175, 176, 177, 178, 192, 197,
 198, 201, 202, 211, 212, 213, 216, 219, 220, 221, 241,
 248, 311, 318, 332, 339, 341, 371, 374, 389, 424, 425,
 426, 427, 428, 429, 430, 431, 434, 441, 445, 446, 447,
 448, 449, 451, 452, 453, 459, 461

djihadiste · 25, 58, 95, 97, 98, 103, 106, 110, 111, 128,
 152, 154, 160, 161, 181, 196, 201, 229, 308, 333, 337,
 351, 359, 386, 419

E

États · VI, 4, 11, 16, 28, 59, 60, 63, 83, 84, 113, 121, 122,
 128, 131, 135, 137, 151, 152, 155, 156, 167, 183, 185,
 187, 188, 212, 216, 221, 227, 240, 241, 244, 246, 249,
 252, 253, 254, 255, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264,
 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 277, 278, 281,
 283, 284, 286, 287, 289, 294, 299, 300, 301, 302, 303,
 313, 316, 317, 320, 321, 322, 325, 326, 328, 335, 342,
 343, 347, 348, 349, 354, 355, 356, 358, 359, 362, 363,
 365, 366, 368, 369, 370, 371, 373, 375, 376, 377, 381,
 385, 386, 387, 389, 391, 392, 403, 404, 408, 409, 410,
 412, 414, 415, 416, 435, 437, 440, 444

F

frontière · 1, III, IV, VIII, 5, 7, 8, 23, 26, 33, 34, 35, 36, 37,
 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52,
 53, 55, 56, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 71, 72, 73,
 74, 76, 78, 79, 80, 81, 83, 84, 86, 87, 92, 94, 97, 101,
 106, 107, 109, 111, 113, 115, 116, 118, 120, 122, 127,
 128, 131, 146, 161, 162, 163, 165, 171, 173, 174, 175,
 179, 180, 181, 183, 185, 187, 188, 189, 190, 191, 196,
 198, 206, 220, 221, 224, 236, 241, 243, 244, 245, 248,
 252, 253, 255, 268, 283, 317, 332, 337, 341, 355, 361,
 372, 378, 380, 383, 387, 389, 402, 406, 412, 413, 415,
 439, 446, 461

I

incursions · 4, 92, 106, 108, 115, 161, 164, 175, 207, 213, 254, 284, 287, 315, 317, 332, 340, 353, 371, 424

insécurité · 1, III, IV, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 13, 18, 20, 23, 24, 26, 27, 33, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 57, 58, 66, 68, 72, 74, 78, 87, 88, 94, 95, 108, 119, 120, 122, 123, 124, 125, 127, 131, 132, 155, 165, 166, 167, 168, 172, 173, 174, 178, 180, 181, 185, 187, 188, 189, 191, 194, 196, 205, 215, 216, 217, 218, 220, 221, 223, 228, 236, 239, 240, 241, 242, 243, 255, 274, 280, 281, 282, 285, 286, 287, 291, 296, 307, 317, 323, 340, 341, 346, 353, 358, 363, 367, 368, 369, 381, 383, 384, 385, 388, 389, 390, 391, 404, 406, 410, 417, 420, 422

insurrection · 6, 25, 29, 49, 72, 87, 92, 94, 98, 99, 101, 105, 106, 109, 113, 114, 115, 120, 121, 122, 123, 128, 130, 133, 138, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 149, 151, 155, 156, 161, 162, 164, 165, 172, 178, 181, 193, 195, 196, 198, 220, 222, 226, 227, 229, 231, 232, 233, 235, 246, 247, 248, 255, 269, 270, 283, 284, 285, 297, 308, 316, 317, 323, 347, 348, 352, 353, 377, 384, 386, 388, 391, 392, 393, 396, 413, 419, 426

L

Lac Tchad · III, IV, 49, 59, 72, 87, 92, 110, 119, 120, 121, 125, 163, 164, 166, 167, 173, 174, 180, 185, 215, 216, 217, 219, 254, 255, 256, 271, 272, 276, 277, 280, 282, 283, 284, 287, 307, 317, 318, 319, 324, 337, 352, 353, 354, 355, 358, 359, 363, 366, 368, 369, 370, 371, 377, 378, 379, 380, 381, 384, 385, 386, 387, 396, 403, 415, 420, 421, 422, 423, 425, 429, 430, 440, 446, 452, 462, 465

M

Maiduguri · 6, 66, 68, 69, 73, 74, 75, 76, 92, 97, 98, 105, 123, 124, 130, 135, 136, 137, 141, 144, 147, 148, 150, 151, 173, 179, 229, 250, 281, 351, 461

manga · III, 78, 96, 105, 106, 165, 177, 464

N

Niger · 1, III, IV, VII, VIII, 4, 5, 6, 7, 23, 33, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 52, 55, 56, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 69, 71, 73, 74, 76, 77, 78, 79, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 135, 146, 148, 150, 153, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 175, 176, 177, 179, 180, 181, 185, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 224, 225, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 256, 268, 271, 276, 277, 281, 282, 283, 284, 298, 307, 309, 310, 311, 314, 315, 316, 317, 318, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 345, 350, 361, 364, 367, 368, 371, 374, 377, 381, 383, 385, 387, 390, 391, 393, 399, 401, 402, 403, 404, 405, 407, 409, 410, 411, 413, 414, 415, 417, 418, 419, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 459

Nigeria · 1, III, IV, 5, 6, 7, 23, 29, 33, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 52, 55, 56, 58, 59, 61, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 90, 92, 94, 95, 96, 97, 105, 106, 107, 110, 111, 112, 113, 115, 120, 121, 123, 124, 125, 127, 128, 129, 130, 131, 133, 135, 136, 138, 139, 142, 144, 145, 147, 148, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 160, 162, 163, 165, 166, 172, 173, 174, 177, 179, 180, 181, 185, 188, 189, 190, 191, 193, 195, 196, 199, 204, 210, 211, 214, 216, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 258, 268, 269, 270, 273, 275, 276, 277, 280, 282, 284, 307, 308, 309, 313, 314, 316, 317, 337, 340, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 358, 360, 361, 363, 364, 368,

369, 371, 372, 373, 374, 377, 378, 379, 381, 383, 384,
385, 387, 390, 391, 393, 406, 407, 408, 411, 414, 417,
418, 419, 420, 421, 423, 424, 425, 426, 428, 430, 431,
432, 433, 434, 435, 436, 437, 439, 440, 441, 442, 443,
444, 445, 446, 447, 449, 450, 451, 452, 459

P

populations · III, 7, 20, 21, 23, 24, 29, 34, 39, 44, 45, 46,
55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 64, 65, 71, 74, 78, 80, 87,
88, 89, 91, 93, 94, 97, 100, 115, 116, 119, 121, 125,
127, 135, 161, 162, 166, 173, 181, 194, 195, 197, 205,
209, 219, 220, 221, 230, 235, 238, 239, 265, 279, 285,
286, 297, 301, 309, 310, 315, 318, 341, 347, 351, 354,
362, 365, 366, 367, 368, 371, 374, 375, 376, 377, 378,
380, 381, 384, 385, 387, 388, 389, 399, 425, 429, 461
psychose · 94, 118, 127, 159, 162, 341, 354

R

radicalisation · 46, 99, 100, 101, 102, 103, 121, 155, 157,
158, 202, 203, 217, 218, 376, 383, 384, 420, 423, 428,
459

S

sécurité · III, VI, VII, VIII, IX, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13,
14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28,
30, 40, 45, 46, 47, 48, 50, 51, 52, 69, 81, 82, 84, 98,
100, 105, 109, 113, 114, 115, 118, 120, 123, 125, 129,
135, 138, 141, 146, 152, 153, 157, 158, 159, 160, 162,
163, 166, 167, 175, 179, 183, 185, 187, 188, 189, 190,
191, 192, 193, 195, 196, 197, 198, 199, 202, 204, 205,
207, 209, 210, 211, 213, 214, 215, 216, 218, 220, 221,
222, 223, 224, 225, 226, 228, 229, 230, 231, 233, 235,
237, 240, 241, 243, 250, 253, 254, 256, 258, 259, 260,
262, 263, 264, 265, 267, 268, 270, 272, 273, 274, 275,
276, 277, 280, 281, 282, 283, 284, 286, 287, 288, 289,
290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 300, 301,
302, 303, 304, 306, 307, 309, 310, 311, 312, 315, 317,
319, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 331, 333,

334, 341, 342, 343, 345, 346, 349, 353, 354, 355, 356,
357, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 366, 367, 369, 371,
377, 380, 381, 383, 385, 386, 389, 391, 392, 399, 400,
401, 402, 404, 405, 406, 407, 408, 410, 411, 412, 413,
414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 425,
426, 427, 428, 429, 430, 431, 434, 435, 440, 441, 443,
444, 445, 448, 453, 460

Stratégie · IX, 61, 166, 169, 195, 218, 264, 266, 356, 357,
359, 411, 427

T

territoire · 12, 19, 33, 35, 38, 39, 41, 44, 47, 49, 56, 60,
62, 65, 66, 69, 83, 85, 88, 92, 105, 106, 107, 109, 111,
114, 115, 136, 150, 160, 161, 162, 183, 185, 188, 189,
190, 191, 196, 197, 204, 206, 207, 214, 220, 223, 229,
236, 239, 247, 248, 251, 252, 253, 254, 271, 276, 284,
299, 300, 301, 310, 315, 318, 319, 329, 330, 334, 335,
336, 337, 340, 343, 345, 350, 351, 355, 368, 370, 374,
377, 379, 388, 391, 392, 406

terrorisme · III, IV, VI, 4, 6, 8, 12, 24, 26, 27, 28, 29, 30,
31, 32, 33, 45, 49, 50, 87, 97, 99, 100, 106, 108, 109,
110, 112, 120, 127, 128, 133, 137, 138, 142, 145, 149,
150, 155, 156, 162, 164, 165, 173, 183, 184, 185, 188,
189, 190, 191, 192, 195, 197, 198, 199, 200, 201, 202,
204, 208, 216, 217, 219, 221, 223, 225, 236, 240, 241,
242, 243, 244, 245, 248, 250, 251, 252, 256, 257, 258,
259, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 270, 271, 272, 273,
276, 280, 284, 285, 286, 287, 289, 291, 294, 297, 298,
299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309,
310, 315, 317, 318, 319, 321, 322, 323, 325, 326, 327,
328, 330, 331, 334, 335, 336, 339, 341, 345, 346, 348,
349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359,
360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 369, 370, 373,
375, 376, 378, 381, 387, 388, 390, 391, 399, 401, 402,
403, 407, 408, 410, 411, 412, 414, 415, 416, 419, 420,
421, 422, 423, 424, 426, 429, 431, 434, 435, 436, 437,
442, 445, 446, 447, 448, 450, 451, 452, 459

transfrontalière · 1, III, 5, 6, 26, 41, 43, 47, 51, 52, 58, 66,
71, 73, 79, 80, 81, 82, 84, 87, 96, 163, 165, 166, 185,
240, 241, 242, 243, 244, 258, 259, 267, 281, 283, 331,
367, 381, 385, 386, 391, 414, 419, 420, 422, 425, 461

transnationale · 14, 23, 26, 45, 47, 51, 52, 181, 183, 221,
262, 283, 305, 355, 385

TABLE DES FIGURES

Figure n° 1 : Interactions conceptuelles et empiriques déterminant l'établissement du fait terroriste.....	32
Figure n° 2 : Les facteurs d'attraction vers le terrorisme selon une enquête dans la région.....	100
Figure n° 3 : Facteurs d'intensité de la radicalisation et extrémisme violent dans la région de Diffa.....	103
Figure n° 4 : Cadre conceptuel du processus conduisant à la violence extrémiste dans la région de Diffa.....	104
Figure n° 5 : Timide face à face entre l'armée régulière du Niger et éléments Boko haram.....	107
Figure n° 6 : Revenu en pourcentage de la population à avoir touché des revenus des marchés du poisson et du poivron, février 2015.....	117
Figure n° 7 : L'islam et ses dérivées.....	134
Figure n° 8 : Les interactions des rapports entre l'État nigérian et Boko Haram.....	146
Figure n° 9 : Types de problèmes sécuritaires frontalières selon les communautés locales.....	176
Figure n° 10 : Répartition des incidents selon le type d'incident et par commune : Octobre 2017..	178
.....	
Figure n° 11 : Analyse des tendances mensuelles des incidents de janvier à octobre 2017...	179
Figure n° 12 : La croissance des dépenses militaires du Niger (2008-2018)	197
Figure n° 13 : Schéma constitutionnel de la République fédérale du Nigeria.....	222
Figure 14 : Appréciations des efforts de lutte contre l'extrémisme.....	253
Figure 15 : Aperçu globale de la stratégie antiterroriste de la CEDEAO.....	267
Figure 16 : Cadre réglementaire de la FMM.....	313
Figure 17 : Le gros de la répartition du budget de l'union africaine de l'année 2017.....	320

TABLE DE TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de guerres et victime de guerre en Afrique et dans le monde.....4

Tableau 2. Les quatre images de la sécurité.....16

Tableau 3 : Les grandes réflexions théoriques de la notion de sécurité.....17

Tableau 3 : aperçu des initiatives majeures en matière de lutte anti-terroriste au Sahel.....256

TABLE DES CARTES

Carte 1 : Cartographie des défis sécuritaires que pose les groupes islamistes militants en Afrique.....	5
Carte 2 : Zone géographique et La population du Lac.....	67
Carte 3 : Diffa : Mouvements de populations suite à la crise du nord-est du Nigéria.....	93
Carte 4 : Itinéraires routiers vers le marché de Maiduguri, passé et présent.....	124
Carte 5 : Propagation et crimes contre l’humanité de Boko Haram.....	154
Carte 6 : Attaques de Boko Haram sur la frontière nigérienne situation d’octobre 2015.....	163
Carte 7 : Niger/ Diffa - Victimes civiles liées aux attaques de Boko Haram (06 février 2015 au 22 août 2017)	164
Carte 8 : La pression transfrontalière croissante de Boko Haram, en 2015.....	165
Carte 9 : Zone CBLT et les Etats-membres du bassin du lac Tchad.....	278
Carte 10 : Carte de l’Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (AAPS) de l’UA.....	296
Carte 11 : Les quatre bases de commandement de la FMM.....	312
Carte 12 : Infographie des forces militaires françaises en Afrique.....	333

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Carte du Niger avec région de DIFFA.

Annexe 2 : Carte du Nigeria avec État de Borno.

Annexe 3 : Photos du bassin du Lac Tchad.

Annexe 4 : Cartes des zones rouges au Sahel.

Annexe 5 : Vue globale sur la carte d’Afrique.

Annexe 6 : Frontière réelle entre le Niger et le Nigeria dans la ville de Dolé dans la région de Zinder.

Annexe 7 : Frontière réelle entre le Niger et le Nigeria dans la ville de Dolé dans la région de Zinder.

Annexe 8 : Muhammad Yusuf fondateur de Boko Haram (2002-2009).

Annexe 9 : Abubacar Shekau le successeur de M Yusuf depuis 2009 et donné pour mort plusieurs fois.

Annexe 10 : Chef de faction de BH Abu Mus’ab Al-barnawi ancien porte-parole du BH et qui a été nommé chef de faction de BH par Daesh en été 2016.

TABLE DES MATIÈRES

DEDICACES	I
REMERCIEMENTS.....	II
SOMMAIRE	III
LISTE des SIGLES	VI
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
CLAIRIFICATION CONCEPTUELLE	9
I. La sécurité un concept contesté à typologie multiple.....	9
II. La sécurité humaine : sens et réalité.....	18
III. Sécurité globale : un enjeu de l'interdépendance.....	22
IV. Insécurité : un phénomène multiforme	24
V. Le terrorisme : un terme courant au sens multiple.....	26
VI. La frontière, au-delà de la discontinuité	33
MÉTHODOLOGIE : ATOUTS ET LIMITES	47
PREMIÈRE PARTIE : LES ÉTATS FACE AUX DÉFIS MAJEURS : LA GENÈSE DE L'INSÉCURITÉ TRANSNATIONALE	55
CHAPITRE 1 : LA MISE EN CONTEXTE DE LA FRONTIÈRE ENTRE LE NIGER ET LE NIGERIA	58
Section 1 : La frontière, le nouvel État nation et les populations	60
A- Frontière et population, un lien de proximité et de séparation	60
a- L'histoire d'une frontière imaginaire : la ligne Say-Baroua	60
b- La diversité au centre de rapprochement et de l'éloignement des populations.....	64
B- Déplacement et productivité des populations sur la frontière	71
a- Les villes frontalières, un facteur de désenclavement	71
b- La différence monétaire, un avantage pour les liens commerciaux entre les peuples ?	74
Section 2 : Un aperçu des rapports interétatiques entre les deux pays	79
A- La commission mixte nigéro-nigériane de coopération	79
a- Contexte et objet de la création de la commission mixte de coopération	80
b- La commission mixte, une valeur à apprécier pour les deux pays ?	82

B-	La longue histoire d'une coopération bilatérale diversifiée	85
CHAPITRE 2 : LE PHENOMENE DE L'INSECURITE SUR LA FRONTIERE ET SES EFFETS		87
.....		87
Section 1 : Une topographie de l'insécurité sur la frontière.....		87
A-	Hier ignorée, aujourd'hui au centre d'attention : le Manga, au cœur de l'insécurité.....	88
a-	Situation géo-climatique et enjeux sécuritaires du Manga.....	88
b-	Le lourd prix d'une incursion prévisible ?	92
B-	Des djihadistes locaux ou venus d'ailleurs ?.....	94
a-	Les enfants djihadistes du manga, une innocence désorientée ?.....	96
b-	Une incursion anticipée dans une situation explosive ?	106
Section 2 : L'état d'urgence ; entre solution sécuritaire et asphyxie économique		110
A-	L'état d'urgence, une mesure à conséquences néfastes ?.....	112
a-	Un besoin déterminant à court terme ?.....	112
b-	État d'urgence une mesure désastreuse ?	116
B-	Effets sectoriels de cette insécurité	120
a-	La fragilité d'un tissu social historique, la confiance perdue ?	120
b-	Les structures économiques en passe entre une désintégration et une réintégration.....	122
CHAPITRE 3 : AUX ORIGINES DE L'INSECURITE TRANSFRONTALIERE.....		127
Section 1 : Le terrorisme, principal facteur de l'insécurité dans la région.....		127
A-	Boko Haram, l'histoire d'un mouvement au départ légitime ?.....	128
a-	La naissance du mouvement, à l'instar des mouvements religieux répétitifs au Nigeria .	128
b-	L'heure d'Aboubacar Shekau : le début de l'insurrection sanguinaire	149
B-	La riposte des États comme source de la dégradation de la situation d'insécurité	155
a-	Dégradation de la situation au nord du Nigeria : action de l'État un l'élément déclencheur	156
b-	Les répercussions frontalières de Boko Haram	161
Section 2 : De la rébellion aux conflits ethniques en passant par les groupes d'autodéfense : Le manga, une culture d'instabilité ?.....		166
A-	La rébellion du Manga et ses conséquences.....	167
a-	La genèse de la rébellion de <i>Mangari</i>	168
b-	Faire la paix et non construire la paix : quelle facture pour le Manga ?	171
B-	Banditisme et conflit intercommunautaire, une perturbation récurrente.....	173
a-	La criminalité des coupeurs de route, l'autre fardeau pour l'État	174

b-	Les tensions et conflits intercommunautaires, le cocktail Molotov de plus.....	176	
DEUXIÈME PARTIE : LA GESTION NATIONALE ET TRANSNATIONALE DE L'INSÉCURITÉ TRANSNATIONALE			183
CHAPITRE 4 : LES ACTIONS ETATIQUE ET BILATERALE POUR LA SECURISATION DE LA FRONTIERE.....			187
Section 1 : Niger et au Nigeria face à la mobilisation antiterroriste.....			190
A-	Une expertise des moyens mis en place par le Niger pour la lutte contre le terrorisme et de la sécurisation de sa frontière avec le Nigeria	191	
a-	Les activités politico-militaires : la boîte noire d'un pays pris en tenaille	192	
b-	La mobilisation populaire : les mains à la pâte de tous comme perspective de sécurité... 215		
B-	Le diagnostic des actions antiterroristes nigérianes de concert avec ses moyens pour la sécurisation de sa frontière avec le Niger.....	221	
a-	Les militaires au cœur de l'État contre Boko Haram	224	
b-	La confiance populaire à l'État : entre méfiance et confiance	237	
Section 2 : Les actions bilatérales pour la lutte contre l'insécurité entre le Niger le Nigeria ..			240
A-	Le cercle vicieux d'une lutte commune : d'une coopération militaire à celle judiciaire dans un espace complexe.....	241	
a-	Les accords militaires, un impératif dans la lutte contre le terrorisme.....	242	
b-	Entre maîtrise et interposition : la difficile coopération en pratique	245	
B-	La coopération bilatérale par-delà le militaire	249	
a-	Les accords de coopération judiciaires, une possibilité essentielle.....	250	
b-	Entre exécution et oubli des accords en temps de lutte contre Boko Haram	252	
CHAPITRE 5 : LES ACTIONS MULTILATERALES SUR LA FRONTIERE.....			255
Section 1 : Les instruments sous-régionaux de la lutte contre le terrorisme			257
A-	La CEDEAO : la superbe organisation sur laquelle on peut compter ?	258	
a-	Ses instruments, par essence indispensable pour la répression du terrorisme : confins d'un géant régional	258	
b-	Ses perspectives de lutte contre Boko Haram : une capacité limitée ?	269	
B-	A cheval sur l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, la CBLT : une organisation ressuscitée.....	276	
a-	Les conditions de création et de transformation de la CBLT	277	
b-	La CBLT et la gestion non négociable du phénomène Boko Haram	283	

Section 2 : L'engagement continental pour la lutte contre le terrorisme dans le bassin du Lac Tchad	287
A- Les mécanismes sécuritaires et antiterroriste de l'Union africaine	288
a- Une politique sécuritaire commune ancienne et progressive : forces et limites	289
b- Le dispositif antiterroriste de l'union : quel pari stratégique pour quel résultat ?.....	297
B- La force multinationale mixte, quelle action pour quelle mobilisation multilatérale ?.....	308
a- Condition de création et objectif de la FMM	309
b- État de lieu de ses actions sur sa zone d'intervention	314
CHAPITRE 6 : À LA RECHERCHE DES RÉPONSES : LES LEÇONS D'UNE MAUVAISE ET TARDIVE GESTION SÉCURITAIRE ?.....	323
Section 1 : Le rôle des anciennes puissances coloniales : briser les tabous.....	325
A- La coopération Niger-France pour la sécurité : Les coulisses d'une présence ancienne ..	326
a- De par le confins : une responsabilité de présence française légitime ?	328
b- La France l'éternelle coupable, responsable de quoi ?.....	335
B- La coopération sécuritaire britannique et américaines avec le Nigeria : Une ambivalence qui ne dit pas son nom.	343
a- Entre présence et absence : un flexible lien historique avec les Britanniques ?	344
b- Les États-Unis, l'autre collaborateur important et imposant.....	348
Section 2 : Les réponses de la communauté internationale, médecin après la mort ?	352
A- Un réveil certes effectif : mais tardif et voulu ou discret par contrainte ?	354
a- La trajectoire élaboratrice des atouts de la communauté internationale en termes de mobilisation internationale contre le terrorisme.....	354
b- Que peut-on retenir de la mobilisation de la communauté internationale dans la gestion de cette crise de BH ?.....	359
B- Une mobilisation internationale insuffisante ?.....	364
a- La communauté internationale ou es-tu ? Ou bien le Nigeria n'est pas le Mali tout simplement ?.....	365
b- Heureusement qu'elle n'est pas intervenue militairement ?	376
CONCLUSION GÉNÉRALE	383
ANNEXES.....	393
BIBLIOGRAPHIE	403
Ouvrages généraux.....	404

Ouvrages spéciaux.....	409
Chapitres d’ouvrages	410
Encyclopédies.....	415
Mélanges.....	416
Colloques	416
Thèses	417
Articles de revues.....	418
Articles (Presse généraliste).....	427
Rapports	429
Documents web	436
Vidéos	458
INDEX	460
TABLE DES FIGURES.....	465
TABLE DE TABLEAUX.....	466
TABLE DES CARTES	467
TABLE DES ANNEXES.....	468
TABLE DES MATIÈRES	469